This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

REVUE
MILITAIRE SUISSE

REVUE
MILITAIRE SUISSE

REVUE

MILITAIRE

SUISSE

Dirigée par Ferdinand LECOMTE, major fédéral.

SIXIÈME ANNÉE. — 1861.

LAUSANNE
IMPRIMERIE PACHE, CITÉ-DERRIÈRE, 3.

1861

STANFORD UNIVERSITY
LIBRARIES
STACKS
DEC - 3 1973
U
R49
V.6

REVUE MILITAIRE SUISSE

TABLE DES MATIÈRES

SIXIÈME ANNÉE. — 1861

N° 1.

19 JANVIER. — De la défense des Etats au moyen des forteresses. — Affaires d'Italie. — Lettre du général de Gingins à propos de la loi fédérale contre les Suisses aux services étrangers. — Nouvelles et chronique. — Correspondance.

N° 2.

31 JANVIER. — Affaires d'Italie. — Cavalerie. — Quelques mots sur les collections militaires de Thoune. — Sur le nouvel habillement et équipement.

N° 3.

15 FÉVRIER. — Opinions prussiennes sur la défense du nord de l'Allemagne. — D'une place forte fédérale centrale. — Encore la question de Savoie. — Affaires d'Italie.

N° 4.

28 FÉVRIER. — De la défense et de la neutralité de la Suisse, I. — Les tentes-abris. — Affaires d'Italie.

N° 5.

13 MARS. — De la défense et de la neutralité de la Suisse, II. — Bibliographie. *Armes rayées, par Mangeot. — Avenir de la cavalerie, par le colonel baron d'Azémar, I.*

N° 6.

30 MARS. — Avis. — De la défense et de la neutralité de la Suisse, III. — Des canons rayés suisses. — Landwehr fédérale. — Nominations dans l'état-major.

N° 7.

12 AVRIL. — Avis. — Repatriement des soldats suisses des services étrangers. — De l'approvisionnement des chevaux pour le service militaire suisse. — Circulaire fédérale sur le matériel et les munitions d'artillerie. — Nominations dans l'état-major fédéral. — *SUPPLÉMENT*. L'Italie en 1860.

N° 8.

22 AVRIL. — Rassemblement fédéral de troupes à Brugg, I. — Sur le combat de Castelfidardo. — *SUPPLÉMENT*. L'Italie en 1860 *(suite)*.

N° 9.

18 MAI. — Rassemblement fédéral de troupes à Brugg, II. — Ecole centrale de Thoune. — *SUPPLÉMENT*. L'Italie en 1860 *(suite)*.

N° 10.

3 JUIN. — La Belgique, étude militaire, suivie de quelques observations sur la politique des Etats neutres, I. — Tir de Wimbledon en 1861. — *SUPPLÉMENT*. L'Italie en 1860 *(suite)*.

N° 11.

18 JUIN. — La Belgique, étude militaire, suivie de quelques observations sur la politique des Etats neutres, II. — Question des poudres. — Bibliographie. *Défense de l'Angleterre. — Tableaux des armées européennes. — Art de la guerre avant la poudre. — Description du Maroc. — Manuel d'escrime.* — *SUPPLÉMENT*. — L'Italie en 1860 *(suite)*.

N° 12.

26 JUIN. — Rapport du Département militaire sur sa gestion en 1860. — Décisions de la Société des carabiniers sur le tir de campagne. — Bibliographie. *Die Militærisch Arbeiten im Felde,* par *A. de Muralt*. — *SUPPLÉMENT*. L'Italie en 1860 *(suite)*.

N° 13.

20 JUILLET. — Rapport du département militaire sur sa gestion en 1860 *(suite)*. *SUPPLÉMENT*. L'Italie en 1860 *(suite)*.

N° 14.

5 AOUT. — Les combats du St-Gothard en 1799. — Rassemblement de troupes du St-Gothard. — Les tentes-abris. — *SUPPLÉMENT*. L'Italie en 1860 *(suite)*.

N° 15.

21 AOUT. — Les combats du St-Gothard en 1799 *(Suite)*. — Rassemblement de troupes du St-Gothard. — Société militaire fédérale. — *SUPPLÉMENT*. L'Italie en 1860 *(suite)*.

N° 16.

28 AOUT. — Les combats du St-Gothard en 1799 *(fin)*. — Rapport du département militaire fédéral sur sa gestion en 1860 *(suite)*. — Cavalerie. — *SUPPLÉMENT*. L'Italie en 1860 *(suite)*.

N° 17.

25 SEPTEMBRE. — Société militaire fédérale. Réunion annuelle à Lugano, les 7, 8 et 9 septembre, I. — Des services étrangers et des nominations à l'état-major fédéral. — *SUPPLÉMENT*. L'Italie en 1860 *(suite)*.

N° 18.

8 OCTOBRE. — Société militaire fédérale. Réunion annuelle à Lugano, les 7, 8 et 9 septembre, II. — *SUPPLÉMENT*. L'Italie en 1860 *(suite)*.

N° 19.

23 OCTOBRE. — Canons rayés. Rapports et propositions de la commission d'artillerie. — Les derniers combats de l'ancienne Berne, mars 1798. — *SUPPLÉMENT*. Rapport du département militaire sur sa gestion en 1860 *(suite)*.

N° 20.

11 NOVEMBRE. — Canons rayés. Rapports et propositions de la commission d'artillerie *(suite)*. — Les derniers combats de l'ancienne Berne, mars 1798 *(suite)*. — *SUPPLÉMENT*. Rapport du département militaire sur sa gestion en 1860 *(suite)*.

N° 21.

20 NOVEMBRE. — Canons rayés. Rapports et propositions de la commission d'artillerie *(suite)*. — Les derniers combats de l'ancienne Berne, mars 1798 *(suite)*. — *SUPPLÉMENT*. Rapport du département militaire sur sa gestion en 1860 *(suite et fin)*.

N° 22.

3 DÉCEMBRE. — Canons rayés *(suite)*. — *SUPPLÉMENT*. L'Italie en 1860 *(suite)*.

N° 23.

11 DÉCEMBRE. — Les derniers combats de l'ancienne Berne, mars 1798 *(suite)*. Bibliographie. *Manteau-abri de campagne, par le capitaine belge L'Heureux. Méditations de caserne, par Longuet. — Des dromadaires dans l'armée des Etats-Unis par le major Wayne. — Avenir de la cavalerie, par le colonel d'Azémar, II.* — *SUPPLÉMENT*. L'Italie en 1860 *(suite)*.

N° 24.

21 DÉCEMBRE. — Les derniers combats de l'ancienne Berne, mars 1798 *(fin)*. — Bibliographie. *De la cavalerie, par le général Renard.* - Observations à ce sujet du *Journal de l'armée belge* et de la *Rivista militare italiana*. — Prospectus. Souvenir du rassemblement de troupes du St-Gothard.

REVUE MILITAIRE
SUISSE

dirigée par Ferdinand LECOMTE, major fédéral.

N° 1. Lausanne, 19 Janvier 1861. VIe Année.

SOMMAIRE. — De la défense des Etats au moyen des forteresses. — Affaires d'Italie. — Lettre du général de Gingins à propos de la loi fédérale contre les Suisses aux services étrangers. — Nouvelles et Chronique. — Correspondance.

DE LA DÉFENSE DES ÉTATS AU MOYEN DES FORTERESSES.

Tel est l'objet d'un livre qu'a publié, il y a deux ans[1], le capitaine belge Van de Welde, bien connu déjà dans le monde militaire par de nombreux et intéressants écrits, basés sur les meilleurs principes. Cette dernière publication, remarquable par l'élévation des vues et par la justesse des appréciations, autant que par une riche collection d'arguments tirés de l'histoire et de la littérature militaires, suffirait seule à établir la réputation de l'auteur, si ses travaux sur les dernières guerres de [illegible]e et d'Italie, sur les fortifications belges et sur maints sujets de [illegible]gie et de tactique ne l'avaient déjà placé au nombre des public[illegible] les plus distingués de l'Europe.

Au moment où partout on s'occupe de fortifications, et surtout en Suisse, nous croyons intéresser nos lecteurs en fixant quelques instants leur attention sur ce livre.

Il est divisé en sept chapitres assez inégalement partagés et coordonnés.

Dans une *introduction,* l'auteur pose ses principes fondamentaux sur la guerre et particulièrement sur la guerre défensive. principes qui peuvent se résumer dans cette phrase du Grand-Frédéric que „ la guerre défensive mène aux détachements; les généraux peu expérimentés sont ceux qui veulent conserver tout; ceux qui sont sages n'envisagent que le point principal, ils souffrent patiemment un petit mal pour éviter les grands désastres. "

[1] *Etude sur la défense des Etats.* 1 vol. de 108 pages, avec 2 planches. Bruxelles, Guyot, imprimeur. Paris, Tanera, éditeur.

Le premier chapitre énumère les dispositifs de défense par le moyen des forteresses existant en France, dans la Confédération germanique, en Autriche, en Prusse, en Russie, en Piémont et en Belgique. De cet examen, l'auteur conclut avec raison que dans tous ces Etats il se trouve, par l'effet des accidents historiques, du hasard et de faux principes stratégiques, un nombre beaucoup trop grand de points fortifiés, et que pas un Etat de l'Europe n'a un système combiné avec méthode.

Dans un chapitre suivant, il examine les opinions émises par les grands hommes de guerre sur l'emploi des forteresses. Il passe ainsi en revue les idées à ce sujet des anciens Romains, de Machiavel, de Turenne, de Marlborough, du prince Eugène, du maréchal de Saxe, du Grand-Frédéric et de Napoléon, qui tous ont signalé l'inconvénient de lier le sort des armées à celui d'un grand nombre de forteresses, et il oppose ces avis à ceux de Montecuculli, qui tenait, au contraire, les places fortes en grand honneur.

Le troisième chapitre donne un résumé instructif des écrits qui ont traité de la défense des Etats, résumé que l'auteur termine par les déductions suivantes qui renferment les propositions caractéristiques de l'ouvrage :

En méditant bien ces écrits, dit M. Van de Welde, on trouve qu'à part les disciples de Cormontaigne et de Darçon — qui ne donnent à la science de la fortification d'autre portée que de bien combiner le flanquement des différents ouvrages d'une place isolée, que les hommes pratiques, les Rohan, les Vauban, les Sainte-Suzane, les Paixhans, les Rogniat, les Raguse, etc., etc., s'accordent à reconnaître avec les Turenne, les Marlborough, les Frédéric, les Napoléon et les Jomini,

D'une part :

Que la défensive passive est pernicieuse ; que les forteresses qui n'ont point de but utile bien déterminé sont nuisibles ; que les Etats ont généralement trop de forteresses ; que les forteresses ne peuvent avoir pour but de fermer la frontière d'un Etat ; que le dispositif de défense générale érigé en cordon sur la frontière d'un Etat est un système vicieux et suranné ;

Et d'autre part :

Que la défense active est la seule bonne ; que les opérations actives exigent des forteresses à grand développement ; que la défense de flanc doit être combinée avec la défense de front ; que la combinaison des deux défenses réunies, la meilleure de toutes, exige que la capitale, le foyer de la puissance nationale, le but des attaques, soit aussi le foyer de la défense générale, c'est-à-dire une grande position retranchée où se trouvent concentrées les principales ressources militaires de l'Etat ; que dans les dispositions à prendre pour la défense des Etats, on doit tenir grandement compte des nouveaux moyens de propulsion : et enfin, que les

forces militaires et les ressources d'un Etat doivent décider du nombre de ses forteresses, la stratégie de leur emplacement, et la tactique de leur forme et de leur développement.

Après avoir posé les principes ci-dessus, l'auteur consacre le chapitre suivant à leur application à un échiquier type dont il donne le dessin.

Cet échiquier se compose de deux polygones concentriques, dont les lignes sont marquées par les voies de communication, routes, canaux, chemins de fer. Ils ont un centre commun, la capitale de l'Etat, et de ce centre rayonnent vers la circonférence les diverses grandes voies de circulation. L'échiquier est ainsi divisé en un certain nombre de triangles, dont les côtés sont marqués par les communications de la capitale à la frontière (rayons), par les transversales entre les points frontières (périmètre du grand polygone), et par d'autres transversales entre des points situés à peu près à mi-distance entre la frontière et le centre (périmètre du petit polygone).

Le modèle donné par l'auteur suppose un Etat de 30 millions d'âmes, avec 500 mille soldats en temps de guerre et n'ayant qu'une de ses frontières à la mer. Pour cet échiquier, il trace douze rayons, ce qui lui fournit un dispositif composé de :

1° Neuf forteresses frontières, ayant pour but de servir de base dans l'offensive plutôt que d'appui pour la défensive, et qui sont situées à l'extrémité des rayons ;

2° De quatre grands pivots stratégiques, un en arrière de chacune des trois forteresses de chaque frontière, placés à l'intersection des rayons et du périmètre du petit polygone ;

3° D'une grande position centrale, couvrant le foyer politique de l'Etat, et servant de base à la défense générale ;

4° Enfin, d'un certain nombre de places maritimes, également à l'extrémité des rayons (le dessin en comprend trois).

Pour ce dispositif, il y aurait quatre armées, une de 100 mille hommes autour de chaque pivot stratégique fournissant 3 à 4 mille hommes de garnison à chaque place frontière, plus une réserve centrale de 100 mille hommes dans la capitale. Il est évident que, grâce aux voies ferrées marquées par les triangles des deux polygones, il serait toujours facile de concentrer promptement des forces sur un des points menacés ; et que la capitale, vînt-elle à être aussi menacée, serait en mesure d'opposer une défense de front et de flanc dans les meilleures conditions.

Pour mieux élucider cet exposé, l'auteur l'appuie de quelques hypothèses d'opérations, en rappelant aussi que la défense d'un fleuve

ou d'une chaîne de montagnes doit se faire d'après le même principe, c'est-à-dire au moyen d'une force centrale tenue en arrière de l'obstacle et disposée de manière à conserver l'avantage de la mobilité, pour pouvoir assaillir séparément les colonnes de l'assaillant à mesure qu'elles débouchent des passages.

Dans un chapitre suivant, le capitaine Van de Welde fait l'application de son polygone concentrique à la défense de quelques Etats de l'Europe.

En France, par exemple, il ferait de Paris le foyer de la défense; de Saint-Quentin, Châlons-sur-Marne, Auxerre, Lyon et Toulouse des places à grand développement; de Valenciennes, Mézières, Metz, Strasbourg, Belfort, Besançon, Grenoble, Perpignan et Bayonne des places frontières; de Toulon, Rochefort, La Rochelle, Lorient, Brest et Cherbourg des places maritimes. Et il démolirait toutes les autres fortifications, c'est-à-dire environ 170, car la France n'a pas moins, à cette heure, de 192 points fortifiés, nombre tel que son armée ordinaire suffirait à peine à les garder convenablement sur pied de guerre.

Pour la Prusse, il formerait son polygone défensif du quadrilatère compris entre l'Elbe et l'Oder, la Saxe et le Mecklembourg, c'est-à-dire qu'il ferait de Berlin une grande position retranchée; de Magdebourg, Wittemberg, Cottbus, Custrin et Stettin cinq places à grand développement; de Dantzig, Posen, Glogau et Coblenz des places frontières; de Mayence et Luxembourg deux places fédérales; Dantzig et Stettin seraient aussi forteresses maritimes. Ainsi douze places en tout pour la Prusse, les autres devraient être détruites.

L'empire d'Autriche, composé de plusieurs Etats, exige, selon l'auteur, un dispositif de défense un peu différent, mais toujours basé sur le principe que la défense de chacun de ces Etats doit concourir à la défense générale de l'empire, dont le foyer est le duché d'Autriche avec Vienne.

A cet effet, l'officier belge propose quatre grands pivots stratégiques: Vienne, Milan [1], Prague et Pesth; cinq places à grand développement: Presbourg, Brunn, Lintz, Neustadt, Vérone; deux places frontières: Lemberg et Peterwardein; deux places maritimes: Venise et Trieste; 13 places en tout.

En se plaçant au point de vue même de l'auteur, on pourra trouver que ce dispositif spécial s'écarte pourtant un peu trop du dispositif-type pour pouvoir lui servir d'*application*. Il passerait mieux pour en être une *négation*. A moins d'admettre, par exemple, que toute

[1] Il faut se rappeler que l'ouvrage a été écrit avant la campagne de 1859.

l'Italie septentrionale et centrale doive être considérée comme une zone nécessaire de l'action militaire de l'Autriche, nous ne comprenons pas qu'on puisse placer Milan sur le même pied que Vienne. Milan, à 4 lieues seulement du Tessin et du Pô, peut être une excellente place frontière, meilleure que si elle était sur la frontière même, mais ne saurait servir de pivot stratégique pour la défense de l'empire. Avec Vérone, à 6 heures seulement de chemin de fer plus en arrière, ce pivot serait inutile. Les mêmes raisonnements peuvent aussi s'appliquer, ce nous semble, quoique à un moindre degré, à Pesth, qui ne devrait être qu'une place du second ordre, et qui devrait même amener la suppression de Presbourg. Nous ferions rentrer également Prague dans les places de second ordre, et nous voudrions en revanche dans la Bohême une place frontière quelconque; dans le Tyrol, du côté de l'Est, il serait aussi nécessaire, pour compléter le système, d'ériger une place frontière, qui pourrait être Innspruck ou Feldkirch. Au reste, les opinions à cet égard peuvent varier suivant les points de vue auxquels on se place pour examiner les conditions de force de l'empire. Il est divisé politiquement, il est vrai, en Etats hétérogènes; mais nous croyons que ces démarcations disparaissent devant les exigences des opérations militaires, et que celles-ci doivent avant tout avoir de l'homogénéité; que, par conséquent, le dispositif de défense ne doit pas tenir compte des séparations politiques. Le grand quadrilatère de la Vénétie, exception déjà très onéreuse à une méthode normale de défense et dictée par les exigences de la politique, nous semble être bien suffisante pour parer aux circonstances particulières de l'Autriche. En tout cas, nous n'adresserons pas un vif reproche à l'auteur pour cette variante à son système, car elle montre qu'il sait faire la part des accidents et des nécessités pratiques, et les distinguer des théories abstraites.

L'auteur étudie aussi le meilleur dispositif applicable aux immenses territoires de l'empire russe, et ici la profondeur des zones d'invasion l'autorise à s'écarter également quelque peu de son type. Il trace son polygone autour de Mohilew, faisant de cette ville, puis de Dunabourg, de Wilna, de Neswich, de Tschernigow et d'Orel six places à grand développement. Il fait sept postes retranchés pour éclairer la frontière: Nicolaïew sur le Boug, Kamenetz vers le Dnieper, Doubno au débouché de la Gallicie, Lublin et Varsovie, sentinelles sur la Vistule, Liban et Caffa couvrant les extrémités des chemins de fer. Places maritimes: Sébastopol, Revel, Sweaborg et Cronstadt; en tout 16 points fortifiés.

Dans le sixième chapitre, M. Van de Welde passe à des considérations particulières sur les petits Etats, et cette partie pouvant int-

resser plus particulièrement la Suisse nous citerons textuellement les passages suivants :

Dans l'organisation de la défense des petits Etats, il y a des considérations politiques et militaires dont on doit particulièrement tenir compte, savoir :

1° Que la guerre rompant toutes les conventions, on ne doit pas trop compter sur les engagements des traités ni sur les promesses de ses voisins;

2° Que les secours de l'étranger seront toujours moins efficaces, et arriveront moins promptement qu'on est généralement tenté de le croire.

3° Que cependant le dispositif de la défense des petits Etats doit être combiné dans le double but d'une résistance isolée et d'une défense combinée avec les alliés qui se porteraient à leur secours;

4° Que la neutralité garantie à un pays par les traités, loin de le dispenser de tenir un état militaire, l'oblige d'avoir des forces préventives d'autant plus fortement constituées, que les alliances politiques et préalables lui sont interdites;

5° Que cette force préventive doit être disposée de manière que, dans une conflagration, elle couvre le centre politique de l'Etat, et permette à son gouvernement de prendre une attitude expectante, même quand son territoire sera envahi par les belligérants;

6° Qu'à l'exemple du Grand-Frédéric, on ne doit jamais douter ni de l'importance, ni de la force, ni de l'avenir de l'Etat;

7° Qu'on ne doit pas perdre de vue qu'une armée d'invasion est toujours numériquement très faible par rapport à la population même d'un petit Etat, tel que la Belgique ou le Piémont ; et que ces Etats ne manqueront jamais de moyens efficaces de résistance quand ils auront la ferme volonté de se défendre;

8° Que si les armées d'invasion obtiennent des succès, en général ces succès sont plutôt le résultat d'attaques faites avec des forces promptement concentrées, que celui de la supériorité des troupes envahissantes sur l'armée défensive;

9° Que dans les petits Etats, les forteresses frontières étant toujours situées en avant du front d'opération — là où il conviendrait de placer les avant-postes et non les grands dépôts, — ces forteresses seront généralement plus nuisibles qu'utiles;

10° Enfin, que l'agresseur réunissant ses forces pour attaquer, il faut, à plus forte raison, que le défenseur concentre les siennes pour se défendre.

En conséquence, dans un Etat où il n'y a qu'une armée, pour qu'elle ne soit pas obligée de se diviser au moment où elle aurait le plus besoin d'être concentrée, il ne doit y avoir qu'une place à grand développement.

Cette place, pour satisfaire au grand principe de la guerre et aux considérations qui précèdent, doit remplir les conditions suivantes :

Couvrir l'axe du réseau principal des chemins de fer et des télégraphes;

Abriter le siége du gouvernement contre les attaques méthodiques ou par surprises;

Occuper le centre du pays pour conserver l'avantage de la mobilité, et donner à son rayon d'action la plus grande extension possible;

Enfin, permettre au gouvernement, en y appelant toutes ses forces, de garder, en cas de conflagration, une attitude expectante, pour conjurer, autant qu'il se peut, l'influence des faits accomplis, alors même que son territoire serait envahi par les belligérants.

Généralement, le point d'un petit Etat qui répond le plus complétement à toutes ces conditions, c'est le lieu où siége le gouvernement. Ce serait donc autour de la capitale que nous proposerions d'élever le *polygone concentrique de la défense,* consistant en un corps de place de 2 à 3,000 mètres de rayon, enveloppé par une ceinture d'une douzaine de forts, érigés sur les points les plus convenablement situés dans un rayon d'une demi-lieue autour de la place.

L'officier belge examine ensuite comment, dans ces conditions, les choses se passeraient entre un défenseur de 100 mille hommes et un agresseur de 150 mille, et il montre que soit pour enlever la position centrale par une offensive brusque, soit pour couper le petit Etat de ses alliés, l'attaquant s'exposerait aux plus grands désastres. Le défenseur aurait encore tout autant d'avantages s'il ne s'agissait que d'une querelle de grands voisins livrée sur le territoire du petit Etat, comme cela s'est vu si souvent en Belgique, en Saxe et en Piémont.

Dans une telle occurence, le gouvernement du petit Etat, en prenant une attitude expectante, placé dans une position formidable, au centre du théâtre de la guerre, et disposant d'une armée mobile de 80 mille hommes, pourrait, en jetant son armée à propos dans la balance, faire pencher la victoire du côté pour lequel il se prononcerait, et décider ainsi de la paix ou de la guerre.

Aussi l'auteur termine ces considérations en concluant comme suit:

1° Que le dispositif que nous proposons laisserait intacte l'unité de commandement dans l'état;

2° Qu'il permettrait d'agir avec des forces considérables en campagne, sans excéder les ressources d'un Etat du troisième ordre;

3° Qu'il procurerait au défenseur l'avantage de la mobilité et l'initiative des opérations;

4° Qu'il donnerait le moyen de sauver l'Etat et l'armée, même après une rencontre malheureuse;

5° Qu'il inspirerait la plus grande confiance à l'armée chargée de sa défense;

6° Qu'il imposerait à l'assaillant;

7° Qu'il préviendrait la violation du territoire du petit Etat;

8° Qu'il développerait l'unité nationale;

9° Qu'il laisserait entre les mains du défenseur, sans exciter la défiance d'au-

une des grandes puissances, toute l'importance stratégique et politique du théâtre de la guerre ;

10° Qu'il procurerait au gouvernement du défenseur le moyen, en cas de conflagration générale, de prendre une attitude expectante, attitude qui lui permettrait de conjurer l'influence des faits accomplis et de faire choix de ses alliés.

11° Enfin, qu'il couvrirait la capitale, centre de puissance de l'Etat, objectif de l'attaque, comme le veulent Vauban et Jomini.

M. Van de Welde consacre ensuite un chapitre spécial au Piémont, chapitre qui, pour le moment, n'a plus d'actualité, le petit Etat ayant passé au nombre des grands. L'auteur voulait une seule et grande place centrale à Turin même, et une petite forteresse maritime à la Spezzia.

Il est fâcheux que M. Van de Welde n'ait pas consacré aussi quelques lignes au royaume des Deux-Siciles. Les événements qui viennent de s'y passer et qui s'y passent encore n'auraient pas tardé, en effet, de donner raison à ses excellents principes et à la clairvoyance qu'il met à leur application. Avec son talent remarquable d'analyse et sa perspicacité, M. Van de Welde eût fait sans doute à cet égard des prédictions aussi frappantes que celles de sa brochure de 1854, où il annonça si bien aux alliés l'insuccès de leur expédition dans la mer Baltique.

Le roi de Naples se débat aujourd'hui dans une petite place située à l'extrémité de son royaume, où il n'a pas pu seulement utiliser la moitié de ses troupes disponibles et où il ne se soutient que par des influences diplomatiques qui le feront passer sous telles fourches caudines qu'il leur plaira. Si au lieu de se voir relégué dans le cul-de-sac de Gaëte, François II avait eu sa capitale bien retranchée, de manière à pouvoir y rester en sécurité avec son gouvernement, au milieu de son armée, et à tenir même, au besoin, la population urbaine en respect par le moyen des forts détachés, il eût eu bien plus de chances qu'il n'en a de maintenir sa couronne. Outre tous les avantages politiques et stratégiques de la possession d'une grande capitale comme Naples et d'une base d'opérations à proximité de toutes ses provinces, il aurait encore pu compter sur les mêmes secours maritimes qu'il reçoit maintenant à Gaëte. Enfin, s'il n'avait possédé qu'une seule place centrale à Naples, avec des points secondaires combinés méthodiquement, il n'aurait pas vu se fondre ses corps d'armée à droite et à gauche dans diverses places sans communication entr'elles, les uns à Milazzo, d'autres à Messine, d'autres à Naples, 10 mille hommes à Capoue, etc..., sans compter la fin qui va intervenir à Gaëte.

L'auteur aurait bien dû aussi ajouter quelques mots sur la Belgique, sa patrie, qui, sourde à d'éloquentes voix et à celle entr'autres de M. Van de Welde, se met actuellement en mesure de commettre les mêmes fautes que les Bourbons de Naples. Quoique la capitale, Bruxelles, soit on ne peut mieux placée pour servir de pivot stratégique à la défense du pays dans toutes les hypothèses, on a décidé de la laisser complètement ouverte, pour transporter le foyer de résistance dans le cul-de-sac de l'Escaut, à Anvers. Au premier danger sérieux le gouvernement belge devra déguerpir de son siége pour se réfugier dans la place d'Anvers, comme le gouvernement piémontais aurait dû décamper à Alexandrie ou à Pinerolo peut-être, en mai 1859, si Giulay avait su opérer encore deux marches en avant. Les empereurs d'Autriche durent souvent aussi vagabonder dans leurs Etats et y seront encore obligés sans doute, si des opérations s'approchaient de leur capitale ouverte, comme a dû s'y résigner le jeune et infortuné roi de Naples, victime d'un état de choses antérieur à son règne. Quelle responsabilité pèse donc sur les hommes d'Etat et sur les officiers qui ont à décider de la construction de places fortes!

Mais au moins les Belges ont su, dans leur écart, garder une certaine logique qu'on n'a pas eue à Naples. En premier lieu, ils ne quittent leur centre géographique que pour rechercher la mer, c'est-à-dire pour s'approcher de certains alliés qu'ils croient plus sûrs. En second lieu, ils font d'Anvers une place à grand développement avec enceinte continue et ceinture d'ouvrages détachés, place autour de laquelle toute l'armée belge et même plus encore seront à l'aise pour manœuvrer. Gaëte, au contraire, est une sorte de blockhaus, où le roi François II se trouve emprisonné du côté de terre et où il s'est vu si fort embarrassé d'avoir des défenseurs à sa disposition qu'il dut en licencier, par manque de place et de moyens d'emploi, une vingtaine de mille!

Nous regrettons encore que l'auteur n'ait pas parlé de la Suisse, qui, comme zone neutre au milieu des grands belligérants européens et au centre des Alpes, peut bien avoir quelque importance aux yeux des stratèges. Il est vrai que le caractère tout particulier de la nation et du militaire suisses, c'est-à-dire d'une confédération de 22 Etats sans armée permanente, complique singulièrement le problème d'une défense régulière du pays. Mais nous croyons qu'il est facile de tenir compte des objections reposant sur ces deux particularités. En premier lieu, nous dirons de la Suisse, comme de l'Autriche, qu'on ne doit pas s'y préoccuper du caractère plus ou moins fédératif de l'Etat. Au point de vue militaire l'Etat doit être *un*, comme l'armée [illegible] et les opérations doivent être combinées et dirigées en [illegible]

second lieu, il faut opérer ou au moins tâcher d'opérer avec des milices citoyennes comme avec des troupes permanentes, à cette différence près qu'on ne les affecte pas à la guerre offensive. Partant de ces bases, l'auteur avait, en Suisse, un champ plus favorable que partout ailleurs pour l'application de ses principes, la Confédération helvétique n'ayant pas encore de forteresses inutiles à garder [1], ni de grande capitale prépondérante. Il aurait probablement jugé que la Suisse, malgré son système fédératif, doit avoir un point central de défense, et qu'elle n'en peut avoir qu'un, qui serait sans doute Lucerne [2]. Qu'elle peut se passer de places frontières, vu qu'elle ne doit pas avoir de projets offensifs, mais qu'elle a un problème particulier et fort embarrassant à résoudre en ce qui concerne ses grandes villes à cheval sur la frontière même.

Pour en revenir au livre de M. Van de Welde, on voit qu'il traite en connaisseur et à un point de vue nouveau, une matière des plus importantes. Assurément des écrivains militaires et de grands hommes de guerre ont depuis longtemps signalé les vices communs des défenses en cordons, et l'auteur lui-même le rappelle. Mais ces vices ont encore de nos jours tant de poids qu'on ne saurait trop les harceler, et descendre dans leur analyse plus avant qu'on ne l'a fait jusqu'ici.

En s'appliquant à cette œuvre avec son zèle et son talent ordinaires, M. Van de Welde a le mérite d'avoir non seulement fait toucher au doigt les défauts des dispositifs existants, mais d'avoir reconstruit les dispositifs à nouveau et sur les bons principes de guerre que les meilleurs capitaines modernes ont consacrés. Toutes les forteresses aujourd'hui bien placées stratégiquement, Paris, Lyon, Lintz et quelques autres sont des créations contemporaines; la plupart des places nuisibles remontent, au contraire, à des temps où l'art de la guerre n'était pas envisagé comme il l'est aujourd'hui, ou à des circonstances qui étaient totalement différentes.

Depuis les guerres de Frédéric et de Napoléon, depuis leurs écrits

[1] On ne peut guère appeler Luciensteig, Bellinzone et Saint-Maurice des forteresses suisses. Ces barrages européens sur les passages du Splügen, du Saint-Gothard et du Simplon, seraient de fort peu de poids dans une guerre de la Suisse même. Les fortifications de Genève, bâties avant que Genève fût suisse, ont, fort heureusement pour la défense générale, été démolies sans être remplacées, ce qu'en revanche les partisans d'une défense locale peuvent regretter. Les murailles à moitié abattues de Soleure sont sans valeur, ainsi que la tête de pont en ruines d'Aarberg. A proprement parler, la Suisse est donc vierge de fortifications et le problème de sa défense est encore intact.

[2] Voir à ce sujet la brochure *Nécessité d'une place forte fédérale*, publiée récemment, à Lausanne, par un diplomate russe, brochure dont nous avons parlé dans notre numéro du 21 novembre 1860.

et ceux de l'archiduc Charles et de Jomini, nul militaire sérieux ne saurait encore croire qu'il y a une manière de faire la guerre avec des forteresses qui puisse, dans ses combinaisons supérieures, différer fondamentalement de celle sans forteresses. Non; la guerre doit se faire avec des *hommes,* c'est-à-dire avec des engins mobiles; quant aux *murailles*, masses inertes, elles n'interviendront que pour seconder les hommes. En un mot, les fortifications doivent se trouver sur les points mêmes où, sans forteresses, un général habile placerait ses forces. Seulement, des forteresses et de bonnes communications entr'elles pourront permettre, pour les dispositions de corps de troupes, des latitudes, des exceptions, des tolérances, dont on n'aurait pas usé sans elles. Mais qu'on n'aille pas travestir les rôles, faire de ces tolérances possibles des règles consacrées, et croire que si le système des défenses en cordons est mauvais sans forteresses, il deviendra bon, toutes choses proportionnelles d'ailleurs, avec l'appui de places fortes. C'est cependant là une opinion encore très commune dans maintes armées; et le livre de M. Van de Welde a le mérite de l'attaquer avec autant de courage et de franchise que d'habileté.

Sans doute maints généraux sont, au fond, de son avis. Mais, objectent-ils, pourquoi démolir ces places inutiles ? qu'on se contente de les laisser vivre sans y attacher d'importance et sans y mettre de défenseurs! qu'on ne les considère que comme des reliques militaires et des monuments historiques! Cela se dit et cela se pense en vérité dans le cabinet; puis quand viennent les applications, quand se présentent les combinaisons de dislocations de troupes et d'opérations, on voit les forteresses tenues pour inutiles, attirer, comme de mystérieux aimants, les corps de leur côté, et présider bientôt à tout un système de cordon et de dissémination qui n'était pas dans l'idée première des états-majors et auquel ils ne seraient pas arrivés sans elles. D'ailleurs, la prise par l'ennemi d'une place même inutile a de doubles inconvénients au point de vue de l'effet moral.

Le moyen radical proposé par M. Van de Welde de démolir les places superflues est le seul qui puisse sûrement parer à ces écarts, et nous espérons que les vues de l'officier belge, si hardies qu'elles puissent sans doute paraître à quelques-uns, finiront par faire un honorable chemin dans le monde militaire et par devenir d'application générale.

L'ouvrage de M. Van de Welde se termine par un chapitre traitant de la disposition des ouvrages des places à grand développement, sujet plus spécial sur lequel nous nous proposons de revenir plus tard.

AFFAIRES D'ITALIE.

La situation n'a pas sensiblement changé depuis quinze jours. Le siége de Gaëte est toujours poursuivi avec activité par le général Cialdini, assisté du général du génie Menabrea, et un bombardement assez vif a eu lieu pendant les premiers jours de janvier.

Enfin, le 8, s'est produit un incident qui précipitera sans doute le dénouement. L'amiral français a annoncé le départ de sa flotte moyennant une suspension du feu et des travaux de siége de la part des Piémontais jusqu'au 19. Le général Cialdini ayant accédé à cet arrangement, les bâtiments français ont successivement pris le large dès le 10.

Le *Moniteur* de Paris du 16 donne à ce sujet quelques explications. Il déclare que si l'escadre française a séjourné devant Gaëte, c'est uniquement par sympathie pour François II, et non point pour prendre une part active à la lutte dans le cas où celle-ci devrait se continuer. En ce moment, cette démonstration sympathique changerait de caractère par sa prolongation et deviendrait un encouragement à la résistance.

Déja à la fin d'octobre, ajoute le *Moniteur*, le vice-amiral Lebarbier de Tinan déclarait à François II que l'escadre française ne resterait pas indéfiniment devant Gaëte. Dès lors, les circonstances se sont aggravées. L'empereur s'est fait intermédiaire entre le Piémont et François II, et a fait, relativement à un armistice, des propositions qui ont été accueillies par les deux parties. Il a été arrêté, d'un commun accord, le 8 janvier, que les hostilités seraient suspendues jusqu'au 19.

A PROPOS DES MILITAIRES SUISSES AUX SERVICES ÉTRANGERS

Diverses feuilles ont publié la lettre suivante que nous croyons devoir aussi reproduire et aux conclusions de laquelle nous nous joignons de la manière la plus complète :

La Sarraz, 1er décembre 1860.

Monsieur,

Les journaux annoncent que le Conseil fédéral vient d'adresser une circulaire aux gouvernements cantonaux pour les inviter à déférer aux tribunaux ceux de leurs ressortissants récemment revenus du service romain, et qui ont contrevenu à la loi fédérale prohibant le service militaire à l'étranger.

Cette mesure doit atteindre, paraît-il, près de *mille* individus déjà de retour, et s'ap-

pliquera nécessairement à un nombre bien plus considérable lorsque tous les militaires suisses à l'étranger auront été contraints par les circonstances à rentrer dans leurs foyers.

Je n'ai point l'intention, Monsieur, de discuter ici le principe de la loi fédérale du 30 juillet 1859, mais je crois qu'il n'est pas sans utilité d'appeler l'attention publique sur l'inopportunité de son application rigoureuse en ce moment.

Depuis l'année 1859, nous assistons au renversement de toutes les vieilles notions sur ce qui est juste et sur ce qui ne l'est pas. Les trônes et les gouvernements les plus divers croulent ou s'improvisent en quelques instants. Les passions et les instincts, vivement surexcités, font tous les jours bon marché de la règle et du droit écrit.

Dans un état social aussi tourmenté peut-on, avec sagesse, appliquer indistinctement toutes lois avec une égale rigueur? Les circonstances n'appellent-elles pas, au contraire, une indulgence particulière sur certains délits?

Ces questions me ramènent à la prohibition du service militaire à l'étranger, et il n'est pas superflu de rappeler dans quelles circonstances la loi du 30 juillet 1859 fut votée.

A cette époque, un cri de réprobation s'élevait bruyamment en Suisse et hors de Suisse contre les mercenaires qui, en vendant leur sang à des souverains, écrasaient les peuples sous de prétendues tyrannies; toutes les insultes étaient jetées à nos compatriotes servant à l'étranger, et les échos de ces injures ont retenti jusque dans nos assemblées législatives. La Suisse, disait-on, a le monopole de ce trafic monstrueux; l'honneur du pays en est atteint; il faut, à tout prix, faire cesser un état de chose aussi compromettant.

Au milieu de ces déclamations virulentes arriva la catastrophe des régiments suisses à Naples, et ce déplorable événement vint comme à point pour donner raison aux ennemis passionnés du service militaire à l'étranger. Nos assemblées fédérales, vivement impressionnées par une telle accumulation d'attaques et de tristes faits, promulguèrent une loi interdisant, sous les peines les plus sévères, le service militaire au dehors.

Depuis lors, cependant, qu'avons-nous vu? L'habitude du service militaire à l'étranger qui, jusqu'à ces temps, n'existait pour ainsi dire qu'en Suisse, s'est répandue dans la presque totalité de l'Europe.

Les Anglais, les Irlandais, les Français, les Belges, les Hongrois, les Polonais, les Autrichiens, les Allemands de tous pays et les Suisses se sont précipités à l'envi, les uns au service du pape et du roi de Naples, les autres au service de Garibaldi et d'une foule de gouvernements plus ou moins provisoires. Chacun, suivant son opinion particulière, est allé prêter son bras à une cause étrangère; des souscriptions et des comités se sont organisés en Suisses aussi bien qu'ailleurs, et ont envoyé des recrues, de l'argent, des armes ou des députations soit à Garibaldi, soit au pape; les mercenaires enfin, si vilipendés quelques mois auparavant, ont été acclamés, fêtés et honorés par leurs coreligionnaires politiques.

Lamoricière, Pimodan, de Flotte, Schmidt, Von Mechel, Rustow, de Courten, Tückery, Türr, Peard, lord Seymour, Bixio et bien d'autres servant en étrangers des causes différentes et contraires, ont pris une place de quelque importance dans l'histoire militaire de notre temps.

Ce sont là des faits patents et connus de tout le monde, et s'il n'en ressort pas la justification entière du service militaire à l'étranger, cela prouve au moins avec évidence combien l'opinion publique le condamne peu.

Il n'est pas probable qu'on veuille m'objecter la différence des causes, reconnaître le droit chez celui qui sert Garibaldi ou Victor-Emmanuel, et le dénier à celui qui sert le pape ou le roi de Naples. Tous ont suivi dans leurs choix leurs préférences individuelles, mais ni l'équité ni le droit n'admettent deux poids et deux mesures, conséquemment la condamnation des militaires revenus du service pontifical entraînerait nécessairement celle des soldats au service de Garibaldi. Ai-je besoin d'ajouter que chez nous ce sont les actes et non pas les opinions qui sont justiciables des tribunaux.

En considérant donc combien les circonstances politiques et sociales actuelles diffèrent de celle du milieu de 1859, je ne puis m'empêcher de penser que la loi votée à cette époque est déjà parfaitement surannée, et qu'il serait aussi excessif qu'inopportun d'en faire l'application rigoureuse aux militaires suisses revenus du service romain.

Mais ce n'est pas tout, Monsieur; une autre considération d'un intérêt majeur suffit, il me semble, pour condamner sinon pour prévenir des poursuites légales contre les soldats déjà rentrés en Suisse ou qui pourront, au nombre de quelques milliers, revenir encore d'Italie, de la légion étrangère en France et des Indes hollandaises.

L'Europe marche à une commotion générale, et la Suisse n'évitera que bien difficilement de se trouver gravement mêlée aux événements. Ce danger est tellement menaçant que nos autorités et nos populations se préparent activement à y faire face. On se préoccupe de mesures et de travaux défensifs, d'armement, d'organisation militaire, et l'on fait bien.

Maintenant, je vous le demande, Monsieur, le moment est-il bien choisi pour jeter en prison, pour priver surtout de leurs droits de citoyens, un millier et plus d'individus qui viennent de faire campagne, qui ont acquis l'expérience du feu et qui peuvent fournir de précieuses recrues à notre armée? Est-ce le moment, je le demande encore, de rejeter en dehors de la famille suisse mille soldats dont le seul tort est d'avoir cédé à l'entraînement d'une cause politique étrangère, ou à un penchant irrésistible pour la carrière des armes!

Ils ont contrevenu à la loi, dira-t-on. C'est incontestable; mais si la lettre de la loi les condamne, en est-il de même de la conscience publique?

Quant à moi, Monsieur, je répondrai franchement que je ne le crois point. Ceux de nos compatriotes qui sont revenus de Rome, aussi bien que ceux qui reviendront encore en grand nombre d'Italie ou d'ailleurs, n'ont pas démérité dans l'opinion de leurs concitoyens par le fait de leur engagement dans un service étranger. Ils ont usé d'un droit inviolable, c'est-à-dire de leur liberté individuelle, et s'ils étaient condamnés en vertu d'une loi de circonstance, la conscience publique ne ratifierait pas le jugement. C'est, du moins, mon intime conviction.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur, avec la plus haute considération, votre très obéissant serviteur,

Le général DE GINGINS-LA SARRAZ.

NOUVELLES ET CHRONIQUE

Le tableau des écoles fédérales en 1861 vient d'être publié. L'école centrale à Thoune se tiendra du 8 avril au 8 juin. Le rassemblement de campagne aura lieu du 12 au 24 août, dans les Hautes-Alpes (du Valais, dit-on), et il ne comprendra

cette année que quatre bataillons, quatre compagnies de carabiniers, deux compagnies de guides, deux batteries de montagne et une compagnie de sapeurs. Comme particularité du tableau de cette année, on peut noter qu'il y a une école de recrues d'artillerie de plus, et que quatre écoles (cavalerie, carabiniers et officiers de santé), se tiendront à Genève. Quelques écoles en outre n'ont pas encore de places d'armes déterminées, afin de pouvoir, sans doute, suivant les circonstances, les employer à un service de frontière.

Les primes pour les meilleurs modèles d'un fusil d'infanterie viennent d'être réparties d'après le rapport de la commission des experts qui a été chargée d'examiner les modèles parvenus au Conseil fédéral. Le premier prix de 3,000 francs n'a pas été décerné, aucun des modèles présentés à la commission ne réunissant toutes les conditions voulues.

Le second prix, de 2,000 fr., a été obtenu par MM. Buri et Bauholzer, à Lucerne. Une gratification de 500 fr. a été accordée à MM. Schmid et Ochsenbein, à Bâle; une de 300 à M. Valentin Sauerbrey, également à Bâle; et enfin une de 100 fr. à MM. Moulinié et J.-J. Jaquet, à Genève. Ont obtenu des mentions honorables : MM. Zaugg, armurier, à Berne; Vogel, lieutenant-colonel, à Zurich; l'arsenal cantonal à Morges, et enfin MM. Beuret, propriétaires d'une manufacture d'armes à Liége.

Neuchâtel. — Le projet de budget du département militaire pour l'année 1861 prévoit une dépense de 151,143 fr., répartie comme suit :

1. Frais d'administration, corps d'instructeurs, etc.	Fr.	36,500
2. Instruction des recrues, habillement, équipement et indemnités pour chevaux de guides		50,030
3. Cours de répétition et exercices de tir		23,734
4. Exercices de landwher		14,279
5. Caserne de Colombier et entretien du matériel		11,600
6. Divers		15,000
Somme égale :	Fr.	151,143

— Le Conseil fédéral ayant nommé MM. Jules-Alfred *Jeanneret*, du Locle, et Aimé *Challandes* fils, de Fontaines, aux fonctions de commissaires des guerres de 5e classe, ils ont été assermentés en cette qualité par le Conseil d'Etat le 28 septembre 1860.

Vaud. — Dans sa séance du 7 décembre 1860, le Conseil d'Etat a nommé MM. *Bornand*, Ami, à Lausanne, major du bataillon de chasseurs n° 113 fédéral, 9 cantonal; — *Duroisin*, Franç.-Louis, à Yverdon, major du bataillon de réserve du 6e arrond. — Le 12 dit, MM. *Spengler*, Gustave, à Lausanne, major du bataillon de réserve du 3e arrond.; — *Déglon*, Pierre-Louis, à Courtilles, capitaine de chasseurs de gauche d'élite dans le 8e arrond. — Le 22 dit, M. *Lugrin*, Franç.-Jean-Baptiste, au Lieu, lieutenant de mousquetaires n° 1 d'élite dans le 5e arrond. — Le 27 dit, MM. *Bezençon*, Jules, à Orbe, capitaine de mousquetaires n° 3 d'élite, dans le 5e arrond ; — *Gonin*, François, à Essertines, lieutenant de grenadiers d'élite dans le 5me arrondissement ; — *Pilicier*, Henri, à Yverdon, major du bataillon de réserve dans le 6e arrond.; — *Widmer*, Henri, à Lausanne, major du bataillon de réserve dans le 3e arrond.; — *Marguerat*, Fritz, à Lausanne, premier sous-lieutenant de grenadiers de réserve ; — *Loude*, Alfred, à Vevey, capitaine aide-major du bataillon n° 9 ; — *Vuadens*, Jules, à Cossonay, capitaine quartier-maître du bataillon de réserve dans le 7e arrond.; — *Amiet*, Jean-Louis, à Mur, capitaine aide-major du bataillon d'élite dans le 8e arrond.; — *Jaquier*, Jean-Rod., à Prahins, capitaine de mousquetaires n° 2 d'élite ; — *Volet*, Jules-Louis, à Grens, lieutenant de carabiniers n° 3 de réserve, arrond. n° 4 et 7 ; — *Reymond*, Henri-Victor, à Senarclens, deuxième sous-lieutenant de carabiniens n° 3 d'élite dans le 3e

arrond.; — *Curchod*, Henri, à Vevey, médecin capitaine; — *Dumur*, Vincent, à Chexbres, médecin capitaine; — *Murel*, Edouard, à Vevey, médecin lieutenant; — *Rossier*, Henri, à Vevey, médecin lieutenant. — Le 4 janvier 1861, M. *Michaud*, François, à Orny, major du bataillon d'élite du 7e arrond. — Le 12 dit, MM. *Destraz*, Jean, à Essertes, second sous-lieutenant de mousquetaires no 4 d'élite dans le 1er arrond.; — *Blanchet*, Franç.-Louis, aux Clées, lieutenant de chasseurs de gauche no 1 de réserve, dans le 5e arrond.; — *Mullner*, Fritz, à Montcherand, premier sous-lieutenant de chasseurs de gauche no 1 de réserve dans le 5e arrond.; *Goumaz*, Frédéric, à Sédeilles, capitaine de chasseurs de gauche no 2 de réserve dans le 3e arrond.; — *Pache*, Victor, à Chapelles, premier sous-lieutenant de carabiniers no 3 d'élite, dans le 3e arrond.; — *Ducraux*, Louis-Franç.-Alexandre, à Vevey, lieutenant de chasseurs du bataillon no 9, dans le 1er arrondissement.

CORRESPONDANCE

La Sarraz, 30 décembre 1860.

Monsieur le Rédacteur,

La *Revue Militaire* du 28 décembre contient enfin la lettre de réclamation que j'ai pris la liberté de vous adresser il y a deux longs mois.

Satisfait de cette insertion, je ne veux point continuer une discussion superflue, mais vos commentaires sur ma lettre du 27 octobre avancent dès leur début et sans doute involontairement une inexactitude que je ne puis me dispenser de rectifier.

Voici le passage en question :

« Nous avons eu pour principal but en nous occupant de cet écrit de faire acte de » complaisance envers l'auteur, qui avait daigné nous le transmettre *avec demande* » *d'une mention.* »

Or, Monsieur le rédacteur, en vous transmettant, de même qu'à d'autres journaux, deux exemplaires de ma brochure, je n'ai joint à cet envoi aucune demande ni directe ni indirecte de le mentionner.

Dès lors il n'est pas surprenant que je n'aie pas reconnu dans l'article aigre-doux que vous m'avez consacré le 19 octobre, un acte de complaisance qui faisait de moi votre obligé.

Je ne pense pas, Monsieur le rédacteur, que ce soit trop attendre de votre impartialité, que de vous demander d'insérer ces lignes dans *votre prochain numéro.*

J'ai l'honneur d'être, Monsieur le rédacteur, avec parfaite considération.

Votre très obéissant serviteur,

Aymon de Gingins-La Sarraz.

AVIS. — Avec le numéro de ce jour nous expédions à nos abonnés de 1860 la couverture et la table des matières de l'année écoulée. Nous donnons aussi une carte de l'Italie centrale et méridionale, avec un croquis, reproduit d'anciennes cartes, de la place de Gaëte.

La *Revue militaire suisse* paraît deux fois par mois. Prix : 6 francs par an pour toute la Suisse et 10 francs pour l'étranger. S'adresser, pour tout ce qui concerne les abonnements et l'administration, à MM. Corbaz et Rouiller fils, à Lausanne, et à M. Tanera, éditeur, quai des Augustins, 27, à Paris.

LAUSANNE. — IMPRIMERIE CORBAZ ET ROUILLER FILS, ESCALIER-DU-MARCHÉ, 23.

REVUE MILITAIRE
SUISSE

dirigée par Ferdinand LECOMTE, major fédéral.

N° 2. Lausanne, 31 Janvier 1861. VIe Année.

SOMMAIRE. — Affaires d'Italie. — Cavalerie. — Quelques mots sur les collections militaires de Thoune. — Sur le nouvel habillement et équipement. — Nouvelles et Chronique.

AFFAIRES D'ITALIE.

Le siége de Gaëte traîne en longueur sans incidents marquants. L'armistice a expiré le 19, sans qu'un arrangement ait pu être conclu. Le 20, le général Cialdini a délégué le général Menabrea au roi François II pour lui proposer la reddition de Gaëte aux conditions suivantes :

1° Le gouvernement sarde s'engagerait à assurer aux officiers de l'armée napolitaine la conservation de leur grade; 2° Les troupes renfermées dans Gaëte, au moment de la reddition, recevraient six mois de solde et auraient la faculté de rentrer dans leurs foyers; 3° Deux frégates seraient mises à la disposition de François II pour assurer sa retraite et le conduire où il voudrait.

Ces propositions ont été repoussées par les défenseurs, à l'instigation, assure-t-on, des ambassadeurs d'Autriche, de Bavière, d'Espagne, de Saxe et du pape, qui, ainsi que les ministres de Russie et de Prusse, s'étaient rendus à Gaëte pour l'anniversaire du roi, le 16 janvier. En suite de ce refus, l'amiral Persano, de concert avec le général Cialdini, a laissé vingt-quatre heures aux habitants pour quitter la ville, et, aussitôt après ce délai, l'escadre sarde, forte de 14 bâtiments, a commencé le blocus effectif de la place du côté de la mer. En même temps l'armée reprenait ses travaux aux batteries avancées.

Le 22, la place a ouvert la première le feu; les assiégeants ont aussitôt riposté et une canonnade très nourrie s'est prolongée toute la journée. La flotte a essayé aussi de bombarder la ville, mais n'ayant pas pu s'embosser, et devant redouter le canon des forts, l'effet de son feu a été insignifiant. [illegible] batteries ont échangé, de-

puis lors, quelques projectiles, mais aux dernières nouvelles, du 26, il n'était pas question d'avantages obtenus d'un côté ou d'autre.

On n'apprend ni que les Piémontais aient commencé des travaux d'attaque sérieux contre l'un des ouvrages de la place, ni que les défenseurs aient cherché à paralyser plus énergiquement les assiégeants par un feu concentré sur un point particulier des tranchées ou par des sorties. Ce sont des deux parts des canonnades à grandes distances et sans but spécial comme sans résultat. Ce qu'il y a de plus important, c'est que le blocus est maintenant établi, et que les assiégés, dont on aura dorénavant des nouvelles moins régulières et moins sûres, ne tarderont pas à souffrir du manque de vivres et de munitions. En outre le feu de la flotte sarde, quoique peu dangereux en lui-même, peut avoir pour effet de maintenir sur le front de mer un certain nombre de défenseurs et de bouches à feu qui, précédemment, pouvaient être tous affectés au front de terre. On peut même dire que c'est seulement depuis le 22 janvier que le siége réel a commencé et qu'il peut être raisonnable, de la part de Cialdini, de tenter, selon les circonstances, quelque coup de vigueur.

CAVALERIE.

Les améliorations dont cette arme est susceptible sont à l'ordre du jour, on le sait, dans toutes les armées. En Suisse, il s'agit depuis plusieurs années, non seulement de son amélioration, mais de son maintien. — Cette question a encore occupé l'Assemblée fédérale dans sa dernière session, mais sans qu'une solution ait pu intervenir. En 1856 déjà, les Chambres avaient invité le Conseil fédéral à changer les bases de l'organisation actuelle de la cavalerie en fusionnant l'élite et la réserve et en abrégeant la durée du service. L'autorité exécutive, accédant à cette invitation, a présenté, en 1857, un projet dans ce sens, qui fut ajourné par les Chambres. L'été dernier celles-ci revinrent à la charge ; le Conseil fédéral s'exécuta de nouveau et proposa, dans la dernière session, un décret ne réformant à peu près rien, il est vrai, qui lui fut de nouveau retourné pour études ultérieures. La question est donc toujours sur le chantier, n'avançant que lentement vers un résultat. En attendant, on nous permettra de dire quelques mots sur ce sujet.

Et d'abord un coup d'œil préalable sur la législation existant dans les cantons qui fournissent de la cavalerie, ne sera pas superflu.

Le *temps de service* dans l'élite et la réserve est diversement dé-

terminé dans les limites de la loi fédérale. L'organisation militaire fédérale prescrit seulement que l'entrée dans l'élite ne peut pas avoir lieu avant l'âge de 20 ans révolus et la sortie au plus tard après que le soldat a accompli sa 34e année. La sortie de la réserve ne doit pas avoir lieu plus tard que l'âge de 40 ans révolus. Or, dans la plupart des cantons, le service d'élite du cavalier est fixé à 8 ans, sauf à Schaffouse où il est de 9 ans, Argovie de 10 ans. Le temps de service dans la réserve varie de 4 à 9 ans. Dans le canton de Lucerne il est de 4 ans, dans ceux de Schaffouse et d'Argovie, de 9 ans.

Le *cheval est fourni* par le cavalier dans tous les cantons, à l'exception des chevaux des trompettes, des fraters et ouvriers, qui sont livrés par l'Etat.

Les cantons suivants fournissent une *subvention* pour l'achat ou l'entretien du cheval :

Zurich, un dédommagement annuel de 20 fr., et un supplément de solde de 50 c. par jour de service effectif;

Lucerne, un dédommagement de 70 fr.;

Schwytz, un dédommagement de 50 fr.;

Fribourg, 200 fr. sur la somme d'achat; une moitié au moment de l'achat, l'autre moitié au bout de 5 ans;

Schaffouse, à l'entrée au service, 50 fr.; au bout de 5 ans encore 50 fr.

St-Gall, 350 fr., payables une fois pour toutes, l'équipement devant être pris sur cette somme;

Grisons, 120 fr. par an, et au service 3 fr. par jour durant les trois premières semaines, plus tard 1 fr. 50 c. par jour;

Tessin, 120 fr. par an;

Argovie, 2 fr. par jour de service;

Vaud, 2 fr. 50 c. par jour de service;

Genève, 300 fr. une fois pour toutes, l'équipement devant être pris sur cette somme;

Berneet S o leure, aucune indemnité.

L'équipement des chevaux est fourni partout, sauf dans le canton de Vaud, par l'Etat. Dans les cantons de St-Gall et de Genève, comme il a été dit, moyennant déduction de la valeur de la bonification faite pour le cheval et l'équipement. Relativement à l'habillement et à l'équipement personnel, la cavalerie est, dans tous les cantons, traitée sur le même pied que les autres armes.

En ce qui concerne la vent[illegible] [illegible]lupart des cantons une prescripti[illegible] le consentement de l'autorité

consistent dans des amendes, en partie aussi dans des cours de remonte sans solde ni subsistance.

L'échelle des contingents de 1851 fixe la force numérique de la cavalerie comme suit :

	Dragons.	Guides.
A l'élite	1,694	243
A la réserve	780	152
En somme	2,474	395

Il y avait au 1er janvier 1860, suivant les contrôles de la troupe :

	Dragons.	Guides.
A l'élite	1,463	253
A la réserve	1,075	110
En somme	2,538	363

Il manquerait ainsi 231 dragons à l'élite. Les guides ont 10 surnuméraires. La réserve accuse 295 dragons surnuméraires, tandis que dans les guides il manque 22 hommes. En prenant ensemble élite et réserve, on aurait d'après les contrôles la force de cavalerie voulue par la loi.

Toutefois, le résultat est moins favorable si au lieu des contrôles on consulte l'état de *présence*. Les 22 compagnies de dragons d'élite, dans les cours de répétition de 1860, ne figurent que par 1,339 hommes, soit 133 de moins que ne portent les contrôles. Les 7 $^1/_2$ compagnies de guides ont présenté un chiffre de 217 hommes, dont 38 de moins que dans les contrôles. Ceci prouve que pour que les corps puissent entrer au complet en campagne, il faut que les contrôles accusent un nombre proportionné de surnuméraires, chiffre qui doit être porté à 15 $^0/_0$ au moins.

Il résulte, en outre, d'après des renseignements fournis par les cantons, qu'il faut, pour maintenir au complet les compagnies de dragons d'élite, un chiffre annuel de 252 recrues.

Or, il n'a été recruté en réalité, dans les années 1852 à 1859, par an en moyenne que 180, ainsi par an 72 de trop peu.

D'après ces données et abordant maintenant la question, il s'agit de savoir de quelle manière il peut être remédié à l'inconvénient de ce recrutement si faible de la cavalerie.

Un premier expédient se présente, qui serait celui d'une *diminution de la cavalerie*. Nous ne saurions toutefois y souscrire, car nous n'admettons pas comme fondé l'argument souvent reproduit que la Suisse, comme pays de montagnes, ne se prête pas à l'emploi de la cavalerie. Sans doute les masses de cavalerie, et surtout de grosse cavalerie, deviennent, par l'effet des armes rayées, d'un emploi de plus en plus rare et difficile. Nous considérons même comme un avantage particu-

lier à l'organisation militaire suisse, de n'avoir qu'une très faible proportion de cette arme dispendieuse, qui ruine quelques grands Etats dans l'espoir de services immenses sur le champ de bataille qu'elle ne rend presque jamais. Mais notre armée, pas plus que d'autres, ne peut se passer complétement de troupes à cheval sans grands préjudices pour celles à pied. D'abord, une grande partie de la Suisse ne consiste pas dans des montagnes, mais dans des vallées et des plaines, avec une configuration de terrains analogue à celle des pays avoisinants, où l'importance et l'utilité de la cavalerie ne sont pas mises en doute. Si la cavalerie peut être employée dans l'Allemagne méridionale, en Bourgogne, etc., elle doit assurément pouvoir l'être aussi dans la plupart des contrées de la Suisse. Les annales de la guerre sont là pour le prouver. Sans remonter aux batailles qui jadis furent livrées sur le sol de la Suisse, nous nous bornerons à rappeler les événements de 1798 et 1799. L'armée d'invasion française, forte de 35,000 hommes, comptait près de 4,000 cavaliers, et leur action, fatale aux Bernois, se révéla notamment après la prise de Soleure, alors que la cavalerie française, à la poursuite de l'armée bernoise, ne permit plus à celle-ci de prendre position. En 1799, la cavalerie était pareillement fortement représentée dans les armées étrangères faisant la guerre en Suisse. Les Français comptaient au-delà de 8,000, les Autrichiens plus de 13,000 cavaliers, et la preuve que la cavalerie est en état de rendre d'excellents services, même dans les pays de montagne proprement dits, se trouve dans les marches et combats dont les Grisons furent le théâtre et auxquels la cavalerie prit une part considérable.

Les modes de culture du sol en Suisse ne sont pas non plus de nature à entraver sensiblement les mouvements de la cavalerie. Durant la dernière guerre d'Italie, on a fait, il est vrai, l'expérience que la cavalerie n'a pu agir que d'une manière fort restreinte dans les plaines de la Lombardie, où, par un effet des particularités de la culture, les champs sont coupés par de nombreux fossés et haies, à tel point que d'ordinaire la cavalerie ne pouvait avancer que sur les routes. Mais encore a-t-elle été plusieurs fois d'une réelle utilité, et elle aurait pu l'être davantage si elle avait été mieux employée. En Suisse, les champs ne présentent pas le même caractère qu'en Lombardie. Les haies qui existaient jadis ont disparu. Les champs ne sont pas coupés par des fossés pour l'irrigation du maïs ou du riz; la cavalerie peut s'y mouvoir presque partout.

Quant à l'objection que notre cavalerie de milices, relativement peu nombreuse, ne sera jamais en état de résister à une invasion de cavalerie ennemie, cette objection n'est pas décisive. Il est vrai que s'il

s'agissait de cavalerie contre cavalerie, la troupe suisse ne pourrait guère sortir victorieuse; mais les conditions de luttes ne sont jamais telles qu'il n'y ait que deux cavaleries en présence; cette arme n'est qu'une arme accessoire ou auxiliaire, ainsi que c'est le cas des autres armes spéciales; et ici, une cavalerie, relativement plus faible, est toujours en état de rendre, à un moment décisif, de très bons services. Il n'est pas indifférent non plus que notre infanterie, déjà dans nos exercices d'instruction, se familiarise en quelque sorte avec le caractère de la cavalerie et sa manière de combattre, afin que, dans un cas sérieux, la cavalerie ennemie ne fasse pas sur elle une impression trop insolite.

La cavalerie suisse est déjà réduite à un minimum excessif; vouloir l'abaisser encore, ce serait presque lui ôter le caractère d'une arme combattante et ne lui assigner que la position de cavalerie d'ordonnance ou d'escorte. La cavalerie de l'armée fédérale et les guides doivent ensemble comporter 2,869 hommes, c'est-à-dire que sur 1,000 hommes de l'armée fédérale il doit y avoir 27 $^1/_2$ cavaliers. Dans toutes les autres armes, il y a des surnuméraires, de telle sorte que la force actuelle de l'armée fédérale est de 122,214 hommes, et qu'en réalité il n'y a ainsi que 23 cavaliers sur 1,000 hommes.

Dans l'armée fédérale, sous la Médiation, la proportion voulue était de 23 cavaliers sur 1,000 hommes; de 1815 à 1841, elle était de 28 cavaliers sur 1,000 hommes; de 1841 à 1851, elle était de 23 cavaliers.

Nous pouvons nous dispenser d'établir une comparaison avec la proportion de la cavalerie dans les armées étrangères, car chacun sait que la cavalerie y est relativement 8 à 10 fois plus forte que chez nous. Nous maintenons d'une manière absolue que la cavalerie suisse ne saurait être diminuée, à moins qu'on ne veuille plus la conserver comme arme spéciale indépendante.

Comme second moyen de faciliter le recrutement de la cavalerie, il a été question d'*abréger le temps de service de l'arme,* résultat qui, d'après des propositions faites antérieurement, serait obtenu en ce que la différence entre l'élite et la réserve n'existerait plus et que l'on exigerait uniquement un service d'élite de 10 ans au bout desquels le cavalier serait entièrement libéré. Nous estimons toutefois que cet expédient n'est pas le plus convenable. La différence entre l'élite et la réserve ne pourrait être supprimée que par une exception à la constitution fédérale, qui porte expressément que l'armée fédérale est formée d'élite et de réserve; il n'est guère permis d'admettre que cette classification pût disparaître pour telle ou telle arme. Mais

abstraction faite de ce point, ce n'est pas tant la suppression de la différence entre l'élite et la réserve que la réduction du temps de service qui constitue l'élément principal de cette proposition, et c'est sur ce point que nous croyons devoir exposer ce qui suit:

L'organisation militaire fédérale laisse, déjà actuellement, aux lois militaires cantonales, une latitude assez grande pour réduire à un minimum le temps de service des cavaliers dans l'élite et dans la réserve. Elle n'empêche à aucun canton de réduire à un total de 12 ans le temps de service de l'élite et de la réserve, de telle sorte qu'à l'expiration de cette période, l'homme peut passer dans la landwehr. Et il n'aurait cependant, en moyenne, que 32 ans. Or, pour que le chiffre complet de la cavalerie soit maintenu, une telle réduction dans le temps de service exige un recrutement annuel proportionnellement plus fort dans tous les cantons qui ont un temps de service plus long.

Il suit de là que la réduction du temps de service n'est en elle-même pas un expédient sûr, et se borne à un mouvement de rotation; plus le temps de service est court, plus il faut de recrues par an, et réciproquement.

Il suffit de jeter un coup d'œil sur les cantons pour se convaincre que ce n'est nullement dans la plus ou moins grande longueur du temps de service que gît la cause du recrutement plus ou moins complet. Il y a tels cantons qui, avec un temps de service proportionnellement plus long dans l'élite et la réserve, ont leur cavalerie au complet ou peu s'en faut, par exemple Soleure ave 16 ans de service, Schaffouse avec 18 ans; il en est de même de ceux qui exigent relativement le service le plus court, comme par exemple Lucerne avec 12 ans, St-Gall avec 14 ans. Le recrutement le plus faible se produit, il est vrai, dans le canton qui exige le plus long temps de service (19 ans), savoir Argovie.

Les causes du recrutement plus fort ou plus faible doivent donc, en grande partie, être recherchées dans d'autres circonstances. Elles se trouvent, d'une part, dans le nombre plus ou moins grand de propriétaires de chevaux aisés dans les cantons; d'autre part, dans des dédommagements que les cantons allouent au cavalier. Ceux qui comptent beaucoup de propriétaires de chevaux dans l'aisance peuvent encore aujourd'hui maintenir leur cavalerie au complet sans allouer des dédommagements, comme par exemple Soleure. D'autres ont dû, il y a longtemps déjà, recourir à l'expédient des bonifications. Il n'y a qu'un moyen de prévenir ces causes, et il consiste *dans des dédommagements plus élevés* au cavalier partout où cela paraît nécessaire. On pourrait, en outre, procéder à une meilleure répartition de la cavalerie entre les cantons, c'est-à-dire à une révision de l'échelle

des contingents en hommes, afin de prendre, par exemple, indistinctement des guides et des dragons dans tous les cantons qui peuvent en fournir, même en dessous de l'effectif d'une compagnie. Malheureusement le Conseil fédéral paraît vouloir s'élever formellement contre cette idée, de crainte que par là toute la loi actuelle ne soit mise en question. Si cependant l'on introduit prochainement, comme nous l'espérons, les canons rayés dans notre artillerie fédérale, ils introduiront aussi des diminutions et modifications d'effectif qui pourront amener une révision de la loi avant les 20 ans voulus, et à cette occasion on pourra bien changer la répartition de la cavalerie.

Quoiqu'il en soit, des dédommagements plus élevés aux cavaliers dans les cantons où cela paraît nécessaire pourraient avoir pour effet immédiat de procurer un plus fort recrutement, et, plus l'allocation sera élevée, mieux aussi le canton que cela concerne sera en état d'abréger le temps de service, en même temps que le recrutement de l'arme sera plus facile.

Pour le canton de Vaud, par exemple, comme pour d'autres cantons encore, la bonification serait plus efficace, à notre avis, en la capitalisant et en la donnant une fois pour toutes aux recrues, plutôt que sous forme de haute solde, qui, souvent, se dépense en frivolités. On pourrait aussi désirer que la Confédération, dont les finances sont en si bon état, supportât tout ou partie de ces bonifications.

On pourrait encore, tout en prenant pour base les lois fédérales existantes, faciliter le recrutement de la cavalerie par deux moyens que le département militaire fédéral est, assure-t-on, disposé à employer et qui auront sans doute un bon résultat.

Ce serait, en premier lieu, d'exempter le cavalier, une fois dans la landwehr, de l'obligation de tenir un cheval et d'assister aux exercices et aux inspections; et à cet égard, l'article 72 de l'organisation militaire fédérale accorde déjà aux cantons une latitude suffisante pour libérer la cavalerie de la landwehr de tout service d'école et d'inspection.

En second lieu, la Confédération devrait stimuler le penchant à entrer dans la cavalerie en procédant d'une manière moins chiche que ce n'est souvent le cas, à l'occasion des estimations et dépréciations des chevaux. Il n'est pas rare d'entendre des plaintes à ce sujet, et il suffit d'un seul cas d'injustice réelle ou prétendue pour que l'effet réagisse sur toute une contrée et pour ôter l'envie d'entrer dans la cavalerie.

Nous devons reconnaître que, dans ces derniers temps, la situation s'est améliorée à cet égard; mais il faudrait cependant que la sécurité des cavaliers fût moins livrée à l'arbitraire des estimateurs.

Enfin, qu'il nous soit permis d'espérer qu'on tiendra quelque compte des besoins de notre corps de cavalerie et que la prochaine session de l'Assemblée fédérale amènera une solution favorable.

Nous nous résumons sur les points suivants : Maintenir la cavalerie dans sa force numérique actuelle. Point de réduction par la Confédération du temps de service de l'élite et de la réserve, mais diminution du service actif de landwehr. Les cantons et la Confédération doivent faire en commun les sacrifices économiques voulus pour le recrutement intérieur de la cavalerie en ce qui concerne les bonifications, les estimations et les dépréciations. Enfin, si cela ne suffit pas, révision de l'échelle des contingents pour meilleure répartition.

QUELQUES MOTS SUR LES COLLECTIONS MILITAIRES DE THOUNE.

La *Revue* publie chaque année quelques détails sur la marche de l'école centrale de Thoune; mais il est un point qui a toujours été laissé de côté dans ses comptes-rendus, point important cependant, nous voulons parler du matériel de l'enseignement, des modèles et collections.

Dans une théorie donnée le matin de bonne heure, lorsque les paupières ont encore tant de peine à se tenir ouvertes, si quelque chose est propre à réveiller l'attention que le sujet ou la différence de langue soutient avec difficulté, c'est bien de placer sous les yeux des auditeurs des objets matériels rendant palpables les démonstrations de l'instructeur en facilitant sa tâche. Mais encore faut-il avoir un choix de ces objets et ensuite les maintenir dans un état de conservation suffisant.

L'école centrale, école supérieure d'instruction militaire en Suisse, à laquelle assistent des officiers de tous grades et de toutes armes, mérite certainement d'être pourvue par la Confédération d'un matériel d'instruction complet; cela a lieu, mais dans des limites assez étroites et, qu'il nous soit permis de le dire, la parcimonie, sinon l'oubli, laisse modèles et collections dans un état de stagnation et souvent de délabrement et de désordre inconcevable.

La Confédération possède à Thoune dans les salles de théorie et au bureau du directeur du matériel, un *noyau* assez important d'instruments, modèles, etc., concernant surtout le génie et l'artillerie.

Il y aurait lieu d'abord, selon nous, à réunir le tout dans un même local, le bâtiment du commissariat; de cette manière tout serait à portée des instructeurs et des auditeurs. Combien d'officiers qui ignorent, par exemple, l'existence des modèles de sellerie, ceux-ci étant relégués loin des salles de théorie, et cependant l'examen de ces modèles, lorsqu'il est tant question de remplacer notre selle hongroise par quelque chose de moins monumental, pourrait faire naître chez des officiers intelligents, l'idée de modifications utiles.

Cette concentration des collections, une fois opérée, tout n'est pas fait.

Combien de fois, timide aspirant, ne me suis-je pas arrêté devant les modestes vitrines qui renferment les instruments d'artillerie, les modèles, les fusils de toutes sortes. J'aurais bien voulu connaître l'utilité des uns et des autres, pouvoir fixer la nationalité de ces fusils. Mais pour cela il aurait fallu m'adresser à un de ces terribles instructeurs, ce que je n'osais et à défaut, pas le moindre petit bout de carton accolé à l'objet mystérieux et m'en indiquant l'emploi. Malgré ma timidité, j'eus l'audace de critiquer tout cela... en moi-même... et de trouver qu'un catalogue appendu aux vitrines et répondant à mes questions muettes, ne serait point une superfluité.

Je ne suis plus aspirant, je vis moins dans la crainte de Messieurs les instructeurs, je fais mes réflexions tout haut, sans espérer néanmoins qu'elles seront entendues davantage, mais enfin je répète qu'il serait très urgent de faire à Thoune pour les collections militaires ce qui se fait partout pour toutes sortes de musées, un catalogue. J'ajoute que cela est d'autant plus désirable, que ces instructeurs auxquels autrefois je n'osais m'adresser, bien que persuadé qu'ils m'eussent répondu avec connaissance de cause, dès lors je les ai placés devant ces vitrines et plein du zèle d'un jeune officier, je les ai harcelés de demandes. Les uns se sont aperçus que l'heure de service était là et se sont enfuis à leurs devoirs, les autres m'ont répondu : « Çà, ce sont des fers pour différents pieds de chevaux ; ici, ce sont des fusils de diverses nations ; au fond, vous voyez des instruments de vérification très ingénieux. » Et ils sont partis pleins de pitié pour mon ignorance et levant les épaules sous leurs épaulettes de capitaine ou de major. Quant à moi, encore un peu timide, je me suis avoué, tout bas, que l'instructeur pouvait bien ignorer aussi quelque chose et que le catalogue absent pourrait lui être utile parfois.

Les collections réunies, étiquetées, cataloguées, ce n'est pas tout encore.

J'ai passé lieutenant et je suis devenu plus exigeant. Je me suis donc dit qu'un peu plus d'ordre, de propreté, de soins, ne nuirait pas ; qu'il serait bon, pour les consulter avec fruit, que les instruments ne fussent ni rouillés, ni privés d'une vis par-ci, de telle autre pièce par-là.

A ce propos, vous souvenez-vous, mes frères d'armes, d'un squelette de cheval, grelottant toute l'année dans le fond du manége et dont chaque bouffée de vent fait claquer les os les uns contre les autres ? Un zélé instructeur du train l'exhibe parfois sans réflexion et que voit-on ? Un amas informe d'os, s'entrechoquant, mal reliés par du fil de fer pourri. Est-ce un plésiosaure antédiluvien, le grand serpent de mer ? C'est tout, sauf un cheval. On dirait qu'un plaisant attendant la visite d'Agassiz, a voulu mettre sa science à l'épreuve en lui donnant à résoudre le problème de la classification de cette monstruosité parmi les êtres de la création. Je doute qu'Agassiz eût réussi et se fût écrié : Euréka.

Jugez du profit que retirent de l'examen de ce cheval (qui a pu être cependant un arabe pur sang, le malheureux !) les auditeurs rassemblés autour de lui.

Quand je serai capitaine et que le cercle de mes aspirations se sera étendu davantage, je demanderai peut-être encore quelque chose. Par exemple, que les

collections soient augmentées chaque année au moyen d'un petit subside fédéral, ne fût-il que de 100 francs. Je dirais 1,000 francs, si j'étais major et je vous préviens en passant que si jamais je dois porter l'épaulette de colonel, je n'aurai de repos qu'une fois nommé directeur des collections de Thoune. Que voulez-vous, l'homme est insatiable, son ambition et ses exigences augmentent sans cesse.

J'en reviens à mes demandes actuelles. Que de fois un instructeur ne consacre-t-il pas une demi-heure à expliquer le mécanisme, la construction d'un instrument quelconque, sans réussir à se faire comprendre de ses auditeurs, tandis qu'un coup d'œil jeté sur l'objet lui-même le rendrait appréciable. Pourquoi, par exemple, n'avons-nous pas à Thoune les diverses éprouvettes à poudre, certains instruments de vérification employés en France et pas chez nous, des modèles de canons étrangers, Paixhans, Whitworth, Armstrong, etc.? Et pour joindre l'agréable à l'utile, serait-il hors de propos de réunir des dessins d'uniformes des différentes armées et des différentes époques?

Si le temps permettait qu'à l'école centrale on employât les repos à l'étude d'ouvrages militaires, je parlerais de la bibliothèque qui se trouve aussi au bureau du commissariat ; mais les loisirs y sont trop rares, et enfin les colonnes de ce journal pourraient bien se refuser à répéter les nouvelles exigences que je formulerais à ce sujet. Bien heureux serais-je déjà si elles accueillent ce qui précède. E. P.

SUR LE NOUVEL HABILLEMENT ET ÉQUIPEMENT

Le Département militaire fédéral vient d'adresser aux autorités militaires de la Confédération une circulaire accompagnant quelques exemplaires des changements au règlement sur l'habillement, l'armement de l'armée fédérale, que le Conseil fédéral vient d'adopter ensuite de la loi fédérale du 21 décembre 1860, les invitant à aviser à leur exécution fidèle.

Pour faciliter la confection des nouveaux effets d'habillement et d'équipement, le Département militaire fédéral a fait établir et transmettre aux cantons des modèles pour les objets les plus importants. Ils consistent en un képi, un chapeau, une tunique, un col, une paire de guêtres en drap, un ceinturon avec sabre et fourreau de baïonnette, une cartouchière, un sac contenant les objets de propreté, un sachet à munitions et un sac à pain.

Les modèles ne doivent pas être considérés comme devant être copiés exactement et dans tous les détails, mais plutôt servir de *type*. Si l'on trouve convenable d'y faire quelques modifications de détails qui soient conformes au but et qui répondent mieux au bon goût, les cantons y sont autorisés. Toutefois il est clair que ces modifications ne peuvent avoir lieu que dans la latitude donnée par le règlement au sujet de la couleur, des dimensions, du poids, etc.

Voici le texte même de la loi :

Art. 1. Le frac d'uniforme actuel est remplacé par la *tunique* pour les troupes du génie, les carabiniers et l'infanterie.

La tunique sera de couleur bleu-foncé. Pour les carabiniers elle sera de couleur verte. Les passe-poils seront maintenus pour les différentes armes aux couleurs actuelles. La tunique aura deux rangs de boutons. La veste à manches des carabiniers et de l'infanterie est supprimée pour le service effectif de campagne. Il est toutefois loisible aux cantons de conserver ou d'adopter la veste à manches pour le service d'école.

Art. 2. Pour le génie, les carabiniers et l'infanterie, la couleur des deux paires de pantalons est gris-bleu; une paire en laine, l'autre paire en laine ou en mi-laine.

Pour l'artillerie, une paire de pantalons est bleu-foncé, la seconde gris-bleu; pour les hommes montés, les deux paires sont en laine.

La cavalerie a deux paires de pantalons de laine verte.

Les passe-poils sont aux couleurs actuelles pour toutes les armes.

Pour toutes les troupes à pied, une paire de guêtres de drap et une seconde paire de coutil écru. Une paire de bottes est admise pour les troupes du génie.

Art. 3. Le schako est remplacé par un *képi* de feutre noir. Les troupes du génie et les carabiniers ont le chapeau de feutre noir. Le casque est conservé pour les dragons. Les guides portent le képi.

Les garnitures à la coiffure demeurent les mêmes.

Art. 4. Le col raide actuel est remplacé par la *cravate* en laine noire.

Art. 5. La buffleterie est *noire.*

Le baudrier est remplacé par le *ceinturon.* Le baudrier demeure réservé pour la cavalerie et les hommes d'artillerie montés.

Art. 6. Les officiers de troupes des armes pour lesquelles la tunique est adoptée, auront aussi la tunique.

Pour les officiers de troupes à pied, le deuxième habit doit être la capote dans le genre de celle de la troupe.

Gants à teneur du règlement.

Le sabre, d'après le règlement, est porté en ceinturon.

Le hausse-col est supprimé.

Le Conseil fédéral est autorisé à fixer dans le règlement les marques de service nécessaires.

Art. 7. Le frac d'uniforme est remplacé par la *tunique* dans toutes les divisions de l'état-major fédéral.

Art. 8. Les changements prescrits dans cette loi ne concernent que les nouvelles acquisitions.

Les objets actuels d'habillement et d'équipement seront admis aussi longtemps qu'ils seront en bon état.

La buffleterie noire doit être introduite dans le contingent d'élite jusque fin 1862.

Le Conseil fédéral prendra les dispositions nécessaires en ce qui concerne l'introduction du ceinturon.

Art. 9. Le Conseil fédéral établira les prescriptions de détail nécessaires à l'exécution de la présente loi, spécialement en ce qui concerne les nouveaux objets d'habillement et d'équipement.

La loi fédérale sur l'habillement, l'armement et l'équipement de l'armée fédérale, du 27 août 1851, demeure en vigueur pour autant qu'elle n'est pas modifiée par les dispositions qui précèdent.

Ainsi arrêté, etc.

En exécution de l'art. 9 de cette loi le Conseil fédéral a décrété, en date du 17 janvier, un règlement fixant tous les changements apportés à l'habillement et à l'équipement de l'armée fédérale.

Voici un résumé de ce règlement. Il se divise en six parties, 12 rubriques et 41 paragraphes :

Les § 2, 3, 4, 5, déterminent la *coiffure*, soit le *chapeau gansé* actuel pour l'état-major fédéral, le *casque* pour les dragons, le chapeau (dit *pochard*) pour les carabiniers et le génie, et le *képi* léger pour les autres corps. En outre la *casquette* ordinaire pour les officiers et le *bonnet de police* pour la troupe.

Les § 8, 9, 10 traitant de la *tunique*, donnée en place du frac à l'état-major fédéral et à tous les corps sauf à l'artillerie et à la cavalerie. La *veste à manches* est supprimée pour les carabiniers et l'infanterie ; on peut la garder facultativement aux services d'écoles. Le § 11 maintient la *capote* actuelle pour la troupe et en prescrit une semblable pour les officiers.

Les § 12 et 13 se rapportent aux *pantalons*. Toutes les armes en auront deux paires gris-bleu, une en drap, l'autre, pour la troupe, en milaine, sauf l'artillerie qui en aura une en drap bleu et la cavalerie deux paires vertes.

Le § 14 donne la *cravate noire* au lieu du col.

§ 15, 16, 17, deux paires de *guêtres*, une en drap, l'autre en triège, jusqu'au-dessus du mollet. Facultatives aux officiers; *bottes* facultatives pour le génie.

§ 18, *gants blancs* pour officiers, remplaçant les noirs actuels.

§ 19, suppression du *hausse-col*, ainsi que du port de la giberne d'artillerie et de cavalerie *comme marque de service*.

Le § 20, maintient les *signes distinctifs* actuels des grades, c'est-à-dire les épaulettes et les galons; les étoiles des non-combattants pourront être brodées ou en passementerie; en outre (§ 7), les casquettes d'officiers porteront des lacets indiquant les grades, à sa- voir : un lacet étroit pour sous-lieutenant, deux pour lieutenant, trois pour capitaine; un lacet large pour major, deux pour commandant et lieutenant-colonel fédéral, trois pour colonel fédéral.

Les § 21, 22, 23 détaillent le contenu du *havre-sac* et de la *valise*.

Le § 24 prescrit la *gamelle* comme obligatoire.

Le § 25 institue un *sac à munitions* en fort triège pour porter des munitions dans le havre-sac, et le § 26 un *sac à pain*.

Le § 27 supprime les couvre-schakos, chapeaux et casquettes; un *capuchon mobile* aux capotes est facultatif aux cantons.

Les § 28, 29, 30, 31, 32, 33, 37 donnent les prescriptions de détail pour la *bretelle du fusil*, le *ceinturon*, la *giberne* et le *porte-giberne*.

Toute la buffleterie blanche est remplacée par la noire; le baudrier par le ceinturon.

Le § 34 supprime le tablier de cuir des sapeurs et donne à ceux-ci le sabre poignard du génie; les fraters et infirmiers auront aussi cette arme (§ 35).

Le § 36 maintient le sabre actuel des officiers à pied, mais porté dorénavant en ceinturon.

Les § 38, 39, 40, 41 comprennent des *dispositions transitoires et exécutoires* qu'il est important de connaître exactement. En voici le texte :

« § 39. Les changements statués par le présent règlement, ne déploieront leur e que pour les achats de fournitures nouvelles.

» Seront exceptés toutefois, de cette disposition :

» *a)* Toutes les buffleteries blanches, de l'ancienne ordonnance, qui seront remplacées par des noires, pour les troupes du contingent fédéral, jusqu'à la fin de 1862.

» *b)* Le porte-giberne et la giberne, de toutes les troupes à pied, du contingent fédéral, seront remplacés, conformément aux §§ 29 et 30 du présent règlement, jusqu'à fin 1866.

» Le sac de chasse des carabiniers (weidsac), ainsi que sa bandouillère, et le ceinturon du couteau de chasse, seront conservés jusqu'à ce que le Conseil fédéral ait statué ultérieurement sur les modifications nécessaires.

» § 39. Les objets ci-après, de nouvelle prescription au présent règlement seront exigés aux époques suivantes :

» *a)* La poche à munitions (§ 25), dès la promulgation du présent règlement.

» *b)* Le sac à pain, jusqu'à fin 1862.

» *c)* La gamelle individuelle, jusqu'à fin 1864.

» § 40. Le Département militaire fédéral est chargé de fournir aux autorités militaires cantonales les modèles prescrits pour chacune des nouvelles prestations, ou fournitures.

» § 41. Le présent règlement entre en vigueur immédiatement. Les prescriptions du règlement du 27 août 1852, en contradiction avec les dispositions ici statuées, sont rapportées.

» Il sera procédé à une révision complète du règlement ci-dessus mentionné, aussitôt que les points non encore déterminés par le présent règlement, et les questions encore pendantes, relatives à l'armement de l'infanterie, et à l'armement et l'équipement de la cavalerie, auront été résolus. Les prévisions du présent règlement seront introduites dans cette révision générale, en sorte que la présente édition, dans sa forme actuelle, est seulement provisoire.

» Elle sera imprimée en nombre suffisant d'exemplaires, pour être communiquée aux cantons.

» Berne, le 17 janvier 1861. » *(Suivent les signatures.)*

NOUVELLES ET CHRONIQUE

Voici le texte des principales dispositions de l'arrêté fédéral pris récemment (14 décembre) sur l'armement de l'infanterie :

1. Il sera fait immédiatement l'acquisition de 20 °/o de fusils de chasseur surnuméraires pour la première compagnie de chasseurs de chaque bataillon, pour la compagnie de chasseurs des demi-bataillons et pour les compagnies de chasseurs isolées.

L'acquisition en aura lieu par la Confédération, qui prend à sa charge les deux tiers des frais, le troisième tiers devant être supporté par les cantons.

La Confédération doit établir, en outre, un dépôt de réserve de mille fusils de chasseur.

2° Vingt pour cent de fusils surnuméraires devront être transformés d'après le système Prélat-Burnand. Les cantons devront fournir les fusils, la Confédération se charge des frais de transformation, ces deux points en conformité du décret de l'Assemblée fédérale du 26 janvier 1859.

La Confédération doit posséder, en outre, un dépôt de réserve de vingt mille fusils transformés au système Prélat-Burnand.

3° Les cantons devront avoir en tout temps, au grand complet, l'état réglementaire des fusils de chasseur et des fusils Prélat-Burnand, tel qu'il ressort des dispositions légales sur le contingent et des prescriptions du présent décret.

4° Les cantons entretiendront ou établiront un dépôt de munitions actuelles pour l'infanterie de la landwehr. Ce dépôt contiendra 100 cartouches par homme. La Confédération prend à sa charge les frais de premier établissement de ce dépôt, mais la conservation ultérieure de ce dépôt incombe aux cantons, sauf et réservé les indemnités stipulées dans les règlements fédéraux quant à la consommation des munitions. La Confédération ne délivrera cette indemnité que dans la proportion du nombre des fantassins de la landwehr, portant le fusil, laquelle sera réellement organisée dans les cantons d'ici au 31 décembre 1861. Pour les hommes de la landwehr qui entreraient dans l'organisation postérieurement à cette date, les cantons seront chargés des frais du premier établissement du dépôt de munitions.

M. le colonel fédéral Ott et M. le capitaine Reinert sont envoyés par le Conseil fédéral en mission dans le nord de l'Allemagne et particulièrement en Prusse et en Schleswig-Holstein pour étudier les divers modèles de selles de cavalerie.

Il est question d'envoyer, avec le consentement préalable du gouvernement belge, quelques officiers de l'état-major fédéral du génie suivre les travaux de fortifications d'Anvers.

Genève. — Dans une récente séance du *Cercle des Officiers*, M. le général Dufour a donné lecture d'un mémoire sur *la neutralité de la Suisse*, que nous ferons connaître plus amplement à nos lecteurs.

France. — Une circulaire ministérielle du 10 janvier fait connaître les nouvelles dispositions arrêtées pour le recrutement de l'armée : Le contingent annuel de chaque classe sera, dès cette année, appelé en totalité à l'activité. Mais il sera divisé en deux portions, une, sur le pied actuel, composée des recrues nécessaires à l'armée ; et l'autre portion formant une espèce de milice ou de landwehr, par le fait que les jeunes soldats, après avoir été immatriculés, pourront rentrer provisoirement dans leurs foyers. Ils seront appelés, dans des dépôts d'instruction *ad hoc*, à une école de trois mois la première année, de deux mois la deuxième année, et de un mois la troisième ; après quoi ils seront soumis aux appels semestriels ordinaires, d'après l'instruction de 1857. En résumé ce nouveau mode offre l'avantage de permettre à volonté, sans mesure exceptionnelle, une augmentation ou une diminution assez considérable de l'effectif de l'armée.

Voici ce que dit le *Moniteur de l'armée* de cette innovation :

« Pour réaliser ce projet, chaque régiment d'infanterie a eu l'ordre de réunir à

son dépôt les cadres de six compagnies; ces compagnies, retranchées des trois bataillons existants, sont commandées par le major, et constituent ce qu'on appelle le bataillon d'instruction du régiment.

» Ces bataillons d'instruction, répartis autant que possible à raison de un par chef-lieu de département, recevront, pendant le temps indiqué, les hommes de la dernière moitié du contingent destinés à l'infanterie, et seront chargés de les initier à la vie militaire.

» Ceux de ces hommes qui sont destinés à la cavalerie et à l'artillerie seront envoyés dans les corps de leur arme le plus rapprochés de leur domicile, et qui réuniront chacun les hommes provenant d'un certain nombre de départements groupés autour d'eux.

» Par l'établissement de la réserve, l'Empereur a voulu que nos institutions militaires fussent à la hauteur de celles de nos voisins. Quand la Russie, l'Allemagne et l'Angleterre ont, sous des formes différentes, des milices organisées pour fortifier, au besoin, l'armée permanente, la France ne devait pas, seule parmi les grandes puissances, rester en arrière sur une question aussi capitale. Désormais l'organisation de la réserve place la paix sous une sauvegarde plus puissante : mesure de sage prévoyance, elle permet tout à la fois de réduire, en temps ordinaire, à des proportions normales l'effectif de l'armée et de l'augmenter rapidement, si les circonstances venaient à l'exiger. »

Autriche. — Quelques modifications sont apportées par une récente ordonnance à la composition des états-majors des armées actives autrichiennes. Ainsi les généraux divisionnaires sont supprimés et tranférés à l'état-major des corps d'armée, comme adjoints du commandant du corps. A l'avenir celui-ci dirigera immédiatement les mouvements des brigades, qui deviendront l'unité principale d'opérations tactiques et renfermeront les trois armes. Nous ne croyons pas que cette innovation réalise un progrès réel sur ce qui existait auparavant. Ou le corps d'armée ne sera plus qu'une grosse division, et il aura un trop grand luxe d'état-major, surtout d'officiers de grades élevés et de même rang; ou la brigade ouvelle deviendra la division ancienne; mais dans ce cas elle a l'inconvénient de ne pouvoir pas aussi bien se subdiviser que celle-ci. Ce dernier défaut doit surtout se faire vivement sentir dans une armée comme celle d'Autriche, où la brigade est composée le plus souvent d'un seul régiment, qu'on serait par conséquent souvent obligé de morceler.

Une réforme meilleure, selon nous, eût été de réduire l'effectif des régiments et des bataillons, de manière à avoir toujours, comme en France et en Italie, deux régiments par brigade, puis de supprimer le rouage de *l'armée*, embarras majeur pour mener vivement une action, comme on l'a vu à Solferino. Le système divisionnaire a reçu, en revanche, la sanction de l'expérience dans toutes les guerres de ce siècle, et nous ne nous attendions guère à le voir condamner en Autriche à ce moment-ci.

La *Revue militaire suisse* paraît deux fois par mois. Prix : 6 francs par an pour toute la Suisse et 10 francs pour l'étranger. S'adresser, pour tout ce qui concerne les abonnements et l'administration, à MM. Corbaz et Rouiller fils, à Lausanne, et à M. Tanera, éditeur, quai des Augustins, 27, à Paris.

LAUSANNE. — IMPRIMERIE CORBAZ ET ROUILLER FILS, ESCALIER-DU-MARCHÉ, 23.

REVUE MILITAIRE SUISSE

dirigée par F. LECOMTE, major fédéral.

N° 4 Lausanne, 28 Février 1861. VIe Année

SOMMAIRE. — De la défense et de la neutralité de la Suisse. — Les tentes-abris. — Affaires d'Italie. — Nouvelles et Chronique.

DE LA DÉFENSE ET DE LA NEUTRALITÉ DE LA SUISSE.

Comme nous l'avons annoncé dans nos derniers numéros, M. le général Dufour a donné récemment une séance au Cercle des Officiers, dans laquelle il a fait lecture d'un mémoire rédigé par lui sur la neutralité de la Confédération suisse. Nous empruntons au *Journal de Genève* l'analyse suivante de ce mémoire, aussi exacte, dit cette feuille, qu'elle a pu être saisie, d'après lecture, par l'un des officiers présents à cette séance :

« Messieurs, a dit l'honorable général, lorsque j'ai jeté sur le papier quelques notes sur le sujet qui va nous occuper, c'était pour ma propre satisfaction, pour moi-même, et afin de concentrer, pour ainsi dire, mes idées sur le rôle que la Suisse a à jouer dans les affaires européennes; je ne m'attendais donc pas à ce que j'aurais l'honneur d'en faire part à une assemblée aussi nombreuse; car, dans ce cas, j'aurais cherché à donner à cette étude une forme plus satisfaisante. Le sujet d'ailleurs, je le vois bien, intéresse vivement, et je réclame au nom de cet intérêt votre indulgence pour la forme.

» La Suisse, si bien dotée par la nature pour sa défense, est comparativement si petite qu'elle ne saurait, sans compromettre son existence, prendre une part dans les guerres européennes. La neutralité est donc pour nous une nécessité, un principe de vie.

» Heureusement, cette neutralité est en même temps dans l'intérêt des puissances qui nous environnent; c'est l'opinion des hommes les plus éminents et les plus compétents dans la science militaire, en tête desquels je puis me borner à citer les deux plus grands capitaines des temps modernes, Napoléon et le prince Charles.

» La Suisse neutre peut être considérée comme un obstacle naturel, un grand lac, par exemple, offrant un couvert ou un appui aux ar-

mées qui sauront en profiter; ces armées, dans ce cas, ne seront plus obligées de s'étendre outre mesure, elles pourront se concentrer sur les points les plus essentiels à garder, ou se diriger sur les points les plus menacés par l'ennemi, sans crainte pour la sûreté de leurs flancs protégés par ces obstacles; les opérations offensives se simplifient, et les opérations défensives deviennent plus efficaces.

» Ces avantages sont à peu près les mêmes pour la France et pour l'Autriche, et ils demeurent également les mêmes que le théâtre de la guerre soit placé sur le Rhin ou dans la haute Italie, lorsqu'il s'agit d'une guerre défensive. Il est vrai qu'il ne semble pas au premier abord qu'il en soit tout-à-fait de même pour une guerre offensive, parce que certains mouvements peuvent être interdits aux armées par l'obstacle de la neutralité suisse; mais, réduites à des attaques de front, ces mêmes armées trouveront dans la solidité de leurs flancs une compensation à cette gêne qui, d'ailleurs, étant réciproque, cesse d'être un désavantage.

» Si la neutralité de la Suisse offre des avantages aux nations voisines, elle en a bien plus encore pour la Suisse elle-même, en éloignant de son territoire les fléaux de la guerre, et en la mettant à l'abri de ces occupations militaires si complétement désastreuses, lors même que les populations d'un pays ne sont pas appelées à prendre les armes et à jouer un rôle dans les combats livrés au milieu d'elles, mais peuvent en rester simples spectatrices.

» La Suisse, pénétrée de ces vérités, doit donc faire que cette neutralité, garantie par les traités, soit une réalité.

» Pour cela il faut tout d'abord qu'elle s'efforce de détruire, par tous les moyens qui sont en son pouvoir, une opinion qu'on a trop répandue : savoir, que la Suisse ne saurait rester neutre qu'avec le bon plaisir des puissances belligérantes; — qu'elle est trop faible, livrée à ses seules ressources, pour se faire respecter; — que l'on traversera son territoire quand on y trouvera son compte. — En y réfléchissant un peu, on verra cependant que nous pouvons, sans trop préjuger de nos forces, maintenir à nous seuls et *sans secours étrangers* (l'honorable général souligne ces mots en les répétant deux fois) maintenir cette neutralité que l'on prétendrait nous dénier.

» D'abord, par suite d'heureuses circonstances topographiques, la Suisse ne se trouve pas sur le passage obligé des armées, et n'est pas forcément menacée en cas de guerre. En effet, les lignes naturelles d'opérations ne la traversent pas : ces lignes, entre l'Autriche et la France, forment un angle dans l'intérieur duquel la Suisse est placée; la ligne d'opérations de Vienne à Paris par le bassin du Danube, coupe le Rhin, au nord de la Suisse, entre Mayence et Strasbourg; l'autre ligne, celle du sud, traverse la Carinthie et se dirige sur Vérone, laissant également la Suisse de côté. Pour entrer en

Suisse, il faut se détourner de son objet, ce qui serait folie, puisque ce pays est en dehors des lignes d'opérations naturelles, offre peu de ressources aux armées, et est hérissé de difficultés. Ce serait se créer d'avance des chances d'insuccès, sans compensation suffisante, et plus d'obstacles qu'on n'y rencontrerait d'avantages stratégiques ou tactiques. Aussi Napoléon a-t-il dit : « Une ligne d'opérations ne doit » point passer par un pays de montagnes, » et partant de ce principe il a vivement blâmé la faute commise par le prince Charles en attaquant la Suisse, et en perdant de vue que ces pays de montagnes doivent être *tournés* et non *traversés*. En effet, les exemples fournis par cette guerre de 1799 montrent assez éloquemment ce qu'il en coûte pour occuper militairement un pays tel que le nôtre, et le peu que l'on en retire au point de vue du résultat final de la campagne. Après avoir bataillé une année sur ce territoire, il a fallu le quitter sans avoir gagné un pouce de terrain à ce jeu. Nous pourrions donc espérer que les enseignements du passé nous mettraient à l'abri d'un pareil danger pour l'avenir.

» Mais on peut toujours craindre, et c'est ce que l'on a constamment mis en avant pour nier la possibilité d'une neutralité efficace de la Suisse en cas de guerre européenne, qu'un corps de troupes emprunte l'une de nos routes pour prévenir l'ennemi sur un point essentiel, pour le tourner, lui couper ses communications, et, quand on parle ainsi, c'est toujours notre grande et belle route du Simplon que l'on a en vue. Là, sans doute, est un véritable danger pour nous qui tenons, pour ainsi dire, les clefs de cette route. Mais pour conjurer ce danger, il suffit d'être déterminé à faire résistance.

» En effet, aussitôt que le passage n'est pas libre, que, pour le pratiquer, on doit s'exposer à des pertes de temps, de matériel et d'hommes dans des combats, que l'on a des obstacles sérieux à surmonter, cette route, la plus courte en apparence, devient la plus longue en réalité; les avantages de l'opération s'évanouissent en grande partie, et l'on a en outre sur les bras un ennemi de plus, et un ennemi qui n'est pas à dédaigner, avec lequel il faudra aussi compter.

» Ce qu'il nous faut donc, c'est de nous mettre à même de déjouer de semblables projets et d'ôter à l'étranger *toute velléité d'une pareille tentative;* et si nous pouvons amener chez nos voisins la conviction que *nous pouvons* et que *nous voulons* empêcher tout passage de troupes sur notre territoire, nous serons à l'abri d'un tel événement, qui non-seulement pourrait nous coûter bien cher, mais qui serait *une honte pour nous!*

» Que faut-il pour cela?

» Il faut d'abord resserrer toujours plus entre les divers Etats confédérés le lien fédéral, et faire résolument sur l'autel de la patrie le

sacrifice de toutes nos rancunes, pour avoir en vue seulement le bien de la Confédération.

» Ensuite il faut, sans relâche, améliorer, perfectionner, compléter nos institutions militaires, mettre notre armée sur un pied respectable, et ne reculer devant aucune dépense pour lui procurer tout le matériel nécessaire à une bonne défense et pour mettre entre nous et le dehors une barrière que nul ennemi ne puisse se promettre de franchir aisément.

» Il a déjà été fait d'importants progrès dans ce sens, et il y a une bien grande différence entre ce qui existait sous ce rapport au commencement du siècle et ce que nous possédons aujourd'hui. Depuis une trentaine d'années surtout, nos institutions militaires se sont considérablement améliorées : l'instruction et l'uniformité surtout ont été introduites dans tous nos bataillons, qui marchent maintenant sous *un seul et même* drapeau, emblème d'union entre les confédérés et symbole d'une nationalité commune. — Partout dans notre pays se développent l'esprit militaire et le sentiment que les traités ne seraient pour nous qu'une faible garantie sans l'appui de nos armes. Partout, dans nos jeux, dans nos fêtes, dans nos grands tirs fédéraux, se manifeste cette opinion et éclatent les sentiments les plus patriotiques.

» L'armée! Elle existe... Nous avons en élite et réserve plus de 100,000 hommes, et la landwehr compte au moins 50,000 hommes organisés, en sorte que nous pouvons compter pour le moment d'une crise sur une force *active* de 150,000 soldats armés, équipés et suffisamment instruits pour être opposés aux troupes les mieux exercées, sur un terrain où les manœuvres savantes et les charges de cavalerie sont presque impossibles. — En outre, nous possédons une quantité d'habiles tireurs, et l'heure du danger verrait se former de nombreux corps de volontaires qui viendraient augmenter très sensiblement nos moyens de résistance. Nos contingents d'artillerie sont au grand complet; nos batteries sont nombreuses, bien approvisionnées et prêtes à entrer en campagne. La Confédération s'est procuré toutes les pièces de position qui seraient nécessaires à l'armement d'ouvrages de fortifications; nos arsenaux sont pourvus; des règlements suffisamment connus fixent tous les détails des prestations, des réquisitions, du logement et de la nourriture des troupes; les poudreries sont devenues une affaire fédérale et placées sous une administration spéciale; enfin l'un des départements du Conseil fédéral a la haute main et des pouvoirs étendus sur tout ce qui concerne les affaires militaires et il leur donne la plus énergique impulsion, tout en veillant à ce que chaque canton fasse de son côté le nécessaire. Et les dépenses qui résultent de toute cette organisation, sans compter les écoles d'instruction des armes spéciales, les camps de tactique, les fréquents rassemblements

de troupes, sont bien la preuve que la Suisse attribue un grand prix à sa neutralité, et qu'elle songe à la défendre sérieusement si elle était menacée.

» C'est ce que devraient *voir et comprendre ceux qui doutent encore* de cette volonté de la Suisse; mais il n'y a que *les faits* qui puissent convaincre les *incrédules*, et jusqu'à ce jour il ne nous a pas été donné de *faire nos preuves*. Même cet élan national de 1857 qui étonna l'Europe est, à cet égard, resté stérile pour nous; il subsiste encore des doutes qui sont humiliants pour notre pays, et que les actes et les faits seuls feront enfin disparaître.

» A nous donc la tâche de les détruire! Préparons-nous, livrons-nous à tous les travaux qui peuvent organiser la défense nationale! Que rien ne coûte pour un si noble but. Un peuple qui veut conserver son indépendance doit être prêt à tous les genres de sacrifices.

» La conduite que nous avons à tenir est extrêmement simple.

» Au dehors, ne nous mêlons en aucune façon des querelles de nos voisins, faisons taire même nos sympathies, ne prenons fait et cause pour aucun parti au risque d'être taxés d'égoïsme. — Il faut repousser *sans hésitation* les offres les plus séduisantes et *en apparence les plus profitables*, quand elles auraient pour objet de nous faire sortir de la ligne de conduite que nous devons suivre avec une inébranlable fermeté, car fussent-elles, ces offres, avantageuses aujourd'hui, elles ne le seraient plus demain en nous faisant perdre le prestige de l'*inviolabilité* de notre territoire.

» Au dedans, accueillons indistinctement les vaincus de tous les partis, sans leur demander compte de leur opinion, et sans autre condition que celle de se soumettre à nos lois et de ne rien faire qui puisse compromettre notre tranquillité, de poser en un mot leur plume en même temps que leur épée en passant notre frontière : ces proscrits, assis à notre foyer, doivent être inviolables, toute demande d'extradition doit être énergiquement repoussée, même si elle était appuyée par la force. En agissant ainsi, on suit les lois sacrées de l'*humanité* en même temps que l'on conserve l'*honneur*, ce bien précieux des nations libres et indépendantes. — Cette règle de conduite est pour tous les temps, et, au cas de guerre, quoique plus périlleuse, elle est également bien tracée.

» Nous devons nous opposer à toute demande de passage de quelque côté qu'elle soit faite, quelques moyens qui soient déployés pour l'appuyer : si on prétend le forcer, nous devons combattre énergiquement à la manière de nos pères, sans nous inquiéter du résultat, nous rappelant que la défaite de Saint-Jaques a été aussi avantageuse à la Confédération que les plus éclatantes victoires, et que les témoignages de sa vaillance, donnés par un peuple, sont la meilleure garantie de sa tranquillité future.

» Mais, quoique le territoire de notre petit pays soit favorable à sa défense, nous ne devons pas négliger d'y ajouter tout ce que l'art peut créer dans la limite de nos ressources; nous avons des défilés à fermer, des positions à retrancher, des ponts dont la destruction doit être préparée pour donner plus de confiance aux troupes, assurer leurs mouvements et doubler leur action. — Des approvisionnements en matériel doivent être réunis pour ne pas être pris au dépourvu; — nous avons à améliorer plusieurs des routes de nos montagnes, à en créer de nouvelles entre la frontière et l'intérieur, ou en ceinture d'une position à une autre; ce réseau est le complément nécessaire de tout système défensif, en particulier du seul qui puisse nous convenir, du système actif. Il faut bien se dire que les routes sont toujours plus favorables à la défense qu'à l'attaque. Les travaux les plus urgents doivent être commencés tout de suite, car ils ne sont pas de nature à être terminés en un jour.

» Quand on nous verra ainsi sérieusement à l'œuvre, on *prendra peut-être de nous une meilleure opinion;* cela nous épargnera peut-être les périls et les désastres que nous voulons éviter; peut-être le sang des enfants de la Suisse pourra-t-il ainsi être économisé, et néanmoins le sol sacré de la patrie être respecté.

» Si l'étranger cherchait à pénétrer dans la Suisse pour s'en emparer, ce qui est peu probable, ou bien pour en faire le théâtre d'une lutte acharnée, en dépit des graves difficultés qui ont été indiquées, il faudrait nous opposer à ces projets sans crainte de nous mesurer avec lui. Nous aurons à résister d'abord à la frontière pour indiquer la violation du territoire et couvrir celui des Etats confédérés qui serait plus particulièrement menacé, puis disputer le terrain pied à pied, ne céder qu'à des forces supérieures, ou même, s'il le fallait, s'ensevelir sous des ruines. Il ne s'agit pas, en effet, de se conduire exclusivement suivant les règles de la grande guerre : la Suisse est trop petite pour qu'elles puissent lui être appliquées sans restriction. — En voulant abandonner la frontière pour essayer seulement de se mesurer avec l'ennemi dans le centre du pays, cet effort projeté pourrait, dans tel cas, devenir inutile, et la Suisse se trouverait *humiliée* sans avoir versé une goutte de sang pour sauver son honneur. Plutôt mourir cent fois les armes à la main que de finir ainsi. *(Bravos.)* — La Suisse est constituée de telle sorte qu'aucun Etat confédéré ne peut être sacrifié; les considérations politiques doivent l'emporter sur les considérations militaires, et la défense doit commencer où commence l'attaque. C'est ainsi qu'en 1857 toutes les forces de la Suisse furent dirigées vers Schaffhouse pour disputer à l'ennemi cette partie du territoire, séparée de la Suisse par un grand fleuve, sur lequel, selon les règles ordinaires de la guerre, la défense sérieuse aurait seulement dû commencer. — De même, si Genève était atta-

qué, le devoir de la Confédération serait de voler à son secours, malgré la difficulté des communications et lors même que les corps qu'elle enverrait à son aide pourraient être considérés comme compromis.

» Néanmoins cela ne doit pas empêcher de satisfaire, autant que possible, à la loi de concentration et d'éviter la dissémination des forces, qui conduit au fatal système des cordons : ce sont ces oppositions qui, en pareille circonstance, rendraient difficile la tâche du commandant en chef de l'armée fédérale.

» En tout cas, il ne faut compter que sur soi pour repousser l'invasion. Il serait *humiliant* de demander un secours et il serait *dangereux* de l'accepter. Après l'*étranger qui vous attaque,* rien n'est plus dangereux que l'*étranger* qui vous prend sous sa protection! *(Bravos.)* Mieux vaut succomber honorablement que d'avoir recours à un semblable moyen.

» Si donc notre pays, malgré sa constitution physique, malgré les difficultés qu'il oppose aux mouvements stratégiques, et le peu de ressources qu'il offre, se voyait menacé de devenir l'arène des luttes de deux armées ennemies, bien loin de nous déclarer pour celle qui serait entrée la dernière, et de faire alliance avec elle après avoir résisté à la première, il faudrait encore s'efforcer de la repousser, prendre, pour ainsi dire, une épée de chaque main et combattre des deux côtés, sans quoi l'on nous accuserait de n'avoir fait avec l'une qu'un semblant de résistance en même temps que d'avoir été secrètement de connivence avec l'autre. Nous perdrions ainsi, quelle que fût la sincérité de nos intentions, tout le fruit de nos efforts pour maintenir notre neutralité. Mieux vaut se laisser écraser par la supériorité de la force : l'honneur national et républicain est au moins sauvé. *(Bravos.)* — Si une telle conduite était absolument au-dessus de nos forces, il faudrait, sans prendre parti pour personne, nous résigner à attendre. Ces deux ennemis doivent se dévorer mutuellement, dans l'impossibilité de se rien faire; l'heure venue, nous nous relèverions et nous parviendrions bien à chasser celui des deux qui, dans cet état d'affaiblissement, prétendrait rester encore sur notre sol. C'est ainsi qu'en maintenant jusqu'à l'extrémité notre neutralité, nous sauverions notre indépendance. »

M. le général Dufour est entré ensuite dans des détails tendant à prouver que, lors même que nous voudrions sortir de notre neutralité, nous ne le pourrions pas, et qu'il nous serait, en particulier, absolument impossible de mettre un corps de troupes suisses au service d'une armée et d'une cause étrangères. Enfin, l'honorable général a discuté la question soulevée dernièrement d'une forteresse fédérale dans le centre du pays, et il aurait, selon le *Journal de Genève,*

avancé cette assertion, à laquelle nous ne nous serions pas attendu de la part de l'auteur du *Cours de tactique*, que, si nos ressources nous permettent de faire des ouvrages de fortification aussi considérables, ils seront mieux placés sur quelques points importants ou faibles de la frontière.

« Ce qui vaudra d'ailleurs toujours mieux, a dit l'honorable général, ce qui vaudra toujours mieux que des fortifications, ce que rien ne peut remplacer, ce sont des bras forts et des cœurs dévoués. Or, Dieu soit loué, ces moyens ne manquent pas aux peuples qui vivent sous l'empire d'une sage liberté et savent s'en rendre dignes.— ESPÉRONS ! »

Dans notre prochain numéro, nous donnerons quelques observations relatives à ce discours.

LES TENTES-ABRIS.

(Corresp.) Dans un article fort remarquable intitulé *les Zouaves,* la *Revue des Deux mondes* publiait la note suivante (25e année, tome IX, 1855, page 1119) :

« Voici encore une invention qui avait été promptement adoptée » par les zouaves, mais qui n'est pas de leur fait. Ce sont les soldats » du 17e léger, qui les premiers eurent l'idée de découdre leurs *sacs* » *de campement* et d'en faire des abris en les réunissant deux par » deux avec des ficelles que soutenaient des bâtons. L'expérience » ayant réussi, le colonel Bedeau, avec cet esprit d'ordre qu'il appor- » tait à tout, régularisa ce mode d'abri, et le fit adopter à tout son » régiment. Les autres corps ne tardèrent pas à suivre cet heureux » exemple. Le transport des grandes tentes ayant été depuis long- » temps reconnu impraticable, dans des opérations rapides, sur un » vaste échiquier, on comprend facilement quelles ressources pré- » sentent ces *tentes-abris.* »

Dans ces quelques mots, M. Vincent de Mars (ou plutôt le duc d'Aumale, qui est généralement reconnu pour le véritable auteur de l'article ci-dessus indiqué) raconte l'origine des tentes-abris. Il suffirait de dire qu'après avoir subi quelques modifications de dimensions suggérées par la pratique, ces tentes-abris ont été adoptées par plusieurs armées de l'Europe, et qu'en Crimée des corps de l'armée française ont passé le premier hiver du siége de Sébastopol, sans autre abri que celui-là, en y apportant toutefois ces mille et un perfec-

tionnements que le troupier sait si bien trouver et qui font sa joie, tout en contribuant à augmenter son bien-être. Cependant, comme, chez nous, ce mode de campement est peu connu, nous croyons devoir entrer dans de plus amples détails.

On remet à chaque homme, fantassin ou cavalier, une pièce de triége longue de 6 pieds et large de 4 pieds. Les deux petits côtés et l'un des grands sont munis de boutonnières également espacées, et ayant à côté d'elles, et dans leur prolongement, un bouton. L'autre grand côté est renforcé à ses deux extrémités et à son milieu par une pièce de cuir, dans laquelle est pratiqué un œillet, où passe une ganse en forte ficelle. En marche, cette pièce de toile sert à envelopper la capote, pliée longue et mince, de manière à entourer trois côtés du havre-sac, ce qui donne un paquetage excellent. On remet de plus à chaque homme 2 bâtonnets et 3 ou 4 piquets à mentonnet en bois. Les piquets ont la forme des piquets des grandes tentes, et servent au même usage, mais ils sont plus petits. Les bâtonnets ont l'une de leurs extrémités taillée en biseau et s'ajoutent ainsi l'un à l'autre, au moyen d'une petite douille en fer blanc, qui entoure le biseau de l'un deux et y est fixée. En route, les bâtonnets, qui ont chacun 17 pouces de longueur, sont attachés ensemble et réunis aux piquets au moyen d'un bout de ficelle suffisamment long, puis attachés à l'un des côtés du havre-sac. Le tout ensemble n'ajoute qu'un poids insignifiant à la charge de l'homme.

Arrivés au gîte, on campe en Afrique de la manière suivante (supposons un camp d'infanterie, pour les autres armes les modifications seront faciles à trouver) : Après avoir formé les faisceaux, et les avoir rapprochés et enchassés les uns dans les autres, ce qui diminue la longueur de la ligne que doivent surveiller les sentinelles et empêcher que des maraudeurs ne puissent enlever un faisceau, on dispose la troupe en carré et les tentes-abris sont dressées sur 2 ou 3 rangs en dehors de ce carré. Les tentes des officiers sont dressées dans l'intérieur du carré. Lorsque le 17e léger inventa les tentes-abris, l'armée française était formée sur 3 rangs, chaque file formait une tente. Depuis la guerre de Crimée, elle n'est plus formée que sur deux rangs, comme l'ont toujours été l'armée anglaise et l'armée suisse. Comme il faut 3 pièces de toile pour former une tente, et 3 hommes pour l'habiter, on a permis aux hommes de se choisir par groupes de trois, d'après leurs sympathies mutuelles et leurs affections. Ces trois hommes sont près les uns des autres dans le rang, si toutefois cela ne choque *pas trop* les exigences du rang de taille, et dans le combat ils sont ainsi à portée de s'encourager, de s'applaudir et de se soutenir. Cette disposition nous a semblé remarquable. L'amitié est un lien si noble et si puissant entr
surtout entre les soldats, pour lesquels

que l'on s'élève davantage dans les montagnes et qu'on s'éloigne par conséquent des lieux où les cantonnements sont praticables et faciles; que dans la vie civile, la plupart de nos soldats ont des couches souvent *trop* chaudes; que l'on veuille bien, disons-nous, peser toutes ces considérations, et l'on sera convaincu, que pour une armée de milices comme la nôtre, tout moyen qui tend à procurer un abri et un campement peu coûteux, simple, suffisant et applicable *partout*, doit être étudié et recherché avec soin. Un grand capitaine a dit que la victoire est dans les jambes des soldats; un autre (faisant allusion à la nécessité de les bien nourrir) disait que la victoire est dans le ventre des soldats. Ne pourrait-on pas dire, sans vouloir le moins du monde parodier la forme et l'idée des deux axiômes ci-dessus, ne pourrait-on pas dire que des hommes qui n'y sont point habitués et que l'on expose sans abri à toutes les intempéries du bivouac, sont exposés à des maux de ventre, et que des hommes ainsi atteints marchent on ne peut plus mal. J'arrive presque à prouver que la tente-abri protége directement ces deux parties du corps dont d'illustres auteurs ont fait le siége de la victoire. J'avoue en toute humilité qu'en commençant cette lettre, je n'avais pas prévu cette conclusion; mais s'il en est ainsi, la chose vaut la peine d'un sérieux examen.

Pardonnez la longueur de ma lettre, M. le Rédacteur. J'ai cru utile d'attirer l'attention de votre public sur une question d'hygiène militaire. Il y aurait peut-être encore d'autres points intéressants à traiter sur ce sujet, et nous y reviendrons peut-être un jour, si vos lecteurs et vous, Monsieur, n'y mettez pas obstacle.

M.

AFFAIRES D'ITALIE.

Depuis la chute de Gaëte, il ne reste au pouvoir des partisans de François II que les forteresses de Messine et de Civitella del Tronto. Le général Fergola, qui commande la première de ces forteresses, a été sommé dernièrement de se rendre, mais il a répondu qu'il lui importait peu que Gaëte eût été prise; que, pour lui, il défendrait la place qui avait été confiée par le roi à son honneur militaire jusqu'à la dernière extrémité.

Le 20 février, le général Cialdini et l'amiral Persano sont partis avec la flotte pour se rendre à Messine. Le général Mezzacapo, qui commande dans les Abruzzes, dirige ses troupes sur Civitella del Tronto. Dans le cas où ces deux places refuseraient de se rendre, l'attaque commencera bientôt.

L'*Opinione* du 20 annonce que les troupes prisonnières à Gaëte sont au nombre de 11,000. La place contient de 7 à 800 pièces d'artillerie et 60,000 fusils. Trois généraux ont suivi François II, 25 sont prisonniers.

NOUVELLES ET CHRONIQUE.

Ensuite des demandes présentées en janvier dernier, le Conseil fédéral a accordé leur démission de l'état-major fédéral, en termes honorables et avec remerciements pour les services qu'ils ont rendus, aux officiers ci-après nommés :

A. *Etat-major général.*

* M. le colonel *Veillon*, Frédéric, à Lausanne.
M. le lieutenant-colonel *Sury*, Frédéric-Albert, à Kirchberg (Berne).
* M. » *d'Arbigny*, Jean-Adolphe-Amédée, à Genève.
M. le major *Walser*, Marc, à Soleure.
M. le capitaine *Morand*, Adolphe, à Martigny (Valais).
M. » *Wurstemberger*, Jean-Louis, à Berne.
M. » *Schiess*, Adolphe, à Wipkingen (Zurich).
M. » *Rapp*, Rodolphe, à Bâle.
M. le premier lieutenant *Bärlocher*, Fréd.-Albert, à St-Gall.

B. *Etat-major du génie.*

M. le major *Alioth*, Achille, à Bâle.
M. » *Muller*, Louis, à Frauenfeld.
M. le capitaine *Courvoisier* Paul-Frédéric, à la Chaux-de-Fonds.
M. » *Mercier*, Eugène, à Porrentruy (Berne).

C. *Etat-major d'artillerie.*

M. le major *Stauffer*, Adolphe, à Neuchâtel.
M. le premier lieutenant *Widmayer*, François, à Genève.

D. *Etat-major du commissariat.*

M. le major *Hartmann* Jean-Jaques, à Cerlier (Berne).
M. » *Fierz*, Robert, à Riesbach, près Zurich.
M. » *Lambelet*, Alexandre, aux Verrières (Neuchâtel).
M. le capitaine *Schnewlin*, Charles, à Bâle.
M. le premier lieutenant *Rittmayer*, Robert, à Bruggen, près St-Gall.
M. » [illegible] Bâle.

* Aux [illegible] fédérale, les officiers désignés p[illegible] [illegible]me ayant demandé leur démissi[illegible]

E. *Etat-major de santé.*

M. le major *Diethelm*, Jean, à Erlen (Thurgovie).
M. le capitaine *Züst*, Jean, à Rheineck (St-Gall).
M. » *Roulet*, Philippe-Maximilien, au Locle (Neuchâtel).
* M. » *Drexler*, Jean-Rodolphe, à Sursee (Lucerne).
M. le premier lieutenant *Gsell-Fels*, J.-Théodore, à St-Gall.

Secrétaires d'état-major.

M. *Hefti*, Fridolin, à Hätzingen (Glaris).
M. *Bory*, Auguste, à Lausanne.
M. *Keller*, Henri, à Zurich.
M. *Kopp*, Aloïs, à Lucerne
M. *Tobler*, Jean, de Heiden, à Berne.
M. *Bugnon*, J.-J.-A.-Louis, à Lausanne.

A cette liste doivent s'ajouter encore deux pertes regrettables : celles du lieutenant-colonel *Latour* et du major *Leroyer*, décédés récemment. Le premier de ces deux jeunes officiers supérieurs s'était signalé dans diverses missions politico-militaires, entr'autres à Naples en 1859 ; le second était un artilleur des plus instruits.

M. le colonel fédéral Huber-Saladin a demandé et obtenu sa démission en qualité d'inspecteur de l'infanterie du VII arrondissement. Il a été remplacé par M. le colonel Reding.

France. L'*Exposé de la situation*, fourni récemment aux Chambres, donne les renseignements suivants sur les travaux dépendant du ministère de la guerre :

Opérations militaires. — Pendant l'année 1860, la France, indépendamment des forces stationnées dans ses 22 divisions territoriales, a fourni des armées actives en Algérie, en Syrie, en Chine, enfin dans les Etats romains, pour faire respecter le domaine de Saint-Pierre et l'inviolabilité de la personne du Souverain-Pontife.

Réserve. — La formation de la réserve de l'armée est un des faits les plus considérables qui signaleront l'année 1860. Cette importante mesure assied sur de plus larges bases la force militaire de la France, sans rien ajouter aux obligations imposées par la loi du 21 mars 1832 sur le recrutement de l'armée ; si même on prend pour terme de comparaison le mode suivi depuis quelques années, et qui consistait à appeler le contingent annuel en entier et à renvoyer une partie après deux ou trois ans de présence sous les drapeaux, on reconnaîtra que, loin d'être une aggravation, le système actuel de réserve est plutôt pour la population un véritable soulagement. Dans ce système, en effet, la première portion seulement du contingent est destinée chaque année à recruter l'armée active ; l'autre portion est renvoyée en congé dans ses foyers, en temps de paix, et n'est appelée, pour son instruction, dans les dépôts départementaux, que pendant six mois, répartis sur les trois premières années qui suivent leur immatriculation.

Ces dispositions, combinées avec celles de la loi du 26 avril 1855 sur les engagements, les rengagements après libération et les remplacements administratifs, doteront l'armée d'éléments constitutifs les plus précieux.

Rengagements. — La loi du 24 juillet 1860, en modifiant sur plusieurs points celle du 26 avril 1855 (dotation de l'armée), a déjà produit les résultats qu'on en attendait : ainsi la faculté accordée aux sous-officiers et soldats de contracter un

nouvel engagement dans leur quatrième année de service, et non plus seulement dans leur septième année, a donné un tel essor aux rengagements, qu'ils se sont élevés, en deux mois, à 14,000.

ÉCOLES MILITAIRES. — L'organisation de l'école impériale de cavalerie a reçu des modifications sérieuses.

Le Prytanée impérial militaire, dont la décadence s'est révélée par des désordres graves en 1859, se relève sous l'influence d'un règlement mieux approprié à l'esprit de son institution.

GENDARMERIE. — Des brigades nouvelles ont été établies partout où les nécessités du service le commandaient; l'organisation des légions de gendarmerie stationnées en Corse et en Algérie a subi les changements que réclamait la spécialité de leur service.

ARTILLERIE. — Le personnel de l'artillerie a été complètement réorganisé.

Les arsenaux poursuivent la confection du nouveau matériel destiné à l'armement des places fortes et des côtes.

GÉNIE. — Le service du génie a pourvu aux travaux de défense du littoral, a vigoureusement poussé l'agrandissement des places de Lille et de Toulon, a établi sur de larges bases le casernement de la ville de Marseille, et terminera bientôt le plus beau champ de manœuvres que possède aucune puissance européenne, le camp de Châlons.

ADMINISTRATION. — De nouveaux règlements destinés à compléter notre système admnistratif sont élaborés par le comité permanent d'administration de la guerre.

ÉCOLE DE MÉDECINE MILITAIRE DE STRASBOURG. — Une école de médecine militaire est ouverte à Strasbourg; elle a pour éléments d'instruction les cours de la faculté de médecine de cette ville; son organisation a été mise en harmonie avec celle des autres écoles militaires.

TRAIN. Le train des équipages militaires a reçu d'utiles améliorations, le système suivi jusqu'à présent pour les convois est radicalement changé; les parcs des équipages confectionnent et gardent en magasin les voitures nécessaires pour le transport des bagages des états-majors et des officiers de toutes armes.

Cette mesure fait rentrer dans le rang beaucoup d'hommes employés à la conduite des chevaux et mulets de bât, et supprime des non-valeurs au profit de l'effectif combattant.

Le même avantage résultera de l'organisation, sur une grande échelle, des ateliers civils destinés à concourir à la confection des effets d'habillements militaires et des chaussures de troupe.

Ces ateliers assureront les approvisionnements de réserve, alimenteront les magasins centraux d'habillements établis dans chaque grand commandement militaire, et permettront ainsi, le cas échéant, d'équiper en quelques jours les réserves de l'armée.

Telles sont les principales dispositions prises en 1860 par l'administration de la guerre pour répondre aux besoins du présent et pour attendre avec sécurité les éventualités de l'avenir.

Prusse. — L'armée se compose comme suit, depuis sa nouvelle organisation : Il y a *la Garde,* et huit autres *corps d'armée.* Chaque corps d'armée se compose de deux divisions d'infanterie (chaque division a deux brigades) et de 2 brigades de cavalerie. Le corps de la garde compte trois brigades de cavalerie, et le 8e corps a, en plus, les deux brigades destinées à l'occupation des forteresses fédérales. A chaque corps sont attachés une brigade d'artillerie, un bataillon de chasseurs, un de pionniers, un de train. L'*infanterie* se compose de 9 régiments de la garde, 72

régiments de ligne, et 10 bataillons de chasseurs. Le régiment a trois bataillons. Le bataillon est d'environ un millier d'hommes. La *cavalerie* se compose de 8 régiments de la garde, 40 de la ligne, 12 de landwehr; le régiment a 4 escadrons. L'*artillerie* compte une brigade de la garde et 8 des corps d'armée; la brigade a 12 batteries, la batterie a 8 bouches à feu. Les *pionniers* comptent 36 compagnies, à 280 hommes par compagnie sur pied de guerre. L'effectif total de l'armée est, sur pied de guerre, de 350,000 hommes (nombres ronds), se répartissant comme suit: 255 mille d'infanterie, 35 mille de cavalerie, 40 mille d'artillerie; pionniers, train, etc. 20 mille, avec 860 bouches à feu. Sur pied de paix, l'effectif est de 190 mille hommes. Avec la landwehr, la force totale de l'armée se monterait à 600 mille hommes.

Italie. — Un décret du 24 janvier 1861 vient de réorganiser l'infanterie piémontaise sur un nouveau pied et d'en augmenter les cadres d'une manière notable.

L'infanterie se composait jusqu'à présent de 56 régiments dont 4 de grenadiers. 34 d'entr'eux avaient 4 bataillons, les autres n'en comptaient que 3. Chaque bataillon était formé de 4 compagnies; il y avait en outre, pour le régiment, un dépôt de 2 compagnies. L'infanterie donnait ainsi un total de 930 compagnies, dont l'effectif pouvait aller jusqu'à 150 hommes, ce qui faisait un nombre total de 138,000 combattants.

Voici, d'après une feuille italienne, les changements qu'ordonne le nouveau décret:

Chaque régiment ne sera plus formé que de 3 bataillons; les 34 quatrièmes bataillons existants formeront le noyau de 12 nouveaux régiments, dont 2 de grenadiers.

Il y aura, comme en France, 3 bataillons actifs; seulement les dépôts, au lieu d'être d'un bataillon, ne seront que de 3 compagnies par régiment.

Le bataillon sera successivement augmenté d'une 5e et d'une 6e compagnie, ce qui le mettra sur le même pied qu'en France. On aura ainsi, pour l'infanterie, 62 régiments de ligne et 6 régiments de grenadiers; en tout, 204 bataillons et 68 dépôts, soit 1428 compagnies, pouvant contenir 214,000 combattants.

Communication du Comité central de la Société militaire fédérale.

I. Le jury nommé en 1858, à propos de la 1re question du concours de la dite année, sur l'*Amélioration des armes de guerre en Suisse,* vient de présenter son rapport au Comité central. Il a eu à examiner deux mémoires, à chacun desquels il a accordé un accessit de fr. 100.

Les auteurs de ces mémoires se sont trouvé être, MM. capitaine Heinrich *Gallati,* à Mollis, canton de Glaris, et lieutenant Rod. *Schmidt,* à Bâle, auxquels le montant de ce prix a été transmis par notre trésorier.

II. M. le lieutenant-colonel *Gerbex,* de Fribourg, ayant décliné le mandat qui lui avait été offert comme membre du jury d'examen pour la 1re question du concours 1861, a été remplacé dans ces fonctions par M. le commandant Jules *Roguin,* à Yverdon (Vaud), qui a accepté sa nomination.

III. Les archives et les comptes de la Société ont été expédiés au nouveau Comité central du Tessin, qui à dater de ce jour, prend en mains l'administration de la Société. — Les communications y relatives devront être adressées à son secrétaire, M. le commandant *Beroldingen,* à Lugano.

Genève, 26 février 1861.

Le vice-président,
E. Gautier, lieut.-col.

LAUSANNE. — IMPRIMERIE PACHE-SIMMEN, CITÉ-DERRIÈRE, 3.

REVUE MILITAIRE SUISSE

dirigée par F. LECOMTE, major fédéral.

N° 5 Lausanne, 13 Mars 1861. VIe Année

SOMMAIRE. — **De la défense et de la neutralité de la Suisse. - II.** — **Bibliographie.** *Armes rayées, par Mangeot.* — *Avenir de la cavalerie, par le colonel baron d'Azémar.* — **Nouvelles et Chronique.**

DE LA DÉFENSE ET DE LA NEUTRALITÉ DE LA SUISSE.

II.

Nos lecteurs ont pu prendre connaissance, dans notre dernier numéro, de l'intéressant discours prononcé par M. le général Dufour devant Messieurs les officiers de Genève. Nous hasardons aujourd'hui quelques réflexions sur cette même matière.

Personne ne contestera la sagesse des appréciations et des recommandations politiques par lesquelles l'honorable orateur a débuté, et nous comprenons facilement que de telles vues, sortant d'une telle bouche et formulées avec autant de bonheur d'expression, aient été accueillies par d'enthousiastes applaudissements. Pour notre part, nous nous y associons pleinement, et nous avouons n'avoir jamais rencontré, si ce n'est peut-être dans quelques pages de l'*Histoire critique de la Révolution*, de définitions à la fois aussi claires et aussi justes sur la neutralité de la Suisse, sur son vrai caractère européen, sur les biens qu'elle nous assure et sur les devoirs qu'elle nous impose.

Nous avons vu entre autres, avec un vif plaisir, que l'honorable général ait insisté sur la nécessité d'amener nos voisins à la conviction que nous sommes capables de maintenir seuls notre neutralité et d'empêcher tout passage de troupes étrangères sur notre sol, ou au moins de retarder suffisamment ce passage pour qu'il ne puisse s'effectuer avec profit.

Cette tâche de persuasion, si simple qu'elle paraisse au premier abord, est difficile, et le devient chaque jour davantage. Nos lecteurs auront pu voir déjà, par divers articles de la *Revue militaire*, que ni les Français, ni les Autrichiens, ni les Prussiens ne comptent sûrement sur la neutralité réelle du sol suisse en cas de conflagration

européenne, et que les uns et les autres font entrer la facile violation de notre territoire au nombre des éventualités dont leurs prévisions doivent tenir compte.

Dans ces pays, on ne croit pas à une armée suisse; on ne la prend pas au sérieux; on pense que nous ne possédons qu'une garde nationale, assez bonne à la vérité en comparaison de tant d'autres, mais incapable de se mesurer, même en nombre supérieur, avec quelqu'une des grandes armées permanentes de l'Europe. Ce préjugé, qui nous est si défavorable, ne peut pas être aussi facilement détruit qu'on le pense. Nos tirs fédéraux, nos rassemblements de troupes, nos beaux discours, nos articles de Revues et de Gazettes, nos déclarations officielles même ne deviennent que des arguments de faible calibre en face des faits de 1798, de 1800, de 1813, de 1815, que nous opposent des étrangers peu disposés à tenir compte en notre faveur de la différence des temps.

Puis, que leur pèsent à ces mêmes gens, ignorants des détails de notre histoire ou n'en connaissant que l'occupation de Berne et de Zurich, nos manifestations patriotiques de 1856, de 1849, de 1838, notre petite guerre civile du Sonderbund, notre succès momentané de Neuneck en 1798? Que peuvent valoir ces événements, relativement restreints, nos seules traditions modernes cependant, aux yeux de militaires encore tout bouffis d'orgueil de leurs victoires de Solferino, de Magenta, de la Crimée, de Novare, de Waterloo?

Nous avions quelques régiments suisses sous des drapeaux étrangers, qui, pendant longtemps, ont par leur fidélité et par leur bravoure alimenté leur pays de gloire militaire et contribué ainsi à lui mieux assurer un certain respect, sinon toujours les sympathies de ses voisins. Des circonstances politiques que nous n'avons pas à apprécier nous ont amené à supprimer cet élément important de notre force morale militaire, sans qu'on ait encore avisé à le remplacer de façon ou d'autre. Nous avons tari nous-mêmes la source de cette belle renommée du soldat suisse, qui, née au XVme siècle, propagée au loin par les capitulations, se reportait indirectement sur la mère-patrie, et faisait bénéficier, par une comparaison naturelle, nos troupes nationales des actes marquants des troupes capitulées.

En un mot, notre armée manque de faits d'armes récents, de titres modernes, d'états de services qu'elle puisse opposer aux doutes émis sur sa force et sur ses aptitudes. Souvent, hélas! au milieu d'uniformes étrangers, et dans divers pays de l'Europe, nous avons ressenti avec une profonde amertume cette lacune et cette infériorité comparative de notre histoire militaire! Souvent aussi, à ce point de vue, nous avons déploré que la mise sur pied de 1857 contre la Prusse, à propos des affaires de Neuchâtel, n'ait pas abouti à une campagne sérieuse. L'armée prussienne, qui n'a pas plus fait la guerre que

nous, qui devait opérer à une grande distance de sa base et avec la France peu bienveillante sur son flanc, se trouvait dans des conditions relativement assez défavorables pour que nous pussions désirer de nous mesurer avec elle dans le seul but de gagner nos éperons. Il n'y aurait pas eu grande honte à être finalement battus par une puissance de premier ordre, par les descendants des Fréderic et des Blücher; il y aurait eu grand honneur, en revanche, à remporter un succès même minime. Et avec cela nous avions de notre côté le bon droit, les sympathies de l'Europe et la certitude que la France, dans son intérêt même, ne pouvait pas laisser aller les choses aux extrémités contre nous. Une aussi belle occasion de rajeunir, sans plus de risques, nos lauriers de Morat et de Sempach, ou nos glorieux cyprès de St-Jaques se reproduira-t-elle jamais !

En attendant, notre armée est réduite à vivre de souvenirs anciens, à en appeler aux siècles passés pour témoigner de sa vaillance. Il est donc peu surprenant que des étrangers mal renseignés ou mal disposés à notre endroit n'apprécient pas notre militaire à sa juste valeur, et qu'ils se défient de son efficacité à défendre la neutralité suisse contre l'attaque d'une grande puissance.

Aussi nous devons, comme l'a si bien démontré M. le général Dufour, faire tous nos efforts pour détruire ce préjugé enraciné au-delà de nos frontières, et s'il ne nous est pas donné de pouvoir arriver à ce résultat par des succès de guerre, cherchons-le au moins par des préparatifs sérieux de mise en état de défense et de bonne organisation.

L'honorable général, en rappelant ce que la Suisse a déjà fait pour l'amélioration de son état militaire, a indiqué encore divers progrès à réaliser, routes stratégiques à tracer, points à fortifier, etc., ce que nous appuyons de tout cœur. Nous nous permettrons en outre de saisir cette occasion pour recommander de nouveau un progrès des plus indispensables et qui est la cheville-ouvrière de tous les autres, c'est-à-dire la création de sections permanentes de l'état-major fédéral, de sections destinées à être le cadre et la tête de l'armée, car si l'on peut se contenter de *troupes* de milices, on ne saurait admettre un *état-major général* également milicien. Il s'agirait d'instituer des sections d'officiers généraux et d'officiers d'état-major, dans la vraie acception du mot, qu'il ne faut pas confondre avec des classes d'instructeurs et des bureaux de dessinateurs, et qui, outre les affaires d'instruction, rempliraient les fonctions de ce qu'on appelle le quartier-maître général et de son bureau, ou à peu près de l'ancien Conseil fédéral de la guerre, ou enfin, pour prendre une comparaison dans d'autres pays, d'un ministère de la guerre, avec ses divers comités consultatifs. Une fois que la Suisse posséderait cette institution, élément d'ordre hiérarchique autant que d'autorité scientifique,

il serait facile d'avancer plus sûrement dans la voie des améliorations. On ne verrait plus se produire chaque année des projets empiriques de réformes et d'innovations, dictés par d'excellentes intentions sans doute, mais manquant d'esprit de suite et d'ensemble. Les déclamations politiques, les fantaisies personnelles, les lésineries des financiers n'exerceraient plus au même degré leur pernicieuse influence sur nos institutions militaires, parce que la haute administration de cette branche, offrant plus de garanties de confiance, serait mieux écoutée qu'elle ne l'est aujourd'hui.

Nous ne saurions trop le répéter, il existe, en dépit de ce qu'ont osé avancer certains écrivains allemands, l'humoristique Clausewitz en tête, il existe un art, une science militaire, qu'il faut distinguer du métier. Le respect des règles fondamentales de cette science doit être à la base de toute l'activité militaire d'un pays; aussi elles doivent être familières aux hommes appelés à fonctionner dans les sphères supérieures de l'Etat en ce qui concerne le militaire. Il le faut pour que les choses courantes du métier soient constamment mises en concordance avec les exigences plus relevées de l'art.

Ce n'est malheureusement pas ce qui se pratique en Suisse; on y voit tout juste le contraire. Les militaires instruits n'y manquent point, sans doute, pas plus que les bons troupiers. Les savantes spécialités de tous genres y abondent même; mais le lien entr'elles, le moteur qui doit les diriger et les dominer n'existe pas. En un mot, nous n'avons pas de gouvernement militaire; cette portion supérieure et indispensable de toute bonne organisation est subordonnée, dans notre fédération de républiques, aux caprices de la politique. Un avocat, par exemple, se trouve aujourd'hui à la tête du département de la guerre, et quels que soient sa haute intelligence, son zèle et ses bonnes dispositions, il lui est difficile de donner par lui-même une impulsion aussi salutaire qu'elle pourrait l'être à toutes les affaires de son département. Ses avis manquent d'ailleurs d'autorité auprès des anciens officiers surtout. Il en résulte que ce sont les spécialités qui, en fait, gouvernent, chacune à son heure, suivant les occasions favorables et sans responsabilité, faisant la course au clocher pour marauder, par-ci par-là, des crédits qu'on considère toujours comme bonnes prises, mais qui souvent auraient pu avoir de plus utiles destinations. Dans un tel état de choses, il n'y a rien d'étonnant, par exemple, à ce qu'on voie des ingénieurs appelés à élaborer des plans de défense, en attendant qu'on fasse sans doute tracer des chemins et construire des murs par des officiers de cavalerie. Rien d'étonnant non plus à ce qu'on voie une haute commission fédérale se transporter consciencieusement sur les bords du lac de Lucerne, pour y expertiser la question de savoir si une route *stratégique* du centre de la Suisse au St-Gothard, doit passer en arrière ou en avant du

lac ! Rien d'étonnant encore à ce qu'on ait entendu dans nos Chambres un colonel fédéral déclarer qu'il ne saurait pas à quoi employer en temps de paix des sections permanentes d'état-major. Ce très brave officier, pour le caractère duquel nous avons le plus grand respect, n'est pas même arrivé à se douter de l'existence d'un art militaire qu'on ne saurait apprendre ni cultiver dans des dossiers de procédure.

Mais nous nous apercevons que la simple logique nous mène, sur ce champ, beaucoup plus loin que nous le voulions. Concluons, en répétant avec le général Dufour, qu'il est constant que nous avons encore de notables progrès à réaliser dans notre état militaire, si nous voulons qu'il soit pris au sérieux par les nations qui nous entourent. Et qu'en premier lieu il faut prouver que nous le prenons au sérieux nous-mêmes, en le dotant de l'autorité hiérarchique, scientifique, que toute armée doit posséder, et une armée de milices fédératives plus que toute autre. Cette autorité se trouverait dans un cadre d'état-major permanent, dont le chef serait le quartier-maître général de la Confédération en temps de paix, qui deviendrait, en temps de guerre, le chef d'état-major de l'armée.

Un autre objet qui a été abordé par le général Dufour, et sur lequel nous sommes moins d'accord avec l'opinion qu'il aurait émise, est celui des points à fortifier en Suisse. Suivant le *Journal de Genève,* qui malheureusement est trop sobre ici de développements, l'honorable général se serait prononcé contre une grande place forte centrale, estimant que si nos ressources nous permettaient de construire des ouvrages aussi considérables, ils seraient mieux placés sur quelques points importants ou faibles de la frontière ! Nous soupçonnons fort, avouons-le, la feuille genevoise d'avoir arrangé à sa façon et *pro domo* l'opinion de l'honorable général. La brochure à laquelle il a été fait allusion [1] demande à bon droit la construction d'un pivot stratégique, d'une grande place forte où nous puissions tenir nos réserves en sûreté, sur laquelle nous appuierions nos opérations, et où nous pourrions trouver un refuge au besoin, comme les Autrichiens dans leur quadrilatère vénète. Or une telle place ne peut pas être à la frontière, du moment que nous ne voulons ni prendre l'offensive, ni abandonner le reste du pays. A moins de tomber dans le fatal système des cordons, condamné de tous les militaires experts et du général Dufour entre autres, nous ne pouvons élever à la frontière que de petits ouvrages destinés à renforcer nos avant-postes et nos détachements, à retenir quelques heures, si possible quelques jo[illegible] de plus, les colonnes ennemies cherchant à franchir séparé[illegible] défilés.

[1] *Nécessité d'une place forte fédérale* (par M. Fonton [illegible] 1860; Martignier et Chavannes, éditeurs.

Mais, nous dira-t-on, lorsqu'à la frontière se trouvent des cités importantes, comme Bâle et Genève, pouvant devenir des objectifs précieux, que faire ?

Rester, répondrons-nous, dans le même principe au fond, car le danger d'une défense en cordon reste le même, qu'on opère soit dans une ville populeuse, soit dans un vallon désert; mais il sera bon de satisfaire le plus possible aux nécessités politiques dans l'application. Il ne peut pas y avoir ici de distinctions à établir entre les exigences de la grande guerre et celles de la petite, et l'on ne saurait baser des déviations aux règles ordinaires sur notre caractère spécial de Confédération. Quelle que soit l'étendue de notre territoire, dès que nous avons *une* armée de cent et quelques mille hommes, appelée à couvrir des positions telles que Genève, Bâle ou Berne, et condensant en elle toutes les forces vitales du pays, il ne s'agit plus de si petite guerre. Une fois en campagne, l'ennemi ne nous ménagerait probablement pas pour le motif que nous ne sommes que des milices fédératives; il chercherait à nous bien battre sans s'inquiéter de notre composition. Or si nous éparpillions nos troupes sur toute la frontière, ou bien si nous groupions nos masses sur des points où il fût très facile de les couper de leur base et du reste du pays, comme à Genève par exemple, il est certain qu'elles pourraient être plus facilement battues que si nous les avions placées sur des points moins excentriques. Si, en outre, nous exposions le gros de notre armée à être acculé de tous côtés à des obstacles infranchissables, comme à Genève encore, nous aurions d'autant plus de chances de voir plus promptement se terminer les choses à notre défaveur, peut-être avec quelque grande humiliation.

Sans doute il ne faut pas abandonner Genève pour Bâle, pour Lausanne ou pour Berne; personne n'y pense. Mais il ne faut pas non plus abandonner la Suisse pour Genève; et la Confédération serait bien imprudente si elle se laissait entraîner par de nobles excitations patriotiques à jouer son sort dans le cul-de-sac du Rhône et du Jura [1]. Que si des ouvrages de fortification y doivent être construits, ce seraient donc des ouvrages à petit développement et à forts profils, exigeant peu de matériel et de personnel, mais le mettant bien à

[1] On ne saurait comparer en aucune façon la situation militaire de 1857 autour de Schaffhouse avec celle que produirait une défense analogue de Genève. Sur la Wuttach, nous faisions front aux Prussiens, et nous ne les aurions pas eus sur nos flancs et nos revers; nous couvrions non-seulement Schaffhouse, mais la Suisse entière qui était derrière nous, et sur laquelle nous avions, de Bâle à Constance, de nombreuses lignes de retraite avec de bonnes têtes de pont, ayant ainsi la certitude de n'être point facilement tournés, et de pouvoir mettre au besoin le Rhin entre nous et l'ennemi. On pouvait donc sans crainte porter 80 mille hommes sur la Wuttach et au-delà. A Genève, au contraire, ces mêmes forces ne couvriraient que Genève, n'auraient aucune ligne de retraite assurée, et seraient menacées de toutes parts.

couvert. Il ne s'agirait donc pas, comme on en parle, d'un vaste camp retranché à cheval sur le Rhône et appuyant ses aîles au lac, qui demanderait une soixantaine de mille hommes pour le manœuvrer ; mais plutôt d'une solide enceinte intérieure ou au moins d'une citadelle, dans laquelle d'héroïques défenseurs, très probablement séparés du reste de l'armée fédérale, pussent trouver un refuge et attendre les événements. Si l'on croit qu'il faille des ruines pour rendre la défense plus honorable, rien de plus simple ni de plus utile que de démasquer cette enceinte ou cette citadelle des bâtiments qui la gêneraient, ou bien de raser la rive droite pour renforcer la gauche, ou vice-versa, suivant les hypothèses d'essai de retraite.

Nous ne croyons pas avoir besoin d'insister plus longtemps sur cet objet, et il ne nous appartient pas de rechercher trop scrupuleusement jusqu'à quel degré un commandant en chef de l'armée fédérale, chargé d'opérer dans de telles conditions, parviendrait à satisfaire aux exigences si contradictoires que M. le général Dufour a signalées; comment il concilierait, par exemple, une défense pied à pied de tous les cantons, de tous les côtés, et dès la frontière, avec le système de concentration qu'on reconnaît être le meilleur; quand il jugerait devoir voler ci et là au secours des confédérés menacés, même au risque de perdre ses communications et de devoir s'ensevelir sous des ruines, et quand il croirait bon de s'abstenir pour attendre l'occasion propice de chasser de notre sol un premier ennemi affaibli par un second ou par un troisième. Nous demanderons seulement, dans cette dernière hypothèse, où nous cacherions notre armée et les ressources qui lui sont nécessaires pendant que les belligérants étrangers se dévoreraient mutuellement, et comment nous parviendrions à nous relever pour prendre l'offensive, si nous n'avons pas eu l'usage d'une grande place centrale, à la fois notre base, notre pivot et notre refuge ? En vérité, M. le général Dufour a grandement raison de dire qu'en pareille circonstance, et dans nos conditions actuelles, la tâche d'un commandant en chef obligé de tenir compte de ces oppositions serait difficile (1). On peut dire sans exagération qu'elle serait surhumaine.

Il est donc urgent de simplifier le problème et de le ramener aux règles ordinaires de la guerre en ne tenant qu'un minime compte des exceptions réclamées par notre particularité d'Etat fédératif et neutre.

C'est surtout à la politique et à la diplomatie qu'il incombe, avant les hostilités, de parer à ces inconvénients de notre Confédération.

(1) Voici le texte des paroles du général :

« Néanmoins cela ne doit pas empêcher de satisfaire, autant que po
» loi de concentration et d'éviter la dissémination des forces, qui co
» système des cordons; ce sont ces appositions qui, en pareille circo
» draient difficile la tâche du commandant en chef de l'armée fédérale. »

Ne pouvant guerroyer aussi facilement que d'autres, évitons, dans notre intérêt, les querelles avec de puissants voisins.

Pouvant cependant être exposés aux attaques de l'un d'eux, et nos obligations de neutralité nous empêchant de nous prémunir d'avance par des alliances, ménageons-nous au moins les moyens de ne pas laisser, au moment critique, couvrir notre faible voix par celle plus forte de notre adversaire; ne nous séparons pas de la famille des Etats civilisés par des allures internationales différentes de celles en usage; ayons par conséquent une représentation diplomatique dans les grands foyers de l'opinion et de l'intrigue européennes, et arrivons à la conviction qu'un diplomate, tout comme un officier d'état-major improvisé, ne pourra faire son apprentissage, dans la plupart des cas, qu'au détriment de sa première mission. Osons conclure de bons traités de commerce, même avec des non-chrétiens, ne fût-ce que pour lier le plus grand nombre possible d'intérêts aux nôtres; surtout repoussons la dépendance qui pourrait naître soit des aumônes indirectes de l'étranger, soit de l'effet de nos rancunes nationales. Telle est la part spéciale de nos hommes d'Etat dans les mesures préliminaires et dans les préparatifs généraux qu'exigent les éventualités de guerre. Il y a place ici pour la satisfaction de tous les intérêts fédératifs.

Mais une fois les hostilités ouvertes, une fois notre armée en campagne, nous ne devons plus connaître de frontières cantonales ni même extérieures, hors celles qui assureront nos succès. Le pays n'est plus une fédération d'Etats, c'est un échiquier, où devront se trouver une base, des lignes de défense, des lignes d'opérations, des points décisifs, dont nous oublierons même volontiers les noms géographiques, échiquier sur lequel on agira sans autre considération que celle d'obtenir un résultat final favorable.

Or la réserve faite par M. le général Dufour en faveur des bons principes de l'art de la guerre et que nous avons citée plus haut en note, nous est un sûr garant que si sa voix est écoutée comme elle mérite de l'être, un poids exorbitant ne sera pas acquis aux exceptions. Il nous suffit de ces lignes pondératrices; il nous suffit d'avoir médité les écrits de l'honorable général et entr'autres son remarquable *Cours de tactique*; il nous suffit de nous rappeler les opérations de notre commandant en chef en 1847 et celles qu'il projetait en 1857, pour être certain qu'il saurait encore à l'occasion mettre les convictions du tacticien au-dessus des élans du citoyen de la frontière, et les jugements de la postérité au-dessus des bravos patriotiques dictés par l'impression du moment. Qu'en conséquence Genève menacée serait occupée par un nombre d'hommes d'élite suffisant pour marquer honorablement les débuts de la résistance et l'action de nos premières armes, sans que l'armée principale fût trop affaiblie par ce

détachement. Est-ce assez dire qu'un seul pouce de Genève attaqué, c'est, à notre point de vue, la guerre de Bâle à St-Gingolph, et que par conséquent nous n'entendons pas abandonner ce joyau de notre Suisse ?

Au reste, nous savons que les discours et les discussions militaires en public, surtout de la part d'un officier de haut rang et dans des temps où l'on peut facilement être appelé à passer de la théorie à la pratique, doivent être subordonnés à maintes restrictions bien susceptibles d'en voiler la pensée fondamentale. L'allocution d'un chef supérieur est déjà parfois à elle seule un élément d'opération. Même à supposer qu'on ne voulût pas défendre Genève, il y aurait tout intérêt à dire et à laisser croire le contraire. On nous pardonnera donc, à ce même point de vue, d'avoir aussi réservé de nos faibles forces les intérêts de la contre-partie, c'est-à-dire ceux se rattachant à la défense de points plus centraux de la Confédération.

BIBLIOGRAPHIE.

Des armes de guerre rayées, par H. Mangeot. — 1 volume. Paris 1860. Tanera, éditeur.

Nous avons pour règle de rendre compte, à tour de date, de tous les ouvrages qui nous sont adressés, et c'est la raison qui nous fait mentionner celui de M. Mangeot. — En ouvrant au hasard ce volume de 240 pages, nous sommes tombé (page 21) sur cette énormité que les Français ont perdu Waterloo et les Autrichiens Solferino, par suite du mauvais état de leur armement ! Une assertion aussi fausse sur des faits aussi capitaux et aussi connus, suffisait à caractériser ce livre et à nous ôter toute confiance dans ses ultérieures appréciations, malgré la peine que l'auteur se donne pour fournir ci et là des calculs scientifiques. Au reste, l'intervention dans cet ouvrage d'un collaborateur spécialement littéraire, d'un docteur Van Swygenhofen, nous paraît avoir été des plus malheureuses. Point n'est besoin d'un style fleuri pour parler d'armes rayées ; les divers chapitres n'eussent rien perdu sans doute à être allégés des poétiques épigraphes du docteur, et le livre lui-même se fût présenté plus convenablement au public sérieux sans sa fantastique préface. « Allez, conclut par exemple celle-ci ; allez, livre » bien-aimé, parcourez votre carrière . . . . . Allez, œuvre consciencieuse, qui » portez sur votre fronton le triple symbole de la bonne foi, de l'expérience et » de la simplicité, allez en paix ! La critique vous sourit, la science vous attend, » nos vœux vous accompagnent. — Utile et vraie, les hommes vous accueille- » ront. Juste et sincère, Dieu vous conduira. *Vade liber !* » Quand on croit devoir accompagner de déclamations aussi déplacées un écrit censé reposer, par son objet au moins, sur de calmes recherches et sur des travaux de précision, on doit

se résoudre à n'être pas même lu des militaires ayant quelque souci de l'emploi de leur temps. Nous nous sommes trouvé dans ce cas ; aussi ne hasardons-nous pas d'autres jugements sur cette œuvre. Disons toutefois que les planches, claires et bien dessinées, eussent mérité d'être en meilleure compagnie.

Avenir de la cavalerie. *Examen technique des ouvrages publiés sur l'ordonnance du 6 décembre 1829. Tactique des trois armes dans l'esprit de la nouvelle guerre ;* par le baron d'Azémar, colonel du 6e lanciers, auteur du Système de guerre moderne. Paris 1860. Leneveu, éditeur. — 1 vol. in-8, avec l'épigraphe : — *Respect au passé, — Justice au présent, — Place à l'avenir !*

Encore un livre, pensions-nous, qui, par la redondance du titre et des épigraphes, pourrait facilement faire croire au charlatanisme. Toutefois nous nous sommes décidé à le lire, les ouvrages sur la cavalerie étant aussi rares que ceux sur les armes rayées le sont peu, et nous devons reconnaître que nous avons été trompé en bien. Sans doute l'auteur tombe souvent du côté où il penche ; il déploie une si prodigieuse fécondité de citations historiques, d'anecdotes, de textes latins, de hors d'œuvres, en un mot, que le sujet lui-même en est voilé et que le lecteur, perdu dans ce fouillis d'érudition, n'y peut suivre qu'à grand peine le fil d'une démonstration quelconque. Le titre de *Causeries*, ou même de *Caquets sur la cavalerie* eût mieux répondu au contenu ; mais dans ces limites-là, ce livre, qui n'est au reste qu'une première partie, ne manque pas de pages intéressantes. On y trouve ci et là des touches d'un praticien qui connaît et qui aime son arme, et à ce point de vue, ses vues et ses conseils, malgré leur forme un peu originale, ne doivent pas être dédaignés ni repoussés à la légère. Le volume a douze chapitres, dont il est difficile de donner un aperçu, tant ils renferment de choses et d'autres. Nous avons remarqué, quant au recrutement, une idée qui a déjà été soulevée par des hommes fort experts, c'est qu'en général on entre trop tard dans la cavalerie pour former de bons cavaliers. Le colonel voudrait qu'on commençât à monter à 17 ans, et, pour les officiers, à 10 ou 12 ans.

Le chapitre XI, le meilleur à notre avis, intitulé avec un peu d'emphase : *De la tactique actuelle de la cavalerie et de son avenir,* fournit diverses données qui, venant d'un officier supérieur français en activité, peuvent avoir quelque importance spéciale aux yeux de bon nombre de nos lecteurs, et que nous croyons, pour ce motif, devoir mettre sous leurs yeux :

» Nous voici arrivés, dit l'auteur, à la grande affaire qui intéresse et préoccupe l'armée entière et la cavalerie.

» Quelle sera l'influence des armes de précision, des armes à longue portée, sur la tactique générale, et spécialement sur la manière de combattre de la cavalerie ?

» La tactique de la cavalerie sera-t-elle complétement modifiée ? — Son système d'attaque sera-t-il, comme on le prétend, bouleversé de fond en comble ? — Son rôle à la guerre sera-t-il à l'avenir moins important que par le passé ?

» Telles sont, en résumé, les questions que l'on se pose, et que l'on discute

depuis quelque temps, sans qu'aucun écrivain militaire français ait tenté de donner une solution précise et définitive.

» Quant à nous, ainsi que nous l'avons dit, nous considérons le problème comme insoluble, jusqu'à ce que l'expérience d'une guerre, où cette arme aura pu jouer le grand rôle auquel elle a toujours été destinée, ait fait connaître quelles modifications doivent être apportées à sa tactique actuelle.

» Toutefois, s'il nous était permis d'émettre dès à présent notre pensée, nous dirions qu'il ne nous semble pas que l'emploi et le mode d'action de la cavalerie à la guerre, doivent être beaucoup modifiés par suite du perfectionnement des armes à feu.

» Essayons de dire sur quoi repose notre opinion :

» En campagne, la cavalerie est destinée à divers genres de services, suivant les positions dans lesquelles se trouve le corps d'armée, ou le détachement avec lequel elle doit agir, savoir : — En marche, près de l'ennemi, mais hors de la portée des armes à feu ; — en présence de l'ennemi.

» Dans cette dernière situation, la cavalerie peut avoir à combattre de la cavalerie seulement, — ou de l'infanterie exclusivement, — ou de l'artillerie, — ou enfin deux de ces armes ensemble, et même les trois armes réunies.

» Examinons ce qui doit arriver, suivant les probabilités, lorsque la cavalerie se trouvera dans chacune des positions que nous venons d'indiquer :

» 1° *En marche*, ou dans les camps, *près de l'ennemi*, mais hors de portée des armes à feu.

» Il paraît évident que dans ces positions, le service de la cavalerie sera le même à l'avenir que par le passé. Elle sera nécessairement employée, surtout la cavalerie légère, à l'avant-garde, sur les flancs des colonnes, pour éclairer et protéger les troupes auxquelles elle est attachée. Placée sur les aîles, elle se tiendra prête à tourner l'ennemi ou l'attaquer en flancs.

» Comme par le passé encore, la cavalerie sera chargée des reconnaissances, des patrouilles pour assurer le bon ordre et prévenir les surprises.

» Plus la cavalerie sera nombreuse, *plus les détachements seront multipliés*. Tous les jours pourront sortir de nouveaux partis pour obséder l'ennemi, le gêner dans toutes ses opérations, le harceler dans ses marches, lui enlever ses convois, ses postes, et en un mot, suivant la maxime de Turenne, le *travailler*, et le *détruire par les détails*.

» Les escortes du généralissime et de ses lieutenants, continueront à être du ressort de la cavalerie. La guerre se fait à l'œil, et un général qui veut connaître le pays, juger par lui-même ou par les yeux de son chef d'état-major, de la position des ennemis et de la topographie du terrain, ne peut ordonner que les escortes soient fournies par l'infanterie, si légère qu'elle soit.

» Ainsi, tous les genres de service de la cavalerie qui ont lieu hors de la portée des armes à feu, et qui se rapportent aux petites opérations de la guerre, ne cesseront pas d'être à l'avenir ce qu'ils étaient autrefois. Il n'y aura rien (ou du moins peu de chose) de changé dans cette partie des attributions de cette arme, et ce n'est pas dans les circonstances dont nous venons de parler que le rôle de la cavalerie pourra se trouver amoindri.

» 2° *En présence d'un corps ennemi, composé de troupes à cheval seulement*, la cavalerie n'ayant à combattre que de la cavalerie, sans avoir à craindre la longue portée des armes à feu de l'infanterie, ni de l'artillerie, mais ayant affaire à des troupes armées comme elle, il nous semble encore évident, qu'il n'y aura rien de changé dans ces rencontres assez fréquentes à la guerre; — et qu'alors comme dans les guerres de l'empire, un régiment français pourra de nouveau battre trois régiments de la cavalerie ennemie, ainsi que cela eut lieu en 1812, à l'affaire d'Ostrwno, que nous avons rapportée dans le chapitre premier. Ce ne sera donc pas encore dans les combats de *cavalerie contre cavalerie* que l'importance de cette arme sera diminuée.

» 3° *Si la cavalerie se trouve en présence d'un corps d'infanterie*, et qu'elle ait l'ordre d'attaquer, le combat peut avoir lieu dans diverses positions.

» Prenons d'abord le cas le plus simple, et dans lequel l'infanterie puisse faire usage de ses armes dans toute leur puissance de portée et de justesse.

» Pour fixer les idées et mieux asseoir notre raisonnement, supposons un régiment d'infanterie, de deux bataillons de mille hommes chacun, placé en bataille dans le Champ-de-Mars, à Paris, tournant le dos à l'École militaire et faisant face à la Seine; nous admettons que ses flancs soient assurés.

» Vis-à-vis le régiment d'infanterie se trouve, à environ mille mètres de distance, un régiment de cavalerie de cinq cents chevaux, — quatre escadrons, — tournant le dos à la rivière et présentant à peu près le même front que l'infanterie : — Ce régiment de cavalerie a reçu la mission d'attaquer l'infanterie.

» Certes, la partie est belle pour l'infanterie dont les fusils portent aujourd'hui à mille mètres de distance avec autant de justesse et de précision que naguère à trois cents mètres !

» Si l'on admet, pour un moment, que ce régiment de cavalerie, placé à mille mètres de l'infanterie, exécute sa charge en se conformant de son mieux aux prescriptions textuelles de l'ordonnance pour la charge en ligne, il devra mettre le sabre à la main, prendre le trot et marcher à cette allure au moins sept cents mètres, pour n'avoir à galoper que trois cents mètres; distance encore énorme, puisque l'ordonnance veut que, dans la charge, on ne prenne le galop que cent soixante mètres avant d'aborder la ligne ennemie, et que l'on ne lance les chevaux à la charge que lorsque l'on n'a plus que soixante mètres à parcourir pour l'atteindre.

» Dans notre hypothèse, le régiment ferait au trot sept cents mètres, au galop deux cents mètres, et commencerait la charge à cent mètres.

» Si l'on calcule le temps qui s'écoulera, depuis le moment où le régiment part au trot, jusqu'à celui où il commence le galop, on trouvera que les sept cents mètres, au trot, auront demandé au moins *trois minutes*, et que les trois cents mètres au galop ou à la charge, prendront près *d'une minute;* ce qui, en somme, fait *quatre minutes* écoulées depuis le départ, jusqu'à l'arrivée sur l'infanterie, — s'il était possible d'y arriver ainsi.

» Mais que fera l'infanterie, dès qu'elle verra la cavalerie s'ébranler au trot? Sans parler de ce qu'elle aurait pu faire auparavant.

» Avec ses deux mille fusils, tirant en moyenne et sans se presser, trois coups par minute, elle enverrait, pendant les *quatre minutes* que la cavalerie met à

parcourir les mille mètres qui la séparent d'elle, environ 24,000 balles aux 500 pauvres cavaliers menés ainsi à la boucherie. Et dans cette supposition, il paraît certain que longtemps avant d'arriver près de l'infanterie, il ne resterait pas un cavalier à cheval, pas un cheval sur ses jambes; tous, au loin, joncheraient la terre de leurs cadavres.

» Tel serait, théoriquement, le résultat fatal d'un combat ainsi engagé; — mais, en *réalité*, et dans la *pratique*, les choses se passeraient-elles ainsi ?

» C'est ce qu'il importe d'examiner :

» Nous supposons ici que les soldats de ce régiment d'infanterie qui nous est opposé, sont assez adroits pour atteindre 500 hommes, ou 500 chevaux, en leur tirant 24,000 coups de fusil à bonne portée; — cela paraît très facile et immanquable; — peut-être en sera-t-il ainsi à l'avenir, mais jusqu'à présent le feu de l'infanterie a été loin de donner de semblables résultats.

» Ainsi, au temps de Guibert (1772), il y avait dans un combat 500 mille coups de fusils tirés, sans qu'il restât 2 mille morts sur le champ de bataille.

» Après les guerres de la république et de l'empire, le major Decker et le colonel Piobert ont estimé qu'il fallait 10 mille coups de fusil pour chaque homme mis hors de combat, sans tenir compte du feu de l'artillerie, qui est souvent plus meurtrier que celui de l'infanterie.

» A ce compte, les 24 mille balles envoyées par les deux bataillons d'infanterie, dans notre supposition, mettraient tout au plus, — 24 *cavaliers hors de combat !*

» Et en admettant que les fantassins actuels soient deux fois plus adroits, avec leurs armes rayées, que ceux du temps de la république et de l'empire, ils atteindraient environ 50 *hommes*.

» Or, si 50 hommes seulement étaient mis hors de combat, les 450 cavaliers restant, enfonceraient et détruiraient infailliblement le régiment d'infanterie.

» Voilà donc le résultat de notre combat, d'après des probabilités basées sur l'expérience des guerres antérieures.

» Mais continuons cet examen sous un autre point de vue pour en arriver à notre conclusion.

» Nous ferons remarquer que ce combat repose sur deux hypothèses également contraires aux principes de tactique. D'abord parce que nous avons admis qu'un régiment de cavalerie chargerait de *front*, et en ligne, une infanterie ayant des cartouches, ce qui est inadmissible ou du moins tout à fait exceptionnel à la guerre. — En second lieu, par cette raison que l'infanterie se trouvant en face d'un régiment de cavalerie qui la charge, doit le laisser avancer, sans tirer jusqu'à ce qu'il soit arrivé à trente ou quarante pas de distance, tandis que nous avons dit que chaque fantassin tirerait trois coups de fusil.

» Si l'infanterie tirait plus tôt, si elle commençait son feu à 1000 mètres, à 600, à 500 ou 40 mètres, elle tirerait mal et serait rompue et enfoncée; — surtout dans le cas où la cavalerie, au lieu de charger en ligne et de front, ainsi que nous l'avons supposé, s'y prendrait, comme elle le doit, d'après les notions les plus élémentaires de sa tactique.

» Nous disons que l'infanterie ne doit tirer sur la cavalerie qu'une seule fois, lorsqu'elle la voit à 30 ou 40 mètres. Ce principe est adopté par les officiers les plus autorisés, — notamment par le maréchal Bugeaud, reconnu pour le *Prince fantassin des temps modernes.*

» Dans la séance théorique que fit M. le général Trochu aux officiers de sa divison d'infanterie dès le commencement de la guerre d'Italie, — séance remarquable dont nous avons reproduit un faible résumé dans un autre travail, — le général disait : « Si l'on est chargé par la cavalerie, attendre que l'ennemi soit à 40 pas, tirer et croiser la baïonnette. »

» Le livre des *Maximes sur l'art de la guerre* s'exprime ainsi sur ce sujet : — « Si l'infanterie, au lieu de rester calme (lorque la cavalerie fait ses démonstrations pour la charger), se met à tirer, *elle est perdue :* — Que la cavalerie la charge vigoureusement, sans hésiter. »

» Nous pourrions multiplier les citations, mais celles-ci suffisent pour nous autoriser à dire, qu'il est généralement adopté que, l'infanterie ne doit tirer qu'une fois, au moment où la cavalerie qui l'attaque est arrivée à 40 pas de distance.

» Mais alors, dans la supposition que nous avons admise en commençant, où deux régiments, l'un d'infanterie, l'autre de cavalerie, se trouvent en face l'un de l'autre à mille mètres de distance, si le régiment d'infanterie ne doit tirer qu'à 40 pas de distance, qu'importe à la cavalerie et à sa tactique que les fusils portent très juste à 1000 mètres, à 1200 mètres et au-delà ?

» Donc, dans le cas particulier qui fait l'objet de la discussion, — *lorsque la cavalerie doit combattre de l'infanterie seule,* — la longue portée du fusil ne change rien à sa tactique.

» Cette conclusion nous paraît aussi naturelle que rationnelle.

» Quant au mode d'attaque employé par le régiment de cavalerie que nous avons mis en présence de l'infanterie, il est bon de rappeler qu'en principe, et quelle que soit la portée des armes à feu, la cavalerie ne doit jamais attaquer l'infanterie de front, sans l'avoir préalablement fait ébranler par un feu efficace de mousqueterie ou d'artillerie, à moins qu'elle ne la surprenne en marche ou au milieu d'une évolution, ce qui n'était pas dans la donnée que nous avons prise.

» Dans la situation exceptionnelle où nous avons placé la *cavalerie*, elle ne doit pas commencer la charge avant d'avoir tâté l'infanterie pour s'assurer de sa solidité et de son moral. A cet effet, la cavalerie envoie contre elle quelques tirailleurs qui font le coup de feu, galoppent ou caracolent çà et là pour faire élever sur les terrains secs un nuage de poussière et masquer ainsi les dispositions du régiment.

» Si l'infanterie fait bonne contenance, ne se laisse pas intimider, garde son feu, et n'envoie que quelques balles lancées sur les chefs par de bons tireurs, il n'est pas prudent de l'attaquer d'emblée : — elle a du moral, elle est solide.

» Si cependant il faut absolument la charger et la renverser à tout risque, voici d'après le général de la Ferrière, un des généraux de cavalerie les plus distingués de l'empire, quelles sont les meilleures dispositions à prendre :

» On formera les quatre escadrons en deux colonnes serrées, et, en supposant que l'infanterie ait le temps de *former ses carrés*, — disposition la plus favorable pour elle, — chaque colonne sera placée perpendiculairement à la capitale du saillant qu'elle doit attaquer, afin de marcher dans les secteurs privés des feux.

» On déploiera un certain nombre de tirailleurs agiles, qui tireront des coups de feu et galopperont à droite et à gauche, sans gagner beaucoup de terrain en avant, masquant ainsi ce qui se passe derrière eux ; — c'est à ce service que les francs-tireurs seront utilement employés.

» Dans chaque colonne, le 1er escadron se divisera en deux parties qui iront, l'une à droite, l'autre à gauche, pour menacer les faces des deux carrés.

» Le 2e escadron de chaque colonne, ayant laissé les deux divisions de l'escadron de tête gagner de l'avance sur lui, partira à son tour au trot, lorsqu'elles cesseront de diverger.

» Les faces menacées finiront sans doute par engager le feu. A la première décharge, chacun des escadrons qui se trouve en arrière prendra le galop et poussera une charge à fond devant lui. Il se trouvera soutenu par les deux divisions de l'escadron de tête, lesquelles, restant au trot, seront naturellement dépassées, et cependant elles continueront à attirer le feu de l'infanterie qui sera peu meurtrier, vu sa grande obliquité.

» Les tirailleurs resserreront peu à peu les intervalles, et en dernier lieu tiendront la tête de la charge, qui devra toujours être rapide, impétueuse, déterminée.

» Arrivée sur les carrés, la cavalerie devra, à tout prix, y faire une trouée, et, ayant pénétré, elle ordonnera de mettre bas les armes, ou bien elle fera usage des siennes vigoureusement, si l'ennemi résiste ou tente de s'enfuir.

» Dans le cas où l'on échouerait, il faudrait se retirer rapidement pour se rallier hors d'atteinte des balles, et recommencer la charge d'un autre côté. — Mais c'est ici le moment de dire, que dès aujourd'hui, avec les fusils à longue portée, on voit clairement que toute cavalerie lancée à la charge ne doit plus songer à la retraite, car si dans l'hypothèse sur laquelle nous raisonnons, la cavalerie tournait le dos, elle serait trop longtemps exposée aux balles de l'infanterie, et ne pourrait se rallier.

» Nous avons conclu plus haut que, dans l'*attaque de l'infanterie par la cavalerie*, la nouvelle portée du fusil ne changerait rien à la tactique de notre arme. Mais ajoutons qu'il ne sera plus permis de jouer avec la cavalerie; — tout escadron lancé à la charge devra la pousser à fond; — car la retraite sera le plus souvent impossible; — réussir ou périr, telle devra être la devise de la cavalerie, et le chef qui aura commandé l'attaque pourra dire : — *Alea jacta est !*

» C'est dans le cas où une charge n'aboutit pas que le mérite du fusil perfectionné se fera sentir; — dans l'attaque, nous l'avons vu, il ne change rien, mais si la cavalerie fait demi-tour, la puissance des armes à feu deviendra immense; ce sera à la cavalerie de se bien pénétrer de cette vieille maxime militaire : « *Vaincre ou mourir !* »

» Ainsi que nous l'avons fait remarquer, nous avons pris des cas exceptionnels dans les suppositions qui précèdent; car il est rare que l'infanterie se trouve en rase campagne, esposée aux charges de la cavalerie. Le plus souvent elle a devant elle des ravins ou des fossés, ou des ruisseaux, etc., qui l'empêchent d'être abordée.

» Dans ces positions, l'infanterie pourra, de plus loin qu'autrefois, atteindre la cavalerie; mais à l'avenir comme par le passé, la cavalerie n'ayant pas la prétention de franchir les obstacles infranchissables, devra, comme autrefois, se tenir éloignée, seulement l'éloignement sera plus grand.

» 4° Dans le cas où la *cavalerie* devra *attaquer de l'artillerie* ou de *l'infanterie soutenue par du canon*, ou enfin lorsque les *trois armes réunies*, — infanterie, cavalerie, artillerie, lui seront opposées, — certes, sa mission sera difficile

à l'avenir. Cependant n'oublions pas que de tout temps de semblables combats ont présenté de grandes difficultés que la cavalerie a plus d'une fois surmontées.

» Mais est-ce à dire, parce que la mission de la cavalerie deviendra plus difficile, plus périlleuse, — parce qu'il lui faudra plus d'audace, d'impétuosité et de détermination, — est-ce à dire que son rôle sera amoindri ?

» Une pareille conclusion serait non-seulement illogique et mal fondée, mais encore impolitique : — illogique, si nous avons bien démontré que l'emploi de la cavalerie ne sera pas essentiellement différent à l'avenir de ce qu'il était naguère ; — impolitique dans tous les cas, car cette opinion ne pourrait qu'affaiblir, dans l'arme de la cavalerie, la haute idée qu'elle doit avoir des importants services qu'elle est appelée à rendre à la guerre.

» Nous avons dit plusieurs fois que la tactique de la cavalerie ne serait pas essentiellement modifiée, et nous avons cherché à le démontrer. — L'opinion de beaucoup d'officiers est, au contraire, que le rôle nouveau que joueront, dans les grandes luttes, les canons et les fusils rayés, obligera la cavalerie à adopter une *Tactique nouvelle*.

» Quelle sera donc cette tactique nouvelle ? — Personne encore ne l'a dit. »

NOUVELLES ET CHRONIQUE.

Le Conseil fédéral, dans sa séance du 25 février, a institué une commission pour examiner la question des pensions militaires proposées par l'institution Winkelried ; elle se compose de MM. le général Dufour ; le landamman Sutter, de Buhler ; le colonel Pestalozzi, de Zurich ; le commandant Hebler, de Berne.

Le Conseil fédéral avait exprimé le désir aux gouvernements autrichien et belge que des officiers suisses soient admis à visiter les places fortes de ces Etats. L'Autriche n'a naturellement pas adhéré à cette demande. La Belgique ayant donné une réponse affirmative, le Conseil fédéral vient de désigner M. le lieutenant-colonel *Gautier*, de Genève, et le capitaine *Imhoff*, d'Arau.

Vaud. Le Conseil d'Etat a composé comme suit le Tribunal militaire pour 1861 :

AUDITEUR : M. Carrard, Henri, capitaine d'artillerie, à Lausanne.

GRAND JUGE : M. Cherix, Edouard, lieutenant-colonel, à Bex.

JUGES : MM. Estoppey, Charles, capitaine, à Payerne ; Chausson, Frédéric, capitaine, à Aigle.

Suppléants du grand juge : MM. Veret, Jaques, colonel fédéral, à Nyon ; Ruffy, Victor, commandant de bataillon, à Lausanne ; Decollogny, commandant de bataillon, à Apples.

Suppléants du 1er juge : MM. Kohler, Charles, capitaine, à Lausanne ; Henry, Adrien, capitaine, à Nyon.

Suppléants du 2d juge : MM. Bettex, François, capitaine, à Yverdon ; Jaunin, Samuel, capitaine, à Cudrefin.

GREFFIER : Bury, Henri, secrétaire du commandant du 2e arrondissement, à Bex.

LAUSANNE. — IMPRIMERIE PACHE-SIMMEN, CITÉ-DERRIÈRE, 3.

REVUE MILITAIRE SUISSE

dirigée par F. LECOMTE, major fédéral.

N° 6 **Lausanne, 30 Mars 1861.** **VIe Année**

SOMMAIRE. — Avis. — De la défense et de la neutralité de la Suisse. - III. — Des canons rayés suisses. — Landwehr fédérale. — Nominations dans l'état-major. — Nouvelles et Chronique.

AVIS.

Avec le prochain numéro, la *Revue militaire* commencera la publication, en suppléments séparés, et au prix de 2 francs, d'une *Esquisse des événements militaires et politiques de l'Italie en 1860*, qui comprendra une dizaine de feuilles d'impression, avec deux plans. Les personnes qui ne refuseront pas la première feuille seront considérées comme abonnées.

DE LA DÉFENSE ET DE LA NEUTRALITÉ DE LA SUISSE.

III.

Dans le courant du mois dernier, le 8 février, M. le colonel fédéral Aubert, inspecteur fédéral du génie, a donné aussi au *Cercle des officiers,* à Genève, une séance rentrant dans la série des entretiens que nous avons déjà signalés. L'honorable colonel s'est particulièrement préoccupé des routes stratégiques proposées récemment par le Conseil fédéral, et nous croyons intéressant, la question étant encore pendante, de mettre sous les yeux de nos lecteurs le résumé de cette exposition qu'en a donné le *Journal de Genève,* en y ajoutant quelques annotations :

« Le sujet, a dit M. Aubert, n'est pas nouveau. En effet, la nécessité de la création d'un réseau de routes au travers des massifs du St-Gothard a été suffisamment démontrée par l'expérience des évé-

nements militaires, qui ont eu lieu il y a plus d'un demi-siècle dans ce nœud des Alpes, et par les souvenirs de ce passé où, malheureusement, ni l'attaque ni la défense n'étaient *suisses*. Cette nécessité avait souvent préoccupé nos officiers du génie; mais ce fut seulement en 1858, à la suite d'une reconnaissance militaire exécutée par des officiers de cette arme sur notre frontière occidentale, et dirigée par M. Aubert lui-même, que fut sérieusement abordée la question des communications du Valais en arrière de St-Maurice et de Brigg, pour une défense efficace de la route du Simplon et de la vallée même du Rhône. La discussion aboutit à un mémoire qui fut remis, à la suite d'une conférence tenue à St-Maurice, entre les mains du Conseil fédéral, mémoire dans lequel on insistait pour que l'autorité supérieure de la Confédération portât une vigilante attention sur ce point. De son côté, le Conseil fédéral remercia nos officiers du génie pour ce travail, mais tout se borna là.

» Sur ces entrefaites, arriva à la direction du département militaire M. Stæmpfli, c'est-à-dire un homme dont il est permis de ne pas partager les opinions politiques, mais qui a fait preuve d'une grande capacité d'administration et de travail; arrivèrent en même temps les événements de 1859, qui appelèrent de nouveau les officiers du génie à la préparation de divers travaux de défense (parmi lesquels les projets de camps retranchés à Berne, Bâle et Genève, dont il a été précédemment question dans les séances de M. Gautier) et à la continuation des études de reconnaissances déjà commencées sur la frontière suisse [1]. — Deux sections d'officiers du génie furent spécialement chargées de cette branche des travaux : l'une, sous la direction de M. le capitaine Steiner, eut à s'occuper de la ligne de l'Aar; l'autre, sous celle de M. le lieutenant Huber-Saladin, du Valais et des communications militaires en arrière de St-Maurice et du Simplon.

» Cette dernière section étudia d'abord les différentes positions qui, depuis Sion au pied des Alpes, dans la vallée du Rhône, offrent des avantages à la résistance; puis, quand la saison le permit, le détail des routes qui, jusque-là, n'avaient été conçues en projet que d'une manière générale. Elle dirigea principalement son attention sur le passage qui conduit de Brigg, par la partie supérieure de la vallée du Rhône, et le col de la Fourca, dans la vallée d'Urseren, au pied du passage du St-Gothard, et elle arrêta les plans complets du tronçon de Brigg à Oberwald, lequel sera déjà exécuté au 1er juillet de cette année par le Valais, à l'aide d'un subside à lui alloué par la

[1] En ce qui concerne ces projets de camps retranchés sur les points excentriques de notre territoire, nous nous bornons à rappeler les observations de notre précédent numéro. — *Réd.*

Confédération. Depuis lors, les premières études du tronçon bien autrement difficile d'Oberwald à l'Hospice ont été achevées et complétées. En outre, un avant-projet a été préparé pour une route mettant en communication le haut Valais avec Berne, par le passage du Grimsel. — Les autres routes dont il sera question plus tard, n'ont pas été étudiées par le génie militaire; quelques-unes l'ont été par les soins des cantons intéressés.

» Des propositions basées sur ces études ont été soumises aux Chambres par le Conseil fédéral dans leur session du mois de décembre; il s'en est suivi une fort longue discussion, à la suite de laquelle l'Assemblée a ajourné sa décision jusqu'à plus ample informé.

» Après cet exposé, M. Aubert a abordé la description de ce qu'on appelle *le réseau des routes stratégiques dans les Alpes.*

» L'honorable colonel a fait remarquer que l'ensemble du sol de la Suisse, dans toute sa partie qui s'étend au Nord, à l'Ouest et à l'Est, est sillonné de nombreuses routes perpendiculaires à la frontière, et coupées en arrière sur plusieurs lignes parallèles par d'autres routes et des chemins de fer allant de l'Ouest au Nord et à l'Est, tout ce réseau venant en outre aboutir au centre. Ces routes permettent donc à une armée de se mouvoir pour la défense avec une grande facilité : le nombre de ces communications est même si grand qu'un général en chef pourra peut-être le trouver embarrassant, et estimer, dans certains cas, qu'il y *en a trop.*

» Mais il n'en est pas de même pour le sud du territoire suisse que recouvre un gigantesque amas de montagnes, dans lequel circulent fort peu de routes carrossables. Le centre de ce massif est fermé par le St-Gothard, dans lequel prennent leurs sources quatre fleuves ou rivières, creusant quatre profondes vallées, dirigées l'une au Sud, la seconde au Nord, la troisième à l'Ouest et la dernière à l'Est. Or, voici dans quelles conditions se trouvent ces quatre vallées au point de vue des communications:

» Le Valais (vallée du Rhône) possède une longue et belle chaussée, depuis le lac de Genève jusqu'à Brigg, et de là à travers le Simplon, c'est-à-dire un magnifique débouché en Italie; mais de communications avec la Suisse, point, sauf par les défilés de St-Maurice et de Chillon, à l'autre extrémité, et à deux pas de la frontière étrangère portée aujourd'hui jusqu'à St-Gingolph et au col de Balme.

» Les Grisons (vallée du Rhin) ont également une belle route venant de Mayenfeld et aboutissant à deux ou trois passages, avec des voies superbes menant en Italie; mais de communications avec la Suisse, point, sauf par Ragatz, à une lieue de la frontière allemande.

» Le canton d'Uri (vallée de la Reuss) possède la belle route du St-Gothard, qui conduit aussi en Italie, mais qui, du côté de la Suisse, vient se heurter à Flüelen contre le lac des Quatre-Cantons; or, si la

navigation d'un lac suffit aux besoins de la circulation, elle est insuffisante pour les besoins militaires.

» Enfin, le Tessin (vallée du Tessin) que traverse également la route du St-Gothard, se trouve dans le même cas que Uri au point de vue de ses relations avec la Suisse centrale, et si la route du St-Bernardin le met en communication avec les Grisons, il n'est pas mieux partagé que ce canton vis-à-vis du reste de la Suisse, puisque cette communication n'aboutit, comme toutes les routes des Grisons, qu'au passage de Ragatz.

» Toutes ces vallées, avec leurs routes actuelles, ont donc des communications faciles avec des pays qui nous sont étrangers : en revanche, elles sont dépourvues de communications militaires avec la Suisse elle-même. Il en résulte que la position des troupes que l'on enverrait pour leur défense, à supposer qu'elles fussent arrivées avant que l'ennemi ne leur fermât les deux passages de Chillon et St-Maurice, et de Mayenfeld et Ragatz, serait gravement compromise ; elles seraient exposées à se voir forcées de mettre bas les armes sans retraite possible.

» On voit donc quelle est l'importance de l'établissement de voies de communication qui mettraient les têtes de ces vallées en rapport entre elles, en même temps qu'avec l'intérieur de la Suisse.

» Les deux grandes vallées du Rhône et du Rhin, qui s'étendent à la suite l'une de l'autre sur toute la frontière sud de la Suisse, derrière de hautes chaînes de montagnes, forment un vaste chemin couvert pour la défense ; mais dans l'état actuel, ce chemin est libre du côté de l'attaque, tandis qu'il est sans communication avec le corps de place. Encore ne peut-on pas circuler sur toute sa longueur, attendu qu'au massif du St-Gothard il est coupé par les deux colossales traverses de l'Oberalp et de la Furca, dans lesquelles il n'existe pas de passages praticables à des troupes ; or, de ce fait il résulte que, si de la partie ouest du chemin couvert on veut se transporter à quelque vingt lieues de là dans la partie est, il faut en sortir par une des extrêmités pour y rentrer par l'autre, après avoir fait un détour de trois semaines à travers toute la Suisse.

» La topographie de la Suisse étant telle que nous l'avons décrite, il se présente pour la Confédération, ajoute M. le colonel Aubert, trois éventualités de défense : 1° si l'Autriche et l'Allemagne veulent passer par les Grisons pour tomber dans la haute Italie ; 2° si la France veut pénétrer en Lombardie par la route du Simplon ; 3° si l'attaque vient du midi pour se diriger ou sur le Jura ou sur le Vorarlberg. — Or dans ces trois éventualités, nous perdons également, d'une manière irrévocable, tout le sud de la Suisse, et, en même temps, nos meilleures positions défensives, si un détachement un peu fort réussit à s'emparer des défilés extrêmes qui, seuls, nous don-

nent accès par l'est des Grisons et par l'ouest du Valais, dans ces deux grandes vallées.

» Il nous faut donc d'autres entrées dans ces vallées, et ce sont ces entrées qui constituent le réseau de routes stratégiques proposé aux Chambres. Il se compose d'une route mettant le haut Valais en communication avec Berne par le Grimsel, d'une route par le Panix mettant les Grisons en communication avec Glaris, d'une route à travers la Furca et l'Oberalp mettant en communication le Valais avec les Grisons, et ces deux cantons avec le Tessin par la chaussée du St-Gothard qu'elle croisera dans la vallée d'Urseren. Ainsi le chemin couvert sera continu de St-Maurice au Luciensteig.

» En outre on réclame, pour entrer dans le corps de la place, depuis le centre de la Suisse, des deux côtés du lac des Quatre-Cantons aboutissant à la route du St-Gothard à Flüelen, deux routes passant l'une sur la rive droite à travers l'Axenberg, l'autre sur la rive gauche à travers le Seelisberg. Cette dernière aurait sur l'Axenberg l'avantage d'être couverte par le lac des Quatre-Cantons dans le cas d'une attaque venant de l'Allemagne, et d'être elle-même en communication avec l'Oberland par la route du Brünig.

» Il s'agit donc, en somme, de créer dans le massif du St-Gothard, une grande croix de routes se dirigeant dans les quatre grandes vallées qui descendent de ce massif.

» Le génie fédéral a été conduit à demander plus encore : ce serait de joindre à ces routes des ouvrages de défense.

» La vallée du Rhin est protégée à son extrémité par les ouvrages du Luciensteig et celle du Tessin par les ouvrages de Bellinzone, qui ont une valeur réelle de résistance, bien que, pour ces derniers, il eût été à souhaiter qu'on les eût reportés plus en arrière, au confluent de la Mœsa. Quant à la vallée du Rhône, les ouvrages de Saint-Maurice, peu efficaces déjà, ont encore perdu beaucoup de leur valeur depuis l'annexion à la France du territoire neutralisé. On demande donc de transporter en arrière, près de Brigg, le pivot de la résistance dans le Valais, où les hauteurs du Briggerberg se prêtent admirablement à des retranchements qui permettraient également bien d'arrêter un ennemi débouchant des deux côté de la route du Simplon. Enfin, la vallée d'Urseren, encaissée entre d'immenses murailles verticales dans le cœur du massif du St-Gothard, inaccessible autrement que par les quatre portes du col du St-Gothard, la chaussée du sud, le trou d'Uri et les passages de la Fourca et de l'Oberalp, portes comme on n'en trouve pas souvent dans les forteresses, fournirait un admirable réduit, une fois ces portes fermées par des fortins susceptibles d'une vigoureuse résistance. Un ennemi qui serait venu s'enfoncer dans les longues gaînes des vallées des hautes Alpes pour s'arrêter contre ces remparts, ne serait pas dans une po

commode. De plus, il faudrait un second réduit affecté plus spécialement à la défense de notre partie nord de la Suisse, comme celui d'Urseren à la défense de la partie sud et destiné également à recevoir les dépôts, les magasins, le matériel, etc. : c'est au fond de la vallée d'Unterwald que nous le trouverions, dans la position de Stantz. Ce second réduit serait en communication directe avec celui d'Urseren par la route du Seelisberg, c'est-à-dire par une vallée très facile à défendre : ils se protégeraient efficacement l'un l'autre : le réduit d'Unterwald a également des fortifications superbes dont la nature a fait les frais. Quant à ses communications avec la partie du territoire à la défense duquel il est affecté, elles seraient d'autant plus faciles et rapides qu'il serait fort aisé et peu coûteux de pratiquer jusque-là, par un assez court tronçon, un prolongement des chemins de fer suisses de l'Ouest, du Nord, de l'Est, qui viennent déjà aboutir jusqu'à Lucerne ([1]).

» Tels sont les *desiderata* du génie fédéral : il ne se dissimule pas que c'est beaucoup demander. Les devis approximatifs de l'ensemble de tous ces travaux s'élèveraient à 9 millions environ; pour les routes seules à 4 1/2 millions. Mais ce sont les routes que l'on doit réclamer tout d'abord, parce que, même sans fortifications, les routes peuvent nous être utiles, tandis que sans routes les fortifications ne serviraient de rien.

» L'obtiendrons-nous ce printemps? c'est ce qui est malheureusement impossible d'affirmer. Néanmoins un grand pas a déjà été fait : c'est que dans la dernière session des Chambres personne n'a contesté l'utilité du projet. Le mal est que, dans les objections faites, il y en a qui proviennent de motifs qui ont toujours eu un grand pouvoir en Suisse, savoir les intérêts cantonaux et les intérêts matériels.

» Ainsi l'on a objecté que si les routes demandées étaient nécessaires, beaucoup d'autres l'étaient aussi, et chaque canton s'est empressé de démontrer qu'un tronçon à lui particulier était de toute nécessité à la défense de la Suisse; le grand réseau projeté dans l'intérieur des Grisons, par exemple, a été mis en avant, et l'on a cherché à le glisser dans le réseau des routes stratégiques, bien qu'une partie, celles qui multiplient les points de passage de ce canton dans l'Engadine, ne fasse que multiplier, au contraire, les dangers d'attaques sur cette frontière. La plupart de ces routes peuvent être utiles; mais on ne peut que protester, dans l'intérêt commun, con-

([1]) Pour ce qui est de l'importance de ces réduits dans des contrées presque désertes, nous renvoyons aux observations de notre avant-dernier numéro. Notre armée non-seulement n'y commanderait aucune portion importante du pays, mais elle pourrait à son tour y être enfermée, comme les Autrichiens dans Mantoue en 1796. Si l'on reconnaît qu'il nous faut un point central comme foyer de résistance et base d'opérations, nous croyons qu'à tous égards Lucerne serait préférable. — *Réd.*

tre l'idée de prétendre les comparer, sous ce rapport, à celles qui rentrent dans le réseau réclamé par les officiers du génie.

» On a aussi objecté que ce projet avait pour but, en faisant converger toutes ces routes sur le massif du St-Gothard, de favoriser l'établissement ultérieur d'un chemin de fer par ce passage des Alpes au détriment de ses concurrents, et tous ceux qui veulent ailleurs la traversée des Alpes par une voie ferrée se sont trouvés ainsi comme coalisés contre le plan des routes statégiques.

» M. le colonel Aubert est bien aise d'avoir l'occasion d'en dire son avis. Il estime que ce qu'il y aurait de plus avantageux pour la Suisse, dans l'intérêt de sa tranquillité future, serait que, si l'on vient à franchir les Alpes en chemins de fer, ce fût partout ailleurs qu'en Suisse. Les intérêts de sa neutralité et de sa défense militaire l'exigeraient; mais malheureusement il est à prévoir que les intérêts militaires devront céder le pas, et qu'ainsi nous nous trouverons exposés au danger de faire de ce chemin de fer dans les Alpes l'objectif de toutes les puissances belligérantes, et d'attirer encore une fois sur nous les malheurs qui ont fondu sur la Suisse à la fin du siècle dernier. Ce qu'il faudra donc chercher, c'est le passage le moins dangereux possible à ce point de vue, et c'est celui qui se dirigera le plus loin possible du centre de la Suisse. Ainsi, à cet égard, le Lukmanier et le Simplon seront toujours préférables au St-Gothard, aux yeux mêmes de ceux qui présentent ces projets de routes, que l'on regarde à tort comme calculées pour entraîner d'avance la traversée des Alpes par un chemin de fer au St-Gothard. Il faut en effet viser à ce que, si les puissances belligérantes cherchent, ce qui est hors de doute, à mettre la main sur un passage aussi important, il soit situé de manière à faire de la plus petite partie de la Suisse le théâtre de la guerre; en même temps, la partie restée à l'abri fournirait des ressources d'autant plus grandes pour la défense. — Cet argument, dont il a été fait tant de bruit, est donc de nulle valeur (1).

» L'honorable colonel a terminé cet exposé en exprimant l'espérance que peu à peu l'opinion publique se formera et s'éclaircira en Suisse sur ce sujet important, et que l'on arrivera à la solution déjà recommandée aux Chambres par le Conseil fédéral. « Malheureusement, il » peut se présenter, telles circonstances qui nous feraient regretter » de n'avoir pas mis plus tôt et plus résolûment la main à l'œuvre. »

(1) Nous sommes fâchés de devoir émettre ici un avis diamétralement opposé à celui de M. le colonel Aubert. Le passage que nous pourrons le plus facilement couvrir est celui qui sera le plus central; donc ce dernier est selon nous le préférable, du moment que nous voulons nous défendre, et que nous admettons que violer une portion même très minime du territoire de la Confédération c'est faire la guerre à la Suisse entière. Ajoutons que le passage par le St-Gothard possède, sur celui du Simplon, l'avantage d'avoir ses deux versants sur le sol suisse. — *Réd.*

DES CANONS RAYÉS SUISSES.

Des expériences de tir avec les canons rayés, système suisse, viennent d'avoir lieu à Thoune, et ont donné les résultats les plus favorables.

Elles ont été suivies d'une conférence à laquelle assistaient, sous la présidence de M. le conseiller fédéral Stæmpfli, les membres des commissions de l'Assemblée fédérale et ceux de la commission d'artillerie, qui s'est spécialement occupée de la question importante de notre armement.

On sait que la France, avant la campagne d'Italie de 1860, avait fait des efforts surhumains pour pouvoir mettre en ligne, au besoin, trois ou quatre cents bouches à feu rayées, dont la portée, la précision et les effets de tir avaient été longtemps étudiés à Vincennes, et sur le mérite desquels on avait cru pouvoir suffisamment compter pour pousser, sur une grande échelle, les travaux relatifs à cette innovation.

Or, après la bataille de Solferino, on a pu se convaincre qu'il ne faut pas toujours augurer de la perfection d'un système d'après les seules expériences faites dans les écoles de tir par des hommes spéciaux, et qu'il faut surtout, avant de se prononcer, faire entrer en ligne de compte les observations pratiques faites en campagne et sur les champs de bataille.

Il est constant, en effet, que les canons rayés, à la bataille de Solferino, n'ont pas rendu complétement ce qu'on attendait de cette arme, et que la plupart des projectiles destinés à éclater n'ont pas produit d'effet, les fusées de communication n'ayant pas pris feu.

Le système suisse obvie complètement à cette défectuosité; les projectiles de 6, 8 et 12 manquent rarement leur effet, et la portée, aussi bien que la précision des canons rayés, est surprenante.

Les commissions seraient donc, on le croit, unanimes pour appuyer, par devant les Chambres fédérales, la construction immédiate de 12 batteries de 4 transformées, afin d'en attacher une à chaque division et d'en mettre trois à la réserve d'artillerie.

Mais les commissions ne sauraient se ranger à l'idée de transformer toute notre artillerie actuelle et de n'avoir en campagne que des canons rayés.

L'usage du canon rayé est devenu, il est vrai, une nécessité pour les grandes distances, mais le canon rayé ne remplacera jamais, pour les distances rapprochées, la mitraille du canon de 12. Il faudrait donc ne rien changer à notre effectif actuel de matériel d'artillerie et augmenter au contraire cet effectif de 12 nouvelles batteries de canons rayés.

Les commissions ne se rangeraient pas non plus à l'idée de changer la loi actuelle sur les contingents en hommes et matériel, et d'augmenter les charges des cantons. Les 12 batteries en question seraient faites aux frais de la Confédération et servies par les artilleurs des 8 compagnies de fuséens, qui attendent et attendront longtemps de bonnes fusées, capables de braver les effets du transport dans les caissons et du séjour dans les magasins.

Les quatre autres compagnies seraient recrutées aussi provisoirement parmi les artilleurs attachés aux batteries de position ou aux compagnies de parc.

On mettrait immédiatement les nouvelles batteries dans les mains de la troupe, afin de s'assurer de la manière dont les nouvelles pièces se comportent dans le service de campagne. On pourrait, par une décision immédiate de l'Assemblée fédérale, avoir deux batteries prêtes pour l'époque de l'école centrale et des cours de répétition de cette année.

Les commissions n'ont pas formulé de propositions; cela ne rentrait pas dans leur mandat; mais on pense généralement que si le Conseil fédéral présente quelque chose d'analogue aux conditions susénoncées, elles seront vivement appuyées par les commissions des deux conseils.

LANDWEHR FÉDÉRALE.

Ensuite des rapports concernant les inspections qui ont été tenues l'année dernière sur la Landwehr, le Conseil fédéral a adressé la circulaire suivante à tous les cantons, datée du 27 février 1861 :

» Tit.,

» Il ne vous aura pas échappé que depuis un certain temps le Conseil fédéral a voué une attention particulière à l'organisation de la Landwer et à son équipement.

» Bien que la Landwehr ne compte proprement pas dans l'armée fédérale, elle n'en forme pas moins, à teneur de l'art. 19 de la constitution fédérale, une partie intégrante des forces militaires du pays dont celui-ci peut disposer en cas de danger.

» Il n'est donc point laissé au libre arbitre des cantons de déterminer le chiffre de la Landwehr qu'ils ont à fournir. Aux termes de l'art. 18 de la Constitution fédérale, tout Suisse est tenu au service militaire. La loi sur l'organisation militaire définit les limites de cette obligation et porte que nul ne doit s'y soustraire sauf les cas d'exception ou d'exclusion prévus par la loi. Tout homme astreint au service doit, après avoir fait son temps dans l'élite et la réserve, servir dans la Landwehr jusqu'à l'âge de 44 ans. Il suit de là que si les dispositions de la Constitution et de la loi sont consciencieusement exécutées dans tous les cantons

également, la proportion numérique de la Landwehr ne saurait tomber au-dessous d'un certain minimum.

» Si, de plus, l'on veut que l'art. 19 de la Constitution fédérale soit une vérité et que la Confédération puisse, dans les jours de danger, disposer réellement de la Landwehr, il importe, déjà avant qu'une telle éventualité se produise, qu'elle soit dûment organisée et ordonnée. Il en résulte dès lors pour nous encore le devoir de veiller à ce que les cantons pourvoient à l'organisation complète et uniforme de leur Landwehr, ainsi que nous l'avons déjà formulé dans l'ordonnance du 5 juin 1860.

L'art. 40 de l'organisation militaire, qui porte que la landwehr doit être armée de fusils au calibre fédéral, impose au Conseil fédéral un nouveau devoir de procurer l'exécution des prescriptions fédérales aussi en ce qui concerne l'armement. Relativement aux exercices, l'organisation militaire fédérale renferme aussi des dispositions obligatoires, en ce que, d'après l'art. 66, la Landwehr doit être réunie chaque année, pendant un jour au moins, pour être inspectée et exercée.

» Les rapports qui sont parvenus sur les inspections de la Landwehr, qui ont été passées dans quelques cantons l'année dernière, témoignent suffisamment que plusieurs d'entre eux n'ont pas à cet égard satisfait à leurs obligations ainsi que ce devrait être le cas dans l'intérêt de la défense du pays, tandis que d'autres cantons ont fait des efforts qui méritent tout éloge. Abstraction faite des exigences de la loi, des considérations d'équité demandent non-seulement que tels ou tels cantons ne restent pas en arrière, tandis que d'autres font leur possible, mais encore que tous les cantons soient tenus également, tout au moins à un minimum de prestations.

» Dans un point notamment, les dispositions de la loi sont exécutées de la manière la plus diverse par les cantons, nous voulons parler de la prescription astreignant les hommes à l'obligation de servir. C'est ainsi que dans certains cantons tous les hommes aptes au service qui se trouvent dans l'âge requis sont inscrits dans les rôles et tenus à l'accomplissement de leur devoir militaire, tandis que chez d'autres cette règle ne paraît pas être strictement maintenue, et il est même notoire que des gens de plusieurs classes d'années ne sont plus astreints au service. En ceci la règle doit être dorénavant égale dans tous les cantons.

» Une comparaison de l'effectif de la Landwehr dans les divers cantons, et une appréciation exacte des rapports de population nous ont amenés à la conviction qu'avec l'exécution consciencieuse de la loi, l'effectif de la Landwehr ne peut pas tomber au-dessous du chiffre 3 % de la population totale, c'est-à-dire au-dessous du chiffre de l'élite, et que dans les cantons où ce minimum n'est pas atteint, cela ne peut provenir que de l'exécution défectueuse de la loi. »

(Puis vient ce qui a rapport à l'état de la Landwehr de chaque canton.)

PROMOTIONS ET NOMINATIONS A L'ÉTAT-MAJOR FÉDÉRAL.

Le Conseil fédéral a fait dans sa séance du 14 mars les *promotions* suivantes :

A. Etat-major général.

1. COLONEL FÉDÉRAL.

Corboz, François-Samuel, d'Epesses (Vaud), actuellement lieutenant-colonel à l'état-major fédéral.

2. LIEUTENANTS-COLONELS.

Schem, J.-Frédéric, de Neuveville,
Meyer, Ch., d'Oberhelfenschwyl (St-Gall),
Challandes, Isidor, à Berne,
} actuellement majors à l'état-major général.

3. MAJORS.

Testaz, Henri, de Bex (Vaud),
Walser, Edouard, de Seewis (Grisons),
} actuellement capitaines à l'état-major général.

4. CAPITAINES.

Solioz, Joseph, de Sion,
Veillon, Auguste, d'Aigle, à Arlesheim,
} actuellement lieutenants à l'état-major général.

B. Etat-major du génie.

1. MAJORS.

de Steiger, Charles-Frédéric, de Berne, à Interlaken,
La Nicca, Chrétien, de Coire,
} actuellement capitaines à l'état-major du génie.

2. CAPITAINES.

Matthey, Félicien, de Tramelan (Berne),
Dominicé, Adolphe, de Genève,
Liardet, Charles, à Ecublens,
Girard, Frédéric, de Genève,
} actuellement lieutenants à l'état-major du génie.

3. LIEUTENANTS.

Les 1ers sous-lieutenants actuels
Debrit, Marc, de Genève.
Diodati, Charles-Gabriel, de Genève.
Mochell, John, de Genève.

4. 1ers SOUS-LIEUTENANTS.

Les 2ds sous-lieutenants actuels
Guillemin, Etienne, à Lausanne.
Chessex, Henri, à Montreux.
Cuénod, Emile, à Boudry.

C. Etat-major d'artillerie.

1. LIEUTENANTS-COLONELS.

Les majors actuels
Pfyffer, Louis, de Lucerne.
Bell, Frédéric, de Lucerne.
Hammer, Bernhard, de Soleure.

2. MAJORS.

Les capitaines actuels
Dubied, Louis-Gustave, à St-Sulpice.
d'Erlach, Rodolphe, de Berne, à Fribourg.
d'Edlibach, Gerold, à Zurich.

3. CAPITAINE.

Le lieutenant actuel
de Loës, Aloys, d'Aigle.

D. Etat-major judiciaire.

AUDITEUR AVEC RANG DE CAPITAINE.

Doret, Paul-David-Louis, à Aigle, actuellement lieutenant à l'état-major commissariat.

E. Etat-major du commissariat.

1. MAJORS.

Les capitaines actuels
Waldmann, Xavier, à Rorschach.
Tobler, Jacques-Gustave, à Grundthal.
Ansermoz, Jean-Pierre, à Bex.

2. LIEUTENANTS.

Les 1ers sous-lieutenants actuels
Kaltbrunner, David, de Genève, à Berne.
Trümpy, Egide, de Glaris.
Good, Guillaume, de Mels.
Zündel, F.-Guillaume, de Schaffhouse.
Bœschenstein, Albert, à Stein sur le Rhin.
Borel, Frédéric-Guillaume, au Locle.

F. Etat-major sanitaire.

A. *Personnel de médecine.*

1. MÉDECIN DE DIVISION AVEC RANG DE MAJOR.

Ammann, Auguste-Adrien, d'Ermattingen, à Kreuzlingen.

2. MÉDECINS D'AMBULANCE DE 1re CLASSE AVEC RANG DE CAPITAINE.

Les médecins d'ambulance actuels de 2e classe
Schnyder, H.-G., de Sursee, à Fribourg.
Schœren, Jacques, de Spiez.
Seiler, Aloys, de Sarnen.
Suppiger, Jacques, de Triengen.
Burnier, César, de Lutry, à Lausanne.

3. MÉDECINS D'AMBULANCE DE 2e CLASSE AVEC RANG DE LIEUTENANT.

Les médecins d'ambulance actuels de 3e classe
Staub, Jean-Baptiste, de Menzingen, à Baar.
Wyss, Jacques-Nicolas, de Hünenberg.
Henne, Hugo, de Sargans, à Lutisbourg.
Baumann, Adolphe, à Stæfa.
Schoch, Adolphe, de Fischenthal, à Ohringen.

B. *Personnel vétérinaire.*

VÉTÉRINAIRES D'ÉTAT-MAJOR AVEC RANG DE LIEUTENANT.

Les 1ers sous-lieutenants actuels
Meyer, Jean-Joseph, de Bünzen, à Bremgarten.
Biéler, Samuel, à Rolle.
Paganini, Joseph, à Bellinzone.

Ce même jour, le Conseil fédéral a fait les *nominations* suivantes :

A. Etat-major général.

1. LIEUTENANTS-COLONELS.

Les commandants de bataillon
Pfau, Matthieu, de Winterthour.
Meyer, Emanuel, de Herisau.
Welti, Emile, de Zurzach.

2. MAJORS.

Krauss, George-Rodolphe, de Rheineck, actuellement major d'infanterie.
Zelger, Gasp.-Guill.-Rod.-Ed., de Stanz, actuellement capitaine de carabiniers.
Tschanz, Philippe, de la Chaux-de-Fonds, actuellement capitaine de carabiniers.
Vœgeli, Arnold, de Zurich, ci-devant capitaine du génie.
de Gingins-La Sarraz, Aymon, de La Sarraz.

3. CAPITAINES.

Leuw, Louis, de Stanz, actuellement capitaine d'infanterie.
Reiff, Hypolite, de Fribourg, actuellement capitaine d'infanterie.
de Jud, Henri, d'Egg (Zurich), à Thoune, actuellement lieutenant de dragons.
Emery, Sigismond, de Lausanne, actuellement lieutenant de dragons.
Des Gouttes, Louis-Antoine, de Berne, actuellement lieutenant de guides.
de Buman, Eugène-Laurent, de Belfaux (Fribourg), actuellement lieutenant.

4. LIEUTENANTS.

Les lieutenants actuels
Pictet de Rochemont, Auguste, de Genève.
Reynold, Alfred, de Fribourg.
En outre les sous-lieutenants actuels
Tribelhorn, Albert, de St-Gall.
Sacc, Henri, de Neuchâtel.
Paschoud, Charles, de Vevey.
Rusca, Félix, de Locarno.
Rapin, Victor, de Corcelles (Vaud).
Roth, Arnold, de Teuffen.
Tobler, Arnold, de Thal.
Hartmann, Adolphe, de Fribourg.
Suchard, Philippe, de Neuchâtel.

B. Etat-major du génie.

1. CAPITAINE.

Zschokke, Olivier, d'Aarau, actuellement capitaine de pontonniers.

2. 2ds SOUS-LIEUTENANTS.

Les aspirants de 2e classe
Lochmann, Jean-Jacques, de Lausanne.
Vicarino, César-Antoine, de Neyruz.
Altorfer, Henri, de Bâle, à Genève.
Pictet, Adolphe, de Genève.
Butticaz, Charles, à Morges.

C. Etat-major d'artillerie.

1. LIEUTENANT-COLONEL.

Burnier, Frédéric, de Morges, actuellement capitaine à l'état-major du génie du canton de Vaud.

2. MAJORS.

Les capitaines d'artillerie
de Saussure, Théodore, de Genève.
Hafner, Jean-Ulric, de Wittenbach (St-Gall).
Kiefer, George, de Bâle.

3. CAPITAINES.

Les capitaines d'artillerie

Fierz, Jean, de Kussnach, à Meilen.
Boillat, Edouard, de Reconvillier (Berne).

En outre les lieutenants d'artillerie

Nicolier, Louis, de Vevey.
Müller, Charles, de Berne.
Sieber, Gustave, d'Enge près Zurich.
Droz, Alcide, de La Ferrière près Renan.

4. LIEUTENANTS.

Les lieutenants d'artillerie

Zelger, Ferdinand-Aloys-Albert, de Stanz.
Massip, Philippe, de Genève.
Heusser, Robert, de Hombrechtikon.
Perrochet, Gustave, de la Chaux-de-Fonds.

En outre les sous-lieutenants

Veillard, Alfred, d'Aigle.
Brun, Arthur, de Thusis.
Schwarzenbach, Auguste, de Thalweil.
Baumann, Charles-Rodolphe, de Zurich.
Roth, Adolphe, de Wangen.
Dapples, Charles, de Lausanne.
Paccaud, Emile, de Dompierre, à Lausanne.

D. Etat-major sanitaire.

1. MÉDECIN D'AMBULANCE DE 2e CLASSE AVEC RANG DE LIEUTENANT.

Kaiser, Auguste, de Zug, ci-devant lieutenant.

2. MÉDECINS D'AMBULANCE DE 3e CLASSE AVEC RANG DE SOUS-LIEUTENANT.

Les médecins adjoints actuels.

Demme, Hermann, à Berne.
Curti, Ferdinand-Eugène, à Rapperschwyl.
Jenni, Frédéric, d'Ennenda, à Wædenschwyl.
Virchaux, Gustave, au Locle.

3. VÉTÉRINAIRES D'ÉTAT-MAJOR AVEC RANG DE 1er SOUS-LIEUTENANT.

Les 2ds sous-lieutenants actuels

Grossenbacher, Jean, de Hasli près Berthoud, à Thoune.
Herzog, Jean, de Langenthal.
Küng, Henri, d'Etzweilen (Thurgovie).
Vicat, Jean-Jacques, de Genève.
Barraud, Emile-Louis, de Lausanne.
Dotta, Pacifique, d'Airolo.

E. Secrétaires d'état-major.

Sont nommés :

Rilliet, Guillaume-Théodore, à Genève.
Dietsch, Oscar, de Schaffhouse.
Nicati, Adrien, d'Aubonne.
Sidler, Jean-Joseph, de Kleinwangen (Lucerne).

Ce même jour, le Conseil fédéral a fait rentrer MM. les colonels fédéraux *Borel* de Genève et *Wehrli* à Thoune, de l'état-major général dans l'état-major d'artillerie.

NOUVELLES ET CHRONIQUE.

Une feuille de la Suisse allemande donne quelques renseignements sur les manœuvres qui seront exécutées pendant le prochain rassemblement de troupes, du 12 au 24 août. Il s'agira de l'attaque et de la défense de toute la ligne de la Reuss, à partir de Fluelen et Seedorf, jusqu'à l'hospice du St-Gothard, et de là jusqu'à Airolo. Les sapeurs, l'artillerie, une partie des carabiniers et la plus grande partie de l'infanterie, se rassembleront à Lucerne, où ils s'embarqueront pour Fluelen; un détachement passera par Nidwald, Engelberg et la Surenenalp pour déboucher à Attinghausen, tandis qu'un autre détachement passant par Emmetten, Seelisberg et Isenthal ou Bauen, débouchera à Seedorf; enfin un troisième détachement, venant de Glaris, par l'Urnerboden et le Schæchenthal, ira déboucher à Altorf.

Les troupes se rassembleront une seconde fois à Altorf et commenceront là les opérations en remontant la vallée de la Reuss et en utilisant les excellentes positions avec ravins naturels qui s'y trouvent, les bois, les défilés, les ponts. On exécutera l'attaque et la défense du passage de la Reuss au pont du Diable et à l'Urnerloch. C'est là qu'en 1799, dans la célèbre retraite de Lecourbe, tandis que la brigade Loison qu'il commandait opérait sa retraite sur Altorf, deux compagnies d'infanterie française réussirent à arrêter les Russes qui venaient du nord de l'Italie. A la fin, ne pouvant forcer le passage, les Russes furent obligés de descendre le long des rochers escarpés qui encaissent le lit de la Reuss, de traverser à gué cette rivière et de gravir les rochers de l'autre bord, ce qui força les Français à se retirer pour ne pas être coupés.

Revenons aux opérations de notre rassemblement de troupes; de forts détachements venant de Berne par le Grimsel et le Susten, et du Valais par la Furka, se dirigeront sur Wasen et Useren. Le samedi et le dimanche, on s'arrêtera à Urseren, le service divin se célèbrera sur la plaine d'Andermatt. Le lundi on commencera les opérations dans les montagnes, et l'on poussera jusque dans le Tessin, où les troupes seront licenciées pour rentrer dans leurs foyers par le chemin le plus court en utilisant le passage de Nufenen et celui d'Obergestelen.

Le commissariat des guerres a été prévenu afin qu'il prenne ses mesures pour l'approvisionnement des troupes, vu que dans les contrées montagneuses le bois et la paille doivent être amenés de loin. En outre, il paraît que pour cette fois on

a l'intention de laisser en arrière les bagages d'officiers, comme ne servant qu'à gêner la marche.

Vaud. — Dans sa séance du 30 janvier 1861, le Conseil d'Etat a nommé M. *Eternod,* Henri, à La Sarraz, lieutenant quartier-maître du bataillon de réserve du 7e arrondissement. — Le 1er février, M. *Ruel,* Jean, à Lutry, capitaine de la compagnie de train de parc no 1, arrondissements nos 1, 2, 3 et 7. — Le 6, MM. *Rochat,* Isaac-Moïse, à l'Abbaye, 1er sous-lieutenant de chasseurs de droite no 1 de réserve du 5e arrondissement; — *Favre,* Jean-Louis, à Etoy, 2d sous-lieutenant de mousquetaires no 3 d'élite du 7e arrondissement, — et *Bersier,* Edouard, à Villarzel, lieutenant de chasseurs de gauche no 2 de réserve du 8e arrondissement. — Le 8, M. *Fontannaz,* Henri-Isaac, à Lausanne, 2d sous-lieutenant de mousquetaires no 1 de réserve du 3e arrondissement. — Le 9, M. *Bidaux,* Charles, à Cully, major du bataillon de réserve du 3e arrondissement. Le 13, MM. *Martin,* Jean-David, à Froideville, lieutenant de mousquetaires no 4 d'élite du 5e arrondissement, — *Veillard,* Alfred, à Aigle, lieutenant dans la batterie attelée no 4 du 5e arrondissement, — *Guignard,* Louis-Frédéric, au Lieu, 1er sous-lieutenant de mousquetaires no 3 de réserve du 5e arrondissement, — *Corthésy,* Jules-François, à Brenles, lieutenant de mousquetaires no 2 d'élite du 8e arrondissement, — *Perrin,* Isaac, à Payerne, lieutenant de mousquetaires no 3 d'élite du 8e arrondissement, — et *Rossat,* Aug., à Granges, lieutenant de mousquetaires no 2 d'élite du 8e arrondissement. — Le 14, MM. *Franel,* Jean-Marc, à Vevey, 1er sous-lieutenant de chasseurs de gauche no 1 de réserve du 1er arrondissement, — *Bovay,* Denis, à Treycovagnes, capitaine de chasseurs de gauche d'élite du 6e arrondissement, — et *Oyon,* G.-Alex., à Bex, capitaine de carabiniers no 1 d'élite dans le 1er arrondissement. — Le 23, MM. *Malherbes,* David, à Chavornay, lieutenant de chasseurs de gauche no 1 de réserve du 6e arrondissement, — et *Magnin,* John, à Montricher, 1er sous-lieutenant de chasseurs no 113 du 7e arrondissement. — Le 1er mars, MM. *Constançon,* Charles, à Yverdon, capitaine de mousquetaires no 3 d'élite du 6e arrondissement, — *Perrin,* Isaac, à Payerne, lieutenant de chasseurs de droite d'élite du 8e arrondissement, — *Moginier,* Jules, à Vevey, 1er sous-lieutenant de chasseurs de droite no 2 de réserve du 8e arrondissement, — *Bourgeois,* Charles-Alfred, à Lausanne, 1er sous-lieutenant de chasseurs de gauche no 2 de réserve du 8e arrondissement, — et *Clavel,* Jean-François, à Oulens, 1er sous-lieutenant de chasseurs no 113 du 5e arrondissement. — Le 8, MM. *Soutter,* Henri, à Morges, major du bataillon de réserve du 7e arrondissement. — *Ducret,* Jules, à Charnex, 1er sous-lieutenant dans la batterie attelée no 3, arrondissement nos 4 et 7, — *Golay,* Paul-Henri, au Chenit, 2d sous-lieutenant de mousquetaires no 5 d'élite du 5e arrondissement, — *Chessex,* Auguste, à Montreux, 2d sous-lieutenant de carabiniers no 1 d'élite du 1er arrondissement, — et *Chevalley,* Victor, à Treytorrens près Cully, lieutenant de carabiniers no 1 d'élite. — Le 12, MM. *Fornallaz,* Alphonse, à Avenches, 1er sous-lieutenant de chasseurs de droite d'élite du 8e arrondissement, — *Hoffer,* Louis-Benjamin, à Donatyre, lieutenant de mousquetaires no 3 d'élite du 8e arrondissement, — *Rossy,* Henri, à Lachaux, 1er sous-lieutenant de mousquetaires no 4 de réserve du 7e arrondissement, — *De Guimps,* Louis-Gustave, à Yverdon, lieutenant de mousquetaires no 3 d'élite du 6e arrondissement, — et *Sorbière,* Marc-Louis, à Lausanne, major du bataillon de réserve du 3e arrondissement. — Le 18, M. *Curchod,* Sigismond, à Giez, 1er sous-lieutenant de carabiniers no 4 d'élite du 4e arrondissement. — Le 22, MM. *Avocat,* Marc, à Echallens, 1er sous-lieutenant de mousquetaires no 2 d'élite du 5e arrondissement, — *Bourgeois,* Pierre-François, à Courtilles, 1er sous-lieutenant de mousquetaires no 2 d'élite du 8e arrondissement, — *Jaquiéry,* Eugène, à Démoret, 1er sous-lieutenant de mousquetaires no 2 de réserve du 8e arrondissement, — *Savary,* Charles, à Payerne, 1er sous-lieutenant de mousquetaires no 3 de réserve du 8e arrondissement, — *Favre,* Alphonse, à Lucens, 1er sous-lieutenant porte-drapeau du bataillon d'élite du 8e arrondissement, — *Husson,* Henri-Louis, à Payerne, 1er sous-lieutenant de chasseurs de gauche no 1 de réserve du 8e arrondissement, — *Morin,* Marc, à Lausanne, major du bataillon de réserve du 3e arrondissement, — et *Mayor,* Samuel, à Mollens, major du bataillon de réserve du 7e arrondissement.

LAUSANNE. — IMPRIMERIE PACHE-SIMMEN, CITÉ-DERRIÈRE, 3.

REVUE MILITAIRE
SUISSE

dirigée par F. LECOMTE, major fédéral.

N° 7 **Lausanne, 12 Avril 1861.** **VIe Année**

SOMMAIRE. — Avis. — Repatriement des soldats suisses des services étrangers. — De l'approvisionnement des chevaux pour le service militaire suisse. — Circulaire fédérale sur le matériel et les munitions d'artillerie. — Nominations dans l'état-major fédéral. — Nouvelles et Chronique. — Supplément. *L'Italie en* 1860.

AVIS.

Avec ce numéro, la *Revue militaire* commence la publication, en suppléments séparés, et au prix de 2 francs, d'une *Esquisse des événements militaires et politiques de l'Italie en* 1860, qui comprendra une dizaine de feuilles d'impression, avec deux plans. Les personnes qui ne refuseront pas cette première feuille seront considérées comme abonnées.

REPATRIEMENT DES SOLDATS SUISSES DES SERVICES ÉTRANGERS (1).

a) *Des services de Rome et de Naples.*

Les évènements politiques dont l'Italie fut le théâtre en 1859 et qui ramènerent dans leurs foyers des milliers de Suisses alors au service de Naples, ces évènements ne furent par le fait que le prélude du grand mouvement politique auquel nous assistons encore aujourd'hui, et dont le but avoué tend à l'unification de l'Italie, sous le sceptre de Victor-Emmanuel.

L'expédition de Garibaldi et de ses volontaires sur les côtes de Sicile, le soulèvement du royaume de Naples contre la domination des Bourbons, la coopération armée que vient de prendre le Piémont à cette reconstitution de l'Italie et spécialement l'entrée des troupes piémontaises dans les Etats pontificaux, entraînèrent la chute du sys-

(1) Extrait du rapport de gestion du Conseil fédéral pour 1860. — *Réd.*

tème suivi jusqu'alors par les gouvernements de Rome et de Naples, et partant aussi des services militaires étrangers en Italie.

C'est ainsi que, par dépêche télégraphique du 17 septembre, notre envoyé extraordinaire à Turin nous mandait que le général piémontais Cialdini venait de couper les communications entre l'armée pontificale, sous les ordres du général Lamoricière, et la garnison romaine d'Ancône, et que 1200 soldats suisses, faits prisonniers par les Piémontais, allaient être instradés en Suisse.

Cette nouvelle nous a engagé à demander que ces militaires soient consignés à la frontière tessinoise par Locarno, et que le Piémont prenne l'engagement de réadmettre, sans difficulté, tous ceux qui seraient reconnus étrangers à notre pays, condition à laquelle l'autorité sarde s'est empressée de souscrire. Nous avons jugé également utile d'inviter le gouvernement du Tessin à désigner un Commissaire spécial avec mission de recevoir ces militaires, de tenir un contrôle exact de leurs noms et origine, et de les acheminer ensuite sur leur canton respectif. Cette mesure était réclamée dans l'intérêt général de la Confédération, aussi bien que dans celui des cantons, et elle avait essentiellement en vue d'empêcher l'entrée d'étrangers sur notre territoire, tout comme aussi de prévenir des dépenses abusives à la charge des cantons.

Des instructions spéciales furent rédigées pour servir de règle au Commissaire chargé de ces opérations, et les cantons reçurent communication, par circulaire du 21 septembre, des dispositions adoptées à cet égard. Ils furent en même temps prévenus que la caisse fédérale ferait momentanément l'avance des fonds nécessaires, sauf à réclamer plus tard à chaque canton la part de ces frais lui incombant en raison du nombre de ses ressortissants repatriés.

M. *Veladini,* commandant du corps de gendarmerie à Locarno, fut, à la suite de notre demande, désigné par le Conseil d'Etat du Tessin en qualité de Commissaire spécial pour la réception, le contrôle et le triage à Locarno, de même que pour le repatriement des Suisses.

Un crédit spécial sur la caisse fédérale fut ouvert au département en vue des avances nécessaires à faire au commissariat, sous réserve de réglement de compte subséquent.

Le 28 septembre, nous autorisâmes notre département de justice et police à déléguer un deuxième Commissaire à Locarno et à choisir pour cela un fonctionnaire possédant spécialement la connaissance de la langue allemande et des divers idiomes usités dans la Suisse allemande. M. *Trachsler,* fonctionnaire fédéral d'instruction pour l'affaire du heimathlosat, fut désigné en cette qualité.

Par dépêche du 26 septembre, M. Tourte, à Turin, nous annonça qu'à dater du lendemain et suivant les dispositions prises par le ministère sarde, il partirait journellement de Gênes pour Locarno un convoi de 150 prisonniers suisses.

De son côté, notre département s'adressa à la plupart des administrations de chemins de fer et de bateaux à vapeur, pour les prévenir qu'en vue d'accélérer le transport de ces militaires, on se voyait dans le cas de recourir aux voies ferrées et à la navigation à vapeur, et que dès lors elle priait ces administrations de donner les ordres nécessaires pour que les bons délivrés par MM. Veladini et Trachsler fussent respectés, pour qu'on en tînt compte, et pour qu'on admît ces militaires au bénéfice de la demi-taxe.

b) *Du service des Indes hollandaises.*

L'importance de l'enrôlement pour le service militaire des Indes orientales a grandi, surtout depuis le repatriement des soldats suisses congédiés du service de Naples. L'on a vu dès les précédents rapports que l'autorité fédérale a fait tous ses efforts en vue d'arriver à la suppression des bureaux de recrutement qui se trouvaient établis sur le territoire badois et que ses démarches furent couronnées de succès, grâce surtout au bon vouloir mis au jour par le gouvernement grand-ducal. Malgré toutes ces mesures et ces entraves, l'enrôlement pour les Indes n'en demeurait pas moins encore le plus important de tous, à partir du milieu de l'année 1859 surtout.

Un évènement tout à fait imprévu est venu mettre un terme à cet état de choses et fermer définitivement la porte aux engagements pour les Indes : nous voulons parler du soulèvement d'une partie des troupes étrangères au service de Hollande sur quelques points, entr'autres de l'île de Java.

Sans nous attacher ici à démontrer les causes de ce soulèvement et sans nous arrêter non plus aux suites qu'il a eues pour les coupables, nous nous bornerons à mentionner ici que, quant aux révoltés, on les désignait d'abord par le terme général de « Suisses. » Cependant, à en juger par les renseignements obtenus depuis lors, cette dénomination paraît être loin de la réalité, alors même qu'il y ait eu des Suisses dans les rangs des révoltés. On n'ignore pas du reste que, lors du licenciement des troupes étrangères à Naples, un grand nombre de soldats qui en sortaient furent enrôlés pour les Indes; l'on se souvient aussi que la Suisse elle-même a protesté, lorsque ces soldats étaient encore à Naples, contre le titre de *régiments suisses* qu'on leur attribuait, et il est certain que bon nombre de ceux qui se trouvent à Java en qualité de Suisses pourraient difficilement certifier leurs droits à la nationalité helvétique.

Les évènements que nous ne venons que d'indiquer ont eu pour principal et important résultat, en ce qui concerne notre pays, d'amener la suppression de ce service pour les Suisses.

C'est ainsi que, par décret royal du 24 octobre, le ministre de la guerre, de concert avec celui des colonies, a décidé que dorénavant

l'enrôlement de Suisses et d'Allemands serait interdit; le bureau de recrutement établi à Biberich (Nassau) a été supprimé, de même que le dépôt central de Harderwyk, en ce qui a trait aux ressortissants de ces deux Etats (Suisse et Allemagne). Le recrutement sera limité à l'avenir aux Belges, Suédois, Norwégiens et Danois, et le gouvernement hollandais avisera, dit-on, aux moyens de favoriser les enrôlements des nationaux pour l'armée des Indes.

Ayant reçu avis par notre consul à Amsterdam du décret royal susrappelé et cet agent ayant demandé des instructions sur ce qu'il aurait à faire des soldats suisses licenciés du service des Indes, nous l'autorisâmes et le chargeâmes de s'adresser au gouvernement hollandais, afin que l'on ait soin à Harderwyk, avant de diriger des soldats sur la Suisse :

1° De vérifier de la manière la plus sûre possible la nationalité réelle des individus à repatrier, et de ne faire conduire à notre frontière que ceux dont l'origine suisse serait hors de doute. Dès que doute il y aura sur ce point, on devra, avant tout, prendre des informations par la voie ordinaire, en vue de constater l'origine véritable des individus en cause.

2° Le consul devait en outre demander au gouvernement des Pays-Bas qu'il prenne l'engagement vis-à-vis de la Suisse de recevoir de rechef ceux qui, à Bâle, seront reconnus étrangers à notre pays, et qu'il avise préalablement aux moyens et mesures convenables pour que leur réadmission et leur transport en Hollande ne souffrent aucune difficulté et pour que ce renvoi s'opère aux frais du gouvernement des Pays-Bas, à partir de Bâle. Cette condition, soit cette réserve, devenait d'autant plus urgente que le consul ne se trouve pas en mesure de constater l'origine des individus, et qu'il est notoire qu'un grand nombre d'étrangers à notre pays se sont engagés et ont été admis comme Suisses, au moyen de faux papiers ou de titres de légitimation suisses obtenus d'une manière frauduleuse.

3° Le consul devait envoyer immédiatement à la direction de la police de Bâle, au fur et à mesure des arrivages, la liste nominative des soldats composant le détachement destiné à être dirigé sur la Suisse, de même que les reliquats de solde et autres indemnités qui lui seraient remis pour eux.

ENRÔLEMENTS ET SERVICES MILITAIRES ÉTRANGERS.

Statistique des cas.

La statistique des cas portés à la connaissance de l'autorité fédérale dans le courant de 1860 (jusqu'au 10 janvier 1861) donne le tableau ci-après :

CANTONS.	*Condamnations.*	*Libérations.*
Zurich	18	2
Berne	5	7
Lucerne	2	—
Schwytz	5	—
Zoug	1	—
Bâle-Ville	2	—
Bâle-Campagne	3	—
Schaffhouse	2	—
Appenzell Rh. Int. . . .	7	—
» Rh. Ext. . . .	3	—
St-Gall	40	4
Grisons	1	—
Argovie	10	2
Thurgovie	1	1
Vaud	1	2
Valais	13	—
Neuchâtel	3	—
Genève	3	5
	120	23
En 1859	56	3

A l'époque de la rédaction de ce rapport (10 janvier) un grand nombre d'enquêtes étaient encore pendantes dans les cantons.

Des 143 cas connus, 63 ont trait au service de Naples, 25 à celui de Rome, 10 à celui des Indes, 17 au service de Rome ou de Naples, 2 à celui de Naples ou des Indes, et pour 26 la destination n'a pas été indiquée. — De ces 143 cas, 80 ont rapport à l'entrée au service militaire étranger et 63 à l'enrôlement.

La somme totale des peines prononcées donne les chiffres suivants :

4543 jours d'emprisonnement,

2766 francs d'amende et

106 ans et 9 mois de privation des droits civils et politiques.

La plus forte peine prononcée en fait d'emprisonnement comporte 364 jours, la plus forte amende, 300 francs, et la plus longue privation des droits politiques, 4 ans.

On voit par les sentences transmises à l'autorité fédérale que l'application de la nouvelle loi ne se fait pas encore d'une manière uniforme et complète dans quelques cantons.

Ainsi, *en ce qui concerne l'application des peines,* toute contravention aux dispositions de l'art. 1 de la loi doit, à teneur de l'art. 2,

être punie de l'emprisonnement et de la privation des droits politiques.

L'article 2 doit recevoir son application en plein et le juge ne doit pas se borner à prononcer l'emprisonnement sans la privation des droits politiques, alors même que le délit n'aurait pas été entièrement consommé et qu'il n'y aurait eu encore que tentative du délit d'entrée au service militaire étranger, dans le sens de l'art. 14 du Code pénal fédéral. Cette circonstance ne peut avoir pour effet légal que d'engager le tribunal, le cas échéant, à réduire dans une certaine mesure la durée des deux peines édictées par la loi, mais non de modifier le genre de peine statué par celle-ci.

Quant au délit d'enrôlement, il est assez clairement défini à l'art. 3 de la loi pour que le doute ne soit plus permis sur la volonté du législateur à cet endroit. Tout contrevenant *doit* être condamné non-seulement à l'emprisonnement et à l'amende, *mais encore* à la privation des droits politiques, à l'exception du seul cas où le coupable serait étranger à la Suisse.

Lorsque le juge admettra l'existence de circonstances atténuantes en faveur de l'individu inculpé d'enrôlement, de complicité ou de coopération d'enrôlement, il pourra réduire proportionnellement la mesure ou la durée des trois genres de peine prescrits cumulativement par la loi, mais non pas en supprimer une ou deux et n'appliquer, par exemple, que l'emprisonnement ou l'amende. D'un autre côté, le fait de l'insolvabilité d'un coupable ne doit pas non plus engager le juge à faire abstraction de l'amende à son égard; au contraire, l'amende doit être prononcée dans tous les cas, sauf, en cas d'insolvabilité du condamné, à être convertie en emprisonnement à raison de 5 francs d'amende pour un jour de prison (art. 8 du Code pénal fédéral).

A l'occasion d'un cas spécial relatif à un citoyen suisse qui s'était rendu à Feldkirch dans l'intention d'y prendre du service pour Naples, mais qui ne donna pas suite à son projet, le président d'un tribunal renonça à la poursuite, estimant que l'art. 1 de la loi fédérale ne considérait pas comme punissable la simple tentative d'entrer au service.

Nous n'avons pu nous ranger à cette opinion, attendu que, suivant nous, ce délit rentrait sous l'application des dispositions générales de la loi pénale sur la tentative et dans le cas particulier sous l'application du Code pénal fédéral. L'art. 5 de la loi du 30 juillet 1859 n'a abrogé que l'art. 65 du Code pénal et nullement les dispositions générales sur la tentative, l'auteur, les complices, etc. Dans le cas dont il s'agissait, le délit pouvait être considéré comme *consommé*, puisque le prévenu avait fait tout ce qui dépendait de lui pour être admis par le bureau de Feldkirch, et que sa non-admission ne fut due qu'à ses

défauts corporels. L'autorité judiciaire supérieure dudit canton adopta à son tour cette manière de voir et provoqua la poursuite et la condamnation de l'inculpé.

Quant à la *question des frais*, il est à observer que, comme la caisse fédérale les supporte lorsqu'ils ne peuvent être acquittés par les personnes en cause, il s'en suit naturellement aussi que les amendes prononcées à la charge des coupables et dont le recouvrement pourra s'opérer doivent être perçues au profit de la Confédération et que le montant doit être porté à l'avoir de notre département. C'est, cependant, ce qui n'a que fort rarement eu lieu jusqu'ici, car, en 1859, sur les 2766 fr. d'amendes mises à la charge des condamnés par les tribunaux cantonaux, il n'a pas été versé une cinquantaine de francs à la caisse du département.

D'un autre côté, dans les cas de concurrence de crimes et délits, soit lorsque par exemple quelqu'un a été poursuivi simultanément et dans la même cause pour violation des prescriptions de la loi fédérale du 30 juillet 1859 et pour vol, fraude, etc., nous avons, à l'occasion d'un cas spécial, admis en principe que la part à la liste des frais incombant à la Confédération et au fisc cantonal, doit se régler de la manière suivante :

a) Les déboursés seront portés en compte pour le délit à raison duquel l'enquête a eu lieu, comme par exemple les indemnités aux témoins, les citations, les débours faits en vue de l'obtention des moyens de preuve, la détention préventive, etc.

b) Les émoluments de chancellerie pour écritures diverses, tenue des procès-verbaux, auditions, expéditions, etc., se répartiront dans la mesure du travail occasionné par chaque enquête (calculé approximativement en raison du nombre de pages).

c) Les frais résultant de la détention subie à la suite du jugement se répartiront en tenant compte et en appréciant approximativement l'influence que chacun des délits peut avoir exercée sur la durée de la détention prononcée par le juge.

Quant aux bureaux ou dépôts de recrutement établis à nos frontières, il résulte des observations que nous avons été à même de faire que ceux qui existaient sur le territoire autrichien paraissaient avoir cessé leurs opérations vers la fin de l'année, en raison, sans doute, de la tournure qu'a prise la question italienne par rapport aux services étrangers. Et en ce qui a trait aux bureaux tolérés en France (à Pontarlier et à Leymen), nos informations nous autorisent à admettre que ce n'est guère que depuis la fin de novembre qu'ils ont dû renoncer à fonctionner pour le service de Rome entr'autres.

MESURES EN VUE DE L'EXÉCUTION DE LA NOUVELLE LOI DU 30 JUILLET 1859.

Après nous en avoir référé et en vue d'assurer l'exécution de la nouvelle loi, notre département de justice et police a communiqué à l'autorité supérieure de police des cantons la liste explicative et nominative des individus poursuivis en vertu des prescriptions de cette loi. Cette publication, que le département a soin de continuer, a pour avantage :

1° D'attirer l'attention de la police cantonale sur une partie des individus qui s'adonnent en Suisse au recrutement et qui ont été condamnés pour ce fait, de même que sur les citoyens qui ont déjà tenté de prendre du service militaire, en contravention à la loi précitée ;

2° De faire connaître aux tribunaux les individus déjà condanmés, afin qu'en cas de récidive ils soient punis plus sévèrement, selon que le prescrit l'art. 31, lettre *d,* du Code pénal fédéral ;

3° Enfin, d'indiquer aux cantons d'origine spécialement, ceux de leurs ressortissants qui auraient été privés en vertu d'un jugement et pour un certain laps de temps, de la jouissance et de l'exercice de leurs droits politiques.

La première liste du 20 janvier 1860 comprenait 41 noms, la seconde, du 1er septembre, 96, et la troisième, du 15 janvier 1861, 47 noms.

Dans le but également d'obtenir, si possible, une exécution plus stricte de la loi, des démarches furent faites en mai auprès des consulats suisses à Rome et à Naples, aux fins de savoir s'ils seraient en mesure de faire constater d'une manière sûre et par la voie officielle quels sont les Suisses qui, depuis la promulgation de la loi (30 juillet 1859), ont pris ou prendraient encore du service comme simples soldats ou comme officiers. Il est résulté de leurs réponses que ces agents consulaires ne se trouvaient pas en position de faire constater régulièrement ce fait, et l'on dut donc se borner à n'intervenir que lorsqu'on aurait des indices de l'entrée de citoyens suisses au service étranger ou lors du retour des contrevenants dans leurs foyers.

C'est aussi ce qui s'est présenté à l'époque de la rentrée des Suisses faits prisonniers par l'armée piémontaise et instradés à la frontière tessinoise.

Ainsi qu'il a déjà été indiqué, nous dûmes déléguer deux commissaires spéciaux sur les lieux pour régulariser et contrôler la rentrée de ces militaires. Tous furent entendus sommairement, entr'autres

sur l'époque de leur entrée au service étranger. A la date du 11 novembre, sur 2417 hommes arrivés à Locarno, 803 déposèrent et déclarèrent aux commissaires avoir pris du service depuis la promulgation de la nouvelle loi fédérale de 1859, circonstance qui nous contraignit d'intervenir et d'inviter les cantons, par circulaire du 26 novembre, à déférer aux tribunaux ceux de leurs ressortissants qui se trouvaient dans ce cas et dont la liste nominative leur fut adressée.

En présence des termes précis de la loi, le Conseil fédéral estime qu'il ne pouvait pas garder le silence et que son devoir était d'en procurer l'exécution, nonobstant le grand nombre des contrevenants et les frais considérables qui en résulteront pour la caisse fédérale.

DE L'APPROVISIONNEMENT DES CHEVAUX POUR LE SERVICE MILITAIRE SUISSE.

Dans ce moment où les affaires militaires fixent l'attention de toute la Suisse, nous désirons soumettre quelques idées sur un point qui intéresse à la fois l'agriculture et l'organisation de l'armée nationale. Nous voulons parler des chevaux, qu'il est si nécessaire de pouvoir se procurer en abondance et promptement dans un moment de danger. Lors des derniers armements, le Conseil fédéral a prohibé subitement l'exportation des chevaux. Il a cru faire pour le mieux; il a imité ce qu'on faisait dans les pays voisins, et comme les circonstances étaient inquiétantes, les personnes que cette mesure a pu léser ont mis du patriotisme à ne pas se plaindre. Aujourd'hui que l'on peut envisager de sang-froid la question, nous ne voulons point récriminer, mais seulement examiner : 1° si les prohibitions de cette espèce sont justes; 2° si elles sont le meilleur moyen d'assurer à la Suisse la quantité de chevaux dont elle peut avoir besoin dans un moment de danger.

Quant à la justice, évidemment elle est lésée si l'on fait tort à quelques individus sans aucune indemnité. Or les propriétaires de chevaux qui désirent vendre, au moment où survient une prohibition de sortie, éprouvent une perte. Cela est vrai en tout pays, mais principalement dans un pays d'une faible étendue, où les frontières sont relativement considérables, et où les affaires avec l'étranger sont une partie notable des ventes et des achats. Le tort est d'autant plus grand que le gouvernement suisse ne fait pas, en général, des emplettes de chevaux très importantes et à des prix qui relèvent la valeur abaissée par une mesure venant de lui. Le dommage est réel

pour plusieurs individus, mais il est difficile à apprécier, et c'est pour cela que personne ne demande d'indemnités. C'est un accident, un impôt qui tombe sur certains citoyens exclusivement, tandis que dans la règle tous les citoyens devraient supporter selon leur fortune les charges résultant des préparatifs pour une guerre. Quand on fait une réquisition de paille ou de blé on cote ces denrées à leur valeur, quand on gêne la vente des chevaux et qu'on leur ôte un dixième ou un cinquième de leur prix, on ne donne aucune indemnité!

Si du moins cette injustice, contraire à nos habitudes, était justifiée par la raison qu'elle fournit le meilleur moyen pour avoir des chevaux en quantité suffisante! Mais ce n'est pas le cas, et voici pourquoi.

Lorsque des moyens de ce genre ont été employés deux ou trois fois, les personnes qui font métier d'acheter et de revendre des chevaux s'inquiètent, se défient et tâchent de prévenir ce qui peut leur arriver. On se hâte de vendre à l'étranger et l'on doit éviter d'acheter au dehors pour introduire en Suisse. Les chevaux ordinaires, suisses, seront vendus le plus tôt possible en France et en Italie, où les armements précèdent souvent les nôtres, et tel spéculateur qui achèterait peut-être des chevaux allemands pour les revendre à nos officiers, avec un bénéfice, craignant une mesure qui rabaisse les prix, renoncera peut-être à acheter. Rien ne nuit à un approvisionnement comme les restrictions ou les prohibitions. Le commerce grandit par la liberté. On le sait très bien en Suisse. Pourquoi traite-t-on le commerce des chevaux autrement qu'un autre? Les troupes suisses ont besoin de blé aussi, et de viande, et de plomb, et de mille autres choses; on n'a pas l'idée de faire baisser artificiellement les prix de ces objets en prohibant leur sortie dans un moment d'inquiétude. Loin de là, on comprend que ce serait le moyen de nuire au commerce et de diminuer les approvisionnements dont on a besoin.

Le mieux serait donc que le Conseil fédéral renonçât pour l'avenir aux mesures prohibitives dont nous avons parlé et qu'il fît connaître ses intentions à cet égard. Ce serait empêcher la vente à l'étranger d'un certain nombre de chevaux au moment où les inquiétudes de guerre se répandent; ce serait aussi donner la meilleure de toutes les primes, la sécurité aux marchands qui importent des chevaux en Suisse. Si le gouvernement complétait ces mesures en achetant à de bons prix les chevaux dont il a besoin, sauf à faire retomber la dépense sur toute la nation, comme cela est juste, on aurait assuré l'élève, la conservation en Suisse et l'introduction dans le pays de la plus grande quantité possible de chevaux de toute espèce, ce qui est bien le but auquel on doit viser dans l'intérêt militaire.

(Cultivateur genevois.)

CIRCULAIRE FÉDÉRALE

SUR LE MATÉRIEL ET LES MUNITIONS D'ARTILLERIE.

Le Conseil fédéral suisse a adressé à tous les Etats confédérés la circulaire suivante :

Berne, le 21 février 1861.

Fidèles et chers confédérés,

Les expériences faites depuis la promulgation du réglement général sur le choix des recrues et la tenue des écoles militaires fédérales pour les armes spéciales ont amené l'urgente nécessité d'une révision de ce réglement. Pour le moment, nous nous bornons toutefois à supprimer quelques articles qui concernent les cours de répétition de l'artillerie, pour les remplacer par les deux articles formulés à la fin de la présente. Ici nous exprimons toutefois expressément la réserve que ces changements ne doivent être considérés, jusqu'à nouvel ordre, que comme mesures provisoires et ne seront valables que pour les exercices de cette année.

Le § 20 du réglement en question porte que dans les cours de répétition les caissons ne seront attelés que de 4 chevaux au lieu de 6. Cet attelage dit d'école a les inconvénients suivants :

1° Il arrive parfois qu'une partie considérable des soldats du train ne montent jamais à cheval pendant toute la durée d'un cours, et n'apprennent rien du service du train.

2° Si les caissons ne sont attelés que de 4 chevaux, on peut facilement se faire une fausse idée de la mobilité de l'artillerie, et enfin

3° Qu'à chaque manœuvre où la troupe est montée sur les voitures, notamment lorsque le terrain est un peu difficile, les chevaux de caisson sont surmenés hors de toute mesure, à tel point que les voitures ne peuvent pas même être attelées de 4 chevaux, ce qui a naturellement pour effet d'augmenter le nombre des dépréciations de chevaux.

Les modifications suppriment en outre la charge d'école prescrite dans le réglement actuel, et prescrivent la charge de campagne aussi pour les cours de répétition. La charge d'école pour le tir au but dans les cours de répétition a été reconnue comme très peu pratique, comme donnant aux officiers et aux soldats des notions entièrement inexactes relativement au pointage et à l'effet des bouches à feu. Aussi la charge d'école n'est-elle adoptée dans aucune autre armée.

Les espèces de munitions à employer dans les cours de répétition ont été l'objet de plusieurs changements dont l'expérience a fait reconnaître l'opportunité.

Il fallait en outre déterminer plus positivement les munitions des batteries de montagne et des compagnies de parc, d'élite et de réserve, attendu que le réglement actuel ne renferme aucune prescription de détail à ce sujet.

Les articles modifiés sont maintenant rédigés comme suit :

§ 20. Quant aux batteries attelées, il est entendu que les bouches à feu auront leur attelage réglementaire de 8 ou 6 chevaux, les caissons en ligne seront attelés de 6 chevaux, les deux caissons de réserve de grosse artillerie, les chariots de

batterie et les forges de campagne, de 4 chevaux chacun. Ces chevaux doivent satisfaire aux conditions requises et à leur entrée au service être ferrés à neuf.

Les batteries de montagne doivent avoir :

4 chevaux de bât ou mulets pour 4 bouches à feu ;
4 » » » » 4 affûts ;
12 » » » » 24 caisses à munition ;
10 » » » » outils et bagages.

30 chevaux de bât ou mulets, avec 9 chevaux de selle pour officiers et sous-officiers. Dans les batteries à fusées, chaque chariot à fusées sera attelé de 6 chevaux.

Art. 21. Le matériel fourni par les cantons pour l'instruction, doit être en bon état. Les bouches à feu destinées au tir à boulet seront refusées dans le cas où elles auront des logements excédant huit points de profondeur.

En fait de munitions, chaque canon des batteries d'élite doit être approvisionné de 60 coups à boulet, charge de guerre.

6 coups à obus à balles, charge forte.

Chaque obusier :

60 obus, avec 30 charges fortes et 30 charges faibles ;
6 obus à balles, avec charge forte.

Chaque canon des batteries de réserve :

40 coups à boulet avec charge de guerre.

Chaque obusier :

40 obus, avec 20 charges fortes et 20 charges faibles.

Chaque obus des batteries de montagne, élite et réserve, 48 coups,

Savoir : 42 coups à obus ;
6 à mitraille ;

Pour chaque pièce à fusée, 40 fusées, { 28 fusées de tir ; 12 fusées de jet.

La batterie à fusées, de réserve, la moitié autant.

Les munitions d'une compagnie de position d'élite se composeront de :

240 coups à boulet, charge de guerre, { la moitié de 24 liv., 18 liv. ou 12 liv. » 8 6 liv.
120 coups à obus, pour obusiers de 24 liv., la moitié charge forte, la moitié charge faible ;
10 coups de shrappnels pour canons de 12 liv.
10 coups de shrappnels pour canons de 12 liv.
10 » » pour obus de 24 liv.

400 coups.

Pour les compagnies de position de réserve, les munitions se composeront de :

120 coups à boulet, charge de guerre, { la moitié de 24 liv., 18 liv. ou 12 liv. » 8 6 liv.
60 coups à obus de 24 liv.
10 » de shrappnels pour canons de 12 liv.
10 » » pour obusiers de 24 liv.

200 coups.

Pour les compagnies de parc de l'élite :

Par compagnie, { 80 coups à boulet de 6 liv.
20 » à obus de 12 liv.

La Confédération bonifie aux cantons les munitions consommées.

En vous invitant à bien vouloir aviser aux dispositions nécessaires pour que ces prescriptions soient mises à exécution, nous saisissons, etc.

Le Président de la Confédération suisse,

J.-M. KNUSEL,

Le Chancelier,

SCHIESS.

NOMINATIONS A L'ÉTAT-MAJOR FÉDÉRAL.

Parmi les officiers nouvellement nommés le 14 du mois passé dans l'état-major fédéral, ceux dont les noms suivent n'ont pas accepté leur nomination, savoir :

Haffner, Jn-Ulric, de Wittenbach (St-Gall), *Kieffer*, G., de Bâle,	nommés majors à l'état-major d'artillerie.
Fierz, Jean, de Küssnacht (Zurich), *Boillat*, Edouard, de Reconvillier (Berne),	nommés lieutenants à l'état-major d'artillerie.
Zelger, Ferd.-Aloïs-Albert, de Stanz, *Massip*, Philippe de Genève, *Heusser*, Robert, de Hombrechtikon, *Perrochet*, Gustave, de la Chaux-de-Fonds, *Schwarzenbach*, Auguste, de Thalweil,	nommés lieutenants à l'état-major d'artillerie.

Afin de pourvoir à ces vacances et de compléter en même temps l'état-major, le Conseil fédéral a procédé aux avancements et aux nouvelles nominations ci-après :

I. *Promotions.*

A. Etat-major général.

LIEUTENANT-COLONEL.

Mérian, Rodolphe, de et à Bâle, actuellement major au dit état-major.

B. Etat-major d'artillerie.

MAJORS.

Bleuler, Henri, de Riesbach (Zurich), *Leemann*, Jean, de Meilen, *de Vallière*, Théodore, de Lausanne, *Reinert*, Othon, de Soleure,	actuellement capitaines à l'état-major d'artillerie.

C. Etat-major du génie.

I. SOUS-LIEUTENANT.

De May, Edouard, de Berne, actuellement 2e sous-lieutenant au dit état-major.

D. Etat-major du commissariat.

FONCTIONNAIRES DU COMMISSARIAT DE 2e CLASSE AVEC RANG DE MAJOR.

Poyet, Alphonse, du canton de Vaud, à Neuchâtel, actuellement commissaire avec rang de capitaine.

II. *Nouvelles nominations.*

A. Etat-major d'artillerie.

CAPITAINE.

Zelger, Ferdinand-Aloïs-Albert, de Stanz, actuellement lieutenant d'artillerie.

B. Etat-major général.

Roulet, Henri, de Neuchâtel, ci-devant lieutenant.

C. Etat-major du commissariat.

COMMISSAIRE DES GUERRES DE 3e CLASSE AVEC RANG DE CAPITAINE.

Durr, Adolphe, de Allstetten (Zurich).

COMMISSAIRE DE 4e CLASSE AVEC RANG DE SOUS-LIEUTENANT.

Baader, Jean-Jacques, de Höngg (Zurich).

COMMISSAIRES DE 5e CLASSE AVEC RANG DE SOUS-LIEUTENANTS.

Martin, Louis, de Neuchâtel,
Neff, Jean-Jaques, de Herisau.
Vanotti, Giovani, de Aquarossa (Tessin),
Chenevard, Paul, de Genève,
Meusel, Marc, »
de Stoutz, Jules, »
Ernst, Fritz, de Lausanne,
Alder, Edouard, de Küssnacht (Zurich),
Munzinger, Théodore, de Olten,
Arthaud, Pierre, de Genève,
} actuellement aspirants au commissariat.

NOUVELLES ET CHRONIQUE.

Voici les principales dispositions du nouveau réglement fixant les indemnités de route aux militaires voyageant isolément ou par détachements de moins de 8 hommes :

L'étape ou journée de route est fixée à 10 heures. Pour ce parcours, un officier reçoit, outre sa solde et ses rations réglementaires de nourriture et de fourrage,

50 cent. par lieue et 40 cent. pour son cheval. Les sous-officiers et soldats perçoivent, outre leur solde ordinaire, s'ils sont à pied, 10 cent. par lieue, et 50 s'ils sont montés. Lorsque la distance totale parcourue est de cinq à dix lieues, elle est considérée comme une étape. Si elle est inférieure à 5 lieues, les militaires ne touchent que leur solde et leur ration réglementaire. Les fractions de moins de 5 lieues ne comptent pas.

Un carabinier glaronnais, M. J. Knecht, aurait, dit-on, inventé un nouveau système de carabine qui, dit-on, surpasse tout ce qui a été fait dans ce genre jusqu'à ce jour. La nouvelle arme a la même précision à 2,500 pieds que la carabine fédérale à 1,500, et ne dépasse pas le poids normal de 10 livres. M. Knecht s'est décidé à soumettre son invention à la direction militaire fédérale.

Le *Wolksfreund* fait du nouvel uniforme fédéral la piquante, mais assez fidèle description qui suit :

« Nos recrues de cette année, dit-il, sont entrées depuis huit jours au service, et portent le nouvel uniforme, sauf les képis, qui n'ont pu être achevés. Malheureusement, on n'en dit pas beaucoup de bien ; les pantalons et les guêtres sont les seules pièces du vêtement qui trouvent grâce ; l'habit est surtout en butte à la critique, et il n'y a pas un soldat qui ne l'échangerait volontiers contre l'habit à queue d'hirondelle tant conspué. On a su, dans ce malencontreux mélange de la robe de chambre et de l'habit de soldat, éviter soigneusement à la fois les avantages de l'une et de l'autre : le nouvel habit est aussi peu élégant qu'une robe de chambre, et aussi peu commode qu'un habit militaire. « Pas beau, mais incommode, » dirait le *Charivari* parisien. On a également réussi, dans l'arrangement de la buffleterie noire, à placer les boucles et les coutures de telle sorte qu'il est presque impossible de ramener la giberne sur l'abdomen, ce qui était pourtant le principal avantage du ceinturon. Nous apprenons qu'on avait résolu de munir du nouvel uniforme tout le bataillon bâlois qui doit se rendre dans le mois de mai à l'école de Thoune ; mais qu'en voyant l'impression défavorable que cet uniforme a produite, on y a renoncé, ou que, du moins, on a décidé de ne donner le nouvel habit qu'à ceux de nos militaires pour lesquels cette transformation est obligatoire d'après la loi. Par malheur, c'est l'habit qui est obligatoire et la veste facultative ; si le contraire avait lieu, aucun canton ne munirait cette année ses soldats de cet accoutrement. »

France. — D'après le rapport du ministre de la guerre, l'effectif entretenu sous les drapeaux pendant l'année 1859, en vertu des lois de finances, a été, en moyenne, de 540,035 officiers, sous-officiers, caporaux ou brigadiers et soldats ; il avait été, en 1858, de 384,043 ; différence en plus pour l'année 1859, 155,992.

Au 1er janvier 1860, l'armée avait un effectif de 615,465 hommes, non-compris 5276 enfants de troupe, savoir :

Sous les drapeaux, dans les corps de l'intérieur, 398,559 ; dans les corps de l'armée

d'Afrique, 83,782; dans les corps de l'armée d'Italie, 55,281; dans les corps de la division d'occupation à Rome, 7904; dans les corps de l'expédition de Chine, 5468; en congé temporaire renouvelable, 7716, et en congé de six mois, 56,755.

La réserve se composait à la même époque de 11,017 hommes, sur lesquels 71 seulement avaient déjà servi.

L'effectif général des forces militaires françaises était donc, au 1er janvier 1860, de 626,482 hommes.

Tessin. — Un singulier conflit s'élève entre les autorités de Schwytz et celles du Tessin. Ces dernières avaient, en 1847, arrêté 300,000 cartouches autrichiennes à destination des cantons du Sonderbond, et la Diète, interrogée sur ce qu'il y avait à faire dans cette circonstance, avait répondu que le gouvernement tessinois devait garder ces cartouches jusqu'à ce qu'on eût l'occasion d'en disposer. Cette occasion ne s'est jamais présentée, et aujourd'hui le Conseil d'Etat schwytzois réclame les 180,000 cartouches qui lui revenaient sur les 300,000. Du reste, comme c'était la Diète qui avait autorisé le séquestre de ces munitions, c'est à l'autorité fédérale que le gouvernement schwytzois doit s'adresser. En outre, d'après les lois tessinoises, il y a prescription, et les 300,000 cartouches envoyées à la veille d'une guerre par l'Autriche pour être employées contre le Tessin étaient de bonne prise. Enfin, l'Autriche les ayant réclamées, le Tessin les lui a renvoyées en nature, par l'intermédiaire des volontaires tessinois de 1848, de sorte qu'elles n'existent plus et ne peuvent être restituées aux destinataires.

Vaud. — Les militaires appartenant aux bataillons d'infanterie nos 10, 26, 46 et 111, ayant dû rendre leurs fusils pour la transformation décidée par la Confédération, le Conseil d'Etat du canton de Vaud a pris, dans sa séance du 2 courant, un arrêté pour ajourner les avant-revues et rassemblements de certaines localités, jusqu'au moment où les militaires seront repourvus de fusils. En vertu de cet arrêté, les rassemblements de contingents et les revues d'infanterie des 1er, 2e, 4e et 7e arrondissements sont renvoyés définitivement. Un nouvel arrêté déterminera ultérieurement l'époque où ces réunions auront lieu en 1861 dans chacun des arrondissements sus-indiqués. Les militaires faisant partie de la compagnie de mousquetaires no 5 d'élite du 3e arrondissement, appartenant au 10e bataillon, sont dispensés du service des réunions de contingents et de revues de leur section en 1861.

— Dans sa séance du 23 mai 1861, le Conseil d'Etat a nommé M. *Besençon*, Louis-Félix, à Goumœns, capitaine de chasseurs d'élite du 5e arrondissement. — Le 26, M. *Leubaz*, Emile, à Ste-Croix, lieutenant de chasseurs de droite d'élite du 5e arrondissement. — Le 30, MM. *Henninger*, Henri, à Lausanne, capitaine aide-major du bataillon d'élite no 45 du 3e arrondissement, — *Liausun*, Henri-Louis-François, à Vevey, 1er sous-lieutenant de mousquetaires no 3 d'élite, — et *Mayor*, Charles-Louis, à Montreux, 1er sous-lieutenant de mousquetaires no 3 de réserve. — Le 3 avril, MM. *Tesse*, François, à Lausanne, major du bataillon de réserve du 3e arrondissement, — *Clerc*, Paul, à Ecublens, lieutenant de la compagnie de dragons no 5, 8e arrondissement, — *Ducret*, Jules, à Charnex, lieutenant dans la batterie attelée no 1 d'élite, arrondissements nos 1 et 2, — *Secretan*, Théodore, à Lausanne, lieutenant dans la batterie attelée no 4, 5e arrondissement, — et *Rolland*, Henri, à Orbe, lieutenant dans la batterie attelée no 5 d'élite, arrondissements nos 6 et 8. — Le 5, MM. *Jaquemin*, Jules, à Yvorne, major du bataillon de réserve du 2e arrondissement, — *Duvoisin*, Alfred, à Grandson, lieutenant de mousquetaires no 7 d'élite du 6e arrondissement.

LAUSANNE. — IMPRIMERIE PACHE-SIMMEN, CITÉ-DERRIÈRE, 3.

REVUE MILITAIRE SUISSE

dirigée par F. LECOMTE, major fédéral.

N° 8 Lausanne, 22 Avril 1861. VIe Année

SOMMAIRE. — Rassemblement fédéral de troupes à Brugg. - I. — Sur le combat de Castelfidardo. — Nouvelles et chroniques. — SUPPLÉMENT : L'Italie en 1860 *(suite)*.

RASSEMBLEMENT FÉDÉRAL DE TROUPES A BRUGG.

I.

Nous arrivons un peu tard pour parler du rassemblement de troupes, qui a eu lieu l'année dernière à Brugg, sous le commandement de M. le colonel fédéral Denzler; mais ce que nous avons à en dire n'ayant pas d'importance spéciale d'actualité, nous avons cru pouvoir ajourner, sans préjudice pour son intérêt, la relation ci-dessous, traduite de la *Schweizerische militair-Zeitung*. Dans notre numéro du 19 septembre 1860, nous avons déjà donné la répartition des états-majors et des troupes pour les manœuvres de division, et nous la donnons encore plus loin pour les manœuvres de campagne. Nous nous dispenserons donc, pour éviter les redites, de donner la répartition générale à l'ouverture du camp, telle qu'elle était établie par l'ordre du jour n° 2.

Le 25 et le 27 août arrivèrent les états-majors; le 2 septembre les armes spéciales, le 6 l'infanterie; les troupes de diverses armes furent licenciées le 17 septembre, et les états-majors le 18. L'effectif le plus élevé de la division fut de 7500 hommes, 16 canons et environ 750 chevaux, dont une centaine de réquisitions pour les pontons.

Jusqu'à l'arrivée de l'infanterie, le temps se passa en cours préparatoires et en reconnaissances pour les états-majors et les armes spéciales. Dès le 6 septembre, les manœuvres commencèrent. Les journées du 7 et du 8 devaient être employées à l'école de brigade; malheureusement le mauvais temps ne le permit pas. Cet exercice fut remplacé par le service de sûreté en cantonnements (1).

(1) Les trois modes de logement : cantonnements, tentes et bivouacs, avaient été

Les 9, 10 et 11 septembre furent employés à des manœuvres de division, dont nous avons donné le programme officiel dans notre numéro du 19 septembre 1860.

« Ces manœuvres de division contre un ennemi supposé, dit la *Schweizerische militair-Zeitung,* ont certainement leurs avantages particuliers; nous allons en relever quelques-uns. D'abord elles offrent à nos officiers supérieurs l'occasion de commander sur le terrain des masses plus considérables. Cette occasion est d'autant plus importante dans notre pays que ces masses y sont comparativement minimes en regard de ce qui se passe dans d'autres armées. On réunit ainsi les 8000 hommes de la division de manœuvre sous la main de leur chef supérieur, et les brigadiers à la tête de leurs brigades ne sont pas contraints de diviser celles-ci par demi-bataillon, et d'en former des demi-brigades.

» Si l'on se borne à indiquer les dispositions qui doivent régler l'ordre de marche, les combats, ainsi que les mouvements principaux, l'exécution de ces mouvements dépendra toujours de l'initiative, de la pénétration et du coup d'œil des chefs et des officiers d'état-major; ils apprennent ainsi l'art de former rapidement des masses, de les mener au combat, de les y placer et de les y déployer selon la nature du terrain; de régler leurs mouvements d'après la nature des incidents favorables ou défavorables qui peuvent se présenter, et d'employer les différentes armes dans les mouvements les plus opportuns à leur efficacité respective.

» Les officiers d'état-major de grades moins élevés, les commandants des unités tactiques exercent ainsi leur coup d'œil, de manière à donner constamment aux fractions qu'ils commandent les dispositions nécessaires dépendant de la nature du terrain, des opérations de masses plus considérables, composées de troupes de toutes armes; faire en sorte que ces fractions soient toujours prêtes à combattre et à se donner un mutuel secours. Ils ont de plus, dans toute espèce de cas, l'occasion d'éprouver et de juger du degré de savoir-faire, et de l'activité des officiers qui leur sont subordonnés.

» Ces exercices sont fertiles en enseignements pour la troupe elle-même. Comme on a le loisir de corriger et de relever les fautes commises, on évitera les fausses interprétations, si faciles à surgir, au milieu de la précipitation qui accompagne ordinairement les manœuvres.

» Nous souhaitons qu'au prochain camp on n'abrége nullement le temps qui devra être employé à des exercices qui contribuent évidemment beaucoup à la formation des officiers des grades les plus

préparés par l'autorité militaire fédérale; mais on ne put pratiquer que le cantonnement vu la pluie incessante.

élevés. Ces manœuvres réussissent d'autant mieux qu'elles sont plus simples et plus conformes au but que l'on s'est proposé. On pourrait faire représenter l'ennemi par quelques détachements, ce qui donnerait plus de vie aux opérations; cependant il ne faut pas perdre de vue que la tâche des troupes affectées à ce service serait extrêmement pénible, et demanderait à être confiée à des mains aussi sûres qu'habiles.

» Il est à regretter qu'on n'ait pas pu bivouaquer le 10 septembre à Fislibach. La manière d'entrer au bivouac, l'installation, la manière de le lever, auraient pu être étudiés avec fruit; mais la pluie avait tellement ramolli le sol qu'on n'osa camper en plein air, afin de ne pas s'exposer aux maladies qui auraient succédé à une pareille mesure.

» Le 12 septembre, repos; les brigadiers inspectent les troupes dans leurs cantonnements. Ce repos contribue à maintenir l'entrain du soldat, et à éviter ce relâchement et cette fatigue qu'on avait pu remarquer vers la fin de camps précédents; ce jour de repos accordé pour la première fois cette année, est maintenu pour l'avenir.

Journée du 13 septembre.

Supposition générale. Brugg est fortifié; les travaux ne sont cependant pas complètement terminés sur la rive droite de l'Aar et du côté de la Reuss. Ils sont surveillés par des détachements de landwehr.

L'armée d'opération suisse fait front à un corps ennemi venant de Bâle et se dirigeant sur Berne. Son arrière-garde (corps de l'Ouest) est restée sur la Limmat pour surveiller les mouvements d'un corps ennemi venant de Schaffhouse.

L'arrière-garde, trop faible pour défendre la Limmat, s'est repliée derrière la Reuss, dont elle tient les passages à Mellingen.

Le gros de l'armée suisse ayant eu des succès sur la ligne de l'Aar à Soleure, se dispose à voler au secours de son arrière-garde et à mettre en déroute le corps ennemi auquel elle fait tête.

L'arrière-garde ayant reçu quelques légers renforts, reçoit l'ordre de passer la Reuss et de marcher sur Bade, afin de reprendre les passages de la Limmat.

En même temps l'ennemi a poussé une avant-garde (corps de l'Est) de Bâle à Mellingen, avec ordre de s'emparer des passages de la Reuss, de prendre position sur la Bünz ou sur l'Aar, afin de couvrir des opérations ultérieures sur le camp retranché de Brugg.

RÉPARTITION.

Etat-major de la division.

Colonel *Denzler*.
Attachés : lieutenant-colonel *Imer*.
lieutenant *Hunervadel*.
Adjudant général et chef de l'état-major : lieutenant-colonel *Meyer*.
Attaché : major *Glutz-Blotzheim*.
Directeur du parc : major *Curchod*.
Auditeur : capitaine *Krieg*.

Commissaire des guerres de division : major *Jenni*.
Chirurgien de division : lieutenant-colonel *Erismann*.
Vétérinaire d'état-major : 1er lieutenant *Morand*.
Compagnie de guides, n° 1, de Berne.

A. Corps de l'Ouest.

Commandant : colonel de *Gonzenbach*.
Chef d'état-major : major *Merian*.
Adjudant : 1er lieutenant *Meyer*.

PREMIÈRE BRIGADE.

Lieutenant-colonel *de Sprecker*.
Major *Feiss*.
1 bataillon, Argovie n° 38.
1 » Lucerne n° 13.
1 compagnie de carabiniers, Berne n° 4.

DEUXIÈME BRIGADE.

Lieutenant-colonel *Trumpi*.
Capitaine *de Perrot*.
1 bataillon, Zurich n° 64.
1 » Berne » 18.
1 compagnie de carabiniers, Uri n° 6.

GÉNIE.

Capitaine *Kundig*.
» *Legler*.
1/2 compagnie de sapeurs, Berne n° 5.
1/2 » de pontonniers, Argovie n° 2.

ARTILLERIE.

Lieutenant-colonel *de Grayerz*.
Capitaine *Gaudy*.
1 batterie de 6 liv., Neuchâtel n° 24.

CAVALERIE.

Major *Zehnder*.
Sous-lieutenant *de Sury*.
1 compagnie de dragons, St-Gall n° 4.
1 » » Berne » 10.
1 » » Zurich » 12.

SECTION DES AMBULANCES I.

Chirurgien de 1re classe : *Ochswald*.
Fourgon n° 5.
Voiture n° 1.

B. Corps de l'Est.

Commandant : colonel *Palavicini*.
Chef d'état-major : major *Am Rhyn*.
Adjudant : lieutenant de Rougemont.

DEUXIÈME BRIGADE.

Lieutenant-colonel *Alioth*.
Major *Munzinger*.
Capitaine *Diethelm*.
1 bataillon, St-Gall n° 21.
1 » Bâle-Campagne n° 27.
1 compagnie carabiniers, Appenzell Rh. ex. n° 20.
1 » » Obwalden.

TROISIÈME BRIGADE.

Colonel *Bachofen*.
Major *Bury*.
Capitaine *Dimier*.
1 bataillon, Argovie n° 42.
1 » Berne » 59.
1 compagnie de carabiniers, Argovie n° 40.
1 » » Schwytz » 42.

GÉNIE.

Major *Schuhmacher*.
Lieutenant *Dominicé*.
1/2 compagnie de sapeurs, Berne n° 5.
1/2 » de pontonniers, Argovie n° 2.

ARTILLERIE.

Major *Bell*.
Major *Curchod* (pour le 13 et le 14 septembre).
1 batterie de 12 liv., St-Gall n° 8 (à rendre le 14 au soir au corps de l'Est).
1 batterie de 6 liv., Thurgovie n° 20.

CAVALERIE.

Capitaine *Bringolf*.
1 compagnie de dragons, Berne n° 2.

SECTION DES AMBULANCES II.

Chirurgien de IIe classe : *Hüttenmoser*.
Fourgon n° 6.
Voiture n° 2.

» Le 1er septembre, on distribua les bases et prescriptions qui devaient servir à l'exécution des manœuvres en général, elles faisaient suite à celles de l'année passée que nous avons publiées. Le corps de l'Est avait pour marque distinctive, et en remplacement des pompons, des rameaux verts munis d'un ruban blanc. Les troupes étaient en tenue de marche.

» Quant aux évolutions, on suivit le même système que l'année passée. La supposition générale que nous avons citée formait la base; de plus, on envoya en secret à chaque corps des dispositions détail-

lées; le service de sûreté avait une importance particulière, car ce n'était que par ce moyen qu'on pouvait acquérir des données certaines sur la position et les desseins de l'ennemi. Le commandant en chef traçant aux deux corps opposés la route à suivre, devait nécessairement leur ménager une rencontre; il se borna toutefois à quelques directions générales à cet égard, laissant aux commandants des corps toute latitude par rapport aux détails d'exécution et une grande liberté d'action. Pendant le cours des évolutions des ordres secrets parvenaient aux différents corps; ces ordres qui parfois ne devaient être ouverts qu'à une heure fixée, motivaient alors des opérations subséquentes par l'arrivée de nouvelles supposées sur les mouvements de l'ennemi. Ce système est très supérieur à l'ancienne méthode où tout était pour ainsi dire prévu, ce qui paralysait toute liberté d'action.

» Les deux corps précités peuvent être considérés dans leur position relative à l'armée respective à laquelle elles sont censées appartenir comme de fortes avant et arrière-gardes. On leur expédiait les ordres en conséquence.

12 *septembre.*

» Plan d'opérations du corps de l'Est : prendre les cantonnements sur la Limmat; les endroits suivants peuvent être occupés à cet effet : Baden, Ennetbaden, Wettingen, Ober-Siggenthal, Neuenhof, Birmensdorg, Dættwyl, Fislishbach.

» Le 12 septembre, à 4 heures après midi, ce corps placera ses avant-postes de manière à protéger ses cantonnements contre une attaque éventuelle du côté de Mellingen et Windisch; évacuer Birmenstorf et Fislichbach pour la nuit du 12 au 13. Les avant-postes ne dépasseront pas la Sommerhalde.

» Corps de l'Ouest : prendre les cantonnements sur la rive gauche de la Reuss en occupant Mellingen, Tægerig, Wohlenschwyl, Büblicon, Mægenwyl, Birrhard, Braunegg, Birr, Lupsig, Scherz. La cavalerie garde ses cantonnements à Brugg.

» Le 12, à 4 heures après midi, les avant-postes seront placés et poussés au besoin jusque sur la rive droite, sans cependant dépasser la ligne Fislichbach-Muntwyl.

» Le 12 septembre, repos, excepté pour les troupes commandées aux avant-postes, qui des deux côtés furent placées et établies de 4 à 7 heures. Le corps de l'Est employa à ce service le bataillon n° 21 et la compagnie de carabiniers n° 20. Le reste du corps ainsi qu'une compagnie de carabiniers resta à Dættwyl; trois compagnies furent employées comme garde du corps et postes avancés, avec mission de surveiller la lisière orientale de la Sommerhalde, de la Reuss, jusqu'au

dessus de Fislishbach, et des patrouilles furent poussées sur la route de Windisch.

» Le corps de l'Ouest avait trois compagnies du bataillon nº 38, la compagnie de carabiniers nº 4 aux avant-postes, et des postes avancés pour occuper le terrain entre Fislishbach et la Reuss. Le piquet, 3 compagnies du bataillon nº 64 resta à Mellingen. Ces avant-postes cherchant à reconnaître la position de l'ennemi, eurent plusieurs alertes qui contribuèrent à animer le service et à maintenir la vigilance dans les postes isolés.

13 septembre.

» Dispositions du corps de l'Est : marcher sur les passages de la Reuss à Mellingen. L'ennemi disputera peut-être le passage sur la hauteur de la Sommerhalde, s'il a l'intention de garder Mellingen.

» S'il est possible de s'emparer de Mellingen, et du pont, le passage sur la rive gauche dépendra des circonstances momentanées du combat.

» Ne pas trop s'engager sur la rive gauche.

» Le 13 au soir, prendre ses cantonnements sur la rive droite de la Reuss, et surveiller le fleuve au moyen de petits postes et de patrouilles.

» Dispositions du corps de l'Ouest : L'ennemi se concentrant à Baden, et menaçant Brugg ou Mellingen, occuper avec autant de troupes que possible la hauteur de la Sommerhalde, comme le point le plus favorable à la défense de cette dernière ville.

» Afin de parer aux dangers de ce mouvement, occuper sur les derrières le Bollzelg, et se ménager des moyens de passer le fleuve en cas d'une retraite éventuelle.

» En cas de rencontre avec des forces supérieures se retirer derrière Mellingen et empêcher autant que possible les forces de l'ennemi de déboucher de Mellingen. »

» On voit par ces dispositions l'intention du commandant de provoquer un conflit sur la hauteur du plateau de Fislishbach. La hauteur de la Sommerhalde est d'une importance décisive pour les deux partis. En cas d'occupation de cette position par le corps de l'Ouest, le débouché du corps de l'Est devenait extrêmement difficile, presque impossible, vu qu'elle commande le défilé montueux de Dættwyl ; de même en supposant la position occupée par le corps de l'Est, le corps de l'Ouest s'exposait en s'engageant outre mesure sur le plateau de Fislishbach, avec la Reuss sur les derrières. Les deux partis avaient en conséquence le même désir, celui d'occuper ce point dominant. Les avant-postes du corps de l'Est placés à la Sommerhalde, étaient de force à résister à une attaque en attendant l'arrivée du corps par le défilé, comme ils en avaient reçu l'ordre.

» Le commandant du corps de l'Est, M. le colonel Paravicini, avait l'intention d'occuper la Sommerhalde avec son aile droite, de placer son artillerie à gauche sur le plateau d'Esp, qui domine toute la plaine de Fislishbach, et s'appuyant sur ce pivot d'emporter Fislichbach avec son aile gauche, et ensuite d'attaquer le Bollzelg et les hauteurs qui dominent Mellingen.

» Le colonel de Gonzenbach voulait par la position qu'il devait occuper en plaçant son aile gauche à cheval sur la route de Baden, et en s'appuyant à gauche sur le Rothlenhœlzli, et à droite sur le Bollzelg, empêcher le débouché sur la Sommerhalde, et avec son aile droite prendre l'offensive au plateau d'Esp par Fislischbach et le Graumoos.

» En conséquence une rencontre était inévitable à Fislishbach.

» Le corps de l'Est quitta Baden à 7 heures et à 8 heures; il occupait les positions suivantes: l'aile droite, brigade Alioth, avec 4 pièces de 6 et une compagnie de cavalerie tenait la lisière orientale de la Sommerhalde. Des tirailleurs et des chasseurs du 21e bataillon, les compagnies de carabiniers 20 et 24, soutenues par 3 compagnies du bataillon nº 21, et 2 1/2 bataillons du bataillon nº 27 occupaient la lisière du Hartwald jusqu'au plateau d'Esp. L'artillerie était placée dans le bois et dominait le terrain; la cavalerie en corps isolés faisait des patrouilles contre l'ennemi.

» Le plateau d'Esp était occupé par la batterie de 12 liv. nº 28, ayant à sa gauche la section d'obusiers de la batterie nº 20, avec 2 compagnies de carabiniers pour soutien; en arrière et à gauche la brigade Bachofen placée sur 2 lignes se tenait prête à attaquer Fislishbach.

» Le corps de l'Ouest s'était également mis en marche; l'aile droite seulement était encore un peu en arrière. Un pont volant jeté à Reusgarten devait faciliter la retraite éventuelle de l'aile gauche. Ce corps était placé comme suit : 1 détachement d'une compagnie de carabiniers et d'une compagnie de cavalerie était placé sur la gauche à Muntwyll, pour observer la route de Birmensdorf; 2 1/2 bataillons nº 13, derrière le Rœthenhœlzli, la batterie nº 24 sur la route vers la Wolfsgrube, avec 2 pièces couvertes et placées un peu plus en avant; la cavalerie soutien de l'artillerie, 2 1/2 bataillons nº 38, derrière le Bollzelg. L'aile droite composée de 4 1/2 bataillons, 64 et 18, et d'une compagnie de carabiniers se porta derrière le Hinter-Brand; ayant mis un peu de lenteur dans son mouvement, elle ne put entrer en action en même temps que l'aile gauche. Le lieutenant-colonel Trumpi commandait l'aile droite, le lieutenant-colonel de Sprecher l'aile gauche.

» L'action s'engagea d'abord sur l'aile gauche du corps de l'Ouest. Les tirailleurs s'avancèrent vers la Sommerhalde; l'artillerie ouvrant

son feu sur la route, entravait la formation des bataillons ennemis; des détachements de cavalerie suivaient la chaîne des tirailleurs. L'aile droite du corps de l'Est resta sur la défensive, cette attaque ayant seulement pour but la reconnaissance des forces ennemies et attendit l'issue de l'assaut donné à Fislishbach. La position de la Sommerhalde, extrêmement forte, ne risquait pas d'être sérieusement menacée. Il y avait en outre d'assez grandes difficultés à déboucher dans la plaine. Ce ne fut qu'après la prise de Fislishbach que le lieutenant-colonel Alioth prit l'offensive en marchant par échelons sur le Rothlenholz, et en rejetant dans le Birchwald l'ennemi qui se retirait lentement. Ce dernier avait été obligé d'envoyer un demi-bataillon à l'aile droite vigoureusement engagée. Le lieutenant-colonel de Sprecher occupa la forte position qui se trouve entre ce bois et le Bollzelg, afin de ménager sa retraite sur Mellingen.

» L'aile gauche du corps de l'Est ayant pris l'offensive peu après 8 heures, 3 1/2 bataillons passant par le Graumoos, pénétrèrent dans le village par l'ouest, pendant qu'un demi-bataillon attaquait du côté du nord. Le demi-bataillon du corps de l'Ouest, qui tenait le Graumoos, fut obligé de céder au nombre; le village fut enlevé malgré la vive résistance du corps de l'Ouest, dont les bataillons furent contraints de se retirer derrière le Bollzelg et le Brand inférieur.

» Le colonel de Gonzenbach recevait sur ces entrefaites un pli cacheté, qui lui avait été remis le matin avec ordre de l'ouvrir à 10 heures.

» Ce pli contenait l'ordre d'effectuer la retraite, en le motivant sur l'approche d'une forte colonne ennemie, qui marchait sur Rohrdorf, par la vallée de la Limmat. Il lui était cependant enjoint de faire tout son possible pour empêcher l'ennemi de déboucher à Mellingen, et de maintenir aux avant-postes la surveillance la plus active, vu la possibilité à ce que l'ennemi tentât le passage au-dessus ou en-dessous de la position qu'il occupait, à peu près vis-à-vis des hauteurs de Wohlenschwyl.

» Cet ordre fut exécuté.

» Après la prise de Fislishbach, l'extrême gauche du corps de l'Est s'étant trop engagée dans les marécages du Mühlbach, un bataillon fut cerné par l'aile droite du corps de l'Ouest, dans le défilé du bois qui conduit au Eber-Eich, et mis dans une position difficile. La position du corps de l'Est ne laissait cependant pas que d'être critique, car quoiqu'il s'avançât sur Mellingen en ordre concentrique, le mouvement inconsidéré de l'aile gauche avait étendu sa ligne outre mesure et fait entrer presque toutes les réserves en jeu, en sorte qu'on n'eût pu offrir qu'une faible résistance à un mouvement éventuel opéré par le corps de l'Ouest du Bollzelg sur Fislishbach. Ce ne fut qu'après avoir enlevé la position du Bollzelg, et alors que les colonnes

l'Ouest se trouvaient en pleine retraite sur Mellingen que les deux ailes réussirent à se rapprocher.

» Le corps de l'Ouest fit d'abord passer son artillerie sur la rive gauche, et la plaça sous Mellingen de manière à commander la route de Baden; on occupa de même cette rive de nombreux tirailleurs; le reste des troupes en retraite prit position à St-Antoine, pour commander le débouché de Mellingen. Sur la rive droite un demi-bataillon nº 64, et la compagnie de carabiniers nº 4 firent une résistance opiniâtre dans les maisons et les jardins qui avoisinent le pont. Ce dernier fut barricadé et son tablier rompu sur une partie de sa longueur.

» Le corps de l'Est s'avançait en deux colonnes; celle de gauche renforcée par la batterie de 6 liv. nº 20, prit le chemin du Brand inférieur à Eber-Eich, pour pouvoir de là ouvrir le feu sur Mellingen et la position de St-Antoine. La colonne de droite, corps principal, prit la route de Baden. Après avoir démoli une forte barricade qui fermait la route à Bachthalen, la colonne chercha à se déployer, à droite du côté du Grünenberg, à gauche de celui de Trostburg. La batterie de 12 liv. nº 8 ouvrit son feu sur l'artillerie ennemie de la rive gauche et sur les troupes qui résistaient encore dans le faubourg de Mellingen. Il y eut aux abords du pont des scènes assez vives.

» Malgré les ordres précis de son commandant, le corps de l'Est dépassa Mellingen, de façon que celui-ci préféra cesser le combat plutôt que de s'engager à son désavantage sur la rive gauche. Le combat cessa à 1 heure après midi. Le corps de l'Ouest laissa entre les mains de l'ennemi une partie de son équipage de ponts, et cela par ordre du commandant général, qui dans un ordre adressé à ce corps, lui enjoignait de ne pas s'engager dans un conflit désavantageux pour sauver l'équipage de ponts; la retraite sur Mülligen et Windisch n'étant guère possible, l'ennemi ayant attaqué la ligne de la Reuss sur ce point.

» Le corps de l'Ouest prit ses cantonnements à Wohlenschwyl, Bublikon, Tægerig, Hæglingen et Dottikon, Mægenwyl, Othmarsingen, Braunegg, Birr, Birrhard et Moriken. Les avant-postes entouraient Mellingen, et des piquets de cavalerie surveillaient le fleuve et faisaient des patrouilles le long de la rive.

» Le corps de l'Est prit ses cantonnements à Mellingen, Fislishbach; Stetten, Ober-et Nieder-Rohrdorf, Künten, Büslingen, Remetschwyl et Baden; ses avant-postes étaient placés immédiatement hors de Mellingen à l'entrée du pont.

» L'exécution de ces manœuvres a été généralement satisfaisante. On n'a pas eu de fautes grossières à signaler, cependant on y a remarqué de ces fautes qui sont presque inévitables en pareille circonstance; ainsi le peu de cas fait du feu de l'ennemi, trop de pré-

cipitation à prendre et à abandonner de fortes positions, surtout de la part de l'artillerie. Le rôle fait à cette arme dans ces sortes de manœuvres est nécessairement très ingrat, personne n'appréciant suffisamment l'effet produit si le combat eût été réel. Du reste, dans les exercices de ce genre, qui ont lieu dans d'autres pays, on a été à même de remarquer les mêmes fautes que celles que nous mentionnons ici. Il est de fait que l'exécution générale de la manœuvre du 13 a été satisfaisante.

» Pendant la nuit du 13-14, les avant-postes du corps de l'Est furent inquiétés par l'ennemi. Une petite colonne se dirigea sur la porte du centre de Mellingen pendant que deux détachements se dirigeaient l'un sur la porte d'en haut, l'autre sur celle d'en bas. Les hommes avaient mis la chemise sur la capote; le mot d'ordre du corps de l'Est ayant été surpris, on put franchir le cordon des sentinelles, surprendre les avant-postes, et pénétrer jusqu'à l'entrée de Mellingen, où l'ennemi réussit enfin, par une résistance énergique, à déjouer les plans de l'ennemi. Des patrouilles de cavalerie surveillaient la rive du fleuve pour le cas où l'ennemi tentât de jeter un pont.

» Des deux côtés on éleva pendant la nuit des retranchements. Le corps de l'Est établit une batterie de 12 liv. sur le Eber-Eich, pour attirer l'attention de l'ennemi sur ce point et pour pouvoir ainsi plus facilement tenter le passage du fleuve. Le corps de l'Ouest établit de même une batterie de 4 pièces à Wohlenschwyll.

14 septembre.

» Le 13 à midi, le colonel Paravicini commandant le corps de l'Est reçut un ordre conçu en ces termes :

» J'ai reçu la nouvelle de la prise de Mellingen, où une partie du train de pontons ennemi est tombé en votre pouvoir. Malgré cela le débouché à Mellingen pourrait offrir des difficultés. Trompez l'ennemi sur vos projets, par exemple en établissant une batterie à Eber-Eich. Reconnaissez le passage à Gnadenthal, et faites en sorte de pouvoir y passer la Reuss le 14 au matin. »

» 13 au soir, arriva l'ordre suivant :

» Vous ferez passer la Reuss à votre aile gauche à Gnadenthal, vous refoulerez l'ennemi sur la Bünz, ce qui vous sera encore possible demain, mais ce qui serait difficile le 15, l'ennemi devant recevoir du renfort d'Olten.

» Nos avant-postes ont refoulé de l'autre côté de la Reuss ceux de l'ennemi à Windisch; demain, en même temps que l'attaque de Mellingen et Gnadenthal, aura lieu une attaque semblable à Windisch.

» Si cette attaque réussit et que vous réussissiez à arriver sur la Bünz, vous vous y maintiendrez et ferez garder le fleuve par vos

avant-postes. Dans ce cas, vous placerez vos cantonnements sur la ligne Lager Neuhof jusqu'à Dottikon, et en arrière selon les circonstances jusqu'à Mellingen. »

» Le colonel de Gonzenbach recevait d'un autre côté, le 13 au soir, les dispositions suivantes pour le corps de l'Ouest :

» Ensuite de l'affaire d'aujourd'hui, l'ennemi cherchera sans aucun doute à passer la Reuss. Vous vous opposerez énergiquement à ce plan, et vous observerez que l'ennemi a pris toutes les dispositions nécessaires pour attaquer Windisch où les travaux de fortification ne sont pas aussi avancés que nous l'avons espéré. Une résistance trop opiniâtre sur les hauteurs de Wohlenschwyl pourrait vous mettre en danger, vos renforts promis ne vous rejoignant que demain soir, le 14, à Lenzbourg.

» Si vous êtes contraints à vous retirer, prenez de bonnes dispositions derrière la Bünz, que vous ferez surveiller par vos avant-postes, et prenez vos cantonnements à Lenzbourg et dans les environs. »

» Le 13 septembre, le colonel Paravicini alla reconnaître le point fixé pour passer le fleuve à Gnadenthal. Ce point était assez favorable; cependant il devenait très difficile de déboucher sur Nesselbach et Tægerig aussitôt que l'ennemi se trouverait dans les environs de Nesselbach. On espérait terminer le pont et déboucher sur le plateau avant que l'ennemi pût s'y opposer. Des ordres furent donnés en conséquence au chef du génie, le major Schuhmacher, qui avait placé l'équipage de pontons derrière le village de Stetten. La partie de ces équipages conquise sur l'ennemi à Mellingen avait été dirigée sur Eber-Eich, et aperçue le 13 après midi par les avant-postes du corps de l'Est, qui tenaient la rive opposée. Ce corps était donc averti de se tenir sur ses gardes.

» L'intention du corps de l'Est était de passer la Reuss le 14 en 2 colonnes. La 1re colonne, brigade Alioth, 4 demi-bataillons nos 21 et 27, les compagnies de carabiniers 20, 24 et 42, et la compagnie de cavalerie no 2, devaient déboucher à Mellingen et attaquer Wohlenschwyl; dans le cas où elle ne pût s'emparer de cette forte position, elle devait cependant tenir de manière à empêcher l'ennemi de se porter sur Tægerig et d'opérer contre la 2e colonne.

» La 2e colonne, brigade Bachofen, 4 1/2 bataillons nos 42 et 59, la compagnie de carabiniers no 40, et la batterie de 6 liv. no 20, devait se trouver prête à 7 1/2 heures du matin à Stetten, pour passer le fleuve. La construction du pont devait commencer à 7 heures, sous la protection de quelques détachements de chasseurs qui occupaient les positions de Gnadenthal.

» La batterie de 12 liv. no 8 devait rester en position pour protéger d'un côté le débouché de Mellingen, et de l'autre, pour tirer sur les troupes du corps de l'Ouest, qui pourraient prendre position à Tægerig.

» Le corps de l'Ouest avait pris ses dispositions pour s'opposer au passage du fleuve au-dessus de Mellingen. La disposition du lit du fleuve, la nouvelle donnée par les patrouilles qu'un train de pontons se dirigeait sur Stetten, et que les cantonnements ennemis s'étendaient jusqu'à cet endroit, tout cela était autant d'indices des intentions de l'ennemi; en conséquence la brigade Trümpi reçut ordre de prendre position à Tægerich avec 3 1/2 bataillons des nos 64 et 18, 2 compagnies de cavalerie et la section d'obusiers de la batterie no 24; 1 demi-bataillon du no 18 devait prendre possession sur les hauteurs de Buschiken et couvrir la route de Maglingen en cas de retraite. La brigade Sprecher, qui en l'absence de cet officier était commandée par le chef d'état-major, major Merian, devait occuper Wohlenschwyl et Büblikon avec 4 1/2 bataillons nos 13 et 38; 2 compagnies de carabiniers, 1 compagnie de cavalerie et 4 pièces de la batterie no 24, et empêcher le corps de l'Est de s'avancer sur Mægenwyl et Lenzbourg.

» Le combat s'engagea de la manière suivante : A 8 heures, la 1re colonne du corps de l'Ouest déboucha de Mellingen; sa cavalerie eut bientôt refoulé les faibles détachements de chasseurs ennemis. En première ligne, et à cheval sur la route, se déployait le bataillon no 21 en 3 colonnes, chacune de 2 compagnies. En 2e ligne venaient 2 demi-bataillons du 27e. Le major d'état-major Munzinger se dirigea avec 2 compagnies de carabiniers du côté de la scierie et de là sur Bublikon, pour contenir l'aile gauche de l'ennemi. *(A suivre.)*

SUR LE COMBAT DE CASTELFIDARDO.

M. de La Guéronnière ayant, dans sa dernière brochure sur l'Italie, mis en suspicion la conduite des régiments étrangers au service du St-Père, notre compatriote, M. le capitaine Castella, ancien commandant d'Ancône, lui a adressé la lettre suivante :

A Monsieur le vicomte de La Guéronnière, conseiller d'Etat, à Paris.

Bulle, 2 mars 1861.

Je viens de lire votre brochure *Rome, la France et l'Italie*, et j'y trouve des expressions offensantes à l'adresse de l'armée pontificale dont je faisais et fais encore partie.

Vous dites, à propos des opérations militaires exécutées par notre petite armée de 14,000 hommes contre les 70,000 Piémontais, qui, l'année dernière, ont envahi le territoire de l'Eglise, qu'à part un petit nombre de Français, les autres ont fui *même avant le combat*, et que c'est « *le sang de la France qui racheta la*

honte de cette défaillance et *que Castelfidardo ne rappellerait qu'une défection si une poignée de jeunes Français n'avait pas soutenu avec un noble courage un choc inégal.* »

Le premier mouvement de l'amour propre militaire de mes anciens compagnons qui ne sont pas Français, aura été, comme chez moi, de protester contre une pareille assertion, et si, pour la combattre, je recours spontanément à la publicité de la presse, c'est que je suis sûr d'avoir leur approbation. Je comprends que le drapeau du Saint-Père et de ses défenseurs n'ait pas vos sympathies; mais les uns et les autres ont droit à votre impartialité et à votre respect, et vous ne devez pas, Monsieur, insulter à ceux des défenseurs de ce drapeau qui ne sont pas Français et qui, comme eux, ont présenté leurs poitrines aux balles de l'ennemi et dont beaucoup ont scellé de leur sang leur fidélité.

Je déclare donc votre assertion inexacte quelle que soit la source où vous l'ayez puisée, et j'attends de votre loyauté que vous voudrez bien la rectifier.

L'armée pontificale se composait d'Italiens et de jeunes gens accourus de toutes les parties de l'Europe pour défendre la plus juste et la plus sainte des causes. Parmi eux, il y avait, entre le corps des guides et le bataillon franco-belge, environ 250 Français, et il n'est pas probable que ce petit nombre, tout brave qu'il fût, ait pu faire éprouver à l'ennemi toutes les pertes que les généraux piémontais accusent.

Nous sommes les premiers à proclamer la bravoure française; mais les Français ont-ils été les seuls à faire leur devoir? Plusieurs d'entre eux ont peut-être indiscrètement rempli les journaux de lettres et de narrations plus ou moins bruyantes et inexactes, où ils paraissaient vouloir revendiquer au détriment du reste de l'armée tout acte de dévouement et de valeur pendant cette malheureuse campagne. Nous n'avons jusqu'à présent opposé que le silence à ces réclames, tout en regrettant qu'ils aient si vite oublié la solidarité qui lie tous les corps servant sous un même drapeau. Au reste, voici la vérité :

Les troupes qui se font battre ont toujours tort; la petite armée pontificale qui a été surprise en voie d'organisation a succombé comme toute autre l'aurait fait devant un ennemi aguerri, pourvu d'un magnifique matériel et aussi supérieur en nombre. Toutefois les troupes pontificales se sont battues partout où elles ont été attaquées. A Pesaro, à Pérouse, à Spolète, à Ancône il n'y avait pas de Français (sauf quelques officiers à Ancône). Il n'y en avait pas non plus dans la colonne qui exécuta cette remarquable et brillante retraite de Mondavio à Ancône, sous les ordres du général Kanzler. Cependant les Piémontais eux-mêmes ont partout rendu justice à l'énergie de la défense.

Castelfidardo est le seul champ où ont combattu les 250 Français en question. Sans doute ils s'y sont conduits héroïquement; mais là encore le combat a été engagé d'abord par le bataillon de carabiniers suisses sorti tout entier des régiments étrangers. Ce bataillon, pour preuve de sa valeur, a laissé sur le champ de bataille près du tiers de son effectif, et ne céda enfin à la force qu'avec les Franco-Belges, qui se replièrent sur Lorette avec lui.

Si les autres corps n'ont pu seconder utilement leurs efforts, il faut surtout en attribuer la cause à la difficulté de leur position. Déployés en arrière des lignes des tirailleurs et d'une batterie d'artillerie qui les empêchaient d'agir, ils se trou-

vaient exposés au feu des canons ennemis et, à cause de la distance, dans l'impossibilité de faire le coup de feu. Peut-être aussi des ordres mal interprétés ou inexactement transmis n'ont-ils pas peu contribué au désordre de leur retraite? Quoi qu'il en soit, c'est une *poignée* de soldats des régiments étrangers, et parmi lesquels il ne se trouvait pas un Français, qui, sur les bords de l'Adriatique, ont couvert la retraite du général en chef sur Ancône et ne se sont rendus qu'après l'avoir vu en sûreté.

Il est donc inexact et injuste d'affirmer que les régiments et les autres corps n'ont pas fait leur devoir; ils ont fait peu, j'en conviens, mais il ne leur a pas été donné de faire davantage. Dites que ce combat a été malheureux comme toutes les batailles perdues, mais ne dites pas qu'il y a eu défection ni déroute avant le combat.

Agréez, etc.

CASTELLA, capitaine,
ex-commandant de place d'Ancône.

NOUVELLES ET CHRONIQUE.

Une assemblée générale de tireurs suisses a eu lieu dimanche à Bade; il y a été décidé de demander à la réunion ordinaire, qui aura lieu à Stanz pendant le tir fédéral, la révision des statuts de la société fédérale des carabiniers, et dans le cas où cette proposition resterait sans écho, il serait immédiatement fondé une société réunissant les tireurs aux cibles de campagne.

Neuchâtel. — Dans sa séance du 12 avril 1861, le Conseil a fait les promotions suivantes :

1° Au grade de capitaine de carabiniers, le lieutenant *Robert,* Henri, à Fontainemelon;

2° Au grade de lieutenant de carabiniers, le 1er sous-lieutenant *Sandoz,* Fritz, à la Chaux-de-Fonds;

3° Au grade de 1er sous-lieutenant de carabiniers, le 2d sous-lieutenant *Prollius,* F.-Auguste, aux Brenets;

4° Au grade de 1er sous-lieutenant d'infanterie, le 2d sous-lieutenant *Petitpierre,* Ed.-Louis, à Couvet.

Il a en outre nommé au grade de 1er sous-lieutenant d'infanterie, le citoyen *De Bosset,* Philippe-Eugène, à Neuchâtel.

Vaud. Les itinéraires ci-après ont été adoptés pour les bataillons nos 10, 50 et 70, qui doivent assister à un cours de répétition.

Bataillon n° 50, qui doit arriver à MOUDON, le 1er mai, à midi.

Etat-major du 5e arrondissement; réunion à Echallens, le 1er mai, à 8 heures du matin.

Genadiers du 5e arrondissement; 2e section, le 1er mai, à 8 heures du matin, à Echallens. — 1re section, à Echallens, le 30 avril, à midi, pour y loger.

Mousquetaires n° 1 [illegible] nes, le 30 avril, à midi, pour y loger. — N° 2, à 8 [illegible] tin.

Mousquetaires nos 3 et 4, et les chasseurs du 3e arrondissement, à Montpreveyres, le 1er mai, à 8 heures du matin.

Bataillon no 70, pour arriver à Bière le 23 mai.

Etat-major, grenadiers, mousquetaires nos 1 et 2 du 6e arrondissement; réunion à Yverdon, le 23 mai, à 8 heures, pour y prendre un train de chemin de fer jusqu'à Allaman; les militaires des contingents de l'Abergement, Belmont, Chavornay, Corcelles-sous-Chavornay, Ependes, Essert-Pittet, Pomy, Rances, Suchy, Valleyres-sous-Rances, et Sergey se réuniront à Chavornay le même jour, à 8 heures du matin, et prendront le même train.

Mousquetaires no 3 et chasseurs du 8e arrondissement; réunion à Donneloye, le 22 mai, à midi, pour y être organisés et aller loger à Essertines, puis le lendemain se rendre à Chavornay pour les 8 heures du matin, afin de prendre le même train que les militaires partis d'Yverdon.

Mousquetaires no 5 du 5e arrondissement; réunion à Mont-la-Ville, le 22 mai, y loger et se rendre le 23 à Bière, à midi.

Bataillon no 10, qui doit arriver à Yverdon le 27 mai.

Etat-major, 1re section; grenadiers, 1re section et mousquetaires no 1 du 1er arrondissement, à Vevey, le 27 mai, à 8 heures du matin, pour y prendre le train du chemin de fer.

Etat-major et grenadiers, 2e section, à Yverdon, le 27 mai, à midi.

Mousquetaires no 2, 2e section, à Thierrens, le 27 mai, à 8 heures, et se rendre à Yverdon pour midi.

Mousquetaires no 3 et chasseurs du 2e arrondissement; réunion à Villeneuve, le 27 mai, à 8 heures du matin, pour prendre le train du chemin de fer.

Mousquetaires no 5, du 3e arrondissement; réunion à Lausanne, le 27 mai, à 8 heures du matin, pour aussi être transportés par chemin de fer.

Dans sa séance du 12 avril 1861, le Conseil d'Etat a nommé MM. *Cornaz,* Eugène-Frédéric, à Faoug, 1er sous-lieutenant de mousquetaires no 1 de réserve du 8e arrondissement; — *Jaquier,* Jaques-Emile, à Prahins, 2d sous-lieutenant de chasseurs de droite de réserve du 8e arrondissement; — *Barbezat,* Rodolphe-Victor, à Payerne, 2d sous-lieutenant de mousquetaires no 1 d'élite du 8e arrondissement; — *Regamey,* Jean-Samuel, à Lucens, 2d sous-lieutenant de chasseurs de droite d'élite du 8e arrondissement; — *Perrin,* Henri-Louis, à Pailly, capitaine de mousquetaires no 4 d'élite du 5e arrondissement; — *Longchamp,* Simon-Auguste, à Echallens, 2d sous-lieutenant de chasseurs de droite no 2 de réserve du 5e arrondissement; — *Redard,* Charles, à Echandens, 1er sous-lieutenant dans la batterie attelée no 3, arrondissements nos 4 et 7; — *Ruchonnet,* Louis, à Lausanne, 1er sous-lieutenant dans la batterie attelée no 4, 5e arrondissement, — *Dubochet,* Julien, à Montreux, 1er sous-lieutenant de la compagnie d'artillerie de parc no 1, arrondissements nos 1, 2, 3 et 7; — et *De Meuron,* Auguste, à Yverdon, 1er sous-lieutenant de la compagnie d'artillerie de parc no 2, arrondissements nos 4, 5, 6 et 8. — Le 13, M. *Ruffy,* Louis-Frédéric, à Lutry, lieutenant de chasseurs de gauche d'élite du 3e arrondissement. — Le 16, M. *Jaques,* Daniel, à Morges, major du bataillon de réserve du 7e arrondissement. — Le 17, M. *Roche,* Louis-Etienne, à Vevey, 2d sous-lieutenant de chasseurs de droite no 1 de réserve du 1er arrondissement.

AVIS.

Nous prévenons nos abonnés que nous allons commencer à tirer en remboursement pour l'année 1861.

LAUSANNE. — IMPRIMERIE PACHE-SIMMEN, CITÉ-DERRIÈRE, 3.

REVUE MILITAIRE
SUISSE

dirigée par F. LECOMTE, major fédéral.

N° 9 Lausanne, 18 Mai 1861. VIe Année

SOMMAIRE. — Rassemblement fédéral de troupes à Brugg. II. — Ecole centrale de Thoune. — Nouvelles et chroniques. — SUPPLÉMENT : L'Italie en 1860 *(suite)*.

RASSEMBLEMENT FÉDÉRAL DE TROUPES A BRUGG.

II.

» C'est dans cet ordre que la colonne rencontra à Wohlenschwyl l'aile gauche du corps de l'Ouest. Ce dernier avait placé 4 pièces dans le Bitterain avec 1 compagnie de chasseurs de soutien. Le village était couvert par de nombreux tirailleurs derrière lesquels se trouvaient les 4 demi-bataillons de la brigade. Les carabiniers avaient été envoyés sur Bublikon pour protéger le flanc gauche, et la compagnie de cavalerie à droite sur la route de Tægerig.

» Grâce à la force de cette position, l'assaillant, qui n'avait que des forces de peu supérieures, ne put parvenir à passer outre; le corps de l'Ouest, de son côté, ne pouvait se hasarder à sortir de ses positions pour rejeter l'ennemi sur l'autre rive de la Reuss, de manière que le feu continua des deux côtés jusqu'à 10 heures sans amener de résultat. Le combat s'étant rapproché du côté de Tægerig, la brigade Alioth appuya un peu sur la gauche, afin de se rapprocher de l'aile gauche et de pouvoir attaquer de là l'aile droite de l'ennemi. Ce mouvement était motivé par l'état plus favorable du terrain, et par l'espérance de couper la ligne du corps de l'Ouest et d'atteindre Ekwyll avant la brigade Trumpi, qui venait par les hauteurs.

» La batterie de 12 liv. sur l'Eber-Eich servait de lien entre les deux ailes, et devait prendre sa part si le combat s'engageait du côté de Tægerig.

» Il y eut également des rencontres à Gnadenthal et Nesselbach. Le commandant du corps de l'Ouest, qui avait rassemblé la brigade Trumpi à 7 1/2 heures à Tægerig, lui ordonna de s'avancer sur Gnadenthal, les patrouilles ayant apporté la nouvelle que l'ennemi avait

commencé à construire un pont. Le commandant lui-même partit au trot avec 2 pièces et 2 compagnies de cavalerie, pour s'opposer au passage jusqu'à l'arrivée de l'infanterie.

» Sur ces entrefaites, le corps de l'Est avait fait passer des chasseurs dans le vallon de Gnadenthal aussi longtemps qu'on avait pu employer le bac; cependant, comme la construction du pont avançait, on cessa de se servir de ce moyen. Lorsque l'infanterie du corps de l'Ouest arriva et se mit à marcher sur le couvent, les détachements qui se trouvaient sur la rive gauche se trouvèrent dans une position extrêmement critique.

» Pendant ce temps la section d'obusiers ouvrit son feu sur le pont; mais la batterie nº 20, appartenant au corps de l'Est, étant arrivée à marche forcée de Baden, riposta énergiquement et força les obusiers de se retirer. Ce moment était néanmoins très critique pour le corps de l'Est; le danger d'être rejeté dans la Reuss, ne fut écarté que lorsque le pont, une fois terminé, eut été passé à la course par les bataillons; après quoi ces derniers réussirent, après quelque résistance, à déboucher sur la gauche et à sortir du vallon.

» Le corps de l'Ouest ne pouvant plus s'opposer au mouvement qui venait de s'exécuter, et craignant en outre pour son aile gauche à Wohlenschwyl, se retira lentement et en bon ordre sur Tægerig. Le demi-bataillon nº 18, placé à Buschikon, qui avait quitté sa position pour se diriger, quoique sans ordre, sur Nesselbach au commencement de l'action, fut renvoyé en arrière; le colonel de Gonzenbach envoya de Tægerig le demi-bataillon nº 64, et toute la cavalerie pour soutenir l'aile gauche à Wohlenschwyl, et se retira avec le reste de ses troupes sur les hauteurs de Buschikon, d'où l'infanterie entière de cette aile reçut l'ordre de se porter sur Eckwyl par le bois; l'artillerie, de Mæglingen par Dottikon à Mægenwyl.

» Le colonel Paravicini, qui du Gnadenthal avait en personne dirigé le combat, avait envoyé de Nesselbach 2 compagnies à Buschikon pour attaquer l'ennemi dans le bois. Cependant ce mouvement n'eut pas le succès désiré, et l'action de ces 2 compagnies fut à peu près nulle. Profitant de la retraite de l'ennemi sur les hauteurs, la brigade Bachofen appuya sur la droite après avoir encore soutenu un vif combat de tirailleurs à la lisière du bois à Tægerig, et rejoignit l'aile droite qui combattait à Wohlenschwyl. Il avait déjà auparavant détaché sa cavalerie à Tægerig, afin de se mettre en communication avec l'aile gauche.

» Le colonel de Gonzenbach recevait, à peu près à cette époque, le pli suivant :

» Windisch est perdu; la garnison de Brugg s'est retirée sur la » rive gauche de l'Aar. Retirez-vous derrière la Bünz; les renforts im-

» portants que vous recevrez vous permettront de reprendre demain » l'offensive. »

» La même nouvelle fut expédiée au colonel Paravicini, afin d'accélérer la retraite du corps de l'Ouest.

» Le corps de l'Est en entier se trouvait maintenant réuni devant Wohlenschwyl; l'attaque de cette position recommença de nouveau; les 2 demi-bataillons nos 27, s'avancèrent sur la gauche par le Bitterain; le no 21, en 3 colonnes, attaqua par le centre; la brigade Bachofen attaqua les hauteurs de Bublikon et la droite du village.

» Cette même brigade devait de plus s'avancer sur les hauteurs du cimetière; on fit venir en hâte la batterie no 8. Un combat acharné s'engagea dans le village de Wohlenschwyl; le corps de l'Ouest cédant le terrain pas à pas, profitait de tous les accidents de terrain pour augmenter sa résistance, et même pour se livrer à quelques retours offensifs, jusqu'à ce qu'elle atteignit enfin en assez bon ordre la hauteur du cimetière, et ensuite la position d'Eckwyl.

» Le corps de l'Est, après avoir réparé le désordre causé dans ses rangs par le combat, fut de nouveau en état de continuer l'attaque. La brigade Bachofen, qui n'avait pas été engagée dans le village, avait atteint les hauteurs suivie de 2 compagnies de cavaliers, elle descendit dans le Münzthal, pour pouvoir attaquer le flanc gauche de l'ennemi par le bois du Niggenbühl.

» Le corps de l'Ouest avait pris position à Eckwyl, et proprement au lieu dit Brâte; les bataillons qui venaient de Buschikon rejoignaient son aile droite, l'artillerie tenait la route, la cavalerie couvrait le flanc gauche. Le corps de l'Est, profitant de la supériorité, cherchait en outre à déborder la droite et la gauche de l'ennemi.

» Le corps de l'Ouest, après avoir lentement cédé le terrain, prit une dernière fois position derrière Mægenwyl; l'aigle gauche occupait le Birchwald, la cavalerie tenait Braunegg et le chemin de Mœrikon, l'aile droite en 2 lignes, à cheval sur la route, l'artillerie sur la gauche.

» Le corps de l'Est se disposait à continuer l'attaque en engageant l'aile gauche le long des flancs boisés du Bandliberg, et en contournant l'aile droite, lorsqu'arriva l'ordre de suspendre le combat.

» Le corps de l'Est conserva ses positions à la Bünz et prit ses cantonnements à Mægenwyl, Wohlenschwyl, Mellingen, Tægerig, Lager-Neuhof, Bublikon, Dottikon, Mæglingen et Eckwyl. Les passages de la Bünz à Othmarsingen et Wylhalden, ainsi que le passage de Mœrikon, étaient gardés par ses avant-postes et 3 compagnies du bataillon no 42; ceux de Dottikon et de Menschikon par 2 compagnies du bataillon no 21.

» Le corps de l'Ouest prit ses cantonnements à Lenzbourg, Mendschikon, Niederlenz, Munzenschwyl, Schafisheim, Amriswyl et Stauffen. La batterie de 12 liv. no 8, qui jusqu'alors avait fait partie du

corps de l'Est, passa par ordre du commandant général au corps de l'Ouest. Les avant-postes du corps de l'Ouest surveillaient la Bünz, et envoyaient leurs patrouilles entre Mœrikon et Niederlenz.

» La munition commançant à manquer, l'alerte ne put être donnée aux avant-postes.

15 septembre.

» Voici les dispositions communiquées au corps de l'Est pour les opérations de ce jour :

« L'ennemi doit avoir reçu du renfort, et être en marche avec son » armée. Comme je veux m'assurer du fait, vous passerez demain » la Bünz, et vous avancerez sur Lenzbourg. Pour plus de précaution, » vous couvrirez votre flanc gauche à Dottikon. Je vous préviens » que des partis de landsturm ennemis sillonnent le Reussthal. »

» Voici l'ordre expédié au corps de l'Ouest :

« Vous avez reçu vos renforts. L'ennemi continuera sans doute son » attaque ; occupez fortement la bonne position qui se trouve entre » Lentzbourg et Othmarsingen ; prenez l'offensive à Dottikon avec » votre aile droite, passez la Bünz sur ce point, et efforcez-vous de » chasser l'ennemi de Mellingen.

» La proximité de votre armée qui s'avance vous permet de quitter » sans inconvénients la route de Lenzbourg, avec la plus grande par- » tie de vos forces.

» Si votre mouvement réussit et que l'ennemi se replie sur le Birr- » feld, vous chercherez à occuper aujourd'hui encore l'entrée du » défilé de Hausen. »

» En conséquence des ordres reçus, le colonel Paravicini plaça à Dottikon la brigade Alioth avec 4 demi-bataillons nos 21 et 27, 1 compagnie de cavalerie, 1 section de pièces de 6 liv. et 2 compagnies de carabiniers nos 20 et 24, avec mission de tenir la ligne de la Bünz, de céder lentement devant des forces supérieures ; par contre de garder les chemins conduisant de Dottikon et Mæglingen à Mægenwyl, et passant par le Maiengrün et la forêt.

» La brigade Bachofen, avec 4 demi-bataillons nos 42 et 59, 2 compagnies de carabiniers nos 40 et 42, et 2 sections de la batterie de 6 liv. n° 20 prit position derrière Othmarsingen ; le commandant du corps avait l'intention d'avancer sur Lenzbourg avec cette brigade, et de forcer ainsi l'ennemi à déployer ses forces.

» Les corps devaient se trouver à 7 1/2 heures dans leurs positions respectives.

» Le colonel de Gonzenbach se disposa, de son côté, à prendre position avec la plus grande partie de ses forces derrière Mendschikon, et de défendre avec toute son artillerie, sa cavalerie et deux demi-

bataillons la forte position du Gexi, qui coupe la route de Lenzbourg; puis, pendant que l'ennemi serait occupé à prendre cette position déjà forte par elle-même, de forcer les passages de la Bünz avec le gros de ses forces à Mendschikon, d'emporter les hauteurs de Dottikon et enfin de s'avancer sur Mægenwyl, en suivant la colline et le bois. C'est dans ce but qu'à 7 1/2 heures du matin, les 4 demi-bataillons nos 38 et 18 prirent position derrière Menschikon, ainsi que la compagnie de carabiniers no 4. Les deux demi-bataillons no 13 restèrent en arrière dans le bois. Le 64e bataillon en 3 colonnes, la batterie de 12 liv. no 8, ayant à sa droite la batterie de 6 liv. no 24, prirent position au Gexi. On y plaça également 3 compagnies de cavalerie. Une compagnie de carabiniers tenait la lisière du bois, et des patrouilles gardaient la Bünz en dessous d'Othmarsingen.

» A 8 heures, le corps de l'Est commença l'attaque du côté d'Othmarsingen. Les dispositions qu'il avait prises montraient qu'il connaissait la supériorité numérique des troupes ennemies. Il occupa fortement la Bünz dans le village, et l'attaque fut entreprise en dehors de celui-ci avec des tirailleurs suivis de compagnies isolées en colonne. On voyait que ce corps ne voulait pas s'engager trop avant; se méfiant du calme qui régnait du côté de Menschikon, il craignait qu'une attaque sérieuse n'eût lieu dans cet endroit.

» Ces prévisions se réalisèrent bientôt. La brigade Alioth avait pris position en arrière de Dottikon. Considérant le peu d'importance tactique de la Bünz, et le danger de s'exposer au feu meurtrier de l'artillerie placée sur la rive gauche, il n'était guère prudent d'opposer là une résistance directe. C'est pourquoi le lieutenant-colonel Alioth fit barricader et garder par des chasseurs les principaux passages, et leur ordonna en cas d'attaque par un ennemi supérieur, de se retirer en combattant; la hauteur de Voregg, derrière Dottikon, commandant également les routes conduisant à Mægenwyl, était occupée par 2 compagnies de carabiniers commandées par un officier d'état-major; 2 pièces de 6 liv. avec une escorte de cavalerie furent placées au bord de la rivière de manière à commander les débouchés de Mendschikon. Le gros de la brigade vers le Neuhaus occupait une forte position, refusant légèrement son aile à droite, et appuyant la gauche au bois.

» Vers les 9 heures, l'ennemi commença l'attaque à Menschikon, en ouvrant le feu avec 2 pièces de 6 liv., qui étaient en position à la porte centrale du village; 3 compagnies d'infanterie et 1 compagnie de carabiniers tentèrent le passage de la rivière sur ce point, mais furent facilement rejetées en arrière; comme diversion, cet essai était trop insignifiant pour distraire l'attention de l'attaque véritable.

Celle-ci ne se fit pas attendre; 2 sections de la batterie de 6 liv.

nº 24, portées au sud du village, ainsi que la section déjà mentionnée, ouvrirent le feu sur les 2 pièces du corps de l'Est, dont elles éteignirent bientôt le feu. Protégées par le feu de leur artillerie, et précédées de nombreux tirailleurs, les colonnes de l'Ouest se précipitèrent sur les passages; à l'extrême droite, deux demi-bataillons nº 38 s'avancèrent par Dottikon sur la Voregg, et de là à Mægenwyl à travers le bois; au centre, l'attaque eut lieu par 3 demi-bataillons nºs 13 et 18, et sur la gauche vers Mendschikon par le détachement cité plus haut, qui cette fois força le passage.

» Les tirailleurs du corps de l'Est se replièrent sur Neuhaus, la compagnie de cavalerie nº 2 contint de son côté l'élan des tirailleurs ennemis. Cependant, la position de Neuhaus n'était pas tenable pour longtemps. Elle fut tournée sur la gauche par les bataillons de l'Ouest qui s'avançaient par le bois, et sur la droite elle eut à subir le feu de la batterie de 6 liv. nº 24, dont le feu se croisait avec 2 pièces de 12 liv. situées sur la rive gauche de la Bünz.

» Un demi-bataillon nº 42 fut détaché aux carrières pour assurer la route qui mène à Mægenwyl par le bois; de même un demi-bataillon nº 27 prit par les hauteurs pour contenir le mouvement du corps de l'Ouest. Le reste de la brigade Alioth se replia lentement sur Othmarsingen.

» Sur ces entrefaites, l'aile gauche du corps de l'Ouest avait aussi commencé l'attaque sur la Bünz, et après un vif combat de tirailleurs, les détachements du corps de l'Est se replièrent tous sur la rive droite de la Bünz. Le corps de l'Ouest prit d'assaut les barricades, et un combat opiniâtre s'engagea dans les rues étroites du village.

» Le colonel Paravicini reçu alors la nouvelle suivante :

« Cessez toute attaque; l'armée ennemie tout entière est devant
» vous. Retirez-vous sur Windisch; un rapport que je reçois à l'instant
» confirme mes appréhensions. Un détachement ennemi de landsturm
» s'est emparé de Mellingen, et détruirait sans aucun doute le pont
» lorsque vous vous retireriez. »

» Il ne restait autre chose à faire au corps de l'Est qu'à se retirer. L'ennemi avait pris position à Othmarsingen; quoiqu'on eût encore pu l'empêcher de déboucher, il fallait cependant tenir compte de la situation critique de l'aile gauche qui était complètement cernée sur les hauteurs et qui ne tenait qu'à grand peine les avenues de Mægenwyl. La retraite sur Mellingen eût déjà été difficile en elle-même, en supposant même que l'occupation de ce lieu par le landsturm n'eût pas été communiquée.

» On demandera peut-être comment il se fait que le corps de l'Ouest ignorât l'occupation de Mellingen par le landsturm; son intérêt eût été d'acculer l'ennemi au fleuve; il faut cependant remarquer que

cette nouvelle ne lui était pas encore parvenue, qu'elle ne lui parvint même peut-être pas du tout. Ce corps espérait de plus, en jetant l'ennemi sur le Birrfeld, profiter de sa supériorité en artillerie et en cavalerie; il pouvait, en dernier lieu, supposer que les renforts survenus pendant ce temps auraient pu passer derrière sa ligne, marcher sur Mellingen, et de là en droite ligne sur Baden, comme base d'opérations du corps de l'Est. La prise de ce point rendait naturellement la situation du corps de l'Est extrêmement critique.

» Le colonel Paravicini fit sa retraite sur 2 colonnes; la première, composée de la brigade Bachofen, marcha sur Braunegg en traversant le Birchwald; cette brigade était accompagnée par l'artillerie, la cavalerie et les carabiniers. La brigade Alioth prit également le chemin du défilé de Braunegg, en passant par la grande route, le Lindhoff et Mægenwyl. Le corps de l'Ouest poursuivait cette colonne avec son artillerie et sa cavalerie; plusieurs fois les carrés furent obligés de s'opposer aux charges de cavalerie; à Mægenwyl les tirailleurs du corps de l'Ouest pénétraient dans le village pendant que le bataillon nº 42, qui descendait de la colline, le traversait encore, ayant immédiatement derrière lui les demi-bataillons nº 38 du corps de l'Ouest.

» A Braunegg, le corps de l'Est se disposa à faire face à l'ennemi; la brigade Bachofen occupa le village, l'artillerie prit position sur la gauche, afin d'entraver la sortie du Birchwald. La brigade Alioth se plaça à la gauche de l'artillerie sur les pentes de la colline, l'aile gauche en arrière et appuyée au Birrhardwald.

» Le corps de l'Ouest chercha à enlever Braunegg avec son aile gauche; ayant formé de toute son artillerie une puissante batterie placée au centre, sur le chemin de Mægenwyl, il voulut forcer l'ennemi; la cavalerie couvrait son extrême droite, et ses carabiniers fouillaient le Steglerhau.

» Grâce à la supériorité de l'artillerie ennemie, le corps de l'Est fut obligé de reprendre son mouvement de retraite, qu'il commença par l'aile gauche, tout en tenant encore la lisière du Birrhardwald. (L'infanterie ayant épuisé ses munitions, cette ligne de tirailleurs ne put avoir aucun effet.) Les issues de Braunegg furent aussi occupées; les colonnes du corps de l'Ouest arrivaient rapidement, et le corps de l'Est s'apprêtait à un retour offensif pour se dégager, autant que possible, lorsqu'arriva l'ordre de cesser le combat.

» Après un court repos, les brigades prirent leurs dispositions pour défiler devant le chef du département militaire fédéral et du commandant en chef, qui, suivis d'un brillant état-major, avaient suivi les manœuvres. Parmi les officiers présents on remarquait les commandants de l'artillerie et de la cavalerie, MM. les colonels Herzog et Ott; au nombre des spectateurs se trouvaient MM. les colonels Ziegler, Egloff, E. de Salis, Letter, Schwarz et d'autres officiers supé-

rieurs. Le colonel espagnol Serveot (Suisse de naissance) assistait aussi aux manœuvres, et les suivit toutes avec grand intérêt.

» Après le défilé, les troupes prirent leurs cantonnements où elles devaient rester jusqu'au 17, jour du départ.

» Voici la distribution des cantonnements du 15 au 17 :

» Etat-major de la division, guides nº 1, état-major du génie, sapeurs nº 5, pontonniers nº 2, état-major de l'artillerie, batterie de 12 liv., à Brugg. — Batterie de 6 liv. nº 20, Baden. — Batterie de 6 liv. nº 24, Aarau. — Etat-major de la cavalerie, Brugg. — Dragons nº 2, Schinznach (Bains) et Birrenlauf. — Dragons nº 4, Baden. — Dragons nº 10, Othmarsingen. — Dragons nº 12, Windisch et Kœnigsfelden. — Etat-major de la 1re brigade, Brugg. — Bataillon nº 18, Hausen, Oberburg et Windisch. — Bataillon nº 38. Munzenschwyl et Rupperswyl. — Bataillon nº 64, Birr, Lupsig et Scherz. — Bataillon nº 13, Windisch et Kœnigsfelden. — Carabiniers nº 4, Mulligen. — Carabiniers nº 6, Mœrikon. — Etat-major de la 2e brigade, Baden. — Bataillon nº 21, Baden. — Bataillon nº 27, Brugg. — Carabiniers nº 20, Baden. — Carabiniers nº 24, Gebensdorf. — Etat-major de la 3e brigage, Aarau. — Bataillon nº 40, Lenzbourg. — Bataillon nº 59, Aarau. — Carabiniers nº 40, Niderlenz. — Carabiniers nº 42, Aarau.

» Jetons encore un dernier coup d'œil sur les manœuvres. L'exécution n'a donné lieu à aucune erreur grossière; les mouvements s'exécutaient en général avec calme et circonspection, cependant les détails ont laissé quelquefois quelque chose à désirer. On s'est plaint, par exemple, de ce que l'effet des feux ne fut pas pris en considération comme il aurait dû l'être; c'est ordinairement la troupe chargée d'un rôle défensif qui élève des réclamations à ce sujet, et c'est tout naturel; l'agresseur qui ne souffre aucunement des salves de l'ennemi, remporte facilement la victoire; un pareil combat n'est point l'image réelle de la guerre, il en est la caricature, et cependant cette faute se commet presque toujours, soit dans nos exercices, soit à l'étranger. C'est ainsi que nous-trouvons cette observation mentionnée par M. le colonel Schwarz, dans son rapport sur des manœuvres exécutées à Darmstadt. Ce fait est cependant important sous un autre point de vue. En mettant sans cesse en avant l'effet du feu ennemi, on exige qu'en aucun cas un bataillon ne s'expose à son effet; l'artillerie se plaint dès que quelques tirailleurs s'approchent d'elle; quant à ces derniers, on ne cesse de leur recommander de se couvrir, de cette manière on inculque aux troupes la crainte du feu. Quoique nous sachions fort bien que ce n'est point dans des manœuvres d'exercice qu'une troupe s'aguerrit au feu, cependant nous observerons que ces exercices devant être une préparation à la guerre, il n'est pas prudent d'enseigner aux troupes à ne s'exposer pour ainsi

dire en aucun cas au feu ennemi; après une pareille instruction, que devra penser une troupe à laquelle il sera enjoint de charger sous le feu de l'ennemi. Répétons donc avec Napoléon I, que des manœuvres mal dirigées font plus de mal qu'elles ne produiraient de bien si elles avaient été bien conduites. Il est vrai de dire que dans des manœuvres d'instruction, on ne peut pas faire entrer en ligne de compte l'élément moral, qui en guerre est un point capital.

» Les Français suivent une autre méthode dans leurs manœuvres. Leurs grandes manœuvres ont de l'analogie avec nos manœuvres de division; tout au plus indiquent-ils la présence de l'ennemi par de faibles détachements, quelques fanions, sous le commandement d'officiers intelligents. Ce système tend à prévaloir tous les jours davantage, quand il s'agit de rassemblements de troupes considérables; cependant on ne devrait pas négliger pour cela les exercices du service de sûreté en présence de l'ennemi; service d'un grand intérêt, et auquel on peut, jusqu'à un certain point, donner l'apparence de la réalité. L'attention qu'on doit appliquer dans ce service tient constamment les partis en alerte, et les excite à une vigilance active. Ce service a été d'un grand intérêt pour l'un et l'autre parti dans le dernier rassemblement de troupes, et on aurait pu lui donner encore plus d'extension. Supposons, par exemple, que le corps de l'Est soit arrivé à Baden, celui de l'Ouest à Aarau; l'un allant de Mellingen à Lenzbourg, l'autre de Lenzbourg à Mellingen. Aucun des deux ne connaissant au juste les intentions de l'ennemi, et sachant seulement qu'une rencontre peut avoir lieu sans en connaître le lieu. Quel intérêt n'offrirait pas le service de sûreté dans des conditions pareilles? une rencontre ne serait seulement pas nécessaire, car le service de sûreté et les préliminaires d'une bataille sont les parties les plus intéressantes de ces sortes de manœuvres; tout le reste se fait avec une précipitation fiévreuse, et chacun voit avec plaisir venir l'ordre de suspendre l'action.

» La précipitation est un fait propre aux manœuvres de campagne. On ne se donne pas le temps nécessaire à l'exécution du plan; supposons, par exemple, un combat sur la lisière d'un bois, à l'entrée d'un village, il faudra à peine un quart-d'heure pour emporter des positions qui dans la réalité eussent résisté opiniâtrement pendant des journées entières. L'officier chargé de l'attaque prend ses dispositions, distribue son rôle à chaque troupe, le temps se passe; mais il en eût fallu bien davantage dans la réalité. Arrivent des aides-de-camp, qui s'enquièrent du retard apporté à la prise du village ou du bois; le général en chef s'impatiente, bref, l'officier attaque, et l'ennemi qui sait qu'il doit battre en retraite, commence de prime abord à céder le terrain. Voilà comment se passent les choses, et c'est aussi ce qui est arrivé au camp de Brugg. La faute en est tantôt au commandant

en chef, tantôt aux troupes; mais on ne peut complétement éviter de pareils faits.

» Si l'on voulait conclure de ce qui précède que les manœuvres n'ont pas réussi, on serait complétement dans l'erreur. Comme nous l'avons dit en commançant, les manœuvres ont bien réussi, et nous en avons vu peu dans notre pays dont l'exécution ait été aussi satisfaisante; nous voudrions seulement faire sentir la nécessité d'introduire une réforme dans ces exercices, c'est-à-dire d'en faire plutôt des manœuvres de division, des marches avec service de sûreté; ce système serait plus avantageux que celui qui existe, au perfectionnement des chefs et des troupes. Cette idée est partagée par la plus grande partie des officiers les plus élevés en grade qui ont pris part aux manœuvres ([1]).

» Les exercices ont duré cette année un jour de plus; 2 jours pour les manœuvres de brigade, 3 pour celles de division et 3 pour les manœuvres de campagne, avec un jour de repos entre les deux derniers jours; on a beaucoup discuté l'opportunité de ce jour de repos, l'expérience a démontré son utilité; hommes et chevaux avaient le plus grand besoin de repos, les fatigues considérables en elles-mêmes étaient encore augmentées par le mauvais état du temps. On put fort bien s'apercevoir le 13 de l'effet du repos sur les troupes à la vivacité et à l'entrain qu'elles mettaient dans le service.

» Nous terminerons en citant les observations d'un officier de grade élevé, qui a pris part aux manœuvres :

» En jetant un regard rétrospectif sur les manœuvres de cette année, dit-il, j'y trouve quantité de dispositions, dont les unes anciennes, les autres nouvelles, ont toutes produit de bons effets. Les manœuvres de divisions exécutées pour la première fois sur une échelle aussi considérable, démontrèrent la bonté de l'organisation adoptée dès le principe; le changement successif de troupes dans les différents services est un exercice excellent pour tous; je mentionnerai également le système rationnel des manœuvres de campagne.

» Par contre, je mentionnerai quelques améliorations désirables à faire :

» *Etat-major général.* — J'observerai simplement pour ce qui concerne les rapports, que cette partie laisse encore beaucoup à désirer; elle exige par cela même un personnel beaucoup trop considérable

([1]) Nous sommes bien charmé, pour notre part, de voir arriver enfin notre collègue de Bâle et les officiers élevés en grade dont il parle ici, aux idées que nous prêchions en vain depuis trois ans. Espérons donc que le camp de Brugg terminera la série des caricatures de manœuvres de guerre inaugurée en 1856, et celle de leurs emphatiques comptes-rendus. F. L.

en considération de son importance et de sa difficulté. Les corps de leur côté, n'y mettent ni la promptitude, ni l'exactitude nécessaires; les brigades reçoivent après de longs délais des situations fautives, d'après lesquelles elles établissent les leurs, les envoient à l'état-major qu'elles induisent par là en erreur, et voilà comment il arrive qu'un bureau entier, avec son lieutenant-colonel en tête, se désespère devant une situation de 5 jours et ne peut s'en tirer à temps, tandis qu'avec bon sens et bonne volonté, le plus jeune officier en viendrait à bout. On devrait mettre ordre à la chose. Pour quant au reste, l'état-major est complétement à l'abri des reproches qu'on aurait pu lui faire il y a quelques années, avec quelque raison, et remplit ses devoirs de manière à rivaliser avec quelque arme que ce soit.

» *Guides.* — Il y aurait beaucoup à dire contre l'organisation actuelle de ce corps; on pourrait même la changer radicalement, ce qui le rendrait plus propre au service auquel il est destiné. Une pareille mesure ne serait cependant pas à conseiller; il faut plutôt tâcher d'introduire des améliorations dans certains détails. L'assignation de 1 fr. 20 c. aux guides détachés est un progrès; on a également tenu compte des circonstances, pour ce qui a rapport aux logements, avec nourriture. On pourrait faire plus encore en débarrassant les guides de leur bagage, en leur donnant une fonte à 1 revolver, de l'autre côté un sac pour les objets les plus nécessaires, et enfin une selle plus légère; ainsi l'équipement serait meilleur et on éviterait les blessures faites par la trop grande pression de la selle. Il n'est pas difficile de reconnaître la supériorité que peuvent acquérir les dragons sur les guides, dans tout ce qui regarde le pansage, sellage et paquetage des chevaux, supériorité provenant de la régularité de leur service et de la surveillance sous laquelle ils se trouvent placés, tandis que les guides détachés, livrés à eux-mêmes, sont appelés à monter à tout moment à cheval. Les porte-manteaux des guides pourraient être joints aux bagages de l'état-major. C'est ainsi qu'on parviendrait à tirer le plus grand parti possible de cette arme, et à en augmenter peut-être le personnel. On pourrait joindre aux guides des trompettes d'état-major pour la communication des signaux aux divisions et brigades, au nombre de 3 ou 4 par compagnie de guides, sans que pour cela ils ne pussent être employés à quelqu'autre service suivant les cas.

Batterie de cuisine. — Celle de l'artillerie se transporte dans les fourgons; pourquoi les autres armes n'auraient-elles pas le même avantage? les hommes seraient par là délivrés d'une corvée incommode pour eux, et nuisible aux ustensiles, qui sont détériorés dans un temps très court. On devrait organiser des fourgons à cet usage, et pour faciliter la chose, pouvoir y placer la batterie de cuisine par

compagnie; de cette manière, un fourgon par bataillon suffirait pour la batterie de cuisine, la caisse du quartier-maître et la pharmacie. Il faudrait toutefois que ces ustensiles fussent établis de manière à pouvoir être portés, et en tous cas que chaque homme ait sa gamelle.

» *Vivres.* — Dans les changements de cantonnements, le transport du pain et de la viande par les fournisseurs devient difficile; on n'a pas toujours le temps de les prévenir à temps; il serait avantageux d'avoir quelques grands magasins qui fournissent les corps; le train serait chargé de cela. Les fourgons cités ci-dessus, ou à défaut des voitures de réquisition serviraient à cet usage.

» *Munitions.* — Le service de parc a présenté des inconvénients. A l'avenir, les bataillons et les compagnies de carabiniers devraient avoir leurs caissons.

» Jusqu'ici j'ai traité des sujets d'un ordre secondaire, j'arrive maintenant à un point capital de la question des camps de manœuvre; c'est-à-dire que ces exercices devraient recommencer au point où on en est resté le camp précédent.

» Les cours de répétition des cantons sont bien ordonnés; mais à cause de leur courte durée et du manque de terrain, on ne peut suffisamment s'y étendre sur le service de campagne. On devrait donc dans nos camps généraux, destiner d'abord deux jours à la répétition du service de campagne pour l'infanterie.

» Quant aux armes spéciales, leur présence au camp n'est d'aucune utilité pendant leur cours de répétition; il est donc plus avantageux à chaque arme de s'exercer à part; c'est pourquoi les cours de répétition des armes spéciales devraient d'abord avoir lieu séparément, après quoi elles seraient réunies aux autres troupes 2 jours avant les manœuvres générales; puis, après 2 jours d'exercices préparatoires, la division commencerait ses manœuvres d'ensemble. Ce manque de préparation se remarquait dans l'artillerie, par exemple dans la manière de se mettre en batterie, sur un terrain désavantageux, chez les carabiniers en ce qu'ils ne profitaient pas des avantages du terrain, dans un feu mal soutenu.

» *Escorte de l'artillerie.* — Je ne discuterai pas s'il convient que les batteries aient une escorte fixe, ou si cette escorte ne doit leur être adjointe que dans les moments d'urgence. Il est cependant certain qu'il est fâcheux d'attendre jusqu'au dernier moment pour se procurer l'escorte nécessaire; d'un autre côté, l'infanterie répugne à ce service, ses bataillons n'ayant que le minimum de la force. Mais nous possédons dans l'élite 9 compagnies détachées, et 15 dans la réserve, qui pourraient être spécialement destinées à ce service. Je proposerais donc qu'à l'avenir 2 compagnies soient mises sur pied à chaque

camp pour cet usage. On aurait soin avant le commencement des manœuvres de les instruire dans cette partie du service.

» *Train du parc.* — D'après les besoins et les ressources de la contrée dans laquelle on se trouve, on ferait mieux à l'avenir de destiner le train du parc à l'attelage des trains de pontons. La solution de cette question, et ce que nous avons mentionné plus haut, à l'article munition et vivres, permettrait à ce corps de rendre d'importants services; les officiers de l'état-major général s'habitueraient de leur côté à en tenir compte dans leurs combinaisons.

» Nous terminons ici ces communications; nous partageons en général les observations dont elles sont accompagnées, en espérant qu'elles seront prises en considération à la prochaine occasion. Nous remercions enfin M. le colonel fédéral Denzler, commandant en chef, de l'énergie, de l'intelligence et de l'activité qu'il a déployées dans son commandement. »

ÉCOLE CENTRALE DE THOUNE.

Monsieur le Rédacteur,

Voici, Monsieur, quelques renseignements sur l'école centrale de Thoune, commandée par M. le colonel fédéral Ed. de Salis.

L'école se compose de 5 divisions : la 1re comprend l'état-major général, 19 officiers; la 2e le génie, 5 officiers et 15 aspirants; la 3e l'artillerie, 17 officiers; la 4e l'infanterie, 19 officiers; la 5e les aspirants d'artillerie au nombre de 31.

Instructeurs :

POUR L'ÉTAT-MAJOR GÉNÉRAL ET L'INFANTERIE.

MM. les colonels fédéraux Wieland et Hoffstaetter, le lieutenant-colonel de Steiger, les majors Zehnder et Van Berchem et le professeur Lobhauer.

POUR LE GÉNIE.

MM. le major Siegfried, le capitaine Wieland et le lieutenant Burnier.

POUR L'ARTILLERIE.

MM. le colonel Wehrli, les lieutenant-colonels Fornaro et Muller, les majors d'Edlibach, de Vallière et Reinert, les capitaines Luco et Perrot et le lieutenant Brunner.

Les états-majors de bataillon (commandants, majors et aide-majors) dont les bataillons doivent assister à l'école d'application qui s'ouvrira à Thoune le 24 mai, et au rassemblement de troupes du St-Gothard, forment la division d'infanterie; je ne puis donner de détails qu'en ce qui concerne cette partie de l'école.

Son instruction a porté sur les points suivants : organisation de l'armée, service d'infanterie, service de sûreté et marches, armes à feu portatives et théorie du tir,

histoire de la guerre (campagne de Lecourbe au St-Gotthard, jusques et compris le combat du Grimsel le 14 août 1799), dessin topographique et levée de terrain. cours et reconnaissances tactiques, fortification passagère, équitation, escrime, tir au fusil de munition et de chasseur.

C'est pour la première fois que la plupart des officiers d'infanterie qui ont assisté à cette école, ont été appelés à mettre en pratique le règlement provisoire sur le service en campagne du 5 mai 1860, en vigueur jusqu'au 31 décembre 1861. Ce règlement paraît au premier abord très compliqué, soit quant aux patrouilles, soit par rapport aux nombreuses subdivisions appelées à la garde de la colonne, et l'on se représente difficilement dans son cabinet comment l'ensemble est mis en mouvement lorsqu'il s'agit d'une troupe nombreuse, comme une division ou un corps d'armée. Cependant, autant que l'on peut en juger par un petit nombre d'exercices avec un chiffre restreint de soldats, il nous a paru que ce système avait des avantages sur l'ancien; l'on garde une plus grande étendue du terrain à parcourir avec des forces moins disséminées, et si une petite patrouille ennemie peut rester inaperçue, il n'en est pas de même d'un corps assez important pour inquiéter la colonne. Il nous semble aussi que les hommes chargés de ce service doivent moins se fatiguer que précédemment, et lorsque l'on s'arrête, le service de garde se trouve organisé.

Nous sommes bien loin de 1855, en matière d'école de brigade; à cette époque elle avait la prétention de jeter dans un même moule toutes les combinaisons tactiques d'un général; dans l'ordre offensif, il fallait prendre invariablement telle formation, dans l'ordre défensif telle autre; chaque brigade était toujours sur deux lignes, la seconde toujours en colonne serrée en masses. C'était un règlement dans le sens absolu du mot, et le brigadier ou le divisionnaire ne pouvait pas sortir de ces prescriptions. Dans le règlement actuel, grâce à un petit paragraphe et grâce surtout à une interprétation sage et logique, le brigadier est libre de prendre les dispositions qu'il juge les plus convenables suivant le terrain et les circonstances; ainsi l'on admet une brigade en première ligne et une en seconde ligne; que la seconde ligne, suivant qu'elle sera plus ou moins maltraitée par le canon ennemi, pourra déployer ses bataillons; que l'on pourra passer à la formation de combat sans passer par la formation en masses concentrées, etc. En un mot, l'école de brigade n'a plus la prétention de fixer d'une manière absolue la formation à prendre pour le combat; mais elle se borne à déterminer les mouvements d'exécution, et encore ici laisse-t-on une certaine latitude aux commandants de bataillon, choses qui existaient déjà avec le règlement de 1847.

Précédemment l'on se plaignait du trop grand nombre de leçons en chambre, et de la difficulté à digérer toutes les savantes doctrines des professeurs. Ce reproche ne me paraît plus fondé, elles sont encore assez nombreuses, il est vrai, pour fatiguer des officiers d'un certain âge peu habitués, pour la plupart, à une vie sédentaire et studieuse; mais les exercices en plein air ont été distribués de manière à rompre la monotonie inévitable de leçons de théorie données souvent simultanément en allemand et en français, et l'on se persuadera toujours davantage que plus l'on pourra se rendre sur le terrain, plus l'instruction sera profitable, surtout s'il s'agit d'officiers d'infanterie.

Il n'est pas nécessaire de faire l'éloge du commandant de l'école, M. de Salis, ses manières polies et affables le rendent cher à tous ceux qui ont le bonheur de

servir sous ses ordres. Messieurs les instructeurs sont aussi des plus polis, leur abord est facile et ils se donnent de la peine pour l'instruction. Ces diverses circonstances ont contribué puissamment à l'entrain qui n'a cessé d'exister dans la 4e division, et à créer les relations les plus amicales entre les officiers.

Nous sommes persuadés que des écoles dirigées comme l'est celle de Thoune, produiront nécessairement de bons résultats et feront disparaître des préventions réciproques reposant le plus souvent sur des malentendus.

Il serait à désirer qu'il y eût encore, au moins, un instructeur de la Suisse française; car il est très difficile et fort ennuyeux de professer dans les deux langues, surtout lorsqu'il s'agit de cours qui exigent une certaine suite dans les idées; les auditeurs sont très enclins à sommeiller pendant que l'on ne parle pas leur langue, et lorsqu'arrive le moment où on les entretient dans leur idiôme, ils ont souvent bien de la peine à prêter une attention soutenue, nécessaire pour comprendre clairement les choses.

L'école d'application commencera le 25 mai pour finir le 8 juin; 4 bataillons y sont appelés : 1 de Berne, un de Vaud n° 45, un de Genève n° 20, et un demi-bataillon de Bâle-Ville.

NOUVELLES ET CHRONIQUE.

M. F. d'Erlach, de Berne, lieutenant-colonel, et M. Giesch, des Grisons, ancien aide-major, publient une invitation à tous les citoyens suisses à l'effet de s'entendre pour prendre des mesures relativement à l'organisation de l'armement de tout le peuple suisse, afin d'être prêt à faire face aux événements qui, dans un temps fort rapproché peut-être, peuvent venir menacer la Suisse. L'armement du peuple, qui le met à même de seconder d'une manière efficace l'armée fédérale, est le seul moyen d'éviter le sort de 1798 et 1800. Comme on vient de le faire pour le tir de campagne, il faut aussi que dans la question de l'armement populaire, le peuple lui-même vienne en aide aux autorités fédérales qui sont surchargées de ce travail. Les signataires de la circulaire ajoutent qu'ils sont autorisés par M. le major Aymon de Gingins de La Sarraz, à déclarer qu'il partage leur manière de voir; enfin, ils terminent en invitant tous les citoyens suisses partageant leur opinion, à leur adresser, soit verbalement, soit par écrit, leur adhésion. Quand un nombre suffisant sera réuni, ils verront à organiser une asssemblée pour traiter cette question.

(Gazette de Lausanne.)

Les divers corps de troupes vaudoises, qui doivent assister à l'école centrale à Thoune, seront réunis aux endroits suivants :

Détachement de sous-officiers d'artillerie, à Yverdon, le 11 mai, à 10 heures du matin.

Sapeurs du génie, compagnie n° 1, à Moudon, le 13 mai, à midi, pour un cours préparatoire qui durera jusqu'au 17, jour de départ pour Romont, le 18 à Fribourg, et le 19 à Thoune, par vapeur.

Bataillon réduit n° 45 : état-major, grenadiers et mousquetaires nos 1 et 2, du 3e arrondissement, à Lausanne, le 18 mai, à 9 heures, pour prendre le chemin de fer et arriver pour midi à Yverdon.

Mousquetaires nos 3 et 4, et chasseurs du 5e, à Yverdon, le 18 mai, à midi.

Ce bataillon sera caserné à Yverdon pendant le cours préparatoire jusqu'au 23 mai, jour de son transport à Thoune.

Compagnies de dragons nos 15 et 17, à Moudon, le 18 mai, à midi, où elles resteront pour un cours préparatoire jusqu'au 22, jour de leur départ pour Thoune, où ces compagnies doivent arriver le 25 mai.

Dans sa séance du 19 avril 1861, le Conseil d'Etat a nommé M. *Guibert,* Justin, à Villars-sous-Yens, 2d sous-lieutenant de carabiniers no 6 d'élite du 6e arrondissement. — Le 24, MM. *Morin,* Jean-Georges-Charles, à Lausanne, major du bataillon de réserve du 3e arrondissement; — *Butticaz,* Louis-Edouard, à Puidoux, lieutenant de mousquetaires d'élite du 3e arrondissement; — *Mercier,* Louis-David, à Orbe, lieutenant de chasseurs de gauche d'élite du 3e arrondissement; — *Jaccoud,* Jean-Louis, à Sugnens, 2d sous-lieutenant de chasseurs de droite no 2 de réserve du 5e arrondissement. — Le 26, MM. *Martinet,* François-Louis, à Vuitteboeuf, 1er sous-lieutenant de chasseurs, bataillon 113 du 6e arrondissement; — *Bachelard,* Emile, à Vevey, 2d sous-lieutenant de mousquetaires no 1 d'élite du 1er arrondissement; — *Badoux,* Ulysse, à Cremin, 2d sous-lieutenant de chasseurs de gauche no 2 de réserve du 8e arrondissement; — *Carey,* Auguste, à Payerne, 2d sous-lieutenant de mousquetaires no 1 de réserve du 8e arrondissement. — Le 30, M. *Fornerod,* Auguste, à Vevey, 2d sous-lieutenant dans la batterie attelée no 3, arrondissements nos 4 et 7. — Le 11 mai, MM. *Mullener,* Fritz, à Montcherand, lieutenant de mousquetaires no 3 de réserve du 5e arrondissement; — *Auberjonois,* Gustave, à Lausanne, 2d sous-lieutenant dans la batterie attelée no 5, arrondissements nos 6 et 8; — *Gattoliat,* Gustave, à Provence, 1er sous-lieutenant de mousquetaires no 4 d'élite du 6e arrondissement; — *Petter,* Daniel, à Vevey, 2d sous-lieutenant de grenadiers no 1 de réserve du 1er arrondissement; — *Bocion,* Adolphe, à Bournens, 2d sous-lieutenant de chasseurs de gauche no 2 de réserve du 7e arrondissement. — Le 14, M. *Ponnaz,* Jean-Louis, à Cully, 1er sous-lieutenant de grenadiers d'élite du 3e arrondissement.

Il vient de paraître

à PARIS, chez TANERA, éditeur, et chez les principaux libraires de la Suisse :

L'ITALIE EN 1860

ESQUISSE

DES

ÉVÉNEMENTS MILITAIRES & POLITIQUES

Par FERDINAND LECOMTE

major fédéral.

Ce volume, grand in-8o de 18 feuilles, fait suite à la *Relation historique et critique de la guerre d'Italie en 1859,* du même auteur. Il comprend le récit de la campagne de Garibaldi dans les Deux-Siciles, et celui des opérations dans les Etats-Romains; il est accompagné d'une grande carte de l'Italie centrale avec un croquis de Gaëte, d'un croquis du combat de Castelfidardo et d'un croquis de la place d'Ancône . . . . . Prix : 7 fr.

LAUSANNE. — IMPRIMERIE PACHE-SIMMEN, CITÉ-DERRIÈRE, 3.

REVUE MILITAIRE
SUISSE

dirigée par F. LECOMTE, major fédéral.

N° 10 . **Lausanne, 3 Juin 1861.** **VIe Année**

SOMMAIRE. — La Belgique, etc. I. — Tir de Wimbledon en 1861. — Nouvelles et chroniques. — SUPPLÉMENT : L'Italie en 1860 *(suite)*.

LA BELGIQUE.

ÉTUDE MILITAIRE, SUIVIE DE QUELQUES OBSEVATIONS SUR LA POLITIQUE DES ÉTATS NEUTRES.

I.

Le royaume de Belgique présente, en ces temps-ci surtout, diverses analogies avec notre pays qui le recommandent à l'attention des publications suisses et de leurs lecteurs.

Comme notre Confédération, c'est un petit pays entouré de grandes nations, et par conséquent facilement exposé à maintes convoitises.

Comme la Suisse, c'est un territoire d'une haute importance stratégique pour ses voisins, et dont la possession pourrait assurer à l'un d'eux des avantages marquants sur les autres. Aussi les provinces de Belgique, tant qu'elles firent partie d'une des puissances de premier ordre, furent-elles toujours pour les grands belligérants à la fois une pomme de discorde et un champ de bataille. Combien de hautes destinées se sont décidées par les armes sur ce sol pendant les trois derniers siècles !

Comme la Suisse, la Belgique est devenue aujourd'hui, par suite de ces circonstances, un Etat neutre, à institutions libérales, jouissant, sous la garantie de l'Europe et sous l'influence d'un sage gouvernement, des précieux bienfaits de la paix et d'une prospérité exemplaire.

Comme la Suisse enfin, la Belgique se trouve à l'une des extrémités de cette ligne du Rhin que quelques prétendus stratéges des bords de la Seine, M. Thiers en tête, revendiquent comme leur frontière naturelle, et les deux pays, en diminuant la longueur du front

défensif de l'empire français vers l'Est, concourent à fortifier la situation de cet Etat en ce qui concerne ses opérations défensives, sans gêner sensiblement ses opérations offensives. Ajoutons, quant à ce dernier point, que la Belgique est dans de meilleures conditions que nous, car étant adossée à la mer et faisant saillant sur la gauche du Rhin, elle ne peut, dans la plupart des cas, fournir qu'une mauvaise ligne d'opérations aux Français contre l'Allemagne, tandis que le territoire suisse, faisant au contraire saillant sur l'Allemagne et sur l'Italie, offre dans certaines circonstances, analogues, par exemple, à celles de l'an 1800, une féconde ligne d'opérations aux entreprises offensives de la France.

Il peut donc être de quelque intérêt de jeter un coup d'œil sur l'état militaire de la Belgique [1].

La *population* du royaume est d'environ 4 1/2 millions d'habitants, répartis sur une surface d'environ 3 millions d'hectares.

Le *budget annuel* de l'Etat est de 140 à 150 millions de francs, dont environ 32 millions affectés au ministère de la guerre.

L'*armée* est fournie par la conscription forcée et par le recrutement volontaire. Elle doit être d'environ 100 mille hommes sur le pied de guerre. En temps de paix, il n'y a qu'environ 40 mille hommes sous les drapeaux.

La *durée du service* est de 8 ans, sans compter deux ans de contrôle en sus; mais le service effectif n'est que de deux ans et demi dans l'infanterie et le génie, de 4 ans dans la cavalerie, et de 3 à 4 ans dans l'artillerie. Après cela, le soldat est appelé encore deux fois à des camps et revues jusqu'à l'expiration de son temps légal de service. Le contingent annuel de la conscription est de 10 mille hommes, le reste est fourni par le recrutement.

L'armée se divise en infanterie; cavalerie; artillerie; génie et corps spéciaux, états-majors divers, etc.

L'*infanterie* se compose de 3 régiments d'infanterie légère, dont un de carabiniers et 2 de chasseurs, et de 13 régiments de ligne, dont un de grenadiers et 12 de centre.

Le régiment de carabiniers est composé de 7 bataillons, dont 4 bataillons actifs, 2 de réserve, et un de dépôt. Les autres régiments ont 3 bataillons actifs, 2 de réserve et un de dépôt. Il y a donc en tout 81 bataillons d'infanterie, dont 49 actifs et 32 de réserve.

Le bataillon a 6 compagnies, sauf le second bataillon de réserve

[1] Les effectifs sont donnés d'après les *Tableaux des armées européennes* du capitaine d'état-major belge Van den Sande.

de chaque régiment, qui n'en a que 4 sur le pied de paix; mais qui en aurait sans doute 6 sur pied de guerre.

La compagnie a 150 hommes, ce qui donne un effectif moyen de 900 hommes par bataillon. Total de l'infanterie : environ 76 mille hommes.

La *cavalerie* comprend 7 régiments, à savoir 2 de chasseurs à cheval et 2 de lanciers, formant la cavalerie légère, et un de guides et 2 de cuirassiers, formant, avec les compagnies de gendarmerie, la grosse cavalerie. Les deux régiments de cuirassiers sont à 5 escadrons, dont un de dépôt; les autres régiments à 7 escadrons, dont un de dépôt.

L'escadron est fort de 190 hommes avec 180 chevaux dans la cavalerie légère, et de 180 hommes avec 170 chevaux dans la grosse cavalerie. Les régiments sont donc de 1215 hommes dans la première; le régiment des guides en a 1155; ceux de cuirassiers 783. La gendarmerie, réunie à la grosse cavalerie sur le pied de guerre, compte un millier d'hommes à cheval. Total de la cavalerie : environ 8 mille hommes et 7200 chevaux.

L'*artillerie* comprend 4 régiments; le 1er à 11 batteries, dont 4 à cheval, 6 de siége et une de dépôt; les trois autres à 12 batteries, dont chacun 5 montées, 6 de siége et une de dépôt.

La batterie à cheval est composée de 6 canons de 6 liv., et de 2 obusiers longs de 24 liv., avec 24 voitures; son personnel est de 222 hommes avec 112 chevaux de selle et 152 de trait.

Les batteries montées sont aussi de 8 bouches à feu, dont 6 canons de 6 ou de 12 liv., avec 2 obusiers de 12 ou de 24 liv. Il y en a outre une batterie de 8 canons-obusiers de 24 liv. La batterie montée compte de 24 à 28 voitures, 180 chevaux de trait, 31 chevaux de selle, et un personnel total de 222 à 240 hommes.

Les batteries de siége comprennent des calibres fort divers, suivant les circonstances, à savoir des canons longs de 48, 36, 24, 18, 12 et 6 liv., en bronze et en fonte; des mortiers de 180, de 60 et de 18, des mortiers à boulet et pierriers en fonte. Le personnel normal d'une batterie de siége de 8 bouches à feu est de 174 hommes, avec 4 chevaux de selle.

Les cadres de l'artillerie comptent encore un état-major particulier de 66 officiers avec 80 hommes de troupe, une compagnie de pontoniers de 200 hommes, 2 compagnies d'ouvriers de 135 hommes chacune, un corps de 4 compagnies de train, avec état-major, d'un effectif de 590 hommes et 870 chevaux, desservant 215 voitures. Le total général de l'artillerie est donc de 344 bouches à feu pour batteries actives, de 9727 hommes et de 5335 chevaux.

Il faut noter qu'on s'occupe activement au camp de Brasschaet et à Liége d'essais et de constructions de canons rayés. Ces travaux sont secrets ; cependant nous venons d'apprendre que les expériences qu'on fait en ce moment à Brasschaet avec le canon *système prussien modifié* donnent les résultats les plus satisfaisants.

Le *génie* comprend un état-major particulier, un régiment à 2 bataillons de 5 compagnies chacun, avec un cadre de dépôt. Total de l'arme : 2 mille hommes.

L'*état-major* comprend un état-major général de 36 généraux, un corps d'état-major de 52 officiers, un état-major des provinces et des places, de 56 officiers. On y rattache aussi l'intendance militaire, de 22 officiers, le corps sanitaire central, de 65 officiers ; l'auditoriat et quelques employés civils au nombre de 97 officiers et 29 sous-officiers.

Quatre compagnies d'administration, d'un effectif total de 432 hommes, sont au service de ces derniers états-majors.

Le *Roi* est le commandant suprême de l'armée. Sa maison militaire est composée de 10 aides-de-camp et 10 officiers d'ordonnance. Celle du duc de Brabant, l'héritier présomptif, compte 5 officiers.

Le *ministère de la guerre,* qui dirige tout ce qui a trait au militaire, se répartit en 6 divisions : secrétariat, personnel, matériel d'artillerie, matériel du génie, dépôt de la guerre, administration, sans compter une direction de la caisse des veuves et orphelins.

Pour l'administration de l'armée, le pays est réparti en *quatre grandes divisions territoriales,* qui ont leur chef-lieu à Gand, à Mons, à Liége et à Bruxelles.

L'*armée active* est répartie en :

Quatre divisions d'infanterie de deux brigades chacune, la brigade à deux régiments.

Deux divisions de cavalerie, à deux brigades chacune, la brigade à deux régiments.

Chaque commandant de division territoriale commande aussi une division active.

L'artillerie n'est pas répartie.

La *garde civique* ou garde nationale est d'institution locale ; en additionnant les chiffres fournis par les diverses villes, on arrive à une quarantaine de mille gardes civiques.

Les principaux *établissements militaires* du pays sont la fonderie de

canons et la manufacture d'armes de Liége; l'arsenal de construction et l'école pyrotechnique d'Anvers; l'école militaire de Bruxelles et les camps d'instruction de Brasschaet et de Beverloo.

L'*armement* et l'*équipement* de l'armée belge n'offrent rien de particulier à mentionner. Le fusil rayé est actuellement aux mains de toute l'infanterie; les carabiniers et les chasseurs ont la carabine, dont ils usent fort habilement. Une des particularités de la cavalerie, c'est que le premier rang de chaque escadron de cuirassiers a des lances.

La tenue en général est foncée, toute la ligne et les grenadiers ont des buffleteries blanches. L'uniforme des carabiniers, tunique verte, ceinturon noir, chapeau tyrolien à plume, chenilles en place d'épaulettes, fourragère, a un cachet particulier d'originalité, de bon goût et d'aisance. Cette tenue paraît satisfaire à toutes les conditions d'un bon équipement de campagne et d'un agréable costume de ville.

Les *signes distinctifs* des grades sont pour les sous-officiers les galons, et pour les officiers les épaulettes en même temps que les étoiles au collet. Les officiers de tous grades portent deux épaulettes, modèle français; les différences hiérarchiques sont indiquées par la couleur, or ou argent, des franges et du corps.

Le *système de forteresses* que possédait la Belgique il y a peu de temps, lui avait été légué par la Sainte-Alliance en vue de favoriser les opérations offensives des alliés contre le Nord de la France. Composé de 28 places ou postes fortifiés, il ne pouvait sous aucun rapport convenir à la Belgique, petit Etat neutre, disposant tout au plus d'une armée de 100 mille hommes.

Et si au point de vue politique, ce système créé dans un but hostile à la France ne convenait pas à la Belgique neutre, au point de vue militaire, un tel luxe de places, au lieu de rendre ce royaume plus fort, l'eût au contraire affaibli; quand on aurait mis garnison dans toutes ces positions, il ne serait plus resté qu'un faible contingent pour tenir la campagne.

Ce dispositif vicieux de défense est un héritage des siècles antérieurs. Bon nombre de ces places avaient été créées déjà au temps de Vauban et de Louis XIV, c'est-à-dire dans de tout autres conditions politiques, et dans un temps où l'art de la guerre n'était point entendu comme il le fut depuis Frédéric-le-Grand et Napoléon.

A cette époque le système des cordons, des défenses passives, des nombreux parcs, des quartiers d'hiver, etc., était en plein honneur, et plus on avait de forteresses à sa disposition pour s'y réfugier, plus

on se croyait invulnérable. La campagne de 1796, où les Autrichiens se sont perdus par leur obstination à vouloir conserver et dégager Mantoue; celle de 1805, où Mack se fit prendre avec son armée pour avoir cru très habile de se blottir sous les murs d'Ulm; les opérations de 1813 et 1814, où Napoléon pâtit à son tour d'avoir éparpillé un si grand nombre de soldats dans les forteresses allemandes, ont montré que ce ne sont pas les places, c'est-à-dire les forces immobilisées, mais les masses actives qui gagnent les grandes affaires.

Lorsqu'en 1815, après les guerres de la république et de l'empire, qui avaient détruit de fond en comble l'équilibre européen, on érigea en royaume les dix-sept provinces des Pays-Bas, la Sainte-Alliance s'occupa en premier lieu d'assurer l'existence matérielle du nouvel Etat et de lui constituer un système défensif contre ses voisins de l'Ouest. A cet effet, on chercha d'abord à utiliser les forteresses existantes, quoique bâties pour la plupart sous l'empire de nécessités bien différentes; on compléta le réseau d'après les inspirations des ingénieurs de Wellington, préoccupés surtout du soin des intérêts britanniques, et l'on arriva au dispositif suivant :

Quatre lignes de forteresses changèrent le pays en un vaste quadrilatère stratégique, de 20 à 25 lieues de côtés :

1° La *ligne du Midi,* de *Namur* à *Ostende,* en passant par *Niewport, Ypres, Menin, Tournai, Ath, Mons* et *Charleroi,* avec avant-postes fortifiés à *Philippeville, Marienbourg, Dinant* et *Bouillon;*

2° *Ligne de l'Est,* le long de la Meuse, entre *Dinant* et *Venloo,* en passant par *Namur, Huy, Liége* et *Mastricht;*

3° *Ligne de l'Ouest,* le long de l'Escaut, entre *Tournai* et *Berg-op-Zom,* en passant par *Oudenarde, Gand, Termonde, Anvers,* et les forts du bas Escaut;

4° *Ligne du Nord,* entre *Berg-op-Zom* et *Venloo,* en passant par *Breda* et *Bois-le-Duc.*

A cette époque, agitée par les plus vives passions et alors que tous les adversaires de l'empire français semblaient avoir mis pour l'éternité leurs plus grands intérêts en commun, on ne se cachait pas de proclamer que l'ensemble des places néerlandaises était institué moins en faveur du royaume des Pays-Bas, comme Etat souverain, qu'au profit de l'Europe, qui en remettait la garde à ce royaume sous le patronage de la Sainte-alliance.

Il était même expressément convenu qu'au cas d'une nouvelle levée de boucliers contre la France, les Prussiens et les Allemands devaient occuper la ligne de la Meuse, les Hollandais la ligne du Midi, et les

Anglais garder les forteresses de l'Escaut; enfin, la ligne du Nord servirait de base, et ses forteresses de places de dépôt.

Avec des masses de 5 à 600 mille hommes, comme les alliés en avaient en 1815, on pouvait bien penser, en effet, à tenir toutes ces positions, tout en ayant encore suffisamment de forces en campagne; mais avec l'armée seule des Pays-Bas la chose était impossible.

En 1831, lorsque les provinces belges s'affranchirent et furent érigées en Etat indépendant et neutre, l'inconvénient du système se montra d'une manière bien plus évidente encore, et le nouveau royaume hérita d'une portion si large de forteresses qu'elle lui constitue envers l'Europe une servitude écrasante, et qu'elle ne servirait, en cas de guerre, qu'à l'épuiser plutôt qu'à le protéger.

Cependant quelques officiers et quelques hommes d'Etat belges, mus par un sentiment national bien légitime, ne tardèrent pas à reconnaître tous les désavantages d'un tel dispositif, et dès 1843 plusieurs d'entre eux vouèrent une sérieuse attention à la question de la défense de la Belgique pour elle-même et par elle-même. Divers mémoires et contre-mémoires parurent, et après maintes controverses les bons principes de l'art militaire ont fini par triompher, en grande partie du moins, de l'amour exagéré, mais bien compréhensible, que quelques officiers, ingénieurs surtout, portaient à leurs belles murailles. Nous savons qu'on peut arriver, sans être un Vauban, à s'éprendre d'une forteresse qu'on a construite, ou seulement réparée ou commandée ! De tels attachements sont aussi naturels que ceux du cavalier pour sa monture ou du marin pour son vaisseau; mais les états-majors et les hommes d'Etat qui entendent la politique de la guerre doivent savoir se mettre en garde contre ces influences sentimentales souvent pernicieuses.

C'est ce que le gouvernement belge est enfin arrivé à reconnaître. Il a compris qu'il fallait se fier moins à un grand nombre de places frontières, ne pouvant pas en définitive se garder toutes seules, qu'à une grande forteresse centrale, à la fois pivot stratégique et point de refuge, et autour de laquelle une armée active de 70 à 80 mille hommes pût opérer en se renforçant d'un tel appui.

A cet effet, plusieurs officiers, entre autres le capitaine Van de Velde, un des plus intelligents et des plus laborieux disciples du général Jomini, demandèrent au nom des vrais principes sur lesquels doit reposer la défense des Etats, la démolition du système de cordon et la concentration de la défense sur Bruxelles; d'autres proposèrent un système analogue, mais en prenant Anvers pour base. Comme cette dernière place avait déjà des ouvrages considérables, qu'il ne s'agissait que d'augmenter, tandis que Bruxelles en était to-

talement dépourvue; comme d'ailleurs Anvers, port important, peut mieux assurer à la Belgique l'aide des puissances maritimes, Anvers a été définitivement choisi pour base. La Belgique est donc en train, d'une part, de démolir le système de cordon érigé par la Sainte-Alliance, avec l'argent de la France, et d'autre part, d'élever une forteresse à grand développement appuyée à la mer, et devant servir de base et de réduit à son armée. La Belgique gardera en outre comme simples têtes de ponts ou postes fortifiés, savoir : sur la Manche, Nieport et Ostende; sur l'Escaut, les citadelles de Tournai et de Gand, et la ville de Termonde; sur la Sambre, la citadelle de Charleroy; sur la Meuse, celles de Liége et le château de Namur; et sur le Demer, la petite place de Diest. Sans doute, dans une guerre où la Belgique aurait l'Angleterre et la Hollande pour alliées, elle ne se trouverait point mal du système qu'elle a adopté; mais il pourrait en être tout autrement si ces Etats étaient neutres ou hostiles, et si elle n'avait que l'alliance de l'Allemagne. Dans tous les cas, le gouvernement devra, à la première alerte, décamper de Bruxelles pour se réfugier à Anvers, fâcheux incident au point de vue de l'effet moral, pour le début d'une campagne. On travaille aujourd'hui très activement à l'agrandissement de la place d'Anvers, qui aura une enceinte continue à système polygonal, et une ceinture de 15 forts, dont deux citadelles. Ce sera, une fois ces travavx terminés, une des places formidables de l'Europe, à l'égal de Paris, de Coblenz, de Lyon, de Vérone, de Lintz, de Modlin.

Une dizaine de mille hommes de l'armée y sont employés aux terrassements, conjointement avec des ouvriers civils. Les circonstances européennes sont telles, en effet, que la Belgique peut avoir lieu de redouter les conséquences d'une conflagration générale. Aussi elle se prépare énergiquement aux éventualités d'une lutte; mais sans bruit, sans ostentation dans sa presse et sans beaux discours dans son parlement, ce qui, vu la rareté du fait, n'en est que plus louable. Elle n'a sans doute pas la prétention de résister seule à une invasion française; mais, dans une telle hypothèse, elle compte pouvoir tenir la campagne assez longtemps pour permettre au moins à ses alliés naturels d'arriver aux points stratégiques importants du pays avant que l'ennemi en ait pris possession. En vérité, ce n'est point là un calcul trop prétentieux, et nous avons été à même de nous convaincre que la Belgique, grâce à ses nombreuses et diverses ressources militaires, et grâce au vif patriotisme de ses populations, serait en mesure de fournir une défense des plus honorables, même contre une armée fort supérieure en nombre à la sienne. *(A suivre.)*

TIR DE WIMBLEDON.

en 1861.

EXTRAIT DU PLAN DU TIR DE L'ASSOCIATION NATIONALE DES CARABINIERS ANGLAIS.

Le tir s'ouvrira le 1er juillet, à midi. Les jours suivants le tir commencera à 9 heures.

Le plan se divise en deux parties :

Les prix destinés aux volontaires anglais.

Les prix auxquels peuvent concourir les tireurs étrangers.

Voici quels sont ceux de la seconde partie :

Prix pour les tireurs de tous pays.

Il y aura six distances :

A — 200 yards.	D — 800 yards.
B — 500 »	E — 900 »
C — 600 »	F — 1000 »

A la distance A on tirera de l'épaule ; aux autres distances dans toutes les positions, mais sans appui fixe.

Les cibles auront la grandeur fixée pour le tir de l'armée (1).

Les prix seront répartis comme suit :

6 prix à la distance A.
7 » » B.
7 » » C.

La valeur des prix sera de :

A la distance	A 20 l. st.	(500 fr.),	= 120 l. st.
» »	B 35 »	(875 »),	= 245 »
» »	C 50 »	(1250 »),	= 350 »
		En tout . . .	715 l. s.

Les prix seront délivrés en argent ou en nature au choix du tireur.

Les tireurs paieront 1 l. st. (25 fr.), moyennant quoi ils auront 5 coups à tirer à une des distances A, B, C. Si un tireur desire tirer à plus d'une distance, il paiera 1 l. st. (25 fr.) pour chaque autre distance.

Les prix à chaque distance seront accordés selon le nombre de points faits (2).

(1) A 200 yards 6′ de haut et 4′ de large. A 5 et 600 yards 6′ de haut et 8 de large. A 800, 900 et 1000 yards 6′ de haut, 12′ de large. Le noir a 2′ de diamètre jusqu'à 600 yards et 3′ au-delà.
1 yard = 3 pieds.

(2) A 200 yards un coup d'un diamètre de 8 pouces vaut 3, un coup de noir 2, un coup de cible 1 ; au-delà les coups de noir 2, les coups de cible 1.

Prix de S. A. R. le Prince Albert.

Une coupe de la valeur de 100 l. st. (2500 fr.) ou la valeur en argent au choix du gagnant.

Ne pourront concourir pour ce prix que les gagnants aux distances A, B, C, et les six premiers tireurs après les gagnants à la distance A, les sept premiers aux distances B et C. (En tout 40 tireurs.)

Chaque concurrent aura 7 coups à tirer aux distances D, E et F, et le prix sera accordé d'après la somme des points obtenus. Les égalités de points se décideront de la manière suivante : Ceux qui auront le même point à A, B, C, tireront à leur distance respective jusqu'à ce que la supériorité soit décidée. Ceux qui seraient égaux aux distances D, E, F, tireront à la distance F jusqu'à ce que la supériorité soit décidée. Tous les prix ci-dessus, pour les tireurs de tous pays, pourront être disputés avec toute espèce d'armes, pourvu que leur poids ne dépasse pas 10 livres.

Prix du duc de Cambridge (S. A. R.)

Une coupe, valeur 50 l. st. (1250 fr.), ou la valeur en argent. Ce prix devra être tiré avec des armes se chargeant par la culasse, pesant moins de 10 livres. 7 coups aux deux distances E et F.

Derby à la carabine.

Pour tireurs de tous les pays.

Entrée : 2 souverains (50 fr.), moitié forfait. Les souscripteurs ne tirant pas peuvent faire tirer quelqu'un. Aucun concurrent ou remplaçant ne peut être inscrit deux fois.

La liste sera fermée le premier jour du tir.

Il y aura trois prix :

La moitié de la souscription totale formera le premier prix ;

Les trois cinquièmes du reste formeront le second prix ;

Les autres deux cinquièmes formeront le troisième prix.

Distances : 200, 500, 600 yards. 5 coups à chaque distance. Cibles et centres comme à Hythe (Voir la note plus haut). Les prix d'après le nombre de points total. A 200 yards tir de l'épaule ; à 5 et 600 dans toute position, mais sans point d'appui fixe.

Toutes les armes pesant moins de 10 livres admises. Pas de mires à télescope ni de doubles détentes.

Il y aura des cibles à répartition quotidienne à différentes distances, une à 900 yards, si possible.

Il y aura un ou plusieurs prix pour les coups les plus près du centre à 1 schelling par coup (1 fr. 25). Autant de coups à tirer que l'on voudra.

Il y aura des cibles à 7 den. (60 cent.) par coup pour régler les armes à toutes les distances. On y trouvera des chevalets.

Il y aura des cibles organisées et construites d'après le système suisse.

NOUVELLES ET CHRONIQUE.

Ensuite d'un arrêté du Conseil fédéral du 4 avril écoulé, le département militaire suisse fera donner à l'avenir les indemnités suivantes dans les cours du commissariat et du service de santé :

1. Aux fonctionnaires et aspirants du commissariat, aux officiers de santé et aux économes, par jour de route et de présence, Fr. 5 —
2. Aux infirmiers et fraters, par jour de route . . . . . » 2 20
   » » par jour de présence . . . . . » 1 30

plus un supplément de 10 centimes pour sel et légume lorsque la subsistance se délivre en nature.

Dans ces soldes sont comprises les bonifications de rations de bouche, et pour les officiers aussi celles de logement.

Au tir fédéral de cet été, à Stanz, il y aura cent cibles de placées, dont 60 pour les tireurs aux cibles ordinaires, et 40 pour les tireurs aux cibles dites de campagne. La portée du tir est 570 pieds pour les cibles tournantes, et de mille pieds pour les autres. La caisse dispose en faveur du tir de la somme de 147,000 fr., et si les dons d'honneur, comme on a lieu d'espérer, sont portés au double du montant actuel, on ne s'écartera pas beaucoup de la vérité en évaluant à 225,000 fr. la somme capitale dont on pourra disposer. Le tir de Stanz surpassera ainsi tous ceux qui ont précédé, à la seule exception de celui de Zurich.

Les tireurs aux tournantes auront sept cibles à la *Société*, y compris celles de la *Patrie*. Le double point obtiendra 30 et peut-être 32 fr., selon la répartition qui sera faite entre toutes les cibles d'après la somme des dons d'honneur. Les primes pour les cibles à point seront de 70 francs pour 7 numéros, de 40 francs pour 6 numéros, et de 10 francs pour 5 numéros, indépendamment de ce que le tireur pourra obtenir en outre. — Aux cibles tournantes les primes seront de 10 francs pour celui qui fera cinq numéros, de 40 francs pour 10 numéros, de 100 francs pour 25 numéros. L'acquéreur de cette dernière prime recevra à son choix ou la valeur en argent, ou bien une coupe en argent ou une montre à cylindre en or.

Outre ces cibles, il y aura 4 cibles de campagne par points, dont une principale dite *Fédérale*. On ne pourra tirer que deux coups à chacune de ces cibles. Le double point est fixé à 16 francs, et éventuellement à 20 francs. Au-dessus de chaque cible est un mannequin composé de pièces, soit cartons, d'après les décisions prises à Berne. Celui qui, ayant fait deux cartons à la même cible, aura eu moins de points, l'emportera néanmoins sur celui qui, n'ayant fait qu'un carton, aura eu plus de points. On a jugé aussi à propos de faire quelques changements aux cibles de campagne. Ainsi une bande de 3 pieds de longueur sur 6 pouces de largeur est tracée dans le milieu du mannequin ; celui qui touchera un des numéros compris dans la bande, il lui en sera tenu compte pour la prime. Celle-ci a été fixée provisoirement à 10 francs pour 16 numéros, 42 francs pour 32 numéros, et 100 francs pour 80 dits. Il est probable qu'on réduira encore de beaucoup le nombre des numéros pour les primes. La somme des dons, appliquée aux cibles libres de campagne, est néanmoins de 8,000 francs, qui sont répartis en 750 prix environ. Les prix ne sont point

obtenus par le nombre des cartons faits, mais en raison de la profondeur des coups, à partir du centre de la cible. On placera à cet effet un carton de forme ronde et de 3 pouces de diamètre au centre de la bande de trois pieds, et celui-là seul qui aura atteint ce carton aura droit à un prix selon que son coup sera plus ou moins éloigné du point central.

Zurich. — Il nous arrive de la ville de Zurich une triste nouvelle, celle de la mort du colonel fédéral du génie Locker. Il n'était âgé que de 55 ans. Né en 1806, il était parvenu, par son intelligence et son activité, à une position fort honorable. En sa qualité de commandant du corps de génie, il avait sous sa direction spéciale tout ce qui concerne les travaux à faire et les secours à porter en cas d'incendie, et c'est à la suite des fatigues excessives éprouvées par lui à Glaris, où il s'était rendu à la première nouvelle du sinistre avec 150 de ses ouvriers, que, déjà indisposé, il est décédé le 26 mai. C'est lui qui dirigea, sous les ordres de M. le colonel Delarageaz, les travaux de fortification de Bâle en 1856-1857, lorsqu'il s'agissait de faire face aux menaces de la Prusse.

Neuchâtel. — Pendant le mois d'avril dernier, le corps d'officiers d'infanterie de ce canton a fait deux pertes regrettables, savoir le capitaine *Jaccard,* Louis, décédé à Neuchâtel le 20 avril, et le lieutenant *Jeanrenaud,* Louis, décédé à Môtiers-Travers le 18.

Par arrêté du 10 mai 1861, le Conseil d'Etat a promu au grade de 1er sous-lieutenant de carabiniers le 2d sous-lieutenant *Favre,* Louis-Ed., au Locle.

Dans sa séance du 23 mai 1861, et sur la proposition du Conseil d'Etat, le Grand Conseil a conféré le grade de commandant de bataillon au major *Montandon,* Camille, et le grade de major au capitaine aide-major *Cartier,* Henri-Adolphe. Il a en outre pris en considération un rapport du Conseil d'Etat demandant :

1° Qu'un crédit de 12000 fr. lui soit accordé pour exercices de tir des bataillons nos 6 et 23 ;

2° Que *provisoirement* il soit autorisé à retirer les nouvelles armes (fusil de chasseur et fusil Prélat-Burnand).

Ces deux propositions ont été adoptées.

Cependant, cette dernière ne fut accueillie avec quelque faveur que eu égard aux essais qui se font actuellement par une commission de l'Assemblée fédérale, et qui semblent devoir aboutir à l'adoption pour l'infanterie d'une arme de précision autre que le fusil Prélat-Burnand et à ce que, dans ces circonstances, il convenait de ne pas dépenser 30,000 francs environ pour former un dépôt de ces armes à l'arsenal. Cette dépense sera faite plus utilement quand on aura une arme définitive.

Vaud. — Une société cantonale qui mérite d'être encouragée est en train de se fonder parmi les artilleurs vaudois. La société a pour but : 1° Stimuler l'esprit de corps dans l'artillerie par une réunion annuelle le jour de Ste-Barbe ; 2° ouvrir des cours particuliers d'instruction ; 3° fonder une caisse de secours mutuels ; 4° former une association pour l'achat en grand de draps et matériaux d'habillement.

France. — Voici la composition détaillée de l'effectif et des états-majors du camp de Châlons en 1861 :

M. le maréchal DUC DE MAGENTA, commandant en chef.

ÉTAT-MAJOR-GÉNÉRAL.

M. le général de brigade Jarras, chef d'état-major général.
M. le général de brigade Princeteau, commandant de l'artillerie.
M. le chef de bataillon Veynand, commandant du génie.
M. l'intendant militaire Fournier, chef des services administratifs.
M. le capitaine de gendarmerie Léonard, prévôt.

1re division d'infanterie.

M. le général de division Forey, commandant.
M. le colonel Dauvergne, chef d'état-major.
M. le chef d'escadron Coulom, commandant l'artillerie.

1re BRIGADE.

M. le général de brigade comte de Lorencez, commandant.
9e bataillon de chasseurs à pied, M. le chef de bataillon Rogier, commandant.
8e régiment d'infanterie, M. le colonel Maire, commandant.
30e régiment d'infanterie, M. le colonel de Bastide, commandant.

2e Brigade.

M. le général de brigade Mongin, commandant.
43e régiment d'infanterie, M. le colonel Jeannigros, commandant
61e régiment d'infanterie, M. le colonel de Taxis, commandant.
1re batterie du 7e régiment d'artillerie—monté.
2e batterie du 7e régiment d'artillerie—monté.
2e compagnie de sapeurs du 3e régiment du génie.

2e division d'infanterie.

M. le général de division Mollard, commandant.
M. le lieutenant-colonel Mancel, chef d'état-major.
M. le chef d'escadron d'Hostel, commandant l'artillerie.

1re BRIGADE.

M. le général de brigade de Bonnet-Maurelhan-Polhès, commandant.
10e bataillon de chasseurs à pied, M. le chef de bataillon Bressolles, commandant.
82e régiment d'infanterie, M. le colonel Ponsard, commandant.
83e régiment d'infanterie, M. le colonel Nayral, commandant.

2e Brigade.

M. le général de brigade de Laveaucoupet, commandant.
89e régiment d'infanterie, M. le colonel Pelletier de Montmarie, commandant.
98e régiment d'infanterie, M. le colonel Leroy de Dais, commandant.
1re batterie du 12e régiment d'artillerie—monté.
2e batterie du 12e régiment d'artillerie—monté.
9e compagnie de sapeurs du 3e régiment du génie.

3e division d'infanterie.

M. le général de division Vergé, commandant.

M. le lieutenant-colonel Cury, chef d'état-major.
M. le chef d'escadron Chevaudret, commandant d'artillerie.

1re BRIGADE.

M. le général de brigade baron NEIGRE, commandant.
18e bataillon de chasseurs à pied, M. le chef de bataillon Lamy, commandant.
72e régiment d'infanterie, M. le colonel Castex, commandant.
75e régiment d'infanterie, M. le colonel de Lestellet, commandant.

2e BRIGADE.

M. le général de brigade GUÉRIN, commandant.
99e régiment d'infanterie, M. le colonel l'Hériller, commandant.
103e régiment d'infanterie, M. le colonel de la Chaise, commandant.
1re batterie du 14e régiment d'artillerie—monté.
2e batterie du 14e régiment d'artillerie—monté.
13e compagnie de sapeurs du 3e régiment du génie.

Division de cavalerie.

M. le général de division de ROCHEFORT, commandant.
M. le colonel Henry, chef d'état-major.

1re BRIGADE.

M. le général de brigade LICHTLIN, commandant.
5e régiment de lanciers, M. le colonel Lefort, commandant.
6e régiment de lanciers, M. le colonel d'Azemar, commandant.

2e BRIGADE.

M. le général de brigade DE MIRANDOL, commandant.
7e régiment de lanciers, M. le colonel Jouve, commandant.
8e régiment de lanciers, M. le colonel Penfuntenio de Cheffontaine, commandant.
1re batterie du 18e régiment d'artillerie—à cheval.

Réserves et parcs.

1re batterie du 15e régiment d'artillerie—monté.
2e batterie du 15e régiment d'artillerie—monté.
2e batterie du 18e régiment d'artillerie—à cheval.
Détachement de la 2e compagnie d'ouvriers d'artillerie.
Détachement de la compagnie de sapeurs-conducteurs du 3e rég. du génie.
6e compagnie du 4e escadron du train des équipages.
5e compagnie du 4e escadron du train des équipages.
1re compagnie du 5e escadron du train des équipages.
Détachements d'infirmiers et d'ouvriers d'administration.
Force publique. — Détachement de gendarmerie de la 23e légion.

— Parmi les officiers du corps d'état-major qui ont reçu du ministre des lettres de satisfaction pour les travaux topographiques et militaires qu'ils ont exécutés en 1859, nous remarquons M. le capitaine Boudet, attaché à la 7e division militaire, pour une reconnaissance de la route de Montbéliard à Dampierre, et un projet de défense de la trouée de Porentruy.

SOCIÉTÉ MILITAIRE FÉDÉRALE.

PROTOCOLE.

A la réunion annuelle de Schaffhouse, en 1859, les sujets de concours suivants avaient été choisis :

1° Quelle tâche incomberait, en cas de guerre, à la landwehr suisse, et comment serait-il le plus convenable de l'équiper, de l'organiser et de l'armer?

2° Devons-nous avoir des bouches à feu d'un effet semblable à celui des canons rayés, et quel est le meilleur système?

3° De quelle manière devrait-on, en temps de guerre, parer aux pertes en personnel et matériel dans les unités tactiques?

Un crédit de 250 fr. était ouvert au comité sur chacun de ces sujets.

Pour l'examen des mémoires sur le 1er et le 3e sujets, le comité central, dans sa séance du 21 novembre 1859, a nommé une commission composée de MM les colonels fédéraux Bourgeois, Egloff et Schwarz; les deux premiers ayant refusé, ils ont été remplacés par MM. les colonels fédéraux Ott, de Zurich, et Scherz, de Berne.

Dans le délai fixé par le comité central, quatre mémoires sont arrivés sur la première question et un sur la troisième.

Après que ces travaux eurent circulé entre les membres de la commission, celle-ci, dans une séance tenue en janvier dernier à Berne, a prononcé comme suit :

a) Sur la première question :

1° Un prix de 100 francs est accordé à M. le lieutenant-colonel Mollet, à Soleure, et un de 50 francs à M. le lieutenant-colonel Stadler, à Zurich.

2° L'auteur du mémoire ayant pour devise : « Ein Volk im Vaffen, en freies Volke » (après l'ouverture du cachet, M. le lieutenant-colonel d'Erlach, Franz, à Berne), reçoit une mention honorable.

3° Un quatrième mémoire n'a pas paru digne de prix ou de mention.

b) Sur la 3e question :

4° Un prix de 50 francs est accordé à M. le commandant Walder, à Zurich.

Berne, le 1 mars 1861.

Au nom de la Commission,
(Signé) Scherz, colonel fédéral.

LE COMITÉ CENTRAL

Aux sections de la Société militaire fédérale.

Lugano, le 5 avril 1861.

Frères d'armes, chers Confédérés,

Nous nous faisons un devoir de vous annoncer que le Comité central, nommé le 6 août 1860, à Genève, par l'assemblée générale des officiers suisses, s'est dé-

finitivement constitué le 10 mars écoulé, et n'a point cessé de fonctionner depuis lors avec le concours du Comité tessinois d'organisation.

Tout en nous réservant de vous adresser plus tard une nouvelle circulaire, pour vous faire connaitre le programme de la fête et les jours de la réunion à Lugano, nous pouvons vous assurer dès à présent qu'elle n'aura lieu que quelques jours après les grandes manœuvres à exécuter dans la vallée de la Reuss, et que nous ferons tous nos efforts pour vous préparer, chers camarades, une réception, sinon aussi splendide, du moins aussi cordiale et fraternelle que celle qui vous a été offerte dans les autres cantons qui nous ont précédé.

En attendant, nous prions toutes les sections qui ne l'ont pas encore fait, de bien vouloir envoyer le plus tôt possible à notre caissier, M. le capitaine d'artillerie Flori, à Bellinzone, une liste de leurs membres, mise à jour, avec le montant des contributions pour 1861, en raison de 1 fr. 50 c. pour chaque membre.

Recevez, chers frères d'armes, l'assurance de notre estime et notre salut fraternel.

LE COMITÉ CENTRAL :

Fogliardi, colonel fédéral, *président.*
Rusca, colonel fédéral, *vice-président.*
Beroldingen, commandant, *secrétaire.*
Flori, capitaine d'artillerie, *caissier.*

Il vient de paraître

à PARIS, chez TANERA, éditeur, et chez les principaux libraires de la Suisse :

L'ITALIE EN 1860

ESQUISSE

DES

ÉVÉNEMENTS MILITAIRES & POLITIQUES

Par FERDINAND LECOMTE

major fédéral.

Ce volume, grand in-8° de 18 feuilles, fait suite à la *Relation historique et critique de la guerre d'Italie en 1859,* du même auteur. Il comprend le récit de la campagne de Garibaldi dans les Deux-Siciles, et celui des opérations dans les Etats-Romains; il est accompagné d'une grande carte de l'Italie centrale avec un croquis de Gaëte, d'un croquis du combat de Castelfidardo et d'un croquis de la place d'Ancône . . . . . Prix : 7 fr.

LAUSANNE. — IMPRIMERIE PACHE-SIMMEN, CITÉ-DERRIÈRE, 3.

REVUE MILITAIRE
SUISSE

dirigée par F. LECOMTE, major fédéral.

N° 11 Lausanne, 18 Juin 1861. VIe Année

SOMMAIRE. — La Belgique, etc. II. — Question des poudres. — Bibliographie. *Défense de l'Angleterre. - Tableaux des armées européennes. - Art de la guerre avant la poudre. - Description du Maroc. - Manuel d'escrime.* — Nouvelles et chronique. — SUPPLÉMENT : L'Italie en 1860 *(suite).*

LA BELGIQUE.

ÉTUDE MILITAIRE, SUIVIE DE QUELQUES OBSEVATIONS SUR LA POLITIQUE DES ÉTATS NEUTRES.

II.

Les chemins de fer doivent aujourd'hui compter dans les forces militaires d'un Etat, à peu près au même titre que le matériel des puissances maritimes; car, tracés dans de bonnes directions, ils facilitent puissamment les opérations d'une armée en ce qui concerne soit les mouvements de troupes, soit les approvisionnements. La Belgique, pays par excellence d'entreprises industrielles, possède aujourd'hui un large et excellent réseau.

Le point, ou mieux la section, qui doit être considérée comme le centre du système est celle de Malines à Bruxelles. De là partent des voies dans huit directions différentes. Les places de Gand et Charleroy sont aussi des carrefours de cinq lignes. Mons, Namur, Ath ont chacune les débouchés de quatre lignes; sans compter qu'un grand nombre de transversales raccordent ces divers rayons. Le réseau total des voies ferrées belges compte 960 kilomètres, sur lesquels roulent 220 locomotives et 4800 wagons de voyageurs et de marchandises.

A cette rapide analyse de l'état militaire de la Belgique, nous sera-t-il permis de joindre, pour terminer, quelques observations plus ou moins critiques? Nous en aurions six à présenter.

En premier lieu, le système constitutif de l'armée nous paraît comporter un trop grand nombre d'hommes en réserve ou en congé. Il y en a les trois cinquièmes, ce qui fait que l'armée en campagne doit se trouver toute différente de l'armée en temps de paix. L'organisation d'un pied de guerre convenable est rendue fort difficile par l'institution d'un tel pied de paix; l'un se voit plus ou moins sacrifié à l'autre, car ce n'est pas un problème simple que d'imaginer un mode de répartition qui puisse convenir à la fois à 40 mille hommes et à 100 mille. On pourrait parer à cet inconvénient en diminuant l'effectif total des troupes, ce qui n'est guère opportun, ou en augmentant l'effectif de l'armée continuellement sur pied, de manière à avoir à peu près le même encadrement en temps de paix qu'en temps de guerre; mais cela grèverait d'autant plus le budget.

En second lieu, et comme conséquence du vice sus-indiqué, on doit signaler l'absence d'une organisation réelle du pied de guerre. Pour le moment, il se trouve sacrifié aux délices du pied de paix.

Est-il bien prudent toutefois d'attendre le moment même d'une entrée en campagne, c'est-à-dire un moment toujours critique, pour devoir bouleverser tout ce qui existe et organiser tout à nouveau? A notre avis, il serait urgent de peser sérieusement les conséquences possibles d'une telle situation. La Belgique devrait, par exemple, avoir, au service actif en temps de paix, les cadres complets de 8 divisions d'infanterie, mais garnis d'effectifs faibles; elle pourrait, en outre, par économie, créer une division ou deux de réserve, n'ayant absolument sur pied que les cadres, même en partie; mais il faudrait, pour cela, former des *régiments* de réserve comme en Prusse, avec les hommes sortant de l'élite. Si l'on ne voulait pas de cette dernière complication, il faudrait alors tenir, sur le pied de paix, le même nombre de divisions actives qu'en temps de guerre, mais à effectifs plus faibles encore, soit une dizaine de divisions à 3 à 4 mille hommes seulement par division, qui s'augmenteraient de 6 à 7 mille hommes tirés des réserves en temps de guerre.

En troisième lieu, les effectifs des régiments d'infanterie et de cavalerie, ainsi que des bataillons et escadrons, nous paraissent trop forts. Des régiments de 3 à 4 mille hommes présentent sans doute quelque avantage d'économie comme unités administratives. En revanche, le service y est moins bien surveillé que dans des régiments plus faibles. Deux régiments de telle force font, en outre, un effectif trop considérable pour une brigade, et former les brigades d'un seul régiment, comme en Autriche, c'est se préparer des complications chaque fois que la brigade aurait quelque utilité à se morceler. Des bataillons de 900 hommes forment, avec l'ordonnance sur deux rangs,

une ligne trop étendue ; le commandant n'a plus assez sa troupe sous la main. Une observation semblable s'applique aussi à l'escadron.

Quatrièmement, l'effectif des pontoniers, deux cents hommes seulement, nous paraît trop faible pour une armée de cent mille hommes, et dans un pays aussi arrosé que la Belgique.

Cinquièmement, les gardes civiques devraient être organisés, sur le papier au moins, en bataillons et en petits régiments, susceptibles d'être, à la rigueur, groupés et mobilisés pour le service des places, comme cela se pratique avec les gardes nationaux piémontais.

Enfin, et sixièmement, le dispositif de forteresses existant, quoique bien amélioré depuis 1830, doit encore être réformé suivant les mêmes principes. On avait déjà démoli, en 1857, les fortifications d'Ypres, de Menin, d'Ath, de Philippeville, de Marienberg et de Bouillon. Qu'on en fasse autant de la moitié des ouvrages qui restent [1], ou tout au moins qu'il soit bien entendu qu'on ne les laisse subsister qu'à titre de monuments et de reliques, où l'on ne disséminera jamais des troupes et du matériel qui feraient besoin ailleurs.

Si maintenant nous voulions faire la juste part des éloges, nous aurions aussi beaucoup à dire, trop à dire pour les limites de cette étude. Et d'ailleurs de Suisse à Belge, la critique bien intentionnée est selon nous la meilleure forme de la louange et doit pouvoir en tenir lieu.

Nous ne résisterons pas cependant au désir de signaler plus particulièrement la beauté caractéristique et exceptionnelle de trois régiments, celui des guides, celui des carabiniers et celui des grenadiers, corps d'élite qui pourraient être, à tous égards, l'orgueil d'armées plus prétentieuses que celle que nous venons d'examiner.

Nous ne ferons encore que répéter une chose bien connue des militaires instruits, en disant qu'on ne trouve nulle part à un degré plus élevé que dans le corps d'officiers belges, le goût et les fruits utiles de l'étude. On y sait en général mettre mieux qu'ailleurs la science au-dessus de la routine, et subordonner les choses du métier à celles de l'art. Cette louable direction des esprits, facile à comprendre du reste dans une armée condamnée aux loisirs d'une paix presque perpétuelle, ou ne pouvant espérer d'entrer en guerre qu'au milieu d'une immense conflagration, est sagement entretenue d'exemple et de sacrifices par le gouvernement du roi Léopold. La bibliothèque du dépôt de la guerre, composée avec goût et discernement, et qui compte déjà 25

[1] Les Chambres viennent de voter 1 1/2 million pour continuer la démolition des forteresses de Mons, Charleroy, etc.

mille volumes, s'enrichit chaque jour de nouveaux ouvrages, et ses rayons sont largement mis à la disposition des officiers. Une excellente Revue mensuelle, dirigée par un officier d'ordonnance du Roi, maintient à bonne hauteur le niveau du mouvement scientifique, et aborde entre autres de main de maître les questions de grande tactique et de stratégie.

En somme, le militaire belge nous offre le réjouissant tableau d'une riche activité intellectuelle, activité bien susceptible de suppléer quelque peu aux traditions historiques qui lui manquent, comparativement à d'autres pays de généalogie plus ancienne. On ne doit donc pas s'étonner quand il nous arrive de Bruxelles, plutôt que de tel autre centre militaire plus important, des publications du plus haut intérêt sur toutes les branches de l'art de la guerre.

Une lacune toutefois doit être signalée dans les institutions de la Belgique, lacune qui augmente encore les analogies de ce pays avec la Confédération suisse.

La Belgique, quoique Etat côtier et producteur de nombreux articles du commerce lointain, n'a ni colonies ni stations maritimes qui lui assurent des débouchés privilégiés.

Il semble cependant qu'un déploiement tout particulier d'activité dans les contrées d'outre-mer devrait, par une sorte de compensation, être le propre des Etats obligés à la neutralité, c'est-à-dire à l'inaction politique en Europe.

A tous pays et surtout aux pays industriels, tels que la Suisse et la Belgique, il faut non-seulement des marchés directs pour leurs produits naturels ou manufacturés, mais encore les moyens de répondre à d'autres besoins des populations que ceux de l'industrie et du négoce; il faut qu'une équitable satisfaction puisse être aussi donnée aux goûts divers et légitimes qui existent dans les sociétés humaines, aux goûts, par exemple, des gens qui préfèrent des carrières un peu actives et hasardeuses aux travaux sédentaires, et sans les forcer, pour cela, à se détacher du giron national.

La Belgique a, il est vrai, pour satisfaire en partie à cette exigence une armée permanente et une marine marchande. Mais cela n'est point encore suffisant; ces deux institutions ont tous les inconvénients découlant d'un Etat neutre sans en avoir les avantages; la marine est faible parce qu'elle est jeune et peu hardie encore, et l'armée est inoccupée, parce qu'elle ne peut pas avoir en Europe d'autre emploi que la défensive.

Il faut donc à la Belgique des moyens plus larges d'expansion. Et

c'est en effet ce que ce royaume cherche à réaliser depuis quelques années. Un mouvement colonial et d'explorations lointaines s'y produit, et a l'avantage d'être patroné par le duc de Brabant, qui fit lui-même, dans ces vues, un voyage en Turquie, il y a deux ans. Les événements qui viennent d'ouvrir l'extrême-Orient aux relations régulières de l'Europe contribueront à avancer l'œuvre commencée, et à rendre à la Belgique une partie des avantages qu'elle a perdus en se séparant de la Hollande.

La Confédération helvétique a eu, elle aussi, ses colonies d'un genre tout particulier dans les services militaires étrangers, qui ont duré jusqu'à ces derniers temps. Bon nombre de familles suisses s'y sont enrichies, ennoblies, et y ont en somme trouvé des positions honorables, dont le pays a profité à son tour.

Malheureusement de graves abus s'infiltrèrent dans ces régiments de la Suisse extérieure; des castes privilégiées s'y créèrent, et les places d'officiers y devinrent peu à peu l'objet d'un odieux monopole oligarchique.

D'autre part les pays qui employaient nos troupes se transformèrent politiquement, dévinrent plus chatouilleux à l'endroit de leur souveraineté nationale et s'élevèrent contre les mercenaires étrangers aidant à l'omnipotence des gouvernements contre les sujets.

Si bien qu'en 1848 ces services, décriés de tous côtés, succombèrent sous le double poids de l'opinion publique libérale suisse et des complications européennes. La nouvelle législation fédérale, œuvre entourée de la surexcitation des partis, s'y prit même assez brutalement pour faire cesser l'ancien état de choses. Se laissant entraîner par les vives passions du jour, elle supprima et interdit pour l'avenir toute capitulation, au mépris de l'avis de quelques hommes intelligents, de feu M. Druey entr'autres, qui voulaient bien frapper les capitulations alors existantes, cause réelle de divers maux signalés, mais qui voulaient aussi réserver à la Suisse le droit d'en conclure, selon les événements, de plus convenables et de plus avantageuses. En cette circonstance, les déclamateurs doctrinaires l'emportèrent sur les hommes d'Etat prévoyants, et les autorités fédérales, tombant d'un excès dans un autre, se lièrent les mains d'une manière absolue. Elles frappèrent d'interdit les capitulations présentes et futures, frappant ainsi du même coup une source importante de revenus et de bien-être pour un grand nombre de familles suisses, en même temps que l'une des conséquences de notre état à la fois neutre et militaire. En vertu du même esprit étroit, rien ne fut créé pour combler la lacune faite. Les vingt mille hommes que la Suisse avait l'habitude

de fournir aux divers services étrangers furent tout simplement jetés sur le pavé, ou conviés à se mettre en rebellion contre les lois de la mère-patrie.

Un gouvernement mieux avisé ou soumis à des préoccupations moins secondaires eût recherché, à cette occasion, s'il ne pourrait pas y avoir maintes circonstances où des troupes neutres trouveraient un avantageux emploi, soit dans l'intérêt de l'Europe et de la civilisation, soit dans l'intérêt du pays qui les fournirait. Sans grands efforts d'investigation, il aurait pu reconnaître que le monde est en effet constitué de manière à offrir un vaste champ de succès à un drapeau, qui, impartial au milieu des luttes engagées, serait porté, dans un but de paix et de justice, par des hommes courageux.

Les mêmes exigences qui ont inspiré aux grandes puissances l'idée de la neutralité garantie des territoires suisse et belge pèsent encore à chaque instant sur les relations internationales, et réclament en divers points du globe l'application des mêmes principes de neutralisation mis en pratique sur les Alpes et sur le Rhin.

Nous n'avons pas besoin de développer longuement cette thèse, à l'appui de laquelle l'histoire du dernier demi-siècle fournit des faits sans nombre. Il nous suffit de rappeler la vérité vulgaire que l'équilibre européen, au nom et au profit duquel la Belgique et la Suisse ont été déclarées neutres, ne peut point être indépendant d'un certain équilibre maritime et d'un équilibre asiatique, et qu'il est sur les mers et sur les détroits une grande quantité de points dont la possession exclusive par l'une des puissances peut arriver à menacer la libre circulation de toutes les autres et le commerce du monde. Sans doute le traité de 1856 a déjà fait beaucoup contre l'éventualité de tels périls, pour ce qui concerne les intérêts commerciaux, en déclarant que le pavillon couvre la marchandise ; mais un second pas reste à faire, qui seul est susceptible de donner une sanction réelle au premier, ce serait de remettre à la garde de forces neutres et désintéressées les positions et les passages d'une importance stratégique universelle, tels, par exemple, que le canal de Suez, le Bosphore, les Dardanelles, Guatemala, etc. Nous ne parlons pas du détroit de Gibraltar, du Cap, de Singapoure, pour n'être pas accusé de vouloir porter atteinte à des droits acquis et reconnus; mais l'Angleterre ne tarderait sans doute pas à reconnaître elle-même qu'il serait de son propre intérêt d'abandonner bon nombre de stations maritimes qui aujourd'hui lui sont nécessaires, et qui, avec les nouvelles garanties, ne lui seraient plus qu'onéreuses.

La Turquie, introduite dans le concert européen et placée sous la protection collective des puissances signataires du traité de Paris,

mais sans cesse troublée dans sa marche vers les réformes par les déplorables rivalités de ces mêmes puissances, pourrait réaliser bien mieux qu'elle ne le fait aujourd'hui les vues louables du Hat-Houmayoum de 1856, si elle y était secondée par le concours de forces réellement neutres, au lieu d'y être poussée par des influences et des intrigues qui lui imposent nécessairement des défiances, c'est-à-dire qu'il faudrait à l'empire ottoman des troupes et des agents suisso-belges de diverses catégories, toujours prêts à servir d'instrument de civivilisation et de bon ordre et jamais d'instrument de rapine ou de conquête.

Mais en attendant que l'Europe ait assez de sagesse ou de logique pour utiliser, dans la meilleure mesure, les ressources qu'elle a elle-même créées, et pour demander, dans un but vraiment humanitaire, une armée neutre aux territoires qu'elle a neutralisés, il est constant que la Suisse et la Belgique souffrent aujourd'hui du manque de débouchés industriels et commerciaux, ainsi que de la disette des carrières honorables, aventureuses ou lucratives que d'autres pays offrent à leurs ressortissants. De là vient qu'en dépit des lois on trouve des Belges et surtout des Suisses en grand nombre, dans toutes les entreprises belliqueuses qui ont besoin de mercenaires, et il est probable qu'il en sera ainsi tant qu'on s'attaquera aux effets du mal plutôt qu'à ses causes.

A tous les points de vue on ne saurait donc qu'applaudir aux efforts que font actuellement le gouvernement belge d'un côté et les autorités suisses de l'autre, pour agrandir le champ d'activité de leurs nationaux, et pour nouer des relations officielles plus suivies avec les Etats de l'Orient. Les meilleurs vœux des hommes éclairés de la Suisse devront accompagner l'expédition que le Conseil fédéral organise pour le Japon, ainsi que celles qui suivront sans doute dans ces lointains et riches parages.

QUESTION DES POUDRES.

L'intérêt qui s'attache à la qualité des poudres fédérales nous engage à reproduire, à titre de renseignements, l'extrait suivant du rapport du département fédéral des finances sur sa gestion de 1859 :

« L'attente, exprimée dans l'introduction du rapport de l'année passée, que le résultat de la fabrication se présenterait encore plus favorable dans le courant de l'année de l'exercice, s'est complètement réalisée; car, au contrôle des 6396 quintaux fabriqués, aucun n'a

refusé, bien qu'il ait été fabriqué exclusivement de la poudre de munitions, ce qui devait naturellement rendre la fabrication plus difficile.

» Au mois de mai se réunit une conférence de tous les intendants des poudres, qui avaient à traiter de différentes questions relatives à la fabrication de la poudre. Le but principal auquel elle devait viser était d'arriver à une fabrication de la poudre aussi uniforme que possible dans tous les arrondissements. Les questions capitales furent menées à une solution satisfaisante, que la pratique a justifiée jusqu'ici; d'autres points qui n'ont pu être discutés que d'une manière préparatoire seront remis sur le tapis.

» Il convient de citer entr'autres mesures :

a) Un nouveau règlement relatif à la fabrication du charbon (voir le rapport de l'année passée);

b) Un assortiment plus soigneusement fait de poudres fines par l'admission de tamis intermédiaires, qui ne diffèrent entre eux que d'un demi-point;

c) La régularisation de l'effet des appareils mécaniques existants et différant partiellement entre eux, afin d'obtenir partout autant que possible le même résultat.

» En outre, on a exprimé la disposition où l'on était d'accorder des subventions convenables pour l'admission de jeunes gens intelligents disposés à apprendre la fabrication de la poudre.

» On continue à veiller aux plantations de bourdaine aussi bien sur propriétés fédérales que sur terrains de particuliers.

» On a fait des essais sur l'emploi de différentes doses pour différentes sortes de poudre. La solution de cette question est réservée pour le rapport de l'année prochaine.

» Comme une coopération délibérée et unitaire des différents intendants d'arrondissements ne peut être que rendue éminemment avantageuse par la répétition de semblables réunions, il est désirable qu'il y en ait une toutes les années.

I. Fabrication.

A. MATÉRIAUX.

1. Salpètre.

En 1860 il a été acheté en salpètre brut :

Du pays,	liv.	43,095	pour fr.	24,150	08
Etranger,	»	645,680	» »	384,462	24
	Liv.	688,775	pour fr.	408,612	32

» La méthode de raffinerie est encore restée la même cette année. Des essais en production de salpêtre de soude par le carbonate nitreux et de potasse de betterave ont donné de bons résultats, qui à l'occasion pourraient être pour nous d'une grande importance. Dans le courant de cette année on n'a pas fait d'achats de salpêtre raffiné.

2. Soufre.

» L'achat en 1860 a été de liv. 61,688 pour fr. 11,597. 68. Le quintal a ainsi coûté en moyenne fr. 18. 80.

3. Baguettes de coudrier.

L'approvisionnement au 31 décembre 1859 était de 41,623 paquets,
» » » 1860 » » 44,501 »
Ainsi, augmentation de 2,878 paquets.

» Cela suffit pour la fabrication de 14,855 quintaux de poudre.

4. Charbon.

» La préparation en est restée la même que pendant l'année 1859, les résultats ayant justifié le changement fait à cette époque.

B. POUDRE.

1. Poudre de mine.

» Il n'en a pas été fabriqué dans les moulins du pays; il n'a pas été non plus fait de commande à l'étranger, attendu que l'emploi en a été proportionnellement minime et que l'approvisionnement a pu y faire face. Des commandes de 1859 il s'est transporté encore sur l'année 1860 liv. 173,950 pour fr. 151,363.

» Une décision prise relativement à la poudre de mine n'est entrée en vigueur qu'au 1er janvier 1861 ; il n'en peut donc être question que dans le rapport de l'année prochaine.

2. Poudre de munition et de chasse.

» La fabrication s'est élevée à liv. 639,574 qui ont été soumises au contrôle.

» Le commerce et la fabrication ont atteint en 1860 les chiffres suivants :

		1860		1859
Fabrication	liv.	639,574	liv.	633,815
Achat	»	173,950	»	679,629
Vente	»	786,020	»	991,265
Approvisionnement au 31 décembre	»	669,502	»	643,549

Ainsi, augmentation de l'approvisionnement de 25,953 liv.

C. CONSTRUCTIONS ET ACHATS DE TERRAINS.

» Le crédit de fr. 120,875 54 alloué à ce sujet pour l'année de l'exercice a été réparti de la manière suivante :

Ier arrondissement.		
Nouveaux pilons . . . . . Fr.	28,009 16	
Nouveau séchoir	1,109 75	
		29,118 91
IIe arrondissement.		
Nouveaux pilons à Thoune	7,694 19	
Nouveau hangar à Thoune	5,037 69	
Nouveau séchoir à Thoune	2,071 26	
Nouveau hangar à Langnau	3,994 07	
Hangar sur le séchoir à Langnau . . .	1,049 09	
		19,846 30
IIIe arrondissement.		
Nouveaux pilons . . . . . Fr.	12,842 —	
Nouveau hangar	5,200 —	
		18,042 —
Ve arrondissement.		
Nouvelle construction pour le triage . .	4,848 80	
Nouveau chemin	2,062 66	
Nouvelle construction pour la carbonisation	2,785 50	
Nouveau séchoir	1,140 79	
Nouveau magasin à poudre	684 27	
Habitation pour le poudrier	3,055 65	
Appendice à la raffinerie	1,170 60	
Correction du canal	178 70	
		15,926 97
VIe arrondissement.		
Nouveaux pilons	9,255 —	
Nouvelle construction pour la carbonisation	3,349 —	
		12,604 —
	Fr.	95,538 18

» Les constructions dans le IVe arrondissement d'Altstetten (canton de Zurich) n'ont pu encore commencer cette année, attendu que le procès dont il est fait mention au rapport de l'année passée n'est pas encore terminé.

» Dans le courant de l'année de l'exercice il y a eu trois explosions de moulins, savoir :

» A Worblaufen (IIe arrondissement) l'ancien pilon à marteau, à

quelle occasion malheureusement le maître poudrier J. Rohrer perdit la vie. Dans la constante préoccupation d'amener la plus grande uniformité possible dans la fabrication, ce pilon à marteau a été remplacé par un pilon selon le nouveau système, et il a été accordé pour cela un crédit de fr. 10,001 56;

» En mai, explosion à Marsthal (Ve arrondissement) d'un appareil à 24 pilons, pour la reconstruction duquel il a été accordé fr. 6,781 77;

» 19 septembre, explosion à Thoune du nouveau pilon inférieur. Le dégât a été proportionnellement minime et a pu être réparé avec fr. 2,094.

» Il est toujours extrêmement difficile de trouver et de préciser les causes d'une explosion. Ou l'ouvrier se trouve dans le moulin et périt, en sorte qu'il est impossible d'obtenir par là des renseignements; ou il n'est que blessé, et il faut bien le croire quand il dit qu'il ne sait rien, car s'il avait remarqué quelque chose, il aurait à l'instant arrêté le pilon ou aurait cherché à s'éloigner. On est presque toujours réduit à des conjectures.

» Le poudrier Rohrer à Worblaufen, lequel travaillait lui-même à l'opération du remaniement dans l'ancien pilon à marteau, fut relevé encore vivant. A la question qui lui fut faite sur la cause de l'explosion, il put répondre seulement « qu'il n'en savait absolument rien ». Il expira après de courtes, mais cruelles souffrances.

» A Marsthal, de même qu'à Thoune, les ouvriers avaient quitté les moulins après avoir terminé leur travail périodique.

» On ne peut donc encore ici que s'en tenir à des conjectures.

» La circonstance qu'il s'est trouvé de temps en temps de très petites pierres dans le grenoir, lesquelles devaient provenir du salpêtre, et qu'on a voulu leur attribuer l'explosion, a donné lieu de prendre des mesures sérieuses à cet égard. Mais souvent la cause d'une explosion ne devra être cherchée que dans le charbon employé pour la fabrication; car il a la propriété de *pouvoir* s'enflammer sous la pression d'un fort coup, de même que par le frottement. Nous citons à l'appui de cette opinion l'ouvrage officiel français : « Aide-mémoire à l'usage des officiers d'artillerie, » page 207.

» L'administration vouera son attention toute particulière à cet objet et avisera à ce que ces explosions se reproduisent le moins possible.

» Le 28 juillet, une crue terrible de la Glatt ravagea presque sans exception les bords, les canaux, les digues, etc., jusqu'au foulon miloyen à Marsthal (Ve arrondissement). Les canaux furent rétablis provisoirement et l'on commença le tracé d'une correction radicale. L'exécution de cette correction, qui demandera environ 22,000 fr.,

fut renvoyée au printemps de 1861, et il en sera référé au rapport de l'année prochaine.

D. PERSONNEL DE LA FABRICATION.

» Le malheureux poudrier Jean Rohrer, à Worblaufen (IIe arrondissement), a été remplacé par son frère, Nicolas Rohrer. Pour le reste il n'y a pas eu de mutations.

» Comme aucune des qualités de poudre présentées au contrôle n'a dû être refusée, la prime annuelle prévue à l'art. 37, alinéa 4 de l'ordonnance du 17 décembre 1858 sur l'organisation nouvelle et la gestion de l'administration des poudres, a pu être comptée à tous les employés dans la proportion suivante : (suit un tableau contenant la répartition de 30 primes montant à fr. 2620, et dont 8 de 200 à chacun des huit maître-poudriers. »

BIBLIOGRAPHIE.

ENQUÊTE SUR LA DÉFENSE DE L'ANGLETERRE.

La commission d'enquête instituée par la reine d'Angleterre au mois d'août 1859, à l'effet d'examiner la défense du Royaume-Uni, vient de terminer ses travaux ; et le gouvernement de la Grande-Bretagne, dont tous les actes portent un cachet d'indépendance et de grandeur, n'a pas craint de mettre au grand jour tout ce que cette commission a décidé relativement à la défense nationale.

Ce curieux et volumineux document, renfermant des cartes et des plans, se divise en trois parties : la première comprend l'exposé général, le rapport proprement dit ; la deuxième, les considérations particulières relativement à chacun des points à fortifier, et la troisième, les interrogatoires que la commission a fait subir à toutes les personnes qu'elle a jugé convenable d'interroger, afin de se renseigner sur les questions qu'elle avait à traiter.

Dans un prochain numéro, nous donnerons des extraits de ces divers travaux, avec quelques observations.

TABLEAUX DE LA COMPOSITION DES ARMÉES EUROPÉENNES, par le capitaine d'état-major belge VAN DEN SANDE.

Les tableaux des armées autrichienne, française, belge et des Pays-Bas sont déjà parus (à Bruxelles, chez Mucquardt), et l'on doit de justes éloges à l'auteur pour le soin et la méthode qu'il a su mettre à ses recherches. Le *Militaire Spectator* de Breda loue beaucoup le tableau de l'armée néerlandaise, et termine comme suit l'appréciation qu'il fait de ce travail : « Nous croyons avoir démontré

» combien est ingrate la tâche de décrire l'organisation d'une armée et de déter-
» miner sa force, qui subiront presque toujours, l'une ou l'autre, des changements
» au moment d'une guerre réelle ; mais nous croyons que l'utilité de ces tableaux
» ne peut pas être méconnue, attendu que de tout temps la statistique a été le
» moyen clair et précis pour arriver à la déduction des conséquences sûres, à
» l'observation des circonstances avantagenses ou désavantageuses, à l'indication
» de besoins existants, qui donnent lieu à leur tour d'introduire des perfection-
» nements, but qui peut être atteint par l'examen attentif du tableau de l'armée
» des Pays-Bas. Pour cette raison, nous souhaitons vivement à M. Van den Sande
» la satisfaction de voir estimer, dans notre pays, à leur valeur réelle, les fruits
» d'une étude hérissée de tant de difficultés. »

Histoire de l'art de la guerre avant l'usage de la poudre, par E. de la Barre Duparcq, capitaine du génie, professeur d'art militaire à l'Ecole de Saint Cyr. Paris 1860. Tanera, éditeur. — 1 vol. in-8°.

L'auteur, un des plus laborieux et des plus érudits publicistes militaires, s'exprime, dans son avant-propos, avec tant de franchise et de modestie sur son travail, que, pour le faire connaître, nous croyons ne pouvoir mieux faire que de rapporter ce qu'il en dit lui-même.

« Ce livre, dit-il, forme la première moitié d'une *Histoire de l'art de la guerre* à laquelle je travaille depuis 1848 ; si d'autres travaux m'ont longuement distrait de sa composition, ils s'y rattachaient cependant, et, sous ce rapport, ne lui auront pas été inutiles.

» Une semblable histoire demanderait à être écrite avec supériorité ; à défaut, je crois l'avoir écrite avec conscience.

» Toutes les histoires de l'art militaire sont plutôt des récits de faits de guerre que la formule des progrès successifs de l'art proprement dit. J'essaie d'aborder ce sujet en le dégageant de tous les détails d'action destinés à grossir le texte, de manière à tracer le développement pur et simple de cet art, autant que les documents parvenus à ma connaissance me fournissent des jalons certains.

» A cette indication de mon point de vue spécial, j'ajoute que mes efforts tendent à traiter avec assez de détails ce qui concerne les peuples conquis par les Romains et les peuples barbares, ainsi que la première partie du moyen âge, sur laquelle glissent dédaigneusement presque tous les auteurs militaires.

» Pourtant, comme caractère général, mon travail reste plutôt sommaire que développé, et cela pour un motif bien naturel et fort avouable. Placé dans une sphère modeste et réduit à mes propres forces, je n'ai pas à ma disposition la plénitude de moyens d'exécution littéraire et de publication qui serait peut-être nécessaire pour faire mieux. Je fais donc un écrit court, comme une espèce de spécimen de ce que je serais capable d'exécuter si je venais à être transporté dans de meilleures conditions.

» Malgré ma brièveté calculée, qui n'a pas d'inconvénients pour le lecteur sérieux, déjà familier avec l'histoire générale, je crains qu'on ne trouve mon texte trop peu relié, décousu : c'est alors sans doute que j'ai conçu sur une échelle tro-

grande et que j'ai manqué ensuite de matériaux. Je crois connaître plusieurs autres défauts de ce livre : aussi je recevrai avec plaisir les observations critiques tendant à me les faire approfondir, à m'en signaler d'autres, à me fournir le moyen de les éviter, si ce travail doit être réimprimé un jour; avec le concours d'avis bienveillants, je parviendrai sans doute plus tard, en y revenant à plusieurs reprises (cette histoire ne saurait être l'œuvre d'un jour), à le rendre plus correct, plus riche de faits, plus juste dans ses appréciations.

» Je n'ai pas voulu, en supposant que j'en sois capable, faire ici de l'érudition proprement dite, de l'érudition digne de l'académie des inscriptions; pour pouvoir la faire, il aurait fallu joindre à la lecture assez étendue que je possède la connaissance complète des langues grecque et latine qui n'est pas mon lot, et ce défaut, au dernier moment, me fait trembler pour mon travail, qu'il a pu entacher de bévues impardonnables. Quoi qu'il en soit, j'ai voulu seulement essayer d'une érudition suffisamment exacte, et plus utile par sa forme même aux officiers mes camarades et gens du monde, chez lesquels j'ai toujours désiré voir répandre les notions militaires. Cet ouvrage d'un officier pourra peut-être aussi être utile aux érudits par son point de vue même. D'ailleurs, une *Histoire complète de l'art de la guerre* doit partir, ce me semble, d'une plume militaire, et cette plume ne saurait échapper à la nécessité d'y parler au début des anciens, malgré, je le répète, son incompétence probable à l'égard des sources antiques. »

Description et histoire du Maroc, par M. Léon Godard, chanoine honoraire d'Alger, professeur d'histoire et d'archéologie au grand séminaire de Sangre. Paris, 1860, Tanera, éditeur. — 2 vol. in-8°, avec une carte générale du Maroc.

Avant d'aborder l'histoire, M. Godard décrit la géographie et la statistique du Maroc, d'après les renseignements les plus récents, et il donne le tableau du règne des souverains qui ont gouverné ce pays depuis les temps les plus reculés jusqu'à la paix de Tétouan en 1860.

Ce livre doit avoir coûté à l'auteur de longues et difficiles recherches, si l'on considère à quoi se réduisent les meilleurs ouvrages écrits sur le Maroc, et surtout si l'on tient compte des barrières qui ferment ce pays aux investigations des Européens.

« Mon ambition, dit M. le chanoine, s'est bornée à dresser un plan, à préparer le terrain, à réunir et à classer des matériaux pour un édifice, que de plus habiles que moi termineront. » Quoi qu'il en soit, la clarté et la simplicité de style, et la diversité des connaissances avec lesquelles est écrit le livre de M. Godard lui promettent un plein succès. La carte qui y est jointe est de bonne exécution et dressée sur les meilleurs documents.

Manuel pour l'étude des règles de l'escrime au fleuret et a l'espadon, par J. Sieverbruck. Paris, 1860, Tanera, éditeur. — 1 vol. in-4°.

M. Jean Sieverbruck, professeur d'escrime de tous les grands établissements militaires et civils de la Russie, maître d'armes de la famille impériale, publia, en

1852, un *Manuel d'étude des règles de l'escrime au fleuret et à l'espadon*. Cet ouvrage, adopté immédiatement dans toutes les écoles et dans toutes les académies, est devenu classique en Russie. La langue russe étant peu répandue, ce livre, malgré tout son mérite, resta à peu près inconnu des amateurs d'escrime des autres pays. M. Tanera, éditeur à Paris, a cru faire chose utile en publiant une édition française, traduite sous les yeux de l'auteur, et imprimée, quant aux gravures, avec la collection de bois qui a servi à l'édition russe. La partie traitant du fleuret a réellement du mérite, quoique n'étant pas à la hauteur de Grisier; celle traitant de l'espadon se réduit à peu près à rien et ne mériterait même pas d'être mentionnée dans le titre du livre.

Nous accusons réception de la 3e partie de l'AVENIR DE LA CAVALERIE, par le colonel baron d'Azémar, mais en prévenant que nous n'avons pas reçu la 2e.

NOUVELLES ET CHRONIQUE.

La commission des deux conseils chargée de préaviser sur la transformation d'une partie de nos canons a dû se réunir à Thoune le 13 juin.

Le département des postes a été autorisé à diminuer de moitié la taxe postale en faveur des officiers qui se rendront à Lugano pour assister à la fête des officiers.

Amérique. — Des quinze Etats à esclaves qui faisaient naguère partie de l'Union américaine, onze ont proclamé leur séparation pour se grouper autour d'un nouveau drapeau; ce sont: la Caroline du sud, la Georgie, la Floride, l'Albama, le Mississipi, la Louisiane, le Texas, l'Arkansas, le Tennessée, la Caroline du Nord et la Virginie.

Trois autres sont à la veille de suivre leur exemple, savoir le Kentucky, le Missouri et le Maryland. En tout 14 Etats, lesquels constitueront prochainement une confédération puissante et prospère, avec une population de 9 millions de blancs et 4 millions de noirs.

Le Delaware, qui forme le quinzième des Etats auxquels nous venons de faire allusion, paraît devoir être définitivement acquis à la Confédération du Nord ou aux Etats-Unis proprement dits. Il formerait dans la nouvelle Confédération un élément discordant, en ce que la majorité de sa population est imbue des préceptes et des doctrines des puritains de la nouvelle Angleterre.

L'esclavage dans cet état ayant pour ainsi dire accompli sa mission, est par conséquent sur le point de s'éteindre, sous l'empire même des lois physiques qui régissent les besoins et les tendances des sociétés modernes.

— Le congrès réuni à Montgomery a ordonné l'émission de 50 millions en obligations, payables en vingt ans, à 8 % l'intérêt.

Le gouvernement fédéral ne fera aucune attaque immédiate. Le président Lincoln déclarera la guerre à toute puissance européenne qui interviendrait dans le différend, et il informe l'Espagne que si elle prend possession de Santo-Domingo, c'est à ses risques et périls. Le président accepte le code maritime du congrès de Pari-

de 1856, et accepte également un régiment de volontaires canadiens. Le gouverneur du Kentucky défend aux troupes fédérales confédérées de venir sur le territoire du Kentucky, qui est neutre. Le blocus de Charleston a été levé. Le président Davis est arrivé à Pensacola et a été reçu avec enthousiasme. Un steamer fédérala détruit une batterie défendant les approches du port de Norfolk.

— On donne les détails suivants sur l'entrée des troupes fédérales dans la Virginie :

C'est dans la nuit du 23 mai que les troupes fédérales se sont mises en mouvement. Elles se composaient des 2e, 7e, 12e, 69e et 71e régiments de New-York, des pompiers-zouaves d'Elsworth, des brigades de New-Jersey et du Michigan, et de quelques troupes de Washington, formant en tout 13,000 hommes, en outre des renforts envoyés à la garnison du fort Monroë. On s'est avancé en Virginie par trois points, sur le long pont à l'entrée de l'aqueduc du Potomac, à Georgetown et à Alexandrie. A deux heures du matin, les troupes fédérales étaient maîtresses de tous les points qu'elles devaient occuper. La prise de possession d'Alexandrie a été exécutée avec un entrain remarquable par les zouaves du colonel Ellsworth. Cet officier a été assassiné, dans *Marshall-house,* par le maître même de cet hôtel, nommé Jakson, au moment où il descendait l'escalier, en tenant dans sa main un drapeau des séparatistes qu'il avait enlevé. Le meurtrier a été fusillé à l'instant même, et l'un des zouaves lui a percé le corps d'un coup de baïonnette.

On pensait que les séparatistes seraient attaqués à *Sewall's Point* par le général Butler et le commodore Stringham, et l'on s'attendait à une résistance sérieuse de leur part; les correspondances estiment à quinze mille hommes les forces du Sud établies entre Norfolk et Sewall's Point.

— Les nouvelles de fin mai annoncent que les forces fédérales occupent les bords virginiens du Potomac, à partir de Washington jusqu'à Alexandria, sans pour cela être inquiétées par les séparatistes. Des reconnaissances ont été envoyées du fort Monroë jusqu'au-delà de la ville de Hampton.

Vaud. — Le bataillon vaudois no 45, qui a assisté à l'école centrale de Thoune, est rentré dimanche dernier à Lausanne. Ce bataillon a laissé les meilleurs souvenirs chez les chefs supérieurs qui l'ont eu sous leurs ordres. Il s'est fait remarquer par l'aptitude de ses officiers et par l'excellente discipline des soldats. Une seule chose a pu lui nuire momentanément, c'est la bigarrure résultant des modifications apportées l'année dernière dans l'habillement et l'équipement de l'armée fédérale. Il semble que l'Etat eût bien pu faire le sacrifice de noircir les buffleteries, de même qu'on l'a fait dans d'autres cantons. Nous espérons qu'en tout cas il n'y aura pas de buffleterie blanche dans le bataillon de chasseurs qui ira aux manœuvres du Saint-Gothard.

Dans sa séance du 22 mai 1861, le Conseil d'Etat a nommé M. *Bonnard,* Jean-César, à Romainmôtier, 1er sous-lieutenant de chasseurs de gauche no 1 de réserve du 5e arrondissement. — Le 27, M. *Cavin,* Louis-Gaspard, à Montreux, 2d sous-lieutenant de mousquetaires no 1 de réserve du 1er arrondissement. — Le 28, M. *Lugrin,* Frédéric, au Lieu, 1er sous-lieutenant de mousquetaires no 3 d'élite du 5e arrondissement. — Le 29, M. *Fontannaz,* Adalbert, à Cossonay, 2d sous-lieutenant dans la compagnie d'artillerie de parc no 1, arrondissements nos 1, 2, 3 et 7. — Le 1er juin, M. *Quinche,* Louis, à Fiez, 2d sous-lieutenant de grenadiers no 2 de réserve du 6e arrondissement. — Le 7, M. *Mercier,* Emile, à Lausanne, 2d sous-lieutenant dans la batterie attelée no 2, arrondissement no 3.

LAUSANNE. — IMPRIMERIE PACHE-SIMMEN, CITÉ-DERRIÈRE, 3.

REVUE MILITAIRE
SUISSE

dirigée par F. LECOMTE, major fédéral.

N° 12 **Lausanne, 26 Juin 1861.** **VIe Année**

SOMMAIRE. — Rapport du département militaire sur sa gestion en 1860. — Décisions de la Société des carabiniers sur le tir de campagne. — Bibliographie. — Nouvelles et chronique. — SUPPLÉMENT : L'Italie en 1860 *(suite)*.

RAPPORT

DU DÉPARTEMENT MILITAIRE FÉDÉRAL SUR SA GESTION EN 1860.

Le département militaire a eu à s'occuper, non-seulement de l'administration militaire courante, mais encore des préparatifs extraordinaires qui ont été nécessités par la question de Savoie et par la situation incertaine dans laquelle se trouvait l'Europe. Ces circonstances exigeaient que notre force armée fût au complet et prête à être mise sur pied. Les dispositions qui ont été prises sont mentionnées chacune en son lieu dans les sections qui vont suivre.

I. LOIS, ORDONNANCES ET RÈGLEMENTS.

Nous avons à mentionner, sous la rubrique de la législation militaire *fédérale,* les points suivants :

La loi relative à l'*instruction préliminaire des officiers d'infanterie par la Confédération* qui avait déjà été élaborée en 1859, a été votée par l'Assemblée fédérale le 30 janvier ; elle est entrée immédiatement en vigueur (recueil officiel, Tome VI, page 389). La première école d'aspirants d'infanterie a eu lieu à Soleure.

La question depuis si longtemps débattue de l'*habillement* et de l'*armement* de l'armée a été résolue dans ses points principaux. L'Assemblée fédérale ayant ordonné le 3 février qu'il soit procédé à de nouvelles expériences au sujet des changements proposés, ces expériences eurent lieu pendant le courant de l'été dans différentes places d'armes fédérales ou cantonales avec divers détachements. Un projet

de loi définitif fut proposé aux deux Conseils dans la session de décembre. Ce projet introduisait une réforme partielle de la loi du 27 août 1851, et ne proposait que les changements reconnus nécessaires par la pratique. Ces changements consistent surtout dans une coiffure plus légère, dans la tunique à la place de l'habit, dans une cravate à la place du col, un ceinturon au lieu de baudrier, une giberne plus petite et plus légère, un pantalon et des guêtres gris à la place des bleus foncés. Le projet maintenait tout ce qui n'était pas formellement abrogé. L'Assemblée fédérale vota cette loi le 21 décembre (recueil officiel, Tome VII, page 1). Le Conseil fédéral adopta le 17 janvier 1861 un règlement d'exécution; les modèles nécessaires furent expédiés immédiatement aux cantons, en sorte que les recrues entrant au service en 1861 ont pu s'équiper à la nouvelle ordonnance. Il ne reste plus à régler que la question du nouveau fusil d'infanterie, et d'un nouvel équipement de la cavalerie, spécialement de la selle. Aussitôt que ces deux points auront été réglés, une édition complètement nouvelle du règlement de 1852 sur l'habillement, l'armement et l'équipement pourra être publiée.

Le 14 décembre, l'Assemblée a pris une décision en vue de compléter l'*armement de l'infanterie* (recueil officiel, Tome VII, page 4). Elle porte qu'indépendamment de leur contingent, les cantons doivent posséder vingt pour cent de fusils de chasseurs et de fusils Prélat-Burnand surnuméraires, et qu'il doit être formé en outre un dépôt fédéral, composé de 1000 fusils de chasseurs et de 20,000 fusils Prélat-Burnand. Le même décret porte que, conformément à ce que le Conseil fédéral avait ordonné à l'avance pendant le courant de l'année, il sera formé un dépôt de munitions de 100 cartouches par homme pour les armes lisses de l'infanterie de landwehr. L'exécution de cet arrêté rentre dans l'année 1861; mais au moment de la rédaction de ce rapport il y a déjà été pourvu en grande partie.

L'Assemblée fédérale a adopté en outre un arrêté sur *la solde des guides attachés à l'état-major et des ordonnances à cheval* (23 janvier 1860, recueil officiel, Tome VI, page 374), un règlement sur le *service en campagne*, mis en vigueur provisoirement jusqu'au 31 décembre 1861 (31 janvier 1861, recueil officiel, Tome VI, page 393), et une loi portant la *défense du service militaire étranger* (30 juillet 1860, recueil officiel, Tome VI, page 300).

Nous avons soumis à l'Assemblée fédérale, sans qu'elle ait pris jusqu'à présent de décisions définitives, un projet de décret sur le *recrutement de la cavalerie*, dont le Conseil des Etats s'est occupé dans la session de décembre, mais qui est encore à l'ordre du jour du Conseil national; et un projet de décret sur des *routes stratégiques dans*

les Alpes, dont le Conseil national s'est occupé en décembre, et dont le Conseil des Etats est encore nanti.

L'Assemblée fédérale nous a renvoyé un projet de loi sur la *réorganisation des batteries de montagne et de fusées.* Cette question est restée dès-lors en suspens, à cause de l'influence que devra exercer sur elle, et spécialement sur les batteries de fusées, l'introduction projetée des canons rayés.

Le Conseil fédéral a adopté le 18 janvier un règlement sur les *missions militaires à l'étranger,* afin de les rendre plus profitables aux officiers d'état-major, et pour en déterminer les conditions ainsi que le paiement des indemnités (Tome VI, page 365).

Nous avons en outre adopté le 5 juillet un arrêté sur *l'organisation de la landwehr* (recueil officiel, Tome VI, page 508), afin d'appliquer les dispositions de la constitution fédérale et de l'organisation militaire. Nous y avons joint une répartition de la landwehr en cinq divisions territoriales (Feuille fédérale de 1860, vol. III, p. 22).

La loi militaire du canton d'Appenzell Rh. Ext. a été approuvée (recueil officiel, Tome VI, page 468). Les cantons de Bâle-Campagne et de Genève sont les seuls dont l'organisation militaire n'ait pas encore été soumise à notre approbation.

II. SUBDIVISIONS ET FONCTIONNAIRES DE L'ADMINISTRATION MILITAIRE.

Le département militaire a eu sous ses ordres les fonctionnaires et les dicastères suivants :

1. *La chancellerie du département.* Elle forme le bureau du chef du département et se compose d'un premier secrétaire, qui a sous ses ordres un deuxième et un troisième secrétaire et un aide. Les travaux extraordinaires de 1860 ont rendu indispensable l'emploi de surnuméraires.

La chancellerie du département concentre toutes les branches de l'administration militaire; elle joue vis-à-vis des autres sections du département le même rôle que le bureau du chef d'état-major dans une armée. C'est la chancellerie qui expédie les ordres et les communications aux différentes sections de l'administration militaire, aux chefs et aux inspecteurs des différents armes et aux autorités militaires des cantons. Elle transmet des rapports et des propositions au Conseil fédéral, et reçoit de même tous les rapports et toutes les propositions qui émanent de ces diverses autorités. Elle délivre les ordres de marche et les feuilles de route pour toutes les troupes employées, dans

les écoles et dans les réunions fédérales, et pour celles qui, sans être placées sous un commandement militaire supérieur, sont mises en activité de service.

Le contrôle des travaux de la chancellerie prouve qu'en 1860 le département a été plus chargé que dans aucune des années précédentes, y compris celles de 1856 et 1857. Ce surcroit de travail doit être attribué aux causes suivantes :

La question de Savoie a nécessité une mise sur pied considérable et une occupation assez prolongée de Genève.

Tous les états-majors de brigade et de division ont été mis en activité (reconnaissances).

Les conjonctures politiques ont exigé des mesures et des préparatifs de divers genres qui ne sont point nécessaires en temps ordinaires.

Une quantité d'affaires arriérées ont été liquidées, et il en a été entrepris de nouvelles. Les travaux ordinaires du département et les écoles militaires en particulier ont du reste suivi leur cours à côté de ces travaux extraordinaires.

Des renseignements que l'on trouvera dans chacun des chapitres qui vont suivre feront comprendre l'étendue des affaires qui se réunissent à la chancellerie du département.

Outre le contrôle général des affaires et les registres qui en dépendent, la chancellerie a tenu à jour ou a établi à nouveau les écritures suivantes :

Un contrôle d'expédition ;

Un contrôle de service de toutes les unités tactiques de l'armée (nouveau) ;

Un état de service de l'état-major fédéral ;

Un contrôle des présentations pour l'état-major ;

Un contrôle des aspirants ;

Un contrôle des pensions (nouveau) ;

Un tableau chronologique des écoles avec mention des commandants et des officiers adjoints (nouveau) ;

Une liste des feuilles de route (605 feuilles de route ont été expédiées) ;

Un protocole pour les budgets des dépenses extraordinaires des écoles (nouveau).

Ce résumé montre ce que l'expérience a déjà prouvé : c'est que le personnel actuel de la chancellerie ne suffit pas même pour expédier avec l'exactitude et la célérité nécessaires les affaires courantes, et qu'une réorganisation de la chancellerie, emportant une augmentation du personnel, est devenue urgente.

2. *Chef du personnel et instructeur en chef de l'infanterie.* Ce fonctionnaire est chargé de tout ce qui concerne le personnel de l'armée, savoir son organisation et son instruction, ainsi que celles de l'état-major fédéral, la répartition préalable de l'armée, la composition des états-majors, etc., sauf ce qui incombe aux chefs des armes spéciales et des états-majors spéciaux.

Ses fonctions comme instructeur en chef de l'infanterie ne sont pas moins considérables. Il dirige toutes les écoles et tous les cours de répétition d'infanterie dont la Confédération est chargée, c'est-à-dire l'école des instructeurs; l'école des aspirants d'infanterie, celle des sapeurs d'infanterie, l'école centrale et les rassemblements de troupes, en ce qui concerne l'infanterie.

Il doit en outre surveiller directement, et de concert avec les inspecteurs de l'infanterie, l'instruction de l'infanterie dans les cantons et le service des différentes écoles. Au nombre des travaux extraordinaires dont le chef du personnel a dû s'occuper en 1860, il faut noter les suivants :

Instructions confidentielles pour les reconnaissances.

Travaux préparatoires (travaux d'état-major général) en vue d'une mise sur pied générale; tableau des étapes et des feuilles de route.

Bases pour la défense de diverses étendues de frontières.

Examen des aspirants aux places inférieures de l'état-major général.

Nouvelle répartition de l'armée.

Organisation de la landwehr, sa subdivision territoriale et examen des rapports d'inspections qui la concernent.

Création des remplaçants des inspecteurs d'infanterie.

Ecoles des compagnies de droite et de diverses compagnies détachées pour le maniement du nouveau fusil de chasseur.

Rédaction d'un catalogue de tous les officiers disponibles de tous les cantons pour la création des états-majors de landwehr.

Tableau des unités tactiques suivant l'étendue de pays où elles se recrutent.

Le travail du chef du personnel est d'autant plus considérable qu'il n'a ni secrétaire ni copiste.

3. *Inspecteurs et chefs des différentes armes, et des différentes branches du service.*

a) *Inspecteur du génie.* Cet officier est chargé de tout ce qui concerne l'organisation, l'instruction, l'habillement et l'équipement de son arme, ainsi que de la surveillance des fortifications et du matériel du génie (équipages de ponts et outils).

L'inspecteur du génie a eu en 1860 à s'acquitter des travaux extraordinaires suivants :

Il a étudié au point de vue de la fortification diverses lignes de défense et des routes stratégiques à travers les Alpes. Il a été secondé dans ces travaux par le bureau du génie déjà organisé en 1859, et dans lequel les officiers et les aspirants du génie ont travaillé, soit de suite, soit à divers intervalles.

L'inspecteur du génie a sous ses ordres les directeurs et les inspecteurs des travaux de fortifications de Luziensteig, St-Maurice, Gondo, Bellinzone et Bâle.

A teneur de l'instruction de 1851, l'inspecteur du génie devrait être chargé encore de la direction du bureau topographique de la Confédération. Mais lorsque M. le général Dufour a quitté en 1858 les fonctions d'inspecteur du génie, nous lui avons conservé la surveillance des travaux topographiques, dont il s'acquitte maintenant encore avec le titre de directeur du bureau topographique, en ayant sous ses ordres un bureau spécial qui correspond directement avec le département.

b) *Inspecteur de l'artillerie.*

L'ancien inspecteur, M. le colonel Fischer, a demandé en janvier 1860 sa démission comme inspecteur de l'artillerie et comme colonel fédéral ; sur notre demande expresse il a néanmoins continué ses fonctions jusqu'au 13 juin 1860, où M. Herzog, colonel fédéral d'artillerie, fut nommé son successeur.

M. le colonel Fischer a rempli les fonctions d'inspecteur d'artillerie depuis le 12 mars 1851, et a rendu des services éminents à son arme par sa capacité et par son zèle ; le Conseil fédéral lui en a donné le témoignage mérité.

L'inspecteur de l'artillerie s'est occupé en 1860, non-seulement de tout ce qui concerne l'organisation, l'instruction et le matériel de l'artillerie, mais encore d'une série non-interrompue d'essais relatifs aux canons rayés. Il a dû en outre faire un grand nombre de travaux préliminaires en vue d'une mise sur pied probable. Cette augmentation de travail nous a engagés à lui donner provisoirement un secrétaire.

c) *Colonel de la cavalerie.*

d) *Colonel des carabiniers.*

e) *13 inspecteurs d'infanterie* avec leurs remplaçants.

Plusieurs arrondissements ayant une étendue considérable, il a été donné à quelques inspecteurs un ou plusieurs lieutenants-colonels comme remplaçants, ce qui a l'avantage de donner des occupations

plus fréquentes aux officiers de ce grade. Les arrondissements où ces nominations ont eu lieu sont les suivants :

I.	Arrondissement.	Zurich,	avec un remplaçant.
II.	»	Berne, »	deux »
III.	»	Lucerne, »	un »
IV.	»	Uri, Schwytz, les deux Unterwalden et Zug,	avec un remplaçant.
VII.	»	Soleure et Bâle,	avec un remplaçant.
VIII.	»	Schaffhouse et Appenzell,	» »
XII.	»	Vaud,	avec deux »

Les nouvelles nominations des inspecteurs et de leurs remplaçants ont eu lieu au commencement de 1860 pour le terme de trois ans, c'est-à-dire jusqu'à la fin de 1862.

f) *Auditeur en chef.*

g) *Commissariat des guerres supérieur.* M. le colonel Abys, commissaire des guerres en chef, ayant été indisposé toute l'année, a été dispensé de toutes les affaires courantes. M. le lieutenant-colonel Huser, vérificateur et teneur de livres du commissariat, a dirigé l'ensemble de l'administration.

Le commissariat a sous ses ordres :

Le commissaire des guerres de Thoune.

Les gardes-magasins de Berne, Lucerne et Lenzbourg, pour tout ce qui concerne la garde des effets de caserne et de campement, et le matériel du commissariat. En revanche, ce qui concerne le matériel de l'état-major sanitaire est dans la compétence du médecin en chef, par suite des décisions que nous avons prises à ce sujet pendant le courant de l'année dernière.

Le vétérinaire en chef.

h) *Le médecin en chef.* L'organisation militaire de 1852 a séparé le service sanitaire du commissariat et en a fait une branche spéciale de l'administration. C'est en partant de cette base qu'a eu lieu l'organisation du service sanitaire (règlement de 1859). Les fonctions du médecin en chef ont été dès-lors rendues indépendantes de celle du commissariat. Nous avons complété l'application de ce principe par la répartition du matériel dont il a été question ci-dessus.

Les fonctions du médecin en chef sont en rapport avec la *commission des pensions,* seule commission permanente admise dans notre organisation militaire.

i) L'*administrateur du matériel* a des fonctions multiples. Il est placé d'un côté sous les ordres de l'inspecteur de l'artillerie pour tout ce qui concerne le matériel de cette arme. Il a à s'occuper d'un autre

côté du matériel du génie, dont l'inspecteur est sous ce rapport son supérieur; enfin il est chargé de surveiller et d'inspecter le matériel de toutes les autres armes, spécialement de l'infanterie et de la cavalerie, pour tout ce qui est relatif à l'armement, aux munitions, à l'équipement des hommes et des chevaux, etc. Il serait fort à désirer, que l'instruction relative à ce fonctionnaire fût revue, afin de mieux déterminer sa position à l'égard des autres fonctionnaires de l'administration militaire.

Il surveille personnellement le dépôt du matériel de guerre fédéral de Berne. Il a sous ses ordres *les administrateurs des dépôts* de Zurich, Lucerne, Thoune, Brugg et Soleure.

k) *Contrôleur des poudres*. Cette place n'existe que depuis 1858; elle n'est régie que par une instruction provisoire, et il est à désirer que ces fonctions soient déterminées d'une manière définitive, spécialement dans leurs rapports avec l'administrateur du matériel et l'inspecteur de l'artillerie. Pour le moment le contrôleur correspond directement avec le département.

Les occupations de chacun des fonctionnaires énumérés ci-dessus dès la lettre *c* à la lettre *i* seront exposées dans différentes sections qui les concernent.

III. COMMISSIONS SPÉCIALES.

Le Conseil fédéral a nommé, soit en 1860, soit déjà précédemment, des commissions chargées de préaviser sur les questions ou les réformes importantes. En voici les objets :

1) Rédaction d'un nouveau règlement pour le service en campagne (Schwarz, Shædler, Hofstetter).

Cette commission ayant fini sa tâche, est dissoute.

2) Réforme de l'habillement (Schwarz, Wieland, Philippin, Crinsoz, Meyer et Arnold).

Elle a fini sa tâche.

3) Introduction d'une nouvelle arme à feu portative et distribution des prix aux différentes armes envoyées au concours (Wurstemberger, Weiss, Göldlin, Noblet, Bruderer).

Cette commission est encore en fonctions.

4) Surveillance de la transformation des fusils et examen des questions qu'elle soulève (Noblet, Muller, lieutenant-colonel, d'Aarau, Vonmatt).

Cette commission n'a pas encore fini son travail.

5) Examen de différentes questions relatives à la défense nationale (Dufour, Ziegler, Aubert, Herzog, Wieland, sous la présidence du chef du département).

Cette commission, n'ayant pas fini son travail, s'est seulement ajournée.

6° Diverses questions relatives au génie, soulevées par les propositions d'Aarau (Aubert, Locher, Wolff, Gautier et Schumacher).

Il reste encore à cette commission à examiner plusieurs questions.

7° Essais avec les canons rayés et l'appareil Navez (Fischer, Delarageaz, Borel, Wehrli et Herzog). M. le colonel Fischer ayant donné sa démission comme colonel d'artillerie et étant sorti de l'état-major fédéral, a été remplacé par M. le colonel Herzog.

L'administrateur du matériel a pris part à ces essais, sur l'ordre du département.

La commission est encore à l'œuvre.

8° Organisation sanitaire, surtout en ce qui concerne la révision des règlements et des instructions concernant le service de santé (Lehmann, Erismann, Wieland, Diethelm, Brière).

Cette commission n'a pas entièrement fini son travail.

9° Répartition de l'armée et mesures préparatoires pour un conflit à l'extérieur (Fischer et Wieland, sous la présidence du chef du département).

Cette commission a provisoirement rempli sa mission.

10° Examen des lacunes qui existent dans le matériel, et inspection générale des arsenaux cantonaux (Wurstemberger, Denzler, Borel, Le Royer).

Cette commission a rempli sa tâche.

IV. INSTRUCTEURS.

Le corps des instructeurs était composé comme suit au 1er janvier 1860 :

1 instructeur en chef de l'infanterie, en même temps chef du personnel;

1 professeur de stratégie et de tactique.

Génie :

1 instructeur de première classe;

2 sous-instructeurs.

Artillerie :

2 instructeurs de première classe;

3 instructeurs de seconde classe;
15 sous-instructeurs;
2 instructeurs de trompettes.

Cavalerie :

1 instructeur en chef;
2 instructeurs de première classe;
2 sous-instructeurs;
2 instructeurs de trompettes.

Carabiniers :

1 instructeur en chef;
3 instructeurs de première classe;
2 instructeurs de seconde classe;
2 sous-instructeurs;
1 instructeur de trompettes.

Corps sanitaire :

2 instructeurs;
2 aides-instructeurs.

52.

Les mutations suivantes ont eu lieu pendant l'année :

M. Le major le Royer, instructeur de seconde classe pour l'artillerie, a causé par son décès une perte sensible à son arme et à notre organisation militaire.

La bibliothèque de cet officier distingué, qui était composée d'ouvrages militaires de prix, surtout en ce qui concerne l'artillerie, a été transmise par sa famille au département militaire, pour être jointe à la bibliothèque de l'école centrale.

Un sous-intructeur d'artillerie a dû être destitué pour conduite inconvenante lors du rassemblement de troupes. Il en a été de même d'un sous-instructeur de carabiniers, pour cause d'insubordination.

Nous avons nommé un sous-instructeur de cavalerie (Alioth, de Bienne) et deux sous-instructeurs de carabiniers (Brunner, de Saint-Gall, et Jeangros, de Montfaucon, canton de Berne).

L'effectif des instructeurs reste par conséquent à 52.

Dans quelques écoles il a fallu appeler, comme aides, des officiers ou des sous-officiers pris en dehors du personnel ordinaire.

Comme les traitements des employés de l'ordre civil avaient été élevés déjà en 1858, il était convenable que ceux des instructeurs le fussent aussi. C'est ce qui a eu lieu en 1860. Les chiffres qui ont été admis et qui sont appliqués depuis le 1er janvier 1861 sont ceux du budjet de cette dernière année.

V. PLACES D'ARMES FÉDÉRALES.

Il n'y a eu à leur égard que deux changements notables. Des raisons politiques, auxquelles a donné naissance la question de Savoie, ont fait transférer à *Genève* plusieurs cours de répétition qui devaient avoir lieu, et ont fait de cette ville une place d'armes fédérale.

Il en a été de même pour *Soleure,* qui a reçu cette année la première école d'aspirants d'infanterie.

(Suit le tableau des diverses écoles, telles qu'elles se sont réparties entre les différentes places d'armes, et que nous croyons pouvoir supprimer ici.)

L'*inégalité* qui existe entre les diverses indemnités que paie la Confédération provient essentiellement de l'extension plus ou moins grande des locaux qui font l'objet du bail. Il serait fort à désirer néanmoins qu'un mode uniforme fût adopté.

Les places de manœuvres laissent beaucoup à désirer dans certains endroits; il en est de même pour les casernes de Thoune et de Lucerne, et pour les écuries et les manéges de Thoune.

L'adoption des armes portatives rayées, qui exigent une ligne de tir de mille à douze cents pas, a beaucoup augmenté les difficultés dans le choix des places d'armes. Ces difficultés deviendront bien plus sensibles lorsque les canons rayés auront été introduits chez nous; dans ce cas, l'Allmend de Thoune elle-même deviendra insuffisante.

VI. ÉCOLE DU GÉNIE

L'instruction des troupes du génie s'est faite en 1860 à l'école de recrues de pontonniers de Brugg, à l'école de recrues de sapeurs de Thoune, aux cours de répétition de Bellinzone, de Brugg et de Genève, à l'école centrale et au rassemblement de troupes.

a) *Ecole de recrues.*

Pontonniers. Le chiffre normal des recrues de chaque année est de 42. Il a été instruit en 1860 68 hommes, qui se répartissent comme suit entre les 3 cantons qui fournissent des pontonniers: Zurich 30, Berne 23, Argovie 15. L'école a en outre été suivie par 18 hommes des cadres, 13 aspirants de première classe et 2 aspirants de seconde classe.

L'intelligence et le développement physique de la troupe ont laissé peu de chose à désirer; en revanche le choix des hommes au point de vue de leurs professions est encore très défectueux. Les bateliers et les charpentiers continuent à n'être représentés qu'assez faiblement. Il est extrêmement à dé[illegible] auxquels cette

recommandation a déjà été faite à plusieurs reprises, apportent plus de soins aux recrutements et n'admettent que des hommes que leurs professions rendent aptes au service. Il est vrai que, depuis l'établissement des chemins de fer, le nombre des bateliers et des flotteurs diminue d'année en année. Aussi sera-t-il tôt ou tard nécessaire de recruter les pontonniers dans tous les cantons qui ont des fleuves ou des lacs navigables. L'armement, l'équipement et l'habillement étaient satisfaisants. Plusieurs cantons, prévoyant des changements dans l'habillement, avaient rendu facultative la grande tenue. Les détachements de Zurich et d'Argovie, entr'autres, ne se sont présentés à l'école qu'avec la capote et la veste à manches.

Les recrues avaient en général reçu dans leurs cantons une instruction préliminaire suffisante en ce qui concerne l'école de soldat. Les aspirants, de leur côté, y avaient été exercés pour la première fois. Pendant l'école elle-même, l'instruction théorique et pratique a été donnée conformément au plan d'instruction dressé à l'avance.

Sapeurs du génie. Le chiffre normal des recrues est de 89 hommes; 140 hommes ont participé à l'école de Thoune. Ils se répartissent comme suit entre les cantons qui fournissent des sapeurs : Zurich 28, Berne 39, Argovie 24, Vaud 32, Tessin 17. Il faut y ajouter 7 aspirants de première classe, 19 hommes de cadres et 2 officiers de troupes.

L'intelligence des recrues était en général satisfaisante. Le détachement du Tessin s'est montré le plus retardé pour la lecture, l'écriture et le calcul; il s'y trouvait même un homme qui n'en avait pas les premières notions. Le détachement bernois laissait aussi à désirer sous le même rapport. Les qualités physiques étaient suffisantes. Le détachement renfermait 54 ouvriers en bois, dont 20 charpentiers, 20 menuisiers, 14 charrons, tonneliers et tourneurs; 10 maçons et tailleurs de pierres; 8 ouvriers en fer; 32 agriculteurs ou terrassiers.

Il importe de ne pas perdre de vue qu'en service actif les sapeurs seront beaucoup plus employés comme surveillants et comme chefs de chantiers que comme simple travailleurs. Il faut donc attacher une attention particulière à leur intelligence et à leurs connaissances pratiques.

L'armement, l'équipement et l'habillement sont réglementaires. Les détachements de Berne et de Vaud avaient seuls l'habit de grande tenue. Les recrues du Tessin avaient des vestes à manches fort usées, et leur habillement en général était celui de vieux soldats.

(A suivre.)

DÉCISIONS

adoptées par la réunion des délégués des Sociétés suisses de tir de campagne, relativement à la révision des statuts de la Société fédérale des carabiniers.

Baden, le 14 avril 1861.

Les délégués des Sociétés suisses de tir de campagne, considérant :

1° Qu'aux termes de l'art. 1er des statuts du 15 juillet 1840, le premier but des membres de la Société fédérale des carabiniers doit être de se perfectionner dans le tir et de se tenir prêts à défendre la patrie si elle venait à être menacée;

2° Que la Société, partant de ce principe, s'est donné une organisation militaire et que tous ses membres devraient, au jour du danger, venir, leur carabine en main, prendre place dans les rangs de l'armée ;

3° Que d'après l'art. 5 des statuts, les membres doivent travailler à mettre les tirs toujours plus en honneur et s'efforcer de les diriger dans un esprit patriotique et conforme au but établi par l'art. 1er;

4° Que, d'après l'art. 10 des statuts, le Comité central doit, soit à l'aide des ressources disponibles, soit par des encouragements publics, chercher à introduire et à répandre tous les perfectionnements apportés à l'arme, à la munition ou à l'équipement des carabiniers ;

5° Que les statuts en question sont basés sur le système de la carabine dite américaine, tandis que dès lors la carabine fédérale (d'ordonnance) a été adoptée pour les carabiniers des milices, et que toute l'armée sera probablement bientôt pourvue d'une arme de précision, comme cela a déjà eu lieu pour les chasseurs;

6° Qu'il rentre dans le but de la Société fédérale des carabiniers de propager l'usage de la carabine d'ordonnance et des armes de précision adoptées dans l'armée, et qu'il faut pour cela leur assigner une place convenable dans les tirs fédéraux.

7° Que l'organisation militaire de la Société ne sera une vérité que lorsque tous les membres seront munis d'armes propres au service de campagne et exercés à les manier.

8° Qu'en conséquence des considérations précédentes, plusieurs parties des statuts de 1840 doivent être modifiées, en particulier :

a) Le passage de l'art. 2 en vertu duquel on ne peut devenir et rester membre de la Société qu'en prenant une inscription aux cibles de l'ancien système dites cibles de stand.

b) Le passage de l'art. 5, qui établit qu'il n'y aura, dans les tirs fédéraux, qu'une cible principale à laquelle seront affectés de préférence les dons d'honneur ainsi qu'une somme de 3500 fr. prise dans la caisse de la Société.

c) Le passage de l'art. 17, qui établit que l'on ne placera, à d'autres distances, que deux ou trois cibles et qu'on ne leur consacrera pas plus de 500 fr. des fonds de la Société.

9° Que, si l'on admet à concourir pour les dons d'honneur, d'autres armes que la carabine américaine, les statuts doivent renfermer des prescriptions plus précises à cet égard.

10° Qu'il faut cependant que des tireurs plus âgés, qui ne pourraient lutter avec succès à de grandes distances, trouvent une place qui leur permette de prendre part aux tirs fédéraux et restent ainsi à la disposition de la société.

11° Qu'il n'y a pas lieu de rien fixer à l'égard du chargement individuel, parce qu'il est à prévoir que toutes les sociétés de campagne l'auront introduit dans leurs exercices.

12° Que le moment ne paraît pas bien choisi pour une révision totale et que la meilleure manière d'introduire les modifications devenues urgentes est de les réunir dans un supplément faisant suite aux statuts.

ARRÊTENT :

I.

Il sera adressé au Comité central, à Zurich, une demande tendant à ce qu'il soumette à la prochaine Assemblée générale un supplément aux statuts contenant avant tout les prescriptions suivantes :

1° Dans tous les tirs fédéraux, il sera placé le nombre nécessaire de bonnes cibles et de cibles tournantes de stand et de campagne, les cibles de campagne à une distance d'au moins 1000′ suisses.

2° A chaque tir fédéral, 4000 fr. pris sur les fonds de la Société seront donnés comme prix d'honneur. Cette somme sera répartie entre les bonnes cibles de stand et celles de campagne, en proportion du nombre des inscriptions et de celui des cibles.

3° Les dons d'honneur qui ne seront pas spécialement affectés par les donataires aux cibles de stand ou à celles de campagne, seront répartis dans la proportion indiquée à l'article 2.

4° Le comité central en fonctions devra établir une juste proportion entre les primes pour les cibles de stand et celles pour les cibles de campagne.

5° Les dons pour les cibles de stand seront répartis selon le mode actuel.

6° Les cibles de campagne seront divisées verticalement, d'après le système des mannequins.

On aura deux coups à tirer aux bonnes cibles.

Deux coups de mannequin auront le pas sur un seul, lors même que celui-ci donnerait un nombre plus fort que leur somme.

Il y aura une cible de campagne *Patrie*, à laquelle le don d'honneur tiré des fonds de la Société sera affecté de préférence. Les autres dons d'honneur qui ne seraient pas positivement destinés à cette cible seront répartis dans la proportion de 1/3 pour la cible *Patrie* et 2/3 pour les autres bonnes cibles de campagne.

7° Aux cibles de campagne on tire avec la carabine d'ordonnance et le fusil de chasseurs.

Sont en outre admises à y tirer :

1° Les armes appartenant à des étrangers et admises dans leur pays comme armes de guerre ;

2° Les armes rayées, fusils ou carabines, propres au service de campagne, pourvu qu'elles satisfassent aux conditions suivantes :

a) Le calibre ne doit pas être de moins de 3''' 4'''' ;

b) Mire ouverte, guidon à l'ordonnance fédérale ;

c) Double détente de campagne (carabinière).

d) Possibilité de fixer une baïonnette.

Toute arme dont le poids, sans baïonnette, mais avec une baguette d'acier, dépasse 10 liv. 1/2, est exclue des cibles de campagne.

8° Tout Suisse ou tout étranger résidant en Suisse, en possession de ses droits civils, peut devenir membre de la Société fédérale des carabiniers.

Il suffit pour cela de prendre, pendant le tir fédéral, une inscription aux bonnes cibles soit de stand, soit de campagne, et de payer un droit d'entrée de fr....

9° Au cas où de nouvelles armes de précision seraient introduites dans l'armée suisse, la Société fédérale, soit le Comité central, devra, suivant les circonstances et les moyens disponibles, s'efforcer de leur ouvrir l'accès des tirs fédéraux.

10° Le jour de l'Assemblée générale sera toujours fixé par le plan du tir et elle aura irrévocablement lieu au jour indiqué.

II.

Les décisions seront portées à la connaissance de toutes les sociétés de tir suisses.

III.

Au cas où le Comité central rejetterait la demande qui lui sera adressée, les diverses propositions renfermées sous le titre I lui seraient communiquées, ensuite de l'art. 19, à titre de modifications que l'on demande à voir soumises à la prochaine Assemblée générale.

Le Président, (Signé) Burli.
Les secrétaires, (Signé) Zimmerli.
(Signé) Seiffert.

Le drapeau du Comité central de la Société fédérale des carabiniers partira le 29 juin dans l'après-midi de Zurich, pour se rendre au tir fédéral de Stanz, par un train express. Tous les carabiniers qui se joindront au drapeau central pour l'accompagner ont gratuitement leur transport de Zurich à Stanz.

Le plan du tir fédéral, avec ses ornements et embellissements, vient de paraître. La somme totale des dons et des primes s'élève au chiffre de 221,000 fr., sans compter 10,000 fr. au moins que l'on s'attend encore à recevoir comme dons d'honneur.

A l'exception de celui de 1859, aucun de nos tirs fédéraux n'a présenté un pareil résultat.

BIBLIOGRAPHIE.

Die militärisch arbeiten im Felde, von R. Albert Muralt, gev. major im eidgenössischen Geniestabe. Berne 1861. — Prix : 3 fr.

Cet aide-mémoire in-16, avec 12 planches de dessins, contient tous les travaux de guerre et en donne les détails d'exécution en mesures fédérales. A l'usage spécial de l'état-major fédéral et des armes du génie et de l'artillerie, il est aussi d'un grand secours pour les officiers d'infanterie, qui sont souvent dans le cas de surveiller l'exécution de ces travaux.

NOUVELLES ET CHRONIQUE.

Le modèle de tentes-abris qui a été essayé à la dernière école centrale a été trouvé si satisfaisant, sous le triple rapport de la légèreté, de la commodité et de la sûreté de l'abri contre les intempéries de l'air, que le Conseil fédéral a autorisé le département militaire à commander immédiatement 600 tentes de cette espèce pour être livrées à l'usage du prochain rassemblement.

Neuchâtel. Promotions dans le corps des officiers d'infanterie de landwehr :

1° Au grade de capitaine, le lieutenant *Montandon,* Louis.
2° Au grade de lieutenant, le 1er sous-lieutenant *Monnier,* Jules.
3° Au grade de 2d sous-lieutenant, *Kauffmann,* Jean.

Le lieutenant *Huguenin,* Constant, a en outre été promu au grade de capitaine de carabiniers de landwehr.

Promotions au grade de 2d sous-lieutenant dans le contingent fédéral :

1° Dans les carabiniers :
Bovet, Charles,
Favre, Jules-César,
Bachelin, Emile-Alexandre.

2° Dans l'infanterie :
Dupasquier, Alphonse.
Breitmeyer, Jules,
Dardel, Alfred.

Vaud. Dans sa séance du 18 juin 1861, le Conseil d'Etat a nommé M. *Golay,* François, au Chenit, 2d sous-lieutenant de mousquetaires n° 3 d'élite du 5e arrondissement.

AVIS.

Dans les cadres des deux batteries de montagne du Valais nos 27 et 55, il manque encore à cette heure deux lieutenants. Les officiers qui seraient disposés à assister comme volontaires dans ces batteries (avec la solde et les rations de leur grade) au rassemblement de troupes et au cours préparatoire de répétition, peuvent adresser leurs offres de service jusqu'à la fin de juin au soussigné.

Aarau, 18 juin 1861.

H. HERZOG, colonel fédéral,
inspecteur fédéral d'artillerie.

LAUSANNE. — IMPRIMERIE PACHE-SIMMEN, CITÉ-DERRIÈRE, 3.

REVUE MILITAIRE
SUISSE

dirigée par F. LECOMTE, major fédéral.

N° 13 Lausanne, 20 Juillet 1861. VIe Année

SOMMAIRE. — Rapport du département militaire sur sa gestion en 1860 *(suite)*. **— Nouvelles et chronique. — SUPPLÉMENT : L'Italie en 1860** *(suite)*.

RAPPORT

DU DÉPARTEMENT MILITAIRE FÉDÉRAL SUR SA GESTION EN 1860.

b) *Cours de répétitions.*

Les compagnies paires ont subi leurs cours de répétition en 1860. Mais outre les compagnies de pontonniers n°s 2, 4 et 6, et les compagnies de sapeurs n°s 2, 4, 6, 8, 10 et 12, nous avons encore appelé en service le n° 3 des pontonniers et les n°s 5 et 11 des sapeurs. Les compagnies 3 et 11 n'avaient point fait de service en 1859, et le n° 5 a dû être appelé au rassemblement de troupes. Le service rentrera dans ses limites ordinaires en 1861.

En 1860, comme précédemment, les compagnies ne sont point entrées au service avec leur effectif complet; 188 hommes ont manqué. Il est indispensable que la Confédération exerce à cet égard un contrôle sévère. Voici les chiffres concernant chaque compagnie :

Sapeurs.	Effectif au 1er janv. 1860.	Présents au service en 1860.
N° 2 de Zurich (élite)	134	120
» 4 de Berne (élite)	120	101
» 5 » »	109	100
» 6 du Tessin »	100	86
» 8 de Berne (réserve)	101	69
» 10 d'Argovie »	95	63
» 11 du Tessin »	70	61
» 12 de Vaud »	119	100

Pontonniers.	Effectif au 1er janv. 1860.	Présents au service en 1860.
N° 2 d'Argovie (élite)	128	99
» 3 de Berne »	103	113
» 4 de Zurich (réserve)	81	75
» 6 d'Argovie »	74	59
	1234	1046

Cours de répétition des pontonniers. Les compagnies n° 3 (Berne, élite) et n° 6 (Argovie, réserve) ont fait ensemble leur cours de répétition à Brugg, sous le commandement de M. le colonel Locher. Il manquait à la compagnie bernoise un second sous-lieutenant, mais elle avait en revanche 12 soldats surnuméraires. La compagnie argovienne était incomplète en officiers et en sous-officiers; il manquait 7 soldats; au lieu de l'effectif de 70 hommes la compagnie n'en avait que 59.

La réunion des deux compagnies a été favorable à l'instruction. La compagnie bernoise n'a qu'un trop petit nombre de bateliers et de charpentiers.

La compagnie n° 4 (Zurich, réserve) a assisté à l'école centrale, le n° 2 (Argovie, élite) au rassemblement de troupes, ces deux services tenant lieu de cours de répétition.

Sapeurs du génie. Les deux compagnies tessinoises (n° 6, élite, et n° 11, réserve) ont été réunies à Bellinzone; elles sont entrées en même temps en service, le canton faisant les frais de l'instruction de la réserve pendant les 8 premiers jours. Ces compagnies se sont montrées faibles quant à l'instruction; elles étaient du reste au-dessous de l'effectif en officiers, cadres et troupes. Il manquait 14 hommes au n° 6 et 11 hommes au n° 11.

Le n° 8 (Berne, réserve), le n° 2 (Zurich, élite) et le n° 12 (Vaud, réserve) ont fait leur cours de répétition en même temps à Genève.

La compagnie zuricoise avait 20 surnuméraires; celle du canton de Vaud avait exactement l'effectif d'une compagnie d'élite; il manquait un officier à la compagnie bernoise. Le commandement de ce cours a été confié à M. le lieutenant-colonel Gautier. Les officiers et la troupe ont rivalisé de zèle et de bonne volonté, mais, malgré ces dispositions favorables, le résultat n'a pas été entièrement satisfaisant.

La compagnie n° 5 (Berne) a assisté au rassemblement de troupes.

c) Aspirants.

Vingt aspirants de première classe se sont présentés en 1860; 11 se destinent à l'état-major du génie, et 9 à devenir officiers de troupe.

Les uns et les autres ont subi l'école de recrues de pontonniers ou l'école de recrues de sapeurs; quelques-uns ont pris part à ces deux écoles.

Treize aspirants de seconde classe ont été instruits et examinés à l'école centrale. Onze d'entre eux ont fait leur examen d'une manière satisfaisante; 6 sont entrés dans l'état-major du génie, et 5 ont été recommandés aux cantons pour être nommés officiers de troupe.

VII. ÉCOLES D'ARTILLERIE.

Les exercices de l'artillerie ont eu lieu comme précédemment, dans les cours de répétition, les écoles de recrues, l'école centrale, et pour quelques batteries, lors du rassemblement de troupes. Cinq batteries ont pris part en outre à l'occupation de Genève.

Il y a eu pour cette arme :

4 écoles de recrues, pour l'artillerie attelée, les batteries à fusées et l'artillerie de position;
1 » » » le parc et l'artillerie de montagne;
1 » » » le train et le parc;
8 cours de répétition pour les batteries attelées;
1 » » » les batteries de montagne;
3 » » » les compagnies de position;
4 » » » le parc et le train de parc.

Trois batteries attelées ont été appelées en outre au rassemblement de troupes de Brugg; un certain nombre d'officiers et de sous-officiers pris dans toutes les unités tactiques ont été appelés à l'école centrale.

a) *Ecole de recrues.*

Les recrues des *batteries attelées,* des batteries de fusées et des compagnies de position ont été exercées sur les places d'armes d'Aarau, Bière, Thoune et Zurich, qui sont spécialement appropriées au service de l'artillerie. L'école des recrues de Thoune a été continuée avec l'école centrale pendant les trois dernières semaines.

Les recrues du *parc* et celles de l'artillerie de montagne ont été réunies à Lucerne, tandis que les recrues du train de parc ont fait leur école de cinq semaines à Thoune.

Les recrues de l'artillerie de campagne et de position se sont réparties comme suit entre les quatre places d'armes mentionnées plus haut:

A Aarau, les recrues de Soleure, St-Gall, Tessin et Argovie;
» Bière, celles de Vaud, Genève, Fribourg et Neuchâtel;
» Thoune, celles de Berne, Bâle (ville et campagne);
» Zurich, celles de Zurich, Lucerne, Appenzell R. E. et Thurgovie.

Le tableau ci-dessous indique le nombre de recrues instruits dans les six écoles de recrues :

CANTONS	ARTILLERIE DE CAMPAGNE ET DE POSITION		Batteries de montagne	Artillerie de parc	Train de parc	TOTAL
	Canonniers	Train				
Zurich	62	39	—	7	5	113
Berne	99	58	—	15	46	208
Lucerne	15	15	—	12	7	49
Schwytz	—	—	—	—	10	10
Unterwalden . .	—	—	—	—	1	1
Glaris	—	—	—	—	7	7
Fribourg	21	12	—	—	13	46
Soleure	15	9	—	—	—	24
Bâle-Ville . . .	16	6	—	—	—	22
Bâle-Campagne .	19	13	—	—	—	32
Appenzell R. E.	24	9	—	—	—	33
Grisons	—	—	16	—	7	23
St-Gall	39	26	—	16	—	81
Schaffhouse . .	—	—	—	—	5	5
Argovie	32	26	—	5	12	85
Thurgovie . . .	24	12	—	—	—	36
Tessin	12	7	—	—	—	19
Vaud	69	47	—	41	27	184
Valais	—	—	27	—	18	45
Neuchâtel . . .	33	18	—	—	1	52
Genève	25	28	—	—	—	53
TOTAL . .	505	325	43	96	159	1128

Sur ces 1128 hommes, il y a 624 canonniers et 504 soldats de train.

Le chiffre normal des recrues est de 494 canonniers et de 374 soldats de train seulement.

Le nombre des recrues de 1860 est de 89 plus élevé qu'en 1859, soit de 71 canonniers et de 18 soldats de train. Le canton de Vaud a fait de nouveau un recrutement hors de proportion avec les précédents; celui de 1859 était de 58 hommes, celui de 1860 s'est élevé à 184. Il est évident qu'une pareille manière de faire entraîne des inconvénients de tous genres; certaines écoles de recrues se trouvent ainsi beaucoup plus fortes que d'autres, de sorte que les instructeurs, les sous-instructeurs, les cadres et le matériel deviennent insuffisants, et que le résultat de l'instruction doit nécessairement en souffrir. Le canton de Vaud a envoyé 41 hommes à l'école de recrues du parc; ce chiffre est presque aussi fort que le total des recrues des

cinq autres cantons qui fournissent de l'artillerie de parc; dans ces cinq cantons le recrutement est régulier; le choix des hommes se fait avec plus de soin que jadis, en sorte que l'on trouvera à l'avenir plus d'ouvriers que précédemment parmi les artilleurs du parc.

Les recrues de l'artillerie en général ont paru ne laisser rien à désirer cette année au point de vue de la taille et de l'âge, ainsi que les qualités intellectuelles et physiques; les exceptions ont été peu nombreuses. L'on s'aperçoit seulement combien il devient difficile dans quelques cantons, et surtout à Neuchâtel et à Genève, de recruter pour le train des hommes que leur profession civile appelle à s'occuper ordinairement des chevaux.

L'armement et la buffleterie étaient réglementaires. Mais l'approche d'une réforme dans l'habillement s'est fait sentir, en ce que plusieurs cantons n'avaient donné à leurs hommes que la veste à manches, ou les avaient dispensés de se munir de l'habit, là où les recrues s'équipent elles-mêmes. Les vestes à manches et surtout celles des soldats du train, étant constamment employées, ont dû nécessairement s'user plus que d'ordinaire. On a continué à remarquer la même bigarrure que précédemment dans les nuances des pantalons et des guêtres de rechange; il sera essentiel de mettre fin à tous les abus qui se sont introduits sur ce point, et cela dès que le nouveau règlement sera en vigueur. On ne saurait en outre trop recommander aux cantons dans lesquels le soldat s'équipe lui-même, de veiller avec plus de soin à l'uniformité réglementaire de toutes les parties de l'équipement; aujourd'hui, et dans le canton de Vaud surtout, la fantaisie de chaque homme joue encore un beaucoup trop grand rôle.

L'armement et l'équipement des recrues du train de parc a fait des progrès considérables. Le petit équipement est presque partout complet; les Tessinois seuls font exception.

L'instruction a suivi la marche adoptée depuis plusieurs années et dont les bons effets ont été reconnus. On ne s'en est départi que pour les écoles d'Aarau et de Lucerne. A Aarau le maître de gymnastique Zurcher a été chargé de diriger un essai de gymnastique pour les canonniers et voltige pour les recrues du train. Cet essai a complètement réussi, et n'a pas nui au reste du service, en sorte que cette branche de l'instruction pourra être introduite à l'avenir dans les places d'école.

Le changement introduit à l'école d'artillerie de parc à Lucerne consiste dans une plus grande extension donnée à la confection des munitions et aux travaux manuels des canonniers dans leurs diverses professions civiles.

Les recrues des deux batteries de montagne ont été réunies avec

celles du parc, mais elles ont reçu une instruction spéciale, et comme le détachement était assez fort, toutes les branches du service ont pu être suffisamment exercées.

Les recrues des batteries de fusées n'ont pas été réunies dans une école spéciale, mais elles ont été instruites avec celles des batteries attelées; on a cherché cependant à les familiariser avec leur service proprement dit, en envoyant aux écoles de Thoune et de Bière les fusées et le matériel nécessaire.

Les recrues des batteries de fusées et celles des batteries de montagne vont être réunies pour la première fois séparément pendant le courant de 1861.

L'insuffisance du nombre des instructeurs et des sous-instructeurs s'est fait sentir d'autant plus cette année que plusieurs d'entr'eux ont été empêchés, peu après l'ouverture de l'école et pour cause de maladies de continuer leurs pénibles fonctions. La bonne volonté de plusieurs officiers a permis, il est vrai, de combler momentanément les lacunes; mais ce secours provisoire ne peut pas se prolonger pendant un temps un peu long, et il faudra nécessairement avoir recours à une augmentation du corps des instructeurs, bien que dans toutes les écoles on s'efforce d'employer autant que possible les officiers de troupes et les sous-officiers à l'instruction des recrues.

b) *Cours de répétitions.*

Les compagnies paires avaient à faire leurs cours de répétitions en 1860. C'est ce qui a eu lieu, comme le montre le tableau suivant :

	Force des corps.	Total.
Cours de répétition de Thoune. I.		
Batteries d'obusiers de 24 liv. nº 2 Berne	141 hom.	
» de canons » 6 » » 14 Soleure	148 »	
		289 hommes
Cours de répétition de Thoune. II.		
Batterie de canons de 6 liv. nº 44 Berne	142 hom.	
» » » » 46 »	178 »	
		320 »
Cours de répétition de Zurich. I.		
Batterie de canons de 12 liv. nº 4 Zurich	159 hom.	
» » » » 6 » » 10 »	174 »	
» » » » 16 Appenzell Rh. Ext.	168 »	
		501 »
A reporter		1110 hommes

Transport, 1110 hommes

Cours de répétition de Zurich. II.

Batterie de fusées d'élite nº 28 Zurich	88 hom.	
» » » » 30 Argovie	76 »	
» » réserve » 56 Zurich	52 »	
» » » » 58 Argovie	39 »	
		255 »

Cours de répétition de Luziensteig. I.

Compagnie de position nº 32 Zurich	111 hom.	
» » » 60 Zurich	79 »	
		190 »

Cours de répétition de Luziensteig. II.

Compagnie de position nº 64 Bâle-Campagne	79 hom.	
» » » 66 Argovie	56 »	
		135 »

Cours de répétition d'Aarau.

Batterie de canons de 12 liv. nº 6 Berne	156 hom.	
» » » 6 » » 18 Argovie	186 »	
		342 »

Cours de répétition à Genève.

Batterie de canons de 6 liv. nº 50, Vaud	164 hom.	
» » » 52, Neuchâtel	181 »	
		345 »

Cours de répétition à Bière.

Train de parc de tous les cantons français, plus Berne		92 »

Cours de répétition à Coire.

Batterie de montagne d'élite nº 26, Grisons	90 hom.	
» » réserve 54, »	30 »	
		120 »

Cours de répétition à Thoune. III.

Compagnie de parc nº 36, Berne . .	66 hom.	
» » » 38, St-Gall . .	62 »	
» » » 40, Vaud . .	48 »	
		176

Cours de répétition de Lucerne.

Batterie de canons de 8 liv. nº 42, Lucerne

A reporter

Transport, 2922 hommes

Cours de répétition à St-Gall.

Batterie de canons de 6 liv. nº 48, St-Gall 173 »

Cours de répétition à Aarau. II.

Compagnie de parc de réserve nº 70, Zurich 45 hom.
» » » 72, Lucerne 39 »
Trains de parc d'élite des cantons allemands 96 »
180 »

Cours de répétition de St-Maurice.

Compagnie de position nº 34, Vaud 81 hom.
» » » » 62, Fribourg 73 »
154 »

Cours de répétition à Aarau. III.

Compe de parc de réserve nº 74, Argovie 31 hom.
Trains de parc de réserve de tous les cantons allemands . . . . . 91 »
122 »

Un nombre total de 3,551 hommes a donc été instruit dans les seize cours de répétition qui ont eu lieu sur dix places d'armes.

Il faut ajouter encore à ces 3,551 hommes les trois batteries qui ont pris part au rassemblement de troupes, savoir :

Batterie de canons de 12 liv. nº 8, St-Gall 142 hom.
» » 6 » 20, Thurgovie 175 »
» » » » 24, Neuchâtel 177 »
494 »

Ce qui fait un total de 4,045 hommes dont 173 officiers.

Le nombre des chevaux de selle et de trait employés dans ces divers cours de répétition s'élève à 1961.

Bien peu de cantons ont fait usage de la faculté d'envoyer leurs troupes avec vingt pour cent de surnuméraires. Sur 34 compagnies, 13 seulement comptaient plus que l'effectif réglementaire, 10 avaient exactement cet effectif et 11 étaient trop faibles. Sur ces dernières, 5 sont d'élite et 6 de réserve.

Ce résultat constate, il est vrai, un progrès sensible sur l'année 1859, où 24 compagnies étaient incomplètes. Les autorités militaires cantonales devraient néanmoins travailler avec plus d'énergie encore

à combler toutes les lacunes et surtout celles de l'élite. Toutes les compagnies, sauf les batteries de montagne, qui ont été organisées en dernier lieu, ont des surnuméraires, mais les cantons accordent trop facilement des dispenses, et celles-ci ont pour effet de décourager les hommes qui font leur devoir, et de rendre impropre au service ceux qui, étant dispensés, restent 4 ans et même davantage sans renouveler leurs connaissances militaires. Les chiffres suivants montrent combien l'inconvénient signalé est grave.

Les compagnies appelées au service ont, d'après leur contrôle, un effectif total de	4,965	hommes
Parmi ceux-ci, il n'en est entré au service que .	4,045	»
Différence,	920	hommes

L'on voit qu'une surveillance plus sévère de la part de la Confédération est ici encore indispensable.

Les cantons de Zurich, St-Gall, Thurgovie et Neuchâtel ont fourni des compagnies d'élite et de réserve à l'effectif réglementaire ou dépassant même cet effectif. Les compagnies d'élite de Berne et d'Argovie étaient au complet ou avaient des surnuméraires, tandis que des compagnies de réserve de ces cantons étaient un peu trop faibles.

Les cantons de Soleure et d'Appenzell, R.-E., ont fourni des compagnies trop faibles, même pour l'élite. Il en a été de même pour la batterie de montagne des Grisons et la compagnie de parc de Vaud.

Fribourg, Lucerne, Grisons et Vaud ont un effectif trop faible dans leurs compagnies de réserve. Le canton de Vaud se distingue en outre par les lacunes que présentent ses cadres.

Les deux batteries de montagne des Grisons sont celles qui laissent le plus à désirer. Le recrutement de cette année complète, il est vrai, presqu'entièrement la batterie d'élite; mais la batterie de réserve a à peine le tiers de son effectif réglementaire. Ces deux compagnies réunies ont fait, sous le commandement du lieutenant-colonel Schultess, une course aussi intéressante que pénible, de Coire par le col du Panix à Elen, et de là par Glaris le long du lac de Wallenstadt et par Ragatz de retour à Coire. Cette course de 6 jours s'est effectuée sans aucun accident.

L'habillement, l'armement et l'équipement de la troupe, ainsi que ses qualités intellectuelles et physiques, n'ont donné lieu qu'à fort peu de critiques. Il y a eu à cet égard une amélioration sensible, surtout dans les batteries de réserve.

Le service a été en général satisfaisant, bien que la rapidité des manœuvres et du tir soit encore très défectueuse. Trois compagnies de parc de réserve ont été successivement appelées à Aarau pour y être instruites, avec le concours des employés de l'[illegible] partie technique de leur service et pour y [illegible]

en plus grande quantité que cela n'a eu lieu jusqu'à présent dans de pareilles réunions. Les trois compagnies de parc d'élite ont été successivement appelées à Thoune, et y ont fabriqué 7000 charges de guerre, destinées en cas d'événements militaires extraordinaires, aux bouches à feu de rechange et aux pièces de position qui appartiennent à la Confédération.

c) *Instruction des cadres.*

Les cadres ont eu, outre les cours de répétition, l'occasion de faire du service :

1° Dans les écoles de recrues;
2° A l'école centrale.

Les six écoles de recrues ont employé :
44 officiers;
312 sous-officiers, tambours, trompettes et ouvriers.

Ont pris part à l'école centrale :
23 officiers;
94 sous-officiers, tambours, trompettes et ouvriers.

L'artillerie appelée à l'école centrale était, en y comprenant les aspirants, forte de 360 hommes et 238 chevaux de selle et de trait, répartis en 4 batteries de 4 pièces chaque. Maintenant que le nombre des sous-officiers appelés à cette école est considérablement réduit, il est indispensable de veiller davantage à leur formation dans les écoles de recrues, mais il ne peut en être ainsi que si les cadres sont appelés en activité de service pendant toute la durée des écoles de recrues; ce n'est qu'alors que l'instruction des sous-officiers pourra être sérieuse. Il serait aussi fort à désirer que les sous-officiers entrassent à l'école de recrues une semaine plus tôt, parce qu'au moment des manœuvres de campagne et des exercices tactiques qui terminent l'école, il n'est plus possible de s'occuper d'eux.

d) *Aspirants.*

Le nombre des aspirants de première classe a été de 32, qui se répartissent comme suit entre les différentes écoles de recrues :

7 à Zurich.
7 » Thoune.
5 » Bière.
10 » Aarau.
2 » Lucerne.
1 » Thoune.
32.

L'école centrale a instruit 25 aspirants de 2e classe; la plupart d'entre eux promettent de devenir bons officiers. Deux seulement

ont dû être refusés, vu l'insuffisance de leurs examens; un troisième n'a été admis qu'à la condition de subir un nouvel examen de mathématiques, et un quatrième ne sera breveté qu'après avoir fait une nouvelle école de recrue.

VIII. ÉCOLE DE CAVALERIE.

a) *Ecoles de recrues.*

Cinq écoles de cavalerie ont eu lieu en 1860, savoir à Aarau, Bière, St-Gall, Thoune et Winterthour. Leur composition a été la suivante :

Places d'armes	CANTONS	RECRUES	REMONTES	ASPIRANTS	OFFICIERS ET CADRES	TOTAL
Aarau.	Lucerne	18	14	1	7	40
	Soleure	5	3	2	9	19
	Argovie	13	2	3	7	25
	Schaffhouse . .	6	—	1	1	8
	Autres Cantons .	—	—	6	—	6
		42	19	13	24	98
Bière.	Fribourg	15	1	2	11	29
	Vaud	36	9	3	15	63
	Neuchâtel . . .	5	2	—	2	9
	Autres Cantons .	—	3	3	—	6
		56	15	8	28	107
St-Gall. (guides et remontes.)	Bâle-Ville . . .	3	—	1	3	7
	Bâle-Campagne .	2	—	—	3	5
	Grisons	4	—	—	4	8
	Tessin	8	—	2	3	13
	Schwytz	7	—	—	2	9
	Genève	—	—	2	—	2
	St-Gall	—	3	—	—	3
		24	3	5	15	47
Thoune.	Berne	43	1	2	27	73
Winterthour	Zurich	23	15	1	14	53
	St-Gall	16	6	1	7	30
	Thurgovie . . .	10	1	—	3	14
	Schaffhouse . .	—	8	—	—	8
		49	30	2	24	105
	TOTAL GÉNÉRAL.	214	68	30	118	430

Cette année encore le recrutement a été beaucoup trop faible. Le chiffre normal est de 289 dragons ou guides, tandis que 214 seulement sont entrés aux corps et que les compagnies sont déjà depuis plusieurs années au-dessous de leur effectif, en sorte qu'elles ne pourront être complétées qu'au moyen d'un recrutement extraordinaire. Notre message du 27 novembre 1860 a présenté à cet égard des considérations plus détaillées.

La qualité des hommes et des chevaux, ainsi que l'habillement et l'équipement, sont en général satisfaisants. Il y a lieu cependant à faire les observations suivantes : Le détachement de Lucerne n'avait, comme toujours, que des selles vieilles et usées, et en partie de mauvaise qualité; ces défauts proviennent du système d'emmagasinage en usage dans le canton de Lucerne. L'équipement des détachements de Vaud et de Fribourg aurait pû être meilleur. L'inégalité qui se fait remarquer à cet égard entre les recrues des détachements vaudois provient de ce que le dragon achète lui-même ses objets d'équipement dans divers endroits; les conséquences de cette manière de faire sont surtout fâcheuses pour l'équipement du cheval, et les cantons devraient y remédier en faisant eux-mêmes fabriquer les objets d'équipement et en les revendant à la troupe. Les détachements de St-Gall et de Thurgovie n'avaient pas une instruction préliminaire suffisante.

La marche et le résultat de l'instruction ont été satisfaisants.

Il y a eu lieu de remarquer, en ce qui concerne les remontes, que leur nombre diminue chaque année, et varie considérablement dans les divers cantons. Cela démontre que d'un côté les prescriptions relatives aux remontes ne sont pas partout exactement observées, et que d'un autre les dispositions relatives à la vente des chevaux de cavalerie varient suivant les différents cantons, ou ne sont pas appliquées d'une manière uniforme. La Confédération qui dans l'organisation actuelle est chargée des frais des écoles de remonte (solde, entretien, etc.), ferait bien d'intervenir directement pour régulariser un point aussi important.

Vingt-trois hommes du canton de Berne, qui n'avaient été appelés à aucune des écoles de remonte qui ont eu lieu lors des écoles de recrues ont fait leur service au cours de répétition de Thoune.

Les aspirants de première classe ont été au nombre de 8; ceux de seconde classe de 19; 4 hommes ont fait un service d'aspirants-vétérinaires.

Le chiffre de 118 officiers, sous-officiers, trompettes et ouvriers, appelés aux écoles de recrues de 1860, paraît au premier abord hors de proportion avec le recrutement lui-même; mais il faut remarquer

que les 22 compagnies de dragons et les 8 compagnies de guides comptent en totalité 550 hommes de cadres, et qu'ainsi chaque homme a tous les 4 ans un service avec les recrues, ce qui n'est assurément pas exagéré.

b) *Cours de répétitions.*

Les 22 compagnies de dragons et les 8 compagnies de guides de l'*élite* ont fait leurs cours de répétitions ou un service correspondant à l'école centrale ou au rassemblement de troupes. Voici comment les corps ont été répartis sur les différentes places d'armes :

PLACES D'ARMES	COMPAGNIES	ETAT de contrôle au 1er janvier 1860	EFFECTIF aux cours de répétition	EFFECTIF TOTAL des cours
Aarau	N° 8 Soleure	77	70	
	» 16 Argovie	52	44	
	» 18 »	45	39	
				155
Bâle . . Guides	» 3 Bâle-Ville . .	34	21	
»	» 4 Bâle-Campagne	31	27	
				48
Bellinzone »	» 8 Tessin	21	21	
				21
Coire »	» 5 Grisons	38	34	
				34
Colombier »	» 6 Neuchâtel . . .	35	32	
				32
St-Gall	» 9 St-Gall	90	84	
				84
Thoune I	» 5 Fribourg . . .	81	66	
	» 11 Berne	59	52	
				118
Thoune II	» 6 Fribourg . . .	81	64	
	» 20 Lucerne . . .	95	79	
				143
Thoune III	» 13 Berne	59	50	
	» 21 »	59	48	
	» 22 »	57	48	
				146
Winterthour . . .	» 3 Zurich	57	58	
	» 19 »	64	57	
				115
Genève	» 7 Vaud	34	69	
	» 34 »	95	77	
				146
Bière	» 13 »	65	52	
	» 17 »	75	60	
	» 35 »	61	56	
				168
Ecole centrale. Guid.	» 2 Schwytz . . .	32	27	
»	» 1 Schaffhouse . .	—	69	
»	» 14 Thurgovie . .	89	78	
				174
Rassemblement de troupes. Guides	» 1 Berne	35	29	
Dragons	» 2 »	62	64	
»	» 4 St-Gall	90	78	
»	» 10 Berne	60	57	
»	» 12 Zurich	58	61	
				289
		1785	1671	1671
*La différence entre l'état effectif et l'état des contrôles est ainsi, et malgré que les recrues aient été appelées avec la plupart des corps, de		1671 114		

La compagnie des guides de Genève ne figure pas dans le tableau ci-dessus, parce qu'elle a dû faire un service actif assez prolongé pendant l'occupation de Genève.

En parcourant les chiffres qui viennent d'être résumés, deux observations se présentent : c'est d'un côté le fait que presque toutes les compagnies sont incomplètes, et de l'autre qu'il existe une différence beaucoup trop grande entre l'effectif nominal des compagnies et leur effectif au service.

Les rapports d'inspection s'expriment en général favorablement sur l'état de la troupe et des chevaux, ainsi que sur l'armement, l'équipement et l'habillement. Quelques lacunes ont été signalées aux cantons. Les observations les plus nombreuses portent toujours sur la mauvaise confection des selles et le peu de discernement avec lequel elles sont appropriées aux chevaux.

La cavalerie de réserve a subi son inspection réglementaire. Voici la force des compagnies de *dragons :*

		Effectif au 1er janv. 1860.	Présents aux exercices.
No 24,	Berne	111	78
» 25	»	103	70
» 26	»	114	79
» 27,	Lucerne	91	54
» 28,	Fribourg	84	91
» 29,	Soleure	59	41
» 31,	St-Gall	71	70
» 32,	Argovie	69	57
» 33,	Thurgovie	83	64
		785	604

Les deux compagnies vaudoises no 34 et 35 ont été appelées avec l'élite, parce que dans le canton de Vaud l'élite et la réserve ne font qu'un. La compagnie no 30, de Schaffhouse, a été dispensée pour 1860.

Les compagnies de guides de réserve ne sont pas encore organisées, sauf le no 9, du canton de Berne, qui a un effectif de 19 hommes, sur lesquels 17 ont pris part aux exercices.

IX. CARABINIERS.

a) *Ecoles de recrues.*

Ces écoles ont eu lieu sur les cinq places d'armes de Thoune, Moudon, Winterthour, Luziensteig et Lucerne.

La troupe qui a pris part à ces écoles se subdivise comme suit :

Cadres	150	hommes.
Aspirants de 2e classe . .	32	»
» 1re » . .	33	»
Recrues	735	»
Total,	950	hommes.

Le recrutement normal est de 640 hommes par an, en y comprenant 20 °/o de surnuméraires. Le recrutement effectif a par conséquent dépassé le chiffre de 105 hommes.

(A suivre.)

NOUVELLES ET CHRONIQUE.

Les Chambres fédérales sont actuellement nanties d'un projet de message relatif à l'acquisition de 12 batteries de 4 liv. Le Conseil fédéral demande l'autorisation de faire procéder à des essais plus approfondis encore du système rayé Müller et Timmerhaus, et d'opter suivant le résultat. En attendant, les nouvelles pièces seraient fondues et forées. Quant à la transformation générale de l'artillerie, elle est ajournée jusqu'à ce que l'expérience ait fait trouver la pièce à laquelle il convient de donner la préférence. On sollicitera en même temps des Chambres un crédit de 1,049,000 fr., destiné à subvenir aux frais de construction de magasins où seront logés le matériel de guerre et les munitions de la Confédération.

Neuchatel. — Dans sa dernière session, le Grand Conseil a invité le Conseil d'Etat à lui présenter un projet de révision de la loi militaire et a renvoyé à son examen une pétition recouverte d'un grand nombre de signatures, demandant le retrait du récent décret, qui, provisoirement et jusqu'à l'adoption définitive d'une arme de précision pour l'infanterie, autorisait l'Etat à retirer après chaque rassemblement les armes confiées aux miliciens.

Promotions faites par le Conseil d'Etat :

1° Capitaine d'artillerie, le lieutenant *Péters, Franç.*;

2° Lieutenant de carabiniers, le 1er sous-lieutenant *Chatelain, Ul.-Henri.*

3° Ier sous-lieutenant de carabiniers, le 2me sous-lieutenant *Mermod, Jules-Ami.*

Vaud. — Dans sa séance du 2 juillet 1861, le Conseil d'Etat a nommé M. *Jeannin*, Paul, à Yverdon, 2d sous-lieutenant porte-drapeau du bataillon d'élite du 6e arrondissement.

LAUSANNE. — IMPRIMERIE PACHE, CITÉ-DERRIÈRE, 3.

REVUE MILITAIRE SUISSE

dirigée par F. LECOMTE, major fédéral.

N° 14 **Lausanne, 5 Août 1861.** **VIe Année**

SOMMAIRE. — Les combats du St-Gothard en 1799. — Rassemblement de troupes du St-Gothard. — Les tentes-abris. — Nouvelles et chronique. — SUPPLÉMENT : L'Italie en 1860 *(suite)*.

LES COMBATS DU SAINT-GOTHARD EN 1799.

(Dédié aux militaires du rassemblement de troupes de 1861.)

Dans toute guerre sur les deux côtés des Hautes-Alpes, comme en 1799, la montagne deviendra aussi un théâtre d'opérations.

Des soldats instruits ont jadis exprimé l'opinion que la possession des montagnes décidait de celle de la plaine. Plus tard cet axiôme exagéré fut ramené à de justes limites, et l'on reconnut que c'est la possession des communications, et la plus ou moins grande facilité de les ouvrir ou de les fermer, qui peut exercer la plus grande influence sur les événements militaires de l'Italie, de la Suisse et du Tyrol.

Il en est, en grand, comme en petit. Si une brigade s'avance et qu'elle ait sur son flanc droit une rivière, on dira avec raison : « la brigade appuie son flanc droit à la rivière, » car l'ennemi étant au-delà du cours d'eau ne peut pas agir contre la brigade. Mais s'il se présente un pont, plus loin un gué, plus loin de nouveau un pont, etc., le commandant de brigade ne pourra pas laisser ces points inoccupés sur ses derrières. Que se passera-t-il donc ?... Il remarquera, au bout d'un certain temps, peut-être avec un sentiment de pénible surprise, que sa brigade, d'abord une masse assez respectable, n'est plus qu'un très faible corps.

Les passages dans les hautes montagnes doivent être considérés comme des gués ou des ponts.

Au commencement de la campagne de 1795, trois armées étaient en présence :

L'armée française du Danube, sous Jourdan, dans la Haute-Souabe, contre l'armée autrichienne de l'archiduc Charles, sur le Lech.

L'armée française de l'Helvétie, sous Masséna, contre l'armée autrichienne de Hotze dans les Grisons, derrière laquelle se rassemblait dans le Tyrol une autre armée autrichienne sous Bellegarde.

L'armée française d'Italie sous Scherer, en observation sur le Mincio, contre l'armée de Kray postée sur l'Adige.

Dans le mois de mars, on en vint aux mains sur ces trois théâtres de guerre.

Les Grisons furent enlevés aux Autrichiens par les Français, et Lecourbe, qui commandait l'aile droite de Masséna, s'avança de Bellinzone jusqu'au-delà de la frontière orientale de l'Engadine et dans le Tyrol. Il y fut vivement appuyé par une colonne venant de l'armée d'Italie sous Dessoles, et qui déboucha par la Valteline.

A ce moment Jourdan, dans la Haute-Souabe, fut battu par l'archiduc Charles à Stockach, et plusieurs tentatives de Masséna pour s'emparer de Feldkirch, dans le Vorarlberg, échouèrent. En Italie et après plusieurs combats contre Kray, Scherer dut se retirer du Mincio jusque derrière l'Adda.

En suite de cela, Lecourbe, victorieux mais isolé, devait donc se retirer, d'autant plus que l'armée de Bellegarde s'avançait *enfin* contre lui avec une douzaine de bataillons.

En avril, le prince Charles prit ses dispositions pour faire passer le Rhin à son armée et pour la conduire en Suisse. — En même temps, *Suworoff* apparut en Italie, battit les Français le 27 avril à Cassano et se fit ouvrir les portes de Milan.

Arrivé jusque-là, Suworoff devait assez naturellement diriger son regard vers les hautes montagnes qui s'élevaient sur son flanc droit. Il dut désirer que les Autrichiens s'avançassent assez loin de leur côté pour lui donner la main, pour enlever aux Français les passages des Alpes qui servaient encore aux communications entre leurs armées d'Italie et d'Helvétie, et qui, en allant plus loin, serviraient à les menacer de flanc et à revers.

Au reste, une telle jonction paraissait devoir s'opérer tout naturellement. Bellegarde tenait le Tyrol. Sa marche en avant, le conduisait directement par le Rhin-Antérieur sur le Saint-Gothard, point de jonction principal et central de la Suisse et de l'Italie.

Il avait également paru indispensable à l'archiduc Charles que cette clef des Alpes fût aux mains des alliés. Il ne croyait pas pouvoir s'a-

vancer efficacement dans les grands bassins de la Suisse, tant que les Français occuperaient les montagnes sur son flanc gauche.

Masséna devait surtout penser à se conserver les passages des Alpes et particulièrement le St-Gothard, pour se prémunir contre le triple danger qui le menaçait, soit que l'archiduc s'avançât du Rhin, Bellegarde du Tyrol et Suworoff de l'Italie.

Avant la fin d'avril déjà, un détachement de la gauche de Bellegarde, commandé par le prince Victor de Rohan, s'était avancé, sous la protection des Austro-Russes postés sur l'Adda, jusqu'au lac de Côme, y avait donné la chasse aux chaloupes canonnières ennemies, et s'était emparé de quelques faibles postes français de l'armée d'Italie.

Mai 1799.

Lecourbe, qui s'était retiré devant Bellegarde toujours en combattant, prit position près Lenz. Une brigade de sa division, Loison, déjà précédemment dirigée par la Bernina sur Tirano, dans la Valteline, dut marcher sur Bellinzone, pour reprendre en main la clef de la position du St-Gothard, tandis que Lecourbe se porterait directement sur le St-Gothard par le plus court chemin, c'est-à-dire par le Rhin-Antérieur.

Pendant ce temps un autre détachement de l'armée de Bellegarde, sous le colonel Strauch, s'avançait de la vallée de l'Oglio, derrière Loison, par la Haute-Valteline. Loison apprit bientôt que les troupes de Rohan avaient de leur côté atteint le lac de Côme, de sorte qu'il se trouvait ainsi entre deux feux, Rohan en avant, Strauch en arrière. Le brigadier français tourne alors à droite, et rentre dans les Grisons par le Splügen.

Prévenu de ce qui se passait, Lecourbe se décide promptement à déblayer d'ennemis le versant sud du St-Gothard. Il se porte avec sa rapidité ordinaire dans la vallée du Rhin-Postérieur, recueille Loison, franchit le Bernardin, descend la vallée du Misocco, et arrive le 10 mai à Bellinzone.

Victor Rohan s'était avancé de Lugano contre le même point, et le 11, ses avant-postes se trouvaient sur le Monte-Cenere.

Le 12 mai, le colonel Strauch atteignit Chiavenne, il était suivi par une autre brigade de l'armée de Bellegarde, colonel Lamarcel, descendant du Tonale dans la Valteline.

Lecourbe avait dû laisser une demi-brigade (trois bataillons) dans les Grisons pour renforcer l'aile droite de Masséna; cependant, en comptant Loison [illegible]00 hommes. Il avait de-

vant lui Rohan avec 2500 hommes. Si Lecourbe eût attendu, l'ennemi pouvait devenir supérieur en nombre par la jonction de Strauch et de Lamarcel.

Lecourbe n'attendit pas. Le 13 mai il attaqua Rohan et le rejeta sur Taverne, puis sur Tresa. L'effet moral de cette attaque (les pertes de Rohan furent insignifiantes) fut tel qu'au quartier-général de Suworoff arriva le rapport exagéré que les Français descendaient le St-Gothard avec 15 à 20 mille hommes.

Les forces de Suworoff à ce moment-là n'étaient point assez considérables pour qu'il pût envisager sans quelque inquiétude une telle augmentation dans les troupes françaises qu'il avait devant lui. Pour pouvoir au besoin empêcher leur réunion, il revint de la rive droite du Pô, où il avait déjà poussé jusqu'à Tortone, sur la rive gauche, et il détacha du corps de siége de la citadelle de Milan cinq bataillons et un escadron, au secours de Rohan vers Bellinzone. A celui-ci s'était déjà joint Strauch qui avait marché par Chiavenne et Lugano.

Le 15, Lecourbe s'était dirigé de nouveau par le St-Gothard, laissant seulement la brigade Loison à Bellinzone pour observer l'ennemi.

Rohan, fort maintenant de 10 mille hommes, attaqua à son tour Loison, et, le 18 mai, il chassa ses avant-postes de Taverne. Loison, appuyé sur Bellinzone, se défendit vigoureusement, mais dut, devant des forces trois fois supérieures, se retirer jusque sur Airolo, après une perte de 500 hommes. La colonne russe, une fois ce succès des alliés obtenu, laissa un bataillon à Rohan, et retourna devant la citadelle de Milan.

Mais Suworoff avait, le 17 ou le 18 mai, et sous l'impression des rapports exagérés mentionnés plus haut, donné les ordres à Bellegarde de tenir le St-Gothard avec une brigade, puis ensuite avec une deuxième, et de lui amener les autres brigades aussi rapidement que possible.

Dans la troisième semaine de mai, Bellegarde et Hotze avaient de nouveau occupé tout le centre des Grisons et s'avançaient déjà dans les cantons de Glaris et de St-Gall. Dans le Haut-Valais la population s'était soulevée contre les Français.

Ces circonstances forçaient Lecourbe à évacuer le versant sud du St-Gothard afin de n'être pas coupé du gros de son armée par la concentration des forces ennemies qui remontaient les gorges supérieures du Rhin-Antérieur et du Rhône.

Au commencement de la quatrième semaine de mai, Lecourbe se trouva donc dans les positions suivantes :

Une brigade, général Rabi, à Schwytz; elle était forte de cinq ba-

taillons et demi, et entretenait une communication par bateaux avec Altorf.

Lecourbe, avec la réserve, soit trois bataillons, dont deux de grenadiers, quelques canons et un escadron et demi de hussards, à Altorf.

La brigade Loison, cinq bataillons et trois compagnies de chasseurs, d'Andermatt à Airolo.

A Bellinzone, le général Hadik, de l'armée de Bellegarde, avait reçu le commandement des troupes alliées y rassemblées pour une première entreprise contre le St-Gothard. C'étaient les brigades :

Strauch avec six bataillon, une compagnie de chasseurs et trois quarts d'escadron.

Victor Rohan, avec cinq bataillons et trois compagnies de chasseurs.

Hadik reçut encore le commandement de la brigade St-Julien, de l'armée de Bellegarde, forte de 6 bataillons et 3 escadrons, qui se trouvait au haut de la vallée du Rhin-Antérieur. Le tout comptait de 12 à 13 mille hommes.

Deux autres brigades de la même armée devaient, pour le moment, rester au pied de la montagne.

Tout montre combien Suworoff désirait, pour assurer l'exécution de ses projets ultérieurs en Italie, être en sécurité du côté du Saint-Gothard, et cependant la garde des divers défilés des Alpes lui absorbait une grande quantité de troupes de Bellegarde, dont il eût bien désiré, d'autre part, pouvoir se renforcer. C'est dans le jeu de tels intérêts contradictoires que se trouvent toutes les difficultés et toutes les combinaisons de la guerre.

Le 25 mai, Hadik donna l'ordre à St-Julien de passer l'Oberalp pour se porter sur Andermatt. Le 26, il s'avança lui-même avec les brigades Strauch et Rohan jusqu'à Faido. Le 27, ses avant-postes donnèrent sur ceux de Loison à Piota, en deçà d'Airolo. Ces derniers se replièrent sur Airolo, où, avec l'appui d'un bataillon et de quelques chasseurs, ils tinrent jusqu'à la nuit. Le 28 mai, les deux brigades Hadik se rassemblèrent devant Airolo; Loison venait d'y arriver avec trois bataillons descendus du St-Gothard. Les tirailleurs s'engagèrent déjà au lever du soleil, et à 6 heures du matin, Hadik fit attaquer sérieusement. Une colonne s'avança directement sur Airolo, une seconde prit à droite, une troisième à gauche. La colonne du centre, qui s'avança résolument à la bayonnette, et presque sans tirer un coup de fusil, força Loison d'évacuer Airolo. Celui-ci voulut reprendre position sur le versant de la montagne pour recommencer

le combat; mais vers la tombée de la nuit Victor Rohan tourna la position par la gorge de Tremola avec 1 1/2 bataillon de chasseurs, et obligea les Français à la retraite, après leur avoir fait subir une perte d'environ 250 hommes.

Loison rassembla toutes ses troupes sur la dernière crête de la montagne; avec l'intention de se mesurer de nouveau avec l'ennemi le 29; mais dans le courant de la matinée, il reçut l'avis fort alarmant que l'ennemi s'avançait par l'Oberalp sur Andermatt! C'était St-Julien. Loison fit aussitôt reprendre la retraite. St-Julien arriva à Andermatt avec tous ses bataillons, vers midi, c'est-à-dire au moment où une partie des Français venait d'occuper le Trou-d'Uri. Le même bataillon français, qui avait si bravement défendu Airolo pendant deux jours, se trouvant coupé, parvint à se frayer un chemin à la bayonnette à travers Andermatt; mais Loison perdit dans cette affaire, outre 500 tués et blessés, environ mille prisonniers, soit un tiers de sa brigade.

Il y a des hommes qui se montrent très habiles au début d'une entreprise, mais dont le caractère et l'énergie ne se soutiennent pas longtemps. Ainsi était Hadik.

La joie de Suworoff à la nouvelle de ce succès fut grande, et il l'exprima à son armée dans un ordre du jour qui se terminait par cette phrase :

« Il est recommandé à toutes les troupes d'imiter toujours, lors » d'une attaque, l'exemple du général Hadik. Pas de longues péta- » rades; mais promptement à la bayonnette ! »

La joie du généralissime russe devait être de courte durée. Hadik croyait avoir fini sa tâche quand elle ne faisait que commencer. La conquête du St-Gothard allait forcément amener d'autres incidents, car la possession de ce noyau des Alpes n'était importante que pour aller plus loin.

Deux hypothèses d'opérations avantageuses se présentaient pour les Autrichiens :

Ou appuyer les mouvements des Grisons contre Glaris et Schwytz que Hadik connaissait fort bien par St-Julien, et pour cela s'avancer contre Loison et Lecourbe.

Ou bien agir contre Xaintrailles, envoyé par Masséna en Valais, avec 6 mille hommes, et qui, le 21 mai, était arrivé à Sierre, ce dont Hadik avait aussi été instruit. En laissant un petit détachement de St-Julien en défensive au Pont-du-Diable et à Andermatt, et en dirigeant toutes les autres troupes sur le Valais, par la Furca, le Nufenen, le Simplon, le Grand-St-Bernard, Hadik pouvait, les Hauts-Valaisans insurgés y aidant encore, espérer de détruire Xaintrailles,

et ensuite de s'emparer, par les cantons de Vaud et de Genève, d'une des principales lignes de communications de Masséna.

Hadik porta, le 30 mai, un bataillon de Strauch sur le sommet du St-Gothard et trois compagnies de chasseurs au-delà du Nufenen « pour observer le Haut-Valais; » lui-même il resta à Airolo avec 4 bataillons et demi. La brigade Rohan rétrograda pour aller à Domo-d'Ossola *observer* le Simplon.

Dans ces entrefaites, Lecourbe procédait tout autrement.

On l'avait avisé que les Autrichiens s'avançaient entre la rive droite du lac des Waldstætten, que Rabi avait été attaqué, le 24 mai, par eux et par le landsturm, dans la vallée supérieure de la Muotta, et qu'il en avait été chassé, qu'en outre plusieurs milliers d'ennemis, avec du canon, commandés par le colonel Gavasini, du corps de Hotze, s'avançaient déjà sur Schwytz.

Les dangers surgissaient de tous côtés.

Le 27 mai, Lecourbe embarque à Fluelen pour Brunnen trois de ses compagnies d'élite avec deux canons et un demi-escadron de hussards. Il rassemble les troupes de Rabi, attaque Gavasini, le 28, dans la vallée de la Muotta, lui enlève deux canons, 300 prisonniers, et rejette le reste sur Glaris, au-delà du Pragel.

Ce que Hadik aurait dû faire dans la vallée de la Reuss, St-Julien le fit. Il talonna Loison, le 27, et arriva le même soir à travers les Schöllenen jusqu'à Wasen; le 30, il poussa jusqu'à Amsteg, où il trouva Lecourbe devant lui avec six à sept bataillons. St-Julien, attaqué à son tour, se replia jusqu'à Mitschlingen, et demanda dans la nuit du renfort à Hadik.

Le 31 mai, au point du jour, nouvelle attaque des Français; toute la journée des combats eurent lieu dans ces défilés, et les Autrichiens finirent par se replier jusqu'à Wyles, une lieue en arrière de Mitschlingen.

Pendant ce temps, les affaires du Valais n'allaient pas mieux.

Vers Louèche s'étaient postés 600 Haut-Valaisans avec sept pièces; à Xaintrailles, vers Sierre, s'étaient en revanche réunis 2000 Bas-Valaisans. Le 27 mai, les Haut-Valaisans attaquèrent vivement, mais sans ordre et sans habileté; ils furent repoussés avec de sanglantes pertes. Xaintrailles les attaqua à son tour à Louèche, leur enleva leurs canons et beaucoup d'hommes, et les refoula au haut de la vallée, répandant le ravage et l'incendie sur leurs talons.

Le 31 mai, les Haut-Valaisans envoyèrent des messagers à Hadik pour lui demander des secours, et cette demande arriva au général autrichien en même temps que celle de St-Julien.

Au lieu de secourir efficacement *l'un* des deux corps menacés avec

ses quatre bataillons et demi, à l'exemple de Lecourbe, Hadik voulut aider à chacun, tout en se réservant encore quelque chose pour lui. Il envoya Strauch aux Valaisans à travers le Nufenen avec un bataillon et demi, et cinq compagnies à St-Julien, dans la vallée de la Reuss.

Juin 1799.

Le 1er juin, les combats se renouvelèrent dans la vallée de la Reuss. Lecourbe reprit l'offensive. St-Julien continua de résister avec bravoure et ne céda qu'une demi-lieue de terrain, jusqu'à Wasen. Mais dans la nuit il marcha encore jusqu'aux Schöllenen, où il prit une position qui n'était pas seulement défensive, comme celle du Pont-du-Diable, plus en arrière, mais aussi offensive, car le terrain, un peu élargi en aval, permettait d'opérer contre l'ennemi. St-Julien avait espéré y recevoir des secours; une fois au-delà du Pont-du-Diable, ils ne lui étaient plus utiles.

Le 2 juin, de grand matin, Lecourbe exécuta sa quatrième attaque. Le combat se maintint sans résultat marquant jusque vers midi. A ce moment arrivèrent les cinq compagnies envoyées par Hadik. Encouragée par ce renfort, l'infanterie autrichienne déploie une nouvelle vigueur. Dans l'après-midi, les Français plièrent, vivement poursuivis par leurs adversaires, et plusieurs bataillons français sont mis dans une déroute complète.

Mais Lecourbe apparaît lui-même à ce moment devant le front, à la tête de ses grenadiers; le sabre haut et donnant l'exemple avec quelques-uns de ses meilleurs compagnons d'armes, il fait retourner ses troupes au combat. Les Autrichiens sont à leur tour rejetés jusqu'au Pont-du-Diable. C'était le cinquième jour que St-Julien combattait, et depuis trois jours sans faveur de la fortune. La dernière flamme du courage s'éteignait chez ses soldats; et avec elle disparut la dernière force physique. Dans le plus grand désordre, ils se précipitèrent vers le Pont-du-Diable; un millier d'entr'eux tombèrent; un millier furent faits prisonniers, et St-Julien ne ramena qu'un bataillon et demi au-delà du pont, dont il fit sauter une arche pour arrêter la poursuite de l'ennemi.

Le même jour eut aussi lieu une nouvelle attaque de Xaintrailles dans le Valais; et cette fois contre les bataillons de Strauch à Niederwald. Le landsturm haut-valaisan ne tarda pas à se débander, et Strauch se retira en combattant sur Oberwald. Par là le chemin de la vallée d'Eggina se trouvait ouvert à Xaintrailles, et ce chemin lui fournissait le moyen d'aller jusqu'à Airolo par le Nufenen et le val Bedretto, c'est-à-dire d'enlever subitement à Hadik sa récente conquête du St-Gothard!

Mais l'orage se dissipa pour Hadik.

Il reçut bientôt de Strauch l'avis que les Français se retiraient du Haut-Valais. St-Julien lui annonçait en même temps qu'il lui était parvenu quelque renfort par l'Oberalp, et que les avant-postes français du Trou-d'Uri avaient disparu. Enfin une estafette de Victor Rohan apporta la nouvelle que les Français s'étaient repliés au-delà du Simplon, devant l'avant-garde autrichienne.

Cette troisième circonstance expliquait la première, c'est-à-dire que les mouvements de Victor Rohan vers le Simplon avaient alarmé Xaintrailles sur ses communications par le Bas-Valais. Le général français pensa qu'on n'avait laissé devant lui que des paysans insurgés, tandis que les troupes cherchaient à le prendre à revers, et il évacua la vallée supérieure du Rhône.

Ce n'était également pas sans raison que les soldats de Lecourbe s'étaient retirés du Pont-du-Diable. Masséna avait donné à Lecourbe l'ordre positif de se rapprocher davantage du centre. Il avait appris que Gavasini avait reçu de Hotze un important renfort sous le général Jellacic; qu'en outre, dans la dernière semaine de mai l'archiduc Charles avait réellement passé le Rhin, et que le lieutenant-feld-maréchal Hotze s'avançait de son côté par St-Gall. Ces deux armées ennemies gagnaient chaque jour duterrain, malgré la bonne résistance des divisions du centre de Masséna, et convergeaient vers Zurich.

Le 4 juin eut lieu la première bataille de Zurich, à la suite de laquelle Masséna dut se retirer derrière la Limmatt, et prendre une nouvelle position sur l'Uetliberg et sur l'Albis.

Le 17 juin fut livrée en Italie la bataille du Sidone entre Suworoff et Macdonald. Ce dernier dut se retirer, derrière la Trebbia, où Suworoff l'attaqua déjà le 18. Trois jours on combattit sans relâche, et, le 20, l'armée française subit une défaite complète sur la Nura.

Quant à la situation des affaires sur le St-Gothard, pendant le reste du mois de juin, elle fut comme suit :

Xaintrailles s'était retiré dans le Bas et Moyen-Valais. Lecourbe avait évacué la vallée de la Reuss et la partie méridionale du lac des Waldstætten, de telle sorte que les communications centrales du St-Gothard et du Grimsel se trouvaient entre les mains des Austro-Russes, au moins pour la moitié du côté du sud. L'autre moitié, ainsi que la vallée supérieure de l'Aar jusqu'à Meyringen, était occupée par les Français.

Le colonel Strauch s'arrêta sur le St-Gothard. Hadik fit, au pied et sur le versant méridional de la montagne, une suite de marches et contremarches, puis marcha enfin sur Aoste et le Grand-St-Bernard, où il s'arrêta enfin avec ses 10,000 hommes.

A la fin de juin, Suworoff manda à Hadik de faire déboucher Strauch par le St-Gothard, Rohan par le Simplon, et dedéboucher lui-même par le Grand-St-Bernard contre Xaintrailles, pour chasser celui-ci du Valais et de s'avancer sur Vevey. Hadik s'excusa. Il ne pouvait, disait-il, entreprendre une opération aussi étendue et aussi hasardeuse avec un si petit nombre de troupes. D'autre part, il se plaignait de maux tout à fait différents, c'est-à-dire d'avoir trop de troupes pour pouvoir les entretenir dans un pays de montagnes déjà épuisé. Il se peut encore que Hadik, habitué aux ordres secs et minutieux du conseil aulique, n'ait pas compris le tour original des instructions de Suworoff, qui laissaient plus de latitude aux généraux, et qu'il lui eût fallu quelque chose de plus précis et de plus saisissable. C'est ce qui paraît ressortir d'une lettre de Suworoff à Hadik, dans laquelle le généralissime russe exprime son mécontentement en ces termes :

« Quoique vainqueur vous avez fait halte, prétextant de votre *en-* » *tretien* et *d'ordres vagues*[1]. Vous auriez dû, après avoir battu l'en- » nemi, le poursuivre. En cas de victoire on peut aussi chercher à » couper l'adversaire par un petit détachement. Au lieu de cela c'est » le colonel St-Julien qui fut sacrifié; attaqué, il subit le sort que » l'ennemi lui-même aurait dû subir. Vous aviez un joli corps, de » 10 mille hommes..... etc. »

Après que Lecourbe eût évacué la vallée de la Reuss, plusieurs bataillons de Hotze y arrivèrent de la vallée du Rhin-Antérieur. Ils se réunirent aux débris de St-Julien, et toute cette garnison du versant septentrional du St-Gothard, soit sept bataillons et un escadron, fut placé sous les ordres du général autrichien Bey.

Bey se mit en communication avec Strauch par un petit poste sur le St-Gothard, et avec Jellacie à Schwytz par quelques bateaux trajetant de Fluelen à Brunnen.

Juillet 1799.

L'état des forces belligérantes en Suisse et sur le Haut-Rhin était à cette époque le suivant :

L'aile gauche de Masséna était formée par les divisions Ney et Souham; la première de Frickthal à Rheinfelden, la deuxième de Rheinfelden à Huningue par Bâle.

Le centre était composé des divisions Soult, Lorges, Tharreau et de

[1] Expressions difficiles à rendre en français et que Suworoff avait l'habitude d'appliquer aux officiers indécis et lents à agir.

la réserve sous Klein et Humbert; il occupait la ligne d'Albisrieden, sur l'Uetliberg, à Brugg et à Baden par Birmenstorf, Dietikon, Bremgarten. La réserve à Mellingen et Bremgarten.

A l'aile droite, la division Chabran s'étendait de Sihlbrücke au lac d'Egeri; la division Lecourbe, du lac d'Engeri jusqu'à Brienz et Meyringen par Arth, Lucerne, Stanz.

La gauche de Masséna comptait 14 mille hommes; le centre 28 mille; la droite 18 mille. Le détachement de Xaintrailles, dans le Valais jusqu'à Brigue, était fort de six mille hommes; dans l'intérieur de la Suisse se trouvaient encore quatre à cinq mille hommes de garnisons diverses; donc en tout 70 mille hommes.

L'archiduc Charles avait son centre derrière la Limmatt, dans et autour de Zurich, fort de 45 mille hommes, et disloqué de manière à pouvoir être rassemblé en un jour sur un point quelconque de ses cantonnements.

L'aile droite, sous le général Nauendorf, comptait sept mille hommes. Elle occupait la contrée de Stühling à Waldshut, sur la rive droite du Rhin. En communication avec ce corps se trouvait celui de Starray en Souabe, fort de 16 mille hommes.

L'aile gauche de l'archiduc était formée par les troupes de Jellacic et de Bey, qui comptaient ensemble 13 mille hommes. Jellacic occupait les cantons de Glaris et de Schwytz, du lac de Zurich au lac des Quatre-Cantons. Nous avons déjà dit quelle était la position de Bey et comment il était relié à Strauch.

La force totale des troupes autrichiennes en Suisse et en Souabe se montait à 80 mille hommes, dont 65 mille en Suisse même.

La communication de Fluelen à Brunnen se faisait par eau, car il n'y avait que des chemins de montagne très difficiles entre Altorf et Schwytz. Mais cette communication des armées alliées d'Italie et de Suisse ne pouvait avoir une valeur réelle que sous deux conditions :

1° Il fallait posséder un nombre convenable de bateaux sur le lac des Waldstætten, afin de pouvoir transporter par eau aussi promptement que par terre, non-seulement une douzaine de compagnies légères, mais un corps entier avec ses bagages;

2° Il fallait pouvoir user de cette voie avec quelque sécurité contre les entreprises ennemies.

Mais si les Français tenaient cette dernière partie des communications du versant nord, c'est-à-dire le lac, il n'était pas facile de transporter des corps de troupes d'Italie en Suisse et vice-versa.

(A suivre.)

RESSEMBLEMENT DE TROUPES DU SAINT-GOTHARD.

Le département mititaire fédéral a adressé aux autorités militaires des cantons, la circulaire suivante :

Berne, le 11 juillet 1861.

Très honorés Messieurs,

Comme le tableau des écoles de la présente année l'indique, le rassemblement de troupes doit avoir lieu du 12 au 20 août prochain, dans les Alpes, et cela de la manière suivante : Pendant la première partie de la réunion, on opérera contre la vallée de la Reuss, d'Altorf à Hospenthal; depuis Lucerne, Unterwalden, l'Oberland bernois et le Valais. Durant la seconde partie, la division entière marchera du St-Gothard dans la vallée du Rhône à Sion.

Le département militaire fédéral a l'honneur de vous communiquer les différentes mesures qu'il a prises à l'égard du rassemblement et d'envoyer en même temps les feuilles de route aux cantons qui doivent fournir des troupes.

Le commandement du rassemblement a été confié par le Conseil fédéral à M. le colonel fédéral Aubert, de Genève.

Les officiers de l'état-major fédéral arriveront le 6 août à Lucerne; les cours de répétition préparatoires commenceront également le 6 août sur les places d'armes indiquées dans les feuilles de route; l'infanterie entrera en ligne les 12 et 13 août dans les cantonnements désignés plus spécialement.

La troupe doit être pourvue de la munition suivante :

L'artillerie, par obusier de montagne, 20 obus chargés, pour faire sauter la fusée	150	cartouches	d'exercice.
Les guides, par hommes	10	»	»
Chaque carabinier, 80 coups à balle	150	»	»
» chasseur	150	»	»
» fusilier	100	»	»
» carabinier de la compagnie n° 45 du Tessin, en tout	250	»	»

La Confédération se charge de la fourniture de cartouches de tir pour l'infanterie, savoir 10 cartouches à balle par homme.

Il sera fait aux cantons des communications plus spéciales quant au transport et à la répartition des munitions, mais nous pouvons déjà affirmer que ni les bataillons d'infanterie ni les carabiniers n'ont besoin de caissons.

Les cantons fournissant l'artillerie recevront à temps les ordres touchant l'équipement des batteries de montagne.

Ce rassemblement de troupes présentant des particularités toutes locales, les dispositions suivantes concernant l'habillement et l'équipement ont dû être prises :

I. Infanterie et carabiniers.

Toutes les troupes à pied devront être pourvues de la gamelle; les ustensiles

de cuisine réglementaires doivent être donnés à la troupe, mais seront chargés sur les bêtes de somme pendant la marche.

On ne prendra que deux habits, la capote et la tunique (habit d'uniforme) ou la veste à manches; ces deux derniers vêtements au choix des cantons. La buffleterie doit être noircie, en tant que cela sera possible. Le bagage doit être réduit au juste nécessaire (une chemise, une paire de pantalons, une paire de bas, une paire de souliers dans le sac). *Un* petit équipement (effets de nettoyage, etc.) en tant qu'il est complet, suffit pour *deux* hommes. La chaussure doit être solide et pourvue de forts clous. Il serait peut-être bon de pourvoir chaque homme d'une bande de flanelle pour préserver le ventre.

Chaque compagnie peut désigner 3 cuisiniers, pour la durée entière du rassemblement, qui entrent au service sans fusil.

Les caissons et fourgons ne sont pas pris avec la troupe. Il sera établi à Andermatt un atelier de réparation d'armes à feu.

Les médecins de bataillon s'accommoderont du sac d'ambulance seul.

Les officiers devront se pourvoir de bonnes chaussures. Le bagage ne suivra pas pendant les opérations, mais sera dirigé de Lucerne directement sur Sion. Les officiers du bataillon du Valais laissent leurs bagages à Sion. Les officiers doivent s'accommoder avec les effets qui peuvent être pris avec soi dans les sacs d'officier ou les porte-manteaux. Le manteau doit être porté en bandouillère. Les officiers d'état-major des bataillons doivent se restreindre dans le nombre de chevaux qu'ils prennent avec eux.

II. Génie.

Les sapeurs ne prennent avec eux ni fusils ni gibernes; ils porteront en revanche des outils. Leur équipement ultérieur doit répondre aux dispositions de celui concernant l'infanterie.

III. Artillerie.

De même.

IV. Cavalerie.

Les guides doivent porter le képi. Le second pistolet ne doit pas être pris. Le bagage doit se réduire autant que possible.

On prendra pour la plus grande partie des troupes des tentes-abri portatives. Des instructeurs ont été appelés à l'école des aspirants de Soleure pour pouvoir enseigner le paquetage et le montage de ces tentes. Les communications et instructions ultérieures à leur égard seront faites plus tard.

Quant à l'effectif des troupes, nous avons à prescrire :

Que les bataillons d'infanterie doivent compter 100 hommes par compagnie, officiers et cadres y compris. L'état-major entre au service avec son effectif réglementaire. Chaque bataillon aura à subir une visite sanitaire très rigide; tous les hommes faibles doivent être dispensés de service, et comme l'effectif des compagnies est réduit, il sera facile d'accorder les exemptions. La compagnie de fusiliers doit avoir *deux* tambours, celle de chasseurs 4 trompettes.

Les corps des armes spéciales entreront au service dans leur effectif réglementaire.

Les bataillons entrent au service avec leur aumônier.

Les bataillons d'infanterie subiront dans leur canton le cours de répétition ordinaire immédiatement avant leur entrée en ligne. Les cantons que cette disposition concerne voudront nous faire savoir de suite où ces cours auront lieu et combien de jours ils dureront.

Quant aux branches de service sur lesquelles l'instruction doit être donnée dans ces cours de répétition, le département soussigné croit devoir faire mention des suivantes :

1. Courte répétition de l'école de soldat, de peloton et de compagnie. Charge prompte et bon épaulement.

2. Service léger, exécuté aussi avec les compagnies de fusiliers, avec emploi efficace du terrain.

3. Service de sûreté en position et en marche.

4. Ecole de bataillon par demi-bataillon.

5. Une ou si possible deux excursions avec paquetage complet et discipline tactique sévère. La durée doit être de 4 lieues au moins.

6. Etablissement de bivouacs, cuisines de camp, toits-abri, abri-vent, avec des branches de sapin, etc. Montage et démontage des tentes-abri.

Veuillez agréer, Messieurs, l'assurance de notre parfaite considération.

Le chef du département militaire fédéral,
STÆMPFLI.

DES TENTES-ABRIS.

Le Département militaire fédéral a adopté l'instruction provisoire suivante, sur l'emploi des tentes-abris :

Description.

La tente-abri se compose de :

a) Deux couvertures de côté, ayant 5 pieds 8 pouces de long, sur 5 pieds 4 pouces de large. Au côté supérieur et aux deux côtés de largeur, il y a un rang de boutons et de boutonnières ; au côté inférieur, il y a deux boucles en cordeau ;

b) Le triangle, ou couverture de derrière, dont l'hypothénuse a 8 pieds de long, et les deux autres côtés 5 $^1/_2$ pieds ;

c) Deux pieux ferrés, longs de 4 pieds ;

d) Six petits piquets ;

e) Deux cordeaux, longs de 8 pieds.

Le poids total de la tente-abri est d'environ 9 livres.

Paquetage.

La tente-abri est portée par trois hommes, à savoir :

Le premier homme porte une couverture de côté, un pieu et un cordeau.

Le deuxième de même.

Le troisième porte le triangle et les piquets.

Les couvertures de côté se plient à double, par le milieu, avec les boutons en dehors, et sur une longueur égale à la largeur du sac, et sont placées sur le sac en dessous de la capote.

Les pieux sont fixés perpendiculairement par le cordeau au côté gauche du sac, et de manière à ce qu'ils dépassent le sac d'un pied et demi en dessus.

Le triangle est aussi plié sur une longueur égale à la largeur du sac, avec les piquets renfermés dedans, et il est placé sur le sac en dessous de la capote.

Dressage des tentes.

Après que l'emplacement du camp a été indiqué, les trois camarades de tente se réunissent, mettent bas les sacs et dépaquètent.

Les deux premiers lient les couvertures de côté par les boutonnières.

Les pieux sont fixés par l'extrémité supérieure dans le trou des couvertures de côté, et par la pointe ferrée dans le sol. — Deux hommes tiennent la tente, le troisième fixe un des cordeaux à la partie supérieure du pieu de devant, et le tend au moyen d'un des piquets qu'il enfonce en terre dans la direction de l'axe de la tente.

La même chose a lieu ensuite pour le pieu d'arrière.

Lorsque les deux cordeaux sont tendus, un homme tient la tente, les deux autres tendent les couvertures de côté, et les fixent au moyen des quatre piquets restants qu'ils enfoncent en terre à travers les boucles.

Lorsque les cordeaux et les couvertures de côté sont tendus, la couverture de derrière se boutonne sur les deux autres, et la tente est ainsi terminée.

Démontage des tentes.

Pour abattre les tentes, on procède comme pour les dresser ; mais dans l'ordre inverse Le matériel est réuni et empaqueté comme il est dit ci-dessus. Chaque homme est responsable du matériel qui lui a été confié.

Réparation des tentes pour l'organisation des bivouacs.

A cet effet les compagnies sont divisées par trois files. Chaque série de trois files reçoit deux tentes. Les trois hommes du premier rang forment trois camarades de tente ; ceux du second rang, trois autres.

Les sous-officiers, tambours et trompettes reçoivent une tente pour 3 hommes.

Les officiers de compagnie reçoivent deux tentes par compagnie. — L'état-major d'un bataillon reçoit neuf tentes, dont cinq pour le grand état-major, et quatre pour le petit (une pour le commandant, une pour le major ; pour tous les autres officiers, deux hommes par tente).

Les tentes de l'état-major et des officiers sont menées dans le fourgon, ou par des chars ou des bêtes de somme de réquisition.

Etablissement du bivouac.

Les faisceaux étant formés sur l'emplacement du bivouac, les trois camarades de tentes se placent les uns derrière les autres, ainsi sur trois rangs. — Après cela, le commandant de la compagnie fait aligner, puis commande : *déployez par la gauche, à gauche,* GAUCHE, *à cinq pas de distance,* MARCHE ! — Lorsque la compagnie est ainsi déployée, le premier homme de chaque file marque la place où doit être planté le pieu d'avant.

Au signal de tambour ou trompette (breloque), le dressage des tentes commence.

Les tentes des sous-officiers se placent à environ 5 pas derrière celle des soldats ; celles des officiers à environ 5 pas derrière les précédentes.

Si l'on bivouaque en colonne, la distance entre les compagnies doit être d'au moins vingt pas.

Il s'entend de soi-même que l'on peut déployer aussi par la droite ou par le centre.

NOUVELLES ET CHRONIQUE.

L'Ecole fédérale des aspirants et officiers d'infanterie, qui s'est ouverte à Soleure le 15 juin, est terminée depuis quelques jours, et l'on peut dire sans crainte que cette seconde expérience justifie l'institution nouvelle.

L'Ecole, commandée par M. le colonel fédéral Wieland, comptait environ 130 élèves et une quinzaine d'instructeurs. Tout le monde était caserné, et les aspirants ont été traités comme de la troupe. Ils formaient trois compagnies : deux allemandes et une française. A chaque compagnie étaient attachés un instructeur, officier supérieur, comme commandant de compagnie, et deux sous-instructeurs. Le tir, avec les nouveaux fusils, a été particulièrement soigné sous la direction de M. le major Van Berchen. Les tentes-abris ont été expérimentées, entre autres dans une excursion de trois jours dans le Jura, et chacun a pu reconnaître le mérite de cette utile innovation. Cinq semaines étant bien courtes pour former des officiers, les heures ont dû être mises d'autant plus à profit. Les élèves ont eu régulièrement 10 à 11 heures de travail par jour. Aussi, grâce à cette activité, ainsi qu'à l'habile direction donnée à l'instruction par M. le colonel Wieland, les diverses branches des connaissances exigibles d'un officier ont pu être fructueusement parcourues, et les aspirants ont trouvé à cette Ecole des moyens d'études et de développement militaires bien supérieurs à ceux que les cantons peuvent leur procurer. Les examens de promotions et l'inspection fédérale, par M. le colonel Kurz, ont donné des résultats pleinement satisfaisants.

Vaud. — Dans sa séance du 9 juillet 1861, le Conseil d'Etat a nommé M. *Noverraz,* Jaques-Louis, à Lausanne, officier d'armement avec grade de capitaine, pour le 3e arrondissement. — Le 10, M. *Sauvet,* Louis, à Nyon, capitaine d'armement pour le 4e arrondissement. — Le 26, MM. *Monod,* Henri, à Ormont-dessous, capitaine de grenadiers no 2 de réserve du 7e arrondissement ; — *Mottaz,* Jean-Pierre, à Lausanne, capitaine de chasseurs de gauche d'élite du 1er arrondissement.

LAUSANNE. — IMPRIMERIE PACHE, CITÉ-DERRIÈRE, 3.

REVUE MILITAIRE SUISSE

dirigée par F. LECOMTE, major fédéral.

N° 15 **Lausanne, 21 Août 1861.** **VIe Année**

SOMMAIRE. — **Les combats du St-Gothard en 1799** *(suite)*. — **Rassemblement de troupes du St-Gothard.** — **Société militaire fédérale.** — **Nouvelles et chronique.** — **SUPPLÉMENT : L'Italie en 1860** *(suite)*.

LES COMBATS DU SAINT-GOTHARD EN 1799.

(Dédié aux militaires du rassemblement de troupes de 1861.)

Vers la fin de juin, la flottille autrichienne commençait à s'augmenter sur le lac de Lucerne, et Lecourbe, qui s'en aperçut, résolut de frapper un nouveau coup.

Le 3 juillet, il dirigea deux bataillons d'Arth contre Schwytz, et, deux autres de Gersau sur Brunnen. Il fit encore embarquer deux bataillons à Lucerne pour Brunnen. Dans ce dernier port se trouvait la flottille autrichienne. Lecourbe parvint à en capturer une partie, ainsi qu'une batterie de côte de six pièces. Lorsque la garnison autrichienne de Schwytz, qui était assez forte, s'avança, après avoir repoussé les 2 bataillons qui l'attaquaient, au secours de Brunnen, les 2 autres bataillons français avaient déjà pu se retirer avec leur butin.

Divers écrivains, et entr'autres Clausewitz, ont présenté ce fait d'armes comme une escarmouche sans importance. Mais la prise d'une batterie de côte et de plusieurs bateaux était au contraire dans ces circonstances d'un poids incontestable, car la communication entre les Autrichiens et les Russes s'en trouvait menacée. Aussi Lecourbe s'installa de son mieux dans le lac supérieur des Waldstætten et établit une station de bateaux à *Bauen*.

Les Autrichiens cherchèrent bien à envoyer des patrouilles entre Fluelen et Brunnen, mais elles furent le plus souvent refoulées dans leur port par les bateaux de Bauen. Souvent même la flottille française vint canonner les postes autrichiens de Fluelen.

Bey se proposa d'éloigner enfin ces dangers.

Il y avait, à ce moment, 4 bataillons de Lecourbe à Stanz, avec avant-postes à Engelberg, Ober-Rikenbach et Beckenried, et extrêmes avant-postes à Seedorf, Bauen et Seelisberg.

Le 29 juillet au matin, Bey partit d'Altorf avec 2 bataillons et 2 compagnies et marcha promptement sur Seedorf. Le petit poste français en fut facilement chassé, et Bey continua sa route sur Isenthal et Bauen. L'histoire ne dit pas si des bateaux autrichiens escortèrent ce mouvement. Les bateaux français sortirent de Bauen, se mirent au-delà de la portée du fusil et canonnèrent les troupes de Bey, qui n'avaient point d'artillerie. Le poste d'infanterie de Bauen dut toutefois se replier, comme celui de Seedorf, et, coupé de sa communication directe sur Ober-Rikenbach, il se retira vers Seelisberg. Bey, le poursuivant, arriva jusque sur la hauteur devant ce village.

A droite et à ses pieds se trouvait Treib sur le lac, et nul doute que si Bey se fût emparé de ce point et eût pu s'y fixer, il n'eût acquis un avantage. Brunnen est situé en face, à moins de 1800 pas de distance. Une communication de bateaux autrichiens aurait pu s'établir entre ces deux points, appuyée, sur les deux rives, par des batteries de côte, dont les boulets se seraient croisés au centre. Ainsi les Français auraient été exclus de la partie supérieure du lac, et les Autrichiens auraient obtenu une ligne de jonction parfaitement assurée entre Fluelen et Brunnen.

Bey attaqua donc Seelisberg. Mais comme il n'avait pas négligé, pendant cette marche hardie, d'assurer son flanc gauche, en laissant des détachements en arrière au chemin de la Schœneck, à Ober-Rikenbach, et à deux autres passages qui, du voisinage du Bristenstock, conduisent à Beckenried et à Emmatten, il ne lui restait plus, lorsqu'il dénombra ses fidèles compagnons, que deux compagnies et demie ! Malgré cela, il attaqua et enleva Seelisberg. Ne s'en tenant pas là, Bey, sous l'impression du succès, se lança encore plus en avant sur Emmatten. Mais la fortune allait changer. L'après-midi s'avançait, et trois bataillons français étaient accourus de Stanz. Ils entourèrent la petite troupe de Bey, qui fut faite prisonnière avec son chef. Les détachements autrichiens laissés en arrière purent encore se retirer à temps, à l'exception de deux compagnies qui, ayant occupé Bauen, furent coupées par des Français débouchant de Wolfenschiessen et de la Schœneck. Ce ne fut qu'à la faveur de la nuit que le reste des troupes de Bey qui avaient pris part à cette expédition put regagner Altorf.

Les causes de cet échec sont de celles qui se rencontrent souvent

à la guerre. On veut bien faire quelque chose, mais si l'on n'a pas grande confiance dans ce que l'on entreprend, on ne s'y voue qu'à moitié, en craignant de *trop faire*. D'où il résulte qu'on fait souvent *trop peu,* et que l'entreprise est manquée.

Si Bey avait pris avec lui six de ses bataillons, il aurait, sur toute cette partie du terrain, été en supériorité sur l'ennemi, qui n'avait que quatre bataillons; il aurait donc pu le battre, et s'établir ensuite à Seelisberg et à Treib. Plus il était fort en s'avançant, moins il avait à craindre pour sa retraite par terre. L'essentiel était que de Treib il s'assurât sa retraite sur Altorf et la communication directe avec Brunnen par eau. Si c'est le matériel qui manquait pour cela, alors toute l'expédition ne reposait que sur un fond de sable.

Août 1799.

Le Directoire français demanda à son ministre de la guerre une recrudescence d'activité dans les affaires de la Suisse et de l'Italie. Conformément à ses ordres, Bernadotte fournit, le 14 août, un plan pour la reprise de l'offensive en Suisse.

C'était le jour même où l'armée française s'avançait sur Novi, et où Suworoff sortait de son camp d'Alexandrie pour marcher à sa rencontre.

Le même jour aussi Masséna tira de nouveau l'épée.

Le plan de Bernadotte tendait surtout à couper aussi vite que possible les communications entre les deux armées ennemies, entre l'archiduc Charles et Suworoff, de manière à empêcher l'envoi de renforts en Italie de la Suisse et réciproquement. A cet effet, Bernadotte proposa que Masséna reprît l'offensive dans les Petits-Cantons, et qu'il s'emparât du St-Gothard

Les vues de Masséna s'étaient aussi tournées de ce côté. Trop faible contre l'archiduc sur son centre (par la propre faute de son morcellement), il pensait plutôt pouvoir agir dans la montagne, contre la position de communication de l'Italie et de la Suisse.

Les Français avaient depuis longtemps appris à connaître leurs adversaires quant à la force et à la distribution de leurs troupes.

Jellacic avait 12 bataillons et 5 escadrons, en tout huit mille hommes, placés comme suit : Un poste à Brunnen, un à Schwytz, un à Sattel, puis, le long de la ligne de Sattel à Richterschwyl, sur le lac de Zurich, à tous les points par où auraient pu déboucher les Français.

Le général Simbschen, successeur de Bey, avait 4300 hommes, en 6 bataillons et un escadron, tenant le terrain d'Andermatt à Fluelen. Il occupait particulièrement les postes de Wasen, d'Erstfeld et d'At-

tinghausen, aux débouchés des passages du Susten, des Surenen et de Schöneck.

Strauch comptait 4400 hommes, en 8 bataillons et un demi escadron. Six de ses bataillons étaient dans la vallée du Rhône, contre Xaintrailles, jusqu'à Brigue, les deux autres sur le Grimsel, pour communiquer avec Simbschen.

Le détachement de Victor Rohan, de 1500 hommes, en 2 et demi bataillons et un demi-escadron, s'était avancé de Domo-d'Ossola et avait occupé le Simplon. Il se joignait par Brigue à Strauch.

Le total de ces forces montait à 18,000 hommes, fournissant, dans les hautes montagnes mêmes, une ligne de postes d'une dizaine de mille hommes, sur une longueur de front de 28 lieues.

Masséna donna l'ordre à Lecourbe d'opérer une attaque combinée, le 14 août, contre cette ligne ennemie.

Du moment qu'il était possible d'arriver en force supérieure sur chaque point, ou au moins sur un point important et sur la plus grande partie de la ligne, il était bon de faire une attaque sur chaque corps de ce front, au point de vue de l'effet moral. C'était comme si une armée de 18,000 hommes, en terrain ordinaire, c'est-à-dire sur une étendue d'une ou deux lieues, était battue d'un coup par une attaque de front supérieure.

Les forces affectées à cette expédition par les Français consistaient en trois divisions, Turreau [1], Lecourbe et Chabran, placées sous le commandement supérieur de Lecourbe.

Turreau formait l'aile droite de l'attaque française. Il avait 7000 hommes, répartis en 9 bataillons et 4 escadrons, et occupait les limites du Haut et du Bas-Valais.

Lecourbe, avec sa propre division, formait le centre. Elle avait été récemment renforcée et comptait, au 14 août, 15 bataillons et un escadron, en tout 13,000 hommes.

La division Chabran, 9 bataillons et 3 escadrons, soit 6000 hommes, tenait la gauche, dans les positions dejà indiquées.

Le tout montait à 26,000 hommes.

L'intention de Masséna était, d'accord avec le ministre de la guerre, de s'emparer du St-Gothard et du Simplon, pour couper les communications entre l'archiduc Charles et Suworoff.

Mais il fut obtenu mieux encore que ce but purement négatif. Déjà le 3 juillet les communications furent interrompues et elles le restèrent jusqu'après le 29. Suworoff fut de nouveau menacé comme en

[1] Turreau avait remplacé Xaintrailles, révoqué à la suite de plaintes criantes sur ses rigueurs contre les populations.

mai, alors que Victor Rohan fut repoussé du Mont-Cenere par Lecourbe et qu'à cette occasion se répandit le bruit d'une attaque de 15 à 20,000 Français. Si la bataille gagnée par Suworoff à Novi sur Joubert et Moreau n'avait pas eu lieu le même jour, le 14 août, si cette rencontre avait été reculée de quelques jours, peut-être aurait-il été inquiété par les mêmes circonstances et par les mêmes rumeurs qu'en mai, et, forcé à des détachements, peut-être n'aurait-il pas remporté la victoire de Novi?

Examinons maintenant cette bataille de montagne sur un front de 28 lieues, et commençons par le côté du nord :

Le 14 avril 1799, de grand matin, le général Chabran fit avancer sa division, d'après la disposition de marche et d'attaque de Lecourbe, qui, sur toute la ligne, fut exécutée avec une remarquable précision. La division marcha sur la droite et le centre de Jellacic; 6 mille hommes contre 6 mille hommes.

Sur la ligne de Richtenschwyl à Schindeleggi, Chabran ne put passer outre; mais il avait détaché 2 mille hommes pour un mouvement tournant par Egeri et Morgarten. Ceux-ci chassèrent le bataillon autrichien qui gardait Sattel et le forcèrent, en le poursuivant, de se replier sur Einsiedlen, puis sur l'Etzel. Le soir, Jellacic se replia aussi sur cette position avec son gros. La moitié de la colonne française tournante, continuant son mouvement, se lança alors dans la vallée de la Wæggi. Pour achever sa retraite sur Utznach, Jellacic devait se retirer par cette vallée.

Le 15 août, Chabran répéta son attaque de front, après avoir reçu pendant la nuit un renfort de Soult de 3 bataillons (1 demi-brigade de ligne). Jellacic se replia lentement sur la vallée de Wæggi, toujours en combattant; mais là, attaqué vivement de flanc et à revers par le détachement français, la troupe autrichienne se débanda, et 2 bataillons, environ 1300 hommes, furent faits prisonniers près de Grinau sur la Linth.

A l'aile gauche de Jellacic, sur le lac des Quatre-Cantons, les choses n'avaient pas été beaucoup mieux. A Schwytz se trouvaient 2 bataillons et 200 Suisses. A Brunnen, 2 bataillons et aussi quelques compagnies suisses. Trois canons y servaient de batterie côtière.

Le 14 au matin, le général Molitor, avec 2 1/2 bataillons de l'aile gauche de Lecourbe, s'avança d'Arth sur Seeven et Schwytz. Trois compagnies marchèrent de Gersau sur Brunnen. A la hauteur de ces dernières suivait, sur le lac, la flottille de Lecourbe, partie de Lucerne. Elle était composée de 2 grandes barques, armées chacune de 4 canons, de 2 brigantins, l'un de 2 canons, l'autre de 1, et d'un cer-

tain nombre de petits bateaux. Lecourbe et sa réserve de grenadiers se trouvaient sur la flottille.

A Schwytz, le combat resta un certain temps indécis. A Brunnen, où devait avoir lieu le premier emploi de la réserve, la supériorité de l'artillerie fit son effet. Le lac était calme; les trois pièces autrichiennes furent bientôt réduites au silence, les grenadiers débarquèrent, et les Français, au nombre de 2 1/2 bataillons contre 1 1/2, ne tardèrent pas à enlever Brunnen. Les Autrichiens, après avoir perdu 2 de leurs pièces, se replièrent par Ingenbohl, dans la vallée de la Muotta, couverts, au passage de cette rivière, par une vigoureuse défense des auxiliaires suisses.

Lecourbe les laissa se retirer, et tourna ses troupes vers Schwytz, où Molitor se battait depuis plusieurs heures contre un ennemi à peu près égal en effectif.

Maintenant que Lecourbe pouvait joindre une attaque sur le flanc gauche de la position autrichienne, les Français se trouvaient dans la proportion de 5 contre 2, et cette troupe de Jellacic, rejetée sur la vallée de la Muotta, subit aussi de graves pertes.

Une fois certain de ce succès, Lecourbe emmena promptement ses grenadiers à Brunnen, où il les embarqua pour Fluelen.

La perte totale de Jellacic se monta à plus de 2000 hommes.

Sur la ligne de la Reuss, le général Simbschen avait, pendant la deuxième semaine d'août, réparti ses six bataillons comme suit :

A Wasen deux bataillons. Un d'entre eux se trouvait à 1/4 de lieue de là, au *Meyenschanz*, vieille redoute polygonale qui avait été réparée et armée de deux canons. Cet ouvrage et des pentes abruptes descendant jusqu'au ruisseau fermaient la vallée de Meyen.

Un bataillon Simbschen était réparti entre Attinghausen, Seedorf et Fluelen, 2 compagnies dans chacune de ces localités. A Fluelen, un canon battait le lac. Un bataillon se trouvait à Erstfeld; puis, comme réserve et comme garde de la ligne de retraite par le val Maderan, un bataillon à Amsteg; de même pour assurer la retraite dans la vallée du Rhin-Antérieur, un bataillon à Andermatt.

Loison, qui formait avec 7 bataillons le centre de la division Lecourbe, fit, le 14 août, son attaque sur Simbschen en trois colonnes. La première, à droite, descendit le Susten et le Meyenthal. Une partie de cette colonne, cantonnée dans la vallée d'Engelberg avait, le 13, passé le Joch sur le Titlis; une autre portion avait quitté le même jour son quartier de Melchthal pour franchir le passage du petit Lauberstock. Les deux colonnes, marchant ensuite par les hautes vallées de la Gentel et de la Mühli, arrivèrent à Gadmen, pour s'établir au pied du passage du Susten. *(A suivre.)*

RASSEMBLEMENT DE TROUPES DU SAINT-GOTHARD.

On a bien voulu nous transmettre les trois ordres du jour suivants :

I.

Officiers, sous-officiers et soldats,

Le rassemblement de troupes, auquel vous êtes appelés à prendre part, a un but spécial d'une haute importance pour notre commune patrie, et je compte sur le zèle et le patriotisme de chacun de vous pour m'aider à atteindre ce but.

On n'a jamais mis en doute la bravoure du soldat suisse, notre histoire militaire est là pour montrer, que soit à l'intérieur, soit à l'étranger, le nom Suisse a été de tout temps synonyme de courage et de fidélité au drapeau; mais on peut mettre en doute que des milices composées comme les nôtres, de citoyens habitués aux douceurs de la vie civile, possèdent la patience, la discipline, la persévérance nécessaires pour supporter les fatigues, endurer les privations, conséquences inévitables d'une campagne. Vous êtes appelés à prouver dans les manœuvres que nous allons effectuer, que la milice suisse possède ces vertus militaires. Vous aurez des marches pénibles à faire, des privations de tout genre à supporter, et vous montrerez, par votre conduite, que la Suisse peut avoir dans son armée une entière confiance.

Officiers, sous-officiers et soldats,

Ce n'est pas la première fois que les Alpes, dans lesquelles vous allez manœuvrer, ont vu leurs flancs abruptes parcourus par des corps armés. Il y a 62 ans, qu'à pareil jour, les troupes de la République française, sous les ordres de l'habile général Lecourbe, s'ébranlaient en diverses colonnes pour franchir les mêmes passages que vous allez franchir.

C'était aux luttes de l'étranger que nos montagnes servaient alors de théâtre, aujourd'hui ce sera le drapeau suisse que nous ferons flotter sur ces cols et dans ces sauvages régions, résolus que nous sommes à tout sacrifier, pour que jamais on n'y voie apparaître d'autres couleurs que celles de la Confédération.

Sous-officiers et soldats,

Vous observerez pendant la durée de ce rassemblement de troupes la discipline la plus sévère.

Officiers,

Vous partagerez avec vos soldats leurs fatigues et leurs privations, leur donnant ainsi l'exemple des vertus militaires que la Suisse a le droit d'exiger de ses enfants.

Tous ensemble nous réunirons nos efforts pour prouver à notre patrie qu'elle possède réellement une armée capable de défendre son indépendance et ses libertés.

Lucerne, 12 août 1861.

Le colonel fédéral, commandant le rassemblement de troupes de 1861,

Louis AUBERT.

II.

Contenant la supposition générale, l'exécution des opérations et l'organisation de la division.

Supposition générale.

Toute la frontière méridionale de notre patrie est menacée; des colonnes ennemies l'ont envahie avant que nous fussions prêts à les repousser.

Dans le canton des Grisons, l'ennemi cherche à se rendre maître de l'issue méridionale des passages de l'Engadine et du Splügen. Le centre a réussi à s'emparer du St-Gothard : la tête de ses colonnes s'est avancée jusqu'au lac des Quatre-Cantons; dans le canton du Valais, nous sommes encore maîtres de St-Maurice et des débouchés méridionaux du Simplon; l'armée suisse se réunit en toute hâte sur les versants occidentaux des Alpes; une avant-garde, qui occupe le canton de Lucerne et l'Oberland bernois, reçoit l'ordre d'attaquer vigoureusement la vallée de la Reuss et de reprendre le St-Gothard.

C'est là la tâche des troupes commandées pour le rassemblement.

Exécution.

Pendant que le gros de l'avant-garde, faisant usage de tous les moyens de transport qu'on peut trouver sur le lac des Quatre-Cantons, cherche à débarquer à Fluelen, plusieurs détachements de diverses forces, passant en même temps la chaîne de montagnes qui sépare la vallée de la Reuss du canton d'Unterwald, par les passages de Surenen et de Schönegg, débouchent à Attinghausen et Seedorf, les deux points où l'on peut passer la Reuss, en menaçant le flanc gauche de l'ennemi près d'Altorf. Un troisième détachement cherche à gagner la vallée du Schächenthal, en sortant de la vallée de la Linth, et en passant par le Urnerboden, pour prendre l'ennemi par le flanc droit.

L'attaque ainsi combinée a réussi, l'ennemi se retire jusqu'à Amsteg, position de laquelle on le repousse le lendemain jusqu'à Wasen; mais cette position de Wasen est déjà menacée sur son flanc gauche par un de nos détachements, qui s'est dirigé depuis l'Oberland bernois, par le passage de Susten dans le Mayenthal, et qui force l'ennemi à quitter la position en secondant à temps l'attaque principale. L'ennemi se retire par les Schöllenen dans la vallée d'Urseren; la position du Pont-du-Diable ne pourrait guère être emportée de front, mais une de nos colonnes arrivant du Valais par la Furca force l'ennemi à se retirer dans la vallée de Livinen.

Pendant que la moitié de notre avant-garde poursuit l'ennemi et avance jusqu'à Airolo, la nouvelle arrive que l'ennemi a réussi à s'emparer de St-Maurice dans le Valais, et s'avance victorieusement en remontant la vallée du Rhône.

Aussitôt le commandant en chef donne l'ordre à l'avant-garde de pivoter sur la droite et de se diriger à marches forcées sur Brigue, pour arriver, si possible, à occuper la forte position du Bois-de-Finges, et là, ralliant les troupes du Valais, opposer à l'ennemi une résistance énergique.

Le rassemblement sera terminé par cette opération.

Organisation du 12 au 17 août 1861.

Commandant en chef : Colonel fédéral Louis Aubert.
Adjudants : Major fédéral Louis Tronchin.
» » » Reinert.
» Capitaine fédéral de Roulet.
» Lieutenant fédéral William Huber.
Chef de l'état-major : Colonel fédéral Hans Wieland.
Adjudants : Major fédéral Abraham Stocker.
» Lieutenant fédéral Arnold Roth.
Secrétaires de l'état-major : Charles-Louis de Loriol.
» » Samuel Bury.
» » Guillaume-Théodore Rilliet.
Commandant du génie : Capitaine fédéral Richard Wieland.
Adjudant : Lieutenant fédéral Emile Cuénod.
Commandant de l'artillerie : Major fédéral Jean Lehmann.
Adjudant : Lieutenant fédéral E. Ruchonnet.
Commandant du parc : Major fédéral David de Rham.
Auditeur de la division : Capitaine fédéral Gottlieb Bischoff.
Commissaire de guerre de la division : Major fédéral Charles Dotta.
Adjudants : Capitaine fédéral G. Pauli.
» Lieutenant fédéral M. Capeller.
» » » Lucius Bazzigher.
» Sous-lieutenant Charles Weber.
» » J. Vanotti.
Médecin de la division : Major fédéral Pierre Berry.
Vétérinaire de la division : Lieutenant fédéral Samuel Biéler.

1er détachement.

Venant du Valais par la Furka.

Commandant : Lieutenant-colonel E. Meyer.
Adjudant : Capitaine fédéral L.-F. Murisier.
Commandant de l'artillerie : Lieutenant fédéral Alf. Davall.
Médecin d'ambulance : Capitaine fédéral T. Ruepp.
Commissaire : Capitaine fédéral Joseph Brindlen.

Bataillon n° 53, Valais, aile droite.
½ compagnie carabiniers, n° 7, Valais
1 batterie de montagne, n° 55, Valais.
1 section d'ambulance.

2me détachement.

Passant par le Susten.

Commandant : Major fédéral A. de Gingins.
Adjudant : Capitaine fédéral Joseph Solioz.
Médecin d'ambulance : Lieutenant fédéral E. Munzinger.
Commissaire : Lieutenant fédéral J.-Jul. Lerch.

Bataillon n° 53, Valais, aile gauche.
½ compagnie d
1 section d

3me Détachement.

Passant par le Surenen.

Commandant : Lieutenant-colonel fédéral Emile Welti.
Adjudant : Lieutenant fédéral C. A. A. de May.
Médecin d'ambulance : Capitaine fédéral O. Engelhard.
Bataillon n° 54, Berne, aile droite.
1/4 compagnie de sapeurs, n° 3, Argovie.
1 section d'ambulance.

4me Détachement.

Passant par le Schönegg.

Commandant : Major fédéral Edouard Zelger.
Adjudant : Lieutenant fédéral J. L. Munier.
Médecin d'ambulance : Lieutenant fédéral A. Baumann.
Commissaire : Sous-lieutenant Joseph Bucher.
Bataillon n° 54, Berne, aile gauche.
1/4 compagnie de sapeurs, n° 3, Argovie.
1 compagnie de carabiniers, n° 11, Nidwalden.
1 section d'ambulance.

5me Détachement.

Passant par le col de Klausen.

Commandant : Major fédéral Joachim Feiss.
Adjudant : Capitaine fédéral Stéph. Ragazzi.
Bataillon n° 51, Grisons, aile gauche.

Le gros de la division partant de Lucerne :

1/2 compagnie de sapeurs, n° 3, Argovie.
1 batterie de montagne, n° 27, Valais.
1 compagnie de guides, n° 7, Genève.
1 bataillon, n° 113, Vaud.
1 compagnie de carabiniers, n° 45, Tessin.
Le grand parc.

A Brunnen se réunit avec le gros, le bataillon n° 51, Grisons, aile droite.

L'ennemi sera marqué dans la vallée de la Reuss par la compagnie de carabiniers, n° 37, de St.-Gall, sous le commandement du major fédéral C. Krauss. Elle sera distinguée par une branche de sapin à la coiffure.

Organisation du 18 août à la fin du rassemblement.

Le grand état-major demeure le même que dans la première organisation.

1re Brigade.

Commandant : Lieutenant-colonel Emmanuel Meyer,
Adjudant de brigade : Major Joachim Feiss.
Adjudants : Major fédéral Ch. Rudolph Krauss.
» » » A. de Gingins.

Adjudants : Capitaine fédéral Stephan Ragazzi.
» » » Joseph Solioz.

½ compagnie de sapeurs, n° 3, Argovie.
1 batterie de montagne, n° 27, Valais.
½ compagnie de guides, n° 7, Genève.
1 compagnie de carabiniers, n° 11, Nidwalden.
1 » » n° 37, St.-Gall.
1 bataillon, n° 113, Vaud.
1 » n° 51, Grisons.
2 sections d'ambulance.
Parc.

2me Brigade.

Commandant : Lieutenant-colonel fédéral Emile Welti.
Adjudant de brigade : Major fédéral P. H. Tschanz.
Adjudants : Major fédéral Edouard Zelger.
» Capitaine fédéral L F. Murisier.
» Lieutenant fédéral C. A. A. de May.
» » » J. L. Munier.

½ compagnie de sapeurs, n° 3, Argovie.
1 batterie de montagne, n° 55, Valais.
½ compagnie de guides, n° 7, Genève.
1 compagnie de carabiniers, n° 7, Valais,
1 » » n° 45, Tessin.
1 bataillon, n° 53, Valais.
1 » n° 54, Berne
2 sections d'ambulance.
Parc.

La compagnie de carabiniers n° 45, du Tessin, sera licenciée le matin du 20 août. Le reste des troupes sera licencié le 26, à Sion.

Lucerne, le 8 août 1861.

Le colonel fédéral commandant en chef du rassemblement de troupes de 1861.

Louis AUBERT.

III.

Subsistances. Rapports. Service intérieur. Bivouacs. Cantonnements.

Les manœuvres qui vont avoir lieu étant d'une nature toute spéciale, il y a bien lieu à prendre quelques mesures particulières.

Les troupes devront suivre les dispositions suivantes, outre celles qui sont généralement indiquées par les règlements.

1° Subsistances. — Comme il est nécessaire de tenir compte des efforts qui seront exigés des troupes, chaque homme recevra par jour :

1 ½ liv. de pain,
1 liv. de viande,
½ bouteille de vin.

La distribution se fera chaque jour après l'établissement du bivouac. La soupe se fera deux fois par jour, la ration de viande sera partagée en conséquence. On fera la cuisine le soir après l'entrée au bivouac, et le matin avant le départ; le soldat emportera le matin avec lui sa viande cuite, dans sa gamelle, pour la manger à la grande halte du milieu du jour.

La retenue pour l'ordinaire est fixée à 10 centimes, avec le supplément règlementaire pour les sous-officiers. La bonification du sel et légumes sera payée à la troupe en argent, à moins qu'elle ne soit cantonnée chez le bourgeois, avec subsistances. Les officiers toucheront également la ration de vivres en nature et feront l'ordinaire entre eux.

Les rations de chevaux seront distribuées chaque jour au bivouac.

Les officiers devront veiller à ce que toutes les distributions se fassent avec exactitude et en particulier à ce que les cuisiniers fassent la soupe avec soin.

2° Rapports. — Tous les corps auront à envoyer un rapport de situation au quartier général, au chef d'état-major, le 12 resp. 13 août, jour de leur entrée en ligne. Ils en enverront un second le 18 (inclusivement) à *Urseren*, et un troisième le 23 (inclusivement) à *Sion*.

Le quartier général se trouvera :

Le 13 août à Lucerne,	19 août à Réalp,
14 » à Altorf,	20 » à Münster (Valais),
15 » à Amsteg,	21 et 22 à Brigue,
16 » à Wasen,	23 au Bois de Finges,
17 et 18 à Urseren,	24 et 25 à Sion.

3° Service intérieur. — Il est indispensable que le service intérieur se fasse avec la plus grande exactitude, si l'on veut conserver aux hommes toute leur vigueur et leur santé. La négligence et le désordre dans le service intérieur ont pour conséquence la négligence et le désordre dans le service armé. Chaque officier comprendra qu'il est de son devoir de veiller avec l'attention la plus scrupuleuse à cette branche du service.

4° Bivouacs. — Dès que la troupe sera arrivée au bivouac on devra placer les gardes du camp et désigner les hommes de corvée qui iront immédiatement chercher les vivres, tandis que le reste de la troupe prendra les dispositions nécessaires pour l'établissement du bivouac. Persomne ne pourra quitter le bivouac. Sous ce rapport-là les officiers devront aussi donner le bon exemple aux troupes. Les hommes recevront pour le bivouac des tentes-abris. On ne pourra dans les montagnes faire de distribution de paille, en conséquence chaque section de tente, composée de trois hommes, recevra deux couvertures de laine.

5° Cantonnements. — Les règlements relatifs aux cantonnements seront tous en vigueur. Les officiers auront soin d'établir les gardes de police nécessaires.

Lucerne, le 9 août 1861.

Le colonel fédéral commandant du rassemblement de troupes de 1861,

Louis AUBERT.

SOCIÉTÉ MILITAIRE FÉDÉRALE.

APPEL A LA FÊTE ANNUELLE.

Lugano, le 5 août 1861.

Frères d'armes, chers Confédérés,

Faisant suite à notre circulaire du 25 avril dernier, nous venons vous adresser un chaleureux appèl pour vous convier à la réunion réglementaire de cette année, qui aura lieu à Lugano les 7, 8 et 9 septembre prochain. Ce retard a été jugé nécessaire pour que les officiers qui prendront part dans le mois courant au rassemblement des troupes dans les Alpes puissent avoir le temps de rentrer dans leurs foyers et de s'y reposer.

C'est le cœur rempli des plus belles espérances que nous vous adressons ce appel, chers camarades, car de tout côté de la Suisse nous avons reçu les promesses les plus flatteuses d'un concours nombreux et d'un appui bienveillant.

O ! venez, Frères chéris. Les splendeurs de notre ciel d'Italie et l'azur de nos lacs seconderont les efforts sincères et loyaux de tous les Tessinois, pour vous donner la bienvenue la plus cordiale et suppléer à l'éclat des apprêts, à la magnificence des fêtes.

Venez ! Que la distance ne vous empêche point de visiter cette extrême contrée méridionale, séparée par la chaîne des Alpes, mais étroitement, indissolublement réunie aux autres contrées de notre glorieuse patrie par une chaîne bien autrement puissante, celle de la sympathie, de la solidarité, de la foi jurée.

Venez! Sur ce terrain où résonne le doux idiome de Dante, au milieu de ces populations libres et sincèrement républicaines qui applaudissent du fond de leur âme à la résurrection d'une noble nation voisine et amie, vous entendrez répéter haut et ferme le serment unanime de vouloir vivre et mourir pour la Suisse républicaine.

Venez, enfants de la vieille Suisse ! Les Tessinois, vos frères cadets, vous attendent sur les bords du Cérésio, les bras ouverts et l'âme pénétrée de dévouement et de respect pour cette bannière trois fois sacrée, qui des bords du Léman nous sera rapportée, nous l'espérons, par le père de notre armée, par notre digne vétéran, par l'honorable général Dufour.

Au nom du Comité central,

Le vice-président, L. Rusca, colonel fédéral.
Le secrétaire, Beroldingen, commandant.

PROGRAMME DE LA FÊTE ANNUELLE

des 7, 8 et 9 septembre 1861, à Lugano.

Samedi 7 septembre.

1. — Salué par **22** coups de canon, le drapeau de la société fera son entrée à Lugano dans l'après-midi, escorté par une députation du Comité central et du Comité d'organisation, qui se portera à sa rencontre au St-Gothard.

Les officiers qui l'accompagnent sont priés de se rendre aussitôt dans la grande salle de l'hôtel de ville, où le vin d'honneur leur sera offert.

2. — Les cartes de la fête et les billets de logement seront distribués dans un bureau attenant à ladite salle, lequel restera ouvert le samedi de midi à **10** heures du soir, le dimanche de 8 h. du matin à 8 h. du soir, et le lundi de 8 h. du matin à midi.

Les cartes de la fête donnent droit à l'entrée au théâtre dans les trois soirées, aux courses ordinaires du bateau à vapeur pour dimanche et lundi, ainsi qu'au banquet de la fête au lundi.

3. — A 6 heures de relevée, réunion du Comité central avec les députations cantonales dans une salle du lycée.

4. — A 8 heures, opéra et ballet au théâtre

Dimanche 8.

5. — A 6 heures du matin, la diane, exécutée par la musique militaire dans les rues de la ville.

6. — A 9 h. réunion des armes séparées dans les différentes salles du lycée.

7. — A 3 h. de relevée, régates sur le lac, annoncées par un coup de canon. Ensuite réunion sur la *Place de la Réforme*, musique, cocagne et autres divertissements publics.

8. — A 7 1/2 h., illumination générale. A 8 1/2 h., feux d'artifice sur le lac.

Lundi 9.

9. — A 6 heures du matin, salves d'artillerie. La musique et les tambours battent la diane dans la ville.

10. — Tous les membres de la société militaire fédérale se réunissent sur la place *Castello*. Le comité d'organisation conduit l'ancien comité central sur le lieu de réunion avec une escorte militaire. Ensuite, remise du drapeau par l'ancien au nouveau comité, saluée par **22** coups de canon.

11. — Cette cérémonie achevée, le cortége se formera pour se rendre à l'église des Anges, où aura lieu l'assemblée générale.

Ordre du cortége :

a) Les cadets des écoles ;
b) Musique militaire ;
c) Les deux comités avec le drapeau de la société ;
d) Les invités ;
e) Les membres de la société à rangs doubles ;
f) Un détachement de carabiniers.

Dans le local de l'assemblée il y aura des places réservées aux autorités et aux invités.

12. — Les opérations de l'assemblée une fois terminées, le cortége se reforme dans l'ordre ci-dessus indiqué, et accompagne le drapeau chez le président du comité central.

13. — A 6 h. précises, banquet dans la caserne.

Le premier toast est porté par un membre du comité central à la *Patrie Suisse*.

Ceux qui voudront ensuite prendre la parole devront s'annoncer au président du comité d'organisation.

14. — Tous les officiers qui sont encore astreints au service militaire portent le brassard fédéral et assistent en grand uniforme à l'assemblée de la société, d'après l'art. 14 des statuts.

15. — Les signes distinctifs des comités et des commissions sont les suivants :

Pour le comité central : un brassard rouge et blanc, porté au bras gauche ;
Pour le comité central d'organisation : un brassard rouge et bleu, au bras gauche ;
Pour la commission de réception et de logement : un ruban blanc ;
Pour la commission d'ordre et police : » rouge ;
Pour la commission des vivres et liquides : » violet ;
Pour la commission de décoration : » vert ;
Pour la commission des apprêts et divertissements publics : » bleu.
Les rubans sont portés à la boutonnière.

Lugano, le 5 août 1861.

Pour le Comité d'organisation,
Le président, C. Battaglini, lieut.-col.
Le secrétaire, G. Vegezzi, lieutenant.

NOUVELLES ET CHRONIQUE.

Eu égard aux explosions de moulins à poudre, qui se sont fréquemment succédé depuis quelque temps, le Conseil fédéral a nommé, le 29 juillet 1861, une commission de trois membres chargée d'examiner et de préaviser les questions ci-après :

1. Quelles peuvent être les causes des explosions qui se sont succédé dans les derniers temps ?
2. Comment est-il possible de les prévenir, et quelles sont les mesures à prendre dans ce but ?

La commission est composée de

MM. le Dr *Bolley,* professeur de chimie à l'école polytechnique, à Zurich.
Curchod, directeur des télégraphes suisses, à Berne.
Ott-Teuscher, mécanicien, à Berne.

Neuchâtel. — Les dépenses du département militaire pendant l'année 1860 se sont élevées à 150,878 fr. 17 c. — 3873 hommes exemptés du service ont payé pour taxe militaire, 61,411 fr. 80 c., savoir : dans le district de

Neuchâtel	600	hommes	taxés	Fr.	11,086	—
Boudry	448	»	»	»	6,040	50
Val-de-Travers . .	602	»	»	»	7,521	90
Val-de-Ruz . . .	502	»	»	»	6,412	50
Locle	788	»	»	»	12,498	85
Chaux-de-Fonds . .	933	»	»	»	17,952	05
	3,873	hommes	taxés	Fr.	61,411	80

L'effectif des milices cantonales au 1er janvier 1861, était de 5709 hommes, savoir :

	443	artilleurs.
	53	guides.
	360	carabiniers.
	3152	fantassins.
	4008	hommes du contingent.
et	1701	hommes de landwehr.
Ensemble :	5709,	chiffre égal.

La transformation des fusils au système Prélat-Burnand étant achevée, les fusils rayés pour les trois bataillons du contingent sont à l'arsenal, prêts à être distribués, de même qu'un nombre de fusils de chasseurs suffisant pour armer les compagnies désignées par la loi. Ces fusils coûtent à la Confédération 68 fr. 34 c. pièce, dont un tiers est à la charge du canton.

Nominations.

A. Guides : 1er sous-lieutenant : *Barrelet,* Fréd.-Edouard, à Fleurier.

B. Infanterie : 2d sous-lieut. : *Bonnet,* Ch.-Edouard, à Auvernier.
Gindraux, César, aux Bayards.
Frochaux, Ch.-H., au Landeron.
Richard, Jules, au Locle.
Blanc, F.-A., aux Ponts.
Bachelin, L.-Nap., à Neuchâtel.
Dubois, James, à St-Sulpice.

A teneur d'une publication du département militaire, le bataillon no 6 commencera ses exercices de tir à Colombier le 19 août courant, et les terminera le 8 septembre, chaque compagnie y employant trois jours. En même temps il remplacera sa buffleterie blanche par la buffleterie noire réglementaire.

La fête cantonale des officiers aura lieu cette année à Neuchâtel, mais l'époque n'en est point encore fixée.

Vaud. — Dans sa séance du 3 août 1861, le Conseil d'Etat a nommé M. *Oguey,* David, à Ormond-dessous, capitaine de chasseurs de gauche no 2 de réserve du 2e arrondissement.

ERRATA.

Dans quelques exemplaires de notre précédent numéro, à l'article *Les Combats du Saint-Gothard en 1799,* quelques fautes typographiques ont échappé, et entre autres les suivantes :

Page 210. Au lieu de 1795, lire : 1799.
» 215. » » 600 Haut-Valaisans, lire : 6000.

LAUSANNE. — IMPRIMERIE PACHE, CITÉ-DERRIÈRE, 3.

REVUE MILITAIRE SUISSE

dirigée par F. LECOMTE, major fédéral.

N° 16 Lausanne, 28 Août 1861. VIe Année

SOMMAIRE. — **Les combats du St-Gothard en 1799** *(fin)*. — **Rapport du département militaire sur sa gestion en 1860** *(suite)*. — **Cavalerie.** — **SUPPLÉMENT : L'Italie en 1860** *(suite)*.

LES COMBATS DU SAINT-GOTHARD EN 1799.

(Dédié aux militaires du rassemblement de troupes de 1861.)

(Suite.)

La seconde colonne, soit celle du centre, composée de deux bataillons, s'avança aussi de la vallée d'Engelberg-Aa. Elle franchit le passage des Surenen pour descendre sur Attinghausen et Erstfeld.

La troisième colonne, celle de gauche, aussi de deux bataillons, marcha par Seelisberg et Bauen sur Seedorf.

Cette attaque de front ne réussit pas en elle-même, le 14 août.

La première colonne s'épuisa un certain temps en vains efforts contre le Meyenschanz. Alors les Français commencèrent à gravir les hauteurs pour tourner l'ouvrage. Mais la chose n'était pas facile, surtout pour des hommes fatigués par deux journées de rudes marches, et qui, le matin même, avaient reçu un orage terrible sur le Susten. Le soir, ils purent enfin tirer quelques coups de fusil depuis les hauteurs dans la redoute, mais sans résultat.

La deuxième et la troisième colonnes atteignirent bien la Reuss, mais ne purent aller au-delà. L'aile droite de Simbschen avait rompu les ponts, et, à couvert derrière les ondes impétueuses de la Reuss, elle entretenait un feu vif et efficace sur les Français.

Le soir s'approchait, lorsque Lecourbe apparut sur le flanc droit de Simbschen avec sa réserve.

Ce n'était pas sans peine ni perte de temps qu'il avait pu débarquer à Fluelen. Le lac s'était courroucé, et d'autre part les deux compagnies autrichiennes avec leur unique canon firent une vigoureuse ré-

sistance. Mais le prévoyant Lecourbe avait pris ses mesures pour cette éventualité, et il avait compté sur l'efficacité ordinaire des mouvements tournants. Dans le trajet de Brunnen à Fluelen, il avait jeté à terre, près de la chapelle de Tell, environ 400 hommes qui escaladèrent l'Axenberg et descendirent à Bürglen, sur les revers des deux compagnies autrichiennes. Cette diversion permit à Lecourbe de débarquer à Fluelen, et il engagea aussitôt le combat ayant des forces 4 à 5 fois supérieures. La moitié seulement des Autrichiens parvint à s'échapper par la vallée de Schæchen; les autres restèrent sur le champ de bataille ou furent faits prisonniers.

Lecourbe s'avança aussitôt dans la vallée de la Reuss, sur la rive droite. Les deux compagnies autrichiennes de Seedorf, puis les deux d'Attinghausen se retirèrent devant lui en combattant. De même le bataillon d'Erstfeld dut se replier. De ce moment les Français, maîtres des ponts, purent faire leur jonction. La 2e et la 3e colonnes de Loison rallièrent Lecourbe, ce qui donna à celui-ci 6 bataillons soit 4000 hommes sous la main. Avec cette force, Lecourbe continua aussitôt à remonter la rivière, et à la tombée du jour il arriva devant Amsteg. Là se trouvait 1 1/2 bataillon d'Autrichiens, auquel se joignit le bataillon de réserve gardant l'entrée du Maderanthal. Les avant-postes des deux camps restèrent en présence pendant la nuit.

Au point du jour, le 15 août, la première colonne de Loison renouvela son attaque contre le Meyenschanz. Les tirailleurs parvinrent à gagner de plus en plus les hauteurs qui dominent l'ouvrage [1] et à diriger de là un feu plongeant sur les défenseurs. Enfin ceux-ci, après avoir repoussé cinq attaques successives des Français, durent abandonner la position, et se replièrent sur Wasen, toujours talonnés par l'ennemi; ils perdirent dans cette affaire la moitié de leur monde. Ralliés par le bataillon à Wasen, la retraite se continua, sous la direction du général Simbschen lui-même, sur Waltigen, puis jusqu'aux Schœllenen et au Pont-du-Diable.

Le même jour, au matin, Lecourbe avait attaqué Amsteg. Trois fois supérieur en nombre à son adversaire, il pressa celui-ci sur son flanc gauche et le refoula dans le Maderanthal, où il le fit poursuivre par un bataillon. Cette colonne autrichienne repassa le *Creuzlipass* et atteignit, le 16, Monpetavetsch, dans la vallée du Rhin. Le 15, vers midi, Lecourbe, continuant sa route dans la vallée de la Reuss, atteignit Wasen, et y fit sa jonction avec la première colonne de Loison, ce qui lui donna un effectif de 8 bataillons. Vers 4 heures,

[1] Parmi eux se distinguèrent surtout les carabiniers vaudois, commandés par le capitaine Morier.

il arriva à Geschenen. Là il trouva l'arrière-garde de Simbschen, en bonne contenance et couvrant courageusement la retraite des autres troupes autrichiennes, au défilé du Pont-du-Diable. C'étaient 3 compagnies. Simbschen leur fit prendre position entre le pont et le Trou-d'Uri, et après avoir coupé une partie du pont, elles attendirent de pied ferme une nouvelle attaque de Lecourbe.

Mais à peine cette position était-elle occupée que Simbschen reçut la nouvelle que le bataillon de réserve à Andermatt était engagé déjà depuis le matin contre l'ennemi, qui avait franchi la Furca et la vallée d'Urseren. — Quel était cet ennemi?... C'est ce qu'il nous faut maintenant examiner.

L'aile droite de la division Lecourbe, commandée par le colonel Gudin et forte de 3 bataillons, était d'abord disloquée dans la vallée de l'Aar, à Brienz et à Meyringen. Déjà le 13 août cette colonne atteignit Guttanen, où la vallée prend un caractère de plus en plus sauvage.

Le 14, de grand matin, les sentinelles avancées des deux bataillons autrichiens Strauch, occupant la crête du Grimsel, annoncèrent l'ennemi. Aussitôt le commandant du poste fit prendre les positions étudiées pour cette éventualité.

En bas, vers le petit pont de pierre sur l'Aar et à l'endroit où le sentier s'enfonce entre les roches à pic et la rivière, furent postés 40 carabiniers Haut-Valaisans qui s'étaient joints aux Autrichiens. A mi-hauteur de la pente et vers l'hospice du Grimsel, un bataillon fut déployé en tirailleurs en demi-cercle, s'appuyant à l'autre bataillon, en réserve sur la crête plus en arrière. De ces positions dominantes, les Autrichiens purent voir d'assez loin les Français remonter la vallée, se former en ordre de combat en avant du petit pont, puis s'arrêter. Enfin à 9 heures du matin, une extrême avant-garde s'avança homme par homme contre le pont. Les deux premiers tombèrent en même temps sous deux balles valaisannes, et les autres rebroussèrent chemin. Il n'y avait pas moyen de passer outre. C'était 10 heures.

De tous côtés s'élevaient des glaciers à pic, surplombant la crête du Grimsel; à gauche, le Nægeligrætli, à droite le Sidelhorn. Les Autrichiens ne croyaient pas avoir d'autre danger à courir de ces côtés que celui des éboulements. Toutefois des coups de fusil partent bientôt ci et là de ces flancs escarpés, et deviennent de plus en plus fréquents, surtout dirigés contre la droite des Autrichiens. Les Valaisans se regardent tout étonnés, et voient de leur poste les feux des Français sur les hauteurs. En même temps, dans le bas de la vallée, les colonnes ennemies se remettent en mouvement; celles-ci s'avancent au pas de charge et avec des cris sauvages. Un feu très vif s'en-

gage à l'entrée de la gorge, qui bientôt est remplie de fumée. Les carabiniers valaisans n'ajustent plus aussi bien; semblables à ces lignes d'infanterie surprises par la cavalerie, leur tir devient précipité et manque de précision. Le pont est franchi par les Français, et il faut battre en retraite. Sur le flanc de la montagne, le feu des tirailleurs continue toujours; l'aile droite de la chaîne autrichienne est aussi obligée de plier; la gauche et le centre tiennent encore un moment; mais le moral n'y est plus; les avantages des Français sont trop marquants et trop visibles pour que l'équilibre puisse se rétablir, et après une nouvelle et courte lutte les Français atteignent enfin le plateau de l'hospice. La gauche et le centre de la chaîne autrichienne tiraillent encore; mais ils ont affaire à des soldats d'élite, animés par le succès, rompus aux fatigues, habilement conduits et supérieurs en nombre (1). Ceux-ci marchent toujours, presque sans tirer, se servant le plus souvent de leurs fusils comme de bâtons de montagne, et semblables à ces fourmis gigantesques de l'Amérique que rien ne peut arrêter. Le progrès de leur marche est signalé par les roulements du tambour, par le bruit des fanfares et par le cri répété : « en avant ! avancez camarades, » qui si longtemps a frappé l'Europe d'effroi (2). Cette scène s'est profondément gravée dans la mémoire de jeunes gens de Guttanen qui en furent les spectateurs et qui la racontent encore aujourd'hui avec émotion.

Le mouvement tournant des Français avait aussi porté jusque sur le flanc droit du bataillon autrichien de réserve. Quelques compagnies faisaient front de ce côté, mais il n'y avait pas moyen de déloger les Français de leur excellente position seulement par le tir; d'autre part, le terrain accidenté et encombré de cailloux qui se déroule en dessous de la crête ne permettait pas une attaque à l'arme blanche en bon ordre et rapide. Les Français continuèrent à agir en tirailleurs et à gagner le plus possible les revers de l'ennemi.

Le commandant du poste autrichien, voyant son premier bataillon se replier et se sentant pressé de plus en plus sur sa gauche, reforma de son mieux sa colonne pour se mettre en retraite par le Meyenwand, le long du glacier du Rhône, vers la Furca et le St-Gothard, comme ses ordres éventuels le lui prescrivaient. Le mouvement se commença ; mais au bout de quelques cents pas, la colonne dut déjà s'arrêter; les hommes en tête tombaient sous les balles des tirailleurs français embusqués derrière les rochers et parvenus par la montagne

(1) Ils étaient environ deux mille, les bataillons de Lecourbe ayant été renforcés récemment. Avec eux se trouvait un bataillon vaudois.

(2) Les zouaves de Palestro furent les dignes descendants des combattants de 1799.

jusque sur les revers des Autrichiens. Le bruit que la retraite était coupée se répandit bientôt parmi ceux-ci, et y sema l'alarme; la tête se refoula sur le centre, et le tir ennemi s'augmentant encore, une grande confusion s'ensuivit. Une partie de la troupe s'engagea dans le défilé entre le lac des Morts, au sud de la crête du Grimsel, et la paroi du Nagelisgrætli. Dès lors tout ordre cessa; quelques petits groupes, conduits par des officiers résolus, et des soldats débandés en grand nombre, prirent leur retraite comme ils purent. Un cercle de feux les entourait. Bon nombre d'entre eux furent précipités par les pentes glacées dans les eaux du lac des Morts, qui, une fois de plus, mérita le nom que lui avaient donné les Bernois et les Valaisans dans leurs luttes antérieures. Trois cents Autrichiens, qui s'étaient retirés le long du Sidelhorn et qui ne purent aller plus loin, y furent faits prisonniers. Environ 200 autres furent tués; le reste seulement put atteindre Obergestelen. Quant aux Français, ils ne perdirent qu'une vingtaine d'hommes.

Le détachement tournant de Gudin, fort de 500 hommes, fut conduit par l'aubergiste Fahner, de Gutannen. Ayant à loger chez lui Gudin et son état-major, il avait vu l'embarras dans lequel se trouvaient ces officiers de n'avoir point de chemin sur ce terrain pour tourner la position autrichienne du Grimsel, et de ce que celle-ci était trop forte pour l'attaquer de front. L'aubergiste, en entendant ces plaintes, avait dit à un de ses voisins qu'il saurait bien trouver, lui, un chemin pour prendre à dos les Autrichiens. Le mot fut rapporté à Gudin, qui demanda des explications à l'aubergiste. Celui-ci nia d'abord le propos. Mais des menaces et des promesses employées tour à tour l'amenèrent à composition, et dès le point du jour, le lendemain, il guidait les compagnies françaises par un ravin vers le Nagelisgrætli et au pied des glaciers. Le sentier était parfois difficile, et les soldats durent ci et là s'aider des pieds et des mains, mais en somme il n'offrit pas, comme on peut s'en convaincre encore aujourd'hui, les dangers dont parlèrent dans le temps des gens non habitués à la montagne. Néanmoins les tirailleurs s'arrêtèrent deux fois, hésitant s'ils iraient plus loin et menaçant même Fahner de le fusiller, pour les avoir menés à leur perte. Sans l'autorité des officiers, celui-ci aurait bien pu avoir un mauvais parti.

Gudin ne s'endormit pas sur le succès que nous venons de mentionner. Dès l'après-midi, il marcha par le Mayenwand jusqu'au pied de la Furca, et le lendemain matin il entra dans la vallée d'Urseren. C'est lui qui attaquait le bataillon de réserve de Simbschen à Andermatt.

Revenons maintenant au Pont-du-Diable [1].

Lecourbe, qui était sans nouvelle de la droite de sa division, et qui ignorait entr'autres le succès du Grimsel, lança ses gens en avant pour occuper, le 15 encore, le Pont-du-Diable, pour s'emparer du défilé, et pour assurer par là la jonction de Gudin, qu'il pouvait supposer pressé par l'ennemi. En tout cas, il était important de ne pas laisser l'ennemi se concentrer dans cette forte position. Mais, cmme au 2 juin, l'attaque de front seule sur un tel terrain, et de bas en haut, ne réussit pas. Un petit groupe de bons carabiniers, bien placés, maintint l'attaque à distance. Lecourbe put se convaincre que contre ce feu meurtrier de tireurs à couvert, secondé par la mitraille de quelques pièces également couvertes, il n'obtiendrait rien sans de très grands sacrifices; aussi, vers le soir, il se retira hors de portée.

Sur l'avis du bataillon de réserve d'Andermatt, Simbschen s'était porté à son aide avec un bataillon. Il trouva le premier engagé contre Gudin, entre Realp et Hospenthal. Avec ses deux bataillons, Simbschen tint bon, et Gudin ne put pas s'avancer au-delà de ce dernier point. Dans la nuit toutefois, Simbschen commença sa retraite sans bruit; il évacua de même Andermatt, et se replia au point du jour avec ses deux bataillons et demi sur l'Oberalp et les Grisons.

Le 16 au matin, Lecourbe trouvant tout tranquille au Pont-du-Diable, se prépara aussitôt à aller plus loin. Il fit réparer le pont, et à 8 heures, il opéra sa jonction avec Gudin à Andermatt. C'était la première fois, pendant cette campagne, qu'un aussi grand nombre de troupes, 12 bataillons, se trouvait massé dans la vallée d'Urseren. A la tête de cette imposante force, Lecourbe prétendait non-seulement chasser tout ennemi de ces montagnes, mais encore lui faire poser les armes. Il envoya immédiatement un bataillon à travers le St-Gothard sur Airolo, pour, de là, se porter par le Luckmanier dans les vallées du Rhin-Moyen et du Rhin-Antérieur sur les derrières des troupes de Simbschen, qui avaient passé l'Oberalp, aussi bien que de celles qui s'étaient retirées par le Creuzlipass.

Simbschen fut lui-même attaqué par Lecourbe, non loin du lac de l'Oberalp; les Français cherchèrent à entourer les Autrichiens. Simbschen se défendit très bien, même trop bien pour ses faibles ressources, et il put s'estimer heureux d'arriver le soir dans la vallée du Rhin avec 4 à 500 hommes, quoique ayant perdu un millier d'hommes et trois canons. Il trouva à Monpetavetsch deux des deux batail-

[1] Il paraît que les troupes combattantes ne connaissaient pas encore les chemins qui permettent de tourner le Pont, particulièrement sur la rive gauche de la Reuss. Ce n'est qu'en septembre que Lecourbe, pressé par Suvoroff, tourna le Pont-du-Diable et le Trou-d'Uri.

lons et demi qui avaient passé le Creuzli, et il atteignit Coire le 20, en échappant avec un grand bonheur au mouvement tournant des Français par le St-Gothard et le Lukmanier.

La perte totale de Simbschen se monta à environ 2000 hommes.

Il nous reste encore à dire ce qui s'était passé entre l'extrême droite française et la gauche autrichienne.

Le 13 août, Turreau attaqua vivement avec ses neuf bataillons les 2 1/2 de Victor Rohan au Simplon. Rohan, chassé du Simplon, se replia sur Domo-d'Ossola en laissant beaucoup de prisonniers aux mains de l'ennemi.

Turreau laissa une petite partie de sa division sur le Simplon et se tourna contre Strauch. Au premier avis de la marche des Français contre Rohan, Strauch avait descendu la vallée du Rhône avec 6 bataillons, et pris position près Lax, décidé à agir offensivement; mais Turreau le prévint.

Le 14 août de grand matin, ce dernier attaqua les Autrichiens. Ceux-ci se battirent très bravement pendant seize heures (dit le général russe Miliutin, qui n'est guère leur ami), et la victoire fut longtemps indécise. Vers le soir, Strauch apprit que les Français avaient chassé les 2 bataillons du Grimsel et qu'ils occupaient déjà le pied de la Furca, de telle sorte que la retraite sur la vallée de la Reuss lui devenait impossible. Pris ainsi entre deux feux, le colonel Strauch se décida à la retraite pour gagner le passage du Nufenen, qui le conduirait sur Airolo. Turreau ne lui laissa pas le temps de se retirer calmement; il l'attaqua de nouveau avec vigueur, et cette fois les soldats de Strauch plièrent et tournèrent les talons. Plusieurs détachement furent coupés et faits prisonniers, bon nombre d'autres tués. Ce ne fut qu'avec peine que Strauch parvint à rallier les faibles restes de sa brigade à Münster et à les conduire, à la faveur de la nuit, à travers le Nufenen. Le 16 il arriva à Faido, et le 20 à Bellinzone, après avoir aussi perdu environ 2 mille hommes.

Ainsi en deux jours les Autrichiens avaient été chassés de toutes leurs positions des Hautes-Alpes : de la vallée du Rhône au Lac Majeur; de la vallée de la Reuss dans le Rheinthal; de la Sihl derrière la Linth. Les avant-postes des Français se trouvaient de nouveau à Richenburg sur la Linth; à Bilten; au lac du Klönthal; à Somvix; sur le Gothard; au passage du Nufenen; et sur le Simplon. Ils avaient de nouveau en mains toutes les communications des Hautes-Alpes à l'ouest du Splügen.

La perte totale des Autrichiens fut de 8 mille hommes avec 11 canons; celle des Français d'environ 2 mille.

Quelle fut donc la cause de cet échec des Autrichiens?

Ce ne fut pas le manque de bravoure au combat. A quelques exceptions près, peut-être dans le corps Jellacic, ils se battirent courageusement et même parfois avec trop d'acharnement contre un ennemi reconnu supérieur en nombre.

Quant aux opérations en général on ne peut également pas faire le reproche aux Autrichiens de s'être trop morcelés. Sur une telle ligne ils ne pouvaient guère se placer autrement qu'ils le firent.

Dans les détails d'exécution il y eut sans doute une trop grande dissémination des forces, particulièrement de la part de Simbschen. Celui-ci aurait pu, par exemple, employer déjà le 14 août ses deux bataillons d'Amsteg et d'Andermatt, et à cette journée ils auraient pesé d'un grand poids dans la balance.

Mais la plus grande, et à vrai dire la faute permanente des Autrichiens, fut de compter beaucoup trop sur les prétendus obstacles naturels du terrain, et sur la force de leurs positions. Reposés sur ce dangereux oreiller de sécurité, ils ne déployèrent pas l'activité qui eût été nécessaire, et ne surent pas entr'autres user assez de l'offensive. Ils oublièrent que la plupart des positions de montagnes sont tournables, qu'elles ont leurs points faibles, et qu'elles sont souvent d'autant plus faibles qu'elles paraissent plus fortes. Le Grimsel en est un exemple.

Les défenseurs d'une position de montagne doivent avant tout s'éclairer par un bon réseau de patrouilles, en communication avec des grand'gardes avancées au loin et qui peuvent être réduites à de très-petits effectifs. On doit viser par-là à se procurer toujours le temps de prendre une défense active, et de se masser en forces sur un point favorable; par exemple, si nous prenons le cas du Meyenschanz, de sortir d'une position enfoncée pour se porter sur les hauteurs dominantes, où il eût été difficile de maintenir des troupes en permanence.

Essayons d'un exemple et prenons pour spécimen d'une défense active celle de la position de Wasen :

Les patrouilles envoyées, de jour comme de nuit, au-delà du Susten annoncent que deux ou trois bataillons français s'approchent. Aussitôt on fait sortir la garnison de Wasen et de la redoute, et on la fait marcher en avant, ne considérant plus le retranchement que comme un point d'appui pour la retraite. La troupe est déployée sur un front convenable, avec appuis aux deux ailes et on avance celles-ci le long des hauteurs. Deux compagnies seulement sont laissées dans la redoute; deux autres sont envoyées en avant du gros, à distance seulement de 100 pas l'une de l'autre. Celles-ci, tout en servant d'avant-garde, doivent faire mine de se laisser déborder pour

attirer l'ennemi sur le front. De cette manière celui-ci entre dans nos lignes convergentes et se trouve à son tour enserré.

Le salut de la défense dans la montagne est de prévenir les attaques en attaquant soi-même.

Pour déployer une offensive convenable dans toute la vallée de la Reuss, Simbschen aurait dû tout d'abord organiser un bon service de signaux par le moyen de feux, de fusées et autres, puisqu'alors on n'avait pas encore le secours de la télégraphie électrique. Ainsi il aurait pu savoir à chaque instant sur quel point de son front l'ennemi arrivait en forces, chose essentielle à connaître dans des terrains semblables.

Si une telle organisation avait existé chez les Autrichiens, le 14 août 1799, ceux-ci auraient appris, dès le matin même, que deux bataillons français s'avançaient sur Seedorf, deux sur les Surenen, trois autres à travers le Susten (Lecourbe n'apparut que 8 heures plus tard à Fluelen). Simbschen aurait pu alors, pour opérer selon les règles d'une défense active, envoyer aussitôt deux bataillons d'Altorf dans le haut de la vallée, qui auraient porté secours partout où il en eût été besoin, et aller ainsi jusqu'à Wasen, en recueillant en route le demi bataillon d'Amsteg. A trois heures, les deux bataillons et demi pouvaient être à Wasen, où se seraient aussi repliés pendant ce temps les deux bataillons et demi d'Andermatt. Ainsi, dans le courant de l'après-midi, cinq bataillons auraient été concentrés dans le haut de la vallée, tandis qu'un seul fût resté à garder le bas et eût suffi à cette mission. Et en exécutant une contre-attaque sur la colonne de Loison, les cinq bataillons autrichiens pouvaient bien espérer d'entourer avant le soir les trois bataillons français. Peu importe ce qui aurait pu, pendant ce succès, se passer dans le bas de la vallée. Le 15 de grand matin, Simbschen aurait ramené sur Amsteg ses soldats enflammés par la victoire et aurait de nouveau pris l'offensive contre les troupes que Lecourbe aurait fait marcher la veille de Fluelen. Le sixième bataillon autrichien, qui peut-être aurait été forcé de se replier dans le Maderanthal, serait revenu sur ses pas pour participer à l'attaque.

C'est de cette façon qu'avait ordinairement agi Lecourbe.

Il avait opéré d'après ce système dans l'Engadine, en mars et en avril, lorsqu'il s'y trouva forcé à la défensive, et l'on peut se baser sûrement sur ses expériences pratiques pour juger les opérations de Simbschen comparativement à celles qu'il aurait pu faire.

Pour opérer efficacement dans les positions de montagnes, il faut qu'une partie du poste reste en défensive, et qu'une autre, plus con-

sidérable, multiplie ses mouvements et son activité. Chaque soldat sent alors avec plaisir qu'il contribue à dérouter le jeu de l'ennemi; « il veut nous tourner, dit-il, et c'est nous qui le tournons. » — Mais la partie même des troupes qui reste en défensive devant l'ennemi, ne doit pas se borner à demeurer en place, elle doit se porter un peu avant, de manière à ce que l'adversaire ne la trouve plus dans la position où il croyait la trouver. Le mouvement tournant qu'il aura voulu faire devra alors être raccourci et sera dérangé; nous pourrons nous-mêmes peut-être menacer ses flancs.

Le mieux encore est de se rappeler qu'il faut essentiellement prévenir l'ennemi; si l'archiduc, dans la plaine, avait attaqué le centre de Masséna, 45,000 hommes contre 2800, il l'eût repoussé et celui-ci aurait perdu le goût des entreprises de montagne.

La réussite complète de l'attaque du 14 et 15 août témoigne en faveur des bonnes dispositions de Lecourbe. Il eut partout la connaissance exacte des forces de l'ennemi, et sut s'arranger de manière à être supérieur sur les points les plus importants. C'est dans ce but qu'il opposa Chabran en forces égales au centre et à la gauche de Jellacic. Soult ne fût pas venu à l'appui de Chabran, et précipiter la retraite de Jellacic, que les choses n'en eussent pas été grandement changées; par la victoire des Français sur tous les autres points, Jellacic n'en eût pas moins été obligé de se retirer, au bout de quelques jours, derrière la Linth.

Mais ce qui est particulièrement remarquable, c'est la manière dont Lecourbe combina tous ses mouvements. Il fit agir tour-à-tour Gudin sur le Grimsel et par la Furca; et lui-même sut se multiplier avec sa réserve, qu'il fit donner successivement contre Jellacic et contre Simbschen. Il est certain que l'apparition des grenadiers de Lecourbe à Brunnen, puis à Altorf, puis à Amsteg donna chaque fois le coup décisif.

Si dans cette bataille sur un front de 25 lieues quelques-uns de ses mérites particuliers comme général en chef ont pu échapper aux regards, en revanche on le retrouve plusieurs fois, à la tête de petits détachements et de compagnies d'élite, comme un brave et intelligent troupier.

Par son lieu de naissance Lecourbe est un voisin de la Suisse. Il est originaire de Lons-le-Saunier, département du Jura. A l'époque de ses exploits en Suisse, il était âgé de 39 ans. Son père avait été officier, et le fils voulut aussi suivre la carrière des armes. Il débuta dans le régiment d'Aquitaine, où il resta jusqu'en 1785. Cette année-

là Lecourbe, privé d'avancement, se retira dans sa famille. La révolution arriva; les gardes nationales se formèrent, et le jeune retraité reçut le commandement de la garde nationale de Lons-le-Saunier. Bientôt il se rendit à l'armée du Rhin à la tête d'un bataillon du Jura, et il mit en évidence les trois qualités principales du militaire: zèle, courage et prudence, ce qui lui valut des éloges nombreux de ses chefs. Il apprit à connaître successivement plusieurs armées, envoyé de celle du Rhin à celle du Nord, puis à celle de Sambre et à celle de la Moselle. A la bataille de Fleurus il combattit, comme général de brigade, alors âgé de 34 ans, et fut honorablement mentionné dans le rapport. Il se distingua également à Rastatt en 1796.

L'année 1800 le trouva à l'armée du Rhin, sous Moreau, conduisant l'aile droite; il passa le Rhin entre Stein et Schaffhouse. Le 4 juin il franchit le Lech puis s'étendit ensuite vers le sud, et occupa Feldkirch et les Grisons. A la paix, Lecourbe se retira pour la seconde fois dans la vie privée.

Le procès de Moreau lui donna malheureusement l'occasion de manifester avec un peu trop d'affectation ses sentiments d'amitié et de fidélité envers son ancien général, ce qui lui nuisit aux yeux de l'armée et de Napoléon, et amena même sa radiation de la liste des généraux français.

A la Restauration, en 1814, Lecourbe fut réintégré dans son grade et dans ses titres, nommé comte, lieutenant-général, grand-croix de la Légion d'honneur et de St-Louis, et inspecteur-général d'infanterie. Pendant les Cent-jours, fidèle à son pays avant tout et voulant le préserver de l'invasion étrangère, il défendit à la tête d'un petit corps d'armée les environs de Belfort.

En octobre 1815, il mourut dans son lieu natal, d'une maladie dont il souffrait depuis longtemps, aimé et admiré de tous, dit un de ses biographes.

Une observation assez frappante qui résulte de cette courte esquisse biographique, c'est que Lecourbe ne fut pas à proprement parler un soldat de métier et de profession. A deux reprises, dans sa jeunesse et dans l'âge mur, il se retira et vécut bourgeoisement au sein de sa famille. Ce ne furent ni l'ambition ni la vanité qui l'appelèrent sous les drapeaux; ce ne fut pas davantage le plaisir tout militaire de commander, d'exercer, de batailler.

Nous trouvons au contraire dans Lecourbe une figure de guerrier toute particulière, et qui correspond assez au caractère du soldat suisse, c'est-à-dire que Lecourbe fut à vrai dire un *milicien*. Il est resté toujours militaire consommé; dans toute sa vie il se montre sol-

dat de cœur, de corps et d'âme; il triomphe des plus grandes difficultés, il brave les éléments, il affronte la mort sous toutes ses formes; mais il n'a pas besoin pour cela d'être toujours et en tout temps sous les armes, et il sait rester citoyen.

Ses goûts de la vie paisible ne l'empêchèrent pas non plus de lever l'épée quand il le fallut, même contre ses propres soldats. Lorsque, dans l'hiver de 1799 à 1800, la garnison française de Zurich se mutina, se proposant de piller la ville en compensation de ses retards de solde, Lecourbe se lança courageusement au-devant des mutins. Il étendit morts à ses pieds deux des plus exaltés, et calma les autres par sa parole imposante.

Une réintégration meilleure encore que celle de Louis XVIII a été donnée à Lecourbe par l'histoire, qui a conservé son nom si profondément marqué dans ses annales que le doigt même de Napoléon n'a pu l'effacer. Aujourd'hui, du reste, sous le second empire, pleine justice a été rendue à l'illustre guerrier de la République, et naguère son nom a brillé d'un nouvel éclat dans sa ville natale.

Et nous, Suisses, sur le terrain même des exploits de Lecourbe, respect à sa glorieuse mémoire ! Si jamais l'heure de la lutte sonne pour notre armée, souvenons-nous des beaux exemples qu'il nous a laissés et tâchons de les surpasser.

RAPPORT

DU DÉPARTEMENT MILITAIRE FÉDÉRAL SUR SA GESTION EN 1860.

(Suite et fin.)

L'état de la troupe, l'habillement, l'armement et l'équipement n'a en général donné lieu à aucune observation. Dans les cantons où, comme à Glaris et au Tessin, les carabines sont emmagasinées et souvent employées pour l'armement des recrues, on remarque assez fréquemment des augmentations de calibres.

Les recrues de Schwytz, du Tessin et du Valais n'avaient reçu qu'une instruction préliminaire très défectueuse. Les 4 semaines que la loi exige pour l'instruction ont été reconnues insuffisantes.

Les cadres de toutes les compagnies d'élite de carabiniers comptent réglementairement 1215 hommes. Les écoles de recrues de cette année en ont employé un huitième environ, ce qui montre que ces cadres ne sont pas trop chargés pour l'instruction et le service.

Vingt-neuf aspirants de IIe classe sur 32 ont été recommandés aux

cantons pour des places d'officiers. Deux aspirants devront faire une nouvelle école, et un troisième a été refusé.

b) *Cours de répétition.*

Les compagnies portant les nos pairs ont eu leurs cours de répétition en 1860. Deux d'entre elles ont assisté à l'école centrale et 6 au rassemblement de troupes. On a fait un premier essai de cours de répétition plus nombreux, en réunissant 6 compagnies à Thoune et 5 à Luziensteig. Le résultat a été favorable. Mais pour qu'il puisse en être ainsi, il faut que les places d'exercices et de tir soient spacieuses, et qu'il y aît un nombre considérable de cibles; si cela n'était pas, la réunion d'un grand nombre de compagnies entraînerait une perte de temps et de nombreux inconvénients. Sept compagnies ont eu leurs cours de répétition à Genève, par subdivisions de deux ou trois compagnies.

Chaque fois que deux ou plusieurs compagnies ont été réunies, un officier d'état-major fédéral a été chargé du commandement, et l'instruction a été dirigée par un instructeur fédéral de carabiniers. Cet arrangement a eu des résultats satisfaisants, et il conviendra de le continuer à l'avenir.

Il serait à désirer que l'effectif des compagnies de carabiniers fut renforcé. Le tableau qui suivra plus bas montre qu'un petit nombre des compagnies d'élite ont des surnuméraires, et que dans la réserve il y en a peu qui soient au complet. L'effectif des compagnies devrait être de 120 hommes.

Il y a dix ans que l'instruction des carabiniers a été centralisée et que la carabine fédérale a été adoptée. En comparant le corps des carabiniers tel qu'il est maintenant avec ce qu'il était il y a dix ans, le résultat est à tous égards favorable à l'état actuel. Les anciennes carabines ne sont plus que faiblement représentées. Dans les compagnies d'élite qui ont fait leurs cours de répétition en 1860, il n'existe plus que 19 carabines à balles rondes (Vaud). Les compagnies de réserve comptent 676 carabines d'ordonnance, 256 carabines à l'ancienne ordonnance avec balles coniques, 111 carabines américaines et 137 à balles rondes.

Les compagnies qui portent des numéros impairs ont eu cette année à faire les exercices de tir de deux jours. Ces exercices qui, dans certains cantons, se font par compagnies, dans d'autres par pelotons, ne répondent pas entièrement à leur but, parce qu'ils ne sont pas suffisamment dirigés et surveillés et qu'il y manque souvent le sérieux et l'autorité nécessaires. Il serait fort utile de les réunir aux cours de répétition, en prolongeant ceux-ci proportionnellement.

Le tableau suivant indique l'effectif nominal et l'effectif réel des compagnies qui ont fait leurs cours de répétition :

PLACES D'ARMES	COMPAGNIES	EFFECTIF au CONTRÔLE	EFFECTIF au SERVICE.
Aarau	N° 58 Argovie	110	87
Colombier	» 44 Neuchâtel . . .	119	108
	» 64 » . . .	120	105
Genève I	» 16 Grisons	160	103
	» 36 »	122	103
Genève II	» 26 Thurgovie . . .	102	102
	» 46 Zurich	108	106
	» 74 »	104	83
Genève III	» 34 Lucerne	131	100
	» 44 Tessin	100	105
Glaris	» 12 Glaris	120	103
Luziensteig	» 52 »	120	100
	» 56 Grisons	84	65
	» 60 Tessin	100	91
	» 66 Lucerne	121	83
	» 68 Obwalden . . .	79	72
Moudon I	» 8 Vaud	113	90
Moudon II	» 62 »	143	103
	» 76 »	124	100
Thoune	» 2 Zurich	137	118
	» 22 »	132	108
	» 28 Zoug	100	96
	» 48 Berne	161	104
	» 50 »	135	100
	» 70 Zoug	70	68
Winterthour	» 54 Appenzell R. E.	125	105
Ecole centrale	» 30 Vaud	119	100
	» 32 Valais	100	99
Rassemblement de troupes	» 4 Berne	114	101
	» 6 Uri	131	101
	» 20 Appenzell R. E.	110	100
	» 24 Obwalden . . .	124	100
	» 40 Argovie	123	103
	» 42 Schwytz	93	95
		3954	3307

(A suivre).

CAVALERIE.

Le Conseil fédéral a adressé la circulaire suivante à tous les Etats confédérés :

Berne, le 26 juillet 1861.

Fidèles et chers confédérés,

Vous recevez ci-joint plusieurs exemplaires de l'arrêté fédéral que les conseils législatifs de la Confédération ont voté le 3 juillet courant, touchant le recrutement de la cavalerie.

Cette loi statuant sur la question depuis longtemps pendante concernant les voies et moyens de combler les lacunes existant dans le personnel de notre cavalerie, nous devons vous adresser la pressante invitation de remédier par tous les moyens dont vous disposez, aux défectuosités, partout où elles se font sentir. Ce but peut être atteint en abrégeant le temps de service, expédient que le législateur estime comme essentiellement propre à assurer un meilleur recrutement de la cavalerie. L'application du chiffre 2 de l'arrêté fédéral prescrivant que, lors de l'estimation et de la dépréciation des chevaux on aît autant que possible égard à ce que le cavalier soit mis à couvert de tout dommage, ne contribuera pas moins à encourager les jeunes hommes à entrer dans la cavalerie. En conséquence et pour autant que cela concerne les cantons, nous vous recommandons de donner dans ce sens des instructions convenables aux fonctionnaires chargés de l'estimation et de la dépréciation des chevaux, tout comme aussi de notre côté nous ne manquerons pas de faire parvenir par notre département militaire des directions dans le même sens au commissariat supérieur des guerres et au personnel vétérinaire fédéral.

Selon les vues énoncées dans son message du 27 novembre dernier (Feuille fédérale, 1860, III, page 317), le Conseil fédéral estime que quelques cantons auront à faire des sacrifices pécuniaires pour satisfaire aux exigences de la Confédération en ce qui concerne le complètement de la cavalerie. Nous devons dès lors exprimer positivement l'attente que là où cela est nécessaire, les cantons assigneront des indemnités proportionnées, afin de procurer le nombre suffisant de recrues, soit sous forme de subside sur la somme d'achat, soit sous celle d'un dédommagement annuel pour l'entretien du cheval. Enfin l'influence morale de la part des autorités et des officiers de cavalerie est aussi essentiellement propre à stimuler le goût de cette arme chez les hommes entrant au service, et facilitera par là le recrutement. Nous vous recommandons dès lors de seconder autant qu'il dépend de vous les sociétés d'officiers de cavalerie qui jusqu'à présent ont fait de louables efforts dans l'intérêt de leur arme.

Nous saisissons cette occasion de vous recommander, fidèles et chers confédérés, avec nous à la protection divine.

Le président de la Confédération,
J.-M. KNUSEL.

Le chancelier de la Confédération,
SCHIESS.

Voici le texte de l'arrêté fédéral ci-dessus :

L'ASSEMBLÉE FÉDÉRALE DE LA CONFÉDÉRATION SUISSE,

Voulant faciliter le recrutement de la cavalerie ;

Vu le message du Conseil fédéral du 27 novembre 1860;

En modification de l'art. 72 de la loi sur l'organisation militaire du 8 mai 1850 (Recueil officiel, T. I, p. 386) et de l'art. 1 § *b* de l'arrêté fédéral du 28 juillet 1853 complétant les articles 8 et 9 de l'organisation militaire (Recueil officiel, T. III, p. 545);

ARRÊTE :

1. Les cantons sont autorisés à prendre les mesures nécessaires pour que les hommes qui ont servi au moins pendant 10 ans dans la cavalerie (élite et réserve) soient libérés de tout service à leur passage dans la landwehr. Ces hommes doivent cependant être maintenus sur les contrôles pour qu'on puisse les appeler en cas de besoin.

2. Le Conseil fédéral est invité à prendre toutes les précautions voulues pour que, lors des estimations et dépréciations des chevaux, les cavaliers soient autant que possible mis à couvert des dommages qu'ils auraient éprouvés au service.

3. Le Conseil fédéral est chargé de l'exécution de cet arrêté, lequel entre immédiatement en vigueur.

Ainsi arrêté par le Conseil des Etats suisse.

Berne, le 13 décembre 1860.

Le président, Dr J.-J. BLUMER.
Le secrétaire, J. KERN-GERMANN.

Ainsi arrêté par le Conseil national suisse.

Berne, le 3 juillet 1861.

Le président, C. KARRER.
Le secrétaire, SCHIESS.

LE CONSEIL FÉDÉRAL DÉCRÈTE :

L'arrêté fédéral ci-dessus sera mis à exécution.

Berne, le 26 juillet 1861.

Le président de la Confédération,
J.-M. KNUSEL.
Le chancelier de la Confédération,
SCHIESS.

Vaud. — Dans sa séance du 19 août 1861, le Conseil d'Etat a nommé M. *Saugy,* Louis-David, à Rougemont, capitaine de mousquetaires no 2 de réserve du 2e arrondissement.

LAUSANNE. — IMPRIMERIE PACHE, CITÉ-DERRIÈRE, 3.

REVUE MILITAIRE
SUISSE

dirigée par F. LECOMTE, major fédéral.

N° 17 **Lausanne, 25 Septembre 1861.** **VIe Année**

SOMMAIRE. — **Société militaire fédérale.** *Réunion annuelle à Lugano, les 7, 8, 9 septembre.* – I. — **Des services étrangers et des nominations à l'état-major fédéral.** — **Nouvelles et chronique.** — **SUPPLÉMENT : L'Italie en 1860** *(suite).*

SOCIÉTÉ MILITAIRE FÉDÉRALE.

Monsieur le Major,

Vous m'invitez à vous fournir un compte-rendu de la réunion de Lugano. Par amitié autant que par déférence hiérarchique je me rends à vos ordres. Mais en retour vous ne vous plaindrez pas trop de mes divagations, et, quoique quelques-unes, je le sais d'avance, puissent être fort peu de votre goût, vous voudrez bien, j'espère, leur épargner les aménités de votre grand sabre.

Je commence par vous déclarer que je suis charmé d'avoir suivi votre conseil et d'être allé dans le Tessin. Je viens d'assister sans contredit à de belles journées. Les 7, 8, 9 septembre devront compter dans les annales patriotiques de la Suisse, tout comme elles laisseront dans bien des cœurs de vivants souvenirs.

Ce fut en vérité le fait d'une inspiration heureuse que d'avoir, l'an dernier à Genève, choisi le Tessin pour siége de la réunion de cette année. Dans ce seul projet de faire traverser à notre chère bannière toute l'étendue de la Suisse et ses plus hautes crêtes de montagnes pour l'aller planter sur les glacis les plus méridionaux de nos Alpes, au chaud soleil de l'Italie, dans ce projet seul, dis-je, se trouvait une idée riche en douces promesses.

L'Italie alors était en feu. Elle sortait d'une guerre glorieuse pour s'élancer dans une autre plus profitable encore et plus complète; elle cherchait à avancer son indépendance en abattant au dedans les alliés de l'oppression étrangère.

Pendant que nous festoyions à Genève, Garibaldi, vous le savez

bien, refoulait l'armée napolitaine de la Sicile sur le Continent; les Piémontais se préparaient à envahir les Etats-Romains, où Lamoricière les attendait de pied ferme; les Autrichiens se massaient vers le Mincio comme pour se ruer de nouveau sur la Lombardie; les représentants des divers cabinets de l'Europe quittaient un à un la cour de Turin, en laissant derrière eux des paroles sinistres et menaçantes. L'orage s'amoncelait de toutes parts sur l'Italie; le tonnerre grondait sur le pourtour entier de l'horizon; une fois les tourbillons soulevés, où et quand s'arrêteraient-ils?...

Les officiers suisses décidèrent que le drapeau fédéral irait saluer l'orage.

Le comité central fut dévolu à la section du Tessin, et son président choisi le plus près possible de la frontière, à Melano.

La bannière d'un peuple libre en effet n'a pas à craindre le voisinage d'une nation qui revendique sa liberté. La Suisse républicaine, suspecte depuis 1848 aux grands potentats de l'Europe, est forcément amie sinon complice de l'Italie rompant ses fers. Les ennemis de nos ennemis sont nos amis, aussi vrai que deux négations valent une affirmation. Cette amitié de la Suisse et de l'Italie, le Tessin en est le lien; la bande de terre qui descend du St-Gothard au bassin du Pô est le trait-d'union entre les deux peuples. Par les Tessinois nous comprenons l'âme ardente de la brillante nation péninsulaire; par eux encore les Italiens sont initiés à notre profond amour de la liberté.

Des nuages sans doute ont pu parfois s'élever entre les deux pays, je serais plus exact en disant entre les folâtres des deux pays, car il y a des folâtres partout, et c'est leur privilége en pays libre d'y pouvoir faire plus de bruit qu'ailleurs. Mais ces nuages disparaissent aux premiers rayons de la raison et du bon sens. La masse d'une et d'autre populations abandonne en chemin les individualités excentriques et leur reste indifférente.

Il y a en Italie, il est vrai, des imaginations fiévreuses, pour lesquelles l'œuvre d'émancipation nationale ne marche ni assez promptement ni assez bruyamment; à les en croire on pourrait non-seulement débarrasser le quadrilatère vénète des Autrichiens et Rome de son pouvoir temporel comme par un coup de baguette magique, mais aller beaucoup plus loin encore. Elles voient déjà la réunion à l'Italie de la Corse, de Malte, des grandes îles Ioniennes, de l'Illyrie, du Tessin, des Grisons, de je ne sais quoi encore, de Tripoli, de Tunis; elles rêvent en un mot la constitution d'une grande puissance méridionale, continentale et maritime, maniant une fois aussi le glaive des vengeances, devenant conquérante, oppressive, maudite à son tour, comme le furent jadis les Romains. Il faut laisser à ces braves gens

l'amusette d'anticiper d'autant sur l'œuvre des siècles et ne les point prendre plus au sérieux qu'ils ne le sont par 20 millions d'Italiens eux-mêmes. En attendant, je ne me fais pas de leurs hallucinations une telle frayeur qu'elle m'empêche, pour le quart d'heure, de sympathiser vivement avec les Vénétiens, las d'être gouvernés par des Croates, ou avec les Romains qui préféreraient être administrés dans leur propre langue plutôt qu'en latin estropié de français.

D'autre part il y a chez nous, il faut bien aussi le constater, une race de républicains fort singulière, plus ennemie de la liberté et de l'égalité politiques que ne le seraient tous les souverains absolus réunis en conclave. Semblables à ces ex-marchandes de poisson qui s'inondent de musc pour masquer l'odeur de la marée, nos bons bourgeois, devenus aristocrates par accident, cherchent à se décrotter de leurs origines plébeiennes en se faisant les chevaliers-galants de toutes les causes à seize quartiers de noblesse. Ils s'invitent en haut lignage, et sans s'apercevoir qu'ils n'y seront jamais que des intrus, ils disent avec aplomb, « nous et le Roi, nous et le Pape »; ils prononcent « Gaïbadi » comme autrefois « paole d'honneur » et appellent leurs cousins roturiers.

Ce sont eux et leurs aboutissants qui aujourd'hui trouvent que tout est à l'envers dans cette pauvre Italie; ils ne peuvent pardonner entr'autres au nouveau gouvernement de rechercher l'amour de ses sujets autrement que par le moyen de bons dindons de régiments suisses, dont les places d'officiers constitueraient une avantageuse industrie de famille à l'usage exclusif des oligarchies déchues dans nos cantons. Comme ils ont bonne voix, l'air retentit de leurs clameurs; mais les neuf dizièmes de la population helvétique professent calmement des sentiments tout opposés. Qu'on ne les écoute donc pas plus en Italie qu'ils ne sont écoutés chez nous, et il n'y aura jamais là de cause d'aigreur entre deux pays, faits, aujourd'hui plus que jamais, pour vivre dans de bons termes.

Vous allez me dire, M. le major, que cet exorde est bien long, et me crier « au fait! »

J'y suis; mais l'exorde était nécessaire pour qu'il n'y ait pas de méprise sur le sens qu'on doit donner aux manifestations provoquées par notre fête dans le Tessin.

Pour être vrais et sincères, nous devons, nous patriotes suisses, nous interroger en cette occasion la main sur la conscience.

Avons-nous toujours été aussi équitables que nous aurions dû l'être envers deux de nos confédérés dont les mœurs et les habitudes politiques diffèrent parfois sensiblement des nôtres? Parce que les populations de Genève et du Tessin sont douées d'allures plus vives,

d'un tempérament plus impressionnable, d'un esprit plus démonstratif qu'on n'en possède communément dans d'autres cantons et surtout dans la Suisse allemande, ne les a-t-on pas trop souvent frappées d'injustes suspicions? N'a-t-on pas été quelquefois jusqu'à mettre en doute leur patriotisme? On n'a jamais osé dire précisément à ces cantons qu'ils étaient de mauvais Suisses, mais quelquefois on a affecté de les tenir pour moins bons Suisses que d'autres, parce que, dans notre Confédération d'Etats libres et souverains, ils voulaient être Suisses à leur manière.

Genève a déjà répondu à ce reproche, Genève y répond encore par l'effroi que lui inspire toute ombre d'une tendance quelconque d'annexion à l'Empire français.

Le Tessin vient aussi de répondre; il a saisi pour cela l'occasion que lui offrait la Société militaire apportant chez lui son drapeau, et la réponse a été éloquente.

Un seul sentiment s'est fait jour pendant notre présence au-delà du St-Gothard, celui de l'attachement à la Confédération. Ce sentiment éclatait sur tous les visages, se sentait dans toutes les étreintes, débordait de tous les cœurs. Il revêtait les nuances d'expression les plus diverses. Tour-à-tour explosif, réfléchi, enjoué, passionné, doux, bruyant, il prenait toutes les notes et frappait à toutes les fibres de l'âme humaine. Depuis le vieillard qui, les yeux mouillés d'émotion, soulevait lentement son chapeau au passage de la bannière rouge et blanche, jusqu'au gamin qui gambabait en criant *evviva Dufour!* depuis ces filles des champs, au port de prima dona par parenthèse, qui accouraient au bord des routes pour nous offrir des fruits et des fleurs, jusqu'aux dames fahsionnables qui agitaient leurs blancs mouchoirs aux fenêtres à riches lambris, tout, tout semblait jurer amour éternel à la Suisse.

C'est dans l'après-midi, le 7, que nous touchâmes le sol tessinois sur le St-Gothard. Le général Dufour et plusieurs voitures nous avaient précédés d'une heure ou deux, d'autres carioles nous suivaient, le tout formant une longue file d'attelages serpentant pittoresquement le long de la vallée de la Reuss.

Voulez-vous des descriptions poétiques de cet unique paysage? Alors lisez les piquantes lettres du *Journal de Genève,* ou le 5e volume des Mémoires d'Outre-tombe. A ce défaut interrogez vos chasseurs du 113e, et tâchez de trouver entr'autres ce caporal qui a si bien passé la mer de glace fondue, entre Brigue et Viége; son style coloré ferait pâlir celui de Châteaubriand. — Pour moi qui connaissais déjà la contrée, je n'ai pas eu d'impressions particulières à noter; je n'aurais à vous mentionner, en fait de curiosités naturelles, que les affreux jurons

de notre cocher, chaque fois qu'il faillit nous faire franchir par la verticale les lacets qui surplombent la descente du St-Gothard. Mais je lui dois cette justice que la seule fois qu'il nous versa réellement, ce fut en dedans, et qu'il ne jura pas du tout.

Sur le point culminant, vers le lac, un verdoyant arc de triomphe, seule verdure de ces cimes rocailleuses et tourmentées, nous avait salué de patriotiques inscriptions, encadrées dans de sveltes colonnades et de gracieuses découpures. A Airolo, à Quinto, à Faido, partout sur la route, nous rencontrâmes de nouveaux arcs de triomphe; partout sous nos pas des foules sympatiques, des trophées, des transparents, des illuminations, des feux de joie. A Bellinzone, où nous arrivons au point du jour, la réception avait été brillante pour la tête de colonne. Une délégation d'officiers et de magistrats, à la tête de laquelle se trouvait le président du Conseil d'Etat, M. Jauch, vint au-devant du général Dufour, et l'accueillit en termes chaleureux. L'honorable général répondit avec beaucoup d'à propos, et ses paroles, à l'énergique accent, finirent par se noyer dans de vigoureux et enthousiastes applaudissements.

Vers trois heures après-midi nous étions tous rendus à Lugano, où l'entrée se fit au son des cloches et du canon d'allégresse. Le vin d'honneur fut offert par le comité tessinois dans le bel hôtel du gouvernement; les billets de logements furent distribués, et les officiers se répandirent dans les rues et sur les places publiques en quête de leur gîte, courtoisement guidés par leurs camarades de Lugano ou par d'obligeants bourgeois. On nous tendait des offres et des mains de tous côtés.

A 6 heures s'ouvrit au Lycée la première séance préparatoire des comités et des délégations cantonales pour fixer l'ordre du jour de la séance générale.

Pendant ce temps la place de la Réforme se couvrait d'officiers de toutes armes et de tous grades. Les salutations prenaient cours dans les trois langues; les poignées de mains s'échangeaient nombreuses et accentuées. C'était l'heure des cordiales reconnaissances. J'avoue qu'elle est toujours pour moi une heure des plus douces; j'y trouve des émotions qui chaque année me pénètrent d'un nouveau plaisir. Horace et Cicéron eurent bien raison de chanter l'amitié. Qu'elle est préférable à son petit parent à l'humeur perfide! Que j'aime à retrouver, dans des conditions toutes naturelles d'épanouissement du cœur, ces frères d'armes de toutes les parties de la Suisse, réunis là, volontairement, librement, par un même élan de franche gaîté, de libre abandon et de patriotique épicuréisme! Le souci du devoir n'assombrit plus les fronts; les soins de la discipline n'imposent aucune grimace,

une aimable intimité nivelle les grades, la déesse de la hiérarchie quitte un moment sa robe aux plis sévères pour un déshabillé plus avenant. Je me surprends à parler à un colonel fédéral comme à un simple mortel; il me répond même; et tel qui ne m'avait jamais adressé la parole qu'en éclats foudroyants et pour m'infliger des arrêts, me révèle, dans un gracieux bonjour, une voix au miel de Chamounix dont je ne l'eusse jamais cru le légitime propriétaire. On dit qu'il a plu pendant ces heures, je ne m'en suis guère aperçu.

Cette première journée se termina par une réprésentation au théâtre, dans laquelle des artistes de Milan, appelés pour la circonstance, donnèrent un ballet fort bien exécuté.

Le dimanche fut la journée essentiellement populaire de la fête. La diane, sonnée et battue à 6 heures avec accompagnement de salves d'artillerie, appela de bonne heure une foule joyeuse dans les rues, sur la place de la Réforme et sur celle, si bien décorée, du débarcadère. Les bateaux, les voitures publiques et particulières, tous les sentiers des collines avoisinantes déversaient à chaque instant sur la ville des flots de visiteurs.

Après les séances des diverses sections au Lycée, où je vous avoue que je n'ai point assisté, la plupart des officiers consacrèrent l'après-midi aux régates et à toutes les joies nautiques que peut offrir le ravissant lac de Lugano.

Le soir, grande réunion familière ou plutôt campement sur la place de la Réforme autour des cafés de l'endroit; fusion très harmonique du militaire et du civil, musiques entraînantes, réjouissances variées, ballons, cocagnes, illuminations apparaissant comme par enchantement, flammes de Bengale, brillants feux d'artifice centuplant leurs paillettes sur les flots azurés ou se mirant dans des milliers de beaux yeux qui les dépassaient encore en gerbes étincelantes. Et puis un filet de lune argentée semblable à celui que Gleyre fait planer sur ses illusions fugitives, puis des étoiles dans toutes les profondeurs du ciel, les parfums du soir dans les airs, des brises attiédies, des vagues gazouillantes... Ah! mon cher major, que nous étions gais et heureux, sauf, bien entendu, notre pauvre ami R. qui, toujours romanesque comme une vieille fille, ne sait pas supporter ces moments-là sans tourner au tendre! Nous fûmes obligés de l'emmener au feu pétillant d'un punch pour qu'une de nos voisines, à la prunelle andalouse, ne le mît pas trop à mal.

Ainsi finit le second jour, assez avancé dans la nuit qu'on pût voir déjà poindre sur les Alpes de Desago des teintes crépusculaires dignes du meilleur pinceau de Calame.

Le lundi 9 marque la véritable journée militaire. C'est le grand

jour officiel. Il commence de nouveau par une tapageuse diane, dont je profite pour me livrer, dans le fond de mon lit, à une opération stratégique dont je n'ai trouvé le nom ni dans Jomini ni dans Dufour, mais qui doit sans doute s'appeler une manœuvre de flanc, puisqu'elle consiste à passer d'un premier sommeil sur le flanc gauche à un second sommeil sur le flanc droit.

A 9 heures cependant j'étais bravement sur pied. Nous nous réunîmes tous sur la place Castello, magnifiquement ornée, et où devait avoir lieu la remise solennelle du drapeau. Nous pouvions bien être là environ 500 officiers, et parmi eux j'ai distingué outre le général Dufour, MM. les colonels fédéraux Bourgeois, Fogliardi, Ott, Rusca, Schwarz, de Salis, Kloos, Kern, Philippin, Paravicini, les lieutenants-colonels Gautier, Imer, Hammer, Meyer, etc., outre plusieurs colonels cantonaux. Les officiers genevois étaient nombreux, environ une cinquantaine. De votre canton il y en avait une vingtaine, dont deux commandants d'arrondissement aux brillants ceinturons d'or. De Neuchâtel 8 à 10; de Fribourg à peu près autant; du Valais 2.

Arrivé sur la place Castello le général Dufour remit le drapeau au colonel Fogliardi, après avoir prononcé le discours suivant:

Confédérés du Tessin!

Nous avons franchi les Alpes pour vous apporter ce drapeau qui nous avait été confié l'année dernière; en vous le remettant, nous savons que c'est à des mains fidèles, à des cœurs généreux et dévoués que nous en donnons le soin; ce drapeau est le signe de notre indépendance, il est l'emblème de la nation suisse elle-même; à lui est attaché le souvenir des glorieux fondateurs de notre république; il mérite toutes vos sympathies. Nous vous le remettons ici en face de ce beau lac, de cette admirable nature, dans des conditions à peu près semblables à celles dans lesquelles nous l'avons reçu l'année dernière; je vous le donne, comme il m'a été donné à Genève, pour être porté avec un juste orgueil et couvrir de son ombre la sainte liberté. Nous l'avons reçu et conservé pur et sans tache, vous le conserverez de même sans tache et respecté; et qu'il en soit ainsi pendant de longues années! Mais si quelque main téméraire s'étendait vers lui, vous la repousserez, nous en sommes certains, et les preux du Tessin vérifieront la devise: *Guai a qui la tocca!*

Le colonel Fogliardi a répondu en saisissant la bannière:

Général et frères d'armes!

C'est d'une main ferme que je reçois ce drapeau; je le reçois avec orgueil, parce que je suis intimement convaincu que les Tessinois sauront le rendre pur et sans tache, comme il leur a été donné. Lorsque vous avez décidé, il y a une année, que vous viendriez nous le confier, que ce drapeau serait planté à notre avant-poste, le cœur de tous les Tessinois a ressenti une joie ineffable; il l'a ressentie en retrouvant en vous les fidèles confédérés qui, il y a cinq ans, s'étaient levés spontanément à la querelle que leur faisait un puissant et orgueilleux voisin.

Général et frères d'armes! Les patriotiques sentiments que notre vaillant général vient d'exprimer si éloquemment sont fortement enracinés dans les cœurs des Tessinois; chez eux, ces sentiments patriotiques dominent tous les autres. Bien que notre histoire militaire et notre indépendance ne comptent pas encore de longues années, nous avons pourtant déjà dans les annales de cette courte histoire une preuve convaincante de l'attachement des Tessinois envers la Confédération helvétique. Alors qu'un faible gouvernement unitaire central laissait briser son autorité entre ses mains, le Tessin repoussa la menace et la séduction, et déclara vouloir être indissolublement attaché à la République helvétique. Quoique l'on employât à son égard de grands moyens de séduction et d'intimidation, il a résisté à l'une et à l'autre, et à la force il a opposé la force. Ce qu'il a fait alors, il le fera encore. Nous vous remercions de tout notre cœur, chers confédérés, de nous avoir mis à même de pouvoir démontrer à la Suisse ce que pense notre population toute entière; appuyés désormais sur votre témoignage, nous pourrons dire : « Vous qui jetez le soupçon sur vos frères, vous qui leur dites *raca,* voyez le peuple tessinois, et rougissez de vos mensonges! » Général, pardonnez si je parle franchement : cela convient à un militaire, et je sais que vous comprenez ce langage. Sur ce drapeau est inscrite la devise : *Un pour tous, tous pour un;* ce drapeau, qui a été le symbole de la résurrection politique de notre pays, et qui est comme un phare lumineux vers lequel se portent bien des regards et bien des vœux secrets en Europe, a donc une même devise et qui tend au même but que la foi chrétienne, qui nous dit : *Aimez-vous les uns les autres.* Que la paix soit donc entre nous tous, et laissons de côté ce qui pourrait la troubler! N'oublions pas que l'*union fait la force,* et que tant que nous serons unis au dedans nous serons respectés au dehors; nous l'avons vu lorsque, à l'appel de notre vaillant général, l'armée suisse est accourue sur les bords du Rhin menacé. Nous agirons encore de même à l'avenir, et en tout cas, quel que soit l'événement, nous aurons fait notre devoir. Fais ce que dois, advienne que pourra!

Général! permettez que je vous adresse directement quelques mots, pour vous transmettre les remerciments de tous les Tessinois, et spécialement des militaires tessinois. Vous êtes venu vous-même avec ce drapeau au milieu d'eux, vous vous êtes rappelé qu'à un double titre vous êtes notre compatriote et que nous vous inscrivons dans nos cœurs, de même que vous l'êtes par la loi, comme notre premier citoyen! Vous avez bien fait de dire : « J'irai dans cette patrie; j'irai en me faisant suivre de beaucoup d'amis, et je leur ferai voir que les Tessinois méritent, eux aussi, l'affection de leurs confédérés. » Je vous en témoigne toute leur reconnaissance!

Cette cérémonie terminée, au milieu d'énergiques vivats, le cortége se forma dans l'ordre prescrit par le programme, pour se rendre à l'église *dei Angeli,* siége de la réunion générale.

La séance s'est prolongée assez longtemps, et je dois de nouveau vous faire le honteux aveu qu'après le discours d'ouverture du colonel Fogliardi et un mémoire en italien dont je ne pus, et pour cause, comprendre un mot, j'éprouvai le besoin d'aller prendre l'air le long d'un verre d'absynthe. Il y avait d'ailleurs dans l'atmosphère quelque chose d'excitant et d'épidémique qui empêchait de rester en place. Evidemment ce n'était pas pour que nous nous cloî-

trions dans une salle que la population avait mis ses atours de fête, qu'à toutes les fenêtres pendaient encore des drapeaux aux vives couleurs, et que les rues étaient remplies de promeneurs et de promeneuses. Pardonnez-moi donc, cher major, de ne pouvoir vous donner des renseignements sur cette séance, qu'on dit cependant avoir été fort intéressante. Il y avait à la table du comité quatre à cinq scribes fort affairés et qui paraissaient tenir bon procès-verbal de tout ce qui se disait. Vous aurez sans doute des nouvelles de ces messieurs. En attendant et pour vous montrer ma bonne volonté, je vous joins ici un numéro de la *Gazette de Lausanne* (du mardi 17 septembre) qui renferme un compte-rendu de ladite séance. (1)

L'après-midi fut employée à des vagabondages particuliers, et à 6 heures commença le grand banquet de 600 couverts dans la cour de la caserne. Cette cour avait été transformée par de vrais magiciens en vaste salle élégamment ajustée. Une tente aux plis larges et symétriques en formait le ciel, et une galerie, donnant accès au public, l'entourait de tous côtés. Sur une des faces de la galerie se trouvait l'excellente musique militaire de Lugano, qui a grandement contribué à la beauté de la fête. Parmi les décors les plus originaux chacun a pu admirer l'hommage fait au général Dufour d'un immense bouquet, haut d'une dizaine de pieds, et posé comme une statue antique derrière le fauteuil de l'honorable général.

A l'entrée du dessert la série des toasts commença par le toast réglementaire à la *Patrie*, que porta le président du nouveau comité central et qui fut chaleureusement accueilli. M. le colonel Fogliardi s'exprima à peu près en ces termes :

Chers frères d'armes,

Suivant l'usage établi dans nos fêtes, je suis appelé à l'honneur d'ouvrir les toasts qui doivent couronner cette réunion. Toutefois, je sens combien je suis au-dessous d'une tâche qui consiste à exprimer éloquemment les sentiments qui vous animent tous. Qu'il est beau de parler de la patrie, surtout quand elle est grande et forte, quand elle possède un drapeau digne, à plus d'un titre, de se placer au-dessus de ceux des plus grandes nations, avec cette croix blanche qui n'a jamais fléchi ! Apprenons donc de nos ancêtres comment l'on doit et l'on peut conserver ce drapeau haut, sans tache ; comment ils ont eu la force de résister aux armées les plus aguerries et comment ils ont compris l'indépendance pour nous la léguer. Attachons-nous à conserver cette pureté de sentiments et cette affection mutuelle, dont notre glorieux drapeau porte les symboles.

Qu'il est beau, frères d'armes, de parler de la patrie, quand dans cette patrie tous

(1) Nous remercions notre honorable correspondant de cet envoi, mais nous préférons donner le compte-rendu de la séance par le procès-verbal officiel lui-même que nous venons en effet de recevoir et que nous publierons dans notre prochain numéro. — *(Réd.)*

sont effectivement égaux, et tous ne croient qu'avoir fait leur devoir quand ils l'ont servie suivant leurs forces! Quel est le pays où pauvres et riches savent donner leur obole ou leurs trésors pour les souffrances de chacun ou pour le bien de tous, comme nous le témoignent Glaris, Uri et le Valais? Voilà la patrie des Suisses, qui porte pour emblême: *Un pour tous, tous pour un;* c'est pour elle un symbole vivant, non une devise inscrite sur un ballon creux.

Quelle est la patrie où l'on parle toutes les langues et où tous s'entendent? C'est la Suisse, parce que tous, dans leur langue, disent *concorde, amour du pays!*

A la patrie, donc! A la patrie qui sourit également au beau ciel italien du Sud, aux vignobles de l'Ouest, aux pâturages de l'Est, aux plaines et aux vallons du Nord, et qui trouve partout et toujours des enfants prêts à faire leur devoir.

Ce n'est pas seulement la république, ni l'indépendance qui font la patrie suisse, c'est le respect des lois, c'est l'abnégation de chacun devant les lois et le pays; c'est avec cela qu'elle évitera les malheureux événements qui ont rempli de douleur notre jeune sœur, la république des Etats-Unis. Remportez ce conseil et cette leçon dans vos cantons, et réunissez vos efforts pour épargner à notre Suisse la possibilité de semblables désastres. Chers confédérés et frères d'armes, *à la Patrie!* rappelez-vous que partout et toujours à elle appartiennent notre vie, notre sang et nos biens.

Le général Dufour apparut ensuite à la tribune et prononça les paroles suivantes, sans cesse interrompues par des tonnerres d'acclamations:

Chers Confédérés,

J'ai le triste avantage d'être le plus vieux soldat de l'armée; mais aussi, par compensation, la douceur de pouvoir me dire que vous êtes tous mes enfants. Eh bien! c'est à mes enfants que je m'adresse pour porter un toast auquel ils s'associeront de cœur, le toast à l'armée fédérale. Je pourrais développer cette vérité que l'armée c'est la patrie; car m'appuyant sur notre constitution, dont le premier article, qui est beau entre tous, et que l'on ne trouve que chez nous, porte que tout Suisse est soldat. Mais je dois être bref. L'armée, c'est la patrie, parce que, sous le drapeau, il n'y a plus de divisions politiques, point de rancunes cantonales; il n'y a qu'une seule émulation, celle des dévouements; un seul but, celui de rendre et de maintenir la Suisse indépendante, et son rôle, l'armée le prend au sérieux.

C'est pour cela que nous pouvons avoir confiance qu'au besoin l'armée saura montrer ce qu'elle est et ce qu'elle peut. Nous sommes une petite, une très petite république sur la carte de l'Europe, mais cette république est grande par les souvenirs: elle est aujourd'hui la plus ancienne du monde, et son histoire nous offre assez de beaux exemples à suivre. Et pourquoi ne saisirions-nous pas l'occasion de l'émulation et du zèle? Nous laisserions-nous aller à l'abattement? Le courage nous ferait-il défaut? Enfin, disons-le: Est-ce que les Suisses de ce jour sont tellement dégénérés qu'on ne puisse rien attendre d'eux et qu'ils n'aient plus à vivre que de souvenirs? Pour moi, j'ai la conviction que sous l'empire de la liberté nous pouvons beaucoup. La liberté, elle enfante des miracles.

Un puissant souverain peut bien, dans ses caprices, venir fouler le sol de l'Helvétie.... Mais qu'emporte-t-il?... La honte de deux défaites.... et le surnom de *Téméraire.*

Ces beaux exemples de notre histoire, nous les imiterons, et s'il est vrai que

l'armée fédérale soit pauvre d'expérience, elle y suppléera par cet énergique enthousiasme que la liberté inspire aux soldats-citoyens qui s'arment pour défendre ce qu'ils ont de plus précieux, l'honneur, le droit et le foyer. Ainsi, bon espoir pour nous tous, et pour moi en particulier. Quand je vois de qui je suis entouré, et qui sont ceux que je laisserai derrière moi lorsque mon heure aura sonné, je suis sûr que, si les circonstances vous y appellent, vous sauriez, frères d'armes, renouveler les triomphes du passé et tresser encore quelques palmes victorieuses à joindre aux lauriers de nos ancêtres. A l'armée suisse et aux milices de tous les cantons !

De nombreux toasts furent encore portés : *au canton du Tessin !* par le capitaine Friedrich, de Genève ; *à l'unité fédérale dans la liberté!* par M. Bataglini ; *au général Dufour !* par le colonel Williger ; *à l'alliance éternelle du Tessin avec la Suisse !* par M. le conseiller d'Etat Airoldi, du Tessin ; *à l'esprit politique et militaire des populations !* par le colonel Schwarz, d'Argovie ; *au corps d'officiers tessinois !* par le major de Saussure, de Genève ; *à la nation suisse !* par le président du Conseil d'Etat Lavizzari ; *aux autorités tessinoises !* par le colonel Philippin, etc.

Des chants patriotiques, des récitations de poésies et des morceaux de musique militaire alternèrent très convenablement avec les discours pour entretenir l'animation et la gaîté parmi les convives jusqu'à une heure avancée de la nuit.

Le lendemain, déjà de bon matin, les cafés de la place de la Réforme durent faire écho à de nombreux et touchants adieux. Chaque heure emportait avec elle, dans toutes les directions, des colonnes de camarades attristés, s'éloignant les uns par les bateaux à vapeur, d'autres par ces honorables reliques qui fleurissent encore dans le Tessin, je veux parler des diligences fédérales.

Bon nombre d'officiers, sollicités par le voisinage de Milan, ne purent résister au désir de pousser une pointe sur la belle cité lombarde, et je sais qu'ils y ont reçu, soit des officiers de la place, soit de la population, un accueil plein de bienveillance. D'autres traversèrent Côme et la Valteline pour rentrer par le Splügen ; d'autres allèrent se mirer sur les eaux bleues du lac Majeur, soupirer autour des Iles Borromées, et visiter Locarno, siége actuel du gouvernement, où les attendait une nouvelle édition des réjouissances des jours précédents.

Quelques-uns enfin, plus paresseux ou plus perspicaces, ne purent s'arracher, ce jour-là, aux délices de Lugano, et j'ai appris qu'ils n'avaient pas été le plus mal partagés. Ils purent jouir, mardi soir, d'un bal merveilleusement improvisé au théâtre, où la plupart des belles promeneuses à la démarche aérienne et au regard vaporeux qui nous avaient tant fait rêver, se trouvaient présentes, en chair et en os, officiellement désireuses de soins, prêtes à placer leur blanche petite

main dans une main plus nerveuse et à polker comme de simples sylphides. Je ne sais ce qui en advint, ni surtout quelle figure y aurait faite notre ami R..., s'il se fût embarqué sur cette galère; mais j'ai toujours entendu dire que rien n'est plus pernicieux à la santé du cœur que de telles improvisations, tombant traîtreusement sur la veille d'un départ. Se croyant cuirassé pour avoir déjà fermé ses malles, on se présente sans défiance, et le plus souvent, par l'effet de la loi des contrastes, on y prend un germe de rongeantes rêveries qui enlève au moins quinze jours à votre repos. Aussi je me félicite, après tout, pour moi autant que pour R..., d'avoir évité les chances fatales de ce défilé.

Et maintenant, mon cher major, mille pardons de l'abus que j'ai dû faire de vos colonnes. Je termine en vous donnant rendez-vous pour l'an prochain à Berne. Je puis déjà vous dire qu'on nous y prépare bon vin, beaux ours et nombreuse compagnie.

X.....

DES SERVICES ÉTRANGERS ET DES NOMINATIONS A L'ÉTAT-MAJOR FÉDÉRAL.

Le Conseil fédéral a fait, assez inopinément, les nominations et promotions suivantes à l'état-major fédéral :

Du 7 août.

Dans l'état-major du génie.

Au grade de CAPITAINE, M. *Huber,* W., de Schaffhouse, lieutenant.

Au grade de SOUS-LIEUTENANT, les aspirants de 2e classe, MM. *Fœsch,* Jules, de Bâle et Genève, à Genève; *Dumur,* Jules, de Lutry, à Lausanne, et *Keller,* Emile, de Brugg, à Olten.

Du 2 septembre.

A. Dans l'état-major général.

Au grade de LIEUTENANT-COLONEL, MM. *Linck,* Jean-Antoine, de et à Genève, commandant de bataillon, et *Wieland,* Jean-Henri, de et à Bâle, lieutenant-colonel à l'état-major cantonal.

Au grade de MAJOR, MM. *Schœdler,* Adolphe, de Dornac, à Soleure, capitaine aide-major, et *Hess,* Rodolphe, de et à Zurich, major à l'état-major cantonal.

Au grade de CAPITAINE, MM. *Pfyffer,* Alphonse, de et à Lucerne, capitaine d'infanterie, et *de Guimps,* Louis-Gustave, de et à Yverdon, lieutenant d'infanterie.

Au grade de LIEUTENANT, M. *Monod,* Edouard-Henri-César-Marie, de Morges, à Echichens (Vaud), lieutenant d'infanterie.

B. Dans l'état-major d'artillerie.

Au grade de LIEUTENANT-COLONEL, M. *Sury,* Robert, de et à Soleure, major d'artillerie.

Au grade de CAPITAINE, M. *Falkner,* Rodolphe, de et à Bâle, lieutenant d'artillerie.

A l'occasion de deux de ces nominations, M. le major fédéral de Gingins, connu déjà de nos lecteurs par une discussion que nous avons dû soutenir contre lui l'an dernier, nous a adressé, ainsi qu'à presque tous les journaux de la Suisse, les réflexions ci-dessous :

Lausanne, le 4 septembre 1861.

Monsieur,

Le Conseil fédéral vient de nommer lieutenants-colonels dans l'état-major fédéral MM. J.-H. Wieland, de Bâle, et R. de Sury, de Soleure.

Ces deux officiers supérieurs sont avantageusement connus par le rôle distingué qu'ils ont joué dans le siége de Gaëte, l'un comme commandant d'un bataillon étranger, en grande partie composé de Suisses, l'autre comme commandant d'une des principales batteries de la place que desservaient aussi, presque exclusivement, des canonniers suisses.

Ce sont là des choix dont on ne saurait que féliciter notre armée, puisqu'elle s'est recrutée de deux officiers expérimentés dont la brillante conduite dans le mémorable siége de Gaëte est un sûr garant des services qu'ils pourront rendre à leur propre pays.

Le sentiment de sincère satisfaction que j'éprouve en mon particulier de ces deux nominations se mêle cependant à une pénible impression, lorsque je rapproche ce fait de circonstances encore bien récentes, et qui lui donnent tout le caractère de la plus inconcevable inconséquence de la part de l'autorité fédérale.

Il n'y a que quelques semaines, les Chambres fédérales ont repoussé la motion d'amnistie de M. le colonel Ziegler en faveur des militaires suisses revenus des services de Rome et de Naples, et qui se trouvent en contravention avec la loi du 30 juillet 1859; elles ont aussi rejeté la demande de grâce de ceux de ces militaires déjà condamnés ou sous le coup de poursuites. Le Conseil fédéral, s'appuyant sur cette double décision, a depuis lors, au milieu d'août, adressé une circulaire ou plutôt une admonestation aux cantons dans laquelle je lis entr'autres le passage suivant :

« Nous croyons devoir inviter tous les Etats confédérés à prendre en mains l'exé-
» cution complète et impartiale de la loi fédérale précitée.

» Nous désirons que vous attachiez à cet avertissement toute la gravité qu'il em-
» prunte sans doute de la circonstance que l'on ne craint pas de taxer ouvertement
» de partialité l'exécution de cette loi. Dans toutes les dispositions sur la matière,
» les autorités fédérales ont constamment et itérativement insisté sur une applica-
» tion complète et uniforme de la loi, tant contre les officiers que contre les soldats,
» en général contre tous ceux qui se sont rendus coupables de contravention à cette
» loi. »

Ce langage sévère et cette solennelle invitation à l'application rigoureuse et impartiale de la loi coïncident cependant d'une manière frappante avec la nomination à l'un des grades le plus élevé de notre armée des deux chefs qui commandaient à Gaëte les corps dont la police fédérale a traqué les malheureux soldats avec un acharnement bien difficile à expliquer.

Et qu'on ne vienne point faire ici de subtile et jésuitique distinction sur ce que ces officiers étaient au service étranger avant la loi de juillet 1859, et se trouveraient ainsi hors de cause, car il est de notoriété publique que les corps de troupes étrangères qui ont combattu de Capoue à Gaëte pour le roi de Naples, sont d'une

formation bien postérieure à la loi précitée; il n'est pas moins incontestable que les officiers qui y ont pris du service sont identiquement dans les mêmes conditions par rapport au principe de la loi de 1859 que le dernier des soldats.

En deux mots voici les faits en présence : d'une part, deux officiers d'une haute distinction, sans doute, mais qui ont servi le roi de Naples malgré la loi fédérale contre le service étranger, viennent d'être confirmés par notre gouvernement dans le haut grade que leur a valu à Gaëte une brillante conduite; d'autre part, les soldats qui ont été sous les ordres de ces mêmes officiers, qui ont partagé avec eux honneur et dangers, sont traduits devant les tribunaux, jetés en prison, privés de leurs droits de citoyens.

Notre pays est à juste titre fier de sa civilisation, de ses vieilles libertés et de sa moralité politique, et il suffit, je crois, de signaler à l'attention publique un cas aussi étrange, pour que bonne justice soit faite de la loi fédérale du 30 juillet 1859, et des monstrueuses inégalités qu'entraîne son application.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur, avec parfaite considération,

Votre très obéissant serviteur,

AYMON DE GINGINS-LA SARRAZ.

Monsieur le Rédacteur,

Je vous prie d'avoir la bonté d'accueillir dans vos colonnes la lettre ci-dessus. Vous obligerez infiniment

Votre très obéissant serviteur,

AYMON DE GINGINS-LA SARRAZ.

C'est avec plaisir que nous avons inséré les observations de M. de Gingins. Elles nous semblent en somme parfaitement fondées, et nous trouvons comme lui bien étrange l'application qui est actuellement faite de la loi de 1859. Dans quelques cantons on l'observe, et dans d'autres pas du tout; le Conseil fédéral en prêche l'exécution dans ses circulaires, et il la viole dans ses actes; pour un même fait les soldats sont punis et leurs officiers glorifiés. Cela seul ne suffit-il pas à prononcer la condamnation de cette loi? et ne devrait-on pas en conséquence se hâter de la rapporter régulièrement?

On a cherché, il est vrai, à expliquer la contradiction signalée par M. de Gingins, en prétendant qu'il y avait une notable différence entre la situation légale de MM. Wieland et Sury et celle des soldats condamnés. Nous avons lu les prétendus raisonnements produits dans le but d'établir cette différence, et ils nous ont paru fort spécieux; l'auteur de la lettre y a suffisamment répondu en demandant d'avance qu'on ne fasse pas ici de subtile et jésuitique distinction. Nous n'avons pas mission de dresser un réquisitoire contre ces honorables officiers. Plutôt que de rechercher l'égale justice pour tous en les faisant descendre au banc des accusés, nous préférerions de beaucoup pouvoir élever leurs soldats au rang des innocents. Aussi nous nous bornons à étayer notre opinion de la notoriété publique déjà

invoquée par M. de Gingins. Les corps étrangers en effet qui ont combattu à Gaëte sont de formation postérieure à la loi fédérale précitée; par conséquent tous ceux qui y ont figuré devraient être mis sur le même pied.

Puisque nous avons été amené à prendre la parole sur ce débat, qu'on nous permette de joindre encore une observation à celles de l'auteur de la lettre.

MM. Wieland et Sury étaient capitaines dans l'armée napolitaine, il y a de cela moins d'une année. Si nous ne nous trompons, c'est seulement au mois de novembre dernier qu'ils ont été promus au grade de major. A ce moment François II était refoulé dans les murs de Gaëte; non-seulement il se trouvait de fait dépossédé de son royaume, mais il n'avait plus ni armée, ni corps de troupes réguliers; tout était désorganisé autour de lui; en outre, par une votation populaire ses sujets l'avaient formellement déchu de ses droits de souveraineté, et l'administration du pays avait passé aux mains de ce même roi Victor-Emmanuel, reconnu naguère par le Conseil fédéral en qualité de roi d'Italie. Or est-il admissible que des brevets délivrés à Gaëte dans de telles conditions et de date postérieure à la loi de 1859 revêtent une valeur légale aux yeux d'une autorité suisse? Ces preuves authentiques de contravention à la loi devraient-elles surtout servir de base à un avancement de haute faveur, et cela dans un moment où rien, à notre connaissance du moins, ne justifie des nominations exceptionnelles? On eût appelé, lors des promotions annuelles, MM. Wieland et Sury au grade de major fédéral, nous l'eussions compris; comme M. de Gingins nous eussions aussi félicité l'armée suisse de cette bonne acquisition, restant dans les limites du droit commun. Ces honorables officiers, qui ont pu apprendre dans un service étranger assez pointilleux et exclusif, ce qu'étaient les exigences de la hiérarchie et le poids des droits acquis, eussent été sans doute les premiers à reconnaître qu'il n'était pas juste de les faire passer par-dessus des officiers nationaux plus anciens de grade qu'eux; que d'ailleurs en les nommant majors fédéraux, il y avait déjà faveur et avancement très sensible pour eux, puisqu'ils avaient l'avantage de passer d'un service étranger et prohibé au service national, et d'un grade d'officier de troupe au même grade dans l'état-major. Mais en ajoutant à cet avancement un échelon de plus, en nommant les titulaires lieutenants-colonels fédéraux, en les faisant ainsi passer par-dessus bon nombre de lieutenants-colonels cantonaux, de commandants et majors de bataillon et de majors fédéraux, de plusieurs années de grade, et qui, eux aussi, auraient été charmés d'avoir part, non pas même à un avancement exceptionnel, mais à

un simple tour de promotion ordinaire, le Conseil fédéral a commis une injustice criante et usé d'un mauvais procédé à l'endroit des officiers nationaux. Déjà ce printemps on a fait un major fédéral avec un lieutenant napolitain (M. de Gingins, auteur de la lettre ci-dessus). Or c'est donner à l'armée suisse un bien triste sentiment de son mérite et de ses aptitudes, que de lui faire sentir qu'elle est d'un étage inférieure à cette armée napolitaine qui a fini l'on sait comme.

NOUVELLES ET CHRONIQUE.

Le Grand Conseil bernois a pris récemment une décision que les militaires qui se préoccupent des difficiles problèmes de la défense de la Suisse, salueront avec plaisir. C'est celle de prendre en mains la construction du réseau de l'Est-Ouest, dans lequel se trouve, on le sait, le chemin de fer direct de Berne à Lucerne. Parmi les voies stratégiques dont il conviendrait de doter la Suisse, la plus importante, à notre avis, est celle reliant notre place centrale, notre base naturelle, Lucerne, avec notre principal centre politique, Berne, siége des autorités fédérales. Espérons qu'on ne s'en tiendra pas au tronçon Berne-Langnau ! Il resterait à souhaiter que des communications pussent aussi s'établir directement de Lucerne avec les deux autres points secondaires importants, le St-Gothard d'un côté et Zurich de l'autre ; puis que de ces trois points secondaires, Berne, Zurich, St-Gothard, se détachassent le plus grand nombre de rayons possible vers la frontière, soit par de bonnes routes alpestres, soit par des chemins de fer. A ce point de vue encore, la garantie d'une prochaine construction du tronçon Berne-Bienne est un sérieux progrès.

Il vient de paraître

chez MM. CORBAZ et ROUILLER fils, à Lausanne, et chez les principaux libraires de la Suisse :

LE GÉNÉRAL JOMINI

SA VIE ET SES ÉCRITS

ESQUISSE BIOGRAPHIQUE ET STRATÉGIQUE

Par FERDINAND LECOMTE,

MAJOR FÉDÉRAL.

1 vol. in-8° de 430 pages, orné du portrait du général ; avec un atlas in-folio, comprenant les légendes et les plans des batailles d'Ulm, de la Berezina, de Bautzen, de Dresde, de Culm et de Leipsig, plus un croquis de l'Allemagne pour l'intelligence du plan de campagne de 1813. — Prix : 12 francs.

Le volume sans l'atlas, mais avec le portrait et la carte d'Allemagne, prix : 6 fr.

LAUSANNE. — IMPRIMERIE PACHE, CITÉ-DERRIÈRE, 3.

REVUE MILITAIRE SUISSE

dirigée par F. LECOMTE, major fédéral.

N° 18 **Lausanne, 8 Octobre 1861.** **VIe Année**

SOMMAIRE. — **Société militaire fédérale.** *Réunion annuelle à Lugano, les 7, 8, 9 septembre.* - II. — **Nouvelles et chronique.** — **SUPPLÉMENT : L'Italie en 1860** *(suite).*

SOCIÉTÉ MILITAIRE FÉDÉRALE.

PROCÈS-VERBAUX

des séances de samedi et lundi 7 et 9 septembre 1861, à Lugano.

Rencontré le 6 au sommet du St-Gothard par une députation du Comité central et du Comité d'organisation, le cortége du drapeau fédéral, ayant à la tête l'honorable général Dufour, arriva à Bellinzone le 7, à 3 heures du matin, au milieu des acclamations de toute la population, massée le long de la route et de la ville.

Le même jour, à 10 heures du matin, il prit la route de Lugano; arrivé au-dessus de Massagno, il fut reçu par les officiers du Comité central et du Comité d'organisation, ainsi que par les délégués de la municipalité de Lugano, qui étaient venus à sa rencontre avec plusieurs carrosses de gala, dans lesquels ledit cortége, ayant pris les places d'honneur, fit son entrée solennelle à Lugano à 3 heures de l'après-midi, acclamé par une nombreuse population, salué par 22 coups de canon et au son de toutes les cloches de la ville. Toutes les maisons étaient pavoisées aux couleurs fédérales et cantonales, et une pluie de fleurs tombait des fenêtres dans les carrosses.

Descendu à l'hôtel-de-ville, le cortége fut reçu dans le salon du Grand Conseil par le Président du Conseil d'Etat, M. le docteur Lavizzari, qui, au nom de tout le canton, souhaita la bienvenue aux officiers confédérés. Après une chaleureuse réplique du général Dufour, le vin d'honneur fut distribué, et les officiers de tous les cantons fra-

ternisèrent pendant quelques heures au milieu de la joie la plus vive et la plus cordiale.

Comité général du 7 septembre.

Les délégations des sections cantonales se sont réunies, d'après le programme, à 6 heures du soir, au Lycée, dans la salle de la bibliothèque, sous la présidence de M. le colonel fédéral L. Rusca, Vice-Président du Comité central.

Les différentes sections étaient représentées comme suit:

Zurich,	par M.	le colonel fédéral Jean Ott.
Berne,	»	lieutenant-colonel fédéral Jean Meyer.
»	»	major Schræmli.
Lucerne,	»	colonel cantonal Villiger.
»	»	major Stocker.
Soleure,	»	lieut.-colonel fédéral Bernard Hammer.
»	»	capitaine aide-major Blæsi.
Bâle-Ville,	»	colonel fédéral R. Paravicini.
»	»	commandant Lotz.
Schaffhouse,	»	major Stierlin.
»	»	lieutenant Laffon.
Appenzell R.-E.,	»	capitaine Henri Meyer.
»	»	lieutenant Tanner.
St-Gall,	»	major Hermann Mayer.
»	»	capitaine Dürler.
»	»	sous-lieutenant Stadler.
Grisons,	»	colonel fédéral Jacques de Salis.
Argovie,	»	colonel fédéral Schwarz.
»	»	commandant Zehnder.
»	»	major Hussy.
»	»	capitaine Munich.
»	»	lieutenant Albrecht.
»	»	lieutenant Dambach.
Thurgovie,	»	commandant J. Rudin.
Tessin,	»	capitaine De-Abbondio.
Vaud,	»	lieutenant-colonel Fonjallaz.
»	»	lieutenant-colonel Bertsch.
Valais,	»	commandant Closuit.
Neuchâtel,	»	capitaine Ph. Janoz.
»	»	lieutenant G.-L. Quinche.
Genève,	»	lieutenant-colonel fédéral E. Gautier.
»	»	lieutenant-colonel fédéral A. Linck.

La Présidence fait donner lecture et distribuer, autographiée, la liste des *tractanda* arrêtés par le Comité central pour l'assemblée générale de lundi comme suit:

Ordre du jour :

1. Nomination de deux scrutateurs et deux traducteurs.
2. Lecture du protocole de 1861, pour le cas où elle ne soit point dispensée.
3. Réception de nouveaux membres.
4. Compte-rendu du comité central et communications y relatives.
5. Présentation des comptes de 1860, propositions du comité sur l'emploi des fonds de la société et nomination de trois vérificateurs.
6. Lecture intercalée de divers mémoires sur des arguments militaires:
   a) Major Johannot, sur l'élève des chevaux en Suisse;
   b) Commandant Vicari, sur les améliorations à introduire dans l'instruction militaire;
   c) Lieutenant-colonel d'Erlach, sur la stratégie de la Suisse;
   d) Lieutenant Rusca, organisation de l'armée.
7. Communications des décisions des juris sur les concours de 1860 et 1861.
8. Discussion et choix des questions à mettre au concours pour 1862.
9. Nomination des différents juris.
10. Fixation de la cotisation des sociétaires pour l'année 1862.
11. Subsides aux deux journaux militaires.
12. Propositions éventuelles.
13. Rapport des vérificateurs des comptes et déterminations y relatives.
14. Choix du lieu de réunion pour 1862, et nomination du comité central.

Lugano, le 7 septembre 1861.

Après une discussion générale, l'assemblée décide:

I.

Les chiffres 1 à 4 des *tractanda* sont approuvés.

II.

Au chiffre 5, après des explications demandées par le lieutenant-colonel fédéral Gautier et données par le commandant Beroldingen, la proposition du Comité central d'allouer 3000 fr. au prêt de Glaris, est appuyée.

III.

Les trois vérificateurs des comptes seront nommés séance tenante par le Comité central, pour leur donner le temps d'examiner le compte-rendu de 1860.

Le Comité désigne à cet effet:

MM. Lieutenant-colonel Hammer;
Lieutenant-colonel Bertsch;
Major dans le Commissariat Dotta.

IV.

Le reste des *tractanda* est approuvé.

V.

Sur la proposition de M. le lieutenant-colonel Gautier, le Comité central est chargé de désigner lui-même les Présidents des diverses séances des armes séparées qui doivent se réunir demain 8, à 9 heures du matin.

Le Comité central répartit les présidences comme suit:

Pour le génie et l'artillerie:

Lieutenant-colonel d'artillerie Hammer.

Pour la cavalerie:

Colonel fédéral Ott, inspecteur de la cavalerie.

Pour l'infanterie et les carabiniers:

Colonel fédéral Fogliardi.

Pour le personnel médical:

Docteur Ch. Lucati.

VI.

Après avoir fait distribuer la liste autographiée des questions militaires à mettre au concours pour 1862, et recommandé aux différentes sections de vouloir s'en occuper demain dans leurs réunions séparées, la Présidence déclare la séance close.

Voici le texte de ces questions:

1° Comment et dans quelles directions l'instruction militaire peut-elle être associée à l'éducation populaire?

2° Quels sont les meilleurs moyens de procurer aux sociétés et exercices volontaires de tir une extension aussi grande que possible?

3° Quelle doit être la tâche de la gymnastique militaire, et comment la gymnastique civile peut-elle être mise en harmonie avec la première?

4° Développer la nécessité pour la Suisse d'avoir *un réduit ou centre défensif*, contenant les dépôts de l'armée et offrant à celle-ci un refuge ou un appui en cas d'invasion étrangère. Ce réduit peut-il se trouver dans quelque partie montagneuse du pays, ou doit-on pour l'obtenir recourir aux ressources de la fortification? Dans chaque cas *où* serait-il convenable de le placer?

NB. Les trois premières questions sont proposées par le département militaire fédéral, la quatrième par le comité central.

Lugano, 7 septembre 1861.

Assemblée générale du lundi 9 septembre.

Tous les membres de la Société militaire fédérale se rassemblent à 9 heures du matin sur la place *Castello,* au nombre de 500 environ, appartenant à tous les cantons de la Suisse, sauf *deux.*

Le Comité central sortant de charge, précédé par le drapeau de la Société et par la musique, est conduit sur le lieu de réunion par le nouveau Comité. La remise du drapeau est faite par le général Dufour au colonel Fogliardi. Les discours prononcés par l'ancien et par le nouveau Président sont couverts des applaudissements des officiers et de la population qui assistaient à l'imposante cérémonie; après quoi le cortége se forme dans l'ordre indiqué par le programme de la fête, et traverse toute la ville pour se rendre à l'église *des Anges,* où la séance est ouverte à 10 heures par M. le colonel Fogliardi.

A la place d'honneur, en outre des deux colonels fédéraux Fogliardi et Rusca, membres du Comité central, viennent se ranger:

Le général Dufour;
Colonel fédéral Bourgeois-Doxat, de Vaud;
» » Ott, de Zurich;
» » Kloss, de Bâle-Campagne;
» » Schwarz, d'Argovie;
» » de Salis, Jacques, des Grisons;
» » Kern, de Bâle;
» » Paravicini, de Bâle;
» » Philippin, de Neuchâtel.

Un grand nombre d'officiers de l'état-major fédéral et des cantons se placent dans la grande nef de l'église, vis-à-vis de la célèbre et grandiose fresque de *Bernardino Luino, la crocifissione.*

Parmi les invités, on remarque M. le Président et trois membres du gouvernement du Tessin, ainsi que les délégués des municipalités de Lugano et Locarno.

I.

La Présidence désigne comme scrutateurs MM. les majors Johannot, de Genève, et Bernasconi, du Tessin.

Les fonctions de traducteur du français en allemand sont confiées à M. le lieutenant-colonel Meyer, de Berne, et celles de l'allemand en français à M. le capitaine Friederich, de Genève.

II.

L'assemblée décide la dispense de la lecture du procès-verbal de

la dernière assemblée, publié en son temps par les deux journaux militaires de la Suisse.

III.

M. le Président Fogliardi adresse à l'assemblée l'allocution suivante :

« Monsieur le général !

» Chers frères d'armes !

» En ouvrant cette 27me assemblée générale, je constate avec plaisir qu'intervenus en bon nombre à cette réunion solennelle, vous y avez apporté ce sentiment d'ordre et de recueillement qui laissent espérer que cette session marquera une place honorable dans les annales des travaux de la Société militaire fédérale.

» L'attention et l'intérêt avec lesquels vous avez assisté aux séances préparatoires des comités séparés, sont des preuves que vous n'avez point abandonné vos cités, ni quitté vos chères familles, ni laissé vos affaires en suspens pour venir ici par simple curiosité ou par l'attrait de vaines distractions. Non, chers frères d'armes, votre attitude et votre zèle me promettent que vous voulez sérieusement continuer les travaux des assemblées qui ont précédé celle-ci, et porter votre pierre au perfectionnement de l'édifice de nos institutions militaires. Animés par la présence de notre général bien-aimé, vous porterez à ces travaux toute l'attention qu'ils méritent. »

Après avoir passé en revue les différentes questions qui seront mises successivement à l'ordre du jour, M. le Président ajoute :

« Je déclare ouverte la 27me séance générale de la Société militaire, et donne la parole à M. le commandant Beroldingen, secrétaire du Comité central, pour la lecture du compte-rendu de la gestion dudit Comité jusqu'à ce jour. »

IV.

M. le commandant Beroldingen donne lecture du compte-rendu qui suit :

C'est dans les premiers jours de mars dernier que le Comité central a reçu de son prédécesseur de Genève les archives et la caisse de la société, dont l'ordre et la tenue ne laissaient rien à désirer.

Le nouveau Comité tint sa première séance le 10 mars, et procéda incessamment, d'accord avec le Comité cantonal du Tessin, à la constitution du Comité d'organisation de la fête, choisi entre les membres de la section tessinoise.

Une circulaire, datée du 25 avril, et adressée à toutes les sections cantonales, leur annonçait notre entrée en fonctions, tout en les invitant à vouloir envoyer le plus tôt possible au caissier la liste de leurs membres, ainsi que le montant des

contributions pour l'année courante, en raison de 1 fr. 50 pour chaque sociétaire.

Quelques-unes des sections ont répondu avec un louable empressement à notre invitation, mais pour la plupart, il nous est pénible de devoir le constater ici, elles ont retardé jusqu'à ces derniers jours, malgré deux recharges, de faire cet envoi. Deux sections n'ont encore rien répondu, à l'heure qu'il est, ce qui nous a empêché de pouvoir faire imprimer le rôle général des membres de la société.

Aussitôt que les listes seront au complet, le rôle sera imprimé et envoyé à chaque section.

Voici l'état des sections cantonales avec le contingent apporté par chacune d'elles à la caisse de la société pour l'année courante :

SECTIONS	NOMBRE des MEMBRES	Contributions VERSÉES Fr.	Cent.	OBSERVATIONS
Zurich	169	253	50	
Berne	186	279	—	
Lucerne	43	64	50	
Uri	13	19	50	
Schwytz				Schwytz n'a encore fait aucune notification.
Unterwald				Unterwalden n'a aucune section.
Glaris	48			Il a été fait remise à Glaris de sa contribution pour l'année courante.
Zoug	5	7	50	
Fribourg	82	123	—	
Soleure	106	153	—	Manque la contribution de 4 membres absents.
Bale-Ville	88	132	—	
Bale-Campagne	45	67	50	
Schaffhouse	67	100	50	
Appenzell Rh.-Ext.	15	22	50	
Appenzell Rh.-Int.	13	19	50	
Saint-Gall	120	180	—	
Grisons	67	100	50	
Argovie		280	—	La liste des membres de la section d'Argovie n'est pas encore mise à jour.
Thurgovie	24	36	—	
Tessin	153	229	50	
Vaud	155	232	50	
Valais	50	75	—	
Neuchatel	122	183	—	
Genève	213	319	50	

Quant au canton de Glaris, vu le désastre épouvantable dont il a été frappé dans le courant de cette année, le Comité central a cru devoir le dispenser de sa contribution, et il espère que cette décision ne rencontrera aucune opposition de la part de l'assemblée générale des officiers suisses.

Unterwalden est le seul canton où il n'existe encore aucune section de la société militaire fédérale suisse.

Le Comité ne manquera point de faire appel au patriotisme et à l'esprit militaire des fiers descendants de Winkelried, pour qu'ils viennent au plus tôt compléter le faisceau déjà si fort et compacte sur lequel s'appuie la société mère des officiers suisses.

Arriérés.

1. Depuis quelques années la société militaire fédérale réclame à la section de Soleure le montant de ses contributions arriérées depuis 1850 jusque et y compris

1855; mais celle-ci s'est toujours refusée à faire droit à cette réclamation, par la simple raison que la section de Soleure, dans la période sus-mentionnée, n'a pas existé de fait. Elle n'était point constituée, n'avait aucun Comité-directeur, ne tenait aucune réunion et ne percevait non plus aucune contribution.

Dans sa lettre du 30 août, le Comité actuel de Soleure affirme qu'il lui serait même impossible de constater, à l'heure qu'il est, quels étaient alors les sociétaires, assez probablement plusieurs d'entr'eux sont morts et d'autres sont disparus. Il serait par conséquent dans l'impossibilité de régler les listes de la section pendant les 6 années précitées, et d'exiger les taxes correspondantes. Quant à la caisse de la section actuelle, comme elle ne possède aucun fonds, elle ne saurait nullement payer les dettes de l'ancienne.

Cependant pour mettre un terme à cette situation anormale, la section soleuroise, dans sa réunion générale du 27 juillet écoulé, a décidé d'offrir à la caisse de la société fédérale une fois pour toutes une somme ronde de cent francs, avec prière de bien vouloir les accepter pour solde des contributions arriérées, et de déclarer par là définitivement vidée cette vieille affaire.

Le Comité central en charge, appréciant les arguments allégués par la section de Soleure, et considérant qu'elle a ponctuellement acquitté chaque année ses cotisations depuis 1856 jusqu'à présent, propose à l'assemblée d'adhérer à sa demande.

2. La section d'Argovie est arriérée de ses contributions pour les années 1859-60. Pour l'année courante, elle nous a envoyé un à-compte de 280 fr., en attendant de boucler la partie, lorsque la liste des membres aura été épurée et régularisée.

3. Schwitz n'a pas encore acquitté sa taxe de 1860, mais le Comité ne manquera point de régler au plus tôt cette affaire.

Toutes les autres sections sont en règle avec la caisse.

Questions mises au concours.

A la dernière assemblée générale de Genève il a été annoncé que le juri chargé d'apprécier les mémoires sur la 1re et la 3e questions mises au concours pour 1860, n'ayant pu être complété que tardivement, n'avait pu prendre aucune décision. L'assemblée autorisa alors le Comité central à recevoir en son temps le verdict du juri, et à le mettre en exécution.

Ce verdict ne fut en effet prononcé que le 1er mars, et aussitôt que le Comité en charge en eut connaissance, il s'empressa de le publier dans les deux journaux militaires, et d'expédier les prix à qui de droit.

Pour le premier mémoire, concernant l'organisation de la landwehr, il a été décerné un prix de 100 fr. à M. le lieutenant-colonel fédéral Mollet, de Soleure, un second prix de 50 fr. à M. le lieutenant-colonel Stadler, de Zurich, et une mention honorable à M. le lieutenant-colonel François d'Erlach, à Berne.

M. le commandant Walter, de Zurich, a touché un prix de 50 fr., pour son mémoire sur la troisième question : *Comment on doit, en campagne, parer aux pertes dans les unités tactiques.*

Pour ce qui concerne les trois questions mises au concours pour 1861, il n'est parvenu au Comité qu'un seul mémoire sur la seconde : *Valeur de la position de Saint-Maurice*, qui fut incessamment transmis au président du juri, M. le colonel fédéral Aubert. La décision que nous venons de recevoir ces jours derniers alloue à son auteur M. le major H. Siefried de Zofingue un prix de 125 fr., que nous lui enverrons aussitôt après la fête fédérale.

Le mémoire et le verdict seront communiqués à l'assemblée.

Fixation définitive des jours de la fête.

La détermination des jours de la fête fut l'objet de plusieurs discussions dans le sein du Comité, à cause du rassemblement des troupes dans les Alpes qui devait durer presque tout le mois d'août. On décida enfin de choisir les 7, 8 et 9 septembre, pour laisser aux officiers le temps de rentrer dans leurs foyers et de s'y reposer.

C'est dans ce sens que fut lancé notre appel du 5 août.

Avant et après la publication de cet appel, le Comité reçut de quelques officiers l'instance d'ajourner d'une semaine la convocation de la société; mais malgré le vif désir de satisfaire aux vœux de nos frères d'armes, il nous fut impossible cette fois de nous y prêter pour plusieurs considérations d'une certaine importance, mais principalement parce que le 15 septembre coïncidait avec la réunion du Grand Conseil du Tessin, et avec le Jeûne fédéral.

Nous espérons par conséquent qu'il nous sera tenu compte de ces circonstances, même de la part de ceux de nos camarades qui avaient désiré un ajournement.

Rapports avec les sections cantonales.

Ainsi que l'a fait l'année dernière le Comité central de Genève, nous devons aussi regretter que les rapports entre le Comité central et les sections cantonales n'aient été que très rares et presque exclusivement consacrés à des affaires de finance et d'administration.

Il est vrai que les rapports entre les différentes sections et le Comité central sont ordinairement plus fréquents et plus serrés, lorsque quelque danger menace la patrie, ou que des événements imprévus viennent jeter l'alarme et l'émoi dans nos paisibles contrées; ce qui heureusement n'est pas arrivé depuis quelque temps. Mais nous estimons qu'il serait cependant sage et prudent de mettre à profit les beaux jours de la paix, pour se préparer aux chances même lointaines de la guerre, et que surtout l'amélioration de nos armes et la défense du sol helvétique si accidenté et si inégal, devraient être l'objet d'études sévères et suivies, pour la bonne issue desquelles il serait d'une très grande utilité d'entretenir une correspondance mieux nourrie entre les sections et le centre, et réciproquement.

En espérant que, sous ce point de vue, l'avenir puisse combler la lacune du passé, le Comité central a fait ce qu'il a cru de son devoir, pour être en mesure de soumettre à ces discussions des mémoires et des questions d'un intérêt réel et d'une actualité palpitante, sur lesquels il se permet d'appeler toute l'attention de l'assemblée, afin que ses travaux puissent offrir les avantages et les résultats pratiques que la mère patrie a le droit d'attendre de l'élite de ses enfants réunis autour du drapeau fédéral.

V.

Sur la proposition du Comité, l'assemblée approuve sans discussion la remise faite par lui à la section de Glaris de ses contributions pour l'année courante, en considération du terrible incendie qui a ravagé la capitale de ce canton.

VI.

De même sur la proposition du Comité, et sur les considérations développées dans le compte-rendu qui précède, l'assemblée déclare

accepter de la section de Soleure la somme de 100 fr., une fois pour toutes, pour solde de ses contributions arriérées depuis 1850 jusqu'à 1855 inclusivement.

VII.

M. le Président annonce que le haut Conseil fédéral, sur la demande de la municipalité de Locarno et du gouvernement du Tessin, met à disposition des officiers le vapeur l'*Helvétie* pour les conduire depuis Luvino aux Iles Borromées et de là à Locarno. MM. les officiers sont priés de s'annoncer le plus tôt possible au bureau de poste pour indiquer l'heure et la destination de leur départ, afin d'éviter des encombrements et des retards dans les courses.

VIII.

Trois pistolets-révolvers, provenant de la fabrique de Ed. Fornachon et fils à la Mothe près Yverdon, sont déposés sur le bureau à la disposition de MM. les officiers qui voudraient en faire des essais ou bien l'objet de leurs études.

IX.

Pour la réception de nouveaux membres de la Société, il n'est présenté aucune proposition.

X.

M. le commandant Vicari, du Tessin, donne lecture d'un mémoire italien sur quelques changements à introduire dans l'instruction militaire.

Ce mémoire n'ayant été l'objet d'aucune discussion, le Président déclare qu'il sera gardé dans les archives de la Société tout en en prenant acte au protocole.

XI.

Le secrétaire, commandant Beroldingen, donne lecture du verdict du Juri, présidé par M. le colonel fédéral Aubert, qui a examiné le seul mémoire présenté sur la question mise au concours pour 1861 : « Valeur de la position de St-Maurice après l'annexion de la Savoie à la France. »

Ce verdict, qui fut écouté avec le plus grand intérêt, décerne un prix de 125 fr. à l'auteur du mémoire, M. le major fédéral du génie H. Siegfried, de Zofingue.

La décision du Juri étant de sa nature exécutoire, le Comité central déclare qu'il pourvoira de suite à sa mise en exécution.

XII.

M. le lieutenant-colonel fédéral Hammer, au nom de la Section de génie et artillerie, propose que le verdict et le mémoire précités soient publiés dans les deux journaux militaires, sauf à éliminer quelques parties du mémoire les moins faites pour la publicité.

L'assemblée adopte sans discussion.

XIII.

Il est donné lecture d'un mémoire allemand de M. le lieutenant-colonel fédéral François d'Erlach, à Berne, sur la stratégie de la Suisse.

Nulle remarque n'ayant été présentée à ce sujet, ce mémoire passera aux archives de la Société, après en avoir pris note au protocole.

XIV.

La Présidence annonce les mémoires suivants, déposés sur le bureau :

Sur l'organisation de l'armée : lieutenant Rusca, de Locarno.

Sur l'élève des chevaux en Suisse : major Johannot, de Genève.

Il Milite, dédié à la Société militaire fédérale par M. le professeur Curonico d'Altanca, en Léventine.

Aucun des auteurs de ces mémoires n'étant présent, l'assemblée décide en principe qu'il n'y a pas lieu d'en faire donner lecture, et que par conséquent ces travaux resteront déposés aux archives à la disposition des membres de la Société qui voudront en prendre connaissance.

XV.

Monsieur le Président appelle l'attention de l'assemblée sur les quatre questions présentées par le Comité central pour être mises au concours l'année prochaine.

XVI.

La Section de l'infanterie, par l'organe de M. le président Fogliardi, propose de réunir en une seule la première et la troisième question. Le colonel Schwarz, tout en adoptant la première, voudrait éliminer la troisième, vu qu'elle exigerait des connaissances techniques spéciales qui ne peuvent être que très exceptionnellement à la portée d'un officier.

Le colonel Philippin soutient l'avis contraire, mais pour concilier toutes les opinions, il propose de mettre au concours la première, tout en laissant faculté au concurrent de traiter en même temps la troisième.

Le colonel Schwarz s'étant rangé à cette proposition, elle est aussi adoptée par l'assemblée.

XVII.

M. le colonel Ott, après avoir fait rapport sur les travaux de la Section de cavalerie, annonce que celle-ci n'a pas cru devoir formuler des questions spéciales pour le concours.

XVIII.

M. le lieutenant-colonel Hammer, au nom de la Section du génie et de l'artillerie, propose de mettre au concours la quatrième des questions présentées par le Comité central.

L'assemblée adopte.

XIX.

La même Section de génie et artillerie propose la question suivante : « Comment l'invention de l'artillerie rayée influera-t-elle sur » la fortification passagère? »

M. le Président Fogliardi, après avoir soulevé la question si une section peut poser à elle seule deux questions à mettre au concours, propose de la résoudre dans le sens que la 4me question déjà adoptée est censée présentée par l'arme du génie, tandis que la dernière serait censée avoir été présentée par l'artillerie.

L'assemblée adopte d'abord la proposition de M. le Président, et décide ensuite que cette dernière question soit adoptée pour être mise au concours pour la troisième.

XX.

Sur la proposition de M. le colonel Ott, le Comité central est chargé de nommer les Juris qui doivent examiner et juger les mémoires qui seront présentés sur chacune des questions mises au concours.

XXI.

L'assemblée décide que la cotisation de chaque sociétaire pour l'année 1861-1862 soit maintenue à 1 fr. 50 c. comme pour le passé.

XXII.

De même, sur la proposition du Comité central, l'assemblée maintient pour ladite année la subvention de 550 fr. à chacun des deux journaux militaires suisses.

XXIII.

M. le colonel Schwarz propose, et l'assemblée adopte : que le Comité central soit dorénavant autorisé à s'adjoindre un officier spécialement chargé d'examiner tous les mémoires adressés audit Comité, ainsi que les décisions des Juris, pour en faire rapport sommaire à la prochaine assemblée générale.

XXIV.

M. le lieutenant-colonel Fratecolla interpelle le bureau sur la question de savoir si un officier qui n'est pas inscrit dans une section cantonale peut être admis à faire partie de la Société militaire fédérale.

M. le Président Fogliardi répond négativement en s'appuyant sur les dispositifs très explicites des articles 2 et 3 des Statuts généraux de la Société.

XXV.

M. le colonel Ott fait ressortir l'opportunité des reconnaissances militaires, et propose que le Comité central s'adresse au Département militaire fédéral, pour le prier de bien vouloir faire continuer par les états-majors de division, comme dans la dernière année, ces reconnaissances, qui ont déjà donné, et qui donneront encore d'aussi utiles résultats pour le pays.

Adopté sans discussion.

XXVI.

La Commission qui a vérifié les comptes de 1860 propose, par l'organe de son Président, M. le lieutenant-colonel Hammer, de les approuver et de témoigner la satisfaction de la Société au Comité de Genève sortant de charge.

Adopté sans discussion.

XXVII.

Le Comité présente la proposition « de prélever 5000 fr. des fonds de la Société et de les placer dans le prêt de Glaris, en retirant des obligations de 500 fr. chacune. »

Après une discussion, à laquelle ont pris part MM. major Stocker, colonel Paravicini, commandant Beroldingen, lieutenant-colonel Gautier et colonel Schwarz, l'assemblée, voulant donner par le fait un témoignage d'intérêt au malheur qui a frappé le canton de Glaris, sans toutefois amoindrir trop sensiblement les fonds disponibles de la Société, autorise par un vote unanime le Comité central à placer dans le prêt de Glaris, à 3 pr %, une somme de deux mille francs.

XXVIII.

Aucune section ne s'étant annoncée pour demander la fête de la Société pour l'année prochaine, le Comité central propose qu'elle ait lieu à Berne, où la Société n'a eu jusqu'ici qu'une seule réunion en 1837.

Cette proposition ayant été accueillie par tous les suffrages, M. le lieutenant-colonel Jean Meyer s'est levé pour remercier l'assemblée

de l'honneur qu'elle décernait à la capitale de son canton, et pour l'assurer que celle-ci fera tout ce qui sera en son pouvoir pour s'en montrer digne.

XXIX.

Sur différentes propositions parvenues au Comité et mises aux voix, l'assemblée compose comme suit le Comité central pour l'année prochaine :

Président,	colonel-fédéral Scherz;
Vice-Président,	lieutenant-colonel fédéral Jean Meyer;
Secrétaire,	commandant Hebler;

Le Caissier à nommer par le Comité central en charge, après avoir consulté la Section cantonale de Berne.

XXX.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Président Fogliardi adresse à l'assemblée les paroles suivantes :

« Chers frères d'armes,

» Avant de lever cette séance, je sens le besoin de vous remercier pour l'active coopération par laquelle vous avez bien voulu faciliter les travaux du Comité central et pour l'attention soutenue avec laquelle vous avez suivi les discussions. Les travaux et les délibérations que vous venez de terminer ne sont pas de ceux qui remuent les nations, mais au contraire sont de ceux qui concourent à consolider et à perfectionner les institutions. Continuons, et unissons toujours nos efforts dans le but unique de conserver, consolider et perfectionner ces institutions que nous ont transmises nos ancêtres et qui font notre orgueil au milieu de l'Europe agitée et perplexe.

» Adieu, chers frères d'armes! Retournez dans vos foyers en vous répétant qu'en laissant à Lugano le drapeau fédéral, vous avez laissé des frères au cœur ferme pour le tenir debout.

» Je déclare la XXVIIe séance levée, et vous invite à vous retrouver ce soir au banquet fraternel. »

XXXI.

L'honorable général Dufour demande encore la parole pour remercier en termes très courtois le Comité central, le Comité d'organisation et la population tout entière du Tessin de l'accueil cordial et splendide préparé aux officiers confédérés depuis le sommet du St-Gothard jusqu'à Lugano. « Nous sommes venus ici, dit-il, pour vous connaître de plus près, chers Tessinois, pour vous resserrer plus étroitement au faisceau fédéral contre lequel ont toujours échoué les efforts

téméraires de l'ennemi. Attendons avec calme les événements, ne les provoquons point; mais si l'ennemi de la patrie commune osait insulter la Suisse, Tessinois, Confédérés, nous qui ne sommes point dégénérés de nos pères, nous suivrons leur exemple en nous levant tous comme un seul homme dans l'intérêt de notre défense! »

L'écho de l'église *des Anges* retentit longtemps des *bravos* et des applaudissements qui couvrirent les dernières paroles de l'honorable général; après quoi le cortége s'étant reformé à midi et demi, il se mit en route pour accompagner le drapeau de la Société à la demeure de M. le Président colonel Fogliardi.

Lugano, le 9 septembre 1861.

Le Comité central: A. FOGLIARDI, colonel, *Président.*
(Signé): L. RUSCA, colonel, *Vice-Président.*
BEROLDINGEN, commandant, *Secrétaire.*
FLORI, capitaine, *Caissier.*

NOUVELLES ET CHRONIQUE.

France. — Un fait singulier et qui montre combien le cheval est naturellement peureux s'est produit au camp de Châlons, le 15 août, le soir de la fête de l'Empereur. Aux premières gerbes ou fusées tirées au feu d'artifice, les chevaux de la division de cavalerie, au nombre de 2,000 environ, effrayés et terrifiés, ont violemment brisé leurs entraves, renversé les cavaliers qui voulaient les retenir, et sont partis à toutes jambes comme un seul cheval.

La chronique ajoute que quatre de ces animaux sont morts de peur, — l'un sur place, — les trois autres, en fuyant, sont tombés dans des fossés où ils sont restés.

Plusieurs accidents ont été causés par ces chevaux épouvantés, courant au milieu de 25 à 30,000 personnes qui assistaient à la fête; plusieurs soldats ont été transportés à l'hopital, entr'autres un brave sapeur, qui a eu la jambe cassée.

Quelques-uns de ces chevaux ont eu tellement peur, qu'ils ne se sont arrêtés, dans leur course effrénée, qu'à sept lieues de distance du camp. D'autres n'ont pu être retrouvés que cinq ou six jours après cette tragi-comique soirée, qui restera dans le souvenir de la cavalerie et de l'infanterie.

Berne. — La *Gazette de Berne* donne les renseignements ci-dessous sur le rassemblement des cadets qui vient d'avoir lieu à *Berne:*

Dimanche 22 septembre, les différentes sections, séparément les unes des autres, firent leur entrée dans la ville, précédées de leurs tambours et trompettes. Cela présentait un spectacle assez divertissant pour le spectateur, mais ne témoignait guère du bon maintien dans les rangs de nos petits soldats.

Lundi avant midi commencèrent sur le grand rempart les exercices des sections, chacune à part, afin qu'on pût mieux juger du degré d'avancement. Dans l'après-midi la division entière se réunit au Wylerfeld pour les manœuvres et l'inspection que devait faire le colonel Scherz. Il fallait voir nos petits soldats comme ils étaient là tranquilles et immobiles dans leurs rangs, et quelle fierté de maintien ils montrèrent, surtout lorsque le colonel, accompagné de son état-major, les passa en revue.

Le *mardi* était le jour où le combat simulé devait avoir lieu. La petite armée, forte de douze cents hommes, avec ses onze canons, fut divisée en deux corps, l'un

dit du Sud et l'autre du Nord. On avait choisi pour champ des opérations la contrée autour de la papéterie, lieu devenu tristement célèbre en l'année 1798. Le corps dit du Nord, figurant une armée française, après avoir débouché de la forêt du Grauholz avait pris position sur les hauteurs au nord de la papéterie. Les Bernois, que représentait le corps dit du Sud, venant de Breitfeld, allèrent se porter sur les hauteurs au sud, en sorte que le ruisseau du Worblenbach et la vallée de ce nom séparaient les deux armées. L'engagement devint bientôt général et des deux côtés on tirailla avec un entrain sans pareil.

Pour dernier acte, amis et ennemis se réunirent au Wylerfeld pour manger la fameuse soupe de soldat dite *au moineau;* il y en eut même beaucoup qui crurent qu'il était réellement entré du moineau dans sa composition. Aucun accident n'est venu troublé cette belle fête.

Argovie. — La fête des cadets de tout le canton, qui a eu lieu le 20 septembre. s'est très bien passée. Il y avait un effectif de près de 1,200 écoliers de 12 à 16 ans. Les manœuvres ont eu lieu dans les environs de Windisch.

Vaud. — Nous lisons dans la *Gazette de Lausanne* l'article suivant, auquel nous nous associons vivement, car il vient appuyer un vœu que nous avons déjà plusieurs fois émis :

« Les cadets du canton d'Argovie (élèves des colléges et écoles moyennes), au nombre de 1200, vont dans peu se réunir pendant deux jours à Windisch, pour une grande revue militaire : un peu après, ceux du canton de Berne se rendront à Berne dans le même but. Ces réunions ont été reconnues assez avantageuses pour que les gouvernements s'y intéressent vivement et chaque année davantage. — Ne pourrait-on pas, dans le canton de Vaud, tenter aussi une de ces réunions militaires en y convoquant les élèves de nos divers établissements d'instruction où ils sont organisés militairement, le collége cantonal, l'école moyenne de Lausanne, les colléges-écoles moyennes de Vevey, d'Yverdon, d'Orbe ? Si notre autorité supérieure, si notre conseil d'instruction publique y mettaient un peu de bonne volonté, nous croyons que de telles réunions, vues avec plaisir par les enfants, seraient très faciles et auraient des résultats avantageux sous tous les rapports. »

Dans sa séance du 24 août 1861, le Conseil d'Etat a nommé MM. *Butticaz,* Henri-Edouard, à Treytorrens, lieutenant de chasseurs de droite d'élite du 3e arrondissement; — *Amiguet,* Louis, à Gryon, 2d sous-lieutenant dans la compagnie d'artillerie de parc no 75 fédéral (2 cantonal), arrondissements nos 4, 5, 6 et 8, — et *Hefti,* Melchior, à Lausanne, capitaine de chasseurs de gauche no 1 de réserve du 3e arrondissement. — Le 4 septembre, M. *Clerc,* Adolphe, à Morges, major du bataillon de réserve du 7e arrondissement. — Le 5, M. *Ducret,* Constant, à Lausanne, capitaine de mousquetaires no 1 d'élite du 3e arrondissement — Le 11, MM. *Crausaz,* François-Louis, à Chavannes, capitaine de chasseurs de gauche no 2 de réserve du 1er arrondissement; — *Barbey,* Louis-Jaques, à Pully, lieutenant de mousquetaires no 2 d'élite du 3e arrondissement; — *Léderrey,* Jaques-Edouard, à Cully, 1er sous-lieutenant de mousquetaires no 4 de réserve du 3e arrondissement, — et *Berguer,* Albert, à Clarmont, médecin militaire adjoint, avec rang de 1er sous-lieutenant. — Le 18, MM. *Bonzon,* Charles-Louis, à Cossonay, major du bataillon de réserve du 7e arrondissement, — et *Grandjean-Margot,* Ulysse, à Yverdon, lieutenant de mousquetaires no 3 d'élite du 6e arrondissement. — Le 20, MM. *Bonzon,* Alexis, à Bex, capitaine aide-major du bataillon d'élite no 26 du 2e arrondissement, — et *Perusset,* Jules, à Baulmes, 1er sous-lieutenant de mousquetaires no 4 de réserve du 6e arrondissement. — Le 21, M. *Veillon,* Otto, à Aigle, capitaine quartier-maître du bataillon d'élite no 26 du 2e arrondissement. — Le 24, M. *Meylan,* Jaques-Henri, à Lausanne, capitaine quartier-maître du bataillon d'élite du 3e arrondissement. — Le 28, M. *Rebeaud,* François-Louis, à Yvonand, 1er sous-lieutenant de mousquetaires no 1 d'élite du 6e arrondissement. — Le 1er octobre, M. *Couvreu,* Aloïs, à Corsier, sous-lieutenant de dragons no 3 d'élite du 8e arrondissement. — Le 2, M. *Aubert,* Samuel, à St-Georges, commandant du bataillon d'élite du 4e arrondissement.

A M. le capit.-adjud.-mj. Lh. à Gd. Reçu votre envoi; on en parlera prochainement.

LAUSANNE. — IMPRIMERIE PACHE, CITÉ-DERRIÈRE, 3.

REVUE MILITAIRE SUISSE

dirigée par F. LECOMTE, major fédéral.

N° 19 **Lausanne, 23 Octobre 1861.** **VIe Année**

SOMMAIRE. — **Canons rayés.** *Rapports et propositions de la commission d'artillerie.* — **Les derniers combats de l'ancienne Berne.** *Mars* **1798.** — **Nouvelles et chronique.** — **SUPPLÉMENT : Rapport du département militaire sur sa gestion en 1860** *(suite).*

CANONS RAYÉS.

RAPPORTS ET PROPOSITIONS DE LA COMMISSION D'ARTILLERIE.

I.

Au Chef du département militaire fédéral.

Monsieur,

Historique.

Les progrès extraordinaires faits pendant ces dernières années dans le perfectionnement des armes à feu portatives, progrès qui permettent de faire subir à l'artillerie des pertes sensibles et démoralisantes à des distances regardées jusqu'ici comme sûres, ont forcé à rechercher et à introduire aussi pour l'artillerie des perfectionnements qui lui permissent de se soustraire à ces pertes et de porter dans les rangs de l'ennemi, et même de ses réserves, ces mêmes causes de démoralisation, tout en joignant à ces avantages décisifs, toute la légèreté et toute la mobilité possibles.

Abstraction faite des efforts tentés dans les temps anciens, et qui n'ont eu pour résultat que des bouches à feu curieuses et inutiles, qui resteront comme les produits du génie d'artilleurs instruits, abstraction faite de ces tentatives, disons-nous, la solution du problème de créer une artillerie légère, sûre et à longue portée, est devenue depuis une dizaine d'années, et dans les temps actuels, une question

capitale, qui est maintenant le sujet d'étude habituel de ceux qui sont appelés à s'occuper de ces matières et même de beaucoup d'autres encore.

Tous les systèmes sont d'accord en ceci, que la sûreté du tir et l'augmentation de la portée doivent être cherchées dans des bouches à feu rayées et des projectiles coniques analogues à ceux des armes à feu portatives perfectionnées. Le nombre et la forme des rayures, l'introduction de la charge et du projectile par la bouche ou par la culasse, la forme du projectile sont des questions secondaires.

Dans plusieurs Etats, le perfectionnement de l'artillerie resta longtemps dans la période des essais. En Sardaigne seulement, on confectionna quelques canons rayés, système Cavalli, que l'on employa comme pièces de position à cause de leur pesanteur.

Sur ces entrefaites, on s'occupa vivement en France de cette étude, sous la protection de l'Empereur, qui s'intéresse beaucoup à l'artillerie, et l'on fit de grands essais tenus aussi secrets que possible, sur lesquels on n'a rien pu apprendre de positif. En prévision de la campagne d'Italie, les Français adoptèrent le système actuellement connu ; sans s'inquiéter pour le moment de ses imperfections, ils cherchèrent à procurer, sans plus tarder, à leur artillerie le grand avantage de canons à longue portée, ce qui leur réussit complètement.

Pendant la guerre d'Italie, leur artillerie de campagne se composait de canons rayés du calibre de 4 liv., avec des projectiles pesant 8 $^1/_2$ liv. ; ils avaient, comme artillerie de siége, des canons rayés des calibres de 6 et de 12, avec des projectiles de 11 et de 22 liv.

Malgré les imperfections de cette artillerie, son effet fut presque toujours décisif. Elle retarda et empêcha la marche en avant de l'artillerie autrichienne (qui, comme on le sait, est très solide) à des distances où cette dernière ne pouvait absolument pas agir et où elle se croyait à l'abri de toute espèce de feux. Elle démontait ordinairement un grand nombre de bouches à feu ennemies avant qu'elles fussent en batterie, puis elle écrasait sous le feu d'un plus grand nombre de pièces celles que l'on parvenait à placer.

Elle canonna les positions fortifiées de l'ennemi à des distances où l'artillerie ennemie ne pouvait pas porter, elle délogea les défenseurs par un feu d'obus, et, dans un grand nombre de cas, prépara par le seul effet moral l'occupation de ces points par ses propres troupes.

Dans les plaines, la cavalerie ennemie fut désorganisée et forcée à la retraite par des éclats d'obus, à des distances où cette arme rapide se rassemblait et préparait ses attaques.

A des distances où l'on ne pouvait que supposer l'existence de masses de troupes et de réserves ennemies, le feu de l'artillerie fran-

çaise ébranlait la confiance, la discipline et le courage de ces troupes cependant si braves.

On peut donc bien conclure de là que les canons rayés des Français ont été un facteur décisif du rapide et glorieux résultat de leur campagne d'Italie (???).

Dans des temps plus récents, pendant les siéges de Gaëte et de Messine, les canons rayés ont prouvé qu'ils agissent d'une manière prépondérante, et que le corps du génie devra modifier ses travaux, d'après leurs effets et leurs exigences.

Etudes faites en Suisse.

Dans la plupart des Etats, le premier emploi pratique des canons rayés et leur brillant résultat éveilla généralement l'attention et l'étonnement, et porta à faire de nouvelles études et de nouveaux essais. En Suisse aussi l'occasion fut saisie avec prudence et énergie, et pesée avec le sens pratique du Suisse.

Ne disposant pas comme les autres états de grands établissements militaires, d'ateliers, de matériel, de machines, de crédits, on dut trouver différentes voies et moyens pour essayer les divers systèmes en présence, et pour décider quel est celui qui nous convient le mieux.

Il y avait alors, et il y a encore maintenant en présence deux systèmes principaux de canons rayés :

a) Se chargeant par la bouche, introduit en France, en Sardaigne, en Autriche et en Russie.

b) Se chargeant par la culasse, introduit en Angleterre, en Prusse, et dans les autres Etats de l'Allemagne.

Les deux systèmes présentent des avantages et des inconvénients.

Quoique le système de chargement par la culasse permette une plus grande vivacité de feu, et donne, dans une certaine mesure, une plus grande portée (avantages qui ne sont point encore sûrement constatés), ce système est cependant entaché du désavantage d'une construction compliquée, ce qui fait que la plus légère détérioration de chacune de ses parties peut mettre toute la machine hors de service. Ce système exige, des canonniers qui font le service de la pièce, une exactitude et une attention des plus soutenues, qualités qui ne peuvent être obtenues que par un choix judicieux des hommes et une longue instruction.

Le projectile, enveloppé d'un métal tendre, est difficile à confectionner, et ne permet l'emploi que d'une fusée à percussion, avec tous les dangers que ces fusées présentent.

Si l'on prend, en outre, en considération que, dans les moments d'emploi sérieux, l'agitation de la troupe amène facilement des bévues qui peuvent mettre la bouche à feu immédiatement hors de service, on est involontairement entraîné à conclure qu'un pareil système ne peut pas être employé par des milices peu instruites et que nous devons, lorsque cela peut se faire, nous tourner vers le système le plus simple.

Les récentes expériences faites en Chine par l'artillerie anglaise, confirment pleinement ce doute, ainsi que les essais faits à Thoune, en décembre dernier, avec les canons Armstrong et Withworth, que la Confédération a achetés. Après fort peu de coups, la chambre du canon Armstrong et son obturateur durent être réparés, et le canon Withworth brisa sa culasse au premier coup.

Le système français, qui se charge par la bouche, unit une portée considérable à une simplicité relative très grande pour le chargement avec les munitions confectionnées. Le matériel est solide et simple, et l'on peut employer une fusée susceptible d'être graduée pour toutes les durées. Le désavantage reproché au système est l'encrassesement des rayures, qui rend le chargement difficile; mais cet inconvénient est déjà diminué, et l'on peut espérer de l'écarter entièrement.

Ce système, dans sa simplicité, a paru plus propre à être donné à nos milices, et dès lors les études et les essais se sont dirigés plutôt de ce côté.

Essais faits en Suisse.

Les premiers grands essais faits en Suisse avec des canons rayés eurent lieu à Thoune, pendant l'école centrale de l'année 1860, avec le sytème français pur, et un système perfectionné par M. le colonel Muller, d'Aarau. Ce dernier système donna des résultats meilleurs, quoique incomplets encore. Les petits chocs produits par les nombreux boutons de zinc et leurs saillies produisaient encore des déviations latérales et des variations en portée qui devaient être réduites. Le perfectionnement principal consiste en un sabot expansif fixé à la base du projectile et muni de six saillies qui s'adaptent aux rayures. Le choc, produit par le développement des gaz, fait adhérer ce sabot aux rayures et à l'âme, ce qui donne aux projectiles une direction plus sûre. L'inconvénient de ce sabot venait de ce qu'il éclatait quelquefois, ce qui donnait lieu à de notables déviations latérales et longitudinales.

Après qu'on eut constaté que le sabot expansif et l'augmentation de boutons de zinc donnaient au projectile une direction plus sûre,

on chercha à fixer ce sabot plus solidement sur le projectile. De nouveaux essais faits en décembre 1860, avec ce projectile perfectionné, donnèrent des résultats très satisfaisants, soit avec le canon de 4 liv., soit avec celui de 6 liv., aux distances de 1000, 1600, 2200, 2400 et 4500 pas. Ces résultats ne laissaient rien à désirer, et pouvaient certainement être comparés à ceux obtenus par quelque artillerie que ce soit, avec le système de chargement par la bouche.

Mais il arriva que par suite de l'adhérence plus forte, produite par le sabot expansif contre les pleins de l'âme et les rayures de la bouche à feu, les gaz ne parvenaient plus à enflammer la fusée placée sur la partie antérieure du projectile, ce qui enlevait au système l'un de ses plus grands avantages, c'est-à-dire le feu à obus ordinaires et à obus à balles à toutes les distances.

Pour parer à cet inconvénient, on perça le sabot expansif, ainsi que l'arête du fond du projectile, dans les parois duquel on ménagea un sillon afin de faciliter aux gaz le passage en avant jusqu'à la fusée.

Des essais faits en février à Aarau, avec des obus à balles tirés à 1000 pas, réussirent complètement. Sur 15 obus à balles, 14 éclatèrent, le 15e avait un vice de construction qui empêcha son éclatement. D'après les tableaux officiels, on obtint, pour ces 14 coups, 699 touchés, soit 50 par coup, avec un chargement intérieur de 41 à 42 balles en plomb par projectile.

Essai définitif.

Comme il était constaté, par tous ces essais, que le système basé sur le système français possédait tous les éléments d'une solide et simple artillerie, le moment était venu de procéder à des épreuves définitives devant la commission de l'Assemblée fédérale chargée d'étudier la question de l'armement.

La commission d'artillerie se réunit à Thoune, le 24 février 1861, afin d'examiner d'abord l'effet du canon Withworth, qu'on avait réparé, et d'un canon rayé de 12 liv., système Muller; puis pour prendre des dispositions en vue de l'épreuve définitive.

Le canon Withworth ne se montra pas défavorablement aux distances de 800, 1000, 1600, 2000 et 2400 pas; mais cependant il ne donna pas des résultats aussi satisfaisants que le canon rayé de 4 liv., ce qui peut en grande partie être mis sur le compte d'une construction vicieuse des projectiles. On découvrit alors que les forts battements du projectile attaquaient la bouche à feu de manière à la mettre en peu de temps hors d'état de tirer avec justesse.

Le canon rayé de 12 liv., aux distances de 800, 1200, 1600 et

2000 pas, se comporta exactement comme les canons rayés de 4 et de 6; il fournira une excellente pièce de position.

Le mode à suivre dans les épreuves définitives est déterminé par le programme proposé par M. l'inspecteur de l'artillerie, et adopté par le chef du département militaire fédéral. D'après ce programme, les canons des calibres de 4 et de 6 rayés d'après le système français et perfectionnés par le colonel Muller, devaient être mis en présence des calibres employés actuellement par l'artillerie fédérale et comparés sous le rapport de la justesse du tir, de la portée, de l'effet des projectiles, soit comme projectiles creux, soit comme obus à balles, et de la réaction produite par le tir, soit sur la bouche à feu elle-même, soit sur son affût.

Les épreuves commencèrent le 4 mars, par le tir à la cible, d'après un programme convenu avec M. le Président de la commission.

A toutes les distances et dans chaque occasion, la supériorité des canons rayés sur les canons lisses fut démontrée, comme on peut s'en convaincre en examinant les tabelles officielles dressées chaque jour et les tableaux synoptiques nos 1 et 2.

Tir à la cible.

D'après ces tableaux, la justesse du tir du canon lisse de 6 liv., à 1200 pas, n'égale pas celle du canon rayé de 4 liv. à 2400 pas, et celle du canon lisse de 12 liv. à 1200 pas, n'égale pas celle du canon rayé de 6 liv. à 2400 pas.

La justesse de tir du canon lisse de 6 liv. cesse à 1200 pas, et celle du canon lisse de 12 liv., à 1600 pas, tandis que le canon rayé de 4 liv. à 4500 pas, n'a donné que 23 $^1/_2$ pas de déviation latérale moyenne, c'est-à-dire qu'il manquerait rarement un bataillon formé en colonne par divisions.

Le tir à la cible, à diverses distances, dura les 4 et 5 mars.

Obus à balle.

Les 6 et 7 mars, les essais avec obus à balle donnèrent pour le canon rayé de 4 liv., comparé aux pièces lisses, de très beaux résultats, quoique 10 coups sur 15 eussent seuls éclaté. La belle moyenne de 79 et 88 touchés $^0/_0$, ne peut être obtenue que lorsque les coups arrivent au but avec une régularité de déviations latérales ou longitudinales, telle qu'on ne peut l'obtenir qu'avec des canons rayés. Le canon lisse de 12 liv., et l'obusier long de 24 liv., peuvent seuls être mis en parallèle jusqu'à la distance de 1600 pas. A des distances plus considérables, toute comparaison est impossible.

Obus avec charge de guerre.

Les essais de tir à obus, avec charge de guerre, donnèrent aussi au canon rayé de 4, une supériorité très grande sur des bouches à feu lisses. A la distance de 1400 pas, le canon rayé de 4 donna au but $4\,^{5}/_{10}$ éclats par coup, tandis que l'obusier long de 24 liv., malgré son calibre incomparablement plus grand ne donne que 4 éclats. La supériorité des canons rayés est donc aussi établie sur ce point.

C'est ici le moment de parler d'un inconvénient qui semble attaché aux canons rayés de ce système. On remarque, surtout pendant les essais avec obus à balles, et obus à charge de guerre, que $^{1}/_{5}$ seulement des projectiles creux du canon de 4, et $^{1}/_{5}$ des projectiles creux du canon de 6, prenaient feu et éclataient. Un examen attentif fait devant la commission pendant la durée des épreuves et après celles-ci, montra que l'on pouvait attribuer ces défauts d'inflammation aux circonstances suivantes :

1. L'amorce des fusées employées était mauvaise et détériorée, soit par négligence en les vissant, soit par l'effet du transport.

2. Les fusées (système Breithaupt), placées à la pointe du projectile, sont trop en arrière pour qu'elles puissent être atteintes directement par l'essor des gaz enflammés, et qu'elles puissent prendre feu régulièrement.

3. Les gaz développés ont trop peu d'espace et de force pour passer rapidement à travers les trous du sabot expansif et le long des canaux pratiqués dans le sabot et les parois du projectile, et pour enflammer la fusée ; et cela d'autant moins que le projectile est plus long.

Les épreuves ont néanmoins prouvé que l'inflammation des fusées de projectiles creux est possible. Les raisons développées plus haut expliquent cette défectuosité par des causes qui n'appartiennent pas nécessairement au système en lui-même. On peut donc, par des moyens techniques et de petites modifications, obtenir une inflammation parfaitement sûre et régulière. Ainsi :

1. En préservant les fusées chargées et leurs amorces des frottements et de l'humidité en les couvrant, etc.

2. Par une construction différente et un autre placement de la fusée, afin que l'amorce soit placée aussi directement que possible devant l'essor des gaz. Comme sans cela on devait construire des fusées qui pussent être graduées pour des distances plus éloignées, on cherchera à leur donner ces propriétés.

3. En augmentant les canaux du projectile et du sabot expansif, de manière à procurer au gaz un passage suffisant.

Mitraille.

Quoique le programme n'indiquât pas des épreuves pour le tir à mitraille, des essais furent faits le 9 mars, pour satisfaire quelques membres de la commission. On utilisa cette occasion pour comparer la rapidité de tir des canons rayés et des bouches à feu lisses.

On tira avec les bouches à feu lisses des boîtes à balles, et avec les canons rayés des obus à balles gradués à un temps très court. Le résultat prouva encore une supériorité notable en faveur des canons rayés, et la possibilité de les employer pour le tir à mitraille à très courtes distances.

La comparaison de la rapidité du tir du canon rayé de 4, et du canon lisse de 6 liv., donna sur 5 coups trois secondes en faveur de ce dernier, de telle sorte que le canon lisse de 6 liv. tirerait 6 coups pendant que le canon rayé de 4 n'en tirerait que 5. Cette différence n'est pas très importante.

Réactions.

Les réactions sur les bouches à feu et sur leurs affûts, furent ob-observées par un examen attentif de l'âme et des rayures des bouches à feu et en notant la longueur du recul pour chaque espèce de pièce.

Quoique le canon rayé de 4 eût perdu de sa justesse et eût été détérioré, pendant les essais du mois de décembre, par l'éclatement d'un obus dans la pièce, et que l'on eût constaté l'existence de dégradations dans l'âme de canons rayés de 6, le recul de ces pièces pris comme réaction produite sur l'affût par le tir, ne se distinguait pas sensiblement de celui des pièces lisses.

Système Timmerhans.

Après la clôture des essais officiels avec le système Muller, on passa aux épreuves du système du général belge Timmerhans, qui s'était fait représenter par son fils. Les essais eurent lieu en présence des délégués des commissions du Conseil national et du Conseil des Etats.

(A suivre.)

LES DERNIERS COMBATS DE L'ANCIENNE BERNE.

Mars 1798. (1)

Plus encore que les autres sciences, l'histoire marche et se développe toujours; il est rare qu'un événement soit irrévocablement fixé dans tous ses détails. Après les travaux approfondis de MM. Monnard, Tillier, Hottinger, de Rodt, l'histoire de la révolution helvétique, et de la chute de Berne en particulier, semblait achevée, et cependant il a paru depuis divers documents qui ont établi ou éclairci plus d'un point resté obscur. La publication capitale, sous le rapport politique en particulier, a été celle de la *Correspondance officielle du général Brune*, que M. le chancelier de Sturler, de Berne, a fait paraître dans les *Archives de la Société d'histoire suisse*, en l'enrichissant de notes précieuses. M. le conseiller d'Etat Lauterbourg, de son côté, dans son *Annuaire bernois* (Berner Taschenbuch) s'est attaché surtout au détail des faits. Il a inséré dans les derniers volumes de cet ouvrage des récits de témoins oculaires, dont plusieurs sont d'un haut intérêt. Cette année même, le *Taschenbuch* contient sur la chute de l'ancienne république de Berne un travail d'ensemble, dû à la plume du lieutenant-colonel Burkli, de Zurich, mort en 1851. Ce travail, écrit en 1825, n'est point irréprochable, l'auteur n'ayant pas eu à sa portée toutes les sources officielles, comme de Rodt, qui restera toujours au premier rang pour l'exactitude; mais ce n'en est pas moins un des morceaux les plus intéressants qui aient été publiés sur cette époque. Militaire, et s'adressant à des militaires, Burkli raconte avec feu et avec clarté; son coup-d'œil est pénétrant, et, grâce à ses relations avec plusieurs témoins oculaires, il a donné maint détail caractéristique oublié par les autres historiens. L'on peut aujourd'hui se faire une idée *à peu près complète* des événements militaires qui ont amené la chute de Berne, et je voudrais essayer, en profitant des travaux récents dont je viens de parler, d'en donner un aperçu rapide (2).

(1) Article de M. *Aimé Steinlen*, extrait de la Bibliothèque universelle.

(2) Outre de Rodt (*Histoire militaire des Bernois*), les principales de ces sources sont: *Récit du caporal Dubi*, attaché à l'avoyer de Steiguer (*Berner Taschenbuch, 1856*); *Souvenirs des quatre premiers mois de l'année 1798*, par le colonel Rodolphe d'Effinger, de Vildegg (*ibid., 1858*); *Souvenirs de la révolution de 1798*, par le colonel de Buren; *La prise de Soleure et le combat de Neueneh*, par R. de Freudenreich (*ibid., 1859*); *Essai d'une histoire de la révolution du canton de Berne en 1798*, par le lieutenant-colonel J.-G. Burkli; *Souvenirs de 1798*, par le conseiller J.-Rod. de Stürler (*ibid., 1861*); *Correspondance du général Brune* (*Archives de la Société d'histoire suisse*, tome XII); *Le 5 mars 1798 à Neueneck*, par M. le professeur Lohbauer (*Archives de la Société historique de Berne*, tome IV, 4e cahier).

I

L'appui donné à la révolution du Pays-de-Vaud n'avait été pour le Directoire de la République française qu'un prétexte. Cette autorité poursuivait d'autres desseins. Après que le coup d'Etat du 18 fructidor eut écarté de son sein les deux amis de la Suisse, Carnot et Barthélemy, l'invasion de notre patrie était résolue. Divers motifs poussaient la France à cette agression.

D'abord, et peut-être essentiellement, une raison stratégique. L'on croyait peu à la durée de la paix de Campo-Formio, et dans la prévision d'une reprise prochaine des hostilités avec l'Allemagne, on voulait, par l'occupation de la Suisse, assurer les communications des armées du Rhin et d'Italie, ménager aux troupes françaises une route facile et courte entre le Rhin et les Alpes pour arriver sur le Haut-Danube, en tournant les défilés de la Forêt-Noire. Point de vue faux, comme le montrait déjà Carnot, comme l'a prouvé depuis le général Jomini; car si l'on obtenait ainsi un avantage momentané pour l'attaque, on étendait et affaiblissait considérablement la ligne de défense; mais point de vue tout français, que l'expérience n'a peut-être pas encore conduit à abandonner.

En second lieu, une raison politique. Le Directoire voulait s'entourer d'une ceinture de républiques amies, ses satellites, dotées d'une « liberté qui pût convenir à la France (1), » et dont celle-ci eût la facilité de « se servir (2). » Dans ce plan, réalisé déjà en partie par la formation des républiques batave, ligurienne et cisalpine, devait rentrer nécessairement la Suisse.

Enfin, ces raisons qu'on appelle mesquines, accessoires, et qui n'en jouent pas moins un rôle considérable dans les plus grands événements, contribuaient à affermir le Directoire dans ses projets. Ses caisses étaient vides; pas d'argent pour payer les troupes et subvenir à des expéditions lointaines : plusieurs cantons suisses, en revanche, passaient pour riches; Berne, en particulier, possédait un magnifique arsenal, un trésor de trente millions, disait-on..... La haine personnelle du directeur Reubell contre Berne ajoutait au poids de tous ces motifs, et le général Bonaparte, dont l'influence était décisive, poussait vivement à l'invasion.

Déjà en décembre 1797, des troupes françaises avaient envahi l'Erguel et s'étaient avancées jusqu'à Bienne. Au mois de janvier de

(1) *Correspondance de Brune,* n° 171.
(2) *Ibid.*, n° 210.

l'année suivante, une division de l'armée d'Italie, sous les ordres du général Ménard, établit ses cantonnements dans le pays de Gex et en Savoie. Aussitôt le peuple vaudois se soulève ; la mort de deux hussards, tués par les paysans de Thierrens, qu'ils avaient provoqués à coups de sabre, fournit aux Français l'occasion désirée et peut-être cherchée. Ménard arrive à Lausanne avec sa division, et porte rapidement son avant-garde jusqu'aux frontières bernoises. Certains indices donneraient à penser qu'on attendait de lui davantage, qu'il devait pousser sa pointe jusqu'à Berne et terminer la campagne par un coup hardi. Mais le général français, ne se sentant pas en force, incertain des dispositions du pays occupé, trouvant son adversaire mieux en mesure qu'il ne le supposait, s'en tint là et prit position. Telle était la situation dans les premiers jours de février 1798.

II

Contre une armée débouchant du pays de Vaud et des défilés du Jura, le plateau dont Berne est le centre présente une espèce de reredoute naturelle, formée par trois des côtés d'un quadrilatère irrégulier. A l'ouest se trouve la face principale, au nord et au sud sont les flancs. Trois rivières, qui se jettent l'une dans l'autre, servent successivement de fossé à cette grande redoute. Au midi, sortant des montagnes du Simmenthal, la Singine ; à l'ouest, la Sarine et l'Aar ; l'Aar aussi au nord. D'un accès difficile, les deux premières, par leur lit encaissé, la dernière en outre par la profondeur des eaux et la rapidité de son cours, ces rivières n'offrent guère que six passages, tous faciles à défendre. Neueneck d'abord au sud, puis Laupen au coude, entre le sud et l'ouest ; à l'ouest, la formidable position de Gumminen et celle d'Arberg ; à peu près au coin entre l'ouest et le nord, dans un angle rentrant de l'Aar, Buren ; enfin, au nord, Soleure. A partir d'Arberg, une chaîne de collines courant de l'ouest à l'est coupe en deux le plateau, pour rejoindre au Grauholz les derniers contreforts des montagnes de l'Emmenthal. On pouvait considérer cette ligne comme formant au nord le dernier boulevard de la capitale, comme une sorte de réduit.

Cet ensemble constituait une excellente base de défense et d'opérations. Les Bernois, cependant, pour ne laisser dégarnie aucune portion de leur territoire et ne pas se retirer dès l'abord dans leurs derniers retranchements, en dépassèrent les limites. Dans le but de couvrir Soleure, ils avaient passé l'Aar, et tenaient en outre la ligne de la Thièle, de Buren à Nidau. De là, bien que la neutralité du pays de Neuchâtel garantît en bonne partie leur face principale, leurs can-

tonnements s'étendaient jusqu'à Cerlier, pour arrêter un coup de main parti de Neuveville, et jusqu'à Sugy, pour défendre la basse Broie. Enfin, le soin de protéger Fribourg leur avait fait occuper cette ville et Morat.

Ainsi étendue, la position formait un vaste demi-cercle au centre duquel se trouvait Berne, et dont les clefs étaient Fribourg et Soleure. Ces deux villes ouvraient sur Berne la route la plus courte et la plus facile; Soleure, en outre, donnait par un beau pont le passage de l'Aar. De bonne heure aussi l'attention des généraux français se dirigea sur ces points; cependant le commandant en chef, éloigné, connaissant imparfaitement les lieux, ne comprit que tard l'importance capitale de Soleure.

Les troupes françaises, sans communications entre elles, étaient postées au nord-ouest et au sud-ouest de la position. Celles qui avaient envahi l'Erguel, d'abord peu nombreuses, mais renforcées dans le courant de février par 12,000 hommes de l'armée du Rhin, se trouvaient en ligne dès le 13 du mois. Au moment de l'attaque, les Français comptaient sur ce point, autour de Bienne, 23 bataillons, 18 escadrons, de l'artillerie, entr'autres de l'artillerie légère, en tout 15 à 16,000 hommes, sans compter les corps détachés et les réserves. Le général de division Schauenbourg, Lorrain, vieil officier prudent et énergique, habile tacticien, commandait ces troupes. Noble de naissance, suspecté par conséquent d'aristocratie, Schauenbourg se montra en effet, malgré la brusquerie des dehors, moins dur pour les Bernois que son supérieur.

Au sud-ouest, c'est-à-dire à Avenches et à Payerne, se trouvait le gros de l'armée qui avait envahi le Pays-de-Vaud. Obligée d'occuper une vaste étendue de terrain, d'Aigle à Yverdon, cette armée ne comptait guère au commencement de février, que quelques mille hommes en ligne, sans cavalerie ni artillerie. Mais les renforts qu'elle reçut, la formation de bataillons vaudois, la portèrent à peu près à la même force que celle de Schauenbourg. Ménard, envoyé en Corse, avait été remplacé le 4 février par le général de division Brune, investi du commandement en chef. Brune passait pour un bon militaire; mais, formé à l'école des jacobins, il entendait encore mieux l'art des révolutions. Adroit, rusé, sans scrupule, peu l'égalaient dans l'art d'amuser ses adversaires par de belles paroles, de les miner par l'intrigue, en attendant l'heure opportune de se démasquer soudain et de frapper un coup décisif. Sa politique, plus que ses armes, vainquit les Bernois.

Berne pouvait opposer aux troupes françaises une armée de 30 à 35,000 hommes, en y comprenant les renforts arrivés de quelques

cantons. Mais cette armée occupait une ligne de 40 lieues environ, des Ormonts jusqu'au-delà d'Aarau; un bon nombre des bataillons de réserve, qui auraient dû la compléter, ne furent pas même levés, et les troupes auxiliaires des Confédérés, ayant ordre de se tenir strictement sur la défensive, se tinrent en réalité à distance du feu. L'effectif des troupes en face de l'ennemi, sans compter le corps placé dans les Ormonts, dont nous ne parlerons pas, se composait de trois divisions.

A Morat et environs, sous le commandement du général-major d'Erlach de Hindelbank, se trouvait la première division, forte de plus de 5000 hommes, infanterie, carabiniers et dragons, avec 26 pièces de divers calibres, surtout de 4 liv. Environ 2200 Bernois et Fribourgeois, occupant la ville de Fribourg, couvraient son flanc gauche.

La seconde division, ou division du Seeland, avait ses cantonnements le long de l'Aar et de la Thièle, de Buren à Nidau, puis sur les bords du lac de Bienne, pour revenir de là vers Aarberg, où elle se rejoignait à la précédente. Elle comptait plus de 6000 Bernois, avec 37 pièces de canon, sous les ordres du quartier-maître-général de Graffenried. Environ 3000 Confédérés de Zurich, Uri, Schwytz, Glaris, Appenzell, postés en arrière, formaient la réserve.

La troisième division, commandée par le général de Buren, et destinée à couvrir Soleure, ainsi que les passages du Jura, ne comptait que 3000 hommes avec 18 pièces de canon. Les troupes de Soleure, 2000 hommes tout au plus d'effectif, auraient dû la renforcer, et en arrière, à Herzogenbuchsée et Langenthal, se trouvaient pour la forme 1500 Lucernois et Unterwaldiens.

Pour le nombre, la force physique et le courage, cette petite armée pouvait encore se faire respecter; mais sa valeur militaire était bien faible vis-à-vis de soldats aguerris. Au lieu d'exercer les troupes depuis l'explosion de la révolution française, d'utiliser les hommes des anciens régiments suisses pour la formation de bons cadres, le gouvernement de Berne, comme ceux des autres cantons, avait négligé tout préparatif. La milice, rarement réunie, avait encore plus rarement fait campagne; elle n'entendait rien au service de sûreté. Le défaut de silence dans les rangs, d'attention, d'obéissance, la rendait incapable d'exécuter les manœuvres les plus simples. Les soldats ne connaissaient guère leurs officiers, ni les officiers la troupe; la plupart de ceux-ci, patriciens et bourgeois de la ville, parlaient français entre eux, ce qui devait les rendre suspects; ils abandonnaient leurs hommes à eux-mêmes et à toutes les influences du dehors. La cavalerie, très incomplète, ne se distinguait que par son indiscipline; une

bonne moitié des dragons n'étaient pas maîtres de leurs chevaux, dont beaucoup, de même que ceux du train, n'avaient jamais entendu le feu. En revanche, les cinq compagnies de carabiniers et l'artillerie pouvaient être regardées comme d'excellentes troupes; elles firent leurs preuves durant la campagne. Pour les travaux du génie, on manquait de soldats et surtout d'officiers; il eût été facile d'ajouter aux fortifications de Soleure, de construire quelques ouvrages aux points menacés; rien, ou à peu près rien ne fut même entrepris. Quant au commissariat, il n'en était, pour ainsi dire, pas question. Partout le désordre, l'inexpérience; si beaucoup d'officiers avaient servi, ils ne savaient sortir de leurs habitudes de garnison; un petit nombre seulement, même parmi les supérieurs, montraient un véritable talent ou l'instinct militaire. Des jalousies les divisaient; les plus âgés refusaient de se soumettre aux plus jeunes. Pas de commandement suprême qui pût les rallier.

Cependant, malgré tous ces éléments de défaite, il eût été encore possible d'obtenir de beaux résultats. L'esprit de la troupe, au début de la campagne, était excellent; les soldats, animés d'une haine profonde contre les Français, avaient confiance et ne demandaient qu'à se battre. Une attitude énergique, l'offensive, avant que les renforts ennemis fussent arrivés, et un premier succès changeait la face des affaires. La position des Bernois, placés entre deux corps ennemis qui ne pouvaient communiquer entre eux, leur permettait de réunir le plus grand nombre de leurs troupes contre l'une des divisions françaises, de l'écraser avant que l'autre s'en doutât, et de se retourner ensuite contre la seconde. On n'y songea pas: les chefs militaires avaient pour système de vouloir garder tous les points à la fois. D'ailleurs, l'hésitation dans la conduite de la guerre tenait avant tout à des causes politiques.

III

Deux opinions, en effet, se partageaient le conseil souverain ou Deux-Cents de Berne. Ce corps, qui se complétait lui-même tous les dix ans, lorsque la mort avait enlevé à peu près le tiers de ses membres, avait vu la promotion de 1795 amener dans son sein un bon nombre d'hommes à idées nouvelles. En soi, certes, ce n'était point un mal : plusieurs des jeunes conseillers, au moment du danger, se montrèrent décidés et énergiques; mais leur entrée avait désorganisé l'ancienne majorité, sans en reformer une nouvelle, et un certain nombre, unis à de plus âgés, commirent la faute de vouloir discuter en face de l'ennemi. Au fond, le principe inspirateur de ces hommes

était la faiblesse, qui sait toujours se payer de raisons plausibles : ils se persuadaient que la France n'en voulait qu'aux formes politiques de leur patrie, et se flattaient de maintenir la paix à force de concessions. A la tête de ce parti se trouvait l'ancien trésorier Albert Frisching, homme de grandes connaissances et d'une capacité supérieure, adroit, éloquent, mais plus diplomate qu'homme d'Etat, jaloux, disait-on, de l'avoyer Steiguer, un de ces hommes, en un mot, qui saisissant promptement les divers côtés des choses, en oublient souvent les plus simples et les plus grands. Parmi les conseillers de son parti, quelques-uns, comme le colonel Tillier et l'avocat Bay, semblent avoir été plus loin que la simple faiblesse. Ils firent, du moins, leur possible pour répandre dans les esprits l'inquiétude et la confusion.

Le parti de la résistance avait pour chef l'avoyer Nicolas-Frédéric de Steiguer, vieillard de 69 ans, infirme et malade, mais en qui l'énergie de l'âme remplaçait la force du corps. Steiguer, à la figure maigre, sévère, aux formes raides et aristocratiques, était au fond moins aristocrate que Frisching. Grand cœur, intelligence droite et pénétrante, il sentait la nécessité des réformes et les voulait profondes; mais il pensait qu'avant tout il fallait songer à sauver la patrie. Le génie de l'ancienne Rome, qui jadis avait inspiré Berne, revivait tout à cette heure dans le vieil avoyer.

Autour de lui se groupaient une centaine d'hommes énergiques: le parti de la paix l'emportait par le nombre et triomphait à l'ordinaire dans les décisions, sauf quand une circonstance inattendue réveillait dans les esprits flottants un reste de vigueur. Déjà le 26 janvier on avait décidé d'adjoindre au Grand Conseil 52 délégués des villes et de la campagne, et Steiguer avait dit à cette occasion : « Si cette mesure ne nous sauve, certainement elle nous tuera. » Néanmoins l'événement sembla d'abord devoir démentir cette prévision funeste; les excellentes dispositions de la plupart des délégués auraient fait du bien plutôt que du mal, si le parti de la paix avait pour le moment borné là ses concessions. Malheureusement, une fois sur la pente de la faiblesse, il est bien rare de ne pas glisser jusqu'au bas.

(A suivre.)

NOUVELLES ET CHRONIQUE.

La Chancellerie du département militaire fédéral a adressé la circulaire suivante à tous les officiers de l'état-major fédéral :

Berne, le 16 septembre 1861.

D'après un arrêté du Conseil fédéral, chaque officier de l'état-major fédéral a, dès ce jour, le droit d'acquérir du commissariat des guerres en chef, un exemplaire de la grande carte suisse du général Dufour, pour la moitié du prix coutant. MM. les officiers susdits peuvent à loisir, ou faire l'acquisition de l'atlas entier, ou de feuilles détachées seulement.

Le prix auquel les feuilles publiées jusqu'à présent seront cédées aux officiers de l'état-mojor fédéral est le suivant :

Feuille	1	Fr. » 50 c.
»	2	» 1 50
»	3	» 2 —
»	4	» 2 —
»	5	» 1 50
»	6	» 1 50
»	7	» 2 50
»	9	» 2 50
»	10	» 1 50
»	11	» 2 —
»	12	» 3 —
»	14	» 3 —
»	15	» 3 —
»	16	» 2 —
»	17	» 3 —
»	18	» 2 —
»	19	» 2 50
»	20	» 1 50
»	21	» 1 50
»	22	» 2 —
»	24	» 2 —
		Fr. 43 —

En vous donnant connaissance de cet arrêté fédéral, nous saisissons l'occasion pour vous assurer de notre considération toute distinguée.

Le 1er secrétaire du département militaire fédéral,

(Signé) FEISS.

Vaud. — Dans sa séance du 5 octobre 1861, le Conseil d'Etat a nommé MM. *Duvoisin*, Alfred, à Grandson, lieutenant de chasseurs de gauche d'élite du 6e arrondissement; — *Vautier*, Louis-Alfred, à Grandson, 2d sous-lieutenant de chasseurs de gauche d'élite du 6e arrondissement. — Le 8, M. *Despond*, Jean-Louis-Henri, à Lausanne, capitaine quartier-maître du bataillon d'élite du 3e arrondissement.

LAUSANNE. — IMPRIMERIE PACHE, CITÉ-DERRIÈRE, 3.

SUPPLÉMENT AU N° 19 DE LA REVUE MILITAIRE SUISSE

23 OCTOBRE 1861.

RAPPORT

DU DÉPARTEMENT MILITAIRE FÉDÉRAL SUR SA GESTION EN 1860.

(Suite.)

X. ÉCOLE DES INSTRUCTEURS D'INFANTERIE.

L'école des instructeurs d'infanterie a été, pour la première fois en 1860, séparée conformément à l'ordonnance du 14 décembre 1859, en une école d'aspirants et un cours de répétition; cette école a eu lieu à Bâle; elle a commencé au 1er mars par l'entrée au service des officiers chargés de l'instruction; le 3 mars, l'école des aspirants, et le 11, le cours de répétition se sont ouverts. Par suite de la question de Savoie, le Conseil fédéral ordonna le 27 mars le licenciement de l'école. Le commandement en a été confié à M. le colonel fédéral Wieland; M. le colonel Egloff a été chargé des fonctions d'inspecteur, mais n'a pas pu s'en acquitter par suite du licenciement prématuré.

L'école se composait de :

3 officiers d'état-major,
8 instructeurs,
31 officiers,
65 sous-officiers.

Total, 107.

L'instruction a été donnée conformément à l'ordonnance du 14 décembre 1859 et au plan approuvé par le département. L'instruction du tir a été principalement soignée. M. le major van Berchem et M. le lieutenant Ribi l'ont dirigée de la manière la plus satisfaisante. Une école de tambours a été pour la première fois adjointe à l'école des instructeurs, afin d'établir une uniformité indispensable dans les signaux et dans les marches. Dix instructeurs-tambours ont été réunis à Bâle sous la direction de l'instructeur-tambour Cajochem. Le résultat de cet essai a été excellent; il conviendra donc de contin cette instruction et de l'appliquer aussi, tôt ou tard, aux inst trompettes.

Le zèle, la tenue, la discipline et le désir de s'instr laissé à désirer à l'école des instructeurs. Nous deve mage à l'activité déployée par les officiers chargés d

truction. La place d'armes de Bâle répond du reste à tous les besoins; le champ de tir seul est un peu trop éloigné de la caserne.

XI. ÉCOLE DES ASPIRANTS D'OFFICIERS D'INFANTERIE.

Cette école s'est ouverte pour la première fois en 1860. Elle a commencé le 15 juillet, sous le commandement de l'instructeur en chef de l'infanterie, avec 15 jeunes officiers et 130 aspirants des cantons de Berne, Lucerne, Uri, Schwytz, Obwald, Glaris, Fribourg, Soleure, Bâle-Ville, Bâle-Campagne, les deux Appenzell, Saint-Gall, Grisons, Argovie, Valais, Neuchâtel et Genève, sans compter l'état-major de l'école, composé de 8 officiers, 6 sous-officiers et deux tambours. Tout le personnel était réparti en 3 compagnies, deux de langue allemande et une de langue française. Chacune avait à sa tête un instructeur de première classe qui en était responsable et qui la surveillait à tous égards. L'instruction a porté sur l'organisation de l'armée fédérale, le règlement général de service, le service intérieur, la théorie des armes et du tir, l'école du soldat, de peloton, de compagnie et de bataillon, le service de l'infanterie légère, le service de garde, le service de sûreté, la comptabilité, l'équitation et l'escrime. La théorie et la pratique se succédaient dans une proportion convenable; l'on s'est attaché surtout à l'instruction mutuelle. L'emploi du terrain s'étudiait chaque jour en pratique, ce à quoi le terrain très accidenté des environs de Soleure, se prêtait à merveille. Les exercices ont duré en moyenne 9 heures par jour non compris le temps consacré au service intérieur. L'ordre et la discipline ont été parfaits. Le casernement fourni par le canton de Soleure était excellent, et l'ordinaire, que les aspirants préparaient eux-mêmes, était bon et suffisant.

Après avoir été inspectée par M. le colonel Bontems, l'école a été licenciée le 19 août. Elle donne lieu aux observations suivantes : Le développement intellectuel était satisfaisant chez la plupart des aspirants; l'éducation de quelques-uns d'entr'eux laissait à désirer. A peu d'exceptions près les qualités physiques étaient bonnes, seulement quelques aspirants avaient la vue si courte qu'ils étaient obligés de porter des lunettes, ce qui est un assez grave inconvénient. Les qualités requises chez un officier existaient en moyenne chez les aspirants de cette première école. Aussi, 126 sur 130 ont-ils pu être recommandés aux cantons pour des places d'officiers.

Il est surprenant que les petits cantons, qui ne peuvent pourtant guère avoir chez eux une école d'aspirants d'infanterie, n'aient pas été plus largement représentés. Uri et Schwytz n'avaient envoyé qu'un

aspirant; il n'y en avait point de Nidwald et de Zug, tandis que le canton d'Obwald était représenté par 4 jeunes gens.

M. le colonel Bontems s'est exprimé comme suit, dans son rapport :

L'esprit de l'école était excellent, la tenue bonne; il y avait beaucoup de zèle et de désir d'apprendre; la discipline était remarquable. Le résultat de ce premier essai paraît en résumé, très satisfaisant et bien propre à encourager les autorités fédérales à persévérer dans la voie où elles sont entrées, en corrigeant quelques détails qui peuvent encore être perfectionnés.

XII. ÉCOLE DES SAPEURS D'INFANTERIE.

Cette école a eu lieu, en 1860, comme l'année précédente, à Thoune, sous le commandement de M. le major du génie Schumacher; son but est de donner aux sapeurs des notions de travaux à faire en campagne. Deux sous-instructeurs du génie ont été adjoints au commandant de l'école, qui a eu sous ses ordres 9 officiers d'infanterie, 15 hommes de cadres et 76 sapeurs de 16 cantons. Les cantons paraissent enfin comprendre qu'il vaut mieux choisir comme sapeurs des hommes intelligents que des hommes grands. Il est à désirer encore qu'en envoyant des sous-officiers à cette école, ils en choisissent auxquels leurs professions permettent de prendre part à l'instruction, afin qu'ils puissent ensuite rapporter à leurs bataillons les connaissances d'un sapeur, ce qui comblera une lacune toujours sensible. Le sabre d'infanterie ne pouvant pas servir aux sapeurs, a été remplacé, dans le nouveau règlement, par le couteau de sapeur. Les haches, bien que conformes au règlement de 1852, sont plus utiles pour la parade qu'en campagne. Les tabliers, qui ne servent également que pour la parade, sont supprimés dans le nouveau règlement.

Chaque exercice pratique a été précédé par quelques mots de théorie, au sujet des travaux que, pendant quelques heures ou en une nuit, un corps d'infanterie pourvu de moyens restreints, peut exécuter en fait de fortification passagère, d'établissement de bivouac et de camp ou de ponts volants.

Les officiers et la troupe ont pris beaucup d'intérêt au service, et ce n'est que là qu'ils ont compris la tâche et le rôle des sapeurs d'infanterie. L'instructeur en chef de l'infanterie, chargé de l'inspection, a été entièrement satisfait des résultats obtenus. Il est fort à désirer que ces écoles continuent, surtout si les officiers d'infanterie y sont admis comme volontaire. Le département a chargé M. le major Schu-

macher de rédiger un guide pour le service et les travaux des sapeurs de bataillons.

XIII. ÉCOLE POUR LES ASPIRANTS AU COMMISSARIAT.

Elle a eu lieu à Thoune sous la direction de M. le lieutenant-colonel Liebi, commissaire de la place; 13 aspirants y ont pris part. Le service a porté sur tout ce qui rentre dans les fonctions d'un officier du commissariat, en y comprenant l'équitation et les premières notions sur l'établissement des camps et des bivouacs. Si l'on veut que les employés du commissariat soient quelque peu au courant du service militaire pratique, il faudra tenir toujours davantage à n'admettre que les aspirants qui ont fait une école de recrue ou quelqu'autre école militaire. M. le lieutenant-colonel Hüser a été chargé de l'inspection et de l'examen. Tous les aspirants ont été admis, et tous sont entrés dans l'état-major du commissariat, l'un dans la quatrième classe, les autres dans la cinquième classe. On ne saurait trop donner de soins à la formation de bons officiers du commissariat. Une instruction de trois semaines, telle qu'elle est donnée à présent, n'y suffit pas; il faudrait la porter à quatre semaines au moins.

XIV. INSTRUCTION DU PERSONNEL SANITAIRE.

Cette instruction s'est donnée dans les cours suivants :

Deux cours pour les médecins et les commissaires d'ambulances, l'un à Thoune pour les officiers de langue française et l'autre à Lucerne pour les officiers de langue allemande.

Deux cours pour les fraters et les infirmiers de langue allemande à Zurich.

Un cours pour les fraters et infirmiers de langue allemande à Thoune.

Un cours pour les infirmiers à Lucerne.

Deux médecins d'ambulance, 6 commissaires d'ambulance, 38 médecins de troupe, 27 infirmiers et 76 fraters ont pris part à ces différentes réunions. Le médecin en chef qui les a toutes inspectées, en a fait un rapport favorable; ses critiques se bornent à quelques observations sur l'équipement. Les cantons donnent chaque année plus d'attention au choix des fraters.

Le tableau suivant trouve ici sa place.

D'après l'organisation en vigueur les cantons doivent fournir :

	Médecins.	Fraters.	Infirmiers.
Pour l'élite	302	596	126
Pour la réserve	163	314	63
En 1860 les cantons ont patenté	45	—	—
Ont été répartis dans l'élite . .	36	92	32
Sur ce nombre ont assisté à un cours sanitaire	9	31	18
Ont été répartis dans les trois dernières années et *non* instruits . .	45	150	37
Etat effectif à la fin de 1860 :			
Elite	241	674	115
Réserve	97	344	55
Il *manque* par conséquent . .	61	—	11
Réserve	66	—	8
Il y a en plus :			
Dans l'élite	—	78	—
Dans la réserve	—	30	—

On a admis le principe que tous les officiers de santé doivent subir un cours sanitaire, et le subir aussitôt que possible après leur répartition dans un corps. Il résulte du tableau qu'on vient de lire qu'il n'en a pas été ainsi dans les derniers temps, puisque les médecins répartis depuis 3 ans n'ont en bonne partie pas encore fait leur service théorique.

Le service que le personnel sanitaire fait avec la troupe peut être considéré comme une répétition et un perfectionnement relativement aux connaissances puisées dans les cours sanitaires.

Les différentes écoles militaires fédérales et le rassemblement de troupes ont appelé au service : 3 médecins de division, 17 médecins d'ambulances, 2 commissaires d'ambulances, 97 médecins de troupe, 129 fraters et 11 infirmiers. Il faut y ajouter le personnel sanitaire de chaque corps pour les cours de répétition d'infanterie.

Un médecin de division, 2 médecins d'ambulances, 48 médecins de troupe et 99 fraters ont été mis sur pied lors de la question de Savoie.

On trouvera plus bas un rapport sur le service et l'administration sanitaire.

XV. ÉCOLE CENTRALE.

Elle a eu lieu du 29 avril au 30 juin à Thoune et s'est divisée comme précédemment en une partie théorique et une école pratique. M. le colonel Edouard de Salis a été de nouveau chargé cette année du

commandement. L'instruction a été dirigée par l'instructeur en chef de l'infanterie, M. le colonel Wieland, et par MM. de Steiger, Quinclet, Stadler, lieutenants-colonels fédéraux, Siegfried, Van Berchem, majors fédéraux, Rauschenbach, commandant du bataillon, Schäfer et Schneider, majors, et M. le professeur Lohbauer.

L'école théorique était composée de :

Officiers d'état-major général	11	
» » du génie	—	
» » d'artillerie	5	
	16	
Officiers d'artillerie	25	
Officiers d'infanterie (école préparatoire de 3 semaines dès le 7 au 26 mai)	32	
Aspirants du génie	13	
Aspirants d'artillerie	32	
Total	118	

L'effectif de l'école d'application a été le suivant :

Officiers de l'état-major fédéral (y compris les 16 ci-dessus)		20
Génie. Aspirants (comme ci-dessus)	13	
Sapeurs du génie n° 4, Berne	101	
» » » » 10, Argovie	63	
Pontonniers du génie » 4, Zurich	75	
		252
Artillerie. Les 23 officiers ci-dessus, les 32 aspirants, les cadres et la troupe de l'école de recrues qui avait lieu en même temps que l'école centrale		360
Cavalerie. Guides n° 2, Schwytz	27	
Dragons » 1, Schaffhouse	69	
» » 14, Thurgovie	78	
		174
Carabiniers. N° 30, Vaud	100	
» 32, Valais,	99	
		199
Infanterie. Bataillon n° 3, Zurich	406	
» » 32, Schwytz	381	
» » 109, Tessin	374	
Demi bataillon n° 83, Argovie	188	
Bataillon combiné (deux compagnies détachées de Schaffhouse et une d'Appenzell, Rh. ext.)	187	
		1536
Total		2541

Nous avons introduit une innovation en ce que nous avons appelé à l'école théorique de 3 semaines, non-seulement les officiers des états-majors des bataillons appelés à l'école d'application, mais encore les commandants, majors et aides-majors des bataillons qui sont appelés au rassemblement de troupes. Cette mesure est conforme à l'article 73 de la loi fédérale sur l'organisation militaire; elle a porté des fruits évidents. L'instruction a embrassé l'organisation de l'armée, la tactique élémentaire jusqu'à l'école de brigade, la tactique appliquée et spécialement les combats locaux, le service de sûreté en campagne d'après le nouveau règlement, la théorie des armes et du tir, et l'emploi du terrain au point de vue tactique. L'histoire militaire a fait l'objet de l'enseignement de M. le professeur Lohbauer qui a traité la campagne d'Italie en 1859. L'équitation et l'escrime ont fait du reste diversion aux leçons de théorie. Le commandant de l'école a admis les commandants de bataillons à lui présenter leur opinion au sujet du cours qu'ils venaient de faire. Ils ont tous reconnu l'excellence de cette institution et ont manifesté l'intention de la voir se perpétuer.

Nous ne dirons rien du reste de l'instruction; elle a été donnée d'après les plans déjà précédemment suivis; mais nous devons nous arrêter davantage à l'école d'application.

L'infanterie présente à l'école a répondu en général à ce qu'on pouvait espérer d'elle; elle a fait pendant le service des progrès bien marqués. Les manœuvres péchaient surtout au commencement par leur lenteur, mais ce défaut a diminué d'une manière évidente. Les compagnies de chasseurs et de carabiniers ont été réunies à plusieurs reprises pour faire le service de tirailleurs sur une plus grande échelle. La formation de grandes masses de tirailleurs, leurs mouvements sur le terrain pour l'attaque ou la défense, l'occupation d'une position déterminée, l'assaut d'une redoute ou d'une éminence, toutes ces manœuvres ont été exécutées avec beaucoup d'entrain.

Mais si sous ces différents points de vue, les résultats ont fini par être satisfaisants, s'il y a eu de l'ordre dans le service intérieur et dans le service de garde, si malgré le mauvais temps la propreté a été remarquable et si la discipline a été en général bonne, il ne faut pas méconnaître d'un autre côté que l'infanterie a montré pendant les manœuvres combinées qui ont duré 3 jours bien peu d'habitude de la marche. Les chemins de fer ont gâté notre infanterie. Il nous font oublier que la marche n'est rien moins que du temps perdu, mais qu'elle est au contraire un moyen puissant pour former de bonnes troupes. Les marches qui ont été exécutées à l'école centrale n'avaient rien en elles-mêmes de particulièrement pénibles; on avait allégé le bagage; le soldat trouvait au bivouac des vivres, du bois et de la

paille ; on a distribué du vin tous les jours ; malgré tout cela, le résultat est loin d'être satisfaisant. Quelques bataillons ont tout-à-fait mal marché. La grande chaleur peut y avoir contribué, mais il résulte néanmoins des observations faites à l'école centrale qu'il faut vouer une attention toujours plus grande aux marches.

Les armes spéciales nous suggèrent les observations suivantes :

Les compagnies du génie sont à la hauteur de leur tâche. Leurs travaux se font avec rapidité et sans confusion ; les pontonniers se distingent spécialement dans leurs exercices. L'artillerie a également satisfait ; seulement, les canonniers se sont montrés très faibles pour l'école de la pièce de position, parce que, ensuite de la réunion de l'école de recrues avec l'école centrale, ils n'ont presque jamais eu l'occasion d'apprendre cette partie de leur service. Le tir de vitesse a donné peu de bons coups, ce qui prouve que les canonniers sont habitués à pointer trop longtemps. Les commandants de batterie et de brigade ont souvent fait preuve, dans les manœuvres de divisions, d'une certaine hésitation, qui les a empêchés d'agir par eux-mêmes et de profiter du moment favorable. Les compagnies de cavalerie ont bien fait leur service, et ont exécuté surtout dans les manœuvres combinées, leurs mouvements avec rapidité et sûreté.

Le chef du département militaire, assisté des chefs des armes spéciales, a fait l'inspection de l'école. Cette inspection a consisté en ce que les inspecteurs ont suivi une partie des manœuvres finales, ont assisté aux exercices de diverses armes et aux manœuvres de brigade et de division, ont examiné le service intérieur, et ont enfin assisté aux examens des officiers de l'école. A part les observations faites ci-dessus, l'opinion des inspecteurs a été entièrement favorable. Il faut rendre hommage surtout au commandant de l'école, qui a toujours su entretenir parmi ses subordonnés l'ordre, les bons rapports et l'émulation, et au personnel instructeur et enseignant, qui s'est acquitté de sa tâche avec un zèle qui ne s'est jamais rebuté et a montré en général une remarquable aptitude.

XVI. RASSEMBLEMENT DE TROUPES.

Celui de 1860 a été commandé par M. le colonel Denzler. Après que le Conseil fédéral et le département militaire eurent arrêté les dispositions générales, le commandant en chef, assisté par les chefs des différentes branches du service, prit toutes les mesures de détails. L'époque du rassemblement fut fixée du 27 août au 16 septembre. La contrée de Brugg fut choisie comme terrain de monœuvres. Les

manœuvres de divisions eurent lieu sur le Birrfeld, les hauteurs du Birrhard et de Mægenwyl et la contrée de Mellingen dès la Reuss jusqu'à Fislisbach. Les manœuvres de campagne s'étendirent au Nord-Est jusqu'à la Limat près de Baden, et à l'Ouest jusqu'à l'Aar près de Lenzbourg.

Les travaux préliminaires furent dirigés en vue de donner à toutes les branches du service l'organisation qu'elles ont en campagne et à présenter aux officiers et à la troupe une image aussi fidèle que possible du service actif.

Ces travaux ont consisté essentiellement dans des reconnaissances faites par le commandant et les officiers supérieurs d'état-major, le levé d'une carte du terrain des manœuvres, le choix des locaux pouvant servir au logement des troupes, des chevaux et des provisions, ainsi qu'aux ambulances, etc. En fait de logements et de subsistances, on adopta les principes suivants :

Cantonner la troupe aussi serrée que possible, afin de l'avoir sous la main, et de la répartir, non pas dans les maisons particulières, mais par subdivisions plus considérables dans des locaux spéciaux; distribuer les vivres en nature; à cet égard, une innovation fut introduite, en ce que le pain fut distribué en miches allongées d'une ration chaque jour; cet essai a réussi; le pain est ainsi plus facile à transporter avec soi et le soldat le reçoit frais tous les jours.

Le commandant en chef, le chef d'état-major, l'adjudant général, le commissaire de division, le médecin de division, l'instructeur en chef de l'infanterie et les instructeurs des trois brigades d'infanterie entrèrent en service au quartier-général de Lenzbourg le 25 août. Les autres officiers de l'état-major fédéral y arrivèrent le 27.

Les armes spéciales commencèrent leur école préparatoire le 2 septembre.

Les bataillons d'infanterie enfin, les infirmiers, les soldats du train de parc employés aux ambulances arrivèrent le 6 septembre.

La division complète se divisait comme suit :

Officiers et secrétaires des états-majors de division et de brigade			80
Génie. Sapeurs	n° 5, Berne	100	
Pontonniers	» 2, Argovie	99	
			199
Artillerie. Batterie de canons de 12 liv.,	n° 8, St-Gall .	142	
» » 6 »	» 20, Thurgovie	175	
» » 6 »	» 24, Neuchâtel	177	
			494
	A reporter		773

	Transport		773
Cavalerie.	Guides nº 1, Berne	29	
	Dragons » 2, »	64	
	» » 4, St-Gall	78	
	» » 10, Berne	57	
	» » 12, Zurich,	61	
			289
Carabiniers.	Nº 4, Berne	101	
	» 6, Uri	101	
	» 20, Appenzell, Rh. ext.	100	
	» 24, Obwald	100	
	» 40, Argovie	103	
	» 42, Schwytz	95	
			600
Infanterie.	Bataillon nº 13, Lucerne	663	
	» » 18, Berne	689	
	» » 21, St-Gall	683	
	» » 27, Bâle-Ville	749	
	» » 38, Argovie	682	
	» » 42, »	682	
	» » 59, Berne	695	
	» » 64, Zurich	723	
			5566
Infirmiers et soldats du train de parc			12
Effectif de la division			7240

L'infanterie et les carabiners ont été répartis pour les manœuvres de divisions en trois brigades; cette répartition a été conservée pour les manœuvres de campagne, avec cette différence que pour celles-ci les armes spéciales ont été séparées, et les officiers d'état-major employés à d'autres destinations.

Les manœuvres de divisions ont duré du 9 au 11 septembre; celles de campagne du 13 au 15; le 16 (jour du Jeûne), il y eut repos et service divin en campagne; le 17, les troupes reprirent le chemin de leurs foyers, et rentrèrent toutes, soit par chemin de fer, soit à pied (celles du canton d'Argovie) le même jour dans leurs cantons. Les états-majors des armes spéciales et des brigades d'infanterie ont été licenciés le 18, l'état-major de division le 19 septembre.

Nous ne pouvons pas donner ici une description même résumée des dispositions qui ont été prises pour les manœuvres pendant les six jours qu'elles ont duré, ni de la manière dont elles ont été exécutées. Nous nous bornerons donc à rappeler les observations les plus

importantes qui ont été faites soit par le commandant lui-même dans le rapport qu'il nous a présenté, soit par l'inspecteur (le chef du département militaire, assisté des chefs des différentes armes).

Les dispositions prises pour les manœuvres étaient bonnes, soit pour le choix et l'emploi du terrain, soit pour la dislocation des troupes, qui était faite de manière à éviter des marches et des contre-marches inutiles. Les officiers chargés des divers commandements ont paru en général comprendre leur tâche; quelques-uns ont montré de l'initiative et du discernement dans le choix du moment favorable à l'action; d'autres au contraire paraissaient hésitants et avaient besoin d'être stimulés et corrigés. Les différentes armes se soutenaient en général convenablement. Seulement, souvent l'on faisait feu à de trop grandes distances ou bien les troupes s'exposaient sans nécessité à un feu beaucoup trop rapproché. Ces fautes se corrigeraient du reste d'elles-mêmes, s'il s'agissait de manœuvres sérieuses.

L'infanterie a montré d'abord de la lenteur dans ses mouvements, mais ce défaut s'est corrigé peu à peu. Les officiers commandants de bataillons se sont montrés en général à la hauteur de leur tâche, bien qu'ils aient montré çà et là de l'incertitude et de l'hésitation. L'école préparatoire de Thoune a eu du reste pour eux d'excellents résultats. Les bataillons, de leur côté, avaient fait dans leurs cantons des écoles préparatoires suffisantes. Les cantonnements et leur organisation ont laissé à désirer; on ne s'y installait pas assez promptement, et il y a eu souvent une lenteur regrettable. A ce point de vue, le rassemblement de troupes a été un excellent exercice. Quelques officiers n'ont pas montré toute la sollicitude nécessaire pour la troupe, et se sont plu davantage à critiquer, qu'à agir avec énergie, comme les circonstances l'auraient exigé.

Les troupes du *génie* ont fait preuve d'une bonne instruction et ont exécuté d'une manière satisfaisante les travaux qui leur ont été demandés. *L'artillerie* a eu en général des mouvements rapides, et a souvent surmonté avec hardiesse des obstacles de terrain considérables. Il est à regretter qu'avant le rassemblement de troupes, l'artillerie n'ait été réunie que pendant six jours, au lieu d'avoir fait un cours de répétition complet. Il faut abandonner tout à fait le transport en chemin de fer de l'artillerie qui entre au service, et il ne faut l'employer que pour le retour. La *cavalerie* a eu un service fort pénible à cause des pluies qui avaient détrempé le terrain. Les compagnies étaient trop faibles pour pouvoir charger avec quelque effet. La cavalerie a néanmoins très bien soutenu les manœuvres.

Le service du commissariat a été bien fait; il n'y a eu d'autres plaintes que celles qu'ont causées quelques retards de fournitures

qui ont eu lieu au commencement. Le service sanitaire a aussi été satisfaisant.

Il faut rendre hommage à la discipline, au bon esprit, que les officiers et la troupe ont montré pendant toutes les manœuvres malgré le temps détestable qu'il a fait continuellement. Les fatigues, quelquefois très grandes, du service ont été supportées gaiement; l'état sanitaire a été excellent, et il y a eu moins de malades que dans le rassemblement de troupes de 1859, où le temps était cependant beaucoup plus favorable.

Nous devons exprimer notre reconnaissance pour les prévenances de tous genres que nous avons rencontrées chez le gouvernement et la population du canton d'Argovie, et spécialement chez le commissaire du gouvernement, M. le colonel Frey, de Brugg. Les rapports entre les habitants et les militaires ont été empreints de la plus grande cordialité, et il ne s'est élevé aucune difficulté qui n'ait été terminée à l'amiable.

Ce rassemblement de troupes peut être considéré comme ayant réussi. Le but, qui est de développer, en vue du service actif, les officiers et les soldats, a été atteint. Le système des rassemblements de troupes, opposé à celui des camps de tactique, a remporté une nouvelle victoire, bien que quelques points de détail attendent encore des améliorations.

XVII. INSTRUCTIONS DONNÉES DANS LES CANTONS.

Nous avons parlé jusqu'ici des écoles *fédérales* qui toutes, sauf le cours des sapeurs d'infanterie, reçoivent la solde et la subsistance de la Confédération, et qui toutes sont sous la surveillance fédérale. Voici maintenant le tableau de l'instruction donnée par les cantons.

Les rapports qui nous sont parvenus montrent que les cantons ont instruit en 1860 :

Recrues des armes spéciales, écoles préparatoires.

Sapeurs du génie	145	
Pontonniers	74	
Artillerie et train	1080	
Dragons	199	
Guides	35	
Carabiniers	775	
		2308
A reporter		2308

Recrues d'infanterie.

Report		2388
Fusiliers	8357	
Chasseurs	2907	
Officiers et sous-officiers appelés au service . . .	1600	
Tambours et trompettes	508	
Ouvriers	135	
		13,507
Quarante-quatre bataillons et quatre demi-bataillons d'élite ont fait leurs cours de répétition et représentent un effectif d'environ		36,000
La plupart des compagnies de chasseurs ont été appelées au service au printemps pour être armées et exercées avec les nouveaux fusils.		
Quinze bataillons de réserve, soit environ . . . . hommes ont fait leurs cours de répétition.		11,000

L'on a vu plus haut que la Confédération a instruit à l'école centrale et au rassemblement de troupes 12 bataillons.

Huit bataillons, qui pour la plupart ont fait une école préparatoire dans leurs cantons, ont été appelés en *service actif* en garnison à Genève.

La loi laisse aux cantons le choix de faire faire à leur infanterie des cours de répétition annuels ou bisannuels, qui, dans ce cas, doivent être d'une durée double. Les cantons usent diversement de cette latitude. Aussi l'indication du nombre des bataillons qui ont fait du service ne suffit-elle point pour s'assurer si les cantons ont rempli leurs obligations. Mais l'examen des états de service de chaque bataillon nous a montré que tout se passe régulièrement. Nous avons seulement dû autoriser le canton du Valais à renvoyer un cours de répétition règlementaire, à cause de l'inondation qui avait ravagé une partie du pays. Les inspecteurs fédéraux ont inspecté la plupart des écoles cantonales. Leurs rapports sont en général favorables. Les bataillons paraissent aptes au service; il y a cependant encore bien des défauts à corriger.

Les cantons ont communiqué en temps voulu leurs plans d'instruction. Ils étaient en général conformes aux dispositions de la loi fédérale; mais ils s'en tiennent pour la plupart au minimum exigé; plusieurs cantons comptent les jours d'entrée au service comme des jours d'instruction. C'est une manière d'interpréter la loi qui est évidemment abusive. Le temps règlementaire est déjà si court en lui-même qu'il ne faut pas l'abréger encore d'une manière arbitraire.

Le tir laisse encore beaucoup à désirer; il devient absolument indispensable de créer une école spéciale de tir pour l'infanterie. L'école des instructeurs ne remplit pas ce but, et l'on peut être du reste excellent instructeur pour tout le reste du service, sans pouvoir être instructeur de tir.

Plus l'on demandera de progrès à l'infanterie, plus aussi il sera nécessaire de chercher des instructeurs capables. La position des instructeurs d'infanterie dans les cantons, n'est en général pas favorable. D'un côté, ils sont mal payés. De l'autre, ils ne sont pas suffisamment occupés. Le premier de ces motifs empêche les hommes capables de se vouer à cette carrière; le second ne permet pas aux instructeurs d'acquérir assez de pratique. Aussi longtemps qu'il en sera ainsi, il nous sera bien difficile d'avoir un corps d'instructeurs bien composé et de pouvoir le compléter. Cet objet mérite une sérieuse attention; l'influence d'un bon instructeur sur un bataillon est très considérable.

Les rapports des inspecteurs fédéraux renferment une lacune. On y trouve bien l'effectif sous les armes du bataillon qu'ils ont inspecté, mais jamais, ou du moins très rarement, l'effectif inscrit au contrôle, en sorte qu'on ne peut pas savoir combien d'hommes dans chaque bataillon n'assistent pas aux exercices, ni par quels motifs ils sont dispensés. Il faudra remédier à l'avenir à cet inconvénient.

XVIII. REVUES ET INSPECTIONS DE LA LANDWEHR.

La *landwehr* a été inspectée pour la seconde fois en 1860. Les cantons suivants ont été dispensés de ces inspections :

Lucerne pour ce qui concerne l'infanterie, parce que l'organisation n'est pas encore achevée et que ce canton venait de perdre son instructeur en chef. L'exemption demandée a été accordée à la condition que l'infanterie de la landwehr soit exercée pendant trois jours en 1861, et que l'organisation, l'armement et l'équipement soient achevés d'ici-là. L'artillerie et les carabiniers de landwehr ont été inspectés.

Grisons a été dispensé à cause de sa position territoriale, et par suite de l'incendie de son arsenal qui a empêché d'armer la troupe; les cadres de six compagnies de carabiniers ont été inspectés par la Confédération.

Le *Valais* a été dispensé à cause de l'inondation qui a si fortement atteint ses habitants.

Le canton de *Thurgovie* et celui de *St-Gall* ont été dispensés de l'inspection de l'artillerie de landwehr. Le canton de Thurgovie

s'est fondé pour l'obtenir sur sa loi militaire qui n'ordonne l'inspection de l'artillerie que de deux en deux ans. Le Conseil fédéral a retiré son approbation à cette disposition contraire à la loi militaire fédérale; mais a renoncé à l'inspection de 1860, tandis que celle de 1859 avait eu lieu. Le canton de St-Gall s'est fait fort d'organiser une batterie attelée et de l'amener à l'inspection de 1861.

Zurich, Lucerne, Schaffhouse et *St-Gall* ont été dispensés de l'inspection de la cavalerie de landwehr, à cause des résultats favorables qu'avait eu l'inspection de l'année précédente.

Les inspections fédérales n'ont pas eu lieu dans les cantons de *Zurich, Glaris, Schaffhouse, Appenzell Rh.-Ext., Thurgovie* et *Vaud,* parce qu'au moment où elles ont été ordonnées, les inspections cantonales étaient déjà faites. Les rapports relatifs à ces inspections ont été adressés au département militaire. Le colonel fédéral chargé d'inspecter *Appenzell Rh.-Int.* en a été empêché, ainsi que son remplaçant, et il n'a pas été possible de déléguer un autre officier. L'inspecteur de l'arrondissement de *Genève* était absent au moment où l'ordre de procéder à l'inspection lui est arrivé.

Si les lois militaires fédérales étaient consciencieusement exécutées dans tous les cantons, il devrait y avoir un minimum pour le chiffre de la landwehr, qui devrait être du 3 % de la population totale, ou équivalent à l'élite, c'est-à-dire 69,600 hommes. Au 1er janvier 1860, la landwehr ne comptait cependant que 52,322 hommes, c'est-à-dire 17,278 de moins que le minimum. Ce dernier n'est dépassé que par les cantons de Zurich, Bâle-Ville, les deux Appenzell, Vaud et Genève, dont l'excédant pris ensemble est de 3,226 hommes. Les autres cantons restent au-dessous du minimum pour un chiffre de 20,504 hommes.

La position s'est améliorée vers la fin de 1860. L'état de la landwehr s'élevait, au 1er janvier 1861, à 61,848 hommes. 46,653 hommes seulement ont assisté aux inspections de 1860.

Nous avons donné l'ordre aux inspecteurs fédéraux d'exercer un contrôle plus sévère sur les absences, qui sont très nombreuses. On trouvera d'autres détails sur l'état de la landwehr au tableau no V.

L'organisation des unités tactiques se complète, et les cadres se forment tous les jours davantage. Il résulte d'une difficulté du fait, que les officiers et les sous-officiers des grades subalternes ne sortent pas avec ces grades de la réserve, et qu'il y a en revanche un trop grand nombre d'officiers supérieurs dans la landwehr. Mais il ne faut pas se tenir collé ici aux dispositions en vigueur pour l'élite et la landwehr, et rien n'empêche en définitive que dans la landwehr un second capitaine fasse les fonctions de lieutenant, et un sergent celles de caporal.

L'habillement, l'équipement et l'armement de la landwehr sont réduits au minimum par l'ordonnance fédérale du 5 juillet 1860. L'essentiel est un bon armement; mais c'est ce qui laisse encore beaucoup à désirer. La plupart des cantons n'ont pas assez fait dans ce but. Lors même que l'introduction prochaine d'un nouveau fusil est probable, et que la landwehr pourra profiter alors de l'armement déjà perfectionné, tel que le possèdent actuellement l'élite et la réserve, il ne faut cependant rien négliger pour combler aussitôt que possible les lacunes encore existantes. Il faudrait en particulier transformer au plus tôt les quelques fusils à silex, qu'on voit encore apparaître dans certains cantons.

L'habillement s'améliore chaque année, mais laisse encore beaucoup à désirer.

Les cantons ont été, à plusieurs reprises, rendus attentifs en 1860 à l'importance d'une organisation complète de la landwehr. Nous avons promulgué le 5 juillet l'ordonnance sur l'organisation de la landwehr, et plus tard, celle qui la répartit en divisions territoriales. Notre département a donné des directions spéciales aux autorités militaires cantonales, et aux inspecteurs fédéraux d'infanterie, à l'effet de faire exécuter ces dispositions. Nous avons porté à la connaissance des cantons tout ce qui, dans les rapports d'inspection de 1860, concerne l'état et les lacunes de leur landwehr, en les invitant instamment à compléter ce qui manque et à atteindre le minimum du 3 % de leur population là où ce minimum n'existe pas encore. (Circulaire du Conseil fédéral du 27 février 1861.) *(A suivre.)*

Il vient de paraître

chez MM. CORBAZ et ROUILLER fils, à Lausanne, et chez les principaux libraires de la Suisse :

LE GÉNÉRAL JOMINI

SA VIE ET SES ÉCRITS

ESQUISSE BIOGRAPHIQUE ET STRATÉGIQUE

Par FERDINAND LECOMTE,

MAJOR FÉDÉRAL.

1 vol. in-8° de 430 pages, orné du portrait du général; avec un atlas in-folio, comprenant les légendes et les plans des batailles d'Ulm, de la Berezina, de Bautzen, de Dresde, de Culm et de Leipsig, plus un croquis de l'Allemagne pour l'intelligence du plan de campagne de 1813. — Prix : 12 francs.

Le volume sans l'atlas, mais avec le portrait et la carte d'Allemagne, prix : 6 fr.

LAUSANNE. — IMPRIMERIE PACHE, CITÉ-DERRIÈRE, 3.

REVUE MILITAIRE SUISSE

dirigée par F. LECOMTE, major fédéral.

N°. 20 **Lausanne, 11 Novembre 1861.** **VIe Année**

SOMMAIRE. — **Canons rayés.** *Rapports et propositions de la commission d'artillerie (suite).* — **Les derniers combats de l'ancienne Berne.** *Mars* 1798 *(suite).* — **Nouvelles et chronique.** — **SUPPLÉMENT : Rapport du département militaire sur sa gestion en 1860** *(suite).*

CANONS RAYÉS.

RAPPORTS ET PROPOSITIONS DE LA COMMISSION D'ARTILLERIE.

(Suite.)

Le système Timmerhans à 4 rayures plus profondes et en arc de cercle a été appliqué à une pièce de 4 liv. Le chargement se fait par la bouche. Les projectiles allongés et dont la partie inférieure se termine en cône n'entrent pas dans les rayures, mais le mouvement de rotation autour du grand axe leur est imprimé au moyen d'un sabot en papier qui, par le choc de l'explosion de la poudre est chassé sur la partie conique postérieure du projectile et prend dans les rayures qu'il suit en entraînant avec lui le projectile. On peut aussi employer des projectiles ronds.

Tir à la cible.

Du 14 au 18 mars, on fit l'essai de ce système aux distances de 800, 1000, 1200, 1600, 2400, 2700 et 4500 pas, en tirant avec des projectiles pleins du poids de 4 à 6 liv. 14 lots.

Le résultat fut très favorable et digne d'être placé à côté de celui du canon rayé de 4 liv. système Muller. Il y eut cependant quelques coups, mais en petit nombre, qui présentèrent des anomalies, dont la cause doit être attribuée à des sabots défectueux ou
rations dans l'intérieur de l'âme.

On essaya deux espèces de projectiles allo

ne présentèrent cependant pas de grandes différences, car tantôt l'un tantôt l'autre donnait des résultats les plus satisfaisants à des distances diverses.

Le manque de sabots ne permit pas de tirer avec des projectiles ronds à une distance plus grande de 1200 pas. A cette distance, on obtenait encore une justesse de tir égale à celle que donnait à 1000 pas le canon lisse de 4 liv. bernois, dont on se servait dans les essais comme terme de comparaison.

On trouvera dans les tableaux qui ont été dressés des détails plus complets sur la justesse du tir.

Le chargement de la bouche à feu est rapide et se fait sans obstacles.

Les réactions sur la bouche à feu et sur son affût n'ont rien d'extraordinaire.

Projectiles creux.

Le 16 mars, eurent lieu, à 1000 pas, des essais avec obus à balles munis de sabots confectionnés exprès pour permettre le passage des gaz enflammés. Les obus éclatèrent dans la pièce même par l'effet du frottement des balles de plomb et de la poudre dans l'intérieur du projectile, comme le prouvèrent les expériences faites le 19 mars. Les rayures furent endommagées et réparées de manière qu'au tir suivant on ne remarqua aucune déviation extraordinaire.

Le 20 mars ces essais furent terminés par un tir d'obus à charge de guerre et l'on découvrit que les coups que l'on avait assez fortement refoulés pour leur faire prendre par rapport à l'axe de l'âme une position convenable, arrivaient au but avec autant de justesse que des projectiles pleins, mais ne prenaient pas feu et n'éclataient pas.

En refoulant légèrement, ce qui donnait dans l'âme une position moins exacte au projectile et au sabot, l'inflammation de la fusée et l'éclatement de l'obus étaient possibles, mais on avait une portée moindre et de grandes déviations latérales. Ainsi, par exemple, pointé avec la hausse exacte pour 1000 pas, l'obus touchait déjà le sol à 300 ou 400 pas.

Il y a là un très grand inconvénient qui est étroitement lié à tout le système et qu'il est très difficile sinon impossible d'écarter.

Conclusion.

Le système Timmerhans, considéré dans son ensemble, présente de très grands avantages sur tous les autres systèmes.

a) Il permet de transformer même des bouches à feu très détériorées, parce que les arêtes peu tranchantes et les sabots s'adaptent à toutes les irrégularités;

b) Emploi de tous les calibres de canons existants, sans que les projectiles en fer deviennent trop lourds et incommodes. Tout le matériel existant pourrait être utilisé;

c) Possibilité d'emploi des projectiles sphériques;

d) Légèreté du projectile, ce qui permet en campagne d'emmener un plus grand nombre de coups;

e) Bouche à feu facile à charger et à nettoyer;

f) Prompte introduction et transformation;

g) Grande diminution de prix et facile confection de munitions.

Ce sont là des avantages qui sont d'une importance très grande, surtout au point de vue pécuniaire; cependant pour une artillerie de rang secondaire, solide et bien organisée, ils n'ont pas assez de poids pour contrebalancer les inconvénients du système.

Les inconvénients et les doutes que l'on peut élever contre le système Timmerhans sont les suivants. Ils sont connus en partie par les essais qui en ont été faits, en partie déduits de l'étude du système :

a) Une artillerie de campagne, pour être bonne et pour pouvoir être employée dans toutes les circonstances, doit pouvoir, à toutes les distances, produire avec sûreté l'effet moral du tir des obus ordinaires et des obus à balles.

Les épreuves ont prouvé que le tir à obus est à la vérité possible, mais aux dépens de la justesse du tir, qui disparaît entièrement aux grandes distances.

Le système ne remplit donc pas la condition précitée.

b) Les munitions d'une bonne artillerie de campagne doivent être construites de manière à ce que, après un long espace de temps, emmagasinées, transportées, soumises à de fortes courses, étant très sèches ou un peu humides, elles puissent cependant être employées avec succès.

Les sabots de papier forment l'un des caractères fondamentaux du système Timmerhans. Ces sabots se composent de papier roulé, et ceux que l'on a employés avaient été tout récemment confectionnés et étaient souples et même un peu humides. Ces propriétés sont certainement indispensables pour que le sabot s'adapte exactement à la partie postérieure du projectile et aux rayures, et elles ont contrib pour beaucoup au bon résultat des épreuves. Supposé que c pussent être ainsi conservés dans cet état de soupl

mouvements un peu brusques, ils seraient toujours exposés à se plier et à changer de forme, ce qui influerait d'une façon notable et même très préjudiciable sur la justesse du tir. Il est de la plus grande vraisemblance et même de la plus grande certitude que ces sabots se dessécheraient avec le temps, deviendraient durs et cassants, et dans le tir n'embrasseraient plus le projectile, se casseraient et ne s'adapteraient plus aux rayures. Dans ce cas il n'y a plus de justesse de tir possible, les rayures seront bientôt endommagées par les battements, et la bouche à feu ne servirait presque pas mieux que si elle était lisse. Le système Timmerhans rencontre donc dans ses munitions une très grande difficulté, sur l'étendue de laquelle on manque encore de données.

Conclusions et propositions.

La commission d'artillerie, pour les motifs exposés ci-dessus, et tout en reconnaissant les beaux résultats obtenus en mars avec le système Timmerhans, croit cependant devoir dès l'abord écarter ce système et recommander pour l'artillerie fédérale l'introduction du système français déjà éprouvé, avec les perfectionnements qu'y a apportés M. le colonel Muller, d'Aarau, et qui seront complétés en facilitant le passage des gaz le long du projectile et en améliorant la fusée.

Elle fait donc au chef du département militaire fédéral les propositions suivantes :

1° En principe, l'adoption et l'introduction du canon rayé de 4 liv. comme seul canon léger de campagne, avec un matériel léger;

2° Les canons de 6 liv. encore bons doivent être rayés, pourvus des munitions nécessaires, et formés en batteries de 6 pièces, dont 2 obusiers longs de 12 liv.

Propositions transitoires.

3° Les batteries de canons de 12 liv. et d'obusiers longs de 24 liv. doivent être provisoirement conservées;

4° Première acquisition de 12 batteries complètes de canons rayés de 4 liv. à 6 pièces, et

a) Pour chaque pièce, il sera fourni 2 caissons en ligne et au parc;

b) Chaque pièce sera approvisionnée à 400 coups, dont $^2/_5$ à obus à balles;

c) Toutes les pièces et voitures seront attelées de 4 chevaux.

5° Lors de l'augmentation des batteries de canons rayés de 4, les canons rayés de 6 seront employés comme pièces de position. Jus-

que là les canons de 6 liv. transformés seront approvisionnés de 400 coups par pièce, dont $^2/_5$ d'obus à balles;

6° La Confédération prend à sa charge l'acquisition des 12 batteries de canons rayés de 4 liv., la transformation des canons de 6 liv. encore en bon état, ainsi que l'établissement de toutes les munitions;

7° Des 12 batteries nouvellement établies, il en sera désigné une pour chaque division de l'armée; les autres feront partie de la réserve d'artillerie.

Frais.

Pour éclaircir la question des sommes nécessaires pour ces transformations et acquisitions nouvelles, nous terminons notre rapport par le devis ci-après :

Acquisitions nouvelles. Pour 12 batteries de canons de 4 liv. rayés.

Matériel. 72 bouches à feu, canons de 4 liv. rayés, à 1800 fr.	Fr.	129,600		
96 affûts équipés, à 1900 fr. . . .	»	182,400		
144 caissons » » 1650 »	»	237,600		
Pour le matériel, total			Fr.	549,600
Munitions. 17,280 coups, à 7 fr. . .	Fr.	120,960		
11,520 coups à obus à balles, à 7 fr. 50	»	86,400		
Pour les munitions, total			Fr.	207,360
Administration. Frais divers			»	13,040
Total des acquisitions nouvelles,			Fr.	770,000

Transformation des canons de 6 liv. et des munitions.

Matériel. 66 canons de 6 liv., transport et transformation, à 100 fr. . . .	Fr.	6,600		
Transformation des coffres à munitions, .	»	12,000		
Pour le matériel, total			Fr.	18,600
Munitions. 15,840 coups à 8 fr. . .	Fr.	126,720		
10,560 coups à obus à balles, à 8 fr. 50	»	89,760		
Pour les munitions, total			»	216,480
Administration. Frais divers . . .			»	4,920
Total des transformations,			Fr.	240,000
Le total général des frais s'élèverait donc à .			Fr.	1,010,000

Sur ce, Monsieur le conseiller f[illegible] croyons pouvoir clore

notre travail, vous recommander chaudement nos propositions, et vous assurer de notre haute considération.

Le 25 mars 1861.

La commission d'artillerie,

HANS HERZOG, colonel-inspecteur de l'artillerie.
WURSTEMBERGER, colonel. (1)
B. HAMMER, lieutenant-colonel. (1)
F. BURNIER, lieutenant-colonel. (1)
HANS KINDLIMANN, major d'artillerie.

II.

Au Chef du département militaire fédéral.

Monsieur,

Au moment où tous les Etats de l'Europe font les plus grands efforts pour introduire chez eux l'artillerie rayée et pour s'assurer les avantages incontestables qu'elle offrira dans certaines éventualités, la Confédération suisse, elle aussi, a dû s'occuper d'abord de recherches, puis d'expériences pratiques à ce sujet.

Nous devons à notre armée, unique boulevard de notre liberté et de notre indépendance, d'entrer résolument dans cette voie, et de lui fournir, pour le jour du danger, une arme capable d'augmenter encore sa confiance et son courage. Et si le caractère même de nos institutions demande que nous ne procédions qu'avec méthode et prudence dans la voie des innovations, nous espérons toutefois que la promptitude et l'énergie d'exécution ne feront pas défaut aussitôt que des résolutions auront été adoptées.

Les essais commencèrent en Suisse, au mois de février 1860, et furent continués en avril et en juin, avec le système français pur mis en parallèle avec un système imité du français et proposé par M. le lieutenant-colonel Muller, d'Aarau. Le perfectionnement de cet officier suisse donna déjà alors des résultats satisfaisants. Au mois de décembre de la même année, les essais furent repris avec certaines améliorations, et les résultats obtenus furent décidément supérieurs à ceux du modèle français.

(1) Par suite des explications données par le général Timmerhans, et les essais subséquents que l'on peut attendre, je réserve provisoirement mon jugement sur ce système.

On s'occupait de préparatifs pour des essais définitifs, qui devaient avoir lieu en février et en mars 1861, lorsque le général belge Timmerhans vint faire l'offre d'un nouveau système. Ce dernier parut tout d'abord adapté à nos circonstances, soit en raison de la simplicité de son principe, soit en raison des résultats favorables qu'on en connaissait déjà. Les préparatifs s'étendirent donc aussi à l'expérimentation de cette nouvelle proposition.

Les essais de février et de mars 1861 avec des pièces rayées permirent de constater que le système Muller était à tous les points de vue parfaitement applicable et pratique. Quelques difficultés que rencontrait l'inflammation des obus furent écartées par de simples précautions techniques.

Les résultats obtenus avec le système Timmerhans furent excellents pour la justesse de tir des projectiles pleins. La question de l'inflammation, qui est dépendante des sabots de papier que l'on emploie, ne fut pas parfaitement éclaircie; il en fut de même des résultats obtenus avec des sabots moins bien confectionnés, de consistance différente, ou gardés et transportés depuis longtemps. De nouvelles expériences furent donc décidées pour le mois de juin.

Le programme de ces essais embrassait une expérimentation comparative des deux systèmes pour le tir des obus et de la mitraille, pour la rapidité du feu, et pour les facilités du feu de combat ; l'on devait en outre faire des essais spéciaux sur les feux verticaux avec obus et sur quelques autres points en dehors de la comparaison des deux modèles.

Ces deux séries d'expériences ont fourni les éléments nécessaires pour établir dès à présent une échelle de comparaison entre les deux systèmes portant successivement sur les points suivants :

a) Légèreté, équipement, mobilité.

b) Confection des munitions.

c) Facilité de transport des munitions.

d) Service des pièces.

e) Justesse.

f) Diverses espèces de tir.

g) Application aux projectiles sphériques.

h) Trajectoire.

i) Force de percussion.

a) *Légèreté, équipement, mobilité.*

L'influence du recul étant à peu près égale dans les deux systèmes,

on peut donner aux canons, aux affûts et aux avant-trains la même force et le même poids.

Si l'on admet que, dans les deux systèmes, on munisse l'avant-train de 40 coups, le poids sera de 53 liv. en plus pour le système Muller. Si l'on munit l'avant-train Muller de 32 coups, comme dans l'artillerie française, il aura un poids en moins de 23 livres.

Ces différences de 53 liv. et 23 liv. n'auront aucune influence sur la mobilité des pièces; par contre elles se triplent pour les caissons.

(A suivre.)

LES DERNIERS COMBATS DE L'ANCIENNE BERNE.

(Suite.)

Brune sut admirablement tirer parti de cet état de choses. Le gouvernement français aurait voulu qu'à son arrivée il marchât aussitôt en avant, mais ayant trouvé les Bernois en mesure, il préféra temporiser. « Je prends le parti de négocier vaguement, écrivit-il au Directoire, en attendant que le général Schauenbourg occupe la position de Bienne (1). » Cachant son jeu sous des dehors de bienveillance, il fit informer indirectement le gouvernement bernois de ses dispositions pacifiques. Le parti de la paix, qui le 3 février avait décidé en principe l'établissement d'une constitution nouvelle au bout d'une année, donna dans le piége et proposa au général français une conférence à Payerne. Brune l'accepta, reçut les députés bernois Frisching et Tscharner avec des paroles affables et louangeuses, les assura de sa bonne volonté, regrettant seulement, disait-il, de ne pouvoir conclure un arrangement définitif sans avoir reçu de nouvelles instructions du Directoire. Il finit par proposer un armistice de 10 jours, avant la fin duquel tout serait certainement réglé à l'amiable. Moins aurait suffi pour endormir des gens décidés à fermer les yeux à l'évidence; les députés retournèrent à Berne et l'armistice fut conclu. Il devait expirer avec le mois de février.

Brune avait réussi au gré de ses désirs. « Il y a dans cette négociation, écrivait-il au Directoire, assez de points consentis pour la faire durer, et assez de demandes refusables pour la rompre à volonté (2). » Au moment même où il berçait les délégués bernois de si rassurantes promesses, il pressait l'arrivée des renforts et des muni-

(1) *Correspondance de Brune, n° 6.*
(2) *Ibid. n° 59.*

tions, profitait, pour concerter ses mesures avec Schauenbourg, de l'officier chargé d'informer ce général de l'armistice, et détaillait à Bonaparte le plan convenu. La gauche de Schauenbourg, lisons-nous dans une lettre du 18 février, devait attaquer Soleure, sa droite Buren, et marcher de là sur Aarberg. La droite de Brune se dirigerait sur Fribourg, sa gauche sur Morat, et tournerait Gumminen par Laupen (1).

Tandis que l'inaction servait les Français, qui prenaient tranquillement leurs dispositions, elle était fatale aux Bernois. Brune l'avait bien prévu. « Les délais que la nécessité oppose à l'exécution de votre volonté, disait-il le 17 février au Directoire, bien loin d'accroître la force de l'ennemi, la relâchent par l'ennui, la fatigue et le raisonnement de ses milices variées (2). » Rien n'est contagieux comme l'hésitation. Les troupes bernoises, d'abord si bien disposées, se démoralisaient; déjà se montraient de graves symptômes d'indiscipline; des agents de la France couraient le pays et se rencontraient partout; l'un des adjudants du général de Buren, d'Amiel, qui avait offert ses services comme émigré, se trouva être un espion; des billets, répandant la défiance contre le gouvernement, étaient semés sur les routes, dans les auberges et jusque dans les poches des soldats : l'on disait d'un côté que les Français n'en voulaient qu'à l'aristocratie, de l'autre que les chefs trahissaient et s'entendaient avec l'ennemi. Le peuple, qui détestait les Français, ne savait qui croire et à qui se fier.

La grande majorité murmurait hautement de l'armistice. Quand les hommes se montrent des femmes, souvent les femmes prennent par le courage la place des hommes. Patriciennes et paysannes, un même héroïsme animait les Bernoises. Elles exhortaient leurs maris, leurs fils, à défendre la patrie. « Point de conférences, la guerre, la guerre! » répondaient-elles aux timides conseils. De leur côté la minorité clairvoyante du gouvernement, les officiers, ne cessaient de pousser à l'action. Parmi ces derniers se faisait remarquer surtout le général d'Erlach, commandant la division de Morat. A la première sommation qui lui fut faite de reculer : « Nulle force de l'univers, répondit-il, ne me fera trahir mon devoir. Ce n'est pas à Morat qu'un Suisse peut avoir la pensée d'y manquer. » Par ses lettres du 6 et du 8 février déjà, il conjurait l'autorité de lui laisser prendre l'offensive : il rappelait l'ardeur de ses troupes, le peu de monde dont les Français disposaient à cette heure, et montrait la probabilité du succès. Tout fut inutile; les esprits étaient frappés d'aveuglement. Un

(1) *Correspondance de Brune, n° 62.*
(2) *Ibid. n° 59.*

sans force morale est un navire sans boussole. « Il n'y a ni Dieu ni Providence, disait l'avoyer Steiguer, pour des lâches qui n'ont pas le courage de faire leur devoir. »

IV

Les chefs, du moins, concertaient leur plan de campagne. De Varicourt, émigré français, officier du génie qui se faisait écouter du Conseil de guerre, en avait donné la première idée. On confia ensuite le projet, pour le modifier, au colonel de Gross, ancien militaire au service de Hollande, qui s'était distingué dans la défense de la forteresse de Grave. Le 20 février, les commandants de division et l'état-major se rendirent à Aarberg pour le discuter. Tous s'y trouvaient, à l'exception du général de Buren qui, se souciant peu de céder à des chefs plus jeunes que lui, concerta des dispositions avec le vieux général soleurois Altermatt, et envoya son projet à part à Berne. Le plan, dans son ensemble, fut adopté; une direction supérieure manquait encore. Berne, il est vrai, attendait un chef, le Zuricois Hotze, feld-maréchal-lieutenant au service de l'Autriche, officier d'une capacité et d'une bravoure éprouvées, qui avait offert ses services à sa patrie; mais Hotze n'était point arrivé (1), et il devenait urgent de confier à un seul homme la conduite de l'armée. Sur la représentation du colonel de Graffenried, le gouvernement prit une résolution et nomma d'Erlach général en chef.

Charles-Louis d'Erlach de Hindelbank, ancien maréchal-de-camp et colonel de dragons au service de France, n'était point un homme à talents militaires supérieurs. Excellent officier de cavalerie, il ne possédait pas le coup-d'œil du grand capitaine, et le reconnaissait avec modestie. Mais, à défaut de science, il portait en lui une âme puissante, et « les grandes pensées viennent du cœur. » L'essentiel en Suisse n'est pas d'avoir des tacticiens habiles; peut-on exécuter des manœuvres savantes avec des milices? mais des hommes de sens et d'énergie qui mènent les troupes à l'ennemi. A la guerre comme ailleurs, les idées les plus simples sont les plus fécondes; la demi-science, qui gâte l'esprit, vaut infiniment moins que l'instinct. Le général bernois ne resta pas au-dessous de sa tâche; il montra que si un d'Erlach ne pouvait plus conduire les soldats de la république à la victoire, il savait du moins succomber glorieusement avec la patrie dont ses ancêtres avaient sauvé la liberté (2).

(1) Hotze, après avoir obtenu son congé de l'Empereur, se mit en route pour la Suisse. Il touchait aux frontières bernoises lorsqu'il apprit la chute de la capitale.

(2) L'auteur de l'intéressante étude que nous empruntons à la *Bibliothèque uni-*

Le nouveau chef remit aussitôt le commandement de sa division de Morat au colonel Louis de Watteville de Loins, ancien commandant d'un régiment au service de France, et transporta son quartier-général à Aarberg, au centre de la position. Fatigué de tant d'hésitations qui devaient amener une issue fatale, il se rendit le 26 février à Berne, accompagné de soixante-douze officiers, membres du Grand Conseil comme lui, et se présenta devant l'autorité souveraine. « Je viens, dit-il, avant la fin de l'armistice, vous demander la permission de licencier l'armée. A quoi bon exposer tant de braves gens au danger d'être massacrés, ou d'essuyer une défaite inévitable dans les positions qu'on nous a fait prendre. Si vous persistez dans vos fausses mesures, je dépose ici ma charge, à moins que, mettant de côté toute honteuse faiblesse, rappelant les sentiments d'honneur et de patriotisme qui semblent s'être éteints en nous, vous ne me donniez le pouvoir de mettre à profit la bonne volonté et la valeur de la plus brave des nations. » Ces paroles magnanimes électrisèrent le Conseil. Plusieurs orateurs appuyèrent énergiquement le général; cédant à cet élan patriotique, le parti de la paix oublia de faire entendre ses considérations mesquines, et après une délibération de quatre heures on accorda à d'Erlach des pleins-pouvoirs illimités, pour prendre ses

verselle, M. Steinlen, émet dans ces lignes une série d'avis auxquels nous sommes loin de pouvoir nous ranger. De grandes pensées venant du cœur, de l'énergie, du sens même, ne sont point suffisants pour mener avec succès des troupes à l'ennemi. Il faut encore une certaine manière de disposer ces troupes, soit pour le combat, soit pour la marche, qui ne s'acquiert que par l'étude et par l'habitude, et qui constitue un art, conforme sans doute au bon sens, mais art spécial ou science qu'on nomme *tactique*. L'essentiel, en Suisse comme ailleurs, est de n'être pas trop inférieur à son adversaire dans la pratique de cet art. Où M. Steinlen se trompe, c'est de croire que l'habileté tactique doive aboutir nécessairement à des manœuvres qu'il appelle savantes, c'est-à-dire compliquées, grandioses, difficiles. Sur la place d'armes, de telles manœuvres peuvent être un bon exercice; mais à la guerre elles seraient dans la plupart des cas la preuve d'un faux jugement. En face de l'ennemi, les manœuvres les plus savantes, c'est-à-dire les plus sûres, sont ordinairement les plus simples; et d'ailleurs la véritable habileté se trouve dans une juste connaissance de l'instrument dont on dispose et dans un emploi conforme à ses propriétés. C'est ainsi qu'avec certaines troupes et dans certaines circonstances, on se mettra plus volontiers en ligne, avec d'autres en colonne, avec d'autres en tirailleurs, avec d'autres en grosses masses, etc. Ce qui a perdu les Bernois, et ici nous devons sortir de la tactique, c'est précisément d'avoir voulu se livrer à des opérations trop compliquées et à des plans transcendants. Disposer leur petite armée en douze colonnes, éparpillées sur un front s'étendant des Ormonts à l'Evêché de Bâle, aura pu paraître fort savant! tout le talent, en effet, d'un Napoléon et d'un Frédéric n'eût pas suffi à les conduire, à bien plus forte raison à leur procurer un succès. C'était là une faute capitale, que rien ne pouvait racheter. Les douze colonnes auraient été composées, au lieu de milices indisciplinées, des premiers soldats du monde sous les ordres des meilleurs tacticiens de Prusse, qu'elles n'auraient pas empêché la victoire de Brune, qui était loin cependant d'être un génie, mais qui était plus concentré. En somme, nous estimons que si le général bernois, s'est à la vérité montré tacticien peu habile, il a été encore bien moins stratège, et que par conséquent il est resté fort au-dessous de sa tâche. — *Réd. de la Revue militaire.*

dispositions et attaquer l'ennemi dès l'expiration de l'armistice. Immédiatement d'Erlach repartit pour arrêter ses mesures.

Il serait trop long, et du reste inutile, de détailler ici les modifications successives que subit le plan d'attaque des Bernois. Bornons-nous à indiquer les principaux points du projet définitif. L'armée tout entière était divisée en douze colonnes, y compris celle du colonel Tscharner, destinée à agir dans les Ormonts. La deuxième, venant de Fribourg, sous le colonel Stettler; la troisième, de toutes la plus forte et probablement commandée par d'Erlach en personne, au centre, et la quatrième, sous le colonel de Rovéréa, par le Vully, devaient converger sur Avenches, marcher de là réunies sur Payerne, et livrer devant cette ville un combat décisif. En cas de succès, Rovéréa se lançait du côté d'Yverdon, pour soulever les habitants de ces contrées, demeurés attachés à Berne, et faire une diversion utile sur le flanc et les derrières des Français, tandis que le gros de la division continuait sa marche en avant.

Au nord, la cinquième colonne devait traverser le lac de Bienne, gagner la montagne de Diesse et occuper le val St-Imier; la sixième, sous de Gross, enlever Bienne et se porter sur Bœtzingen, pivot de l'aile droite de Schauenbourg, attaquer ce village de concert avec la septième, commandée par Graffenried, et s'avancer sur la Reuchenette, pour fermer les défilés du Jura. Avant ce mouvement, la huitième colonne devait surprendre le village de Reiben, en face de Buren; la neuvième, postée à Langnau, au-delà de l'Aar, alarmer l'ennemi et couvrir Soleure, tandis que la dixième, prenant sans canons un chemin de montagne, tournerait Bœtzinguen pour seconder l'attaque de front, et que la onzième et la douzième s'ouvriraient une route à travers le Jura, pour pénétrer dans l'Evêché.

Malheureusement ce qui eût été facile au commencement de février offrait à cette heure d'immenses difficultés. La position de Schauenbourg était trop forte pour qu'on pût la rompre par un coup de main; la neige obstruait les passages du Jura au-dessus de Soleure, de sorte que beaucoup de troupes détachées de ce côté auraient affaibli l'armée sans motif suffisant; en général, pour tant de combats divers on avait trop peu de monde, pas de réserves, sauf les troupes des confédérés, sur le secours actif desquelles on ne pouvait fonder trop d'espérances, et comme dernière ressource le landstourm. Mieux aurait valu se borner au sud à la défensive, jeter toutes les troupes disponibles contre Schauenbourg, et le refouler dans l'Evêché. Mais on comptait trop sur le soulèvement d'une partie des populations vaudoises, et l'on voulait tout entreprendre à la fois, vrai moyen de se faire battre partout. Du reste, les Bernois ne de-

vaient pas même essayer d'exécuter leur plan : ils allaient être prévenus.

A peine d'Erlach, en effet, avait-il reçu ses pleins-pouvoirs, que déjà l'on recommençait à négocier. Le 25, Brune expédiait à Schauenbourg l'ordre positif d'attaquer Soleure le 1er mars (1), et en même temps il invitait les délégués Bernois à reprendre les conférences. Sur cet avis, qui parvint à Berne le 27 février au soir, les députés se hâtèrent de se rendre à Payerne. Brune, cette fois dur et impérieux, leur signifia son ultimatum. Il exigeait l'établissement immédiat d'un gouvernement provisoire, celui d'une nouvelle constitution, et le licenciement des milices bernoises. Sourd à toutes les représentations qui lui furent faites, il n'accorda pour réfléchir qu'une prolongation d'armistice de trente heures, qui devait finir le 1er mars, à dix heures du soir.

Frisching et Tscharner revinrent à Berne le 28 février à la nuit. Le lendemain matin, le Grand Conseil, après une vive discussion, accepta à une faible majorité la première partie de l'ultimatum et se déclara provisoire, mais en même temps il refusait de licencier les troupes avant que les Français ne se fussent éloignés. Tscharner fut renvoyé à Payerne, et en même temps l'ordre fut expédié à d'Erlach de ne rien entreprendre jusqu'au retour du négociateur. Le général, qui avait concerté toutes ses mesures pour attaquer le lendemain avant jour, communiqua immédiatement, le 1er mars à six heures du soir, le contre-ordre à ses commandants de division. Fatal contre-ordre, qui fut la cause principale des désastres du lendemain et de la démoralisation de l'armée bernoise ! Le parti de la paix, par sa faiblesse, se faisait le meilleur allié de la perfidie de Brune.

Tscharner, cependant, que les avant-postes français arrêtèrent longtemps, était arrivé non sans peine à Payerne avec deux conseillers fribourgeois. Brune refusa d'abord de les recevoir, disant que l'armistice avait pris fin et qu'il irait lui-même à Berne rendre visite au gouvernement provisoire, accompagné de ses hussards et de quelques compagnies de chasseurs ; puis, les députés restant, il se ravisa et les amusa de pourparlers, tandis que ses troupes se mettaient de tous côtés en marche et commençaient les hostilités. D'Erlach, qui, malgré sa santé délabrée, avait aussitôt couru à Berne avec ses officiers membres du Conseil pour essayer de faire révoquer le contre-ordre, était absent au moment de l'attaque et ne put donner à ses divisionnaires aucune direction.

(1) *Correspondance de Brune*, n° 117.

V

En informant Schauenbourg de la prolongation de l'armistice, Brune ajoutait : « Si à la trentième heure vous n'avez pas de nouveaux ordres, vous continuerez vos mouvements [1]. » Schauenbourg n'avait pas même attendu cette limite. Le matin du 1er mars, il fit attaquer et enlever, après une assez vive résistance, les postes soleurois du château de Dornach et de la vallée de Matzendorf. A ces nouvelles, et sur l'invitation, paraît-il, du général soleurois Altermatt, le général de Buren envoya deux bataillons bivouaquer sur le Weissenstein, dans une neige profonde, ce qui affaiblit d'autant plus sa division déjà peu nombreuse. Un autre bataillon bernois, celui du colonel Wurstemberguer de Wittikofen, appuyé de trois compagnies, alla occuper au-delà de l'Aar le village de Langnau, presque entouré par les postes français. Il devait, ainsi que nous l'avons vu, commencer l'attaque, soutenu par les troupes de Graffenried postées à Buren; mais plusieurs détachements de celles-ci déclaraient déjà ne pas vouloir passer la frontière, et le poste de Langnau, pour la défensive, n'était pas tenable.

Schauenbourg, serrant sa ligne, suivant les instructions de Brune, avait concentré ses troupes en avant de Bienne du côté de Soleure, entre Bœtzinguen et Langnau. Sa force principale se trouvait massée derrière une colline couverte de bois, nommée le Buttenberg. Des batteries, établies sur plusieurs points, couvraient son front et sa gauche; son quartier-général était à Pieterlen. Certains indices, la demande, entr'autres, qui lui fut faite par le colonel de Gross, de retirer quelque peu ses avant-postes, devaient l'avertir du projet des Bernois de prendre l'offensive. D'ailleurs il avait reçu l'ordre de Brune et il résolut de commencer les mouvements. Le temps était calme, le ciel découvert; la lune brillait dans la seconde moitié de la nuit; tout favorisait les opérations militaires.

Pour endormir dans la sécurité les Bernois cantonnés à Langnau, les Français avaient retiré leurs avant-postes. Mais ils s'avancent de nouveau à la faveur de l'obscurité, cernent le village, et, le 2 mars, à 4 heures du matin, attaquent brusquement. Les Bernois, au nombre de 850 hommes, la plupart Oberlandais, se mettent à la hâte en défense et résistent avec énergie. Mais que peuvent-ils contre le nombre? L'ennemi les entoure et occupe les hauteurs; bientôt leurs canons sont enlevés, 200 d'entre eux sont tués ou blessés, 200 faits prisonniers; leur commandant lui-même, le brave colonel Wurstem-

[1] *Correspondance de Brune*, nº 130.

berguer, est blessé et pris; le reste s'enfuit en désordre. Schauenbourg poursuit immédiatement sa route, enlève le poste soleurois de Granges, culbute un bataillon bernois qui s'oppose à lui, et s'approche de Soleure.

Sur ces entrefaites, le colonel de Graffenried, qui ne soupçonnait rien, avait entendu de Buren la canonnade et la fusillade. Il fit tirer le canon d'alarme, et avec la bonhomie suisse, croyant à un malentendu, il envoya son adjudant Wyss à Schauenbourg pour demander des explications. Le général français prétendit que la veille le colonel de Gross avait déjà dénoncé l'armistice, et ajouta : « J'ai voulu moi-même commencer le bal à quatre heures du matin. — Nous voilà donc en guerre, reprit l'adjudant, puisque vous avez commencé les hostilités. — Pardieu, vous le voyez assez, » fut la réponse, et Schauenbourg continua sa route.

Le général de Buren, enfin accouru au feu, était parvenu à rallier aux portes de Soleure deux bataillons, avec lesquels il se préparait à tenir tête à l'ennemi. Le colonel Fréderic de Watteville, appelé en toute hâte du Weissenstein, le secondait de son mieux, aidé par le colonel de Tavel et le capitaine Gaudard. On arrêtait les fugitifs, on les forçait à se remettre en ligne; le lieutenant Rubi d'Unterseen, qui s'y refusait, fut massacré par les soldats. De l'autre côté de l'Aar, le capitaine Kœnig, avec une batterie de gros calibre, balayait la plaine et faisait grand mal aux Français par son feu bien dirigé. En avant ! crièrent les officiers; en avant! répétèrent les soldats; et la colonne, pleine d'ardeur, se mit en marche contre l'ennemi. L'on pouvait résister encore; l'on pouvait, en cas de revers, se retirer dans la ville qui, grâce à ses fortifications, aurait tenu contre une première attaque, lorsque tout à coup l'ordre arriva de s'arrêter.

Schauenbourg, sans s'inquiéter des troupes bernoises, avait fait sommer Soleure de se rendre. Là aussi, plus complètement encore qu'à Berne, dominait le parti de la faiblesse. Le gouvernement, terrorisé par les menaces du général français, avait aussitôt résolu de céder, et tandis que les Bernois se préparaient à se battre, depuis longtemps le vieux général Altermatt, déjà presque dans l'enfance, était sorti de la ville, dans une calèche escorté de gens coiffés de casques, armés de hallebardes de l'arsenal, pour traiter avec Schauenbourg de la capitulation. Schauenbourg se hâta de conclure; on lui ouvrait sans combat une place en état de se défendre, le pont de l'Aar et la route de Berne. Dès ce moment la campagne était décidée; il était environ onze heures du matin.

(A suivre.)

NOUVELLES ET CHRONIQUE.

A la date du 1er novembre, le Conseil fédéral a nommé M. le lieutenant-colonel Hammer, de Soleure, aux fonctions d'instructeur en chef de l'artillerie, vacantes depuis la démission de M. le colonel Denzler.

Neuchâtel. — Le Conseil d'Etat vient de faire distribuer aux membres du Grand Conseil un projet de loi militaire qui, essentiellement, diffère de la loi actuelle sur les points suivants :

1. Il rétablit la classe de la réserve fédérale, confondue jusqu'ici avec l'élite, sous le nom de contingent fédéral.

2. Il supprime les commandants de district.

3. Il abroge les dispositions de la loi actuelle en vertu desquelles l'Etat fournit l'armement aux milices et les remplace par d'autres qui chargent l'Etat de la moitié du prix de l'habillement, et du tiers ou de la moitié du prix de l'armement des différentes troupes. Chaque guide fournit son cheval et reçoit de l'Etat un manteau et l'équipement du cheval.

4. Il réduit le service des officiers à mesure qu'il serait limité dans l'élite et la réserve à l'âge de 40 ans pour les officiers supérieurs, et à l'âge de 36 ans pour les capitaines et lieutenants. Dans la landwehr, tout service finirait pour eux à l'âge de 48 ans.

5. Il détermine que le grade d'officier ne peut être imposé aux sous-officiers qui ont atteint l'âge de 30 ans.

6. Les exercices locaux de la landwehr seraient remplacés par des casernements de quatre jours tous les deux ans.

7. Lors d'une mise sur pied du contingent, les communes seraient tenues de fournir, contre indemnités, les chevaux nécessaires, dans la proportion d'un cheval par 1400 fr. d'impôt direct payés par leurs ressortissants.

Vaud. — Dans sa séance du 9 octobre, le Conseil d'Etat a nommé MM. *Blanchet*, Marc-Louis, à Lutry, 1er sous-lieutenant de chasseurs de gauche no 2 de réserve du 3e arrondissement.; — *Duboux*, Abram, à Cully, 2d sous-lieutenant de chasseurs du 113e bataillon du 3e arrondissement, — et *Steiner*, Henri-Louis, à Yverdon, 2d sous-lieutenant de mousquetaires no 1 d'élite du 6e arrondissement. — Le 12, M. *Martinet*, François-Louis, à Vuittebœuf, lieutenant de mousquetaires no 2 d'élite du 6e arrondissement. — Le 15, M. *Larpin*, Louis-Marc-Henri, à Lausanne, lieutenant de mousquetaires no 3 d'élite du 3e arrondissement. — Le 19, MM. *Nicati*, Charles, à Cully, 1er sous-lieutenant de mousquetaires no 2 de réserve du 3e arrondissement; — *Gaulis*, Eugène, à Lausanne, 1er sous-lieutenant de chasseurs du 113e bataillon du 3e arrondissement; — *Destraz*, Louis, à Essertes, capitaine de mousquetaires no 4 de réserve du 1er arrondissement, — et *Wyld*, Jules, à Lausanne, 1er sous-lieutenant de mousquetaires no 1 d'élite du 3e arrondissement. — Le 22, MM. *Gérésole*, Adolphe, à Lausanne, 2d sous-lieutenant de mousquetaires no 3 de réserve du 3e arrondissement; — *Stebler*, Louis, à Yverdon, 2d sous-lieutenant de mousquetaires no 1 d'élite du 6e arrondissement, — *Gross*, Auguste, à Lausanne, — et *Nicod*, Adrien-Louis, à Granges, vétérinaires-militaires avec rang de 2d sous-lieutenant. — Le 25, *Jaques*, Jules, à Ste-Croix, 1er sous-lieutenant de chasseurs du 113e bataillon du 6e arrondissement.

LAUSANNE. — IMPRIMERIE PACHE, CITÉ-DERRIÈRE, 3.

SUPPLÉMENT AU N° 20 DE LA REVUE MILITAIRE SUISSE.

RAPPORT

DU DÉPARTEMENT MILITAIRE FÉDÉRAL SUR SA GESTION EN 1860.

(Suite.)

XIX. TABLEAU DES TROUPES INSTRUITES EN 1860, ET DE LEURS JOURS DE SERVICE.

Les *écoles fédérales*, y compris le rassemblement de troupes, ont réuni en 1860, en fait d'officiers, de sous-officiers et de soldats . . . . :		20,452 hom.
Les *écoles cantonales* ont réuni :		
a) Recrues des armes spéciales (écoles préparatoires)	2,308 hom.	
b) Recrues de chasseurs et de fusiliers avec leurs cadres . . .	13,507 »	
c) Bataillons d'élite appelés aux cours de répétition	36,000 »	
d) Bataillons de réserve	11,000 »	
e) Landwehr inspectée	46,653 »	
		109,468 »
Total des troupes inspectées en 1860,		129,920 hom.

Ce chiffre renferme, il est vrai, quelques doubles emplois; c'est ainsi que les recrues des armes spéciales figurent à la fois dans les écoles cantonales préparatoires et dans les écoles de recrues fédérales. Mais en revanche différents exercices et diverses inspections qui ont eu lieu dans les cantons, ne sont pas compris dans ce tableau; c'est le cas, par exemple, de l'instruction qui a été donnée aux compagnies de chasseurs de droite.

Les jours de service des troupes appelées aux écoles fédérales se décomposent comme suit :

Jours de route, d'entrée au service et de licenciement .	102,766
Jours de service proprement dit	318,939
	421,705

Les états fournis par les cantons au département militaire fédéral ne nous permettent pas d'indiquer aussi exactement le nombre des

jours de service faits dans les cantons. Pour avoir un résumé approximatif qui puisse servir de moyenne pour un certain nombre d'années, nous prendrons simplement pour base la durée légale du service prescrit pour les recrues, l'élite, la réserve et la landwehr, en y ajoutant pour chaque fois un jour d'entrée et un jour de licenciement. Nous obtenons ainsi les chiffres suivants :

Ecoles préparatoires des recrues des armes spéciales (16 jours)	36,928
Ecoles de recrues de chasseurs et de fusiliers avec leurs cadres (32 jours en moyenne)	441,822
Bataillons d'élite, y compris leurs cadres (6 jours en moyenne et en supposant un effectif réglementaire) .	336,492
Bataillons de réserve (4 jours en moyenne)	105,336
Toute la landwehr, conformément aux états (3 jours en moyenne)	139,959
	1,060,537
Ce qui fait, en ajoutant le chiffre de	421,705
obtenu ci-dessus, un total général de	1,482,242

Ces chiffres peuvent n'être pas tous parfaitement exacts, mais en général ils s'éloignent peu de la vérité, et sont plutôt inférieurs que supérieurs à celle-ci.

Le nombre des jours de service et le sacrifice qui en résulte pour le pays peuvent paraître au premier abord très considérable. Cette opinion se modifie si l'on réfléchit que ce chiffre ne correspond qu'à une armée permanente de 4061 hommes qui resteraient au service toute l'année. Ce chiffre est bien peu considérable en comparaison des armées qui existent dans les nations grandes ou petites qui nous entourent. Il est superflu de faire remarquer en outre que notre système développe une armée de 180,000 hommes capables de défendre le pays, sans enlever de bras aux professions civiles.

XX. SERVICE ACTIF.

La question de Savoie nous a obligés à mettre sur pied un certain nombre de troupes, dont les unes faisaient un cours de répétition anticipé, de manière à être prêts à toute éventualité, et dont les autres ont été appelés en activité pour l'occupation de Genève, sous le commandement de M. le colonel Ziegler.

Les troupes envoyées à Genève ont été remplacées de six en six semaines. Deux bataillons d'infanterie et des armes spéciales en pro-

portion y ont été appelés en général en même temps. Voici l'indication des troupes qui ont successivement occupé Genève :

				Effectif.	Nombre des jours de route et de séjour.
Batterie	nº	5,	Berne	163	7,172
»	»	12,	Lucerne	170	7,480
»	»	22,	Vaud	183	8,601
»	»	25,	Genève	181	6,697
Guides	»	7,	Genève	33	2,603
Carabiniers	»	1,	Berne	125	5,125
»	»	10,	Vaud	103	4,738
»	»	18,	Appenzell Rh. ext.	105	5,355
»	»	38,	Argovie	104	4,576
Bataillon	»	5,	Zurich	668	30,728
»	»	6,	Neuchâtel	721	30,282
»	»	35,	Valais	541	28,132
»	»	43,	Berne	698	36,296
»	»	56,	Fribourg	708	36,108
»	»	58,	Berne	666	27,306
»	»	84,	Genève	700	26,600
Compe séparée	nº	7,	Genève	111	4,773
			Total,	5,980	272,572

Le rapport de M. le colonel Ziegler constate que la troupe était en commençant assez en arrière pour le service actif. Mais les lacunes ont été comblées avec beaucoup de zèle et avec un entier succès, en sorte que les différents corps purent prendre le chemin de leurs foyers comme des troupes formées. La conduite et la discipline ont été irréprochables. Nous devons en outre rendre hommage aux autorités et à la population de Genève pour les prévenances et les sentiments d'affection fédérale avec lesquels ils ont reçu les troupes.

Les corps suivants ont fait des cours de répétition anticipés :

				Effectif.	Nombre des jours de route et de séjour.
Bataillon	nº	19,	Berne	701	9,113
»	»	20,	Genève	692	8,304
»	»	26,	Vaud	722	7,942
»	»	39,	Fribourg	641	8,974
»	»	40,	Valais	651	7,161
»	»	46,	Vaud	698	8,376
Carabiniers	»	3,	Vaud	104	1
»	»	7,	Valais	93	
Batterie	»	9,	Vaud	1	
»	»	53,	Genève		
			Total,	4	

Ces troupes, mises sur pied le 26 mars, furent toutes licenciées avant le 12 avril, après avoir été inspectées par un officier de l'état-major fédéral.

XXI. ADMINISTRATION DU COMMISSARIAT.

a) *Généralités.*

Le commissariat a dû s'occuper d'abord du règlement des affaires suivantes, en traite depuis 1859 :

1° Liquidation des comptes de la surveillance des frontières en 1859, s'élevant à 1,439,021 fr. 68 c.

2° La liquidation d'environ 80 comptes d'écoles de 1859 pour une valeur de 897,491 fr. 09 c.

Ces matières étaient restées en retard par suite de la maladie du commissaire des guerres en chef. Cet employé a dû s'abstenir encore de tout le courant du travail par le même motif en 1860. M. le lieutenant-colonel Hüser, teneur de livres et vérificateur du commissariat, a été appelé à le remplacer.

Au service ordinaire a dû s'ajouter en 1860 le travail extraordinaire causé par la mise sur pied relative à la question de Savoie, et par tout ce qui a rapport aux pensions des Suisses revenant de Naples, cet objet ayant été renvoyé au département militaire par le Conseil fédéral.

Malgré ce surcroît d'occupations, le commissariat a pu expédier assez rapidement ces affaires. On n'a plus entendu de réclamations au sujet de la lenteur que le commissariat mettait à faire ses payements. Tous les comptes des écoles ont été réglés à temps. Les comptes de l'armement de 1860 ont été également établis de manière à pouvoir figurer dans le compte général de la Confédération, et, s'il n'y sont pas portés, cela ne provient que de ce que les travaux du bureau, du génie et certains travaux de confection de munitions, n'étant pas finis eux-mêmes, ne peuvent pas donner lieu encore à un règlement de comptes définitif. Les écoles fédérales et les cours de toute espèce s'élèvent à 93.

Les officiers du commissariat ont été appelés pour presque toutes ces écoles. Les commissariats cantonaux n'ont fait le service fédéral que dans quelques écoles de peu d'importance, ou bien dont l'emplacement était rapproché du siége du commissariat cantonal.

Le nombre des commissaires appelés au service de 1860 est le suivant :

	I cl.	II.	III.	IV.	V.	Total.
Service d'instruction . . .	—	2	12	7	18	39
Service actif et reconnaissances	1	6	3	1	8	19
Total,	1	8	15	8	26	58

Le commissariat se compose de 92 officiers; plus de la moitié a donc été appelé au service.

Voici maintenant quelques données spéciales sur certaines branches de l'administration.

b) *Subsistances.*

Les subsistances ont été distribuées en nature, soit pendant l'instruction, soit pendant le service actif à Genève. Les logements chez les habitants n'ont eu lieu que dans les journées de route pour la troupe marchant en corps. Le service des vivres n'a été adjugé qu'ensuite de concours, et n'a pas été alimenté par des magasins.

Voici le prix des subsistances sur les différentes places d'armes :

Prix par rations.

	Pain. Cent.	Viande. Cent.	Fourrage. Cent.	
Aarau	20	24	142 2/5	Avoine en régie. Abandon du fumier.
Baden	29 1/4	34 3/8	188 1/2	
Bellinzone	26	30	200	
Bière	21	36	155 1/2	
Brugg	23	31	184	
Coire	22	25	180	
Colombier	27	35	155 1/2	
St-Gall	26	31	149 1/2	
Genève	22 1/2	36	188	
Lucerne	24	35	170	
Luziensteig . . .	22	25	195	
St-Maurice	26 1/4	32	160	
Moudon	26	34	—	
Soleure	—	—	160	Abandon du fumier.
Thoune	22 1/2	31	184	Avoine en régie.
Winterthour . . .	23 1/2	31 1/2	162	Avoine en régie. Abandon du fumier.
Zurich	23	31 1/2	150	Idem.
Prix moyen . . .	24	31 1/5	170 1/5	
La moyenne était en 1859	19	27 1/2	177	

La ration de pain et de viande est revenue ainsi en moyenne à 55 $^1/_3$ centimes, soit à 4 $^2/_3$ centimes de moins que la taxe réglementaire de 60 centimes. Le prix des fourrages a en revanche dépassé la taxe réglementaire (1 fr. 50) de 20 $^1/_8$ centimes.

c) *Transports.*

Les chemins de fer ont introduit de profondes modifications dans les transports de l'armée. Ce nouveau moyen pourra rendre des services immenses, si dès l'origine les administrations des différentes compagnies cherchent à s'entendre et à s'aider pour tout ce qui concerne le personnel et le matériel. Le département militaire a soumis ces questions à plusieurs reprises à des commissions, et cherchera à entrer en négociations à ce sujet avec les diverses entreprises. Nous avons cherché à réunir les renseignements sur ce que nous pourrions attendre des chemins de fer au point de vue du nombre des troupes à transporter. Les compagnies ont en général répondu avec prévenance aux questions qui leur ont été adressées à ce sujet; elles aussi désirent que la question soit réglée dans une conférence générale.

Les chemins de fer ont transporté en 1860 des troupes en assez grand nombre, et nous avons eu à leur payer à titre d'indemnité 87,770 fr. 87 c., sans compter les frais de transport des militaires voyageant isolément. Quelques difficultés s'élèvent encore sur la manière de compter les taxes; elles pourront être aplanies également dans une conférence.

d) *Service vétérinaire.*

Le service fédéral a requis en 1860, y compris la mise sur pied et les reconnaissances, 5143 chevaux qui ont été taxés. Les chevaux de la Confédération n'étant pas soumis à la taxe, ne sont pas compris dans ce nombre.

Ont été traités par le vétérinaire	2138	chevaux.
Guéris et rendus aux propriétaires sans dépréciation	940	»
Déprécies	1151	»
Laissés pour comptes et vendus aux enchères . .	20	»
Péris ou abattus	27	»
	2138	chevaux.

Les 578 maladies proviennent de pressions, sur lesquelles 426 sont des pressions de selle.

Les frais de traitement de ces chevaux se sont élevés à	Fr.	12,229 32
soit en moyenne de 5 fr. 72 c. par cheval.		
Les dépréciations s'élèvent à	»	55,865 —
pour 1151 chevaux, soit en moyenne de 48 fr. 54 c. par cheval.		
Pertes sur les chevaux vendus	»	9,540 36
Prix des chevaux péris ou abattus	»	17,237 —
Frais de taxe	»	6,022 —
Total pour frais de traitement et dépréciation .	Fr.	100,893 68

Chiffre qui dépasse celui de 1859 de 16,000 francs. Mais en 1859, 4660 chevaux seulement ont été au service; de plus la morve s'étant déclarée dans une batterie st-galloise appelée au rassemblement de troupes, il en est résulté une dépense extraordinaire de 11,394 fr. 93 cent.

e) *Chevaux de la Confédération.*

				Nombre de chevaux.		Taxe.
La Confédération possédait au 31 décembre 1859				120	Fr.	65,885 —
Elle a acheté en 1860				42	»	40,486 —
				162	»	106,371 —
Vendus aux enchères . . .	31	Fr.	9,806			
Péris	1	»	600			
Pertes sur les ventes . . .		»	2,994			
				32	Fr.	13,400 —
					»	92,971 —
Mieux value sur les taxes					»	430 —
Etat au 31 décembre 1860				130	»	93,401 —
Prix moyen d'un cheval					»	720 —
Frais d'entretien					»	53,061 75
Loyers perçus					»	44,280 —
Excédant des dépenses					»	8,781 75

Cette perte provient de l'augmentation du prix des fourrages en 1860, de l'achat de 40 chevaux au mois de novembre, qui durent être nourris en hiver sans rien rapporter, et enfin du peu d'élévation du prix de loyer fixé à 2 fr. 50 c. par jour, tandis qu'on paie pour le loyer d'un bon cheval de particulier, 3 fr. 50 c. La Confédération, les cantons et surtout les officiers fédéraux, qui se servent des chevaux, profitent du bas prix de ce loyer.

f) *Matériel du commissariat.*

Jusqu'à présent, on a compris sous cette rubrique, non seulement les effets de caserne et de campement, mais aussi le matériel sanitaire. Comme ces divers objets sont restés sous la même surveillance en 1860, nous en parlerons ici dans le même chapitre :

L'inventaire complet s'en montait au 1er janvier 1860, à	Fr.	297,519 65
On a acheté en 1860 des objets pour	»	9,815 50
	Fr.	307,335 15
Diminution et déchet du 10 %	»	31,670 68
Valeur au 1er janvier 1861	Fr.	275,664 47

g) *Comptabilité.*

Le commissariat et le bureau de comptabilité du département militaire. L'administration du matériel, le bureau topographique ont, il est vrai, le droit de proposer directement des dépenses; mais les devis et les comptes passent cependant tous par le commissariat. Voici les principaux articles du budget militaire :

Les recettes se sont élevées à 115,441 fr. 53 c., c'est-à-dire à 51,441 francs 53 c. de plus qu'au budget. Le rapport du département des finances et le compte général, donneront à cet égard des explications.

La somme des dépenses portée au budget, ou votée comme crédits supplémentaires, s'élève à .	Fr.	2,480,588 01
Les dépenses se sont élevées en réalité à . .	»	2,601,352 59
Excédant des dépenses	Fr.	120,764 58

L'augmentation des dépenses au-delà de 2,600,000 fr., non compris les frais de l'armement de 1860, et ceux de 1859, qui n'ont pas encore pu être réglés, s'explique principalement par les articles suivants :

a) Transformation des fusils	Fr.	481,000
b) Entretien et réparation des bateaux à vapeur du lac majeur	»	38,000
c) Expériences avec les armes à feu	»	29,000
d) Essais d'habillement	»	27,000
Soit en nombre rond	Fr.	575,000

Les dépenses militaires seraient restées à 2,025,000 fr. sans ces articles imprévus.

Si le crédit alloué a été dépassé de 120,000 fr., cela provient des causes suivantes :

a) Les dépenses résultant du rassemblement de troupes, ont dépassé ce qui était prévu de 83,020 fr. 58 c. En 1859 déjà ce crédit avait été dépassé de 17,000 fr. L'effectif des troupes appelées en 1860, a dépassé de 721 hommes celui de 1859, parce qu'un demi-bataillon de plus y a été appelé, et que les bataillons sont entrés au service avec un effectif plus fort. Le nombre total des journées de route et de service, s'est élevé en 1860, à 79,935, tandis qu'il n'était en 1859, que de 58,454. Le prix des rations a été plus élevé en 1860 que précédemment. Le pain a coûté 9 centimes et la viande 1 ½ centime de plus. La saison pluvieuse de l'année dernière a nécessité des distributions extraordinaires plus fréquentes de vin et de paille. Les troupes ont essentiellement voyagé en chemin de fer, ce qui leur a fait gagner du temps, mais a augmenté la dépense. Les indemnités qu'il a fallu payer aux propriétaires ont atteint un chiffre considérable à cause de la nature du terrain. Les chiffres suivants établissent encore mieux la différence entre les deux années :

	Dépenses en 1860.	1859.	Différence.
Solde	Fr. 83,714 38	69,287 91	14,426 47
Subsistance	65,639 82	45,282 79	20,357 03
Dépses de campemt et de garde	18,118 56	5,053 16	13,065 40
Transport et chemin de fer	23,356 09	12,008 73	11,341 36
Indemnités pour le terrain .	22,429 76	11,032 70	11,397 06

Ces différents articles donnent à eux seuls un excédant de dépenses de 70,587 fr. 32 c. Le reste provient d'articles moins importants, tels que les munitions, par exemple.

Il est évident que le crédit de 150,000 fr. accordé pour les rassemblements de troupes est insuffisant. Pour ne pas dépasser ce crédit, il faudrait réduire la troupe et diminuer la durée des exercices au point que le but serait totalement manqué, et que ni les officiers, ni les soldats n'acquerraient les connaissances pratiques nécessaires. Il faudra donc bien, à l'avenir, augmenter le crédit affecté aux rassemblements de troupes.

b) *Augmentation de dépenses pour les écoles de recrues et les cours de répétitions.*

Recrues d'artillerie	Fr. 11,212 52
Cours de répétition de cavalerie	» 12,095 50
» » de carabiniers	» 24,351 78
» » de réserve d'artillerie . . .	» 29,059 68
» » de réserve de carabiniers . .	» 8,000 90
Total,	Fr. 84,720 38

Ces excédants proviennent en très grande partie des allocations insuffisantes du budget. Elles étaient insuffisantes déjà dans les dernières années. Pour les écoles de recrues, par exemple, l'on ne tient pas assez compte des surnuméraires; l'on ne songe pas non plus, lors de l'établissement du budget, que les armes spéciales qui prennent part à l'école centrale et aux rassemblements de troupes, y restent beaucoup plus longtemps que s'il s'agissait d'un service ordinaire. La cavalerie, par exemple, fait dans ces deux cas un service de 14 jours au lieu de six. Les jours de route et les frais de transport sont aussi ordinairement estimés trop bas, lorsqu'il s'agit de places d'armes un peu éloignées. Enfin, le budget ne prévoit pas toujours exactement le nombre des corps qui doivent faire du service; c'est ainsi que pour 1860, il n'indique que sept batteries de réserve d'artillerie au lieu de neuf, comme devant avoir leur cours de répétition.

Pour quelques articles, les dépenses sont restées au-dessous du budget; par exemple, pour le personnel des instructeurs, il a été fait une économie de 10,633 fr. 30 c.; pour les cours de répétition d'artillerie d'élite, elle a été de 15,799 fr. 50 c.; pour les cours de répétition de cavalerie de réserve, de 4,573 fr. 85 c.; pour les travaux trigonométriques, 10,920 fr., etc. Le total de la différence en moins s'élève à 80,833 fr. 51 c.

Il faut ajouter aux dépenses militaires que nous avons dit s'élever à	Fr. 2,601,352 59	
Celles qui se rapportent à l'armement de 1859 et de 1860, et qui, telles qu'elles sont réglées jusqu'à aujourd'hui s'élèvent à .	» 1,097,066 74	
Le total des dépenses militaires en 1860 est donc de		Fr. 3,698,419 33

Ces dépenses se sont élevées en 1859 à :

Dépenses ordinaires	Fr. 2,522,302 64	
Surveillance des frontières . .	» 1,431,742 42	Fr. 3,954,045 06
Diminution des dépenses en 1860,		Fr. 255,625 73

XXII. SERVICE SANITAIRE.

a) *Généralités.*

Le chef de ce service a eu à s'occuper, outre les affaires courantes, des mesures préparatoires pour la mise sur pied de 1860, et de la révision de toutes les instructions et de tous les formulaires relatifs à son administration.

Le médecin en chef, assisté de plusieurs officiers supérieurs de l'état-major sanitaire, a revu, en 1860, toutes les ordonnances relatives au service de santé, en y ajoutant une nouvelle instruction pour les fraters et les infirmiers. Le résultat de ce travail a été soumis à une commission spéciale déjà précédemment désignée. Ce n'est qu'au commencement de 1861, que le Conseil fédéral a approuvé les projets qui lui ont été proposés. Le médecin en chef a ainsi terminé un travail qui était à son ordre du jour depuis la création de la nouvelle organisation militaire.

Quelques cantons se sont plaints de ce qu'on leur avait refusé le visa pour les comptes dans lesquels ils réclamaient 25 % pour des médicaments non employés qui leur ont été rendus. Cette réclamation nous ayant paru équitable, nous avons décidé de l'admettre jusqu'à ce que ce qui est relatif à cette bonification soit réglé d'une manière définitive par les nouvelles dispositions sur le service sanitaire.

Le médecin en chef s'est occupé au printemps de la création d'hôpitaux et de moyens de transports pour les malades. Plusieurs officiers de l'état-major sanitaire ont été chargés de rechercher dans les divers cantons des bâtiments qui pourraient servir d'hôpitaux. Le résultat de leurs recherches pourra être en temps et lieu fort utile.

Nous devons ajouter encore que les rapports de MM. Wieland et Brière, médecins de division, sur le voyage qu'ils ont fait en Italie en 1859, ont été distribués à tous les médecins d'ambulance et de troupe. Le Conseil fédéral a accordé une recommandation et un subside à M. le docteur Ruepp, instructeur prur le service de santé, afin de lui permettre d'examiner les compagnies sanitaires de la Bavière et du Wurtemberg. Le résultat de cette mission a été très profitable à l'instruction sanitaire.

b) *Matériel sanitaire.*

La plus grande partie du crédit destiné à l'acquisition de matériel d'hôpitaux a été consacré à l'achat d'effets de casernes; aussi l'augmentation du matériel a-t-elle été très faible. Le crédit ayant été doublé pour 1861, on pourra regagner le temps perdu. Ce qui est indispensable, c'est l'acquisition de sacs pour paillasses, dont le nombre est hors de proportion avec celui des couvertures.

C'est surtout la nécessité de compléter le matériel sanitaire en suivant avec énergie et persévérance un plan bien arrêté, qui nous a engagés à séparer le matériel sanitaire de celui du commissariat, ainsi que nous l'avons annoncé plus haut.

Le matériel sanitaire des troupes cantonales entrées au service fédéral était en général complet. Le reste du matériel des cantons n'a pas été inspecté cette année. Les données qui nous ont été fournies montrent qu'il manquait au 1er janvier 1860, à l'élite :

2 pharmacies pour artillerie;
1 » pour cavalerie;
10 havre-sacs d'ambulance, à la place desquels il existe cependant 37 petites pharmacies anciennes;
21 brancards.

Les objets qui manquent à la réserve sont un peu plus nombreux. Il est fort à désirer que les cantons se procurent au plus tôt ce qui leur manque.

L'état du matériel sanitaire est compris dans l'inventaire de celui du commissariat, parce qu'à la fin de 1860, la séparation n'avait pas encore été faite.

c) *Maladies.*

Sur les 31,861 hommes appelés aux écoles fédérales et au service, il y a eu . . . . . 5,449 malades.

Le nombre de jours de dispense a été de 8,100.

Guéris sans aller à l'hôpital	4,852	hommes.
A l'hôpital	502	»
Licenciés comme impropres au service . . .	94	»
Mort (pendant les manœuvres de l'école centrale)	1	»

Le rapport entre le nombre des malades et de la troupe a été de . . . . . 17,1 %
Malades à l'hôpital . . . . . 1,5 %
Jours de dispense par rapport aux jours de service . . . . . 0,85 %

Les journées d'hôpital se sont élevées à 3522, c'est-à-dire à sept en moyenne par malade.

d) *Pensions.*

Trente-trois demandes nouvelles d'indemnités et de pensions, soit réclamations de la part des pensionnés actuels ont été présentées en 1860; 8 ont été rejetées; dans 16 cas nous avons donné des indemnités et dans 4 des pensions. Un pensionné et un instructeur ont reçu des subsides pour se rendre aux bains.

Les pensions payées en 1860 à 204 pensionnés, s'élèvent à		Fr. 48,300
La révision faite par la commission des pensions a donné lieu au retranchement de 2 pensions pour cause de mort	Fr. 160	
Retranchements ou diminutions	» 255	» 415
		Fr. 47,885
Il a été accordé une augmentation de . .	Fr. 100	
4 nouvelles pensions	» 750	» 850
Etat des pens. au 1er janv. 1861, payés à 206 pensionnés		Fr. 48,735

Il faut remarquer cependant que le 1er janvier 1861, la révision des pensions n'avait pas encore été achevée, et qu'il serait possible que d'autres changements eussent lieu.

XXIII. ADMINISTRATION DE LA JUSTICE.

Malgré un rassemblement de troupes nombreux, une mise sur pieds de plusieurs mois à Genève, et le grand nombre des écoles et des réunions militaires de tous genres, l'administration de la justice militaire n'a eu à s'occuper que d'un très petit nombre de cas. Il est réjouissant de constater que les condamnations suivantes ont été les seule :

1. Un an de réclusion et une autre année de privation des droits civiques, pour un vol commis à l'école centrale au préjudice d'un camarade.

2. Trois ans de réclusion, la dégradation et la privation des droits civiques pour dix ans, pour des actes d'insubordination commis envers un officier pendant l'occupation de Genève.

(Le Conseil fédéral a rejeté le recours en grâce des deux condamnés.)

3. Deux délits minimes commis pendant le rassemblement de troupes ont été punis, l'un par 4, l'autre par 6 semaines d'emprisonnement.

Sur 44 officiers de l'état-major judiciaire, 6 seulement ont été appelés au service et n'y sont restés que fort peu de temps.

XXIV. ADMINISTRATION DU MATÉRIEL.

a) Matériel fédéral.

L'administration s'est occupée surtout de compléter le matériel du génie et de l'artillerie, de la confection de munitions d'artillerie, de la transformation des fusils d'infanterie, et de la confection de muni-

tions suffisantes pour les fusils de chasseurs et les fusils Prélat-Burnand. Voici les résultats de ces travaux :

Matériel du génie.

La Confédération a acheté 44 pontons et 40 chariots au système Birago avec leurs équipements complets, de manière à répondre au besoin souvent senti d'un équipage de ponts plus complet et de pièces de rechange. L'inspecteur du génie demande encore l'achat d'une provision d'outils de sapeurs, afin que nous ne soyons pas pris au dépourvu dans le cas où des travaux de fortification considérable seraient nécessaires.

Matériel d'artillerie.

La Confédération a acheté 18 canons de 12 liv. et 16 affûts, 2 obusiers longs de 12 liv., des caissettes de munitions et d'outils pour l'artillerie de montagne de réserve, et une quantité considérable de munitions de toute espèce. Le nombre des équipements des chevaux de train a été augmenté.

Transformation de fusils d'infanterie.

Nous avons dû rompre notre convention avec l'entrepreneur, M. Manceaux; le travail a été continué en régie à l'atelier de Zofingue ou dans les ateliers cantonaux et chez les armuriers, en vertu de conventions nouvelles. La plus grande partie des fusils était transformée à la fin de 1860, et il ne reste plus à transformer pour l'année prochaine que le 20 % de fusils surnuméraires, et les 20,000 fusils que la Confédération veut garder en magasin. Au moment où ce rapport est rédigé, l'élite et la réserve peuvent, à peu d'exceptions près, être pourvues de fusils transformés, en sorte qu'une mise sur pieds ne nous mettrait plus dans l'embarras sous ce rapport.

Transformations de munitions d'infanterie

La confection des cartouches a marché moins rapidement que la transformation des fusils. Nous avons stimulé à plusieurs reprises les cantons, et pour mieux contrôler le progrès du travail, nous avons demandé l'envoi d'un état tous les quinze jours. Peu à peu le travail a été plus rapide, et maintenant nous pouvons être sous ce rapport également hors d'inquiétude.

Atelier fédéral de confection de munitions d'infanterie.

Afin de diriger les cantons dans la confection des nouvelles munitions d'infanterie, nous avons ouvert dès 1859, à Berne, un atelier,

où les ouvriers envoyés par les cantons ont été instruits. Le chiffre réglementaire de 160 cartouches par fusil étant très bas, et la confection des munitions pour le fusil Prélaz-Burnand avançant très lentement dans les cantons, nous avons jugé utile de faire confectionner dans le même atelier une provision de 1,600,000 cartouches pour fusils de chasseurs et 1,000,000 de cartouches Prélaz-Burnand. A la fin de l'année, il y avait 1,123,000 cartouches de chasseurs et 1,178,960 cartouches Prélaz-Burnand confectionnées. Notre atelier travaille aussi pour les cantons qui ne veulent pas faire confectionner leurs munitions dans leurs arsenaux.

C'est ainsi qu'il a livré à divers cantons :

Cartouches de fusils de chasseurs	113,910
» Prélaz-Burnand	486,050
Total,	599,960

D'autres commandes faites par les cantons occuperont l'atelier pendant l'année prochaine.

Arsenaux et magasins.

La construction de cinq magasins destinés à recevoir les munitions confectionnées et celles qui pourraient être nécessaires par la suite a été décidée; deux d'entre eux sont établis. Nous devons cette année, comme les précédentes, nous plaindre de ce que les bâtiments dans lesquels est renfermé le matériel de Thoune sont extrêmement défectueux et dans le plus mauvais état.

La Confédération est du reste en général très gênée pour l'emplacement de son matériel; ne possédant point d'arsenaux, sauf celui de Saint-Maurice et celui qui est en construction à Bellinzone, elle est toujours dépendante des cantons, et ceux-ci deviennent toujours plus exigeants pour les loyers, parce qu'ils ont toujours plus besoin de place pour leur propre matériel.

b) Matériel des cantons.

Au printemps de 1860, et lorsqu'une mise sur pied générale était à craindre, les arsenaux des cantons ont été spécialement inspectés par des officiers de l'état-major fédéral. Nous invitâmes instamment les cantons à compléter les lacunes qui nous furent signalées et qui sont essentiellement les suivantes :

L'armement et l'équipement sont au complet pour l'élite, sauf quelques détails insignifiants dans deux cantons. Les cantons d'Uri, Schwytz, les deux Unterwalden, Fribourg, Appenzell Rh. int., Grisons, Valais et Neuchâtel ont encore à faire des acquisitions plus ou moins considérables pour leur réserve.

Les effets de campagne manquent encore : aux cantons d'Uri et Schwytz, tous les objets pour toute la réserve; au canton de Bâle-Ville, les gamelles pour la réserve; au canton d'Argovie, presque toutes les cantines d'officiers pour l'élite et la réserve; au canton du Tessin les haches d'escouade pour la réserve; au canton du Valais, un certain nombre de sacs à pain.

En fait *d'équipement de chevaux*, le canton de Schwytz a encore à se procurer 8 équipages pour chevaux de selle, et le canton des Grisons 16 équipages pour chevaux de selle et 65 de bât.

Les bouches à feu de l'artillerie de campagne et de position sont au complet; mais le canton d'Argovie n'a pas encore remplacé ses obusiers courts par des obusiers longs du même calibre. Le canton de Zurich n'a pas encore ses chevalets à fusées, et il manque au Valais deux affûts pour canons de 6 liv.

Voitures de guerre.

Il faut signaler ici comme manquant :

A Zurich, Berne, Argovie et Genève, plusieurs chariots à fusées;

A Lucerne, 2 fourgons de bataillon, un caisson d'infanterie et un d'artillerie;

A Uri, 2 caissons de carabiniers et un d'infanterie;

A Schwytz, un fourgon de bataillon;

A Unterwalden-le-Bas, un caisson de carabiniers;

A Fribourg, 3 demi-caissons et un fourgon de bataillon;

A St-Gall,	1	fourgon	de bataillon;
Aux Grisons,	2	»	»
A Argovie,	4	»	»
A Vaud,	3	»	»
Au Valais,	1	»	»

Munitions pour bouches à feu.

Il manque des munitions :

Pour l'élite :

Aux cantons de Lucerne, Fribourg, Bâle-Ville, St-Gall, Argovie et Tessin.

Pour la réserve :

Aux cantons de Lucerne, St-Gall, Argovie et Vaud.

Pour les pièces de position :

Aux cantons de Zurich, Fribourg, Argovie, Tessin et Vaud.

(A suivre.)

LAUSANNE. — IMPRIMERIE PACHE, CITÉ-DERRIÈRE, 3.

REVUE MILITAIRE SUISSE

dirigée par F. LECOMTE, major fédéral.

N° 21 **Lausanne, 20 Novembre 1861.** **VIe Année**

SOMMAIRE. — **Canons rayés.** *Rapports et propositions de la commission d'artillerie (suite).* — **Les derniers combats de l'ancienne Berne.** *Mars* 1798 *(suite).* — **Nouvelles et chronique.** — **SUPPLÉMENT : Rapport du département militaire sur sa gestion en 1860** *(suite et fin).*

CANONS RAYÉS.

RAPPORTS ET PROPOSITIONS DE LA COMMISSION D'ARTILLERIE. *(Suite.)*

b) *Confection des munitions*

A l'exception du projectile plein de Timmerhans, on peut conclure des expériences déjà faites, que le temps employé pour la confection sera à peu près égal de part et d'autre. Le système Timmerhans exigera pour la confection, le séchage, etc. du sabot, l'excédant de temps qu'il faut dans le système Muller pour achever le projectile.

c) *Facilité de transport des munitions.*

La durée des essais n'a pas permis d'entreprendre des expériences assez complètes à cet égard pour arriver à une conclusion de supériorité. Les recherches faites n'ont pas signalé de différences.

d) *Service des pièces.*

En mars et en juin des essais ont été faits à cet égard. Le tir avec obus à balles *tempés* à courtes distances a donné, le 9 mars, d'après les tableaux dressés alors, les résultats suivants :

Avec le système Muller, canon de 4 liv. : 3 min. 12 s. pour 5 coups, soit 38 secondes par coup.

Le tableau des essais des 14 — 15 juin a donné pour le feu à volonté les mêmes temps avec les deux systèmes et aux mêmes distances, c'est-à-dire 43, 34 et 35 secondes par coup. Pour le feu de combat, en prenant des positions successives diverses, les deux systèmes ont

encore employé le même temps, en tout 40 minutes, soit une minute par coup.

L'ensemble de ces résultats est très favorable, mais il n'en ressort aucune différence entre les deux systèmes. Il est cependant probable qu'il y en aurait une en faveur du système Timmerhans si les gargousses, le sabot et le projectile étaient réunis en une seule charge.

e) *Justesse.*

On a obtenu aux différentes distances les résultats suivants :

Canon rayé de 4 liv., système Muller.				
DISTANCE en pas.	ECART maximum de portée.	ECART moyen de portée.	DÉVIATION maximum.	DÉVIATION moyenne.
800	176	56	7	2,9
1,200	119	38,5	15,08	5,3
1,600	78	33,1	21	6,7
2,400	182	56,2	42,5	13,4
4,500	282	68	—	58,4
5 distances	$\frac{837}{5}$	$\frac{251,8}{5}$	$\frac{86,3}{4}$	$\frac{86,7}{5}$
Moyenne	167	50,4	21,6	17,3

Canon rayé de 4 liv., système Timmerhans.				
DISTANCE en pas.	ECART maximum de portée.	ECART moyen de portée.	DÉVIATION maximum.	DÉVIATION moyenne.
800	158	33,6	5,7	1,7
1,200	181	36,6	11,3	6,4
1,600	120	30	20	4,6
2,400	154	42,6	22,4	34
4,500	239	51,4	—	58
5 distances	$\frac{852}{5}$	$\frac{194,2}{5}$	$\frac{59,4}{4}$	$\frac{104,7}{5}$
Moyenne	170	39	15	20,9

Il ressort de ce tableau que pour ce qui concerne les écarts de portée, les deux systèmes sont à peu près égaux. Pour les déviations latérales il y a un petit avantage en faveur du système Muller. Le résultat anormal du système Timmerhans à 2400 pas est frappant.

D'après les essais des 14—15 juin, le système Timmerhans présente 6 coups de cible pour 2 du système Muller; il faut noter à ce propos le fait très important que 12 projectiles Timmerhans, animés d'un faux mouvement de rotation, n'atteignirent pas du tout le but, et furent par conséquent complètement perdus, tandis que tous les coups du système Muller vinrent uniformément frapper dans le voisinage du but.

Le feu du combat donna un résultat opposé, c'est-à-dire 13 coups de cibles pour le système Muller et 7 pour le système Timmerhans; trois projectiles n'atteignirent pas non plus le but.

En général, la justesse est du côté du modèle Muller, cependant dans une proportion modérée.

f) *Diverses espèces de tir.*

Projectiles pleins.

Le canon Muller ne tire pas de projectile plein proprement dit, ce qui est le cas de tous les systèmes de canons rayés, à l'exception de ceux de Withworth et de Timmerhans. Cette circonstance n'a pas grande importance depuis que les essais de Juliers ont prouvé que l'on pouvait facilement pratiquer une brêche dans la maçonnerie au moyen d'obus.

Obus.

La question de l'inflammation dans le système Timmerhans, qui n'avait pas été éclaircie en février et en mars, peut être considérée comme résolue. Cependant la réussite et la non-réussite tiennent à fort peu de choses, et il faut beaucoup de précision et d'exercice dans le maniement du projectile.

Le tableau des essais du 13 juin montre pour le système Muller à 1000 pas, 15 obus éclatés sur 15 coups tirés; pour Timmerhans 9 obus éclatés sur 15 tirés. Ainsi le résultat est en faveur du premier système.

Par contre, le système Timmerhans offre huit coups touchés par des éclats d'obus, tandis que le système Muller n'en offre que quatre. Le résultat matériel est donc en faveur de Timmerhans, si l'on ne tient pas compte de l'effet moral produit par la fréquence des explo-

sions. A la distance de 1600 pas le résultat est en faveur du système Muller, soit au point de vue du nombre des obus éclatés, soit au point de vue du nombre de coups où les éclats ont touché.

Si l'on juge les deux systèmes d'après les résultats obtenus aux essais, ils sont à peu de chose près égaux ; mais il en serait tout autrement pour l'emploi en campagne ; il y aurait alors une supériorité incontestable du système Muller, par le fait que son obus est de $^1/_3$ plus pesant que celui de Timmerhans.

Obus à balles.

Les essais du 13 juin montrent, quant aux obus à balles, une supériorité du système Muller, soit au point de vue du nombre d'obus éclatés, soit au point de vue du nombre de coups touchés, les obus des deux systèmes étant chargés de la même manière.

Tir d'obus.

Les feux verticaux, soit le tir à obus de batteries masquées contre des positions ennemies, est une question de haute importance. Les essais du 11 juin ont prouvé que ce tir pouvait se faire d'après le système Muller avec une grande exactitude, en chargeant avec 8 loths, et qu'il serait applicable à des distances encore plus grandes que celles que l'on avait prises.

Le système Timmerhans ne permet presque pas le tir vertical et n'offre en tout cas aucune exactitude, la faible charge n'étant pas suffisante pour forcer le sabot entre le projectile et les rayures, de manière à imprimer la bonne direction à l'obus.

Boîtes à mitraille.

Cette espèce de projectiles peut se tirer indifféremment avec les deux canons. Les circonstances et les effets du tir seront à peu près les mêmes, si l'on ne tient pas compte de l'endommagement des rayures, et si l'on ne préfère pas tirer des obus à balles tempés à courte distance. La forme des rayures permet de supposer que celles de Timmerhans souffriraient moins des boîtes à mitrailles que celles de Muller.

g) *Application aux projectiles sphériques.*

On est vraiment surpris en comparant les résultats donnés par des boulets ronds, munis d'un sabot de papier et tirés de canons lisses, avec ceux donnés par des canons rayés Timmerhans tirant le même

projectile avec le même sabot. Nous ne parlerons pas des essais du 10 juin, où l'on employa des sabots nouvellement fabriqués et qui donnèrent de mauvais résultats. En ne tenant compte que des essais faits le 12 juin, on trouve que la pièce de 4 liv. lisse, de Berne, produit, aux distances de 800—1000 pas, des effets bien supérieurs à ceux de la pièce rayée de Timmerhans, l'une et l'autre tirant des boulets ronds avec un sabot de papier. C'est là une preuve que le mouvement de rotation n'est que faiblement ou pas du tout communiqué au projectile par les rayures, et que la plus grande justesse n'est due qu'à la suppression du vent. La prévision que le canon Timmerhans pourrait tirer des boulets ronds à de grandes distances avec beaucoup de succès ne se vérifie donc pas complètement; par contre, il est acquis que le système Timmerhans permet de tirer des boulets ronds, tandis que le système Muller en exclut complètement l'emploi.

h) *Trajectoire.*

Une comparaison entre les trajectoires des deux systèmes à 2700 pas (les pièces étant de même calibre, et le canon Timmerhans tirant un boulet plein), a montré que, pour le système Timmerhans, la vitesse initiale étant plus grande, la branche ascendante est plus tendue, tandis que la trajectoire s'infléchit très fortement dans la branche descendante. Le système Muller donne, avec des angles de tir un peu plus grands et une vitesse initiale un peu moindre, une trajectoire plus uniformément tendue et des angles de chute moindres. La trajectoire de l'obus Timmerhans est, jusqu'à 900 pas, un peu plus rasante que celle de l'obus Muller; le contraire a lieu pour de plus grandes distances. Il en est de même pour le projectile plein de Timmerhans, qui n'a de supériorité sur l'obus Muller, pour l'étendue des espaces dangereux, que jusqu'à 800 pas. Les causes de cette trajectoire peu favorable du système Timmerhans sont une plus grande résistance de l'air résultant d'une rotation irrégulière ou de défa[illegible] de construction des projectiles.

i) *Force de percussion.*

Le rapport de la vitesse initiale au poids du projectile donne le canon de 4 liv., système Muller, une force de percussion de 10,753 pieds-livres. Pour la pièce de 4 liv., système [illegible] 9246 pieds-livres.

La force de percussion du projectile Timmerh[illegible]

inférieure, et cette différence doit encore augmenter à de plus grandes distances, à en juger par la forme de la trajectoire.

k) *Effets produits sur les pièces et les affûts.*

Il ne s'est montré jusqu'ici aucune différence sensible entre les deux systèmes.

Comparaison entre les deux systèmes, résultant des essais.

	Système Muller.	Système Timmerhans.
a) Légèreté, équipement, mobilité .	—	Insensiblement plus léger à chargement égal.
b) Confection de munitions	Egale.	Egale.
c) Facilité de transport des munitions .	Egale.	Egale.
d) Service des pièces .	Pas de différence essentielle.	Pas de différence essentielle.
e) Justesse	Un peu supérieur.	—
f) Diverses espèces de tir	Plus avantageux pour les obus à balles. Permet seul les feux verticaux à obus.	Egalité pour le tir des obus.
g) Application aux boulets sphériques .	—	Applicable avec des résultats médiocres.
h) Trajectoire . . .	Plus favorable à partir de 900 pas.	Plus favorable jusqu'à 8 à 900 pas.
i) Force de percussion	Plus grande de 10 %.	—
k) Effet produit sur les pièces et affûts .	Insensible.	Insensible.

Résumé.

En somme, le résultat des expériences et des comparaisons ci-dessus mentionnées est évidemment au profit du système Muller. Il est à remarquer cependant que quelques parties du système Timmerhans, comme la justesse, le feu d'obus et de boîtes à mitrailles, ont été expérimentées dans des conditions défavorables, soit par suite de

la mauvaise qualité du sabot, soit par suite de détériorations survenues pendant la charge.

Le système Muller est évidemment un système complet, achevé et peu susceptible désormais de nouvelles améliorations. Il est vrai que le projectile en lui-même est compliqué, mais il faut noter qu'il doit se fabriquer dans les arsenaux, de manière à arriver tout fait entre les mains de la troupe et à ne plus demander alors d'autre manipulation que de l'engager dans les rayures. Le reste de la charge est simple et purement mécanique. Cette propriété, qui fait qu'en présence de l'ennemi les canonniers n'ont plus aucune préoccupation ultérieure, rend le système Muller très propre au service de campagne.

Le canon de Timmerhans a donné pour les expériences faites jusqu'ici des résultats favorables. Le projectile est simple et susceptible de subir les modifications qui pourraient paraître utiles. Mais l'élément principal du système n'est pas le projectile, mais bien le sabot, et l'on est encore loin d'avoir déterminé les meilleures conditions pour sa fabrication, son tir, sa conservation, son transport, son chargement dans la pièce.

Les sabots venus de Belgique étaient mous et élastiques, faits de bon papier, peu serrés et fraîchement graissés; ils possédaient donc toutes les qualités qu'ils devaient avoir en théorie. Comme ils étaient nouvellement confectionnés et qu'ils n'avaient été exposés à aucune détérioration, ils répondirent, à peu d'exceptions près, aux exigences à un plus ou moins haut degré selon le mode de tir, avec des boulets pleins ou creux. Qnant aux sabots confectionnés à Berne, exactement d'après les instructions du général Timmerhans, ils étaient moins tendres et moins élastiques et ne pouvaient, d'après les tableaux du 10 juin, être en aucune manière considérés comme satisfaisants; on peut donc supposer que les sabots doivent être tendres et élastiques. Les conditions favorables ne sont cependant pas encore suffisamment constatées et elles doivent l'être complètement.

Une autre question qu'il importe de résoudre est celle de savoir si le graissage du sabot est indispensable et combien de temps on pourrait le conserver graissé. Il faut encore savoir si par suite d'un transport prolongé, d'une grande sécheresse, de déformations du sabot, le projectile ne perdrait pas précisément toutes les qualités qui constituent son mérite. Enfin les essais ont montré que, lorsque le sabot n'est que faiblement engagé sur le projectile, la justesse diminue, que si par contre le sabot est trop fortement engagé sur les obus, leur inflammation devient presque impossible. Il y a donc un juste milieu convenable à trouver pour la manière de réunir le sabot au projec-

tile; cette limite est délicate à apprécier et à déterminer, et si on ne la rencontre pas, le tir devient fort irrégulier. D'excellents canonniers (les instructeurs) en mars n'ont pas toujours réussi à atteindre précisément la mesure voulue, encore moins la troupe, bien exercée cependant, qui a pris part aux essais de juin.

Comment une troupe peu exercée réussirait-elle à l'atteindre en présence de l'ennemi et en pleine action? C'est là une question de la plus grande importance, car c'est de sa solution que dépend la possibilité d'employer avec avantage le système Timmerhans à la guerre, ou non. Il serait donc nécessaire de faire à cet égard des expériences pratiques plus complètes.

Application.

En ce qui concerne l'application et l'introduction des deux systèmes, ainsi que la préférence à accorder à l'un ou l'autre pour notre artillerie, il y a à considérer ce qui suit:

Le système Muller nécessite une création immédiate et considérable de nouvelles batteries de canons de 4 liv., la transformation des pièces de 6 liv. encore valables comme pièces de campagne et de position et l'abandon des gros calibres comme pièces de position, la construction de nouvelles munitions de fer adaptées au système, et enfin l'introduction générale, année par année d'une unité de calibre pour les pièces de campagne.

Le système Timmerhans exigerait, à la rigueur, moins d'acquisitions nouvelles et pourrait être introduit rapidement en rayant notre petit calibre actuel et en fabricant la munition nécessaire. Mais ce ne serait là qu'un moyen transitoire qui offrirait tous les inconvénients d'une artillerie à plusieurs calibres.

En cas d'introduction définitive, le système Timmerhans exigerait les mêmes acquisitions en fait de matériel et de munition, car il est démontré qu'il ne donne avec des boulets ronds que des résultats très peu supérieurs à ceux d'un canon lisse tirant un boulet sans le sabot de papier.

La question de savoir si le système serait applicable avec avantage à de plus gros calibres, pour des pièces de position, demande encore à être étudiée.

(A suivre.)

LES DERNIERS COMBATS DE L'ANCIENNE BERNE.

(Suite.)

Des deux côtés on suspendit le feu pour un moment. Les bataillons bernois traversèrent Soleure à la hâte et prirent en désordre le chemin d'Herzogenbouchsée, où le général de Buren espérait rallier sa division. Mais déjà la mutinerie se répandait dans les rangs et parmi le peuple; de tous côtés les accusations de trahison se faisaient entendre; les soldats, argoviens pour la plupart, se débandèrent et regagnèrent leurs foyers. Les deux bataillons placés sur le Weissenstein, inquiétés par quelques postes français, redescendirent aussi à la hâte du côté de Wanguen, et, comme ils étaient de cette contrée, ils se dispersèrent également. A la fin du jour, il ne restait plus de toute la division, que la compagnie d'artillerie Kœnig. Son brave capitaine, qui ne l'avait pas laissé entamer un instant, la ramena en bon ordre du côté de Berne, tandis que le général de Buren rentrait seul de son côté dans la capitale, pour rapporter au gouvernement les événements de la journée.

A Buren, de Graffenried avait perdu bien du temps par l'envoi d'un parlementaire. Ses troupes, furieuses, ne demandaient qu'à se se battre, et aussitôt après le retour de l'adjudant Wyss, la lutte commença avec les Français logés à Reiben, de l'autre côté du pont. L'artillerie bernoise, habilement conduite par son chef, le capitaine Koch, obtint bientôt un avantage marqué. Deux pièces de douze entr'autres, placées sur la langue de terre que forme l'Aar en avant de Buren, firent beaucoup de mal aux Français. Soit que Graffenried, néanmoins, ne se sentit pas assez en force, soit que ce fût déjà trop tard, il resta sur la défensive. Après avoir appris la capitulation de Soleure, il se retira en arrière dans une excellente position, à Oberburen, laissant Wyss avec deux compagnies pour défendre la ville. L'ennemi s'accumulant à Reiben, Wyss fit brûler le pont, ce qui mit le feu à quelques maisons de Buren et au village de Reiben tout entier, que les Français durent évacuer après une perte assez forte. Vers cinq heures du soir, le général Nouvion fit sommer Graffenried de rendre la ville. Celui-ci refusait, déclarant vouloir défendre son poste à toute extrémité, lorsque lui arriva l'ordre du Conseil de guerre d'exécuter au plus tôt sa retraite vers la capitale menacée. Il se mit aussitôt en marche avec toutes ses troupes, et arriva le trois mars, à trois heures du matin, sur le Bruckfeld, aux portes de Berne.

Cependant la plus grande faute avait été commise à Nidau. La cinquième colonne, qui depuis deux ou trois jours occupait les villages bernois de Douanne et de Gléresse, avait fait, au bruit de la canonnade de Lengnau, ce que les autres corps auraient dû faire. Elle avait marché en avant, gagné les hauteurs, et de là se dirigeait du côté de Bienne, pour prendre l'ennemi par derrière. La-dessus, grande alarme dans cette ville, presque complètement dégarnie de troupes. Un moment les Bernois eurent l'avantage, dans le combat qu'ils engagèrent sur le Vingelzberg avec les postes français, et si de Gross, qui de Nidau voyait distinctement l'affaire à une lieue de lui tout au plus, s'était avancé alors sur Bienne et Bœtzinguen, la défaite des Bernois aurait pu se changer en victoire, ou du moins Schauenbourg, pris en queue, se serait trouvé dans une position fort critique. De Gross, qui ne savait pas commander des milices et qui, voyant leur impatience, leurs murmures, avait plus ou moins perdu la tête, resta sans bouger. Des renforts arrivèrent bientôt aux Français qui combattaient au-dessus de Bienne; un bataillon survint du côté de la montagne Diesse ; les Bernois furent repoussés, entourés, et parvinrent à grand'peine à se frayer un chemin jusqu'au lac. Une capitulation conclue le même jour leur permit de se rembarquer.

Brune, le 2 mars, n'avait pas été plus inactif que Schauenbourg. Pendant que le parlementaire bernois conférait avec lui à Payerne, il avait fait marcher son aîle droite, sous le général Pigeon, contre Fribourg. A trois heures du matin, la ville était investie, et sur une première sommation le gouvernement consentait à capituler. Tout à coup, débordé par le parti de la résistance qui, furieux, avait renforcé les postes, occupé l'arsenal et refermé les portes, il fit annoncer au général français qu'il ne pouvait plus délibérer en liberté. Pigeon, aussitôt, lance quelques grenades dans la ville, enfonce les portes à coups de canon; alors le colonel bernois Stettler, voyant que la place n'était plus tenable, se retira en bon ordre avec ses deux bataillons, accompagné d'un millier de Fribourgeois, surtout de la partie allemande, et d'une vingtaine de canons enlevés à l'arsenal. Il arriva à Neueneck vers cinq heures du soir, sans être inquiété, et prit position.

Les résultats de la journée avaient été désastreux pour les Bernois. Si par la prise de Fribourg, débordés sur leur gauche, ils devaient abandonner Morat, de ce côté l'échec était réparable, car il leur restait la forte ligne de Gumminen, Laupen et Neueneck. Mais la capitulation de Soleure ouvrait la route de Berne, et, chose plus grave encore, la démoralisation, l'insubordination avaient gagné toutes les troupes. C'est dans les difficultés d'une retraite qu'on mesure la solidité d'une armée; et si des soldats exercés ont peine à supporter

cette épreuve, quelle force d'âme, quelle confiance dans les chefs ne faut-il pas à des milices, pour qui tout est nouveau dans la guerre? Les soupçons de trahison, d'entente avec l'ennemi, soigneusement attisés par des émissaires secrets, éclataient de toutes parts, et peu s'en fallut déjà qu'à Nidau le colonel de Gross ne fût massacré par les troupes. Le général le fit aussitôt remplacer.

VI

A la nouvelle de la prise de Fribourg et de Soleure, d'Erlach avait changé toutes ses dispositions. Il donna ordre à la division du sud d'évacuer Morat et de se replier sur les positions de la Sarine et de la Singine; à celle du nord d'occuper la ligne qui d'Arberg s'étend par Frienisberg, la montagne de Schupfen, Bouchsée, jusqu'au Grauholz. Afin de diriger lui-même les mouvements des troupes, il établit son quartier-général à Hofwyl; mais telle était la confusion qu'au lieu de huit bataillons qu'il croyait pouvoir y réunir, il n'y trouva que huit pièces de gros calibre et dut y rester presque seul. Sa gauche était complètement dégarnie. Les troupes de Graffenried avaient rétrogradé jusqu'à Berne; celles du général de Buren n'existaient plus; les auxiliaires des autres cantons ne comptaient pas. Il fallait tout remonter, tout remettre en ligne, tout créer à nouveau; et certes ce fut un grand mérite du général bernois, dans une situation aussi désespérée, de n'avoir pas renoncé à toute défense et d'avoir voulu tenir jusqu'au bout.

Heureusement que le 3 et le 4 mars, les Français n'entreprirent rien de nouveau. Les troupes de Brune se contentèrent, à défaut d'autres trophées, de détruire l'ossuaire de Morat et de diriger une fausse attaque sur Gumminen; celles de Schauenbourg se bornèrent à des reconnaissances. Elles se préparaient pour l'attaque générale du lendemain.

Les Bernois, de leur côté, cherchaient à prendre leurs mesures: d'Erlach appelait aux armes le landstourm, faisait son possible pour réunir ses bataillons, dont la retraite du 2 et 3 mars avait encore diminué le nombre; mais l'insubordination se montrait partout. La révolte acquit même un tel caractère de gravité parmi les troupes stationnées à Gumminen, que le colonel Louis de Watteville, officier courageux, mais peu intelligent, se décida, le 3 au soir, à abandonner les importantes positions qui lui avaient été confiées et à se retirer sur Berne. Il fit avertir de son dessein pendant la nuit les colonels Ryhner et Stettler, qui commandaient à Laupen et à Neueneck, et commença lui-même sa retraite le 4 au matin. Ryhner et Stettler,

profondément étonnés, mais en danger de voir leur droite débordée et tournée par l'abandon de Gumminen, se replièrent sur Wanguen, puis, laissant là leurs troupes, coururent seuls à Berne chercher des ordres que, dans la confusion générale, on ne savait trop leur donner. Au moment où ils revenaient à cheval, ils furent entourés, près du grand tilleul, aux portes de la ville, par une troupe de soldats ameutés, et tués immédiatement à coups de fusil. Ces deux officiers comptaient au nombre des plus énergiques de l'armée, et l'on se rappelle involontairement ici l'observation de M. Monnard : « Partout où l'accusation de trahison se faisait entendre, on trouvait des émissaires des français [1]. » Ce déplorable évènement réveilla l'autorité de sa léthargie. L'ordre fut aussitôt expédié à toutes les troupes de reprendre leurs positions de la veille. Après quelques murmures, la colonne de Gumminen, qui était en marche, rebroussa chemin et rentra dans le devoir. Le 4, dans la journée, les Bernois occupaient de nouveau les postes de Neueneck, Laupen et Gumminen. Le colonel Frédéric de Watteville, qui s'était distingué devant Soleure, remplaça Louis de Watteville dans le commandement de la division. Il désigna le quartier-maître général de Graffenried comme chef des troupes qui devaient défendre Neueneck.

Au nord, d'Erlach parcourait sa nouvelle ligne, mais quelle ligne de bataille ! dit un témoin occulaire. Le général avait donné l'ordre de briser les routes, et rien n'était fait; d'ouvrir des fossés, de construire des ouvrages de campagne au Grauholz, et le 4 mars au matin, quelques forçats commençaient seulement à y travailler. Tout lien de subordination avait disparu parmi les troupes. Elles se plaçaient où le sort les conduisait, où un emportement aveugle les guidait. Des bataillons entiers se portaient de leur chef en des localités où l'on n'aurait pas dû trouver un homme; les véritables positions militaires n'avaient pas une compagnie pour les garder, et la voix des chefs se brisait inutile contre l'anarchie universelle. En passant à Moosseedorf, d'Erlach aperçut un jeune officier d'artillerie qu'il connaissait; il lui fit signe d'approcher, et, se penchant sur son cheval, lui dit à voix basse : « Mon cher voisin, tout est perdu ! Le gouvernement a abdiqué. La troupe est révoltée. J'y perdrai la vie, et, ce qui me peine bien autrement..... l'honneur. Adieu ! »

Non, d'Erlach n'a point perdu l'honneur. Ce reproche retombe de tout son poids sur les hommes qui, après les évènements du 2 mars, osaient espérer encore qu'en se mettant à plat ventre ils désarmeraient les Français, et venaient, en effet, d'abdiquer. Le 4 mars, à 6 heures

(1) *Histoire de la Confédération suisse,* T. XVI, p. 54.

du matin, le Grand Conseil, après une longue délibération, avait résolu de céder à toutes les exigences de Brune. Il avait renoncé à ses pouvoirs et nommé immédiatement un gouvernement provisoire. L'avoyer Steiguer, qui avait encore lutté énergiquement contre ces lâches condescendances, descendit de son trône après l'abdication. Tous les membres se levèrent; il traversa la salle avec calme et gravité, sans prononcer une parole. Sur le seuil, se retournant encore une fois vers l'assemblée, il lui jeta un regard de dédain, puis rentra dans sa maison. Il emportait avec lui le vieil esprit de la république (1).

Pendant les journées du 3 et du 4, la confusion la plus complète régnait à Berne. La ville était remplie de landstourm, qui affluait de tous les côtés, vieillards infirmes, enfants, femmes mêmes, les uns armés de vieux mousquets, d'autres de hallebardes, de morgenstern, de bâtons. Un bataillon entrait, un autre sortait; ici des bandes de soldats assiégeaient l'hôtel-de-ville, demandant des armes et des munitions; là se promenait l'un des principaux meurtriers de Stettler, montrant le chapeau de la victime et se vantant de son action; là des groupes se formaient, harangués par un orateur, et partout l'on entendait le mot de trahison. L'un des premiers actes des autorités nouvelles fut d'accorder aux troupes le droit de pourvoir elles-mêmes aux places vacantes d'officiers, ce qui ne contribua guère, comme l'observe de Rodt, à resserrer la discipline; on ouvrit l'arsenal, où chacun put se servir; mais on espérait toujours pouvoir conjurer l'orage. Cette fois Brune répondit sèchement aux parlementaires que Berne devait recevoir une garnison française; et, par un juste châtiment, ce gouvernement provisoire, élu le matin pour éviter la guerre, dut la décréter lui-même le soir.

Du reste, les hommes décidés n'avaient pas attendu ce moment pour sentir que, s'ils pouvaient encore servir la patrie, c'était les armes à la main. L'un des avoyers, de Mulinen, montait la garde devant l'hôtel-de-ville; le sénateur Effinguer, âgé de 70 ans, prit ses pistolets et partit à pied pour l'armée; l'avoyer Steiguer revêtit l'uniforme bleu des milices, sa décoration, son cordon de l'aigle noir de Prusse, et, trop faible pour marcher, se rendit en voiture auprès du général d'Erlach. Sur la grande route, à quelque distance de la ville, il put juger de l'état de l'armée. Deux bataillons révoltés, qui avaient abandonné la position de Schupfen, se retiraient malgré les efforts de leurs chefs, déclarant vouloir rentrer dans leurs foyers pour s'y défendre. A la demande d'un officier, Steiguer descendit de voiture,

(1) Monnard, *Histoire de la Confédération suisse*, T. XVI, p. 56.

fit former les soldats en carré, et leur adressa un discours qui, répété à haute voix par le commandant, changea soudain les dispositions de ces hommes. Emus, ils déclarèrent unanimement vouloir vaincre ou mourir avec la ville de Berne. Et ils tinrent parole, car le lendemain ils se battirent bravement à Neueneck. Steiguer continua sa route, et trouva d'Erlach au Grauholz, occupé à prendre ses dernières dispositions.

VII

Les troupes que les Bernois avaient encore à opposer aux Français ne comptaient pas 17,000 hommes, en y comprenant celles cantonnées à Berne et aux environs. Au nord, sous d'Erlach, 3500 hommes. Quatre bataillons s'étaient avancés d'eux-mêmes jusqu'à Fraubrounnen, laissant dégarnies les positions de Bouchsée et de Schupfen; 900 hommes à peine restaient au Grauholz, avec 5 pièces de canon. A Frienisberg, sans communication avec d'Erlach, 1500 Zuricois, et plus loin, à Aarberg, de Rovéréa avec sa légion romande et un ou deux bataillons, en tout 2000 hommes. Environ 7000 Bernois, répartis entre Gumminen, Laupen et Neueneck, gardaient les positions du sud. Ajoutons à cette armée les bandes désordonnées du landstourm, armées de fourches, de faux, et toutes comptant des femmes dans leurs rangs. Les auxiliaires d'Uri, Schwytz et Glaris, se préparaient à partir sans combattre, après avoir, comme ils le disaient, « donné les preuves les plus convaincantes de leur dévouement à leurs chers confédérés de Berne. »

Le 5 mars, au point du jour, Schauenbourg se mit en marche avec toutes ses troupes. Son avant-garde déboucha des environs de Bætterkinden. Le corps principal, stationné à Lohn, en deçà de Soleure, la suivit de près. Il culbuta après quelque résistance le premier poste bernois, près de Schalounen. Quinze cents hommes l'attendaient en bataille, sur le plateau en avant de Fraubrounnen, à l'endroit où se voient encore un grand tilleul et le monument de la victoire des Bernois sur les bandes d'Enguerrand de Coucy. Position mauvaise, facile à tourner de tous les côtés, que le général n'avait certainement pas choisie, mais où les soldats s'étaient portés de force, afin de défendre leurs propres foyers. Presque tout le monde avait perdu la tête. Un bataillon alla même se loger loin des autres dans une clairière, où il fut, après l'action, cerné et écharpé.

(A suivre.)

NOUVELLES ET CHRONIQUE.

Le Conseil fédéral avait chargé une commission d'examiner la question de savoir comment on pourrait prévenir les explosions des moulins à poudre, qui ont été si fréquentes dans ces derniers temps. La commission doit en premier lieu avoir proposé de réduire le nombre actuel des moulins à poudre, puis de répartir les diverses branches de la fabrication des poudres dans des bâtiments différents, tous isolés les uns des autres; ensuite elle propose l'abolition du système actuel, pour adopter le système de la fabrication en régie, sous la surveillance et la direction immédiate de fonctionnaires et employés techniques.

Le Conseil fédéral a étendu aux officiers d'état-major cantonaux, à ceux des bataillons et aux capitaines d'armes spéciales la faveur accordée à l'état-major fédéral, quant à l'achat de l'atlas suisse du général Dufour.

Vaud. — Dans sa séance du 9 novembre 1861, le Conseil d'Etat a nommé MM. *Bezençon*, Vincent, à Eclagnens, major dans l'état-major des carabiniers; — *Blanchet*, Louis-François, aux Clées, capitaine de mousquetaires nº 1 de réserve, arrondissement nº 5; — *Vuagniaux*, Jean-Daniel, à Vucherens, capitaine de mousquetaires nº 4 d'élite du 1er arrondissement; — *Jaccard*, Jules, à Ste-Croix, 1er sous-lieutenant de mousquetaires nº 2 d'élite du 6e arrondissement, — et *Testuz*, François-Victor, à Epesses, 2e sous-lieutenant de mousquetaires nº 4 d'élite du 3e arrondissement.

ANNONCES.

Il vient de paraître

chez MM. CORBAZ et ROUILLER fils, à Lausanne, et chez les principaux libraires de la Suisse :

LE GÉNÉRAL JOMINI

SA VIE ET SES ÉCRITS

ESQUISSE BIOGRAPHIQUE ET STRATÉGIQUE

Par FERDINAND LECOMTE,

MAJOR FÉDÉRAL.

1 vol. in-8º de 430 pages, orné du portrait du général; avec un atlas in-folio, comprenant les légendes et les plans des batailles d'Ulm, de la Berezina, de Bautzen, de Dresde, de Culm et de Leipsig, plus un croquis de l'Allemagne pour l'intelligence du plan de campagne de 1813. — Prix : 12 francs.

Le volume sans l'atlas, mais avec le portrait et la carte d'Allemagne, prix : 6 fr.

MISE AU CONCOURS

de la fourniture du matériel d'artillerie.

Le Département militaire fédéral ouvre un concours pour la fourniture du matériel d'artillerie nécessaire à l'établissement de 12 batteries de canons rayés, à savoir : 1120 ROUES, 480 essieux, en lots de 40 pièces.

Les établissements industriels, les maréchaux et charons qui désireraient entreprendre la livraison de un ou plusieurs lots, peuvent prendre connaissance des modèles, dessins et devis, au bureau de l'artillerie à Aarau, jusqu'au 14 novembre.

Les roues non ferrées doivent être terminées pour le 31 mars 1862; le terme pour le ferrement sera indiqué plus tard.

Les offres seront envoyées cachetées avec l'inscription : *Soumission pour la fourniture du matériel d'artillerie,* jusqu'au 20 novembre, au Département militaire fédéral à Berne.

Aarau, le 8 novembre 1861.

Au nom du département militaire fédéral,

HANS HERZOG,
colonel, inspecteur de l'artillerie.

AUSSCHREIBUNG

von Artillerie Material

Das eidgenœssische Militærdepartement eröffnet hiermit Concurrenz über die Herstellung des Artillerie-Materials für die zu errichtenden 12 Batterien gezogener Geschütze und zwar in erster Linie über: 1120 Ræder, 480 Achsen, in Looten von je 40 Stück.

Diejenigen industriellen Etablissements, Schmied und Wagnermeister, welche die Lieferung eines oder mehrerer Loose zu übernehmen wünschen, kœnnen von 11ten bis 14ten November die Muster, Zeichnungen und Accordbedingungen auf dem Bureau der Artillerie in Aarau einsehen.

Die Holzarbeit der Ræder muss spætestens bis 31ten Mærz 1862 vollendet sein, die Frist für das Beschlagen der Ræder wird den Unternehmern spæter festgesetzt werden.

Die Angebote sind verschlossen mit der Aufschrift: « Angebote auf das ausgeschriebene Artillerie-Material » bis und mit 20ten dieses Monats dem eidgenœssischen Militærdepartement in Bern einzureichen.

Aarau, 8ten November 1861.

Im Auftrag des eidgenœssischen Militærdepartements,

HANS HERZOG,
Oberstartillerie-Inspector.

ANNUAIRE MILITAIRE

DU CANTON DE VAUD

L'annuaire militaire dont l'impression a eu lieu au mois de septembre dernier est divisé en 4 parties, savoir :

1° L'administration militaire vaudoise, y compris les commis d'exercices.

2° La composition du Tribunal militaire et les compagnies qui fournissent les Jurés.

3° Les officiers des divers états-majors de la Confédération.

4° Les officiers de toutes armes du canton, classés par arrondissement et par rang d'ancienneté, puis leur répartition par bataillon et par compagnie.

Les demandes doivent être adressées au dépôt des ouvrages militaires, chez M. **Chantrens,** à la Cité, ou au capitaine **Métraux**, au commissariat des guerres, à Lausanne. — Prix : 70 cent.

LA

GUERRE ITALIENNE

EN 1860

Campagne de Garibaldi dans les Deux-Siciles et autres événements militaires, jusqu'à la capitulation de Gaëte en mars 1861. Narration politique et militaire, par **W. Rustow**, traduite de l'allemand avec l'autorisation de l'éditeur par **J. Vivien.** Genève, Joël Cherbuliez. 1 vol. in-8° de 550 pages et un bel atlas.

PRIX : 12 francs.

Erratum. — Le département militaire de Bâle-Ville nous prie de rectifier une erreur qui s'est glissée dans l'édition française du *Rapport du département fédéral sur sa gestion en 1860*, et que nous avons reproduite dans notre dernier supplément, page 352. Aux pages 836 et 837 du rapport officiel, le canton de Bâle-Ville est signalé comme manquant de gamelles pour la réserve et de munitions de bouches à feu pour l'élite. Or, d'après le texte allemand, ces lacunes ne regardent pas le canton de Bâle-Ville, dont le matériel est en effet au complet, mais celui de Bâle-Campagne.

LAUSANNE. — IMPRIMERIE PACHE, CITÉ-DERRIÈRE, 3.

SUPPLÉMENT AU N° 21 DE LA REVUE MILITAIRE SUISSE.

RAPPORT

DU DÉPARTEMENT MILITAIRE FÉDÉRAL SUR SA GESTION EN 1860.

(Suite et fin.)

Les *munitions pour les armes à feu portatives* ne sont pas au complet, mais la confection avance rapidement.

Le matériel pour la *Landwehr* est insuffisant et souvent de mauvaise qualité; il manque surtout des armes en bon état, des effets de campagne, des équipements de chevaux, des voitures de guerre et du matériel pour le service sanitaire.

XXV. CONTROLE DES POUDRES.

Il n'y a que deux ans que la place de contrôleur des poudres a été créée, et déjà l'on remarque dans la qualité de la poudre une amélioration sensible.

Le contrôle a porté sur 547,187 livres de poudre de chasse ou de guerre (n° 1 à 6); 2600 livres seulement ont été réfusées; tout le reste a été admis. Le contrôleur déclare que toutes les poudreries fédérales fabriquent actuellement de la bonne poudre. Le seul cas de refus a eu lieu dans le premier semestre, et dès lors la poudrerie qui avait fabriqué la poudre refusée, n'a pas cessé de donner d'excellents produits. Le seul défaut que l'on puisse relever encore, c'est que les mêmes numéros ne sont pas de même dimensions dans les diverses poudreries, en sorte que la combustion n'est pas la même; cette inégalité provient de la confection des cribles, et il est à désirer qu'il y soit bientôt porté remède.

XXVI. TRAVAUX DU BUREAU TOPOGRAPHIQUE.

Les feuilles VIII, XIII, XXII et XXIII de la carte fédérale n'étaient pas encore achevées au commencement de l'année 1860.

La triangulation a été achevée pour la feuille XXIII en entier pour la feuille XIII presque en entier.

Les feuilles VIII et XIII ont été levées à l'échelle de $^1/_{25000}$; elle comprennent environ 14 lieues carrées, dont 11 du canton de Lucerne et 3 du canton de Berne.

Les feuilles XIII et XXIII ont été levées à l'échelle de $^1/_{50000}$; elles comprennent un espace de 9 $^1/_2$ lieues carrées environ dans le

ton d'Unterwalden, de 11 ½ dans le canton d'Uri, de 17 dans le canton de Berne, et de 9 dans le canton du Valais.

Le total des levés faits en 1860 comprend par conséquent :

14 lieues carrées à l'échelle de $^1/_{25000}$;
47 » » » $^1/_{50000}$.

Total 61 lieues carrées.

Le directeur du bureau espérait pouvoir achever les levés pendant le courant de l'année, mais cela est devenu impossible, à cause du mauvais temps et du grand nombre de jours pluvieux ; il restera par conséquent encore quelque chose à faire sur le terrain en 1861. La publication des feuilles n'en sera du reste pas retardée, car les graveurs ont encore de l'ouvrage pour une année entière.

La gravure de la feuille n° XXII a été assez avancée pour pouvoir être imprimée en 1861. La feuille VIII pourra être mise sous presse en juillet 1861.

Quant à la carte réduite, en 4 feuilles, à l'échelle de $^1/_{25000}$, les esquisses et les noms sont prêts pour les 4 feuilles, sauf pour les parties qui n'ont pas encore été levées sur le terrain. Les accidents du sol sont dessinés sur la feuille n° II, sauf aussi pour une petite partie qui n'est pas encore levée. Il en est de même pour $^1/_4$ à peu près de la feuille I.

XXVII. FORTIFICATIONS.

Luziensteig. Les travaux commencés en 1859 ont été achevés au commencement de 1860 ; un seul ouvrage, au Ell-Pass, reste à finir, le mauvais temps ne l'ayant pas permis jusqu'à présent. Quant aux bâtiments il reste à achever les écuries ; il faudra aussi établir une infirmerie. La question de l'établissement d'une cantine, avec salle de théorie et logements pour les officiers, est à l'étude.

Bellinzone. Un crédit de 27,000 fr. a été accordé pour l'établissement d'un arsenal à Bellinzone. La construction n'en sera achevée qu'en 1861. L'ancien directeur de ces fortifications, M. le lieutenant-colonel Wolff, a donné sa démission et a été remplacé par M. le major Fraschina.

Bâle. Un seul des travaux exécutés de 1856 à 1857 a été conservé : c'est la redoute sur la Wiese, près du chemin de fer badois. Le fleuve attaque sans cesse le pied de cet ouvrage, et s'il doit être conservé, il faudra chaque année y faire des dépenses d'entretien. M. le major Alioth a donné sa démission de directeur, et a été remplacé par M. le capitaine Sartorius.

St-Maurice. Le seul ouvrage qui y ait été exécuté, c'est la construction d'un magasin de munitions.

Les travaux d'exécution qui viennent d'être mentionnés sont bien moins importants que les études entreprises par le bureau du génie en 1860, en vue de la défense des diverses positions de notre pays. Elles ont été entreprises après les délibérations d'une commission d'officiers supérieurs, et dans l'éventualité d'une attaque possible du dehors. Tous les plans sont établis de façon qu'ils pourront être exécutés aussitôt que la décision en aura été prise.

XXVIII. ÉTUDES ET EXPÉRIENCES D'ARTILLERIE.

M. le colonel Muller, d'Aarau, ayant achevé à la fin de 1859 sa machine à rayer les canons, un canon de 12 liv. fut foré au commencement de 1860 au calibre de 4 liv., et les expériences commencèrent avec cette bouche à feu au mois de février. Elles furent assez satisfaisantes. On désira les continuer avec un canon de 4 liv. plus léger, qui, avec un poids de métal de 780 liv. seulement, devait néanmoins avoir une portée supérieure au canon lisse de 12. Ce canon de 4 liv. fut achevé au mois de mai, et les expériences, dans lesquelles on employa des projectiles coniques construits suivant les idées de M. le colonel Muller avec des anneaux d'expansion, donnèrent des résultats très satisfaisants, surtout comparés aux essais faits avec des projectiles au modèle français primitif. La commission d'artillerie ne trouva pas cependant ces projectiles admissibles, parce que les fragments du manchon de plomb, se détachant du projectile, pouvaient devenir très dangereux pour des troupes placées à côté de l'artillerie, et rendaient le tir en seconde ligne impossible. Plusieurs mois se passèrent en petites expériences ayant pour but de fixer le manchon de plomb; en même temps on construisit un canon rayé de 6 liv. et un autre de 12 liv., ainsi que divers projectiles. Des démarches faites au mois d'avril auprès de la maison Witworth et Ce, à Manchester, pour obtenir la livraison d'un canon au calibre nominal de 12 liv. à son système, n'aboutirent pas, à cause des prétentions exorbitantes de l'inventeur; nous acceptâmes alors les offres de l'agent d'une grande fabrique d'acier de Liverpool (Ahersey steel et iron Company), afin d'obtenir par lui un canon Armstong et un canon Withworth, avec un certain nombre de projectiles creux et pleins, afin de pouvoir comparer le mérite de notre système avec les deux systèmes anglais.

Ces commandes furent exécutées tardivement et très mal au po

de vue de la matière première et de la construction, en sorte que la culasse mobile du canon Withworth fut arrachée à la première décharge, et que le tir du canon Amstong eut un résultat déplorable, surtout au point de vue de l'uniformité des portées. En même temps qu'on expérimentait ces canons d'origine étrangère, on continuait les essais avec les canons de 4 et de 6 liv. indigènes. On eut d'abord à lutter contre de nouvelles difficultés provenant du déchirement des anneaux d'expansion; mais lorsqu'on eut enfin trouvé le moyen de les fixer solidement, on obtint des résultats qui, au point de vue de la portée, de son égalité et de la petitesse des déviations latérales, dépassaient les plus belles espérances. Il ne restait plus qu'une difficulté à vaincre : l'expansion du manchon de plomb se faisait avec tant de rapidité que le feu ne se communiquait pas à la fusée placée à l'extrémité antérieure du projectile; mais cette difficulté est aussi vaincue maintenant. Rien ne se serait plus opposé à l'adoption de ce système, s'il n'en était pas surgi à l'étranger un nouveau, qui, tout aussi avantageux au point de vue de la tension de la trajectoire et de la portée, est beaucoup plus simple et beaucoup plus économique, et présente en outre l'avantage de faciliter le remplacement des munitions. Aussi allons-nous commencer des expériences avec ce nouveau système.

L'on fit à la fin de l'automne une série d'expériences avec l'appareil électro-balistique de Navez, afin de déterminer la vitesse initiale de tous les projectiles de l'artillerie et des armes portatives, avec toutes les charges en usage. Ces données manquent encore jusqu'à présent.

On profita de ces essais pour examiner la poudre des 8 poudrières de la Confédération, et ses effets dans les quatre bouches à feu réglementaires, et dans les mortiers-éprouvettes de bronze et de fonte; les qualités spécifiques de ces différentes poudres furent exactement déterminées. Il résulta de ces recherches, d'abord que notre poudre, même anguleuse, est plus forte que celle de la plupart des artilleries étrangères, mais aussi que des poudres de mêmes années prises dans des poudrières différentes, ont des effets très variés, ainsi qu'on s'en était déjà plaint à plusieurs reprises et avec raison, parce que cette circonstance a une influence très défavorable sur l'effet de nos bouches à feu.

Les essais faits avec des obus chargés en guerre et gradués, lancés contre un but non apparent, ont été continués à l'école centrale et ont donné des résultats assez satisfaisants.

Le système Correvon, destiné à empêcher la propension du timon, a été largement expérimenté à Thoune et à Bière; il résulte de ces expériences que ce système a en pratique beaucoup d'inconvén[illegible] et ne doit pas être adopté.

La commission d'artillerie a soumis pendant l'hiver les étoupilles à friction à un grand nombre d'expériences; leur résultat a été assez favorable pour que le Conseil fédéral les ait définitivement adoptées par arrêté du 1er juin 1860, et conformément au préavis de la commission.

Cette même commission s'était occupée au printemps 1860 de la réorganisation des batteries de fusées et de montagne, et des nouveaux règlements de service pour ces deux corps. L'Assemblée fédérale ayant rejeté les projets d'organisation, les projets de règlement ont dû également être abandonnés, pour être repris quand l'organisation sera fixée.

L'ordonnance sur le harnachement des chevaux de bât et des mulets a été définitivement adoptée, et le règlement sur les manœuvres de force, soumis à de nouvelles expériences pendant le courant de 1860, pour être définitivement arrêté dans la prochaine session de la commission d'artillerie.

XXIX. ESSAIS RELATIFS AUX ARMES A FEU PORTATIVES.

La transformation des fusils lisses au système Prélaz-Burnand n'a été considérée en 1859 que comme une mesure transitoire, destinée à préparer le chemin à l'introduction définitive d'un nouveau fusil d'infanterie. Le 31 janvier 1860, les deux Conseils nous ont invités à nous occuper activement de rechercher le meilleur fusil, et de présenter au plus tôt un nouveau modèle, en ayant en vue l'uniformité du calibre, la solidité de toutes les parties de l'arme et d'une baïonnette dans de bonnes conditions. Les deux Conseils nommèrent en outre des commissions chargées d'examiner les propositions du Conseil fédéral avant la session suivante de l'Assemblée fédérale.

Nous invitâmes aussitôt les autorités militaires cantonales à nous faire savoir quels étaient les résultats pratiques obtenus avec les nouveaux fusils de chasseur, et nous nommâmes une commission d'experts chargée de faire les essais.

Les réponses des cantons ne donnèrent pas beaucoup de lumière. Quelques-unes étaient favorables, mais l'arme était depuis trop peu de temps dans les mains de la troupe, pour qu'il fût possible d'exprimer une opinion générale sur ses avantages pratiques. La discussion relative au calibre, qui s'était déjà présentée à l'origine, reparut de nouveau, surtout parmi les inspecteurs d'infanterie et d'autres officiers supérieurs que le département avait également consultés; les uns trouvaient le calibre suffisant, les autres décidément trop petit.

d'éveiller la concurrence par la présentation de modèles, nous [illegible] en assignant des prix pour le meilleur modèle

d'un nouveau fusil d'infanterie ou de quelque partie importante du fusil, comme la baïonnette par exemple. Les conditions principales du concours étaient la solidité de l'arme, un calibre, ou bien semblable à celui du fusil de chasseur ou de la carabine, ou bien qui pût être adopté pour ces deux armes, afin d'obtenir si possible l'unité du calibre pour toutes les armes portatives, enfin une baïonnette pouvant se manier à la main et s'adapter facilement et solidement; 44 concurrents s'annoncèrent, dont 30 de la Suisse et 14 de l'étranger; mais il ne fut présenté effectivement que 28 fusils par 20 concurrents.

La commission d'experts avait de son côté travaillé aussi à l'établissement d'un fusil modèle; elle partit du principe qu'il fallait abandonner le calibre trop petit du fusil de chasseur et adopter un projectile à expansion. Elle pensait d'abord devoir s'arrêter à un calibre de 4''' 5'''' à 5'''; mais après qu'elle eut mieux reconnu la possibilité de l'unité de calibre pour les carabiniers, les chasseurs et le centre, elle revint au calibre de 4''' à 4'''' 2''''. Elle fit faire conformément à ce système 8 fusils modèles par l'armurier Burri à Lucerne.

Des essais eurent lieu avec tous les fusils proposés soit à Lucerne, soit à Thoune; les membres des commissions du Conseil national et du Conseil des Etats y assistèrent dans ce dernier endroit. Il en résulta que le calibre de 4 lignes avec un projectile à expansion, est le mieux qualifié, et qu'un des fusils construits à Lucerne présente des avantages sur tous les autres.

La question n'était néanmoins pas encore sur le point d'être résolue; il fallait faire essayer la nouvelle arme par la troupe, et nous commandâmes en conséquence un certain nombre de nouveaux fusils, que nous ne pûmes pas obtenir en 1860. La question de la baïonnette n'était du reste pas encore mûre; aucun des modèles proposés ne répondait aux diverses exigences; il n'est pas même encore démontré qu'il soit nécessaire d'introduire le sabre-baïonnette dans nos compagnies du centre. Il n'est pas certain enfin que les carabines et les fusils de chasseurs actuels puissent être alésés au calibre de 4 lignes, si celui-ci est adopté. A tous ces points de vue, il faut continuer les essais et les études; ce qui vient d'être dit prouve que, malgré l'invitation pressante des deux Conseils, cet objet n'a pu être réglé en 1860. La précipitation que l'on mettrait dans cette affaire serait d'autant plus à regretter que notre infanterie possède maintenant déjà une arme d'infanterie qui peut très bien soutenir la comparaison avec celles des autres armées.

XXX. MISSIONS A L'ÉTRANGER.

Messieurs les majors d'état-major Van Berchem et Vonmat ont été

envoyés en Angleterre à l'occasion du tir des volontaires anglais à Wimbledon, soit pour y étudier l'organisation, l'équipement et l'armement de ces volontaires, soit pour y examiner des fabriques d'armes et divers établissements militaires.

Messieurs Schwarz, colonel, et Cérésole, capitaine, ont été envoyés en Allemagne pour y assister à diverses manœuvres et spécialement de l'armée prussienne pour la démolition de la citadelle de Juliers.

L'inspecteur de l'artillerie, M. le colonel Herzog, s'est rendu en Belgique et en Angleterre pour y prendre des renseignements sur les canons rayés et faire à cet égard diverses démarches.

M. le capitaine Wieland a été envoyé en Prusse et en Belgique, soit en vue d'achats d'armes qui étaient alors projetés, soit pour examiner l'organisation de fabriques d'armes prussiennes et belges.

M. le major Van Berchem a été envoyé, avec la permission du ministre de la guerre de la Grande-Bretagne, à l'école de tir de Hythe, et il y a fait un cours entier de 10 semaines. Il est question d'employer M. Van Berchem dans les écoles de tir à établir en Suisse.

M. le Dr Ruepp, instructeur pour le service sanitaire, a assisté aux exercices des compagnies sanitaires de Bavière et du Wurtemberg.

Nous nous faisons un plaisir de reconnaître que nos délégués ont été reçus avec prévenance par les autorités étrangères et par les officiers avec lesquels ils ont été en rapport.

XXXI. ÉTAT DE L'ARMÉE FÉDÉRALE AU 31 DÉCEMBRE 1860.

a) *Etat-major fédéral.*

L'état-major a subi des modifications assez considérables.

6 colonels,
3 lieutenants-colonels,
1 major,
3 capitaines et officiers subalternes
ont donné leur démission en janvier 1860.

1 lieutenant-colonel,
1 major,
1 capitaine
sont morts.

2 colonels,
2 lieutenants-colonels,
8 majors,
16 capitaines et officiers subalternes
sont entrés dans l'état-major.

Parmi eux, un officier revenait du service militaire étranger, 17 étaient officiers de troupe, et 6 étaient aspirants à l'état-major du génie.

Les grades supérieurs étaient complètement pourvus à la fin de 1860; quelques sections de l'état-major renfermaient même plus d'officiers que la loi ne le veut.

b) *Armée fédérale.*

L'état de l'armée fédérale au 31 décembre 1860 est le suivant:

	Nombre légal.	Effectif.
Elite	69,569	81,257
Réserve	34,785	43,284
Landwehr (58,965 hommes sont organisés ou sur le point d'être organisés, et 2,883 ne sont pas organisés)		61,848
	Total	186,389

L'effectif était au commencement de 1860:

Elite	79,087
Réserve	43,227
Landwehr	57,416
Total	179,730

Il s'est donc produit en 1860 une augmentation de 6,659 hommes au compte de l'élite et de la landwehr.

Au point de vue des unités tactiques, il existe encore des lacunes chez plusieurs d'entre elles, soit dans l'élite soit dans la réserve, tandis que dans d'autres les surnuméraires sont d'autant plus nombreux. Les chiffres suivants l'indiquent:

	Elite.	Réserve.
Surnuméraires	12,949	9,765
Manquants	1,261	1,266

Envisagés au point de vue des différentes armes, les rapports sont les suivants:

Elite.	Génie.	Artillerie.	Cavalerie.	Carabiniers.	Infanterie.
Surnuméraires	254	1579	84	886	10,127
Manquants	3	103	279	19	840
Réserve.					
Surnuméraires	170	950	298	1025	7,290
Manquants	5	383	61	70	723

LAUSANNE. — IMPRIMERIE PACHE, CITÉ-DERRIÈRE, 3.

REVUE MILITAIRE
SUISSE

dirigée par F. LECOMTE, major fédéral.

N° 22 **Lausanne, 3 Décembre 1861.** **VIe Année**

SOMMAIRE. — **Canons rayés** *(suite)*. — **Nouvelles et chronique.** — **SUPPLÉMENT : L'Italie en 1860** *(suite)*.

CANONS RAYÉS.

RAPPORTS ET PROPOSITIONS DE LA COMMISSION D'ARTILLERIE.

(Suite)

Frais d'introduction.

Système Muller.

Acquisition à nouveau de 12 batteries de 4 liv.

Matériel:	72 pièces de canons rayés, le canon à fr. 1800 =		fr. 129,600
	96 affûts équipés, l'affût à . . . . » 1900 =		» 182,400
	144 caissons » le caisson à . . » 1650 =		» 237,600
	Total du matériel		fr. 549,600
Munition:	17,280 coups complets, le coup à fr. 7 —. . . . . =	fr. 120,960	
	11,520 coups complets pour obus à balles, le coup à fr. 7 50 . . . . . =	» 86,400	
	Total de la munition		fr. 207,360
Contrôle:	Frais divers		»
	Total des acquisitions nouvelles		fr.

Système Timmerhans.

Acquisition du même matériel évalué à		fr. 549,600
Munition: 17,280 coups complets, le coup à fr. 6 15 . . . . . :	fr. 106,272	
11,520 coups complets pr obus à balles, le coup à fr. 6 25	» 76,608	
Total de la munition		fr. 182,880
Contrôle: Frais divers		» 13,520
Total des acquisitions nouvelles		fr. 746,000
Différence en faveur du système Timmerhans, seulement		» 24,000

Nous remarquerons en outre que la transformation des pièces de 6 liv. encore valables au système de Muller, ainsi que la munition correspondante reviendrait à fr. 240,000.

Nous ne pouvons indiquer ici les frais d'une transformation éventuelle des pièces de 6 liv. au système Timmerhans, attendu qu'il n'a pas encore été établi que les pièces de 6 liv. actuelles se prêtent à cette transformation et puissent la supporter.

Le calcul des frais est basé sur le prix des canons de bronze, dont la moitié est déjà confectionnée. En employant l'acier fondu, les frais se monteraient à fr. 2,400 par pièce, ce qui donnerait un surcroît de fr. 43,200. Il est vrai que l'acier fondu est plus solide que le bronze, mais il est d'un entretien difficile et nous dépendons de l'étranger pour l'obtenir, ce qui occasionnerait du retard. Il ne faut pas oublier non plus qu'une pièce d'acier fondu mise hors de service n'a plus aucune valeur, tandis que le bronze conserve toujours sa valeur intrinsèque.

Magasins.

Afin que les magasins nécessaires pour loger le matériel nouveau et la munition, pour confectionner et réparer le matériel, fussent prêts en même temps utile, il faudrait en commencer de suite la construction.

Comme l'augmentation du matériel serait de 240 voitures, il faudrait des magasins pour 300 voitures (en calculant de la place en réserve pour 60 voitures.) La partie supérieure des magasins servirait à loger le matériel de hanarchement, de retranchement, etc. En comptant un magasin pour 100 voitures, il y en aurait donc trois à construire : un pour la Suisse occidentale à *Thoune,* le second pour la Suisse centrale à *Lucerne* ou *Stanz,* le troisième pour la Suisse

orientale à *Rapperschwyl* (1), chacun aurait son magasin de munitions. Un quatrième magasin qui deviendra nécessaire dans quelques années, pourrait être établi à Lucerne pour renforcer le centre.

Comme Thoune est notre principale place d'exercice, on y construirait en outre un atelier mécanique et un laboratoire:

1. Pour la machine à rayer les canons.
2. » l'achèvement mécanique des projectiles.
3. » la réparation du matériel.
4. » la confection complète des munitions.

Nous évaluons les frais des constructions proposées comme suit:

Magasins à Thoune 520′ de long sur 50′ de large, pour 100 voitures, l'expropriation comprise		fr. 65,000
Atelier mécanique et laboratoire		» 58,000
Magasins de munitions		» 12,000
		fr. 135,000
Magasin à Lucerne ou à Stanz, pour 100 voitures	fr. 60,000	
Magasins de munitions	» 12,000	
		fr. 72,000
		fr. 207,000
Magasin à Rapperschwyl, comme à Stanz		» 72,000
	Total	fr. 279,000

Si, à la suite de l'examen qui précède, nous ne faisons aucune proposition définitive sur la préférence à accorder à l'un ou l'autre des systèmes Muller et Timmerhans, cela vient de ce que les expériences faites ne nous ont point encore paru décisives, elles n'ont pas eu lieu sur une assez grande échelle pour que le hasard n'ait pu influer ici et là sur les résultats; en outre, les essais avec le système Timmerhans ont eu lieu en partie avec des sabots qui n'étaient pas construits dans les conditions voulues.

Nous nous bornons donc, après avoir énuméré les avantages et les inconvénients des deux systèmes, à soumettre, pour aujourd'hui à votre décision, les propositions suivantes:

1° En présence des chances possibles de guerre, et en considération du très fâcheux effet moral que cause et que causerait sur nos troupes l'absence d'artillerie rayée, il est de toute nécessité d'introduire immédiatement une certaine proportion de pièces rayées;

2° Le système Muller remplit sur les points essentiels, les condi-

(1) Voir l'observation plus loin, page 388, sur les inconvénients du choix de *Rapperschwyl* comme siége d'un arsenal. — *Réd.*

tions auxquelles doivent satisfaire les pièces de campagne rayées; il pourrait être introduit immédiatement;

3° Pour le système Timmerhans, de nouveaux essais doivent avoir lieu au plus tôt. Ils porteront sur la confection du sabot de papier, sur les résultats qu'il donne selon qu'il est plus ou moins tendre ou dur, ou plus ou moins forcé sur le projectile au moment de la charge. On cherchera à arriver à une conclusion certaine sur ces points qui ne sont pas suffisamment éclaircis;

4° Commencer immédiatement à nous procurer une certaine quantité de pièces rayées de 4 liv. système Muller, et la munition correspondante. Etablissement des affûts et caissons pour 72 pièces. Par contre, ne rien changer à notre matériel actuel jusqu'à l'adoption définitive de l'un ou de l'autre système.

Veuillez agréer, Monsieur le Conseiller fédéral, l'expression de notre plus respectueuse considération.

Olten, le 21 juin 1861.

HANS HERZOG, colonel-inspecteur de l'artillerie.
WURSTEMBERGER, colonel.
B. HAMMER, lieutenant-colonel.
F. BURNIER, lieutenant-colonel.
HANS KINDLIMANN, major d'artillerie, rapporteur.

III

Rapport de la commission du Conseil national sur le projet de loi concernant l'artillerie.

Tit.,

Dans la session précédente et en perspective des propositions que le Conseil fédéral avait été chargé de faire aux Chambres pour l'introduction de canons rayés dans notre artillerie, les deux Conseils avaient nommé d'avance les commissions qui seraient chargées de suivre les diverses phases de cette importante question et de présenter un préavis aux Conseils une fois que le moment serait venu.

En date du 28 juin dernier, le Conseil fédéral a décidé de présenter un projet de loi sur l'introduction des canons rayés, et a accompagné ce projet d'un message qui expose tous les éléments de la question. Deux rapports de la commission spéciale d'artillerie sur les expériences qui eurent lieu dans les mois de mars et de juin, en

présence des commissions des Chambres, sont annexés au message du Conseil fédéral.

C'est ce projet de loi sur lequel nous avons aujourd'hui à vous présenter un rapport.

Les détails contenus dans les actes imprimés qui ont été distribués, nous dispensent de vous raconter longuement les expériences auxquelles nous avons assisté. Nous nous bornerons à vous exposer le résumé de nos impressions, et à en tirer les déductions naturelles telles qu'elles nous ont été suggérées.

La question des perfectionnements à procurer à notre artillerie n'est pas nouvelle, et ne trouve aujourd'hui, croyons-nous, aucune contradiction.

Les résultats surprenants auxquels on est parvenu dans le perfectionnement des armes à feu portatives, ont préoccupé depuis plusieurs années tous ceux qui attachent quelque importance au rôle que l'artillerie est appelée à jouer dans les guerres modernes.

Ce rôle, presque toujours décisif, se trouva relégué à un rang très secondaire dès que les armes à feu portatives, hors de l'atteinte desquelles l'artillerie avait pu se placer jusqu'alors, permirent de faire subir à l'artillerie des pertes certaines à des distances considérables.

Les grandes puissances s'empressèrent d'étudier la question et parvinrent à divers résultats.

Regagner le terrain perdu par l'artillerie dans les dernières années, augmenter la précision et la portée du tir, rendre le matériel plus léger et plus mobile, tels étaient les éléments du problème à résoudre.

De tous les essais qui se firent à grands frais à ce sujet en France, en Angleterre, en Allemagne et en Russie, il résulta des systèmes divers, tenus longtemps secrets, mais aujourd'hui assez bien connus pour qu'il ait été possible d'en apprécier la valeur relative.

Ces systèmes, malgré leurs divergences de détail, sont cependant tous d'accord en ceci, c'est qu'il faut chercher la précision et la portée des canons dans la rayure des bouches à feu et dans l'usage des projectiles coniques, c'est-à-dire dans les mêmes éléments qui ont acquis aux armes à feu portatives leur supériorité actuelle.

Quant au nombre et à la forme des rayures, quant à l'introduction de la charge et du projectile par la culasse ou par la bouche des canons, ce sont là des questions secondaires qui peuvent varier à l'infini; mais les principaux éléments communs existent tels que nous venons de le dire; les projectiles introduits librement dans l'âme des pièces doivent au moment de l'explosion se transformer en projectiles

forcés et recevoir par la direction des rayures un mouvement en hélice bien prononcé.

Personne ne niera la nécessité où se trouvait la Suisse de s'occuper de son côté de la question, et de chercher à assurer à son artillerie les moyens de soutenir la lutte si, par suite de quelque complication politique, elle venait à être forcée à faire un usage actif de son armée. Aussi tous ceux qui, dans notre pays, sont appelés par vocation à s'occuper de ces matières firent de cette question un objet constant d'étude.

Les résultats importants que l'artillerie rayée de l'armée française obtint dans la guerre en Italie attirèrent l'attention.

Malgré ses imperfections bien connues aujourd'hui, ce système produisit des résultats décisifs.

Sans doute que ces imperfections ne s'étaient pas révélées pendant les épreuves nombreuses qui avaient été faites par les ordres du gouvernement français, et qu'il manquait à ce système des qualités pratiques dont une campagne pouvait seule faire connaître l'absence.

Mais enfin, l'artillerie française, par sa longue portée et sa précision, produisit des résultats incontestables.

Ce fut ce système, qui, tout parallèle achevé, parut le plus propre à se plier aux exigences de notre organisation militaire fédérale.

On rechercha en conséquence les perfectionnements à y introduire, et M. le colonel Muller d'Arau présenta le premier un spécimen de projectile qui fut essayé en 1860.

Des essais comparatifs entre le système français lui-même et le système perfectionné par Muller donnèrent quelque avantage à ce dernier; mais ce ne fut qu'à la suite de longs tâtonnements qu'on parvint à des résultats satisfaisants.

Le nouveau projectile en question est de forme cylindro-conique; il porte à sa base un sabot en plomb dont la forme, comme celle de la balle Prélat-Burnand, permet l'expansion au moment de l'explosion de la charge.

A la circonférence de ce sabot sont six saillies ou tenons qui s'adaptent à la forme des rayures du canon, et six petits boutons en zinc, fixés sur le ventre et à la circonférence du projectile, ajoutent leur effet à celui des saillies du sabot, pour maintenir le projectile dans les rayures et le forcer à les suivre en sortant de l'âme pour prendre son mouvement de rotation.

Les essais auxquels ont assisté les commissions des Chambres, ont donné de très beaux résultats pour ce système; mais il n'est pas possible de se dissimuler cependant les imperfections qui, malgré tout,

y restent attachées, imperfections que l'expérience de la guerre rendrait sans doute bien plus saillantes encore.

Nous reviendrons sur ce sujet après avoir dit quelques mots d'un second système qui fit son apparition en Suisse en mars dernier, et dont l'acquisition fut proposée à la Confédération par l'inventeur.

Le système Timmerhans diffère essentiellement du système français perfectionné par le colonel Muller :

1° Par la forme de la rayure du canon ;

2° Par la nature et le mode d'emploi du sabot expansif.

L'âme du canon Timmerhans n'est pas *rayée* à proprement parler, elle est pour ainsi dire *cannelée* très peu profondément, et le raccordement des quatre cannelures avec le reste de la surface de l'âme se fait presque insensiblement.

Nous devons insister sur ce détail pour faire comprendre que, en tout état de cause, l'introduction du projectile dans l'âme, dans ce système de canon et de rayures, ne peut pas rencontrer les difficultés qui résultent de rayures profondes et anguleuses comme elles sont dans le système français.

Les projectiles Timmerhans ont une forme particulière qu'il ne nous est pas permis, croyons-nous, de détailler ici pour le moment.

Ils sont placés dans un sabot en papier, enroulé sur lui-même jusqu'à former une épaisseur de plusieurs lignes, mais variable dans ses diverses parties.

Au moment du départ des projectiles, le sabot élastique entre de force dans les rayures et communique le mouvement rotatoire au projectile.

Ce sabot n'accompagne pas longtemps le projectile dans sa trajectoire ; il se déchire et se disperse en lambeaux à quelques pas de la pièce, tandis que le sabot en plomb, dans le système Muller, doit rester dans tout le cours de la trajectoire attaché au projectile dont il forme une partie du poids régulier.

Si le sabot en plomb de l'un des systèmes expose les rayures à un encrassement plus ou moins rapide, le sabot en papier élastique du second système laisse au contraire l'âme de la pièce parfaitement nette, et l'on peut dire que chaque coup dans le système Timmerhans nettoie l'âme de la pièce et facilite la continuation de la charge.

Quant à la portée et à la précision du tir, les expériences faites parallèlement avec les deux systèmes ont prouvé leur égalité de mérite. Les essais à des distances de 800 à 4500 pas l'ont démontré d'une manière complète.

Les hausses employées aux diverses distances sont approximativement les mêmes.

Les charges nécessaires sont un peu plus fortes pour le système Timmerhans; mais comme dans l'un et l'autre système les charges sont proportionnelles au poids du projectile, et que le projectile Timmerhans est un peu plus léger que le projectile Muller, les charges sont en définitive à peu près équivalentes eu égard au coût.

La confection du projectile Muller est par contre compliquée et indubitablement plus coûteuse. Le sabot en plomb et les boutons en zinc qui doivent être fixés à ce projectile, exigent un travail essentiel et délicat. Ce sabot se détache ordinairement à la première chute du projectile, et si le projectile est retrouvé, il ne peut être employé de nouveau qu'après avoir passé par les ateliers de confection.

Le projectile Timmerhans au contraire, indépendant de son sabot en papier, peut dans le même cas être immédiatement employé avec un nouveau sabot.

Toutefois il faut reconnaître que les expériences ont été poussées beaucoup plus loin avec le système Muller qu'avec le second système proposé, et par cette raison il ne peut rester qu'une incertitude bien naturelle sur la question du choix à faire entre les deux systèmes de rayures.

En thèse générale, le système Timmerhans présente des avantages très appréciables par sa simplicité et ses côtés pratiques; mais il suspend toute décision en sa faveur par les imperfections qu'il présente à certains égards, imperfections qu'il serait important de voir écartées par l'inventeur même du système.

Les commissions ont dû regretter, à ce point de vue, que M. le général Timmerhans n'ait pas assisté aux expériences qui ont été faites en leur présence et n'ait pas pu répondre lui-même aux explications et aux éclaircissements jugés nécessaires sur certains points.

Ou bien les imperfections qui ont été observées tenaient à la manière dont les expériences se sont accomplies, et dans ce cas les directions de M. Timmerhans auraient remédié aux inconvénients. Ou bien ces imperfections sont inhérentes au système, et il conviendrait, dans ce cas, que l'inventeur se chargeât lui-même d'y porter remède et ne laissât pas ce soin à autrui.

Si ce système, dont l'inventeur a la propriété, doit être acquis par la Confédération, il convient que ce soit un système complet et immédiatement applicable, sans expérimentations autres de la part de la Confédération que celles destinées à établir la supériorité du système.

Dans tous les travaux entrepris pour perfectionner l'artillerie, on a attaché, à juste titre, un grand prix à pouvoir effectuer le tir avec des

projectiles creux, pouvant éclater à un moment déterminé, et projetant ainsi leurs éclats et les balles dont on peut les charger.

La communication du feu à la fusée de ces projectiles était la portion délicate du problème. A ce point de vue les projectiles dont l'artillerie française a fait usage dans la guerre d'Italie étaient très imparfaits. Cette défectuosité a été corrigée en partie, et dans les derniers essais auxquels les commissions ont assisté, les projectiles Muller et les projectiles Timmerhans se sont bien comportés à cet égard.

Néanmoins, la simplicité de la fusée de transmission de feu restera longtemps encore un sujet d'étude pour les hommes spéciaux.

Il est une autre question qui ne nous paraît pas non plus résolue et qui mérite d'être examinée de près. C'est celle de la convenance pour la Suisse d'adopter un système exclusif d'artillerie et de n'avoir par exemple que des canons rayés en procédant à la transformation de toute son artillerie.

Les ressources limitées que possède la Confédération ne lui permettent pas des essais sur une vaste échelle. Elle doit en même temps se garder d'une fausse manœuvre en ce genre.

Une puissance, comme la France, après avoir dépensé une soixantaine de millions pour préparer son artillerie pour la guerre d'Italie, peut se permettre après la campagne et eu égard aux défauts signalés dans un premier système, de recommencer ses essais et d'y consacrer de nouveaux millions.

Mais ceci conviendrait-il à notre pays? La réponse à cette question n'est pas douteuse, et, à ce point de vue, nous ne jugeons nullement qu'il doive être question, en ce moment, de la transformation de toutes nos bouches à feu.

Il est un second motif qui nous conduit à la même conclusion. Les longues portées pour l'artillerie sont assez rares dans notre pays, dont la nature du sol très accidentée ne permet pas les vastes champs de tir qui sont le caractère d'autres contrées voisines.

Si jamais nous faisons la guerre, nous la ferons sur notre sol, et la pratique nous prouvera que l'usage du canon à très longue portée sera beaucoup plus limité qu'on serait tenté de le croire au premier abord.

Or, pour les distances moyennes, nous pensons que notre artillerie actuelle est excellente et qu'aucun canon rayé, avec obus ou shrapnells, ne pourra jamais remplacer l'efficacité pratique de la mitr du canon de 12 liv. aux distances de 500 à 1000 pas.

Ce sont ces motifs qui nous portent à vous conseiller d'adopter propositions du Conseil fédéral de créer à nouveau, et sans rien ch

ger à notre artillerie actuelle, 12 batteries légères de canons rayés qui seraient réparties dans les divisions de l'armée. Le reste de notre artillerie subsisterait dans son état actuel, ce qui présente, en outre, l'avantage d'éviter une période transitoire de désorganisation, ce qui serait le cas si l'on décidait une transformation générale.

Quant au système d'après lequel les 12 batteries devront être rayées, la question reste indécise par les motifs que nous avons exposés, et le Conseil fédéral recevrait des pleins-pouvoirs à cet égard. On attendrait les résulats des essais définitifs pour trancher la question d'application. Si les essais écartent les quelques imperfections que présente encore le système Timmerhans, il est hors de doute que l'adoption de ce système conviendra à tous égards.

Maintenant l'Assemblée fédérale estime-t-elle que les pleins-pouvoirs soient donnés au Conseil fédéral sans restriction, ou désire-t-elle que le Conseil fédéral continue à être assisté du préavis des commissions des Chambres, c'est un point délicat que ce Conseil aura à résoudre.

Votre commission s'est prononcée en majorité pour cette dernière alternative, et pense qu'il pourra se former par ce moyen, comme dans les expériences précédentes, un accord d'opinions qui complétera toute garantie à cet égard.

Quant au personnel qui devra être appelé à servir les douze nouvelles batteries, le Conseil fédéral est invité à faire connaître ses vues à cet égard dans la prochaine session.

En tout cas, il nous paraît entendu que, quel que soit le moyen qui sera choisi, il ne résultera aucune charge nouvelle pour les cantons, et qu'il n'y aura rien de changé aux proportions actuellement établies dans les contingents en hommes, chevaux, etc.

Une minorité de trois membres a même jugé nécessaire de poser cette condition en toutes lettres dans le projet, au risque de commettre un pléonasme législatif. Cette même minorité estime qu'on pourrait avantageusement trouver un bon emploi pour les compagnies d'artilleurs fuséens, en destinant ces compagnies au service d'une partie des nouvelles batteries de canons rayés. Cette question serait examinée par le Conseil fédéral et traitée dans le rapport prévu et demandé par l'art. 6 du projet de loi dont suit la teneur.

Berne, 17 juillet 1861.

Le rapporteur de la commission:

J. CHALLET-VENEL.

Les propositions de la commission, majorité et minorité, ont été adoptées par les conseils législatifs, le 17/24 juillet, et promulguées au *Recueil officiel* comme suit, tome VII, page 67 :

L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse,

Vu le rapport et les propositions du Conseil fédéral du 28 juin 1861,

ARRÊTE :

1° Le Conseil fédéral est chargé de faire l'acquisition aux frais de la Confédération de 12 batteries de 4 liv. Chaque batterie devra se composer de 6 canons rayés avec les affûts, caissons et munitions en dépendant ;

2° Les démarches déjà faites par le Conseil fédéral en vue de l'acquisition de canons de 4 liv. sont approuvées ;

3° Le Conseil fédéral reçoit pleins-pouvoirs pour déterminer le système d'après lequel les canons devront être rayés et pour fixer l'ordonnance pour les affûts, caissons et munitions.

Toutefois le Conseil fédéral ne devra statuer sur le système à adopter, qu'après avoir fait faire de nouveaux essais, et avoir entendu l'avis des commissions des deux Conseils qui devront être invitées à assister aux essais définitifs ;

4° Le Conseil fédéral est autorisé à faire établir pour l'emmagasinement de canons, caissons et munitions aussi bien que pour la fabrication de ces dernières, les magasins nécessaires, un atelier et un laboratoire mécaniques, à savoir :

A Thoune, 1 magasin pour canons et voitures de guerre,
1 magasin de munitions,
1 atelier mécanique et un laboratoire.

Dans la Suisse centrale :
1 magasin pour canons et voitures de guerre,
1 magasin de munitions.

Dans la Suisse orientale :
1 magasin pour canons et voitures de guerre,
1 magasin de munitions.

5° A cet effet les crédits suivants sont alloués au Conseil fédéral :

a) Pour l'acquisition de 12 batteries de canons rayés de 4 liv. avec les affûts, caissons et munitions y appartenant fr. 770,0

b) Pour les magasins, atelier et laboratoire prévus dans l'art. 4 . . . . . » 27

En somme fr. 1,0

6° Le Conseil fédéral est chargé de présenter à l'Assemblée fédérale, dans sa prochaine session, un rapport et des propositions sur le mode d'après lequel ces batteries doivent être attelées et desservies.

Le Conseil fédéral examinera à ce propos si, eu égard à l'introduction des canons rayés dans l'artillerie suisse, il ne serait pas opportun de renoncer à posséder des corps spéciaux de fuséens, et si le personnel de ces corps ne pourrait pas être affecté avec avantage au service des nouvelles batteries.

7° Le Conseil fédéral est chargé de l'exécution du présent arrêté.

IV.

Observations de la Revue Militaire.

Ensuite de l'arrêté ci-dessus, le Conseil fédéral a fait continuer les essais, et deux nouveaux rapports ont été rendus par la commission concluant en faveur du système Muller, qui sera définitivement adopté. Nous publierons prochainement ces documents, pour que nos lecteurs aient au complet les renseignements nécessaires à l'étude intéressante de la transformation de notre artillerie.

Quant à l'établissement des douze batteries nouvelles, il se trouve en bonne voie; des officiers actifs et zélés s'en occupent assidûment, et l'on a pu lire dans nos annonces l'ouverture des concours pour les fournitures nécessaires.

Qu'il nous soit permis cependant d'exprimer nos regrets sur un objet qu'on nous paraît avoir décidé un peu à la hâte et à la légère, c'est-à-dire l'emplacement des nouveaux arsenaux et magasins.

La commission d'artillerie a proposé trois magasins, à Lucerne ou Stanz, à Thoune et à Rapperschwyll. Pourquoi ces trois emplacements, cette création de trois points militaires précieux? C'est ce que nous n'avons pu comprendre? Pourquoi la désignation de ces trois localités, plutôt que trois autres? C'est ce qu'il aurait été bon d'expliquer. Là se trouve en germe un problème complexe et vaste. L'abandonner au seul jugement d'une commission d'artillerie n'ayant à se préoccuper que d'intérêts spéciaux, tandis que la création artificielle de points militaires importants concerne l'armée entière et la direction générale des opérations possibles, ne nous paraît pas être un acte de prudence. En résumé, s'il peut très bien appartenir à une commission d'artilleurs de constater l'utilité de répartir plusieurs magasins sur le territoire de la Confédération, ce serait plutôt à l'état-major

général à déterminer le nombre et l'emplacement de ces arsenaux, qui deviendront forcément des points importants, imposant, pour leur sécurité et pour les libres communications avec eux, des obligations à l'armée active. Il faut, en un mot, pour que ces points puissent avoir la même utilité en temps de guerre qu'en temps de paix, et pour qu'on ne dépense pas de l'argent à double, qu'ils satisfassent à certaines conditions stratégiques et tactiques dont on n'a pas suffisamment tenu compte. Nous n'avons rien à dire à l'égard des arsenaux de Thoune et de Lucerne, quoique nous en eussions préféré un seul à Lucerne; les deux sont aussi centraux qu'on peut le désirer; mais Rapperschwyll!! Nous en sommes encore à chercher ce qui a pu procurer à cette honorable bourgade de l'autre bord du lac de Zurich cet excès d'honneur. Serait-ce un petit gâteau qu'on a voulu donner au canton de St-Gall? Alors on donnera bientôt aussi, pour être équitable, une fabrique d'armes à Schaffhouse, et l'on prescrira, pour être logique, que, dans nos fortifications projetées, on doit mettre sur les glacis les réduits et les blockhaus que Vauban, Cœhorn, Dufour placent maladroitement en arrière des lignes de défense!

Si l'on tenait absolument à ce qu'un approvisionnement de la nouvelle artillerie pût se mirer dans les eaux bleues du lac de Zurich, c'est Zurich même, point stratégique important dans toutes les éventualités présumables, noyau d'un grand réseau de communications, tête de lac et de ponts, centre à la fois politique et industriel, où l'on aurait déjà trouvé et où l'on trouverait des ressources prêtes pour ateliers et autres besoins, c'est Zurich, disons-nous, qui était la ville naturellement indiquée. Que si des inconvénients à nous inconnus interdisaient ce choix, alors Lachen ou Pfæffikon, ou une localité quelconque couverte par le lac, eût mieux convenu que Rapperschwyl, point non-seulement excentrique mais au-delà de la ligne des lacs et de la Limmat, et n'ayant que son remarquable pont pour ligne de retraite.

Si l'exemple de ce qui se pratique en France, où tout ce qui a rapport au militaire est actuellement l'objet de soins attentifs et éclairés, peut être de quelque poids dans la question, on nous pardonnera d'ajouter aux observations ci-dessus quelques lignes extraites du *Moniteur de l'armée.*

On lit dans le n° du 16 octobre de ce journal :

« Au temps des anciennes guerres de la France, les communications étaient lentes et difficiles; il y avait alors obligation de multiplier les établissements de l'artillerie et de les répartir sur le périmètre des frontières, afin de les mettre à portée des armées en campagne.

» A la suite des grandes guerres de l'empire, et surtout depuis la création et le développement des voies ferrées qui sillonnent le territoire, il a été reconnu qu'au-

jourd'hui, au contraire, pour assurer à ces établissements de bonnes conditions de protection, il y aurait tout avantage à les réunir dans une position aussi centrale que possible.

» D'après ce principe et conformément aux instructions de l'Empereur, des études ont été entreprises en vue de concentrer, dans la localité la plus convenable, les différents ateliers producteurs de l'artillerie, tels que : arsenal de construction, fonderies, école de pyrotechnie, etc., et d'y mettre en pratique les procédés perfectionnés de l'industrie qui peuvent s'appliquer à la confection du matériel de guerre.

» Après l'examen le plus approfondi, la ville de Bourges, placée entre Paris et Lyon, à proximité d'un grand fleuve et d'établissements industriels de toute nature, et qui a des communications sûres et faciles avec tous les points du territoire, a été reconnue et adoptée comme la localité la plus propre à la création projetée.

» Pour la réalisation de cette pensée nationale, l'Empereur a rendu, le 1er octobre, un décret déclarant d'utilité publique l'acquisition des terrains nécessaires à l'installation des nouveaux établissements d'artillerie à Bourges. M. le maréchal ministre de la guerre a immédiatement adressé à M. le préfet du Cher des instructions à l'effet de hâter la solution de cette affaire. L'activité imprimée par S. Exc. à tous les services ressortissant de son administration, permettra de commencer prochainement les travaux destinés à doter la France d'un grand centre militaire. »

NOUVELLES ET CHRONIQUE.

Le décret du Conseil fédéral du 14 décembre 1859, concernant l'instruction des instructeurs d'infanterie, fixe dans son art. 9 la solde à un taux que quelques membres de l'Assemblée fédérale ont trouvé trop élevé. Le Conseil fédéral vient de modifier cet article comme suit :

Les instructeurs de la 1re classe recevront 15 fr. par jour; ceux de la 2me classe 12 fr. Les instructeurs supérieurs des cantons ou leurs suppléants, qui prendront part à un cours d'instruction, recevront 12 fr. Les aspirants et les élèves officiers 8 fr., et les sous-officiers 5 fr. Ce changement a été communiqué aux cantons par une circulaire.

M. le général Dufour a fait parvenir au Conseil fédéral sur le nouvel atlas suisse une brochure très intéressante, et dont nous entretiendrons prochainement nos lecteurs. Entre autres données, on y voit qu'il y a déjà 30 ans que l'on travaille à cette œuvre, et que les frais s'en monteront à environ 1 million de francs. M. le général Dufour espère que l'atlas pourra être achevé à la fin de 1862, ou au plus tard pour le commencement de 1863.

Dans le but de mettre un terme aux contestations qui ont surgi entre l'administration militaire et quelques directions de chemins de fer au sujet de l'interprétation de l'art. 10 de la loi fédérale sur l'établissement de chemins de fer, le Conseil fédéral a autorisé, en date du 18 novembre, son département militaire à appliquer les principes suivants provisoirement et sans préjudice d'un règlement définitif du transport militaire :

1° Tous les trains, à l'exception de ceux de grande vitesse, sont disponibles pour le transport de détachements de troupes, chevaux de militaires et effets de guerre ;

2° Pour les transports de détachements de troupes, il sera bonifié par homme la moitié de la taxe de 3e classe. Les militaires voyageant isolément paient la moitié de la classe dont ils font usage ;

3° Les chevaux de militaires sont transportés pour la moitié de la taxe la plus basse et sans surcroit de prix pour les trains de voyageurs ;

4° Les réclamations de compagnies de chemins de fer, encore pendantes près du département militaire, au sujet d'augmentations de prix pour le transport de chevaux d'officiers ou autres chevaux militaires, seront considérées comme écartées par les dispositions ci-dessus.

Vaud. — SOCIÉTÉ VAUDOISE DU GÉNIE, DE L'ARTILLERIE ET DE L'ÉTAT-MAJOR GÉNÉRAL.

La société est convoquée pour le samedi 7 décembre 1861, veille de la fête de la Sainte-Barbe, à midi, à l'hôtel-de-ville, à Lausanne.

On se réunira en tenue civile.

Ordre du jour :

1° Lecture du procès-verbal de l'assemblée générale de 1859 ;

2° Désignation d'un *Président,* en remplacement de M. le colonel L. Wenger, décédé. Examen des comptes. Renouvellement du *Comité.* Rapport sur la *Bibliothèque ;*

3° Mémoire de M. *Alp. de Mandrot,* lieutenant-colonel fédéral, sur *l'armée wurtembergeoise ;*

4° Rapport d'une commission composée de MM. *de Vallière,* major fédéral, *Tissot* et *Carrard,* capitaines d'artillerie, sur une *école de tir au canon ;*

5° Mémoire de M. *P. Grand,* major fédéral, sur les résultats des tentatives d'amélioration de la *race chevaline* dans le canton de Vaud, et sur *l'estivage de la Breguettaz* ;

6° Lecture d'un mémoire de *Vauban,* sur les *fortifications de Soleure,* par M. *Lecomte,* major fédéral.

7° Communication de M. *Burnier,* lieutenant-colonel fédéral, sur les expériences faites à Thoune, au *pendule Navez* et avec les *canons rayés.*

8° Mémoire de M. *Tronchin,* major fédéral, sur les *reconnaissances* faites en 1860 par l'état-major fédéral ;

9° Rapport d'une commission composée de MM. *Melley* et *de Mandrot,* lieutenants-colonels, et de M. le major *Lecomte,* sur les *lithographies de campagne ;*

10° Communications et propositions éventuelles. Achats de livres.

« Sont de droit membres de la société les officiers et aspirants du génie, de l'ar-
» tillerie et de l'état-major général qui demandent à en faire partie. » (Art. 1er du règlement.)

Messieurs les officiers ou aspirants qui, ayant droit à faire partie de la société, ne se sont pas fait inscrire jusqu'ici, pourront le faire à l'assemblée générale du 7 décembre 1861.

Ceux d'entre eux qui désireraient avoir le règlement de la société et le catalogue de sa bibliothèque, peuvent les demander au secrétaire soussigné.

Vevey, le 23 novembre 1861.

Pour le Comité,

Le Secrétaire, P. Cérésole,
capitaine à l'état-major d'artillerie.

Les membres de la société qui se proposent de prendre part au dîner qui terminera la réunion, voudront bien le faire savoir pour le 5 décembre au plus tard, à M. le lieutenant-colonel Melley, à Lausanne.

Dans sa séance du 14 novembre 1861, le Conseil d'Etat a nommé MM. *Chambaz,* Antoine, à Arzier, commandant du bataillon de réserve du 4e arrondissement, — et *Gaudard,* Henri, à Bioley-Orjulaz, capitaine de mousquetaires no 2 de réserve du 5e arrondissement. — Le 27, MM. *Gilliéron,* Pierre-Samuel, à Possens, lieutenant de grenadiers d'élite du 1er arrondissement; — *Junod,* Constant, à Ste-Croix, 2d sous-lieutenant de mousquetaires no 2 d'élite du 6e arrondissement; — *Zimmermann,* Jean-Louis, à Chavannes-sur-le-Veyron, capitaine de mousquetaires no 4 d'élite du 7e arrondissement, — et *Conod,* Georges, aux Clées, lieutenant de chasseurs de gauche no 1 de réserve du 5e arrondissement.

ANNONCES.

Il vient de paraître

chez MM. CORBAZ et ROUILLER fils, à Lausanne, et chez les principaux libraires de la Suisse:

LE GÉNÉRAL JOMINI

SA VIE ET SES ÉCRITS

ESQUISSE BIOGRAPHIQUE ET STRATÉGIQUE

Par FERDINAND LECOMTE,

MAJOR FÉDÉRAL.

1 vol. in-8o de 430 pages, orné du portrait du général; avec un atlas in-folio, comprenant les légendes et les plans des batailles d'Ulm, de la Berezina, de Bautzen, de Dresde, de Culm et de Leipsig, plus un croquis de l'Allemagne pour l'intelligence du plan de campagne de 1813. — Prix : 12 francs.

Le volume sans l'atlas, mais avec le portrait et la carte d'Allemagne, prix : 6 fr.

LAUSANNE. — IMPRIMERIE PACHE, CITÉ-DERRIÈRE, 3.

REVUE MILITAIRE SUISSE

dirigée par F. LECOMTE, major fédéral.

N° 23 Lausanne, 11 Décembre 1861. VIe Année

SOMMAIRE. — **Les derniers combats de l'ancienne Berne.** *Mars* 1798 *(suite).* — **Bibliographie.** *Manteau-abri de campagne, par le capitaine belge L'heureux. — Méditations de caserne, par Longuet. — Des dromadaires dans l'armée des Etats-Unis, par le major Wayne. — Avenir de la cavalerie, par le colonel d'Azémar.* — **Nouvelles et chronique.** — **SUPPLÉMENT : L'Italie en 1860** *(suite).*

LES DERNIERS COMBATS DE L'ANCIENNE BERNE.

(Suite.)

Cependant, à l'arrivée des Français, les deux bataillons placés en avant firent bonne contenance, et repoussèrent d'abord l'ennemi dans la forêt; une seconde attaque les repoussa à leur tour ; ils reculèrent, puis revinrent à la charge; battus de nouveau, ils se jetèrent sur les troupes placées derrière eux, qui n'avaient pas eu la pensée de les soutenir, et les mirent en désordre. Encore quelques moments d'une résistance opiniâtre ; mais les Français avaient débordé les Bernois des deux côtés; leur cavalerie fila le long du marais; une de leurs pièces lança quelques obus. A la vue, ou plutôt à l'ouïe de ce projectile inconnu : « Ils tirent des bombes ! ils tirent des bombes ! » s'écrièrent les Bernois, et la fuite devint générale.

Plusieurs avaient cependant combattu d'une manière digne du nom suisse et avec le courage du désespoir: un vieillard du village d'Utzenstorf, rapporte Rovéréa, entendant commencer la fusillade, réunit autour de lui sa femme et ses filles, s'agenouille avec elles, adresse sa prière au ciel, lit un chapitre de la Bible, donne sa bénédiction à ses compagnes, leur distribue des hallebardes, et marche avec elles au combat. Tous y périrent. Un autre vieillard, posté derrière un cerisier, avait abattu plus d'un ennemi de son mousquet : « Suivez-nous, lui cria-t-on au commencement de la déroute, vous al-

lez être pris ou tué. — Je veux tirer encore un ou deux coups, répondit-il avec le plus grand calme; cela ne va pas mal. » On ne le revit plus. La moitié des artilleurs avaient été blessés ou tués sur leurs pièces; l'un d'eux, avec deux doigts emportés, continua son service jusqu'à la retraite. Les chefs, voulant du moins sauver les canons, s'y attelèrent avec le reste de leurs hommes; mais voyant leurs efforts inutiles, ils les enclouèrent et les jetèrent dans une carrière de gravier. Puis tout se précipita du côté du Grauholz (1).

Cette position, aujourd'hui, n'aurait pas la même importance. La construction du pont de la Tiefenau ouvre de Soleure sur Berne un chemin plus court, et si ce passage de l'Aar eût existé à l'époque dont nous parlons, nul doute que les principaux efforts s'y seraient portés. Mais alors, la seule grande route qui conduisît de Soleure à Berne venait se joindre dans le Grauholz même à la route d'Argovie; cette circonstance, l'avantage des localités, indiquait ce point comme le dernier boulevard de la capitale. La position, sans être aussi formidable que le disent quelques historiens, était forte: des hauteurs rocheuses et boisées couvraient la droite des Bernois; un bois, des marais, malheureusement à sec en ce moment à cause de la beauté de la saison, protégeaient leur gauche. Des abattis sur la route et aux deux côtés, cinq pièces de canon les défendaient en face. A gauche, derrière les abattis, était posté le bataillon Tillier, du district de Konolfingen, à droite, le bataillon de réserve Daxelhofer, du même district. Les Bernois occupaient le haut d'une descente, et leur artillerie croisait ses feux sur le point où les deux routes se réunissaient.

L'avoyer Steiguer, le général d'Erlach et ses adjudants, d'Effinguer de Wildegg, un des officiers les plus hardis et les plus capables de l'armée (2), avaient passé une partie de la nuit autour du feu de bi-

(1) Pendant la fuite, des hussards français entourent deux jeunes Bernois et les pillent. L'un d'eux aperçoit un tuyau de pipe dans la poche d'un des officiers : « Ah ! citoyen, quelle belle pipe ! s'écrie-t-il, c'est bon pour moi, » et il s'en empare. Longtemps la perte de sa pipe d'écume resta sur le cœur du Bernois. Lorsque les alliés entrèrent en France, en 1813, il alla voir à Bâle son fils aîné, qui servait dans la garde prussienne. « Que dois-je vous rapporter de ce pays, si les affaires vont bien ? » demanda le jeune homme à son père. — Ecoute, si le sort des armes vous conduit jusqu'à Paris, la première pipe d'écume que tu verras à la bouche d'un Français, arrache-la en disant : Ah ! citoyen, quelle belle pipe ! c'est bon pour moi. Ces impertinents doivent apprendre à leur tour combien ces mots sonnent agréablement aux oreilles. » La chose eut lieu, et le fils rapporta à son père le trophée désiré, conquis le 30 mars à l'attaque de Paris. Il orne aujourd'hui la table du vieillard, qui vit encore et a fait graver ces mots sur la pipe : *Rétribution. Fraubrounnen, 5 mars 1798. Paris, 30 mars 1814 (Berner Taschenbuch,* 1861, p. 365. Relation du conseiller de Sturler).

(2) Ce fut d'Effinguer qui, quelques années plus tard, en 1802, força avec une poignée d'hommes le gouvernement helvétique à rendre la ville de Berne. La relation pittoresque qu'il a écrite lui-même de ce brillant coup de main se trouve dans le *Berner Taschenbuch,* 1857.

vouac. Pendant que tristes, mais résolus, ils se préparaient à rendre le dernier devoir à la patrie, deux hommes à cheval s'approchèrent et demandèrent à parler à d'Erlach. On les fit avancer, l'un d'eux prit la parole, et tout en parlant il tirait doucement un pistolet de l'arçon de la selle. D'Effinguer s'en aperçut et saisit brusquement le pistolet ; l'homme se dégagea, partit au galop, laissant son arme aux mains de l'adjudant. Quel était cet assassin? son but? ses motifs? on n'a jamais pu le savoir.

Avant le jour, on entendit de loin les coups de feu, qui se rapprochaient toujours davantage. Le soleil se leva brillant: « Je le vois se lever, je ne le verrai pas se coucher, » dit d'Erlach à Varicourt. Bientôt apparurent les hussards français, suivis de la 14e demi-brigade d'infanterie légère, la fameuse *légion noire*. Accueillis par des décharges à mitraille, les ennemis s'arrêtèrent un instant. Schauenbourg, qui ne négligeait dans sa marche aucune des précautions de la guerre, détacha quelques compagnies pour escalader les rochers, d'autres troupes à travers le marais, et plaça en face un ou deux obusiers. Ces mouvements s'exécutant avec un parfait ensemble, en un clin d'œil les Bernois furent tournés. En vain essayèrent-ils d'envoyer sur la gauche une partie du bataillon Tillier; pour arrêter les Français ils auraient dû être soutenus du côté de Hofwyl, et ce poste était abandonné. Néanmoins ils firent bonne contenance. L'autre moitié du bataillon Tillier luttait, il est vrai, sans vigueur; beaucoup de soldats se tournaient à chaque décharge, sortant de leur poche des livres de prières ou même des bouteilles d'eau-de-vie, et attendaient la mort les mains jointes: mais la réserve de Daxelhofer se battait avec courage, et les canonniers du lieutenant de Rodt, malgré un obus qui avait fait sauter leur caisson et tué un homme, manœuvraient comme à l'exercice. Depuis longtemps la position était enlevée, que beaucoup résistaient encore; l'avoyer Steiguer, assis sur un tronc d'arbre en arrière du peloton du drapeau, attendait morne et silencieux, quelque balle désirée qui le fît descendre au tombeau en même temps que sa patrie. Les balles françaises l'épargnèrent; elles épargnèrent aussi d'Erlach, qui faisait pour rallier ses soldats des efforts héroïques. Quand on entraîna Steiguer vers sa voiture, il se trouvait presque seul.

Tout avait fui; aux portes de la ville, à l'entrée du Breitfeld, d'Erlach essaya encore une fois de rallier ses troupes; quelques boulets tirés de derrière par une batterie bernoise et qui vinrent tomber dans leurs rangs, les jetèrent dans un désordre complet. Dès lors ce ne fut plus qu'une déroute; la masse se précipita sur la droite, du côté de la Schosshalde, pour gagner le chemin de Thoune; quelques officiers,

d'Effinguer, Steck, restés seuls sur la plaine avec une pièce de gros calibre, y mirent tranquillement le feu avec de l'amadou, la rechargèrent de nouveau en vue des hussards ennemis, pour ne pas laisser aux Français leur dernière cartouche. Traits de bravoure isolés qu'on pourrait citer en grand nombre, et qui montrent du moins ce qu'en de meilleures circonstances aurait pu faire l'armée!

Cependant Schauenbourg avançait; les hussards se montraient en vue de la ville, et Berne, emportée d'assaut, allait être livrée à toutes les horreurs de la guerre, lorsqu'un jeune officier, Emmanuel de Watteville de Landshout, s'élança de son chef et seul au milieu du combat qui durait encore, parvint jusqu'à Schauenbourg et obtint une capitulation qui garantissait la vie et les propriétés. Il était environ midi. A une heure, les troupes françaises faisaient leur entrée dans cette fière cité des Zæringuen, qui depuis sa fondation n'avait jamais vu un ennemi dans ses murs (1).

Les officiers fugitifs se dirigeaient vers l'Oberland. D'Erlach espérait encore pouvoir prolonger la résistance dans cette contrée d'un accès difficile, en communication par le Brunig avec le centre de la Suisse et les Petits-Cantons. Mais entre les villages de Munzingen et de Wichtrach, il est rencontré par un bataillon de réserve de l'Oberland qui accourait au secours de Berne. « Voilà le premier des traîtres! » s'écrient les soldats furieux et ivres. En vain le général veut-il les adoucir; son accent français les exaspère encore davantage. Son escorte essaie d'avancer sur un petit char; mais la foule s'accroît de paysans, d'autres militaires qui excitent sa fureur. A Wichtrach, des coups de crosse renversent tout à coup le malheureux d'Erlach. « Tuez-le! » s'écrie une femme. Mille coups de baïonnette l'achèvent, et on le laisse gisant dans un fossé. Steiguer, qui passa peu après, faillit à Munsingen éprouver le même sort, et ne dut la vie qu'à l'intervention énergique de quelques hommes (2). Il parvint jusqu'à Thoune, et de là se rendit dans les Petits-Cantons, brisé, mais conservant encore l'espoir de relever sa patrie.

D'autres événements avaient eu lieu le 5 mars. Le colonel de Rovéréa commandait à Aarberg sa légion romande, composée de Vaudois restés fidèles à Berne, et quelques troupes du pays allemand.

(1) Et qui serait tombée plus noblement, aurait dû ajouter M. Steinlen, si elle eût affronté l'assaut plutôt que de capituler. — *Réd.*

(2) La scène dramatique racontée par Rovéréa, Steiguer découvrant sa poitrine et montrant sa décoration à ses meurtriers, qui reculent à la vue du chef de l'Etat, est démentie par les faits. La décoration et le grand cordon de l'avoyer étaient restés dans sa voiture, qui tomba au pouvoir des Français. Rovéréa, surtout dans son *Précis de la Revolution*, réimprimé dans les *Mémoires*, se laisse souvent entraîner par son imagination, et n'est pas un guide très sûr.

Isolé du reste de l'armée, ne pouvant guère compter sur les Zuricois stationnant à Frienisberg, sa bravoure téméraire ne calcula cependant pas. Il voulait, le 5 mars, faire une diversion hardie sur Buren, partit, dut rebrousser chemin, trompé par de faux rapports, et à peine avait-il reconduit à Aarberg sa troupe fatiguée, qu'une attaque des Français du côté de Nidau le reporta en avant. Rovéréa trouva l'ennemi sur la hauteur de St-Nicolas. Joyeux de le rencontrer enfin, ses Romands l'attaquèrent avec impétuosité, malgré le désavantage de la position et du nombre. Une batterie française cachée derrière des abattis, des tirailleurs postés dans un bois sur la gauche leur faisaient beaucoup de mal; néanmoins ils continuaient d'avancer et allaient succomber glorieusement, lorsqu'un parlementaire apparut, portant l'ordre de cesser les hostilités. De Rovéréa ramena sa troupe en bon ordre, étonnant l'ennemi par sa ferme contenance. Mais il fallait songer à la sauver; ses soldats étaient Vaudois et Brune voulait les traiter en rebelles. Sans perdre de temps, le colonel va proposer aux Zuricois de faire une trouée au travers des Français; sur leur refus, il conduit ses troupes à Anet, vers la frontière neuchâteloise, et parvient quelques jours après, par son adresse, à conclure avec Schauenbourg une capitulation qui lui permet de licencier ses soldats. « Il s'est battu en homme de cœur et a capitulé en homme d'esprit, » dit à ce sujet l'adversaire de Rovéréa, le général français Freyssinet.

Sur la ligne du sud, les chefs bernois s'étaient préparés à prendre l'offensive le matin du 5 mars; mais comme d'ordinaire ils se laissèrent prévenir. Tandis que la brigade Rampon restait en observation du côté de Gumminen, Pigeon (1), avec la colonne de droite, devait diriger une fausse attaque sur Laupen et se porter ensuite à Neueneck. Le général français, qui ne reçut probablement pas un contre-ordre envoyé par Brune dans la soirée (2), commença ses deux mouvements en même temps.

Le 5, à deux heures du matin, les Français arrivant de Bœsinguen trouvèrent à Laupen les Bernois sous les armes et avertis. Au premier choc, ils eurent l'avantage. Les uns emportent le pont, d'autres traversent la Singine, refoulent les chasseurs du jeune capitaine May (3)

(1) Quoique les écrivains bernois attribuent à Rampon l'attaque de Laupen, la *Correspondance de Brune* (nº 143) ferait plutôt penser le contraire. La colonne de Rampon, postée de l'autre côté de la Sarine, ne pouvait venir de Bœsinguen. Du reste, les lieutenants de Brune paraissent avoir mieux compris la position que leur chef, et s'être dirigés suivant les circonstances.

(2) *Correspondance de Brune*, nº 145.

(3) Charles de May de Brandis, alors âgé d'à peine 20 ans, officier d'un téméraire courage, connu plus tard sous le nom de colonel May de Buren.

et pénètrent avec eux dans la ville. Mais là ils trouvent le reste des troupes bernoises, sont repoussés ou tués après une courte mêlée. Les Bernois reprennent le pont, le perdent de nouveau, et enfin, renforcés par le bataillon oberlandais Wurstemberguer, le meilleur de l'armée, prennent énergiquement l'offensive. A ce moment les Français, se voyant aux prises avec une force respectable, se retirèrent sur les hauteurs de Bœsinguen.

Pigeon avait été plus heureux à Neueneck. Là se trouvaient environ 1800 Bernois, trois bataillons et quelques compagnies isolées, avec 12 pièces de canon, sous le commandement du quartier-maître-général de Graffenried. Trois compagnies, dont deux formées des volontaires de Berne et de Zofingue, gardaient avec deux canons le pont de la Singine; le gros de l'infanterie et 10 pièces occupaient la hauteur du nord, à mi-côte des collines qui d'abord en pente douce, puis brusquement, descendent vers la rivière; à Wanguen, au bord de la grande forêt qui s'étend jusque près de Berne, était postée en réserve la compagnie de carabiniers Tscharner. Mais de Graffenried, à son arrivée, avait trouvé la troupe dans un état peu rassurant. La plupart des soldats étaient ivres; si le pain leur faisait défaut, en revanche les habitants de la contrée avaient apporté du vin par baquets. Le commandant se contenta de faire occuper le pont; du reste, point d'avant-postes, point de reconnaissances; il pensait attaquer.

Le général français, sans doute, avait quelques données sur la situation des Bernois. Au lieu de suivre ses instructions, qui lui prescrivaient de n'essayer qu'une escarmouche, de remonter la Singine et de faire filer sa brigade par Ueberstorf sur Oberbalm, afin de tourner la position ([1]), il disposa tout pour une affaire sérieuse. Par un de ces clairs de lune voilés des premières nuits du printemps, deux colonnes françaises passent la Singine à gué au-dessus et au-dessous de Neueneck, et Pigeon commence l'attaque de front à une heure du matin. Une batterie de canons et d'obusiers ouvre un feu nourri sur le camp bernois; une colonne s'élance sur le pont; en même temps le mouvement tournant s'exécute; l'ennemi se présente de tous les côtés. Qu'attendre d'une troupe surprise dans le sommeil de l'ivresse? La résistance sur la hauteur dure un instant; puis les Bernois s'enfuient en désordre, laissant à l'ennemi presque tous leurs canons.

Le poste de la Singine avait plus longtemps tenu ferme, car le pont, perdu une fois, avait été repris à la baïonnette; les volontaires surtout firent noblement leur devoir; mais à la fin, accablés par le nombre, perdant beaucoup de monde, ils durent aussi céder et suivirent

([1]) *Correspondance de Brune,* n° 143.

la fuite de leurs camarades. Le capitaine Koch, qui s'était déjà distingué à Buren, couvrit la retraite avec le peu qui restait de l'artillerie.

(A suivre.)

BIBLIOGRAPHIE.

PROJET D'UN MANTEAU-ABRI DE CAMPAGNE, par le capitaine L'HEUREUX, adjudant-major au 9e régiment de ligne belge. — Une brochure in-8o avec planches.

La question d'un mode convenable de bivouac préoccupe avec raison bon nombre d'officiers en Suisse et dans d'autres pays, et ce que nous avons dit des essais faits chez nous avec les tentes-abris au modèle à peu près français (1), nous a valu l'envoi de la brochure ci-dessus, accompagnée d'une lettre dans laquelle l'auteur ajoute quelques développements. Nous tenons ces écrits à la disposition de ceux de nos camarades qui voudraient s'occuper spécialement de cet objet. En attendant, disons que le système proposé par M. le capitaine L'Heureux nous paraît aussi ingénieux que simple. C'est un rectangle de toile imperméable et de couleur foncée, se portant en manteau par le moyen d'une corde qui fronce un des grands côtés, de manière à convertir le rectangle en tronc de cône à plis. Pour construire l'abri, on fixe un des côtés en terre, et le côté opposé à la corde tendue sur des montants. On a ainsi un toit incliné qui s'ajoute par des boutonnières à un toit voisin, le long d'une ligne qu'on peut briser à volonté, et qui décrit un polygone autour d'un centre où l'on fait le feu. Il s'agit de dresser le toit contre le vent. Les soldats sous l'abri mettent la tête vers le toit et ont les pieds tournés vers le feu. De cette façon, on a les avantages des bivouacs et de la tente. On voit en somme que le système du capitaine L'Heureux se recommande surtout par deux idées dignes d'examen : fournir aux hommes un feu en même temps qu'un abri, et noircir les tentes de manière à rendre plus difficile la tâche des reconnaissances ennemies.

MÉDITATIONS DE CASERNE, par M. A. LONGUET, officier supérieur en retraite. 2me édition. 1 vol. in-8o. Paris, librairie Leneveu.

Ce petit livre d'un officier de cavalerie français répond convenablement à son titre. Il comprend un examen successif de divers sujets se rapportant à cette arme; il traite des différentes espèces de cavalerie, de leurs aptitudes particulières, des améliorations qu'on pourrait apporter à leur organisation et à leur instruction, le

(1) Le modèle français actuel diffère un peu de celui expérimenté en Suisse, en ce qu'il est composé non de deux rectangles et d'un triangle, mais de trois rectangles, ce qui facilite l'accouplement des camarades de tente, dans le cas où l'un d'eux vient à manquer.

tout sans aucune prétention dogmatique et sous la forme d'une agréable causerie. Si cet écrit n'abonde pas en vues larges et transcendantes, il se distingue par un grand nombre de remarques fort judicieuses et de conseils éminemment pratiques, et l'on peut dire à son éloge que plusieurs de ses recommandations sont aujourd'hui superflues, vu qu'il y a été pourvu dans l'intervalle entre les deux éditions. Nous ne nous arrêterons pas longtemps à cet ouvrage, qui ne peut offrir à nos lecteurs suisses un très grand intérêt, car il s'adresse surtout à des cavaliers d'une armée permanente et d'organisation toute différente des nôtres. Pour en faire connaître cependant le charme de style, nous y prendrons la citation suivante au chapitre intitulé *Mérite* :

« Quand on songe aux qualités qu'il faut avoir pour être en tout et partout un bon officier dans une position supérieure, il est démontré que le mérite militaire est le plus difficile à acquérir, parce que ces qualités semblent s'exclure les unes les autres.

« Il faut aimer l'étude et l'action; il faut quelquefois de l'audace et toujours de la prudence, de l'activité et du discernement, de la promptitude et de la patience, de la sévérité et de l'indulgence, de la justice par dessus tout, le chef se faisant étranger à l'homme; il faut être le père du soldat et savoir le faire tuer, mais à propos. Plus le rang s'élève, plus ces qualités doivent être prononcées. Et le plus difficile est qu'il faut les avoir avant le temps des cheveux gris. Car ils ne vont pas à la vie militaire, vie de mouvements, de hasards, de périls et de grandes émotions. Quelques hommes n'en conviennent pas. Malgré les remarques et les réflexions de sa jeunesse, on croit volontiers ce qu'on désire. Les exceptions qu'on pourrait citer n'infirment pas la règle.

» En 1815, l'Empereur écrivait au maréchal Augereau : *Vous devez oublier que vous avez cinquante ans et ne vous rappeler que vos anciennes victoires.* Bientôt après, à Ste-Helène, passant en revue les chances qui pouvaient l'en faire sortir, il disait : *Et puis, au fait, qu'aurait-on à craindre? Que je fasse la guerre? Je suis trop vieux.* C'était en juin 1816 ; il n'avait pas quarante-sept ans. Certes, il connaissait les armes et la guerre ! il savait à quel âge on y est propre.

» Il en coûte de s'avouer déchu. Cependant il serait mieux de s'en apercevoir, même dans son intérêt, que de persévérer en dépit de l'âge et des jugements qu'il fera porter. On a le choix : ou se retirer et laisser le souvenir d'un homme encore vert, ou se cramponner aux avantages et à la vanité du commandement et se faire proclamer grognon, paresseux, et, peut-être inutile. Or, en troupe, ce qui est inutile est souvent nuisible.

» Les cheveux blancs d'un magistrat ajoutent au respect qu'on lui porte; ils sont le témoignage de l'expérience acquise dans la méditation. Chez un militaire, ils dénotent plus que de la maturité, parce qu'en définitive il est homme d'action, sage dans le conseil, actif et prévoyant dans ses préparatifs, intrépide en exécution : qualités précieuses et rares dans le même homme.

» La gloire est une femme, elle aime la jeunesse.

» Et la justice, n'est-elle pas représentée aussi sous les traits d'une femme?

» Oui, mais tenant une balance et pesant justement. C'est une femme honnête et studieuse, vivant dans le silence et le recueillement du cabinet.

» La gloire, au contraire, engendrée par les soldats, se plaît dans les bivouacs et dans le sang; elle vit de la mort; c'est une aventurière aux mœurs effrénées, dont la préférence est pour la verdeur, la force et le courage. On lui pardonne ses défauts, parce qu'on n'a pas le droit de les lui reprocher, et puis on ne peut écarter les circonstances atténuantes : elle est belle et dispense les honneurs et la fortune. Mais c'est au mérite qu'elle se rend. Et quand les années font échec au mérite, elle vole à d'autres amours.

» Les hommes fatigués ne sont d'aucun temps. C'est en paix qu'on se prépare et qu'on doit se préparer à la guerre. Les gouvernements sont comme les particuliers, ils respectent la force. Avec tous les moyens de se défendre, on a la paix et on ne craint pas la guerre. Donc, pour ne pas la faire à ses dépens, il ne faut rien négliger de ce qui s'y pratique. Si la tête sommeille, les membres se reposent et s'engourdissent. Mais quand la tête est saine et pleine de rêveries du métier, le mouvement qu'elle imprime est salutaire à tous les rouages inférieurs. Quoiqu'il puisse arriver, on est prêt; tandis qu'une troupe qui vit en repos est ignorante et invalide. Bêtes et gens, physique et moral, tout s'use et s'alourdit dans l'inaction.

» Il est bon que les jeunes officiers qui ont du mérite aient aussi de l'ambition. Si le mérite ne voulait rien, la médiocrité serait tout et l'armée pas grand'chose. Qu'ils soient mûrs de bonne heure et qu'ils se maintiennent en sève, preuves de jugement, de caractère et conditions d'une carrière honorable. D'autres officiers apprendront à leur école, et le soldat, bien commandé, fera de bon cœur de bonne et dure besogne qui deviendra sa gloire, la gloire et la fortune de ses chefs, la gloire et la fortune de la patrie. »

RAPPORTS SUR L'ACHAT, L'IMPORTATION ET L'ACCLIMATATION EN AMÉRIQUE DE CHAMEAUX ET DE DROMADAIRES DESTINÉS AU SERVICE DE L'ARMÉE DES ÉTATS-UNIS. — 1 vol. en anglais. Washington, 1860.

Le major Henri Wayne a reçu du gouvernement des Etats-Unis la mission d'étudier, en Orient même, la nature, les mœurs, les aptitudes du chameau et du dromadaire. Le but de cette étude était d'affecter au service de l'armée américaine et des caravanes qui débordent vers les solitudes, ces animaux si précieux pour l'Arabe.

Le major Wayne se rendit d'abord en Afrique, puis en Asie, observant, interrogeant, cherchant, par tous les moyens possibles, à résoudre l'important problème dont la solution était peut-être toute une révolution pour la guerre, l'agriculture et le commerce frontière de son pays.

Une série de rapports au gouvernement américain forme la partie principale de l'ouvrage du major Wayne. La question est étudiée à fond : l'anatomie, la physiologie du dromadaire et du chameau, leurs habitudes, leur nourriture, les qualités qui les distinguent, les avantages qu'on peut en tirer en telles ou telles circonstances, sont tour à tour l'objet des rapports de l'intelligent voyageur. Un gé-

néral français mort pendant la guerre de Crimée, M. Carbuccia, avait déjà traité la même matière dans un livre dédié au général Marey-Monge, mais il n'avait étudié son sujet qu'en Algérie. L'écrivain américain a la supériorité d'avoir observé ailleurs encore, par conséquent d'avoir élargi le cercle des observations.

L'ouvrage contient en outre un journal de voyage plein d'intérêt ; ce voyage se fait avec les chameaux et les dromadaires achetés par le gouvernement des Etats-Unis et transportés d'Afrique et d'Asie en Amérique. Douze planches, intercalées dans le texte, mettent sous les yeux du lecteur les espèces diverses de chameaux et de dromadaires.

AVENIR DE LA CAVALERIE. Examen technique des ouvrages publiés sur l'ordonnance du 6 décembre 1829. Tactique des trois armes dans l'esprit de la nouvelle guerre, par le baron D'AZÉMAR, colonel du 6e régiment de lanciers (français), auteur du *Système de guerre moderne*. Paris, librairie Leneveu, 2e et 3e parties. 1 vol. in-8o, avec l'épigraphe : *Respect au passé, justice au présent, place à l'avenir !*

La *Revue militaire* a déjà parlé de cet ouvrage à l'occasion de la 1re partie. Et en se rappelant que cette brochure s'écriait pour terminer : « Aujourd'hui comme autrefois, l'avenir des empires est dans l'avenir de la cavalerie, » on conviendra que le titre du livre n'est pas mince de prétentions. Par malheur, le contenu n'y répond guère, malgré certains mérites que nous nous plaisons à lui reconnaître. Il traite fort habilement, il est vrai, de certaines questions spéciales à la cavalerie, et nul doute que l'auteur ne doive être un solide et brillant manœuvrier. Mais croit-il sérieusement que le résultat d'une campagne puisse être attaché à la manœuvre plus ou moins alignée que fera un régiment de lanciers, ou même de cuirassiers, si, avant tout, ces troupes ne sont pas convenablement disloquées, opportunément mobilisées et lancées dans les directions utiles, toutes choses qu'on peut comprendre et exécuter fort mal, tout en manœuvrant un régiment fort bien ? Nous avions cru jusqu'ici que c'était la stratégie et la grande tactique qui constituaient l'art principal des hommes appelés à porter le poids, dans les grandes journées, de la destinée des nations, et nous croyons encore avoir été dans le vrai. Or si nous jugeons de la manière dont l'auteur entend cette portion importante de l'art militaire par les opinions qu'il en émet ci et là, nous doutons que les conseils et les recommandations de son livre décident jamais de l'avenir d'un empire quelconque. On y voit par exemple, page 76, 2e partie, à propos d'*ordres obliques*, que « dans la dernière campagne d'Italie, en 1859, *la disposition générale tacti-* » *que et stratégique de l'armée était en ordre oblique*, mais ce n'est que partielle- » ment parmi des troupes aussi nombreuses, occupant un aussi vaste espace, que » cette manœuvre a pu être exécutée avec ses diverses combinaisons. » Comprenne qui pourra cette belle phrase ! En attendant nous pensons que l'auteur lui-même serait fort embarrassé d'expliquer ce qu'il a voulu dire, et encore moins ce qui a pu être fait dans le domaine des ordres obliques, qu'il expose de cette façon. Maints autres passages sur le même objet sont à la même hauteur.

Mais cette réserve faite, on se tromperait gravement si l'on pensait que nous contestons à l'œuvre du colonel d'Azémar sa valeur réelle. Comme étude spéciale

sur la cavalerie et sur les manœuvres de cette arme, comme spécimen de judicieuse analyse à cette occasion et de fine critique, ce travail nous paraît pleinement mériter les éloges nombreux qu'il a déjà reçus.

La 2e partie, entr'autres, traite de main de maître la tâche qu'elle s'est proposée, à savoir de montrer que l'ordonnance de 1829 n'est point aussi défectueuse que certains novateurs le prétendent, et qu'elle a été bien plutôt mal comprise que mal inspirée. L'auteur prend à partie, dans ce but, plusieurs publications, les examine avec soin, les dissèque, les compare et fait ressortir, d'une manière souvent piquante et toujours concluante, le peu de fondement des reproches qu'elles font à l'ordonnance. Ainsi sont passés successivement en revue le *Livret de commandements* du commandant d'Aldeguier ; la *Décision royale* de 1836, prescrivant pour les lanciers la manœuvre simultanée de la lance et du mousqueton, les *Observations* du général Dejean contre l'ordonnance de 1829, les *Observations* du général de Chalendar sur le même sujet ; la *Théorie nouvelle* pour troupes de toutes armes, du commandant du Martray ; les *Idées du colonel Itier*, sur les évolutions sans ordre normal et en ne tenant pas compte de l'inversion ; la *Progression des évolutions de régiment*, par une commission de l'école impériale de cavalerie de Saumur ; l'*instruction sur le travail individuel* de 1859 ; la fameuse *Théorie de la Centaurisation*, d'un élève de Baucher, M. de Brèves, et une précédente brochure de l'auteur lui-même sur la formation de la colonne double et du carré dans la cavalerie.

Il serait trop long de donner à nos lecteurs un aperçu de la discussion serrée que fait le baron d'Azémar de ces diverses publications ; il faut la lire dans le texte même pour en avoir une juste idée. Disons seulement que, sur la plus grande partie de ses thèses, l'honorable colonel du 6e lanciers nous paraît avoir remporté une victoire complète. Nous voudrions toutefois faire une réserve au sujet de son opinion sur les manœuvres en général, à propos de celles du général Dejean ; nous ne saurions point admettre, avec M. d'Azémar, que « toute évolu- » tion, tout exercice en temps de paix est futile, s'il n'est pas l'image de la » guerre. » S'il en était ainsi, il faudrait réduire les évolutions à trois ou quatre, car l'on n'en saurait pratiquer davantage devant l'ennemi, et l'on n'aurait pas un *exercice* bien instructif pour les troupes. Il n'est d'ailleurs pas possible d'avoir, surtout dans la cavalerie, des évolutions d'exercice qui soient l'image de la guerre, A moins qu'on ne veuille réellement pousser les charges à fond, mettre quelques projectiles dans les fusils ou pistolets, il manquerait toujours à ces manœuvres le facteur principal, l'élément du danger et de l'efficacité des coups ; on n'aurait pas l'image mais la caricature de la guerre, et l'on donnerait aux hommes qu'on veut instruire des notions fausses sur le caractère et les nécessités d'un engagement sérieux. C'est ce qu'on nous paraît avoir sagement apprécié au camp de Châlons, en y supprimant ces batailles d'hippodrome qui étaient jadis en honneur dans les manœuvres de campagne, et en remplaçant un des deux corps par de simples jalons. La théorie de M. d'Az[illegible] au contraire aux anciens errements.

Nous nous [illegible] avec M. le

commandant du Martray à l'urgence d'un changement dans quelques expressions caractéristiques des règlements. Un vrai progrès consisterait à chasser du langage militaire, qui doit être clair, ces mots à double entente qui peuvent être la source des confusions les plus graves; nul ne devrait être exposé à confondre un corps de deux *pelotons* avec un autre de deux ou trois *brigades*, appelés tous deux cependant *division*. Qui pourrait affirmer que la malheureuse formation du corps de d'Erlon, à Waterloo, ne tint pas à un quiproquo sur le mot division? On pourrait donner à la division d'armée le nom de *légion* que propose M. du Martray, quitte à en trouver un autre pour la gendarmerie; ou appeler la petite division *compagnie*, ou trouver enfin tel autre nom établissant la différence entre les deux corps.

La 3e partie de l'ouvrage est loin d'être au niveau de la seconde. M. d'Azémar y retombe dans les défauts de la première, en traitant à bâtons rompus de toute espèce de sujets, d'hippologie pour les troupes à pied, des armes rayées, des réserves d'élite, d'armement et d'équipement, de l'infanterie et du recrutement, de l'artillerie et des canons anglais, qu'il essaie de rabaisser, des conférences du général Trochu, etc. Tout cela se lit fort agréablement, grâce à un style coulant et original, mais ajoute peu de chose aux mérites que nous venons de signaler.

S'il est difficile de savoir en somme à quoi l'auteur veut conclure, sauf à une apologie fort compréhensible des troupes à cheval, il l'est moins d'y trouver des passages pétillants de verve, d'esprit et de franchise. Il sera doublement agréable à nos fantassins de lire les pages suivantes, qui ont d'autant plus de poids qu'elles proviennent d'un officier de cavalerie distingué comme praticien, et fort désireux de relever les qualités de son arme :

« Il y a cinquante siècles qu'un roi pasteur, poëte et écuyer, habitant la terre de Hus dans l'Idumée, sur les frontières de l'Arabie, le saint homme Job, en un mot, plus connu par sa patience et ses malheurs que par sa science équestre; — il y a cinq mille ans, disons-nous, que le célèbre patriarche, dans un de ses transports d'imagination poétique, frappé de la beauté d'images qu'offrait le cheval guerrier, écrivit cette brillante et magnifique description du cheval :

« Ses naseaux soufflent l'épouvante.

» De son pied, il creuse impatiemment la terre; il ronge le frein qui enchaîne » son audace; il se précipite au-devant de ses ennemis.

» *Inaccessible à la peur*, il affronte les glaives menaçants.

» L'éclat et le cliquetis des carquois, des lances et des boucliers, ne font que » l'animer davantage.

» Il bouillonne, il frémit et dévore la terre.

» Il respire avec ivresse l'odeur lointaine de la guerre; il tressaille aux com- » mandements des chefs et aux cris des soldats.

» A-t-il entendu la trompette, il dit : Allons ! »

» Job, chap. xxxix.

» Cette belle peinture du cheval remonte à la plus haute antiquité, puisque quelques écrivains croient que Job était contemporain de Jacob, d'autres de Moïse.

» Quoiqu'il en soit, ce fragment de son magnifique poëme est la première et la plus pompeuse des descriptions qu'on ait faites des qualités du cheval, le plus beau comme le plus vaillant esclave de l'homme.....

» On voit encore dans l'Ancien Testament que le cheval est regardé comme le symbole de la guerre : *Equus paratur in die belli.*

» Tous les hommes qui vinrent après le saint homme Job et le roi Salomon s'emparèrent de ce canevas lyrique si facile à broder, et l'opinion générale adopta définitivement le type du cheval belliqueux et héroïque.

» Homère, dans l'Iliade, faisant l'énumération de l'armée des Grecs, demande à la Mort de lui dire quel fut le plus vaillant, soit des hommes, soit des coursiers.

» Le prince des poëtes nous dépeint aussi le cheval comme un être sensible, en disant que les coursiers d'Achille pleurèrent à la mort de ce héros.

» Dans l'Enéide de Virgile, OEthon, le cheval de bataille du jeune Pallas, suit, dépouillé de ses ornements, les restes mortels de son maître en humectant ses yeux de grosses larmes.

» *Post bellator equus positis insignibus OEthon*
» *It lacrymas, guttisque humectat grandibus ora.*

» On nous dira peut-être que ce sont là des témoignages purement poétiques et par conséquent frivoles; mais Pline le naturaliste dit aussi que les chevaux pleurent quelquefois la mort de leurs maîtres : *Amissos lugent dominos, lacrymasque interdum desiderio fundunt.*

» Bien plus, cet auteur assure que le roi Nicodème ayant été tué, son cheval se laissa mourir faute de manger : *Interfecta Nicodemo rege, equus ejus inediâ vitam finivit.*

» M. le comte de Buffon, renchérissant sur ses prédécesseurs, a donné en termes fleuris, dans son histoire naturelle, cette belle tirade, devenue classique, mais qu'il est impossible de ne pas rappeler quand on parle du cheval :

« La plus noble conquête que l'homme ait jamais faite est celle de ce fier et » courageux animal qui partage avec lui les fatigues de la guerre et la gloire des » combats; — *Aussi intrépide que son maître, le cheval voit le péril et l'affronte;* » — il se fait au bruit des armes, il l'aime, il le cherche et s'anime de la même » ardeur : — il partage aussi ses plaisirs; à la chasse, aux tournois, à la course, » il brille, il étincelle..... Docile autant que courageux, le cheval ne se laisse » point emporter à son feu; — il sait réprimer ses mouvements; — non-seule- » ment il fléchit sous la main de celui qui le guide, mais il semble consulter ses » désirs..... »

» Il nous en coûte à nous, officier de cavalerie, de dépoétiser le cheval que nous aimons, que nous considérons comme un des éléments les plus essentiels à la guerre, il nous en coûte de le dire prosaïquement, mais la vérité nous oblige à avouer que le cheval est l'animal le plus peureux qu'il y ait sur la terre.

» C'est un aveu que nous devons faire franchement à notre brave infanterie, qui, sans se [illegible] être des peintures de fantaisie qui ont été écrites,

se figure néanmoins que le cheval est brave, courageux, intrépide, qu'il marche comme son maître hardiment au combat.

» Nous devons détruire dans l'armée cette croyance populaire, car le cheval de guerre est l'adversaire du soldat d'infanterie. Il faut donc que le fantassin sache au juste à quel ennemi il a affaire.

» On ne conçoit pas que les anciens et surtout les modernes, car le cheval a dégénéré, aient pu faire cette réputation d'ardeur guerrière au plus craintif des quadrupèdes! — Comment le cheval, que le moindre bruit fait tressaillir, qui éprouve les plus violents transports au seul froissement d'un morceau de papier, que la vue des objets les plus ordinaires et les plus inoffensifs inquiète et convulsionne, qui a peur de son ombre (1), et qui, en un mot, s'effraye à propos de tout et même à propos de rien, pourrait-il rechercher les éclats terrifiants du canon et de la mousqueterie, affronter bravement les dangers du combat, se précipiter en héros sur les sabres et les baïonnettes?

» Voyez ce cheval monté, marchant paisiblement sur une belle route, une feuille d'arbre se détache et roule à ses pieds emportée par le vent, — à cet aspect, il dresse l'oreille, ouvre des yeux effarés, enfle bruyamment ses naseaux, et fait un écart qui compromet l'assiette du cavalier; — au moindre obstacle, il fait demi-tour ou se cabre; il refuse de sauter le plus petit fossé, la haie ou la barrière la moins élevée, alors que par son organisation puissante, il peut franchir des obstacles dix fois plus difficiles; — mais il n'ose, il a peur; — de quoi? — il n'en sait rien, — ni nous non plus.

» Peut-être trouvera-t-on que tout ce que nous venons de dire du cheval est en contradiction avec les opinions que nous avons émises jusqu'à présent sur la cavalerie et le noble animal qni forme son essence même. On pensera peut-être aussi qu'à l'exemple du spirituel auteur de la *Comédie à cheval*, nous avons exagéré à plaisir les défauts d'un animal si précieux et si utile à la guerre; — une courte explication et une distinction entre le cheval pris *individuellement*, et les chevaux agissant *réunis* sont donc ici nécessaires pour bien faire comprendre nos idées et notre pensée.

» Sans doute le cheval prend une part active aux dangers et à la gloire des combats, nous ne discutons pas l'effet, mais seulement la cause, et nous la trouvons non dans son courage naturel, mais dans sa poltronnerie, dans sa nature nerveuse qui le pousse, lorsqu'il est au milieu des escadrons, à se porter en avant par l'entraînement de l'exemple et l'élan mécanique de la charge. — Le bruit, la fumée, le retentissement des armes l'agitent, l'étourdissent, et la frayeur l'excite à se précipiter aveuglément sur l'ennemi : « —C'est de l'intrépidité d'épouvante. »

» Mais si l'on considère le cheval *isolé*, avec des tirailleurs, par exemple, non-seulement les bruits ordinaires l'effrayent, mais s'il entend le sifflement des balles, il devient très difficile de calmer ses tremblements convulsifs; le cavalier a grand peine à le maintenir en place et à l'empêcher de tourner la croupe à l'ennemi pour fuir à toutes jambes le *péril* qu'on dit qu'il *affronte*.

» (1) Le célèbre *Bucéphale* d'Alexandre n'était si difficile à monter que p de la frayeur qu'il éprouvait en voyant son ombre. »

» Au bruit du canon, les chevaux éprouvent souvent de telles impressions, qu'on en a vu beaucoup manquer des quatre pieds aux premières décharges de l'artillerie et rompre leurs sangles.

» Il suffit de s'être trouvé dans les quartiers, dans les manéges et principalement dans les écuries, lorsque l'on exerce les jeunes chevaux aux coups de pistolet et au bruit du tambour, pour se convaincre combien est fausse cette idée que l'on a du courage du cheval.

« Il y en a de tellement ombrageux, dit M. de la Broue, qu'ils demeurent à ce » bruit les oreilles tendues et droites, roulent et blanchissent les yeux dans la tête, » tremblent et suent d'effroi, tiennent une poignée de foin serrée entre les dents » sans remuer les mâchoires, et enfin se jettent dans la mangeoires et à travers » les barres. »

» De ce qui précède, on doit conclure que les chevaux *agissant en masse* sont très redoutables; rien ne les arrête une fois lancés, si les cavaliers sont déterminés à les pousser en avant. — Mais que le cheval *isolé,* agissant loin des escadrons, est le plus grand poltron de tous les animaux : il est parfois aussi craintif qu'un lièvre ou qu'un lapin, et l'homme à pied n'a rien à en redouter.

» Vous avez vu, dites-vous, des chevaux dressés dans les cirques, des chevaux savants, marcher avec calme au milieu d'un feu d'artifice, et faire mille tours qui indiquent du courage; mais ce sont là des exceptions sur lesquelles on ne peut pas plus raisonner que sur les lièvres et les lapins — puisque nous avons dit le mot, — auxquels on a appris à battre du tambour, ou sur les chevreuils et les cerfs que l'on a habitués à tirer des coups de pistolet.

» Certes, si nous insistons pour enlever à nos camarades de l'infanterie, et peut-être à quelques-uns de la cavalerie, leurs illusions sur les qualités guerrières du cheval, ce n'est pas que nous soyons animé d'intentions dénigrantes, car nul plus que nous n'admire ce précieux et noble animal. — Seulement, il nous a paru utile, indispensable, dans l'intérêt même de nos compagnons d'armes, de le présenter tel qu'il est en réalité, et non tel que des poëtes l'ont imaginé, ou tel que M. de Buffon l'a dépeint.

» Citons un exemple récent, que nous trouvons dans les *Commentaires d'un soldat,* dus à la plume si justement estimée de M. le comte Paul de Molènes :

« A la bataille de Solferino, dit l'auteur, alors officier d'ordonnance du maré- » chal Canrobert, le général Trochu prit ses dispositions d'attaque et se porta en » avant... J'admirais avec quelle précision opéraient les troupes du général, dispo- » sées habilement en échiquier; lorsque quelques-unes de ces fusées, qui sont si » chères aux Autrichiens, décrivirent au-dessus des arbres leurs cercles enflammés » et vinrent se briser sur le sol devant nous.....

» Le maréchal Canrobert montait un cheval d'Orient qui l'avait souvent porté » devant Sebastopol à l'entrée des tranchées. Malgré son habitude du feu, cet » animal s'agitait, s'inquiétait, tournait sur lui-même, et, forcé sous la main de » son cavalier à se tenir auprès des projectiles fumants, prenait ces expressions du » cheval sur les champs de bataille. ... On peut, à côté de tous les aspects » du visage humain le jeu spontané des passions ou le travail inspiré

» de l'art, placer ce masque ardent, mystérieux, *effrayé* et terrible du cheval, » *quand il s'associe en tremblant à toutes les puissances des combats.* »

» Entre M. de Buffon et M. le capitaine de Molènes, nous préférons nous en rapporter à ce dernier, officier de cavalerie qui a vu le cheval de guerre à la guerre, plutôt qu'au célèbre naturaliste, qui a probablement décrit le cheval dans son élégant cabinet, sans prendre la peine d'aller l'étudier même à l'écurie, de peur de salir ses manchettes de dentelles.

Nous dirons donc maintenant au fantassin : *redoutez les chevaux*, — *ne craignez pas le cheval :*

» Redoutez *des chevaux* lancés en masse, car ils enfonceront le plus souvent un bataillon carré, qui n'a plus de cartouches, malgré ses baïonnettes et la valeur des soldats. — Mais ne craignez pas *un cheval* qui viendra à vous *isolément ;* — il y a cent à parier contre un que vous le ferez fuir rien qu'en agitant votre mouchoir devant lui. »

NOUVELLES ET CHRONIQUE.

Le Conseil fédéral a fixé les écoles militaires fédérales pour 1862. Les bases de l'arrêté rendu sont à peu près les mêmes que celles des années précédentes. Il y a cependant quelques innovations à signaler, par exemple un cours pour les officiers supérieurs de l'état-major.

Il y aura deux écoles d'officiers nouvellement nommés et aspirants : l'une à St-Gall, l'autre à Soleure. Il y aura, en outre, quelques cours spéciaux, qui n'ont pas eu lieu jusqu'à présent, savoir : un cours de balistique, un cours pour les officiers subalternes de l'artillerie, un cours pour le service du train, et un cours pour les instructeurs de la cavalerie. Les compagnies de cavalerie de réserve seront convoquées pour le dernier jour d'exercice des compagnies du contingent de leur canton respectif. Nous donnerons prochainement le tableau complet.

Vaud. — La réunion annuelle de la Société des officiers d'état-major et des armes spéciales a eu lieu samedi dernier, à Lausanne, conformément au programme publié. D'intéressants travaux y ont été présentés, que nous ferons connaître par le procès-verbal même de la séance.

Le lendemain, la fête de Ste-Barbe a été célébrée par les artilleurs de Lausanne et du canton, au nombre d'environ 400. Un joyeux entrain et un excellent esprit militaire ont embelli cette charmante journée.

Dans sa séance du 4 décembre 1861, le Conseil d'Etat a nommé MM. *Pache*, Jean-Frédéric, à Ferlens, lieutenant de mousquetaires n° 4 de réserve du 1er arrondissement, — et *Oguey*, David, à Orbe, lieutenant de mousquetaires n° 5 d'élite du 5e arrondissement.

LAUSANNE. — IMPRIMERIE PACHE, CITÉ-DERRIÈRE, 3.

REVUE MILITAIRE SUISSE

dirigée par F. LECOMTE, major fédéral.

N° 24 **Lausanne, 21 Décembre 1861.** **VIe Année**

SOMMAIRE. — **Les derniers combats de l'ancienne Berne.** *Mars* 1798 *(fin)*. — **Bibliographie.** *De la cavalerie, par le général Renard.* – Observations à ce sujet du journal de l'armée belge et de la *Rivista militare italiana.* — **Prospectus.** Souvenir du rassemblement de troupes du St-Gothard. — **SUPPLÉMENT : L'Italie en 1860** *(fin.)*

LES DERNIERS COMBATS DE L'ANCIENNE BERNE.

(Fin.)

Cependant la compagnie Tscharner, au bruit de la canonnade, s'était avancée de Wanguen. Elle traversa la ligne des fuyards, en rallia quelques-uns, et pénétra dans la forêt. Pigeon marchait avec lenteur. Outre le soin de reformer sa brigade, forte de trois à quatre mille hommes, il ne pouvait s'aventurer de nuit sur ce terrain boisé, qui lui cachait le nombre et la position des adversaires. L'attitude de la compagnie Tscharner sauva le reste de l'armée. Aussitôt que la lumière de la lune laissa voir dans la clairière les culottes blanches des Français de l'avant-garde, les carabiniers, prenant ce point de mire, les accueillirent par une grêle de coups bien ajustés. Les Français, étonnés, s'arrêtent; les hommes tombent à droite et à gauche, et l'ennemi est invisible; bientôt ils se retirent, et attendent le jour pour avancer. A l'aube, la compagnie Tscharner, se sentant isolée, se retira également, et prit position sur la montagne de Kœnitz.

Graffenried, arrivé aux portes de Berne avec les débris de sa brigade, demanda des renforts pour arrêter l'ennemi, qui marchait sur la capitale. Aussitôt on lui dépêcha tout ce qui restait de troupes dans les environs. La colonne se reforma près de Niederwanguen. Elle pouvait compter à ce moment 2300 hommes, avec 3 canons commandés par le lieutenant Freudenreich. A droite et à gauche, dans le bois, se trouvaient les compagnies de carabiniers Schnyder et Tscharner, reliés à la troupe par les chasseurs Seiler et

deux compagnies de la ville. Sur la route marchaient deux compagnies du bataillon Manuel, commandés par le major May de Perroy; derrière elle les trois canons de Freudenreich; ensuite la colonne principale, les bataillons d'élite Manuel et Steiguer, le bataillon de réserve de Watteville de Montbenay (1), tous trois du bailliage de Thoune, enfin une partie du bataillon emmenthalois May.

Vers 9 heures du matin commença le mouvement offensif. Graffenried, étourdi de sa défaite de la nuit, marchait au milieu de ses troupes, et laissait faire ses officiers. Le centre suivait les directions de l'adjudant-général Wæber, militaire expérimenté, homme de tête et d'énergie (2); les carabiniers, celles du major Gatschet. Du reste, sur ce terrain coupé, chaque chef se gardait d'après les circonstances. On marchait en avant; c'était l'essentiel. Officiers et soldats se montraient pleins d'ardeur.

A l'entrée de la forêt apparurent déjà les premiers Français. Les carabiniers de l'aile gauche bernoise ouvrent le feu, ceux de l'aile droite les suivent; vers la première clairière le combat devient opiniâtre; l'artillerie, les deux compagnies du major May soutiennent les carabiniers tour à tour; les Français reculent, les Bernois gagnent du terrain. Electrisés par ce succès, ils poussent toujours plus vivement leur attaque; combattant d'arbre en arbre, tirant à vingt pas, profitant de leur avantage sur un ennemi qui ne connaît pas la contrée, ils traversent de nouveau la forêt. Mais à l'endroit où celle-ci s'arrête, au sommet des collines qui couronnent Neueneck, Pigeon les attendait avec toutes ses troupes. Dès que les Bernois se montrèrent à découvert, un feu terrible de mitraille et de mousqueterie les accueillit à quelques pas de distance, et porta le désordre dans leurs premiers rangs. Les soldats s'arrêtent, vont tourner le dos; un instant d'hésitation. Toutes les victoires des Suisses ont été décidées par combats corps à corps, par ces charges puissantes où l'art est peu de chose, où la bravoure et la force personnelles font tout (3). Les officiers

(1) Le major de Watteville de Montbenay est celui qui devint plus tard avoyer de Berne et landamman de la Suisse.

(2) Wæber, de Bretiége dans le Seeland, avait fait la guerre dans les Pays-Bas. Il tomba l'année suivante au combat de Frauenfeld, où il commandait la légion helvétique.

(3) L'auteur tombe ici dans une grave erreur. La plupart des belles victoires des Suisses ont été remportées par une juste application des bons principes militaires autant que par le courage et la vigueur dans l'action. Lorsqu'à Grandson et à Morat ils firent effort par les hauteurs pour déborder l'aile bourguignonne opposée au lac et acculer leurs adversaires à cet obstacle, ils firent de l'art, de la bonne tactique; lorsqu'ils adoptèrent cette formation en grosses phalanges hérissées de piques, qui leur procura tant de succès contre les brillants chevaliers et qui fut tellement imitée par toute l'Europe que les Suisses sont considérés comme les créateurs de l'infanterie moderne; quand à la bataille de Morgarten ils suivirent les remarquables

s'élancent au milieu des troupes, les exhortant, leur donnant l'exemple; Oberlandais, Emmenthalois, volontaires, femmes même, se précipitent en avant; la baïonnette, la crosse leur ouvrent un passage; point de prisonniers, point de quartier; le colonel Manuel et le major Kirchberguer emportent la batterie; les rangs des Français sont rompus. A ce moment arrivent sur leurs flancs les carabiniers des ailes, arrêtés jusque là par les difficultés du terrain; leur attaque décide le combat. En vain l'ennemi essaie-t-il de se reformer un peu plus bas à l'abri d'un petit bois; l'artillerie, servie à défaut de simples soldats par des officiers, croise ses feux sur lui des deux côtés de la route; la compagnie de carabiniers Schnyder les prend de côté et les débusque (1). Dès ce moment, la retraite des Français n'est plus qu'une déroute; ils s'enfuient dans un désordre complet, repassent la Singine, et ne s'arrêtent que sur les hauteurs de la rive opposée, où les Bernois les saluent encore de quelques boulets.

Ainsi, simplement, sans autres secrets que l'énergie du patriotisme (2), des chefs capables et résolus, les soldats de Neueneck avaient rappelé le souvenir de l'antique bravoure suisse, et déposé la dernière couronne d'honneur sur le cercueil de leur pays expirant. Dix-huit canons, parmi lesquels les neuf abandonnés la veille, leur demeuraient comme trophées de la victoire; ils avaient eu dans les deux rencontres 135 hommes tués. La perte de l'ennemi devait avoir été plus considérable, à en juger par le champ de bataille jonché de cadavres et les 400 blessés qui furent transportés à Fribourg.

Mais comment exprimer la consternation, la fureur des troupes bernoises, lorsqu'au milieu de la joie du triomphe, vers trois heures de l'après-midi, arriva la nouvelle de la prise de Berne et l'ordre de cesser les hostilités? Les soldats ne voulaient pas y croire; vingt fois leur commandant dut relire le fatal message; il fallait tout le sang-froid, toute la fermeté des officiers pour arrêter l'explosion d'une révolte. Enfin, la mort dans l'âme, les Bernois se séparèrent; ils ren-

conseils de Reding, conseils qui, suivant le général Dufour, « assurèrent la victoire, » les Suisses firent encore de l'art, et du meilleur. — *Réd.*

(1) Ces mouvements de flanc des carabiniers, dont *l'attaque décida le combat,* ces *feux croisés* d'artillerie, ne constitueraient-ils pas un peu de cet art que M. Steinlen paraît tant dédaigner au profit de la bravoure et de la force personnelles? — *Réd.*

(2) Contradiction flagrante avec le récit qui précède, où l'on voit non-seulement énergie et patriotisme, mais judicieux emploi des tirailleurs, efficaces feux croisés d'artillerie et opportune formation d'une vigoureuse colonne d'assaut secondée par des mouvements de flanc sur les deux ailes. Ces dispositions révèlent au contraire une habileté et un art dont il serait injuste d'attribuer les bénéfices à la bravoure seule des lutteurs corps à corps. Nous ne faisons pas un crime à M. Steinlen de l'ignorer, puisqu'il n'est pas militaire. Mais on pourrait lui demander des axiomes moins tranchants quand il aborde une matière qui lui est étrangère. — *Réd.*

trèrent isolés ou par petits détachements dans leurs foyers. Le même désespoir s'empara des troupes stationnées à Laupen et à Gumminen, lorsqu'elles apprirent l'issue des événements; celles de Gumminen, qui n'avaient pas combattu, se montrèrent les plus exaspérées; les deux colonels de Crousaz et de Goumoëns, suspects aux soldats comme Français de langage, furent sabrés sur la route par des dragons, toujours les premiers à fuir et les premiers dans la révolte. Tout se dispersa; cependant le bataillon oberlandais Wurstemberger, « les grenadiers de l'armée, » se retirèrent en bon ordre, la dernière troupe bernoise qui tint ferme sous les drapeaux, tandis que l'autre bataillon de la même contrée, commandé par un colonel du même nom, avait été à Lengnau le premier engagé avec les Français.

Dans ces diverses rencontres, les Bernois avaient perdu 18 officiers et 683 soldats, dont les noms, gravés en lettres d'or sur des tables de marbre noir, entourent aujourd'hui le monument élevé à l'avoyer Steiguer dans la cathédrale de Berne. Il n'est pas constaté qu'un seul drapeau ait été abandonné sur le champ de bataille; ceux que les généraux français envoyèrent au Directoire provenaient de l'arsenal, tout comme la plupart des canons qu'ils se vantaient d'avoir conquis (1)(2). Le résultat cependant n'était pas moins décisif. Quatre jours de campagne active, des combats dont quelques-uns méritent à peine ce nom, avaient suffi pour renverser l'ancienne république de Berne, jadis redoutable même à des rois. Dans la nation, les événements l'avaient prouvé, coulait encore le vieux sang suisse, mais la majorité de l'aristocratie, amollie par le bien-être et le dissolvant du siècle, était devenue semblable à du sel sans saveur. Presque partout sa faiblesse avait paralysé l'élan, désorganisé la défense, condamné la bravoure des soldats à de stériles efforts. Ainsi tombent les sociétés qu'énerve le culte des intérêts matériels; ainsi s'accomplissent les paroles écrites soixante ans auparavant par un jeune poëte, Albert de Haller :

(1) Les bulletins français donnent un échantillon curieux de la manière dont les documents officiels relatent parfois l'histoire. Schauenbourg se contente d'un léger relief donné à son succès et à la résistance des Bernois; mais les rapports de Brune sont vraiment incroyables. Non content de passer sous silence la défaite de Pigeon à Neueneck, pour en faire une victoire complète, dans laquelle on a tué à l'ennemi 800 hommes, fait 3000 prisonniers, conquis 7 drapeaux, et enlevé 20 canons à la baïonnette, ce général invente encore à Gumminen un combat qui n'a pas eu lieu, loue nominalement des officiers pour la part distinguée qu'ils y ont prise, et va jusqu'à demander de l'avancement pour l'un d'eux en raison de sa conduite brillante dans cette affaire. *Correspondance de Brune,* nos 169, 172, 173, 271.

(2) Cette assertion de l'auteur nous paraît quelque peu sujette à caution en ce qui concerne les canons. Lui-même a dit plus haut qu'à l'affaire de Fraubrunnen il y eut une fuite générale et que des canons bernois furent encloués par leurs desservants et abandonnés dans une gravière. — *Réd.*

« Un jour le monde lira dans l'histoire combien la chute de l'Etat a suivi de près celle des mœurs. »

VIII

Les événements que j'ai essayé de retracer sont bien connus dans leurs traits généraux. Il ne s'agissait ici que de les rappeler, en les contrôlant par les publications récentes, qui les complètent et les rétablissent à divers égards sous leur vrai jour. On peut assurément trouver dans l'histoire suisse beaucoup de pages plus glorieuses; il en est peu de plus dramatiques et de plus instructives. Tout a changé en Suisse et surtout en Europe depuis les jours de Sempach et de Morat; mais l'année 1798 est encore bien près de nous, et nous présente pour la première fois la lutte de nos milices avec une armée régulière moderne. C'est à ce titre que je voudrais encore ajouter quelques réflexions.

La faiblesse du gouvernement, nous l'avons vu, fut la première et la principale cause de la défaite; cause politique, et que nous n'avons pas à examiner maintenant. Il fallait, au contraire, que l'esprit guerrier fût encore bien fort et bien naturel parmi les Suisses, pour qu'après deux siècles de paix, des troupes pour ainsi dire abandonnées aient pu dans toutes les occasions décisives soutenir la lutte fermement, plus d'une fois avec intelligence. Schauenbourg lui-même en fut frappé. Presque partout l'infanterie, lorsqu'elle fut bien conduite, se comporta bravement; et les armes qu'on aurait pu supposer inférieures, faute d'une instruction suffisante, les carabiniers, l'artillerie surtout, obtinrent dans tous les combats la place d'honneur.

Les officiers, c'était là le point faible. Même dans les conditions les plus favorables de connaissances et de talent, il manquera presque toujours à un officier de milices ce qui ne s'acquiert que sur le terrain, la sûreté des mouvements, le coup d'œil pratique et prompt [1]. En 1798, les Bernois avaient un avantage; bon nombre de leurs chefs avaient servi à l'étranger; mais cela même ne suffisait pas. Plusieurs, dans l'action, s'embarrassèrent et perdirent la tête; ils n'avaient pas l'habitude du soldat de milices, à la fois moins et plus intelligent que le

[1] Ici encore nous avons à relever une erreur de M. Steinlen, trop commune chez nous, à la vérité. Un officier de milices n'a pas moins d'occasions d'aller *sur le terrain* que tout autre officier d'armée permanente. Ni les uns ni les autres n'apprennent la manœuvre dans des salles de théorie seulement. La supériorité que pouvaient avoir des officiers français sur des officiers bernois ne tenait pas à ce que ces derniers étaient des *miliciens,* mais à ce que les Français avaient fait la guerre, et que leurs adversaires ne l'avaient pas faite. Un milicien qui aura eu l'occasion de se faire au feu sera, toutes choses égales d'ailleurs, supérieur à un officier qui aurait vieilli dans un corps-de-garde ou sur une place d'exercice. — *Réd.*

soldat de profession. Moins intelligent, en ce qu'il ne connaît pas le métier de la guerre, marche à l'aveugle et ignore la patience; plus intelligent, car il veut savoir ce qu'on fait de lui, ne donne rien qu'à la confiance, mais est capable de tout accomplir quand on s'adresse à lui par les moyens moraux, l'exemple, l'affection, les soins paternels. Les officiers de l'armée bernoise qui obtinrent quelque résultat, Wæber, Rovéréa, sans parler des inférieurs, durent leur succès essentiellement à la manière dont ils surent prendre le soldat. Si l'on peut faire un reproche à d'Erlach, c'est qu'ayant longtemps vécu à l'étranger, il se tint trop éloigné des troupes, et ne parvint pas à leur inspirer la résolution dont il était animé lui-même. Rien n'est important pour soutenir une armée de milices, où se rencontrent tant de lacunes graves, comme l'influence personnelle des officiers.

Les développements nouveaux apportés dans l'art de la guerre, l'introduction générale des armes de précision, les grandes mêlées corps à corps, si du moins ces effroyables boucheries méritent le nom de progrès, ont certainement augmenté la force de résistance de l'armée suisse. On naît tireur dans notre pays; les tables même du tir au boulet, quand on compare entre elles les diverses nations, placent notre artillerie en un rang honorable; il est donc permis de croire que nos troupes ne seront point à mépriser, lorsqu'elles posséderont enfin le canon rayé, et que toute l'infanterie aura l'habitude d'une bonne arme. Les combats corps à corps ne nous ouvrent pas moins de chances. On en revient aux luttes de l'antiquité et du moyen âge; ce qui nous manque en exercice, en adresse, est racheté par la force physique, l'ardeur du soldat combattant pour son pays.....

Mais, en ce cas, il importe de ne pas attendre l'attaque. Des milices n'offrent pas, n'offriront jamais cette solidité inébranlable qui brise l'élan de l'ennemi, comme elle s'est rencontrée dans les troupes anglaises et dans les régiments suisses. Quelques manœuvres simples, naturelles, et en avant! tel doit être notre mot d'ordre. La division bernoise du nord attendit les Français, et fut battue; la brigade de Neueneck attaqua, la marche anima son ardeur, l'élan naquit avec la confiance, et la victoire lui appartint. Deux mois plus tard, à Rothenthourm, les Schwytzois vainquirent de la même manière, en se jetant sur l'ennemi à la baïonnette, et il en sera toujours ainsi. (1)

A vrai dire cependant, les moyens militaires seuls ne suffisent pas pour compenser l'infériorité d'une armée de milices en face d'une troupe régulière. Dieu veuille nous épargner la lutte! mais si le mo-

(1) S'il ne s'agit que de se précipiter sur l'ennemi à la baïonnette, que deviennent les considérations que M. Steinlen expose quelques lignes plus haut sur le tir de l'infanterie et de l'artillerie avec armes rayées? — *Réd.*

ment de l'épreuve devait arriver, il nous faut encore autre chose. Il nous faut le sentiment vrai de notre faiblesse, uni à la résolution de nous ensevelir sous les ruines de la patrie, et à la foi de nos aïeux en Celui qui se montre fort dans les faibles. Une armée ne suffit pas, il faut un peuple entier, « à genoux devant Dieu, debout devant les rois, » et qui préfère l'indépendance à la vie. « Il ne nous reste plus qu'à nous faire tuer jusqu'au dernier homme, comme nos ancêtres à St-Jacques, » s'écria en 1813 un jeune officier bernois (1), et les Autrichiens hésitèrent un instant avant de violer la neutralité suisse. « Ma tactique, elle est écrite sur le cimetière de St-Jacques, » répondit en 1838 le général Guiguer, à quelqu'un qui l'interrogeait sur ses études militaires. Cette résolution manquait à la Suisse en 1798, et la Suisse courba la tête; si, comme nous en avons la ferme espérance, elle ne nous faisait pas défaut aujourd'hui, elle nous sauverait encore, que nous fussions écrasés ou vainqueurs.

(Bibliothèque universelle.) Aimé STEINLEN.

BIBLIOGRAPHIE.

DE LA CAVALERIE. Réflexions sur les idées émises au sujet de la diminution et de la transformation de cette arme, par le général RENARD, aide-de-camp de S. M. le roi des Belges, chef du corps d'état-major. 1 vol. in-8°, 1861. Bruxelles, Flateau; Paris, Dumaine. — Observations du *Journal de l'armée belge* et de la *Rivista militare italiana* sur le même sujet.

M. le général Renard, déjà connu comme militaire fort érudit par d'intéressantes publications, et entr'autres par ses *Considérations sur la tactique de l'infanterie*, entreprend dans l'opuscule que nous venons d'indiquer une tâche difficile. Il s'efforce de chanter les louanges de la grosse cavalerie, que d'autres écrivains, au contraire, représentent comme inutile, ou tout au moins comme trop onéreuse, depuis l'invention des armes rayées et l'emploi général de la locomotion à vapeur. Quelques journaux belges, s'appuyant des idées connues du général Morand, des opinions plus récentes du capitaine anglais Nolan, de celles du lieutenant-colonel français vicomte de Noé, de l'ouvrage allemand *Die Cavalerie der Jetztzeit*, et des expériences des dernières campagnes d'Orient et d'Italie, avaient demandé une diminution notable de la cavalerie belge, et plus particulièrement la transformation de la grosse cavalerie en cavalerie légère. Entr'autres raisons produites encore à leur avantage, l'*Economiste* et *l'Indépendance* avaient cité les réformes entreprises dans diverses armées européennes, et le *Journal de l'armée belge* avait

(1) Le capitaine d'état-major, plus tard avoyer Fischer.

cherché à mettre en évidence, par un aperçu historique, le peu de services que dans les guerres de l'Empire la cavalerie avait rendus comparativement à l'infanterie.

C'est à ces divers arguments qu'a cru devoir s'attaquer M. le général Renard, et il l'a fait avec une verve et une rondeur toutes militaires

Divisant son thème en huit chapitres ou *réflexions*, il suit pas à pas ses antagonistes, les presse de raisonnements, d'exemples, de citations diverses, et nous ne saurions nous abstenir de remarquer à cette occasion qu'en les poursuivant avec tant d'acharnement, il s'égare souvent avec eux dans les mêmes ornières.

L'*Economiste* et l'*Indépendance* avaient avancé que plusieurs armées étaient en train de réduire leur cavalerie. Au lieu de répondre à ces journaux qu'un tel argument n'avait pas grand poids, qu'il y a des fantaisistes et des copistes partout, et que ce qui convient à un grand état militant peut fort bien ne pas convenir à un petit pays neutre, le général Renard s'est mis en frais de science, et, transportant successivement ses lecteurs en Russie, en Autriche, en Prusse, en France, en Bavière, en Sardaigne, il leur déroule avec force chiffres, tableaux et formules l'organisation militaire de ces puissances. Le tout pour prouver qu'on n'y diminuait pas la grosse cavalerie; au contraire. Sous cette avalanche d'érudition, tout profane devait se considérer comme battu.

Mais le général Renard n'avait pas compté avec les statisticiens. Il avait oublié entr'autres que la Belgique en possède un des plus patients et des plus laborieux, le capitaine Van den Sande, bibliothécaire du Dépôt de la guerre et auteur de *Tableaux des armées européennes* fort estimés. Le capitaine belge ne pouvait évidemment pas laisser le général Renard trancher de son haut des questions où tant de chiffres étaient mêlés sans s'y mêler un peu lui-même, surtout quand il était à même de constater, mieux que personne, que bon nombre des calculs de l'honorable général étaient faux. Dans une *Lettre*, insérée au n° 117 du *Journal de l'armée belge*, il n'eut pas de peine à établir ce dernier point, et la réplique qu'y a faite le général Renard, dans le n° 120, ne nous paraît point aussi fondée en statistique et en logique que son auteur semble le croire. Il y accuse, par exemple, M. Van den Sande d'avoir majoré partout les chiffres de l'infanterie au détriment de ceux de la cavalerie, et en même temps il lui reproche d'avoir compté dans la cavalerie celle à pied qu'on n'y devrait pas comprendre! Les écrits du général Renard abondent en contradictions de ce genre.

Nous répétons que, pour notre part, nous n'attachons pas grande importance à ces arguments tirés des effectifs européens; nous admettons pleinement la justification du général Renard répondant à M. Van den Sande, qu'il n'est ni bibliothécaire ni archiviste, et qu'il n'a pas voulu soulever une discussion sur l'organisation des armées. On peut, en effet, être un très bon chef d'état-major et parler fort bien de cavalerie, sans savoir à un vingtième près la proportion des diverses cavaleries du monde. Mais M. Van den Sande n'a fait que rendre à l'honorable général la monnaie de hors-d'œuvre que celui-ci avait distribuée si largement aux journaux politiques pris à partie.

Quant aux arguments opposés au *Journal de l'armée belge*, le général

Renard paraissait avoir beau jeu. Dans le n° 103 de cette revue, des observations, révélant, par leur tour original et par leur ton souvent bien tranchant, la plume vigoureuse du capitaine Van de Velde, avaient posé en principe que, sauf quelques exceptions dans des temps de cahos ou sous Frédéric, la cavalerie avait ordinairement rendu infiniment moins de services que l'infanterie; en entreprenant de prouver sa thèse historiquement, l'auteur, sous l'impulsion de sa théorie, avait perdu de vue maints faits d'armes incontestablement glorieux pour la cavalerie, et en était à peu près arrivé à affirmer la nullité complète de cette arme.

C'était aller bien loin. Aussi le général Renard nous semble avoir fort heureusement répondu à cette partie de l'argumentation du *Journal de l'armée belge*. Il rappelle un grand nombre d'engagements et de batailles de l'Empire où la cavalerie a été de la plus grande utilité. « Nier, dit-il entr'autres, que la cavalerie » soit propre à culbuter l'ennemi vaincu, après Jena; nier que la cavalerie serve » à couvrir la retraite, après Eglofsheim et Ratisbonne; dire qu'on ne trouve de » pareilles choses que dans les théories d'art militaire, c'est par trop de hardiesse. » La conclusion, comme on le voit, est forte et chaleureuse. Mais, entraîné à son tour par l'élan de sa dialectique, le général Renard ne tarde pas à se fourrer dans l'impasse de ses ordinaires contradictions et à renchérir encore sur le langage du capitaine Van de Velde: « Seidlitz et Von Ziethen, dit-il, n'ont pas eu à vaincre » la moitié des obstacles que les généraux de cavalerie rencontrent aujourd'hui » sur les champs de bataille. La tactique a complétement changé de face et il faut » aux généraux de nos jours plus de savoir, plus de coup d'œil, plus d'intrépidité » et de décision pour accomplir les devoirs qui leur incombent.....

» Existe-t-il rien de nos jours qui ressemble aux batailles de Frédéric? Et si » Seidlitz et Von Ziethen s'étaient trouvés à la place des Murat, des Blücher, etc., » etc., auraient-ils fait mieux? Les comparaisons, lorsqu'on ne tient pas compte » des circonstances au sein desquelles se sont accomplis les événements, portent » toujours à faux. Est-ce à dire que tout est pour le mieux et que la cavalerie » n'a plus rien à apprendre? Non, sans doute, et la preuve, c'est que durant » l'Empire nous avons vu les armées alliées *ne tirer aucun parti de leurs magnifi-* » *ques escadrons*, et les généraux français souvent compromettre *les leurs*, en les » engageant d'une *manière contraire aux règles* qui régissent la tactique de cette » arme.....

» En présence du perfectionnement de l'infanterie, de l'artillerie et de la nou- » velle tactique des champs de bataille, les généraux de cavalerie du commence- » ment de ce siècle ont été pris au dépourvu. Obligés d'agir d'une manière pour » ainsi dire instantanée, ne possédant pas de méthode et de règles fondamentales » pour manier les masses, *ils laissèrent sans cesse échapper le moment favorable.* » Timides, embarrassés, ils n'engageaient qu'une partie de leurs forces. Ils se con- » tentaient de minces avantages, ou croyaient avoir tout fait lorsqu'ils avaient » supporté héroïquement et en position pendant des heures entières le feu de l'ar- » tillerie ennemie. »

« Ces observations, riposte le *Journal de l'armée belge*, sont, à coup sûr, la condam- » nation la plus formelle des rares exploits de la cavalerie et de ses chefs depuis Frédé-

» ric, et en même temps la confirmation complète de nos propres opinions. Et loin » d'argumenter en faveur de la cavalerie, elles prouvent, comme nous l'avons dit, » que de jour en jour cette arme, rencontrant des difficultés plus grandes sur les » champs de bataille, décroît en importance et perd de son efficacité ; que durant » les guerres de l'empire, les alliés comme les Français n'ont su tirer qu'un mé- » diocre parti de leurs nombreux et magnifiques escadrons ; que faute de terrain » pour agir ou de main habile pour les conduire, les réserves de cavalerie sont le » plus souvent restées dans l'inaction ; et enfin, qu'en présence du perfectionne- » ment de la tactique de l'infanterie et de l'artillerie et d'une foule d'autres causes, » les généraux de cavalerie de notre temps sont, comme nous l'avons dit, restés » en dessous de ceux de Frédéric.

» Peut-on raisonnablement espérer que, sans avoir fait leurs preuves, nos con- » temporains seront plus heureux que tant d'illustres généraux?

» Devrons-nous maintenant nous défendre du reproche articulé contre le *Jour-* » *nal de l'armée,* qui ose avancer « qu'on ne trouve guère d'exemples, dans les » campagnes du commencement de ce siècle, où la cavalerie a servi à couvrir les » retraites ou à compléter les victoires, » quand nous venons d'entendre l'ho- » norable général déclarer lui-même que « durant les mêmes campagnes les alliés » n'ont su tirer *aucun parti* de leurs magnifiques escadrons, et que les Fran- » çais n'ont fait que compromettre les leurs, en les engageant *contrairement aux* » *règles de l'art?* »

« Parmi de nombreuses citations, dit encore le *Journal de l'armée belge*, il est bon de signaler cet extrait du colonel d'Azémar. « Le rôle de la cavalerie, désor- » mais, est de ne se montrer sur les champs de bataille que pour frapper de grands » coups, pour foudroyer l'ennemi et l'anéantir. La cavalerie, dans le combat, ap- » paraîtra comme l'éclair ; son action sera aussi terrible qu'imprévue ; elle justi- » fiera mieux que jamais cette antique et poétique qualification de l'Ecriture : » *Procella equestris* (ce qui veut dire littéralement, tempête équestre). »

« Un assemblage de mots aussi sonores eût, sans doute, produit une certaine impression sur quelques lecteurs, si une fatale maladresse n'en avait annihilé l'effet en rapprochant de cette citation bruyante les campagnes d'Italie et de Crimée, où la cavalerie, de l'aveu même de l'auteur, n'a rien foudroyé, n'a rien anéanti, si ce n'est les prédictions ronflantes de M. d'Azémar. On allègue, il est vrai, que, dans ces dernières guerres, le terrain n'étant rien moins que favorable à l'action de la cavalerie, les belligérants se sont bien gardés d'y conduire un grand nombre d'escadrons.

» Voyons jusqu'à quel point cette assertion est fondée :

» Si les alliés n'ont amené que peu de cavalerie en Crimée, ce n'est pas parce que les environs d'Eupatoria, où ils ont pris terre, s'opposaient à l'action de cette arme, mais bien parce que leurs moyens de transport ne permettaient pas d'embarquer un grand nombre d'escadrons, difficulté qui se présentera chaque fois qu'on voudra se servir de la vapeur pour le transport des troupes. En Italie, c'est encore par la même cause qu'au début de la campagne la cavalerie faisait complètement défaut dans l'armée française. C'est donc moins le terrain que le Rail et l'Hélice qui ont para-

lysé l'emploi de la cavalerie dans les dernières guerres, et ces exemples prouvent, comme nous l'avons dit, que désormais les armées seront d'autant plus lourdes qu'elles traîneront de plus fortes masses de troupes à cheval à leur suite. »

Un argument plus sérieux, et à vrai dire le seul sérieux qui, à notre avis, soit exposé par le général Renard en faveur de la grosse cavalerie, c'est qu'elle existe; c'est la nature même des choses qui la produit, ainsi que la légère. Il y a de gros hommes et de gros chevaux, comme il y en a de petits. Pourquoi ne pas utiliser les uns et les autres? L'auteur recommande aussi, en fait de légéreté, de simplifier et d'alléger l'équipement et l'armement de la cavalerie ; et il est certain qu'il y aurait, sous ce rapport, des progrès à réaliser en Belgique, puisque le cheval du *chasseur belge* ne porte que 5 kilogrammes de moins que celui du *cuirassier* français.

Nous croyons en avoir dit assez pour faire connaître cet ouvrage, qui se recommande sinon par la solidité de toutes ses conclusions, au moins par la sincérité de ses recherches, par la bonne foi de ses appréciations et par le charme de maints détails aussi intéressants qu'instructifs. L'opinion de l'honorable général sur les armes rayées, par exemple, et sur leur mérite réel comme arme de campagne, nous paraît digne d'être froidement et gravement méditée. Il fait, d'après l'auteur allemand, une comparaison entre diverses batailles de l'Empire et celles de Magenta et Solferino, et montre que ces dernières ont été moins meurtrières. Il en voit la raison dans les armes rayées qui, surtout munies de hausse et entre des mains excitées par la lutte, deviennent presque nulles pour le tir aux dix-neuf vingtièmes des hommes qui s'en servent, leur trajectoire étant beaucoup plus relevée que celle des canons lisses. Il estime donc que si les tirailleurs ont gagné à cette transformation, les feux de ligne y ont plutôt perdu. Mais, conclusion étonnante, ou plutôt très naturelle de la part du général Renard, il en déduit bientôt que les cuirasses et la grosse cavalerie sont rendues encore plus indispensables par la création des armes rayées.

Nous ne quitterons pas ce sujet sans enregistrer les excellentes études de M. le capitaine d'état-major Corvetto dans les derniers numéros de la *Rivista militare.* Tout en s'occupant avec intérêt des ouvrages de MM. d'Azémar et Renard l'auteur présente sur la cavalerie en général et sur la cavalerie italienne en particulier, mise en cause dans le conflit de statistique, des observations très dignes de remarque. Etudiant la question historique, il est loin de penser, avec M. Van de Velde, que la cavalerie ait été et soit inutile ; il rappelle ses brillants exploits sous les grands rois de la Suède, dans les entreprises des Turcs, dans la guerre de sept ans aussi bien que dans les campagnes de l'Empire sous les Murat, les Kellermann, les Bessières. Il montre encore que tous les grands capitaines l'ont tenue en haut honneur, et il demande si l'on peut appeler temps de décadence les temps d'Alexandre, d'Annibal, de Scipion, de César, de Gustave-Adolphe, de Charles XII, de Turenne, de Montecuculli, de Condé, d'Eugène de Savoie, de Frédéric, de Napoléon, pendant lesquels la cavalerie s'est tant illustrée. L'auteur avoue toutefois que la tactique de cette arme n'a pas fait, dans les derniers temps, les progrès qu'on aurait pu en attendre, et il en voit la cause dans quatre faits princi-

paux : *a)* la longue paix qui, depuis les guerres de l'Empire, a régné sur l'Europe, la guerre étant la meilleure école pour la cavalerie; *b)* un mauvais esprit d'économie qui a fait restreindre désavantageusement l'instruction de cette arme; *c)* les préjugés invétérés en vertu desquels on pense que la science de l'officier de cavalerie se réduit à savoir manéger et espadonner; *d)* négligence dans l'élève des chevaux. Et il engage les hommes qui semblent désespérer de l'arme, à étudier les remèdes à y apporter plutôt qu'à prédire sa chute. Quant à la classification de la cavalerie, l'auteur n'en admet pour l'armée italienne que de deux sortes, la légère et celle de ligne. Soit en raison du sol, soit en raison du tempérament des hommes et de la structure des chevaux, il repousse la grosse cavalerie, et, en fait, il n'y en a pas, dit-il, en Italie, quel que soit le nom qu'on donne à la moins légère. Le capitaine Corvetto a su prendre, on le voit, ce qu'il y a de bon dans les vues de MM. Renard et Van de Velde indifféremment, et ses renseignements sur l'armée italienne donnent raison à M. Van den Sande, sans rien ôter à cette observation du général Renard que c'est la nature qui doit décider du choix entre la grosse et la plus petite cavalerie. En Belgique il y a des éléments plus abondants pour la première, en Italie c'est l'inverse. Que la nature décide donc!

Où nous ne saurions être complètement d'accord avec M. Corvetto, c'est dans la classification qu'il fait de la cavalerie, en grosse, *divisionnaire* et légère. N'y aurait-il pas là trop d'absolu, comme il arrive souvent en matière de dénominations? Il est presque aussi difficile de classer ainsi de la cavalerie que de l'infanterie, et en tout cas il pourrait y avoir inconvénient à prescrire d'avance que la cavalerie divisionnaire ne sera ni légère ni grosse. Cela devra dépendre au contraire des circonstances. En Italie, en 1859, les Français ont pris, avec raison, leurs régiments les plus légers pour cavalerie divisionnaire; en Allemagne, il serait peut-être bon de faire le contraire. A une division d'avant-garde ou de flanqueurs, on mettra des hussards peut-être; à une division de réserve, ou à une quelconque appelée à recevoir ou à donner un choc décisif, il sera bon de mettre des cuirassiers. En somme, il faut laisser, selon nous, aux circonstances le soin de désigner, suivant la nature et le but de la lutte, l'espèce de la cavalerie divisionnaire, et n'en pas faire une classe systématiquement composée de cavalerie dite de ligne.

Nous mentionnerons encore, pour terminer, les articles fort remarquables publiés depuis quelque temps dans le *Moniteur de l'armée* (de Paris) par un général de cavalerie, M. Ambert. L'auteur a choisi pour base de ses observations l'époque du Grand-Frédéric, et il apporte dans l'étude de cette période si brillante pour la cavalerie, l'esprit d'un militaire impartial et éclairé, sachant non-seulement traiter les diverses faces d'un objet tout spécial, mais les rattacher aux vues les plus relevées sur l'art de la guerre. Il est fâcheux qu'un travail aussi consciencieux et aussi instructif perde autant de son prix par le mode de sa publication. Donné en petits articles successifs et à bâtons-rompus, il ne peut être suivi avec l'attention qu'il mériterait de la part des lecteurs sérieux. Espérons qu'il sera remédié à cet inconvénient, et que ces articles détachés seront réunis en un volume, destiné, on peut sans crainte le prédire, à un légitime succès.

Maintenant, un mot à nos lecteurs suisses. Nous sentons que nous leur devons

quelques excuses de les avoir si longtemps entretenus de questions et de livres de cavalerie, alors que cette arme est si peu de chose dans notre armée qu'elle atteint à peine au $^1/_{40}$ de l'infanterie disponible. Mais là même se trouve cependant notre justification. Nous avons voulu les prémunir contre le découragement qui pourrait atteindre quelques-uns en pensant à l'immense supériorité de troupes à cheval que toutes les armées ont sur la nôtre. Nous avons voulu leur montrer que si l'exiguité de nos ressources en argent, en temps et en chevaux nous condamne à n'avoir que deux à trois mille hommes montés, tandis que nous en avons plus de 100 mille à pied, nous n'en avions pas moins en notre faveur l'opinion de militaires fort experts, qui considèrent cette disproportion classique comme un avantage plutôt qu'un inconvénient. L'économie, en effet, que nous réalisons en nous abstenant d'une plus nombreuse cavalerie, nous permet de disposer de forces plus sûrement efficaces, parce qu'elles sont mieux dans notre nature et mieux appropriées à notre sol. Notre cavalerie légère, c'est en partie nos 30 mille carabiniers, les premiers tireurs du monde entier. Notre cavalerie de ligne, ce sont nos solides fantassins, à qui le baron d'Azemar n'aurait pas même besoin de dire : « Ne redoutez pas les chevaux, » parce qu'ils savent que leurs pères, avec des piques bien inférieures à leurs fusils à baïonnettes, ont cent fois abattu l'orgueil des plus brillants cavaliers. Notre cavalerie de réserve, ce sont les rochers de nos montagnes, la profondeur de nos précipices et de nos défilés, l'impétuosité de nos torrents, tout cela mis à profit par nos hardis sapeurs, mineurs et pontonniers. Ce seraient encore, à la rigueur, ces montagnards au jarret d'acier et au bras robuste, qui demandent à être armés de la masse-d'arme antique. La nature nous fournit tout cela pour remplacer les chevaux des autres armées; avec les secours de l'art, de l'industrie et des inventions modernes, avec l'emploi convenable de nos trois mille dragons, qui doivent nous être, il est vrai, d'autant plus précieux qu'ils sont en plus petit nombre, nous pourrons toujours compenser notre infériorité en cavalerie, et il n'y a pas plus lieu de redouter que d'envier les masses de celle d'autrui.

PROSPECTUS.

SOUVENIR DU RASSEMBLEMENT DE TROUPES FÉDÉRALES SUISSES, du mois d'août 1861. Collection de dessins exécutés d'après nature et publiés par Eugène ADAM, lithographiés par François *Adam*, avec texte explicatif par le Dr Abraham Roth.

C'est pour répondre à l'accueil bienveillant qu'ont trouvé auprès des militaires suisses ces esquisses dessinées à la hâte, et aussi pour donner une expression à l'admiration sincère que lui a causée l'excellente tenue des troupes fédérales, que le soussigné a entrepris cette publication, composée d'une série de 12 planches lithographiées, reproduisant les scènes principales des manœuvres du mois d'août 1861, qui pourront servir de souvenir à tous ceux qui, de près ou de loin, y ont pris part.

En même temps, l'auteur espère dissiper par cette œuvre bien des opinions erronnées qui règnent encore sur les troupes fédérales, notamment à l'étranger, où aucune publication de ce genre n'est encore venue rendre témoignage de la vie militaire en Suisse.

L'ouvrage paraîtra en 4 livraisons de 3 planches lithographiées à deux teintes, hautes de 14 pouces (mesure fédérale), et larges de 20 pouces.

Les planches reproduiront les scènes suivantes :

1° *L'embarquement des troupes à Lucerne (le 14 août)*;
2° *Le départ des troupes d'Amsteg (le 16 août)*;
3° *Le combat près du pont de Meitschlingen (le 16 août)*;
4° *Le pont jeté sur la Reuss, près du Pfaffensprung (le 16 août)*;
5° *Le bivouac près de Wasen le matin du 17 août*;
6° *Disposition des troupes près de Göschenen (le 17 août)*;
7° *La batterie n° 27, à la première galerie de la route du St-Gotthard (le 17 août)*;
8° *Service divin du bataillon bernois à Andermatt (le 18 août)*;
9° *Appel du soir au bivouac de la première brigade à Réalp (le 19 août)*;
10° *Marche de la première brigade à la Furka (le 20 août)*;
11° *Descente de la batterie n° 55 au passage du Nufenen (le 20 août)*;
12° *Halte de la première brigade à Gletsch, au pied du glacier du Rhône (le 20 août)*.

Pour faciliter l'achat de l'ouvrage à messieurs les officiers et aux militaires suisses, auxquels cette publication est spécialement destinée, l'auteur s'est entendu avec la librairie Dalp, à Berne, qui a fixé le prix de chaque livraison, comprenant 3 planches, à 6 fr. 50 c., *prix de souscription*, en vigueur jusqu'au 31 décembre prochain. A partir du 1er janvier 1862, le prix sera de 10 fr. par cahier ou de 40 fr. pour l'ouvrage complet. Il ne sera pas délivré de feuilles ou de cahiers séparés.

La première livraison, avec frontispice lithographié et préface, paraîtra encore avant Noël, et les suivantes succèderont à un mois d'intervalle.

Si le résultat de la souscription est favorable, l'auteur se propose d'ajouter, pour faire suite, un 5e cahier, reproduisant les principales scènes des manœuvres exécutées jusqu'à Sion. A cet effet il exécutera les levés de terrain nécessaires et s'aidera des indications militaires indispensables. Une colonne spéciale sera ouverte sur la liste de souscription pour ce 5e cahier, dont l'achat ne sera pas obligatoire pour les souscripteurs.

Le soussigné se permet d'appeler l'attention du public artistique sur cet ouvrage et invite les amateurs à vouloir adresser leurs commandes à la librairie Dalp, qui s'est chargée de la mise en vente et de l'expédition Elle la soignera avec toute la promptitude et les soins possibles. Le montant de chaque livraison sera pris en remboursement par la poste.

Munich et Berne, novembre 1861.

Eugène ADAM.
Librairie DALP.

M. Eugène Adam, de Munich, ce peintre si distingué, cet aimable compagnon de nos marches dans les hautes Alpes, de nos bivouacs et de nos plaisirs pendant les grandes manœuvres de cette année, m'ayant prié de recommander à mes compagnons d'armes l'œuvre annoncée dans le prospectus ci-joint, je m'empresse de le faire, bien que je sois persuadé que ces admirables dessins, qui rendent avec tant d'esprit nos marches et contremarches dans les montagnes, se recommandent le mieux d'eux-mêmes.

Pour les officiers et soldats qui ont eu la chance de prendre part à ces manœuvres, cette précieuse collection sera un charmant souvenir, et nous tous qui avons l'honneur d'appartenir à l'armée suisse, nous y trouverons, outre le haut prix artistique qui la distingue, un riche trésor de situations aussi vraies que naturelles, représentant notre vie militaire.

Il ne faut pas confondre ces planches avec des illustrations ordinaires : le maniéré en est banni, on n'y voit rien de théâtral, point de poses et de réminiscences empruntées à Horace Vernet, à Bellangé, etc. Nous n'y voyons pas nos braves miliciens costumés en zouaves, leur taille n'est point celle de guêpes, et ils ne mettent pas avec nonchalance leurs mains dans les larges poches de leurs pantalons ; sur leurs visages pas l'ombre de suffisance. En revanche, l'artiste y peint nos soldats tels qu'ils sont : de solides gaillards, larges d'épaules, aux traits débonnaires, à la démarche libre et caractéristique : ici l'Emmenthalois gravissant la Surenen, ses traits trahissent les impressions qu'il reçoit peu à peu et lentement de cette nature imposante ; là l'enfant de la Rhétie aux grands yeux intelligents et pleins de feu ; plus loin le silencieux artilleur des hautes vallées du Valais, et enfin le joyeux Vaudois qui circule au milieu de tous ces groupes. Mais ce n'est pas seulement pendant la marche ou le combat que M. Adam a su peindre nos soldats : les bivouacs sont rendus avec une vérité si frappante que tous ceux qui y ont été et qui les voient renaître sous le crayon de l'artiste s'écrieront involontairement : Oui, ce sont bien là nos bivouacs ! J'ajouterai encore que l'artiste a su, dans presque tous ses tableaux, encadrer de main de maître cette vie si animée ; il a saisi avec esprit la scène du passage alpestre, et a donné par là à ses compositions une beauté, une noblesse qui en double le prix.

Je ne doute nullement qu'à la vue de ces tableaux, officiers et soldats ne confirment mon jugement et ne se joignent à moi pour souhaiter à leur auteur tout le succès qu'ils méritent.

Novembre 1861.

WIELAND,
Colonel à l'état-major fédéral.

Le soussigné recommande avec une entière confiance l'œuvre de M. Adam à MM. les officiers, ainsi qu'aux soldats, et en général à toutes les personnes qui s'intéressent à notre armée fédérale. Le nom si justement célèbre de l'artiste est un sûr garant qu'il offrira un rare degré de perfection.

Berne, le 23 novembre 1861.

STÆMPFLI,
Chef du département militaire fédéral.

Vaud. — Dans sa séance du 6 décembre 1861, le Conseil d'Etat a nommé M. *Chabloz*, Alexis, à Château-d'Œx, lieutenant de chasseurs de droite n° 2 de réserve du 2e arrondissement. — Le 7, M. *Mermoud*, Samuel, à Poliez-le-Grand, capitaine de mousquetaires n° 2 d'élite du 5e arrondissement.

ANNONCES.

ANNUAIRE MILITAIRE

DU CANTON DE VAUD

L'annuaire militaire dont l'impression a eu lieu au mois de septembre dernier est divisé en 4 parties, savoir :

1° L'administration militaire vaudoise, y compris les commis d'exercices.

2° La composition du Tribunal militaire et les compagnies qui fournissent les Jurés.

3° Les officiers des divers états-majors de la Confédération.

4° Les officiers de toutes armes du canton, classés par arrondissement et par rang d'ancienneté, puis leur répartition par bataillon et par compagnie.

Les demandes doivent être adressées au dépôt des ouvrages militaires, chez M. **Chantrens**, à la Cité, ou au capitaine **Métraux**, au commissariat des guerres, à Lausanne. — Prix : 70 cent.

MISE AU CONCOURS.

Un concours est ouvert pour la place d'instructeur-trompette des carabiniers, avec traitement de 1,400 fr.

Les citoyens suisses qui ont l'intention de postuler, ont à transmettre franco leurs offres de service, accompagnées de certificats de mœurs, d'ici au 28 décembre courant, au département soussigné.

Berne, le 6 décembre 1861.

Le département militaire fédéral.

MISE AU CONCOURS.

Un concours est ouvert pour la place vacante, par suite de décès, de Commissaire fédéral des guerres en chef, avec traitement annuel de 4200 fr.

Les citoyens suisses qui ont l'intention de se mettre sur les rangs, ont à transmettre par écrit au département soussigné leurs offres de service, accompagnées des certificats de capacité requis, d'ici au 21 courant.

Berne, le 6 décembre 1861.

Le département militaire fédéral.

LA

GUERRE ITALIENNE

EN 1860

Campagne de Garibaldi dans les Deux-Siciles et autres événements militaires, jusqu'à la capitulation de Gaëte *en mars* 1861. Narration politique et militaire, par **W. Rustow**, traduite de l'allemand avec l'autorisation de l'éditeur par **J. Vivien.** Genève, Joël Cherbuliez. 1 vol. in-8° de 550 pages et un bel atlas.

PRIX : 12 francs.

MISE AU CONCOURS

de matériel d'artillerie.

En continuation de la publication relative à la confection du matériel des batteries de canons rayés, un concours est ouvert pour :

144 arrière-trains de caissons avec coffre, ferrure complète et garniture intérieure, en 6 lots de 20 pièces et un lot de 24 pièces ;

96 affûts en tôle de fer, en lots de 16 pièces. Les essieux de ces voitures seront livrés en temps utile aux entrepreneurs.

Les livraisons devront être faites pour le 30 avril 1862.

Les postulants peuvent, dès le 9 au 12 décembre, prendre connaissance des modèles, dessins et conditions de l'accord, au bureau de l'artillerie, à Aarau.

Les offres devront être adressées, d'ici au 26 décembre inclusivement, sous couvert avec la suscription : *Soumission pour le matériel d'artillerie mis au concours*, au département militaire fédéral, à Berne.

Aarau, le 4 décembre 1861.

Par ordre du département militaire fédéral,

HANS HERZOG,

colonel inspecteur de l'artillerie.

LAUSANNE. — IMPRIMERIE PACHE, CITÉ-DERRIÈRE, 3.

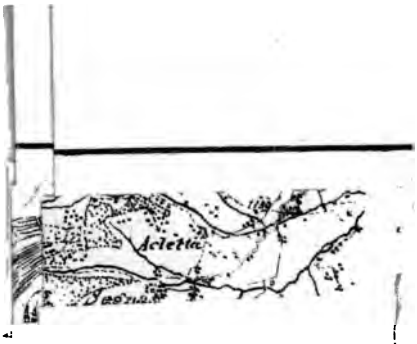
Acletta

Stanford University Libraries
3 6105 013 151 217

U
2
R49
V.6
1861

Stanford University Libraries
Stanford, California

Return this book on or before date due.